

Criminologie

Les femmes judiciarisées: regards croisés sur les expériences et les pratiques

Sous la direction de

**Catherine Arseneault,
Amélie Couvrette et Chloé Leclerc**

Criminologie

Revue fondée par Denis Szabo en 1968

Directeur

David Décaray-Hétu

Directrice adjointe

Catherine Arseneault

Coordonnatrice à la rédaction

Lune Wagner

Assistant à la rédaction

Antoine Chopin

Comité de rédaction

Ahmed Ajil (Université de Lausanne)

Catherine Arsenault (Université de Montréal)

Maxime Bérubé (Université du Québec à Trois-Rivières)

Étienne Blais (Université de Montréal)

Julie Carpentier (Université du Québec à Trois-Rivières)

Amélie Couvrette (Université du Québec en Outaouais)

Frank Crispino (Université du Québec à Trois-Rivières)

Manon Jendly (Université de Lausanne)

Chloé Leclerc (Université de Montréal)

Sara Liwerant (Université du Kinshasa)

Patrick Lussier (Université Laval)

Julie Marcotte (Université du Québec à Trois-Rivières)

Ismehen Melouka (Université de Montréal)

Vincent Mousseau (Université du Québec à Trois-Rivières)

Alexandra Matte-Landry (Université Laval)

Jo-Anne Wemmers (Université de Montréal)

Andreea Zota (Université de Montréal)

Conseil d'administration

Étienne Blais (Université de Montréal)

Yves Boisvert (École nationale d'administration publique)

Marie-Ève Clément (Université du Québec en Outaouais)

Gaëtan Cliquenois (Université de Nantes)

David Décaray-Hétu (Université de Montréal)

Jacinthe Dion (Université du Québec à Trois-Rivières)

Mathieu Goyette (Université du Québec à Montréal)

Catherine Laurier (Université de Sherbrooke)

Julie Maheux (Université du Québec à Trois-Rivières)

Amélie Maugère (Université de Montréal)

Justin Piché (Université d'Ottawa)

Catherine Rossi (Université Laval)

Indexation

Association canadienne des revues savantes (ACRS)	Journal TOCS
Base	JSTOR
BrowZine	Meta-lib
Centre d'accès à l'information juridique	Mir@bel
Criminal Justice Abstracts (EBSCO)	National Criminal Justice Reference Service (NCJRS)
Érudit	OAIster
ExLibris Primo Central	Proquest
Francis	PubMed
Google Scholar	Repère
HeinOnline - Index to Foreign Legal Periodicals	Social Service Abstracts
Index Philosopher	Sociological Abstracts
INIST	Web of Science
Isidore	WorldCat

Cette revue est publiée avec l'aide de subventions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et du Fonds de recherche du Québec – société et culture (FRQSC).

Criminologie

(Acta criminologica)

Criminologie présente principalement des résultats de recherche et s'adresse tant aux scientifiques qu'aux professionnels de la justice pénale. C'est une revue répondant aux préoccupations et aux intérêts actuels des criminologues québécois et étrangers. Les thèmes abordés sont souvent pluridisciplinaires et la revue fait appel à des chercheurs et chercheuses de différents domaines. Elle est la seule revue de criminologie publiée en français en Amérique. Chaque article est accompagné d'un résumé en français, en anglais et en espagnol.

Pour toute information :

Les Presses de l'Université de Montréal

5450, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 100
Montréal (Québec)
Canada H3T 1Y6
Tél. : (514) 343-6933
Téléc. : (514) 343-2232
pum@umontreal.ca

Mise en page : Les Presses de l'Université de Montréal

Criminologie sur le web :

<https://www.erudit.org>

Les Presses de l'Université de Montréal

Vol. 58, n° 2, 2025

ISSN 0316-0041 ISBN 978-2-7606-5510-2

Dépôt légal – 4^e trimestre 2025. Bibliothèque nationale du Québec

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction réservés.

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2025

LES FEMMES JUDICIAIRISÉES : REGARDS CROISÉS SUR LES EXPÉRIENCES ET LES PRATIQUES

*Ce numéro a été préparé sous la direction de
Catherine Arseneault, Amélie Couvrette et Chloé Leclerc*

Table des matières

5	Introduction. Perspectives intersectionnelles sur les expériences et les pratiques auprès des femmes judiciairisées. <i>Amélie Couvrette, Catherine Arseneault et Chloé Leclerc</i>
13	Vulnérabilités, adversités de vie et passage à l'acte féminin. Étude quantitative des trajectoires de femmes incarcérées en Belgique francophone <i>Valentine Doffiny, Chloé Leclerc et Sophie André</i>
43	Violence féminine et événements de vie: une perspective fondée sur les parcours de vie <i>Marion Desfachelles et Frédéric Ouellet</i>
71	La coercition sexuelle exercée par les femmes : l'impact du lien avec la victime <i>Geneviève Parent et Alexandre Viel</i>
99	Répression policière des manifestantes au Québec. Au croisement des convictions politiques et du genre <i>Maude Pérusse-Roy</i>
125	Travailleuses du sexe indépendantes : risques de victimisation et stratégies de protection en contexte de marginalisation <i>Cloé Gobeil et Frédéric Ouellet</i>
157	Entre encadrement et invisibilisation : les trajectoires des femmes dans les tribunaux de santé mentale <i>Audrey-Anne Dumais Michaud, Maude Boucher-Réhel, Yanick Charette, Geneviève Nault, Anne G. Crocker et Joao Da Silva Guerreiro</i>
187	Points de vue des femmes judiciairisées : trajectoires drogue-crime et rôle des services en dépendance sur leur rétablissement et leur désistement <i>Natacha Brunelle, Nadia Lespérance, Catherine Arseneault, Rosalie Baril, Marie Drolet-Noël et Julie-Soleil Meeson</i>

215	La construction des identités des femmes judiciarisées en situation d'itinérance : une exploration du rôle des expériences traumatisques dans le processus de désistement du crime et de stabilisation résidentielle <i>Mathilde Moffet-Bourassa, Julie Marcotte et Isabelle F.-Dufour</i>
243	De victimes à « coauteures » ? La place des femmes dans les stades de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales en France <i>Glòria Casas Vila et Alicia Brox Sáenz de la Calzada</i>
269	Surveillance communautaire au Québec : étude sur les ajustements des pratiques auprès des femmes judiciarisées <i>Chloé Leclerc, Ambre Robert, Amélie Couvrette, Catherine Arseneault et Elsa Euvrard</i>
299	« Je sais qu'à l'avenir, ça va être différent... » : être une mère en processus de réinsertion sociale <i>Frédérique Hervieux et Amélie Couvrette</i>
Hors-thèmes	
325	Analyse des facteurs associés à l'achèvement des Programmes d'accompagnement justice et santé mentale du Québec <i>Maude Boucher-Réhel, Yanick Charrette, Chloé Leclerc, Audrey-Anne Dumais Michaud, Geneviève Nault et Anne G. Crocker</i>
351	La gravité des crimes enregistrés par la police <i>Rémi Boivin</i>

Introduction

Perspectives intersectionnelles sur les expériences et les pratiques auprès des femmes judiciarées

Amélie Couvrette

Professeure agrégée

Chercheuse régulière au Centre International de criminologie comparée (CICC)

Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

amelie.couvrette@ugo.ca

Catherine Arseneault

Professeure agrégée

École de criminologie, Université de Montréal

catherine.arseneault.1@umontreal.ca

Chloé Leclerc

Professeure titulaire

École de criminologie, Université de Montréal

chloé.leclerc@umontreal.ca

Avec les années, les recherches portant sur les femmes ont pris de l'ampleur dans le champ de la criminologie, et ce, bien qu'elles occupent une place encore minoritaire au sein des institutions de justice pénale. Un consensus fort s'organise maintenant autour de l'idée que la réalité des femmes judiciarées est fondamentalement différente de celles des hommes (Bloom et al., 2003). Non seulement les raisons à la base de leur délinquance et de leur judiciarisation sont différentes (Couvrette et Leclerc, 2021), mais leur expérience du processus judiciaire, de la prison et des peines dans la communauté diverge également (Kruschtschnitt et al. 2000; May et Wood, 2010). Malgré la reconnaissance de cette différence et l'importance de mener des études distinctes sur ces populations, les recherches sur les femmes judiciarées sont encore trop peu nombreuses, parfois restreintes par des cadres d'analyse masculins. Bien

que ces recherches soient nécessaires et utiles, les connaissances sur leurs profils, mais surtout sur la complexité de leur réalité, demeurent plus limitées.

Un grand constat qu'il est néanmoins possible de faire suite aux recherches menées auprès des femmes réside dans la spécificité de leur vécu. Ainsi, la réalité des femmes judiciarises est distincte de celles de leurs homologues masculins, et ce, à bien des égards. Plusieurs facteurs de vulnérabilité (ou besoins), largement documentés, permettent de comprendre l'hétérogénéité des trajectoires des femmes (Kruttschnitt et al., 2019).

Le trauma et les épisodes de victimisation sont sans doute les éléments qu'il est impossible de passer sous silence. La majorité des femmes judiciarises ont rapporté avoir vécu des événements traumatisques, tels que des abus sexuels, psychologiques ou physiques, ou encore de la négligence durant l'enfance (Bureau de l'enquêteur correctionnel [BEC], 2015; Jones et al., 2019; Chesney-Lind et Pasko, 2013; Dehart, 2018; Salisbury et Van Voorhis, 2009). De plus, il importe de souligner la polyvictimisation (soit le fait d'avoir subi différents types de violence) de ces femmes et les épisodes de victimisation qu'elles ont connus, à l'enfance et à l'adolescence, qu'elles continuent de subir à l'âge adulte, et qui ont de graves conséquences sur leur vie (Karlsson et Zielinski, 2020; Radatz et Wright, 2017).

Les problèmes de santé mentale figurent également comme un facteur de vulnérabilité important. Il est estimé que près de 75 % des femmes américaines incarcérées présenteraient des problèmes de santé mentale (James et Glaze, 2006), dont les plus courants seraient l'anxiété et la dépression. Le portrait de santé physique fait état de conditions chroniques, de problèmes de tabagisme et d'infections transmissibles sexuellement et par le sang (Courtemanche et al., 2016; Giroux et Frigon, 2011; Nolan et Stewart, 2017). La consommation de substances psychoactives (SPA) fait également partie de la réalité de nombreuses femmes judiciarises et leur usage serait plus préoccupant en termes de précocité, de fréquence et de sévérité de la dépendance que celle des hommes (Giroux et Frigon, 2011; Leverentz, 2006; Plourde et al., 2007; Stone, 2020).

Plusieurs femmes judiciarises se retrouvent dans une position particulièrement défavorisée sur le plan économique. La recherche indique qu'elles sont prises dans des cycles de précarité importants, dus à une faible scolarisation, ou au peu d'expériences de travail ou de qualifica-

tions professionnelles, et vivent de l'instabilité liée à l'emploi (Augsburger et al., 2022 ; Chéné et Chouinard, 2018 ; Fourouzan et al. 2012).

Enfin, les difficultés relationnelles font également partie des facteurs de vulnérabilité conséquents trouvés dans la littérature. Les relations conjugales de ces femmes sont fréquemment décrites par des dynamiques de violences, parfois réciproques, par la consommation de SPA et par la criminalité du conjoint (Couvrette et Turpin, 2025 ; Leverentz, 2006). Leurs relations avec leurs enfants sont souvent empreintes de tensions importantes et, parfois, par des ruptures (Couvrette et Plourde, 2019 ; Ferraro et Moe, 2003 ; Paynter et al., 2022). Par conséquent, ce sont des femmes dont le réseau social est limité et dont l'isolement peut être grand (Bui et Morash, 2010 ; Maidment, 2006).

La littérature, comme l'article de Doffiny et ses collègues du présent numéro, indique qu'une majorité de femmes cumulent plusieurs de ces difficultés. Sans chercher à pathologiser le vécu des femmes judiciarises et sans nier le fait que certaines d'entre elles présentent des besoins plus « traditionnels » et des trajectoires s'apparentant à celles des hommes judiciarises, il importe d'acquérir des connaissances qui s'ancrent dans leurs réalités spécifiques.

Ce faisant, l'approche sensible au genre est sous-jacente à notre posture d'éditrices. Elle reconnaît la spécificité féminine, l'importance de se doter de connaissances spécifiques et surtout des pratiques professionnelles en fonction des besoins des femmes (Bloom et al., 2003 ; Covington et Bloom, 2007 ; Salisbury et Van Voorhis, 2009 ; Wright et al., 2007).

De plus, le numéro proposé engage l'approche intersectionnelle, laquelle est ancrée dans les théories féministes qui conviennent que les expériences des femmes résultent de l'articulation de différents rapports sociaux, souvent invisibilisés dans les approches classiques (Bernard, 2022 ; Bilge, 2009 ; Bilge et Hill Collins, 2023 ; Davis, 2008). En effet, les réalités vécues par les femmes judiciarises, telles que la pauvreté, la victimisation, l'itinérance, les enjeux de santé mentale ou encore la parentalité sous contrôle judiciaire, ne relèvent pas simplement de difficultés individuelles, mais de positions sociales à l'intersection de rapports d'oppression, qui influencent profondément leurs conditions de vie, leurs représentations, leurs parcours dans le système de justice et les pratiques auprès d'elles. Les trajectoires des femmes ne peuvent dès lors être appréhendées qu'en prenant en considération leurs différentes appartenances sociales : être une femme judiciarisee ne signifie pas la

même chose pour une femme racisée, en situation de handicap, itinérante, mère, autochtone ou issue d'un milieu de vie marqué par une grande précarité. C'est précisément dans cette optique qu'une lecture intersectionnelle se révèle essentielle, car elle permet de saisir comment les rapports sociaux ne font pas que s'accumuler, mais qu'ils s'entrelacent et interagissent pour produire des formes spécifiques de marginalisation, exigeant de pareilles formes de judiciarisation et de prise en charge institutionnelle.

Les contributions réunies dans ce numéro spécial explorent, chacune à leur manière, les trajectoires de femmes en contexte de judiciarisation. Elles permettent d'illustrer comment la judiciarisation des femmes ne peut être comprise sans prendre en compte les effets croisés du genre avec d'autres formes d'inégalités : être à la fois femme et victime, femme et pauvre, femme et consommatrice de SPA, femme et militante, femme et itinérante, etc. Ainsi, ce numéro ne se contente pas d'une simple reconnaissance du genre : il ouvre une lecture fine des rapports de pouvoir et de domination, selon différents angles et combinaisons identitaires.

Les trois premiers articles posent les bases des trajectoires féminines à travers les prismes de la violence subie, des événements de vie stressants et des comportements violents ou coercitifs. L'article de Doffiny, Leclerc et André s'appuie sur une vaste banque de données en Belgique pour documenter les adversités précoces et leur rôle dans la trajectoire pénale des femmes. Dans une perspective complémentaire, l'article de Desfachelles et Ouellet adopte une approche fondée sur les parcours de vie pour comprendre l'effet d'événements stressants récents sur la violence féminine. L'étude de Parent et Viel, quant à elle, interroge la coercition sexuelle exercée par les femmes, en mettant en avant l'influence du lien avec la victime sur les facteurs associés à ces comportements.

Les articles quatre et cinq situent les femmes dans des contextes plus larges de répression systémique et de stigmatisation sociale. L'article de Pérusse-Roy analyse, à partir d'entretiens avec des militantes québécoises, la répression policière subie en contexte de contestation politique, en soulignant l'intersection entre genre et idéologie. Pour leur part, Gobeil et Ouellet s'intéressent aux risques courus par des travailleuses du sexe indépendantes et aux stratégies qu'elles déploient pour se protéger ; réalités, souvent invisibilisées, révélant l'ampleur de la stigmatisation et des violences vécues.

Les articles six à dix se centrent sur l'expérience judiciaire, les effets des programmes d'intervention ou du système pénal destinés ou imposés aux femmes judiciarises. L'article de Dumais-Michaud, Boucher-Réhel, Charette, Nault, Crocker et Da Silva Guerreiro présente les résultats d'une étude évaluative des tribunaux de santé mentale au Québec, en comparant les parcours des femmes et des hommes dans ces programmes. Celui de Brunelle, Lespérance, Arseneault, Baril, Drolet-Noël et Meeson met en lumière les liens entre consommation de substances, criminalité et intervention en dépendance, en attirant l'attention sur le rôle des intervenants comme agents de désistement assisté. Dans une perspective axée sur l'identité, la contribution de Moffet-Bourassa, Marcotte et F.-Dufour explore la manière dont les femmes judiciarises en situation d'itinérance intègrent leurs expériences traumatisques dans un processus de reconstruction identitaire. L'article de Brox et Casas Vila questionne la place assignée aux femmes dans les stages de responsabilisation pour auteurs de violence conjugale, en France, et les tensions qui en découlent. Enfin, l'article de Leclerc, Robert, Couvrette, Arseneault et Euvrard propose une réflexion sur l'intégration des principes des approches sensibles au genre dans les pratiques de suivi communautaire.

Pour clore le numéro, l'article d'Hervieux et Couvrette analyse les projections identitaires de mères judiciarises en processus de réinsertion, révélant à la fois leur volonté de transformation et les défis concrets liés à cette transition. Cette contribution permet de conclure sur une note à la fois lucide et tournée vers des possibilités de changement.

Ce numéro spécial représente une démarche collective d'analyse critique des trajectoires des femmes judiciarises, des différentes pratiques qui les encadrent et des réponses qui leur sont apportées. En mobilisant une posture intersectionnelle, nous espérons que ce numéro contribue à enrichir les savoirs sur la réalité des femmes et, surtout, à poursuivre la réflexion sur leurs conditions de vie et leurs trajectoires.

Références

- Augsburger, A., Neri, C., Bodenmann, P., Gravier, B., Jaquier, V. et Clair, C. (2022). Assessing incarcerated women's physical and mental health status and needs in a Swiss prison: A cross-sectional study. *Health & Justice*, 10(1), 8. <https://doi.org/10.1186/s40352-022-00171-z>
- Bernard, C. (2022). *Intersectionality for social workers: A practical introduction to theory and practice*. Routledge.

- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 225(1), 70-88. <https://doi.org/10.3917/dio.225.0070>
- Bilge, S. et Hill Collins, P. (2023). *Intersectionnalité. Une introduction*. Amsterdam éditions.
- Bloom, B., Owen, B. et Covington, S. (2003). *Gender-Responsive Strategies: Research, Practice, and Guiding Principles for Women Offenders* | Office of Justice Programs. <https://www.ojp.gov/ncjrs/virtual-library/abstracts/gender-responsive-strategies-research-practice-and-guiding>
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2015). Rapport annuel de l'enquêteur correctionnel 2014-2015. Repéré à : <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20142015-fra.aspx>
- Chéné, B., Chouinard, E. (2018). *Profil des femmes confiées aux Services correctionnels en 2015-2016*. Ministère de la sécurité publique. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3532198>
- Chesney-Lind, M. et Pasko, L. (2013). *The female offender. Girls, women and crime. Third edition*. Sage Publications.
- Courtemanche, Y., Poulin, C., Serhir, B. et Alary, M. (2016). *Étude de prévalence du VIH et du VHC chez les personnes incarcérées dans les établissements de détention provinciaux au Québec* (p. 58). CHU de Québec. Université Laval.
- Couvrette, A. et Leclerc, C., (2021). Cadre d'intervention pour les femmes incarcérées sous responsabilité provinciale. Rapport déposé au Ministère de la Sécurité Publique.
- Couvrette, A. et Plourde, C. (2019). Au-delà de la séparation : perceptions de mères incarcérées sur leurs relations avec leurs enfants depuis la détention. *Criminologie*, 52(1), 301-323. <https://doi.org/10.7202/1059550ar>
- Couvrette, A. et Turpin, C. (sous presse) Comprendre les relations problématiques de mères judiciarises : défis et perspectives pour la (ré)intégration sociale. *Enfance, famille et générations*.
- Covington, S. S. et Bloom, B. E. (2007). Gender responsive treatment and services in correctional settings. *Women & Therapy*, 29(3-4), 9-33. https://doi.org/10.1300/J015v29n03_02
- Davis, K. (2008). Intersectionality as buzzword: A sociology of science perspective on what makes a feminist theory successful. *Feminist Theory*, 9(1), 67-85. <https://doi.org/10.1177/1464700108086364>
- DeHart, D. D. (2008). Pathways to prison. Impact of victimization in the lives of incarcerated women. *Violence Against Women*, 14 (12). 1362-1381
- Ferraro, K. J. et Moe, A. M. (2003). Mothering, crime, and incarceration. *Journal of Contemporary Ethnography*, 32(1), 9-40.
- Giroux, L. et Frigon, S. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008: La population correctionnelle du Québec*. Ministère de la Sécurité publique.
- James, D. J. et Glaze, L. E. (2016). *Mental health problems of prison and jail inmates*. U.S. Department of Justice. Office of Justice Programs.
- Jones, D. J., Bucerius, S. M. et Haggerty, K. D. (2019). Voices of remanded women in Western Canada: A qualitative analysis. *Journal of Community Safety and Well-Being*, 4(3), 44-53. <https://doi.org/10.35502/jcswb.103>

- Karlsson, M. E. et Zielinski, M. J. (2020). Sexual victimization and mental illness prevalence rates among incarcerated women: A literature Review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 21(2), 326-349. <https://doi.org/10.1177/1524838018767933>
- Kruttschnitt, C., Gartner, R. et Miller, A. (2000). Doing her own time? Women's responses to prison in the context of the old and the new penology. *Criminology*, 38(3), 681-718. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2000.tb00903.x>
- Kruttschnitt, C., Joosen, K. et Bijleveld, C. (2019). Research note: Re-examining the gender responsive approach to female offending and its basis in the pathways literature. *Journal of Offender Rehabilitation*, 58(6), 485-499. <https://doi.org/10.1080/10509674.2019.1621415>
- Leverenz, A. M. (2006). The love of a good man? Romantic relationships as a source of support or hindrance for female ex-offenders. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 43(4), 459-488. <https://doi.org/10.1177/0022427806293323>
- Maidment, M.R. (2006). Doing time on the outside. Deconstructing the benevolent community. University of Toronto Press.
- May, D. C. et Wood, P. B. (2010). *Ranking correctional punishments: Views from offenders, practitioners, and the public*. Carolina Academic Press.
- Nolan, A. M. et Stewart, L. A. (2017). Chronic health conditions among incoming canadian federally sentenced women. *Journal of Correctional Health Care*, 23(1), 93-103. <https://doi.org/10.1177/1078345816685707>
- Paynter, M., Heggie, C., Matheson, L., Rillie, C., Beals, D. et Bray, M. (2022). Maternal incarceration in a provincial prison in Canada: A qualitative study. *Journal of Advanced Nursing*, n/a(n/a). <https://doi.org/10.1111/jan.15154>
- Plourde, C., Brochu, S., Couvrette, A. et Gendron, A. (2007). Points de vue de femmes incarcérées dans des établissements fédéraux concernant les impacts du contexte carcéral sur leur trajet de consommation de drogues. *Criminologie*, 40(1), 105-134. <https://doi.org/10.7202/016017ar>
- Radatz, D. L. et Wright, E. M. (2017). Does polyvictimization affect incarcerated and non-incarcerated adult women differently? An exploration into internalizing problems. *Journal of Interpersonal Violence*, 32(9), 1379-1400. <https://doi.org/10.1177/0886260515588921>
- Salisbury, E. J. et Van Voorhis, P. (2009). Gendered pathways: A quantitative investigation of women probationers' paths to incarceration. *Criminal Justice and Behavior*, 36(6), 541-566. <https://doi.org/10.1177/0093854809334076>
- Wright, E. M., Van Voorhis, P., Salisbury, E. J. et Bauman, A. (2012). Gender-responsive lessons learned and policy implications for women in prison: A review. *Criminal Justice and Behavior*, 39(12), 1612-1632. <https://doi.org/10.1177/0093854812451088>

Vulnérabilités, adversités de vie et passage à l'acte féminin

Étude quantitative des trajectoires de femmes incarcérées en Belgique francophone

Valentine Doffiny¹

Doctorante

Département de criminologie, Université de Liège

Financée par le Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS)

voffiny@uliege.be

Chloé Leclerc

Professeure titulaire

École de criminologie, Université de Montréal

chloe.leclerc@umontreal.ca

Sophie André

Chargée de cours

Département de criminologie, Université de Liège

sophie.andre@uliege.be

Faits saillants

- Identification de quatre facteurs de vulnérabilité (troubles de santé mentale, consommation, précarité socio-économique, relations conjugales dysfonctionnelles) et de deux facteurs d'adversité (adversités familiales précoces et victimisations) chez les femmes incarcérées.
- Prévalence élevée de polyvulnérabilité (50 %) et de polyadversité (83,2 %) au sein de la population d'étude.
- Vulnérabilités et adversités de vie significativement associées à certaines infractions, en particulier aux violences physiques commises contre les personnes et au trafic de stupéfiants.

1. Place des Orateurs, 1, bâtiment 33, 4020 Liège, Belgique

Criminologie, vol. 58, n° 2 (2025)

- Résultats plaidant en faveur d'une prise en charge intégrée, sensible au genre et tenant compte du parcours de vie afin de prévenir la récidive et l'engagement dans des conduites délinquantes.

RÉSUMÉ • *Les recherches quantitatives sur les femmes incarcérées restent rares, notamment celles explorant les liens entre vulnérabilités, adversités précoces et trajectoires délinquantes. Cette étude, menée auprès de 100 femmes incarcérées en Belgique francophone par le biais de questionnaires en face à face, vise à documenter la prévalence de ces facteurs, à analyser leurs interrelations et à explorer leur influence sur certaines infractions commises. Des analyses factuelles ont mis en évidence quatre facteurs de vulnérabilité (troubles de santé mentale, consommation, précarité socio-économique et relations conjugales dysfonctionnelles) et deux d'adversité (adversités familiales précoces et victimisations). Les résultats montrent une forte prévalence de polyvulnérabilité et d'adversités vécues, significativement associées à certaines infractions, en particulier les violences physiques commises contre les personnes et le trafic de stupéfiants. Ces résultats soulignent le rôle central des expériences traumatiques et des vulnérabilités multiples dans l'émergence des conduites délinquantes, plaidant en faveur d'une prise en charge intégrée, sensible au genre, qui tient compte du parcours de vie des femmes incarcérées afin de prévenir l'engagement dans des trajectoires délinquantes ou le risque de récidive.*

MOTS CLÉS • *Vulnérabilités, délinquance, trajectoires de vie, femmes incarcérées.*

Introduction

Jusqu'à la fin du xx^e siècle, les femmes impliquées dans le système de justice pénale ont fait l'objet d'une attention scientifique limitée, en raison notamment de leur faible prévalence au sein des statistiques pénales et criminelles, ce qui a longtemps contribué à leur « invisibilisation » au sein de la littérature scientifique (Rostaing, 2017). Cette tendance a néanmoins connu un renversement considérable avec l'insertion progressive de la perspective féministe en criminologie (Le Blanc et al., 2003). L'un des apports majeurs de celle-ci réside dans l'approche des « *Pathways* » – ou trajectoires de vie – menant à la carrière délinquante, soulignant que les parcours de vie des personnes auteures de délinquance sont différenciés selon le sexe (Chesney-Lind et Shelden, 2004). Cette perspective invite à reconnaître les femmes judiciarées comme un groupe distinct, porteur de trajectoires singulières et de besoins spécifiques, notamment en lien avec des expériences de victimisation, des antécédents de maladie mentale grave, de l'abus de substances, des relations dysfonctionnelles, en particulier avec des partenaires intimes,

des difficultés parentales, ou encore de la précarité et du sans-abrisme (Salisbury et al., 2009). Ces caractéristiques ont fait l'objet de nombreuses études s'intéressant tantôt aux adversités de vie, incluant les expériences de victimisation et les expériences familiales négatives précoces (Baglivio et al., 2014; Crick et al., 2024), tantôt à l'examen de problématiques individuelles spécifiques – que nous dénommerons vulnérabilités – telles que les troubles de santé mentale, la consommation de substances, les difficultés parentales, ou encore la précarité socio-économique (Bartlett et Hollins, 2018; Doffny et André, 2023; van de Baan et al., 2022). Ces travaux ont contribué à enrichir la compréhension des dynamiques de vulnérabilisation à l'œuvre, en explorant leur prévalence et/ou leur influence sur les trajectoires psychosociales et judiciaires des femmes.

Adversités de vie et vulnérabilités

Un consensus scientifique s'est progressivement formé autour de l'idée que les femmes judiciarisesées présentent des parcours de vie jalonnés par une accumulation d'adversités et de vulnérabilités. Les recherches inspirées du modèle des ACEs (*Adverse Childhood Experiences*) ont profondément renouvelé la compréhension des trajectoires féminines, en insistant sur l'impact cumulatif d'une exposition précoce à des environnements délétères (Felitti et al., 1998). Ces adversités incluent non seulement les violences et négligences subies dans l'enfance, mais aussi une série de facteurs de stress chronique ou de dysfonctionnements familiaux, tels que la consommation problématique d'alcool ou de drogues des parents, leur incarcération, leur instabilité professionnelle ou leur chômage prolongé, ainsi que l'exposition à des événements traumatisques comme le décès ou la maladie grave d'un proche (Turner et al., 2006). Une étude conduite auprès de 60 femmes incarcérées révèle une association significative entre l'exposition à ces contextes familiaux dysfonctionnels et le développement de comportements à risque, notamment en matière de consommation de substances (Bowles et al., 2012). L'exposition à la violence familiale parentale constitue également une forme d'adversité dont les effets psychologiques délétères ont bien été établis (Negriff, 2020).

Les expériences de victimisation vécues au cours de la vie constituent elles aussi une réalité omniprésente dans les parcours des femmes judiciarisesées. De nombreuses études rapportent des prévalences particuliè-

rement élevées de violences subies – qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles – oscillant entre 77 % et 90 % (Messina et Grella, 2006), des proportions bien supérieures à celles observées tant dans la population féminine générale que chez les hommes incarcérés (Komarovskaya et al., 2011).

Propulsée par les approches dites « sensibles au trauma » (*trauma-informed*), une littérature croissante démontre des liens significatifs entre les adversités précoces, les expériences de victimisation, et la probabilité de développer divers problèmes psychosociaux à l'adolescence et à l'âge adulte (Anda et al., 2006; Fitzgerald et Bishop, 2024). Ainsi, l'exposition répétée – voire cumulative – à des violences vécues durant l'enfance est associée à la probabilité accrue de développer des troubles de santé mentale (Arévalo et Zhao, 2024; Kennedy et al., 2021) ou d'adopter des comportements de consommation problématique (Casey et al., 2020; Zhao et al., 2023). Ces résultats convergent vers l'idée que les traumatismes, survenant à l'enfance ou à l'âge adulte, peuvent entraîner des conséquences psychosociales et comportementales durables (Hughes et al., 2017).

Dans l'ensemble, la littérature s'accorde à dire que les femmes judiciarialisées cumulent un ensemble de difficultés à l'âge adulte, plus fréquentes que chez leurs homologues masculins. Elles présentent notamment une prévalence plus élevée de troubles liés à la consommation de substances (Fazel et al., 2017), de troubles de santé mentale (Friestad et al., 2023), de difficultés parentales, de conditions de vie marquées par la précarité socio-économique (Garcia-Hallett, 2019), et de relations conjugales dysfonctionnelles, en particulier avant leur incarcération (Van Voorhis et al., 2010).

Délinquance

Parallèlement, l'existence d'un lien entre les expériences de victimisation et la commission d'actes de délinquance, chez les filles et les femmes, est aujourd'hui largement démontrée (Lorenz et Hayes, 2020; Peterson et al., 2019). S'inscrivant dans le cadre de la théorie féministe des *Pathways*, plusieurs travaux postulent que les traumatismes vécus, en particulier les expériences de victimisation, constituent des facteurs de risque majeurs de délinquance chez les femmes (Daly, 1992; DeHart, 2008). Les violences subies – notamment les agressions physiques ou sexuelles – ont ainsi été identifiées comme d'importants catalyseurs

dans la genèse et le maintien de la délinquance féminine, marquant une différence notable avec les parcours masculins (Belknap, 2007).

Au-delà des violences, des recherches ont mis en évidence une association entre les adversités précoces et l'implication dans des conduites délinquantes (Bonner et al., 2020 ; Jones et al., 2022). Thomson et al. (2020) ont notamment montré que l'incarcération d'un parent durant l'enfance – et en particulier lorsqu'il s'agit de la mère – constitue un facteur de risque prédictif de comportements antisociaux chez les filles.

Certaines vulnérabilités apparaissent également étroitement liées à l'engagement dans des conduites délinquantes. Parmi celles-ci, la consommation de substances est l'un des déterminants les plus fréquemment identifiés dans les trajectoires féminines vers la criminalité (Smith, 2017). La littérature suggère aussi que les troubles mentaux, bien qu'ils ne soient nullement considérés comme directement responsables du passage à l'acte, peuvent y être associés de manière indirecte, en exacerbant les mécanismes menant au comportement délinquant (Adair et al., 2023 ; Ahonen et al., 2019). L'influence des relations intimes, particulièrement dans le cas où les partenaires sont elles ou eux-mêmes engagées dans des comportements antisociaux, a également été démontrée (Haynie et al., 2005). Enfin, la précarité socio-économique constitue un facteur de vulnérabilité supplémentaire, identifié comme particulièrement déterminant dans l'implication délictuelle des femmes (Heimer et al., 2005 ; Mandatori et Fitch, 2021).

À ce jour, la majorité des études sur les femmes incarcérées adoptent une approche descriptive, sans explorer en profondeur la co-occurrence ni l'impact combiné des vulnérabilités et des adversités sur la délinquance. Si certaines recherches ont identifié divers facteurs de vulnérabilité – liés à la santé mentale, à la consommation de substances ou aux difficultés relationnelles – et les effets des adversités précoces, leurs interactions demeurent sous-explorées. Or, la complexité des trajectoires féminines appelle une approche intégrée, tenant compte de l'accumulation et de l'intrication de ces facteurs dans l'engagement délinquant afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de cette population.

La présente étude

Cette contribution poursuit un triple objectif: le premier consiste à décrire la prévalence de vulnérabilités et d'adversités au sein d'un échantillon de femmes incarcérées (*visée descriptive*) ; le deuxième, à examiner

les associations entre les facteurs de vulnérabilité et d'adversité ainsi que les associations entre ces facteurs et les variables sociodémographiques ; et le troisième, à analyser l'influence de ces facteurs sur la commission d'actes de délinquance (*visées explicatives*). Ensemble, ces trois objectifs visent à contribuer à l'élaboration d'un modèle développemental intégré, permettant de mieux comprendre les interrelations entre la présence de vulnérabilités et d'adversités et l'engagement dans des comportements délinquants.

Méthodologie

L'étude actuelle s'appuie sur une méthodologie quantitative, fondée sur la réalisation d'une enquête par questionnaire menée auprès de femmes incarcérées. La collecte des données s'est déroulée entre le 30 novembre 2023 et le 24 septembre 2024. L'ensemble des questionnaires ont systématiquement été administrés par la première autrice, selon un mode de passation en face à face. Ce mode de recueil visait à limiter les biais de compréhension, à maximiser la qualité des données recueillies et à instaurer une relation de confiance propice à l'évocation d'expériences personnelles sensibles.

Le questionnaire comporte 179 questions réparties en 12 sections thématiques, explorant les caractéristiques individuelles, familiales et sociales, la dynamique des relations conjugales, les trajectoires résidentielles, la situation professionnelle et financière, les activités en lien avec le travail du sexe, le parcours de délinquance, les expériences de victimisation, la santé mentale et la consommation de substances, ainsi que certains traits de personnalité. Cette structuration vise à appréhender de manière globale les parcours de vie et les facteurs de vulnérabilité associés aux trajectoires délinquantes des femmes. Les questions s'inspirent de plusieurs outils validés ou adaptés aux spécificités de la population étudiée. Il intègre notamment des questions issues d'un outil conçu pour l'analyse des trajectoires féminines (Ouellet, 2018), d'un instrument d'évaluation des risques et des besoins sensibles au genre (le *Women's Needs and Risk Assessment*), ainsi que de diverses échelles standardisées couvrant plusieurs concepts pertinent pour l'étude. Chaque questionnaire a été administré en deux rencontres ou plus (d'une durée totale d'environ quatre heures), selon le rythme et les souhaits des répondantes, notamment au vu de la sensibilité des thématiques abordées.

Les critères d'inclusion requéraient que les participantes soient condamnées à une peine privative de liberté *intramuros* et disposent d'une maîtrise suffisante de la langue française. Le recrutement a été mené au sein des quatre établissements pénitentiaires belges franco-phones disposant d'un quartier femmes. Il a été facilité par l'immersion de la chercheuse au sein de la vie carcérale visant à assurer une présence régulière et visible auprès de la population d'étude. En définitive, l'échantillon se compose de 100 femmes condamnées et incarcérées ayant répondu favorablement à l'enquête.

Variables à l'étude

Vulnérabilités et adversités

Un total de 63 variables issues du questionnaire ont initialement été sélectionnées par deux des autrices afin de conceptualiser la présence de vulnérabilités et d'adversités. Cette sélection s'est appuyée sur la littérature scientifique existante, qui distingue généralement trois domaines de vulnérabilité, soit : (1) le domaine individuel (comprenant des problèmes de santé mentale, de consommation de substances et liés à la parentalité), (2) social (comprenant une absence d'emploi avant l'incarcération, une précarité financière et une instabilité résidentielle) et (3) relationnel (comprenant des relations familiales conflictuelles, des relations conjugales dysfonctionnelles et des relations amicales antsociales). Les variables retenues devaient être de nature dichotomique ou pouvoir être recatégorisées en ce sens (absence ou présence). Sur cette base, 25 variables ont été sélectionnées en vue de la réalisation d'une analyse factorielle exploratoire (AFE) visant à identifier les principales dimensions sous-jacentes aux vulnérabilités.

Parallèlement, quatre catégories d'adversités ont été considérées : (1) les adversités familiales précoces (comprenant la consommation, les problèmes de santé mentale, la précarité, les antécédents judiciaires et le décès de figure[s] parentale[s], le fait d'avoir été témoin de violence physique au sein du foyer et le placement en institution), (2) les adversités scolaires (comprenant les changements fréquents d'établissements, un rendement scolaire peu élevé et le fait d'avoir été victime de harcèlement ou d'intimidation), (3) les activités en lien avec le travail du sexe ou la prostitution, ainsi que (4) la victimisation vécue durant l'enfance et à l'âge adulte (dont les agressions physiques et sexuelles). Pour ce faire, 15 variables dichotomiques ont été sélectionnées en vue de la réalisation d'une seconde AFE.

Caractéristiques sociodémographiques

Les variables relatives à l'âge, à l'origine ethnique (belge ou étrangère), à la situation familiale (nombre d'enfants), au niveau d'instruction (plus haut diplôme obtenu), à l'occupation d'un emploi (dans l'année précédant l'incarcération), à l'orientation sexuelle et au statut conjugal lors de l'entrée en détention ont été recueillies au moyen de questions ouvertes. Ensemble, elles brossent le portrait de femmes âgées en moyenne de 40,9 ans (Mdn = 41,0 ans; min. 21 et max. 66 ans), d'origine belge (73,0 %), mères de famille² (84,0 %; Mdn = 2,0 enfants), peu instruites³ (66,0 %), sans emploi avant l'incarcération (74,0 %), hétérosexuelles (81,0 %) et engagées dans une relation de couple au moment de l'entrée en détention (74,0 %).

Actes de délinquance

Trois catégories d'infractions ont été mesurées de manière autorapportée (non = 0; oui = 1): (1) les actes de violences physiques contre les personnes (6 infractions), (2) les infractions de nature acquisitive (13 infractions, incluant les infractions de fraude et les infractions contre les biens ou les propriétés), et (3) le trafic de stupéfiants (1 infraction)⁴. D'un point de vue descriptif, 71,0 % de l'échantillon a révélé avoir déjà commis un acte de violence physique à l'encontre d'une personne, 82,0 % une infraction de nature acquisitive (dont 54,0 % une infraction en matière de fraudes et 78,0 % une infraction contre les biens ou les propriétés), et 38,0 % du trafic de stupéfiants. À noter qu'il ne s'agit pas d'infractions qui ont nécessairement été judiciarisesées.

Stratégies analytiques

Des AFE – réalisées à l'aide du logiciel RStudio – ont été conduites séparément sur les deux ensembles de variables dans le but d'identifier l'existence de facteurs latents⁵ sous-jacents. Une matrice de corrélations tétrachoriques a été calculée pour chaque modèle puis soumise à une

2. Au moment de l'entretien.

3. Elles n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires (Certificat d'enseignement secondaire supérieur).

4. Il s'agit de la vente de stupéfiants.

5. Un facteur latent est un facteur caché qui n'est pas directement observé par les données, mais plutôt déduit à partir des données observées. Ces facteurs se manifestent en considérant les relations existantes entre l'ensemble des variables observées.

extraction par maximum de vraisemblance, avec une rotation Oblimin, permettant de prendre en compte d'éventuelles corrélations entre les facteurs. Des extractions successives de deux à dix facteurs ont été testées afin de déterminer les solutions les plus cohérentes, avec un ajustement progressif des items pour optimiser la stabilité des modèles. Malgré la taille modeste de l'échantillon ($N = 100$), plusieurs précautions ont été adoptées, notamment l'utilisation de la méthode d'extraction ULS (*unweighted least squares*), recommandée pour sa robustesse face aux petits échantillons, ainsi que la rotation Oblimin. À l'issue de ce processus itératif, 18 variables parmi les 25 sélectionnées ont été retenues pour représenter les dimensions latentes des vulnérabilités, ainsi que 10 variables des 15 sélectionnées pour les adversités. Ces deux ensembles de variables feront l'objet d'une présentation détaillée dans la première partie des résultats.

L'interprétation des résultats s'appuie sur les saturations factorielles (ou *loadings*, λ), qui reflètent la force du lien entre chaque variable observée et le facteur auquel elle est associée. Conformément aux standards méthodologiques en vigueur, seules les saturations supérieures à 0,30 ont été retenues, ce seuil étant généralement admis comme indicateur d'une contribution substantielle au facteur. Dans le cadre de cette étude, les saturations observées s'étendent de 0,31 à 0,96 (Mdn = 0,75), témoignant d'une structure factorielle à la fois robuste, bien définie et conceptuellement pertinente. Bien que certaines saturations particulièrement élevées soient observées (supérieures à 0,90) – phénomène fréquent dans les études fondées sur de petits échantillons en raison d'une possible instabilité des estimations –, la validité des modèles a été renforcée par plusieurs vérifications complémentaires. Celles-ci incluent l'examen des communalités des items, attestant de leur adéquation aux facteurs extraits, ainsi que l'évaluation des indices globaux d'ajustement, qui indiquent une bonne qualité de modélisation. Ces éléments convergents renforcent la validité et la fiabilité des résultats obtenus.

Enfin, des analyses bivariées (tests du chi carré et des t de Student) et des analyses de régressions linéaires et logistiques comprenant une seule variable indépendante ont été conduites afin de vérifier, d'une part, les associations entre les facteurs de vulnérabilité, d'adversité et les caractéristiques sociodémographiques (objectif 2) et d'étudier, d'autre part, l'influence de ces variables sur la délinquance (objectif 3). L'ensemble des analyses statistiques a été réalisé à l'aide du logiciel IBM SPSS Statistics (version 29.0.2.0).

Résultats

Conceptualisation des vulnérabilités et des adversités

Les tableaux 1 et 2 présentent les résultats des AFE menées sur les indicateurs de vulnérabilité et d'adversité. Quatre facteurs ont été identifiés pour le modèle de vulnérabilité, et deux pour le modèle d'adversité.

Le modèle de vulnérabilité (tableau 1) se décline en 18 items répartis en 4 facteurs : (1) la vulnérabilité associée à la maladie mentale (items 1 à 4) ; (2) la consommation de substances psychoactives (items 5 à 10) ; (3) la précarité socio-économique (items 11 à 14) ; et (4) les relations conjugales dysfonctionnelles (items 15 à 18). L'examen des saturations factorielles (λ), toutes supérieures à 0,43, atteste d'une cohérence structurelle satisfaisante pour chacun des facteurs.

Ce modèle met en évidence la prévalence élevée de vulnérabilités parmi les femmes incarcérées. En matière de la maladie mentale, près de trois quarts des participantes déclarent avoir pris des médicaments pour se sentir mieux sur le plan émotionnel (74,0 %), pour faire face à un épisode dépressif (63,0 %), ou affirment avoir pris ou estimé avoir besoin d'une médication pour résoudre un trouble psychologique (68,0 %). Nombreuses sont celles ayant aussi déclaré avoir déjà fait une tentative de suicide au cours de leur vie (69,0 %). Notons que ces difficultés ont tendance à s'accumuler dans la vie des femmes, 42,0 % d'entre elles ayant répondu positivement à l'ensemble des quatre indicateurs de maladie mentale (tableau 3).

Concernant la consommation, entre 42,0 et 59,0 % des femmes rapportent des répercussions négatives liées à leur usage de substances (drogues et/ou alcool). Ainsi, plus de la moitié d'entre elles indiquent que leur consommation a déjà suscité l'inquiétude de leur famille ou de leurs amis (58,0 %), ont éprouvé des difficultés à cesser leur consommation une fois celle-ci entamée (45,0 %), ou ont rencontré des problèmes de santé ou émotionnels en lien avec leur consommation (42,0 %). Certaines mentionnent également avoir connu des disputes conjugales ou familiales (59,0 %) ou encore des difficultés financières (45,0 %) imputables à cette consommation. Enfin, une proportion encore plus élevée déclare des épisodes de consommation quotidienne lors des périodes de consommation les plus intenses (65,0 %). Ces vulnérabilités tendent également à s'accumuler : seules 28,0 % des participantes ne rapportent aucun problème lié à la consommation, tandis que 52,0 % cumulent quatre items ou plus sur les six identifiés (tableau 3).

TABLEAU 1
Résultats des AFE relatives aux facteurs de vulnérabilité pour la population totale (N=100)

Items de vulnérabilité (18)	VULNÉRABILITÉS				
	Fréq. %	λ	λ	λ	λ
	VUL _{MALM}	VUL _{CONSO}	VUL _{PRECA}	VUL _{CON}	
1. Médicaments pour se sentir mieux sur le plan émotionnel	74,0 %	0,78	—	—	—
2. Tentative de suicide	69,0 %	0,62	—	—	—
3. Médicaments pour sortir d'une dépression	63,0 %	0,82	—	—	—
4. Prise passée ou besoin actuel de médicaments pour résoudre un problème	68,0 %	0,84	—	—	—
5. Inquiétudes de la famille ou des amis	58,0 %	—	0,89	—	—
6. Difficultés à arrêter quand on a commencé à consommer	45,0 %	—	0,82	—	—
7. Problèmes de santé ou émotionnels en raison de la consommation	42,0 %	—	0,80	—	—
8. Disputes conjugales ou familiales en raison de la consommation	59,0 %	—	0,94	—	—
9. Problèmes financiers en raison de la consommation	45,0 %	—	0,80	—	—
10. Consommation quotidienne durant les périodes de consommation intense	65,0 %	—	0,64	—	—
11. Problèmes financiers avant l'incarcération (expulsion, saisie, etc.)	42,0 %	—	—	0,43	—
12. Sans abri ou vécu dans un refuge à l'âge adulte	46,0 %	—	—	0,75	—
13. Vécu dans un endroit non désiré au cours des 6 mois avant l'incarcération	28,0 %	—	—	0,67	—
14. Déménagements fréquents (3 ou +) au cours des 6 mois avant l'incarcération	16,0 %	—	—	0,96	—
15. Peur de la ou des personnes conjointes au cours de la vie	76,0 %	—	—	—	0,67
16. Engagement dans des relations conjugales douloureuses	71,0 %	—	—	—	0,83
17. Forcée à avoir des relations sexuelles non désirées	43,0 %	—	—	—	0,64
18. Secouée, poussée, attrapée ou jetée	80,0 %	—	—	—	0,70
Fréquence globale par facteur (1 item ou plus)	%	84,0 %	72,0 %	63,0 %	89,0 %

Note: λ = loadings (poids factoriel)

Bien que 37,0 % de l'échantillon ne présente aucune manifestation de vulnérabilité économique, les femmes demeurent néanmoins nombreuses à avoir été confrontées à des problèmes financiers avant l'incarcération (42,0 %), à avoir été sans abri ou logées dans un centre d'hébergement (46,0 %), ou encore résidé dans un endroit où elles ne désiraient pas vivre au cours des six mois précédent l'incarcération (28,0 %). Enfin, si le fait d'avoir déménagé fréquemment durant cette même période est plus rare (16,0 %), cette variable constitue un contributeur majeur du facteur de vulnérabilité ($\lambda = 0,96$).

En tant que dernier facteur de vulnérabilité, celui relatif aux relations conjugales dysfonctionnelles est également fortement représenté au sein de la population. Une grande partie de l'échantillon indique avoir déjà eu peur d'une conjointe ou d'un conjoint (76,0 %), s'être engagée dans des relations conjugales douloureuses (71,0 %), ou avoir subi des violences au sein du couple, qu'elles soient physiques (80,0 %) ou sexuelles (43,0 %). Enfin, il est possible de constater que ce domaine de vulnérabilité est également bien représenté étant donné que 68,0 % des femmes présentent trois ou quatre indicateurs associés à ce domaine (tableau 3).

Le modèle d'adversité (tableau 2) est quant à lui structuré autour de dix items répartis en deux dimensions : (1) les adversités familiales précoces (items 1 à 6), incluant notamment la consommation et les difficultés financières de figure(s) parentale(s) au cours de l'enfance ; et (2) la victimisation vécue à l'enfance et à l'âge adulte, qu'elle soit psychologique, physique ou sexuelle (items 7 à 10).

Ce modèle témoigne d'une prévalence élevée d'expériences d'adversité au sein de la population étudiée, qu'elles soient en lien avec le contexte familial ou les victimisations personnelles vécues.

Concernant les adversités familiales, une proportion non négligeable de participantes rapporte avoir été exposée, durant l'enfance, à des problèmes de consommation (48,0 %) et/ou à des troubles de santé mentale (40,0 %) chez au moins une de leurs figures parentales. Un peu plus de 30,0 % des participantes mentionnent également la présence d'antécédents judiciaires parentaux (31,0 %). Sur le plan financier, plus d'un tiers des femmes indiquent que leur famille a bénéficié d'une aide sociale (36,8 %). Enfin, plus d'un tiers des femmes déclarent avoir fait l'objet d'un placement en institution de l'aide à la jeunesse (35,0 %) et près de la moitié révèlent avoir été témoin de violences physiques au sein du foyer (49,0 %). Globalement, 67,5 % cumulent entre deux et six indicateurs d'adversité familiale (tableau 3).

TABLEAU 2
Résultats des AFF relatives aux facteurs d'adversité pour la population totale (N=100)

Items d'adversité (10)	ADVERSITÉS		
	Fréq. % (n)	AD _{PARENTS}	AD _{VICTIMISATION}
1. Consommation – figure(s) parentale(s)	48,0 %	0,47	–
2. Maladie mentale – figure(s) parentale(s)	40,0 %	0,43	–
3. Recours à l'aide sociale de l'État par figure(s) parentale(s)	36,8 % (35)*	0,75	–
4. Antécédents judiciaires – figure(s) parentale(s)	31,0 %	0,96	–
5. Placement en institution	35,0 %	0,41	–
6. Témoin de violence physique au sein du foyer	49,0 %	0,37	–
7. Agressions physiques durant l'enfance (FP et autres)	64,0 %	–	0,48
8. Agressions physiques à l'âge adulte (dont par la personne conjointe)	87,0 %	–	0,86
9. Agressions sexuelles à l'âge adulte (dont par la personne conjointe)	52,0 %	–	0,87
10. Harcèlement au primaire ou au secondaire	37,0 %	–	0,31
Fréquence globale par facteur (1 item ou plus)	% (n)	87,4 % (83)	93,0 %

Note : λ = loadings (poids factoriel)

* Ce pourcentage a été calculé sur les 95 réponses valides (et non sur l'ensemble des 100 personnes) en raison de l'existence de 5 données manquantes.

Les résultats relatifs au second domaine d’adversité révèlent une exposition marquée des femmes à diverses formes de victimisation, tant durant l’enfance qu’à l’âge adulte. En effet, une majorité de participantes rapporte avoir subi des violences physiques dans l’enfance (64,0 %) et/ou à l’âge adulte (87,0 %), ainsi que des agressions sexuelles à l’âge adulte (52,0 %). Aussi, plus d’un tiers mentionnent avoir été victimes d’intimidation ou de harcèlement au cours de leur parcours scolaire (37,0 %). À l’instar des adversités familiales, le tableau 3 illustre la prévalence de ces expériences au sein de la population interrogée, indiquant que 79,0 % des femmes présentent entre deux et quatre indicateurs de victimisation.

La polyvulnérabilité et l’exposition aux adversités

L’absence de vulnérabilités ou d’adversités est plutôt rare parmi les femmes incarcérées, lesquelles présentent généralement au moins un, et le plus souvent une accumulation de plusieurs indicateurs de vulnérabilité et d’adversité (tableau 3).

Au-delà de la question de la prévalence de certains indicateurs de vulnérabilité, le tableau 4 renvoie au concept de « polyvulnérabilité », lequel s’inspire de la notion bien documentée de polyvictimisation (Finkelhor et al., 2007, 2011). Celle-ci indique que ce n’est pas tant l’exposition à un type de victimisation qui prédit les trajectoires problématiques ou les risques accrus de marginalisation, mais plutôt l’accumulation de diverses expériences (comme la violence physique et sexuelle) qui fragilise durablement les parcours individuels. La polyvulnérabilité permet d’élargir la focale aux contextes de vie actuels et aux ressources disponibles, captant de manière complémentaire la complexité des situations de risque auxquelles les femmes peuvent être confrontées. Ces éléments se reflètent au sein de notre analyse, la majorité des femmes cumulant plusieurs facteurs (entre 2 et 4) de vulnérabilité (91,0 %), voire la totalité d’entre eux (4 facteurs) (50,0 %), à savoir des problématiques liées à la maladie mentale, à la consommation, à la précarité et aux relations conjugales dysfonctionnelles. À l’inverse, celles qui ne présentent qu’une (4,0 %) ou aucune (5,0 %) de ces vulnérabilités se font rares.

TABLEAU 3

Répartition du nombre d'items cumulés par facteur pour les dimensions de vulnérabilités et d'adversités au sein de la population totale (N=100)

Nombre d'items cumulés	VULNÉRABILITÉS				ADVERSITÉS	
	VULNÉRABILITÉS % VUL _{MAIM}	VUL _{CONSO} % VUL _{PRECA}	VUL _{CONJ} % VUL _{PRECA}	AD _{PARENTS} % (n)*	AD _{VICTIM} %	
0	16,0 %	28,0 %	37,0 %	11,0 %	12,6 % (12)	7,0 %
1	4,0 %	6,0 %	27,0 %	12,0 %	20,0 % (19)	14,0 %
2	12,0 %	5,0 %	15,0 %	9,0 %	27,4 % (26)	31,0 %
3	26,0 %	9,0 %	9,0 %	32,0 %	15,8 % (15,8)	28,0 %
4	42,0 %	11,0 %	12,0 %	36,0 %	11,6 % (11)	20,0 %
5	—	19,0 %	—	—	5,3 % (5)	—
6	—	22,0 %	—	—	7,4 % (7)	—
1 ou plus	84,0 %	72,0 %	63,0 %	89,0 %	87,4 % (83)	93,0 %

* Ces pourcentages ont été calculés sur l'ensemble des données disponibles pour ce facteur (Cf. note du tableau 2).

TABLEAU 4

Répartition du nombre de facteurs cumulés pour les dimensions de vulnérabilités et d'adversités au sein de la population totale (N=100)

Nombre de facteurs cumulés	VULNÉRABILITÉS (VUL _{MALMP} , CONSO _{PRESA} , CON _{IM})		(AD _{PARENTS} , VICTIM _{IM})	ADVERSITÉS (AD _{PARENTS} , VICTIM _{IM})
	%	%		
0	5,0 %	2,1 %		
1	4,0 %	14,7 %		
2	19,0 %	83,2 %		
3	22,0 %	—		
4	50,0 %	—		

Un constat similaire peut être posé pour les adversités étant donné que seules 2,1 % des femmes ne présentent aucune forme d'adversité, tandis que 83,2 % cumulent à la fois des adversités familiales vécues dans l'enfance et des expériences de victimisation au cours de leur vie.

Les résultats des tableaux croisés révèlent des associations statistiquement significatives entre les deux formes d'adversité et la polyvulnérabilité (définie ici comme le cumul des quatre facteurs de vulnérabilité). Plus spécifiquement, les femmes polyvulnérabilisées ont systématiquement été exposées à des expériences de victimisation au cours de leur vie comparativement aux autres (100,0 % vs. 86,0 % ; $\chi^2 = 7,53$; $p = 0,006$)⁶. En revanche, aucune relation n'a été observée avec les adversités familiales précoces.

D'un point de vue infractionnel, bien que les données ne permettent pas d'établir une relation causale ni de statuer sur l'impact des adversités sur la commission d'actes de délinquance, des associations significatives sont observées entre la polyvulnérabilité et l'implication dans certaines formes de délinquance. En effet, des analyses de tableaux croisés indiquent que les femmes polyvulnérabilisées sont proportionnellement plus nombreuses à avoir commis des actes de violence physique contre les personnes (84,0 % vs. 58,0 % ; $\chi^2 = 8,21$, $p = 0,004$), à être impliquées dans des infractions de nature acquisitive – dont les atteintes aux biens ou aux propriétés (90,0 % vs. 66,0 % ; $\chi^2 = 8,39$, $p = 0,004$) et les infractions de fraudes (68,0 % vs. 40,0 % ; $\chi^2 = 7,89$, $p = 0,005$) – ainsi que dans du trafic de stupéfiants (62,0 % vs. 14,0 % ; $\chi^2 = 24,45$, $p < 0,001$).

Lorsque l'on considère plus spécifiquement les formes d'adversité, seule celle liée à la victimisation vécue apparaît significativement associée à l'implication infractionnelle. Plus précisément, les femmes qui ont été victimisées sont plus nombreuses à avoir commis des actes de violence physique contre les personnes (75,3 % vs. 14,3 % ; $\chi^2 = 11,76$; $p < 0,001$)⁷ ainsi qu'à avoir participé au trafic de stupéfiants (40,9 % vs. 0,00 % ; $\chi^2 = 4,61$; $p = 0,032$)⁸.

6. En raison de la très forte prévalence des victimisations dans l'échantillon, les effectifs théoriques de certaines cellules du tableau croisé étaient inférieurs au seuil recommandé ($n < 5$), ce qui limite le respect des postulats du test du chi carré et invite à interpréter ces résultats avec prudence.

7. Voir note de bas de page n° 6 concernant les limites liées aux effectifs théoriques du chi carré.

8. *Ibid.*

Enfin, parmi les caractéristiques sociodémographiques examinées – telles que l'âge, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le niveau d'instruction, l'emploi, la parentalité et le statut conjugal –, seule l'absence d'emploi avant l'incarcération apparaît significativement associée à la polyvulnérabilité ($\chi^2 = 5,20$; $p = 0,023$). Cette absence globale d'association pourrait s'expliquer, au moins en partie, par la taille restreinte de l'échantillon qui limite la puissance statistique des analyses et leur capacité à détecter d'éventuels effets réels.

Modèle développemental

Dans un second temps, des analyses de régressions ont été réalisées afin d'examiner les associations entre les facteurs d'adversité et de vulnérabilité (régressions linéaires univariées réalisées à partir des scores factoriels extraits des AFE), ainsi qu'entre ces facteurs et la commission d'actes de délinquance (régressions logistiques univariées réalisées sur chaque type d'infraction). La figure 1 illustre les résultats obtenus de manière schématique au sein d'un modèle développemental intégré, qui permet d'illustrer les liens étroits entre les expériences d'adversité, l'émergence de vulnérabilités et l'engagement dans des comportements délinquants, soutenant ainsi la pertinence d'une approche intégrée et multidimensionnelle. Il convient néanmoins d'indiquer que ce modèle suggère une temporalité implicite, dans laquelle les adversités précèdent l'émergence de vulnérabilités, et que l'ensemble de ces facteurs précèdent la commission de certaines infractions. Si cette séquence est théoriquement cohérente, elle ne peut toutefois être validée par les analyses menées, ce qui invite à une certaine prudence dans l'interprétation causale des associations relevées.

Les résultats des régressions linéaires démontrent un effet significatif des adversités familiales précoces sur deux facteurs de vulnérabilité : la consommation de substances ($\beta = 0,26$; $p = 0,011$) et la précarité socio-économique ($\beta = 0,30$; $p = 0,004$).

De plus, les résultats suggèrent l'existence d'associations significatives entre la victimisation vécue et l'ensemble des quatre dimensions de vulnérabilité explorées, à savoir la consommation ($\beta = 0,41$; $p < 0,001$), la précarité socio-économique ($\beta = 0,31$; $p = 0,002$), la maladie mentale ($\beta = 0,44$; $p < 0,001$) et les relations conjugales dysfonctionnelles ($\beta = 0,65$; $p < 0,001$), soulignant le rôle central de la victimisation dans les difficultés vécues à l'âge adulte.

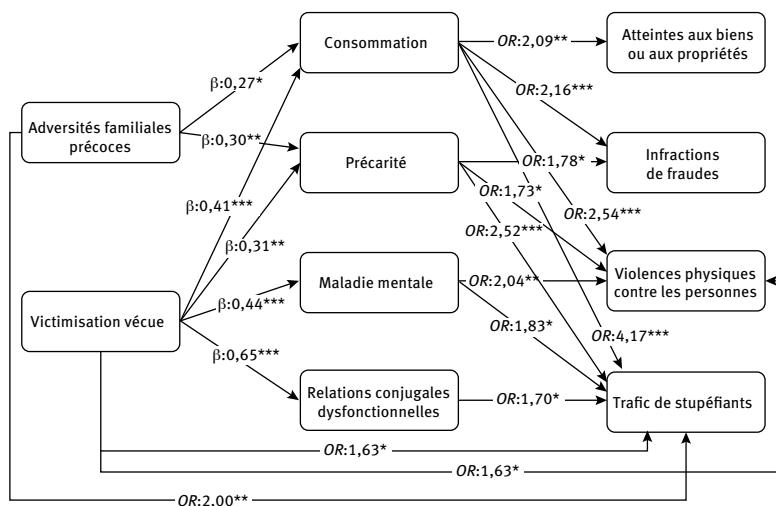
Les résultats des régressions logistiques univariées révèlent également une série d'associations entre les facteurs d'adversité et de vulnérabilité et la commission d'infractions. Concernant les infractions de nature acquisitive, et spécifiquement les atteintes aux biens ou aux propriétés, une association significative est observée avec la consommation de substances (OR = 2,09 ; $p = 0,004$). Les femmes présentant cette vulnérabilité sont en effet deux fois plus susceptibles de s'engager dans ce type de délinquance.

Lorsqu'il s'agit des infractions en matière de fraudes, en plus d'être associées à la consommation (OR = 2,16 ; $p < 0,001$), celles-ci présentent également une association significative avec la vulnérabilité sur le plan de la précarité (OR = 1,78 ; $p = 0,011$).

Les actes de violence physique contre les personnes sont, quant à eux, associés à un nombre plus étendu de facteurs. Du côté des adversités, il apparaît que les femmes ayant vécu de la victimisation durant l'enfance ou à l'âge adulte présentent une probabilité significativement plus élevée de commettre ce type d'infraction (OR = 1,63 ; $p = 0,035$). Du côté des vulnérabilités, plusieurs dimensions sont également impliquées, qu'il s'agisse de la consommation de substances (OR = 2,54 ; $p < 0,001$), de la précarité socio-économique (OR = 1,73 ; $p = 0,042$), ou de la vulnérabilité en lien avec la maladie mentale (OR = 2,04 ; $p = 0,002$).

Enfin, le trafic de stupéfiants présente des associations avec l'ensemble des facteurs d'adversité et de vulnérabilité. Cette infraction est associée tant aux adversités familiales précoce (OR = 2,00 ; $p = 0,003$) qu'à la victimisation vécue (OR = 1,63 ; $p = 0,041$). Au niveau des facteurs de vulnérabilité, le trafic de stupéfiants est associé à la consommation de substances, qui constitue un facteur de risque majeur (OR = 4,17 ; $p < 0,001$), mais aussi à la précarité socio-économique (OR = 2,52 ; $p < 0,001$), à la maladie mentale (OR = 1,83 ; $p = 0,012$) et aux relations conjugales dysfonctionnelles (OR = 1,70 ; $p = 0,027$).

FIGURE 1
Schéma développemental des liens entre les facteurs d'adversité, les facteurs de vulnérabilité et la commission d'infractions



Note : OR = Odds Ratio (rapport de cotes); β = Coefficient standardisé (force de l'effet)

* $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

Les relations non significatives ont été omises afin de simplifier le modèle

Discussion

Les résultats de cette étude confirment la présence de trajectoires de vie marquées par une accumulation d'adversités et de vulnérabilités chez les femmes incarcérées. Nombre d'entre elles ont grandi dans des environnements familiaux dysfonctionnels, exposées dès l'enfance à des troubles parentaux – tels que la consommation, la maladie mentale ou la précarité de figures parentales –, à des violences intrafamiliales ou encore à des placements institutionnels. À ces contextes précoce s'ajoutent des expériences de victimisation répétées, tant dans l'enfance qu'à l'âge adulte, sous forme de violences physiques, sexuelles ou psychologiques. Ces dimensions ne s'observent pas isolément, mais coexistent fréquemment, traduisant des situations de polyvulnérabilité et d'adversité particulièrement prononcées. La majorité des femmes interrogées cumulent en effet à la fois les adversités familiales précoce et la victimisation vécue, et près de la moitié l'ensemble des quatre formes de vulnérabilités identifiées : la maladie mentale, la consommation, la précarité et les relations conjugales dysfonctionnelles. Ces constats rejoignent ceux émis

dans la littérature qui soulignent la prévalence élevée des expériences familiales délétères (Friestad et al., 2014) et des victimisations (Kennedy et al., 2016) dans les trajectoires des femmes incarcérées. Ils éclairent sur la nécessité d'adopter une approche holistique intégrant l'ensemble de ces dimensions dans la compréhension des parcours féminins et dans l'élaboration d'une prise en charge adaptée. S'éloignant d'une lecture cloisonnée de ces problématiques, une telle approche embrasse la complexité des vécus féminins, en tenant compte à la fois des traumatismes passés, des vulnérabilités présentes et des conditions sociales d'existence, comme le recommande la perspective « sensible au genre » (Annison et al., 2019).

Au-delà de l'apport descriptif des dimensions étudiées, les résultats des analyses de régressions apportent un éclairage complémentaire sur les dynamiques à l'œuvre. Ceux-ci confirment en effet que les adversités précoces – notamment celles d'origine familiale – semblent constituer un terreau particulièrement fertile à l'émergence de problématiques multiples à l'âge adulte, telles qu'une consommation de substances ou une précarité socio-économique. Déjà bien documentées dans la littérature en tant que facteurs de risque majeurs, ces dimensions, considérées comme des cibles prioritaires d'intervention auprès des femmes judiciairisées, apparaissent ici comme des maillons essentiels de la chaîne de vulnérabilisation. En particulier, la victimisation vécue semble jouer un rôle central, étant significativement associée à l'émergence de chacune des quatre formes de vulnérabilité identifiées. Ce lien a déjà pu être rapporté dans des recherches montrant son impact sur la santé mentale (Annett et al., 2023; Messina et Grella, 2006), la consommation (Lo et al., 2008), l'engagement dans des relations conjugales dysfonctionnelles (Vargas-Fernández et al., 2022) ou encore la précarité socio-économique, notamment résidentielle (Milburn et D'Ercole, 1991).

Cette contribution révèle également que ces difficultés peuvent être associées à l'engagement dans certaines formes de criminalité – en particulier le trafic de stupéfiants et les violences physiques contre les personnes –, qui constituent les infractions les plus associées à l'ensemble des facteurs d'adversité et de vulnérabilité. Plus spécifiquement, il existe une forte association entre la victimisation vécue au cours de la vie et l'implication dans des formes de délinquance physique. Ce constat s'inscrit dans la perspective des *Pathways*, laquelle stipule que les expériences de victimisation vécues dans l'enfance peuvent contribuer à façonner la probabilité de perpétrer des actes de violence à l'âge adulte

(Saxena et Messina, 2021). En ce qui concerne les infractions de nature acquisitive, celles-ci sont plus spécifiquement associées aux vulnérabilités liées à la consommation et la précarité. Ce profil de résultats corrobore une interprétation déjà bien établie par la littérature, laquelle soutient que les infractions commises par les femmes – qu'il s'agisse de fraudes, d'atteintes aux biens ou de trafic de stupéfiants – ne relèvent pas essentiellement d'une logique instrumentale orientée vers la recherche de profit ou de pouvoir, mais s'inscrivent davantage dans des dynamiques de gestion de la survie, en réponse à des situations de pauvreté, de dépendances, ou de relations intimes abusives, et donc de besoins fondamentaux non comblés (Byrne et Trew, 2008 ; Mandatori et Fitch, 2021).

Un résultat supplémentaire réside dans l'absence d'association entre la polyvulnérabilité et les caractéristiques sociodémographiques étudiées. En effet, comparativement aux autres, les femmes les plus vulnérables ne sont ni plus jeunes, ni moins éduquées, ni davantage issues de l'immigration. En revanche, ce qu'elles ont en commun, c'est un passé de victimisation. Ce constat met en lumière l'importance de repenser les facteurs de risque en relation avec les trajectoires délinquantes des femmes, où l'histoire traumatique, pourtant souvent invisible, constitue le principal élément discriminant. Une telle approche permet d'affiner la compréhension sur le comment certaines femmes, indépendamment de leurs traits individuels, peuvent se retrouver au croisement de multiples formes de vulnérabilité.

À la lumière des résultats obtenus, il importe de considérer la mise en place de dispositifs de prévention et d'accompagnement à l'égard des populations les plus vulnérables. L'identification précoce des situations de violence – notamment celles survenant durant l'enfance et l'adolescence – ainsi que la mise en place de dispositifs d'accompagnement adaptés constituent des leviers essentiels pour enrayer ce processus de vulnérabilisation. Non prises en charge, ces victimisations tendent à se traduire, à l'âge adulte, par l'émergence de problématiques psychosociales chroniques, elles-mêmes associées à un risque accru d'engagement dans des conduites délinquantes. Dès lors, une approche préventive sensible au trauma ainsi qu'un soutien psychosocial et structurel (notamment en matière de santé et de logement) s'avèrent indispensables pour agir en amont des processus de vulnérabilisation et de judiciarisation. Ce type d'intervention, fondé sur une compréhension développementale des trajectoires délinquantes féminines, permettrait non seulement de

limiter les effets délétères de la victimisation, mais aussi de favoriser la réduction du risque de récidive.

Défis méthodologiques et limitations

L'un des principaux défis de cette étude résidait dans l'accès à une population restreinte et sensible : les femmes incarcérées. Bien qu'il exige un investissement temporel important pour laisser à la répondante des moments de pause et de coupures dans le passage en revue de son vécu, le questionnaire en face à face a permis de recueillir des données fiables et valides sur des sujets délicats, grâce à un taux élevé d'achèvement (96,2 %) et à l'interaction directe avec les participantes.

Sur le plan statistique, la taille limitée de l'échantillon a restreint l'analyse à des régressions univariées, empêchant d'examiner les effets combinés ou interactifs entre adversité, vulnérabilité et délinquance et par conséquent, la portée explicative des résultats obtenus. De plus, l'étude ne permet pas d'analyser la temporalité des trajectoires ni les séquences d'événements menant à la délinquance. Des recherches ultérieures s'appuyant sur des échantillons de plus grande envergure seront nécessaires pour approfondir ce modèle dans une perspective multivariée ou de type *Path Analysis*.

Perspectives et conclusion

Bien que les travaux qualitatifs sur les femmes judiciaisées se soient multipliés au cours des dernières décennies, aucune étude quantitative n'avait tenté d'offrir une conceptualisation empirique et structurée des adversités et vulnérabilités présentes au sein de cette population. Par le biais d'une analyse factorielle rigoureuse, cette recherche se distingue par son approche analytique qui, plutôt que d'examiner chaque facteur de manière isolée, appréhende les vulnérabilités et les adversités dans leur dimension cumulative et interactive. En offrant un éclairage novateur sur les mécanismes d'interaction entre l'accumulation d'expériences d'adversité et de vulnérabilité, cette étude contribue à une meilleure compréhension des trajectoires délinquantes des femmes incarcérées. Elle révèle notamment la prévalence élevée d'une polyvulnérabilité et souligne l'impact déterminant des adversités précoces sur l'émergence de diverses problématiques à l'âge adulte. Ces résultats renforcent dès lors la pertinence d'un modèle développemental intégré, ancré dans une

perspective sensible au genre, et contribuant à dépasser les analyses individualisantes des facteurs explicatifs de la délinquance féminine. En ce sens, cette recherche ouvre la voie à des études complémentaires auprès d'échantillons élargis et à l'adoption de dispositifs empiriques longitudinaux pour affiner la compréhension des interrelations entre les différentes dimensions et saisir la complexité temporelle des trajectoires de vie des femmes judiciarées. Enfin, elle plaide en faveur du développement de politiques pénales et sociales davantage centrées sur la reconnaissance et la prise en charge des parcours de vie des femmes incarcérées, une population dont les réalités complexes demeurent largement invisibilisées.

Références

- Adair, R., Kang, T., Eno Louden, J. et Hutchins, E. P. (2023). The role of mental illness in women's pathways to crime living in a U.S.-México border region. *Psychology, Crime & Law*, 1-24. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2023.2213383>
- Ahonen, L., Loeber, R. et Brent, D. A. (2019). The association between serious mental health Problems and violence: Some common assumptions and misconceptions. *Trauma, Violence, & Abuse*, 20(5), 613-625. <https://doi.org/10.1177/1524838017726423>
- Anda, R. F., Felitti, V. J., Bremner, J. D., Walker, J. D., Whitfield, C., Perry, B. D., Dube, S. R. et Giles, W. H. (2006). The enduring effects of abuse and related adverse experiences in childhood: A convergence of evidence from neurobiology and epidemiology. *European Archives of Psychiatry and Clinical Neuroscience*, 256(3), 174-186. <https://doi.org/10.1007/s00406-005-0624-4>
- Annett, J., Tillson, M., Walker, M., Webster, J. M. et Staton, M. (2023). Adverse childhood experiences and mental health among incarcerated women: Self-esteem as a mediating mechanism. *Child Abuse & Neglect*, 146, 106486. <https://doi.org/10.1016/j.chab.2023.106486>
- Annison, J., Byng, R. et Quinn, C. (2019). Women offenders: Promoting a holistic approach and continuity of care across criminal justice and health interventions. *Criminology & Criminal Justice*, 19(4), 385-403. <https://doi.org/10.1177/1748895818773805>
- Arévalo, S. P. et Zhao, Q. (2024). Lifetime polyvictimization and mental health outcomes in women with vs without incarceration histories: A population-based latent class analysis. *Violence Against Women*, 31(8), 1753-1770. <https://doi.org/10.1177/10778012241252018>
- Baglivio, M. T., Epps, N., Swartz, K., Sayedul Huq, M., Sheer, A. et S. Hardt, N. (2014). The prevalence of adverse childhood experiences (ACE) in the lives of juvenile offenders. *Journal of Juvenile Justice*, 3(2).

- Bartlett, A. et Hollins, S. (2018). Challenges and mental health needs of women in prison. *The British Journal of Psychiatry*, 212(3), 134-136. <https://doi.org/10.1192/bjp.2017.42>
- Belknap, J. (2007). *The invisible woman: Gender, crime, and justice* (3^e éd.). Thompson.
- Beltrame, F. (2022). Traduction, adaptation et validation de la version française de la Sherer General Self-Efficacy Scale (SGSES). <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.25766.80967>
- Bonner, T., DeLisi, M., Jones-Johnson, G., Caudill, J. W. et Trulson, C. (2020). Chaotic homes, adverse childhood experiences, and serious delinquency: Differential effects by race and ethnicity. *Justice Quarterly*, 37(4), 697-714. <https://doi.org/10.1080/07418825.2019.1688852>
- Bowles, M. A., DeHart, D. et Webb, J. R. (2012). Family influences on female offenders' substance use: The role of adverse childhood events among incarcerated women. *Journal of Family Violence*, 27(7), 681-686. <https://doi.org/10.1007/s10896-012-9450-4>
- Byrne, C. F. et Trew, K. J. (2008). Pathways through crime: The development of crime and desistance in the accounts of men and women offenders. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 47(3), 238-258. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2311.2008.00520.x>
- Casey, R. C., Bentley, K. J. et McDonald, S. E. (2020). Mental health difficulties of incarcerated women: The influence of childhood and adulthood victimization. *International Journal of Forensic Mental Health*, 19(3), 241-252. <https://doi.org/10.1080/14999013.2020.1713258>
- Chesney-Lind, M. et Shelden, R. G. (2004). *Girls, Delinquency, and Juvenile Justice* (3rd ed.). Thompson Wadsworth.
- Crick, S. N., Crittenden, C. A., Policastro, C. N., Garland, T. S. et Dierenfeldt, R. (2024). Adverse childhood experiences and co-occurring disorders: Is there a relationship among ACEs, mental health issues, and substance use among inmates? *Journal of Drug Issues*, 54(3), 476-497. <https://doi.org/10.1177/00220426231176466>
- Daly, K. (1992). Women's pathways to felony court: Feminist theories of law-breaking and problems of representation. *Southern California Review of Law and Women's Studies*, 2, 11-52.
- DeHart, D. D. (2008). Pathways to prison: Impact of victimization in the lives of incarcerated women. *Violence Against Women*, 14(12), 1362-1381. <https://doi.org/10.1177/1077801208327018>
- Doffiny, V. et André, S. (2023). Femmes incarcérées au sein d'une prison belge francophone: Quitter l'invisibilité pour découvrir les vulnérabilités. *Déviance et Société*, 47(2), 211-242. <https://doi.org/10.3917/ds.472.0061>
- Farero, A., Sullivan, C. M., López-Zerón, G., Bowles, R. P., Sprecher, M., Chiaramonte, D. et Engleton, J. (2022). Development and validation of the housing instability scale. *Journal of Social Distress and Homelessness*, 33(1), 142-151. <https://doi.org/10.1080/10530789.2022.2127852>
- Fazel, S., Yoon, I. A. et Hayes, A. J. (2017). Substance use disorders in prisoners: An updated systematic review and meta-regression analysis in recently

- incarcerated men and women. *Addiction*, 112(10), 1725-1739. <https://doi.org/10.1111/add.13877>
- Felitti, V. J., Anda, R. F., Nordenberg, D., Williamson, D. F., Spitz, A. M., Edwards, V., Koss, M. P. et Marks, J. S. (1998). Relationship of childhood abuse and household dysfunction to many of the leading causes of death in adults. *American Journal of Preventive Medicine*, 14(4), 245-258. [https://doi.org/10.1016/S0749-3797\(98\)00017-8](https://doi.org/10.1016/S0749-3797(98)00017-8)
- Finkelhor, D., Ormrod, R. K. et Turner, H. A. (2007). Poly-victimization: A neglected component in child victimization. *Child Abuse & Neglect*, 31, 7-26. <https://doi.org/10.1016/j.chab.2006.06.008>
- Finkelhor, D., Turner, H., Hamby, S. L. et Ormrod, R. (2011). *Polyvictimization: Children's exposure to multiple types of violence, crime, and abuse*. U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Fitzgerald, M. et Bishop, A. (2024). Challenging the use of the overall adverse childhood experiences (ACEs) score: Comparing total ACEs, maltreatment, and household dysfunction on mental health problems among White, African American, and Native American women under correctional control. *American Journal of Orthopsychiatry*. <https://doi.org/10.1037/ort0000784>
- Ford-Gilboe, M., Wathen, C. N., Varcoe, C., MacMillan, H. L., Scott-Storey, K., Mantler, T., Hegarty, K. et Perrin, N. (2016). Development of a brief measure of intimate partner violence experiences: The Composite Abuse Scale (Revised)-Short Form (CAS_R-SF). *BMJ Open*, 6(12), e012824. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2016-012824>
- Friestad, C., Åse-Bente, R. et Kjelsberg, E. (2014). Adverse childhood experiences among women prisoners: Relationships to suicide attempts and drug abuse. *International Journal of Social Psychiatry*, 60(1), 40-46. <https://doi.org/10.1177/0020764012461235>
- Friestad, C., Haukvik, U. K., Johnsen, B. et Vatnar, S. K. (2023). Prevalence and characteristics of mental and physical disorders among female prisoners: A mixed-methods systematic review. *International Journal of Prisoner Health*, 19(4), 599-627. <https://doi.org/10.1108/ijph-12-2022-0080>
- Garcia-Hallett, J. (2019). Maternal Identities and Narratives of Motherhood: A Qualitative Exploration of Women's Pathways Into and Out of Offending. *Feminist Criminology*, 14(2), 214-240. <https://doi.org/10.1177/1557085118769741>
- Grasmick, H. G., Tittle, C. R., Bursik, R. J. et Arneklev, B. J. (1993). Testing the core empirical implications of Gottfredson and Hirschi's General Theory of Crime. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 30(1), 5-29. <https://doi.org/10.1177/0022427893030001002>
- Haynie, D. L., Giordano, P. C., Manning, W. D. et Longmore, M. A. (2005). Adolescent romantic relationships and delinquency involvement. *Criminology*, 43(1), 177-210. <https://doi.org/10.1111/j.0011-1348.2005.00006.x>
- Heimer, K., Wittrock, S. M. et Unal, H. (2005). Gender, crime and the economic marginalization of women. Dans K. Heimer et C. Kruttschnitt (dir.), *Gender and crime: Patterns of victimization and offending* (p. 115-136). New York University Press.

- Hughes, K., Bellis, M. A., Hardcastle, K. A., Sethi, D., Butchart, A., Mikton, C., Jones, L. et Dunne, M. P. (2017). The effect of multiple adverse childhood experiences on health: A systematic review and meta-analysis. *The Lancet Public Health*, 2(8), e356-e366. [https://doi.org/10.1016/S2468-2667\(17\)30118-4](https://doi.org/10.1016/S2468-2667(17)30118-4)
- Jones, M. S., Pierce, H. et Chapple, C. L. (2022). Early adverse childhood experiences and self-control development among youth in fragile families. *Youth & Society*, 54(5), 806-832. <https://doi.org/10.1177/0044118X21996378>
- Kennedy, S. C., Mennicke, A. et Paul, R. (2021). Childhood polyvictimization and mental health issues among incarcerated women. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 30(3), 410-427. <https://doi.org/10.1080/10926771.2020.1774693>
- Kennedy, S. C., Tripodi, S. J., Pettus-Davis, C. et Ayers, J. (2016). Examining dose-response relationships between childhood victimization, depression, symptoms of psychosis, and substance misuse for incarcerated women. *Women & Criminal Justice*, 26(2), 77-98. <https://doi.org/10.1080/08974454.2015.1023486>
- Komarovskaya, I. A., Booker Loper, A., Warren, J. et Jackson, S. (2011). Exploring gender differences in trauma exposure and the emergence of symptoms of PTSD among incarcerated men and women. *Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 22(3), 395-410. <https://doi.org/10.1080/14789949.2011.572989>
- Le Blanc, M., Ouimet, M. et Szabo, D. (2003). *Traité de criminologie empirique*. Presses de l'Université de Montréal.
- Lo, C. C., Kim, Y. S. et Church, W. T. (2008). The effects of victimization on drug use: A multilevel analysis. *Substance Use & Misuse*, 43(10), 1340-1361. <https://doi.org/10.1080/10826080801922157>
- Lorenz, K. et Hayes, R. (2020). Intersectional pathways: The role victimization plays in women's offending and in prisons. Dans J. Hector (dir.), *Women and Prison*. (p. 97-129). Springer.
- Mandatori, F. et Fitch, C. (2021). An examination of adult female and male offending within the context of strain. *Journal of Student Research*, 10(4). <https://doi.org/10.47611/jsr.v10i4.1415>
- Messina, N. et Grella, C. (2006). Childhood trauma and women's health outcomes in a California prison population. *American Journal of Public Health*, 96(10), 1842-1848. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2005.082016>
- Milburn, N. et D'Ercole, A. (1991). Moving toward a comprehensive model. *American Psychologist*.
- Negriff, S. (2020). ACEs are not equal: Examining the relative impact of household dysfunction versus childhood maltreatment on mental health in adolescence. *Social Science & Medicine*, 245, 112696. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2019.112696>
- Ouellet, F. (2018). Les trajectoires de femmes victimes de violences conjugales : L'accès au terrain, les différents profils des participantes et les différentes formes de violence. Dans F. Vasseur-Lambry (dir.), *Penser les violences conjugales comme un problème de société* (p. 161-180). Artois Presses Université.

- Peterson, J., DeHart, D. et Wright, E. (2019). Examining the impact of victimization on girls' delinquency: A study of direct and indirect effects. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(11), 1873. <https://doi.org/10.3390/ijerph16111873>
- Rostaing, C. (2017). L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison. *Les Cahiers de Framespa*, 25. <https://doi.org/10.4000/framespa.4480>
- Salisbury, E. J., Van Voorhis, P. et Spiropoulos, G. V. (2009). The predictive validity of a gender-responsive needs assessment: An exploratory study. *Crime & Delinquency*, 55(4), 550-585. <https://doi.org/10.1177/0011128707308102>
- Saxena, P. et Messina, N. (2021). Trajectories of victimization to violence among incarcerated women. *Health and Justice*, 9(1), 18. <https://doi.org/10.1186/s40352-021-00144-8>
- Smith, V. C. (2017). Substance-abusing female offenders as victims: Chronological sequencing of pathways into the criminal justice system. *Victims & Offenders*, 12(1), 113-137. <https://doi.org/10.1080/15564886.2015.1017131>
- Turner, H. A., Finkelhor, D. et Ormrod, R. (2006). The effect of lifetime victimization on the mental health of children and adolescents. *Social Science & Medicine*, 62(1), 13-27. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2005.05.030>
- Van de Baan, F. C., Montanari, L., Royuela, L. et Lemmens, P. H. H. M. (2022). Prevalence of illicit drug use before imprisonment in Europe: Results from a comprehensive literature review. *Drugs: Education, Prevention and Policy*, 29(1), 1-12. <https://doi.org/10.1080/09687637.2021.1879022>
- Van Voorhis, P., Wright, E. M., Salisbury, E. J. et Bauman, A. (2010). Women's risk factors and their contributions to existing risk/needs assessment: The current status of a gender-responsive supplement. *Criminal Justice and Behavior*, 37(3), 261-288. <https://doi.org/10.1177/0093854809357442>
- Vargas-Fernández, R., Visconti-Lopez, F. J. et Hernández-Vásquez, A. (2022). Physical abuse in childhood and intimate partner violence in Peruvian women: A population-based survey, 2019. *Preventive Medicine*, 164, 107278. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2022.107278>
- Zhao, Q., Arévalo, S. P., O'Brien, J. et Li, W. (2023). Patterns of interpersonal violence experience and their association with mental health and substance use problems among women with incarceration histories: A multidimensional longitudinal study. *Journal of Family Violence*, 38(8), 1639-1654. <https://doi.org/10.1007/s10896-022-00453-y>

Vulnerabilities, early adversities and women's offending: A quantitative study of the pathways of incarcerated women in French-speaking prisons in Belgium

ABSTRACT • Quantitative research about women in prison remains scarce, especially studies exploring the links between vulnerability, early adversity and delinquent trajectories. This study, carried out with 100 women incarcerated in French-speaking Belgium via face-to-face questionnaires, aims to document the prevalence of these factors, while analyzing their interrelationships and exploring their influence on certain offenses committed. Factor analyses revealed four vulnerability factors (mental health disorders, substance abuse, socio-economic precariousness and dysfunctional marital relationships), as well as two adversity factors (early family adversity and victimization). The results show a high prevalence of polyvulnerability and adversity to be significantly associated with certain offences, in particular physical violence and drug trafficking. These results underline the central role of traumatic experiences and multiple vulnerabilities in the emergence of delinquent behaviour, and argue in favour of integrated, gender-sensitive care that takes into account the life course of incarcerated women in order to prevent their involvement in delinquent trajectories and reduce the risk of recidivism.

KEYWORDS • Vulnerabilities, delinquency, life trajectories, incarcerated women.

Vulnerabilidad, adversidad precoz y delincuencia femenina. Un estudio cuantitativo de las trayectorias de las mujeres encarceladas en la Bélgica francófona

RESUMEN • Las investigaciones cuantitativas sobre las mujeres encarceladas siguen siendo escasas, en particular las que exploran los vínculos entre vulnerabilidad, adversidad precoz y trayectorias delictivas. Este estudio, llevado a cabo con 100 mujeres encarceladas en la Bélgica francófona y realizado mediante cuestionarios cara a cara, pretende documentar la prevalencia de estos factores, analizar sus interrelaciones y explorar su influencia en la comisión de determinados delitos. Los análisis factoriales revelan cuatro factores de vulnerabilidad (problemas de salud mental, abuso de sustancias, inseguridad socioeconómica y relaciones conyugales disfuncionales) y dos factores de adversidad (adversidad familiar temprana y victimización). Los resultados muestran una elevada prevalencia de polivulnerabilidad y adversidad, significativamente asociada a determinados delitos, en particular la violencia física contra la persona y el tráfico de drogas. Estos resultados ponen de relieve el papel central de las experiencias traumáticas y las múltiples vulnerabilidades en la aparición de conductas delictivas, abogando a favor de una atención integral y sensible a las cuestiones de género que tenga en cuenta las historias de vida de las mujeres encarceladas con el fin de prevenir su implicación en conductas delictivas o el riesgo de reincidencia.

PALABRAS CLAVE • Vulnerabilidades, delincuencia, trayectorias de vida, mujeres encarceladas.

Violence féminine et événements de vie : une perspective fondée sur les parcours de vie

Marion Desfachelles¹

Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation

Docteure en criminologie

École de criminologie, Université de Montréal

desfachelles_marion@hotmail.fr

Frédéric Ouellet

Professeur titulaire

École de criminologie, Université de Montréal

frédéric.ouellet.1@umontreal.ca

Faits saillants

- Les auteures de violences présentent de nombreuses vulnérabilités suite aux nombreux événements stresseurs qui jalonnent la trajectoire de vie.
- Ces vulnérabilités vont favoriser l'émergence d'autres événements et vont contribuer à façonner leurs ressentis face à ceux-ci et les stratégies d'adaptation adoptées en réponse.
- Une concrétion d'événements stresseurs est observable dans l'année qui précède le passage à l'acte violent, entraînant un sentiment d'accumulation.
- Les auteures de violences sexuelles et physiques ne se distinguent pas sur ces points.

1. SPIP Seine-Maritime – 55 rue Amiral Cécille – Immeuble Normandie II – 7^e étage, 76100 ROUEN. France

RÉSUMÉ • Dans une approche centrée sur les parcours de vie, la notion de changement joue un rôle clé. Des études antérieures ont montré que les modifications des rôles sociaux ainsi que des événements de vie peuvent influencer la délinquance féminine. Toutefois, l'influence des facteurs individuels dans l'expérience associée aux événements de vie demeure largement inexplorée. Cette étude vise à comprendre l'effet des événements de vie sur le passage à l'acte violent. Sur la base de 34 entretiens semi-directifs auprès d'auteures de violence physique ou sexuelle, les résultats révèlent que ces femmes ont souvent vécu une série d'événements stressants qui ont entraîné un ressenti négatif dans l'année précédant leurs actes violents. Si certaines parviennent à s'adapter de manière adéquate, la majorité d'entre elles réagissent de manière inadéquate, ce qui accentue leurs vulnérabilités, favorise l'apparition de nouveaux stresseurs et diminue leurs chances de développer des réponses adaptées par la suite. Les mécanismes d'adaptation disponibles semblent être influencés par leurs vulnérabilités personnelles et leur état d'intoxication au moment des faits. Ainsi, la violence apparaît liée à une accumulation d'événements dans l'année précédant le passage à l'acte, où le nombre de ces événements et la réponse à ceux-ci jouent un rôle plus déterminant que leur nature propre.

MOTS CLÉS • Événement de vie, délinquance féminine, violence, délinquance sexuelle, passage à l'acte, France.

Introduction

Le changement occupe une place importante dans la perspective théorique des parcours de vie. Selon les différents auteurs et les courants théoriques, le changement revêt diverses formes et appellations : « points tournants » (Sampson et Laub, 1993), « transitions » (Cowan, 1991) ou « changements dans les circonstances de vie » (Horney et al., 1995). Malgré des différences, ces notions se rapprochent en ce qu'elles considèrent que le changement environnemental impacte tant l'individu que sa trajectoire délinquante. Dans une étude de 2019, Ouellet rapporte par exemple que des changements dans les circonstances de vie comme la surveillance ou les arrestations pouvaient avoir une influence sur les périodes d'activités et d'inactivités criminelles. D'autres changements environnementaux, notamment dans les rôles sociaux, ont également été mis en lien avec le désistement (Couvrette et al., 2016 ; Monsbakken et al., 2013 ; Sampson et Laub, 1993). La littérature a déterminé que la majorité des individus vit plusieurs changements de rôle social au cours de sa vie (Horney et al., 1995). Ce type de changement environnemental est le plus fréquemment étudié pour expliquer les variations dans les conduites criminelles. En revanche, les événements survenant au sein d'un même rôle, tels que les disputes, les promotions, la maladie ou un décès, ont été largement délaissés par la recherche.

L'influence de changements environnementaux sur la trajectoire criminelle n'est plus discutée et les auteurs reconnaissent également l'influence de facteurs individuels. L'individu est acteur de son adaptation, c'est-à-dire de la façon dont il réagit face au changement environnemental, construisant sa trajectoire de vie par les choix et les actions qu'il fait parmi les opportunités et les contraintes fournies par le contexte social et historique (Cowan, 1991 ; Elder, 1985 ; Marshall et Mueller, 2003). Les facteurs individuels revêtent une importance primordiale pour comprendre comment chacun réagit aux divers changements qui interviennent dans la vie. Sampson et Laub (1993) rapportaient d'ailleurs qu'un changement environnemental offre au changement de trajectoire la possibilité de se produire et que cette réalisation « is mediated by individual contingencies » (1993, p. 318).

L'importance du choix individuel dans le processus de changement, et particulièrement le désistement, a été mise en lumière par différentes études (F.-Dufour et al., 2021 ; Giordano et al., 2003 ; Maruna, 2001 ; Vidal et al., 2020). Cependant, chaque décision de l'individu délinquant s'inscrit dans un cadre plus large qui le place dans une situation où les choix sont limités par le contexte social et historique, et les caractéristiques individuelles (Giordano et al., 2003). Ces caractéristiques détermineront en partie ses choix (Elder et O'Rand, 1995). Ainsi, les réponses à un événement peuvent présenter d'énormes différences selon les facteurs de risques et de protection individuels (Cowan, 1991). Les possibilités d'action ou de choix individuel sont donc sujettes à nombre de contraintes, tant externes qu'internes, les limitant.

En outre, au fil du temps et des décisions prises par l'individu, sa perception du monde, ses ambitions et ses valeurs peuvent évoluer, ce qui pourrait venir modifier ses choix lorsqu'une opportunité criminelle se présente à lui (Horney et al., 1995). Les décisions individuelles évoluent donc dans le temps et au fil de la répétition des événements. Nagin et Paternoster (1991) notent par exemple que l'implication antérieure dans des délits pourrait réduire les inhibitions de l'individu face au crime et ainsi lui permettre de s'engager plus facilement dans des activités criminelles. Selon la notion des désavantages et des avantages cumulatifs, qualifiés de « concaténation d'événements et d'influences négatives » (Elder, 1998, p. 4), les actions passées façonnent le comportement futur.

La littérature sur les femmes tend à valider les constats faits sur des populations masculines et a établi que les événements de vie avaient une incidence, plus ou moins directe sur la trajectoire délinquante (Griffin

et Armstrong, 2003 ; Rodermond et al., 2016). Les événements les plus souvent étudiés restent à ce jour les changements qui interviennent dans les rôles sociaux et plusieurs études ont permis de mettre en avant l'impact de l'occurrence du mariage ou de la parentalité (Couvrette et Plourde, 2019). Chez les auteures de violences, aucune étude n'a à ce jour cherché à établir un lien entre les événements de vie et la trajectoire délinquante. La littérature s'est plutôt concentrée sur l'étude de l'impact de certains événements – parfois issus de l'enfance – sur l'apparition de l'agir violent, comme les antécédents de victimisation, les troubles de santé mentale ou les problèmes de consommation (Desfachelles, 2014 ; St-Hilaire, 2012).

Il ressort de la littérature que, dans les mois qui précèdent un passage à l'acte, un mode de vie instable et des affects négatifs tendent à survenir dans la vie des criminelles violentes (DeCou et al., 2015 ; Gannon et al., 2014 ; Harrati et Vavassori, 2015). L'origine de ces affects n'est que peu développée et mise en lien avec d'autres éléments. Également, en raison de leurs vulnérabilités multiples, la grande majorité des auteures de violences tend à recourir à des stratégies d'adaptation inadéquates (Chambers et al., 2010 ; Murdoch et al., 2010, 2011). Face à des situations qui entraînent des affects négatifs, deux types de stratégies peuvent en effet être mobilisées.

Selon Sirois et Kitner (2015), une stratégie peut être qualifiée d'inadéquate lorsqu'elle consiste en des réponses non constructives et évitantes qui peuvent contribuer à accroître le stress au lieu de le supprimer ou le diminuer. Parmi elles, le déni, la consommation de substances, l'évitement, la dépression, l'automutilation, la culpabilité ou les comportements dangereux, dont la violence (Merrill et al., 2003 ; Nathan et Ward, 2001 ; Sirois et Kitner, 2015). À l'inverse des mécanismes adéquats qui vont aider l'individu et réduire son anxiété à court et à long terme, ceux inadéquats n'apportent qu'une aide momentanée, viennent renforcer les vulnérabilités individuelles et participer à une détérioration générale et progressive du mode de vie, où la violence est perçue comme une technique de résolution de problèmes comme les autres, et parfois comme la seule ressource disponible (Cortoni, 2009 ; Murdoch et al., 2010, 2011). Des événements négatifs au cours de la période prédélictuelle, l'absence d'extériorisation des sentiments afférents ainsi que les mécanismes d'adaptation inadéquats accroissent les vulnérabilités individuelles et donc le risque de passage à l'acte violent (Murdoch et al., 2010, 2011 ; St-Hilaire, 2012).

La présente étude

Jusqu'ici, peu d'études sur les auteures de violences ont considéré l'acte délinquant comme partie intégrante d'une trajectoire criminelle (Desfachelles, 2014) ; plutôt, elles se sont bornées à décrire un processus de passage à l'acte de manière isolée alors que l'agir violent peut être approché comme un phénomène émergent de la rencontre entre des facteurs externes, les événements de vie, et internes, la subjectivité individuelle. Il est donc nécessaire de mener des recherches supplémentaires.

La présente étude vise à comprendre l'effet des événements de vie précédant le passage à l'acte violent chez les femmes. Plus spécifiquement, les objectifs sont de dresser le portrait de ces événements et de comprendre le processus par lequel ils influencent le passage à l'acte subséquent.

Méthode

Participantes

Trente-quatre femmes incarcérées en France pour des violences physiques ($n = 22$) ou sexuelles ($n = 12$) ont été rencontrées dans le cadre de cette étude.

Parmi nos auteures de violences sexuelles, six étaient également auteures de violences physiques et ont été condamnées pour ces deux types de violences. Du côté des auteures de violences physiques, plusieurs grandes catégories se dégagent : les violences envers des enfants ($n = 7$), les homicides conjugaux ($n = 7$), les agressions commises dans le cadre d'un crime à motivation pécuniaire ($n = 5$), les violences dites contextuelles survenant lors de disputes ($n = 4$), les actes de vengeance visant une personne connue ($n = 3$), ainsi que d'autres formes de violence ($n = 2$). Au total, 59 victimes ont pu être recensées. Parmi celles-ci, 21 victimes sont décédées à la suite des faits. Proportionnellement, les auteures de violences sexuelles recensent individuellement deux fois plus de victimes (2,3 contre 1,4). Les données sociodémographiques des victimes disponibles montrent que l'âge des victimes s'échelonnait entre quelques mois et plus de 70 ans. Du côté des enfants ($n = 14$), la moitié étaient âgés de deux ans ou moins. Aucune différence notable n'a été observée concernant le genre des victimes mineures ; on remarque cependant chez les victimes adultes trois fois plus d'hommes ($n = 24$) que de femmes ($n = 8$). Finalement, dans près de deux tiers des cas, la

victime appartenait à l'entourage familial de l'auteure des violences. Dans deux situations, elle était inconnue de la participante.

Les participantes étaient d'âges, de lieux d'incarcération, d'origines géographiques et d'actes posés différents, ce qui a permis de recueillir une certaine diversification des récits colligés. Cinq participantes étaient prévenues lors des entretiens, les autres condamnées. L'âge moyen autodéclaré lors du premier délit violent était de 29,9 ans (variant de 8 à 66 ans). Seules quatre trajectoires délictuelles étaient initiées par un délit non violent ; ainsi, pour 30 participantes le premier délit commis était un acte violent. Onze étaient primaires et n'avaient pas commis d'autre délit (violent ou non) que celui pour lequel elles étaient incarcérées. Finalement, 12 participantes n'avaient commis que des délits violents.

Matériel

Les données ont été recueillies par le biais de la consultation des dossiers pénaux des personnes incarcérées, afin de déterminer lesquelles présentaient les caractéristiques recherchées dans le cadre de cette étude (p. ex. : nature des faits) et d'entretiens semi-directifs couplés aux cartes de vie. Les entretiens semi-directifs supposent de recourir autant que faire se peut à des questions ouvertes tout en permettant au chercheur de lancer le participant sur un sujet, sans pour autant lui imposer de réponses prédéterminées. Cette méthode d'entretien permet de s'assurer que les différentes sphères / questions, révélées par la littérature notamment, ont été abordées au cours de l'entretien. La méthode des cartes de vie vise à inscrire sur un axe temporel préétabli différents événements de l'histoire de vie de la participante². Si la littérature met en avant un mode de vie instable dans les six mois avant le passage à l'acte (Gannon et al., 2014 ; St-Hilaire, 2012), d'autres soulignent l'importance d'événements plus anciens (Sampson et Laub, 2016). Puisque nous étions dans une démarche visant à entendre les personnes rencontrées, une flexibilité a été gardée quant à la période de référence initialement fixée à cinq ans et, si une participante mentionnait un événement significatif antérieur, il lui était proposé de le noter. L'écriture pouvait être faite par la participante ou, sur sa demande, par la chercheuse. Des liens pouvaient être faits manuscritement entre les événements et les participantes

2. Pour plus de précisions sur cette méthode, voir Desfachelles et Ouellet (2018).

disposaient d'un libre choix de couleur pour chacun. Dans 27 cas, les participantes ont associé la couleur à la signification de l'événement, surtout lorsque ce dernier était perçu négativement. Cette méthode présente ainsi de nombreux atouts pour comprendre les liens entre l'histoire de vie et les actions.

La question de départ consistait à demander aux participantes quels événements avaient été les plus marquants au cours de cette période. Les bénéfices de l'adaptation qualitative de la méthode des calendriers d'histoire de vie dans l'étude des trajectoires criminelles sont démontrés dans de nombreuses études (Dubois et Ouellet, 2022; Vidal et al., 2020).

Procédure

Les participantes ont été approchées par des membres des services pénitentiaires ou par la chercheuse pour confirmer leur volonté de participer à la recherche et fixer un rendez-vous. Toutes ont été informées des objectifs de l'étude ainsi que de la nature confidentielle et volontaire de leur participation. Un formulaire de consentement autorisant l'enregistrement de l'entretien et l'accès aux dossiers a été signé, les informant de la possibilité de se désister de l'étude à tout moment.

Les entretiens, d'une durée de vingt minutes à trois heures, ont été enregistrés puis retranscrits intégralement. Aux fins d'anonymat, un numéro a été attribué à chacune des participantes.

Analyse des données

L'analyse du marché, soit le cadre dans lequel sont réalisés les entretiens, s'avère une étape indispensable avant toute étude, car elle permet d'identifier les forces et faiblesses de la méthodologie utilisée et donc de mettre en perspective les données issues des analyses subséquentes (Bourdieu, 2001)³.

Passé cet examen, nous avons adopté une méthode d'analyse inductive qui permet de décrire un phénomène et de dresser des conclusions sur la base des données recueillies. Il s'agit de laisser le savoir émerger librement des données et non d'imposer des idées ou conclusions théoriques. Le contenu des entretiens a été évalué selon la méthode de la

3. Pour plus d'informations sur cette méthode d'analyse, voir Desfachelles, 2022.

théorisation ancrée, permettant de comprendre un phénomène en liant schématiquement les éléments d'une situation et ne visant ainsi ni à confirmer ni à infirmer des hypothèses (Strauss et Corbin, 2004). La méthode d'analyse est comparative : chaque entretien est analysé individuellement et codifié selon les thèmes abordés, ce qui permet de faire émerger des concepts regroupés ensuite dans des catégories plus générales. Les catégories dégagées dans chaque entretien ont pu être comparées et ont par la suite elles-mêmes été organisées sous forme de schémas et regroupées dans des catégories temporelles (Desfachelles, 2022).

Résultats

Nos résultats montrent que des événements de vie négatifs et marginalisants ont lieu tout au long de la vie des auteures de violences. Cependant, deux périodes clés émergent pour comprendre l'apparition de la violence. La première période, débutant environ un an avant la commission du délit violent, se caractérise par un cycle de répétitions et donc l'accumulation d'événements négatifs qui entraîne un renforcement progressif des vulnérabilités et de la souffrance psychologique des femmes. Ce cycle crée un contexte favorable à l'adoption d'une réponse inadéquate (l'agir violent). La seconde correspond au moment qui précède de très près le passage à l'acte violent et montre comment, dans un tel contexte, la violence devient une réponse perçue comme inévitable ou nécessaire pour gérer la situation. Ces deux périodes ne sauraient cependant être isolées d'un contexte de continuum de vulnérabilités plus général.

Une population vulnérable

Nos résultats soulignent notamment les conditions de vie précaires et la marginalisation des participantes. D'abord, des difficultés importantes sur le plan sanitaire sont relevées : 11 femmes rapportaient souffrir ou avoir souffert de difficultés de santé mentale et 19 d'une forme de dépendance (15 à l'alcool, 9 aux stupéfiants et 1 aux médicaments). Six participantes présentaient des capacités intellectuelles limitées ou un handicap mental. Les auteures de violences sont également en situation de précarité sur le plan éducatif, professionnel et financier. Ainsi, 23 d'entre elles n'avaient aucun diplôme tandis que 3 avaient poursuivi un cursus post-baccauréat.

Au moment des faits, une minorité était en emploi ($n = 6$), et un nombre important ($n = 15$) décrivait logiquement se trouver dans une situation financière difficile (p. ex. : chômage, emploi précaire, incarcération d'un conjoint) et 13 indiquaient ne pas disposer d'une autonomie financière. Ainsi, une majorité des participantes à notre étude n'avait pas accès à des ressources économiques propres et à des opportunités de travail non précaire, et se trouvait dans un état de dépendance financière, principalement vis-à-vis des prestations sociales ou de leur conjoint. La marginalisation des participantes s'observe également dans les sphères conjugale et familiale. Au moment des faits, 26 participantes rapportaient être dans une relation amoureuse. Dix-sept d'entre elles indiquaient que leur conjoint aurait une problématique addictive (alcool ou stupéfiants) et huit que ce dernier aurait déjà eu des démêlés avec la justice. Des difficultés dans la parentalité ont également été notées puisque, si 26 participantes étaient parents, dans un cas sur deux, au moins un enfant avait été placé. Les résultats font ainsi émerger l'absence de soutien social ou de ressources chez la majorité des participantes.

Ces dernières mettent aussi en avant une expérience globale de victimisations vécues tout au long de leur vie. Dix-huit d'entre elles rapportent avoir subi une forme de violence au cours de leur enfance (douze des violences physiques, onze des violences sexuelles et dix des violences psychologiques/émotionnelles). Vingt-cinq femmes ont par la suite subi une forme de violence dans la sphère conjugale.

Ces résultats illustrent ainsi le caractère cumulatif des violences vécues par ces femmes, notamment dans l'enfance ou au cours de relations conjugales, ainsi que celui de leurs conditions de vie précaires et de leur marginalisation, en raison des difficultés sociales, économiques et sanitaires auxquelles elles doivent faire face à l'âge adulte. L'existence de contacts institutionnels fréquents est aussi notée (p. ex. : justice, aide sociale à l'enfance). L'ensemble de ces vulnérabilités a pu favoriser la survenue d'événements de vie à l'âge adulte et influencer la manière dont elles vont les vivre, notamment au cours de la période prédélictuelle.

Période prédélictuelle : un an avant le délit

Si des événements de vie ont jalonné la vie des participantes, ces derniers se produisent en plus grand nombre dans l'année précédant le délit violent, suggérant un effet d'accumulation plus important à cette période. Dans la perspective des participantes, cette accumulation

d'événements est à mettre en lien avec leur passage à l'acte. Ainsi, la commission du délit ne serait donc pas entraînée par un événement unique.

Nombre et nature des événements

Avant toute chose, il faut souligner la connotation subjective des événements rapportés ; les participantes ont en effet fait le choix d'évoquer ces derniers, témoignant de leur importance dans le récit qu'elles ont décidé de partager. Au total, les 34 participantes rapportent 103 événements qui se sont déroulés au cours de cette période qui précède l'acte violent, et ce, dans différentes sphères : conjugale (n = 43 ; p. ex. : nouveau conjoint), familiale (n = 20 ; p. ex. : naissance), santé (n = 15 ; p. ex. : état psychologique négatif), occupationnelle (n = 13 ; p. ex. : déménagement) ou relationnelle (n = 12 ; p. ex. : nouveaux amis). Les délinquantes sexuelles et les délinquantes violentes ne présentaient pas de différences notables permettant d'établir un éventuel lien entre la nature des événements et le type ou le contexte des violences.

Le sens donné à ces événements a pu être appréhendé par leur discours, mais aussi grâce à l'analyse des cartes de vie, et notamment aux couleurs employées. Si les événements indiqués sont parfois négatifs, tous ne peuvent être qualifiés comme tel, les participantes mentionnant aussi des événements jugés positifs (p. ex. : naissances, rencontres amoureuses).

Conséquences des événements

Que ces événements aient été qualifiés de positifs ou négatifs, ils ont eu diverses conséquences sur les participantes, en favorisant l'émergence d'autres événements et/ou en générant des ressentis négatifs. Ainsi, il ressort des entretiens qu'un événement n'impactait pas seulement la sphère à laquelle il était lié, mais avait parfois une capacité disruptive importante. Il pouvait se répercuter en entraînant un événement négatif dans d'autres sphères.

« Je me suis retrouvée seule, y'a eu [le placement de] mes enfants, j'ai pas eu de soutien puisque le papa il a été emprisonné [...] J'étais anéantie, je pensais pas que j'allais me retrouver seule [...] j'ai pas supporté et c'est là que j'ai fait des mauvaises fréquentations [...] et je suis tombée dans l'alcool. » (17)

On le voit ici, un événement dans la sphère conjugale (incarcération du conjoint) a des répercussions sur la sphère familiale (manque de

soutien au moment du placement), relationnelle (pairs dysfonctionnels), mais aussi occupationnelle (isolement).

Aussi, nos résultats ont mis en avant que les auteures de violences tendaient à éprouver des ressentis négatifs importants au cours de la période prédélituelle. D'abord, une partie des événements ayant lieu à cette période pouvaient être directement qualifiés de négatifs. Également, même positifs, les effets des événements pouvaient entraîner un ressenti négatif, notamment en raison de leur capacité disruptive, comme nous l'avons mentionné précédemment. Vingt-quatre participantes mettent directement en lien un événement et un ressenti négatif comme la fatigue mentale ou physique (« En fait je crois que j'étais fatiguée de tout, je m'en rendais plus compte de la vie que je menais en fait » – 10), la peur (« J'arrivais plus à dormir [ndlrl : après un cambriolage]... Dès que j'entendais un bruit, je le réveillais pour lui dire d'aller voir » – 3), le stress, la colère ou le mal être.

Dans certains cas, un état affectif négatif latent était exacerbé par un nouvel événement. Par exemple, la participante 11 rapporte un mal être depuis le rejet de son père, apparu des années avant son passage à l'acte, et qui s'est accru avec la fatigue résultant de la naissance d'un enfant. L'événement semble donc parfois venir renforcer un état négatif latent ; cependant, il est également envisageable que l'état dans lequel se trouve déjà la personne entraîne une lecture erronée ou biaisée de cet événement, comme le suggère le concept des désavantages cumulatifs (Elder, 1998).

Face à des situations qui entraînent un ressenti négatif, deux types de réponses sont possibles : adéquates ou inadéquates. Nos analyses révèlent que, pour faire face au ressenti négatif, un nombre restreint de participantes ($n = 10$) ont eu recours à des stratégies adéquates, notamment en cherchant de l'aide pour mettre fin à leur situation. Les autres, la majorité, ont plutôt recouru à des stratégies inadéquates telles que la passivité ($n = 21$), les tentatives de suicide ($n = 9$) ou l'augmentation de la consommation ($n = 14$).

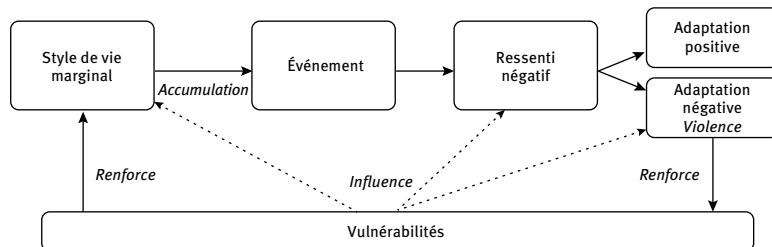
« Ben on va dire que j'avais tellement peur de m'en prendre encore plus sur le coin du nez quoi, je réagissais pas, je me laissais faire. J'étais arrivée à un point de plus rien dire, je me laissais faire. » (19)

Les stratégies d'adaptation disponibles pour réagir à un événement et au ressenti négatif afférent doivent être comprises dans un contexte plus général, dans la mesure où elles sont au moins en partie déterminées par les vulnérabilités personnelles : impossibilité de réagir à cause de la

violence conjugale vécue, mauvaise appréhension de la situation vécue, volonté de maintenir une apparence de parentalité saine, absence d'un réseau soutenant ou encore intoxication.

Les stratégies inadéquates viennent renforcer le mode de vie marginal et les vulnérabilités existantes, notamment en consolidant ou accroissant les problèmes de substances et l'isolement, ou en favorisant la revictimisation. Or, ce mode de vie semble favoriser la survenue d'un nouvel événement négatif. Un cercle vicieux se met ainsi en place : les stratégies inadéquates renforcent les vulnérabilités et le mode de vie marginal, qui favorise lui-même l'apparition et la récurrence d'événements et de ressentis négatifs. De plus, et même si certaines participantes ont d'abord eu recours à des stratégies adéquates, la récurrence des événements et des ressentis négatifs limite l'accès à ces stratégies, contribuant à ce cercle vicieux (Figure 1).

FIGURE 1
Impact des événements de vie



Période délictuelle

Ainsi, dans l'année qui précède le délit, des événements ont lieu dans la vie des auteures de violences, auxquels elles répondent de manière adéquate ou non, mais jusque-là sans violence. Au cours de la période délictuelle, c'est-à-dire la période immédiate avant le passage à l'acte violent, la majorité des participantes rapportent une expérience similaire. Face à un ressenti négatif envahissant, souvent déclenché par un événement dit déclencheur, les mécanismes d'adaptation alternatifs ne sont plus une option et la violence est cette fois le mécanisme employé. Elle est alors généralement favorisée par l'état d'intoxication de la femme et le sentiment d'accumulation ressenti à ce moment précis. Vingt-deux

entretiens offraient suffisamment d'informations sur la séquence temporelle menant au passage à l'acte.

Événement déclencheur et ressenti

L'agir violent résulte majoritairement de la survenue d'un événement, que l'on pourrait qualifier de déclencheur, mais les analyses ne révèlent pas qu'un type d'événement plus qu'un autre s'est produit. En effet, ces événements ont lieu dans les mêmes sphères que ceux qui se produisent au cours de la période prédélictuelle. S'ils ne se distinguent pas selon leur type, il a en revanche été possible de les regrouper selon les objectifs visés par l'acte violent qui en a découlé. Quatre objectifs ont été mis en évidence.

D'abord, plus de la moitié des participantes (13/22) ont indiqué que la violence visait à mettre fin à une situation désagréable, initiée par l'événement. Poser un geste violent semble ici être apparu comme la seule échappatoire pour faire cesser cette situation. Par exemple, pour deux participantes la violence avait pour objectif de faire cesser les pleurs d'un bébé. De la même manière, la participante 6 rapporte sur les circonstances l'ayant menée à tuer son petit ami qui la séquestrait : « Et au bout d'un moment, je sais pas, j'ai tiré [...] Ce qui m'a décidé... c'est qu'il m'a pas laissé le choix, j'ai pas trouvé d'autre solution. » Finalement, la participante 37 note aussi : « C'était elle ou moi. » En plus d'avoir pour objectif de faire cesser une situation désagréable, la violence semble avoir un caractère inéluctable et aucun autre mécanisme d'adaptation ne peut être envisagé.

Plus spécifiquement, dans dix situations, un conflit avait cours entre la participante et sa victime ; dans un tiers de ces cas, les femmes étaient en train de vivre une forme de violence.

« Comme d'hab' il m'insultait, il m'a frappée, il m'a insultée et pis... ça s'est fait et puis voilà. J'ai pas voulu le tuer hein ? ! Juste pour qu'il arrête. » (9)

Un autre objectif est mis en avant par quatre participantes, pour lesquelles l'acte violent vient en représailles d'un événement qui a été vécu comme un affront ou comme une victimisation à laquelle il faut remédier. C'est par exemple le cas de la participante 20, qui participera au meurtre et au viol de sa mère à la suite de l'aveu de cette dernière de viols qu'elle lui aurait fait subir pendant son enfance. Dans le cadre de ces deux objectifs, la réponse violente a majoritairement été concomitante à l'événement ou l'a directement suivi (20/26).

« Il y a un couteau qui était sur la table de salon... Je lui ai demandé de se taire ; il m'énervait, je lui ai demandé de se taire. « Arrête j'ai dit, s'il te plaît, arrête. » Je me suis levée et puis... accident. » (6)

Dans plusieurs cas, cependant, l'acte violent est différé dans le temps, de plusieurs heures, jours ou semaines. Cela témoigne du fait que la recherche d'un moyen d'adaptation n'est pas toujours aisée pour les auteures de violences, qui peuvent parfois passer un certain temps avec leur ressenti négatif sans forcément trouver comment l'exprimer.

Finalement, cinq participantes n'ont pu identifier d'événement déclencheur à leur geste violent. Dans deux cas, l'objectif apparaît plutôt lucratif et opportuniste. La participante 25 note ainsi : « C'est-à-dire, je rentre dans le logement, je les mets tous couchés. Et j'prends les coffres. » Ces deux femmes ne mettent pas en avant de ressenti négatif préalable à l'acte violent. Trois autres participantes reconnaissent que leur violence n'est pas consécutive à un événement particulier, mais a servi à décharger leur colère sur la victime, sans que celle-ci en soit la cause. La participante 15 souligne ainsi qu'elle frappe sa mère lorsqu'elle « ressent de la colère contre Dieu et Jésus », tandis que les deux autres rapportent des violences habituelles sur un enfant lorsqu'elles sont énervées.

L'acte de violence semble donc intrinsèquement lié à l'état psychologique de leur auteure, l'événement seul ne permettant pas d'expliquer l'émergence de la violence. Plus de la moitié des participantes (13/22) ont été en capacité d'exprimer leur ressenti au moment du délit et ont, à l'exception d'une, exprimé un ressenti négatif : colère, énervement, haine ou rage. Les autres ne savaient pas poser de mots sur ce qu'elles ont ressenti.

« C'est une rage que jamais de ma vie j'avais ressentie et que jamais de ma vie j'ai sentie en moi [...] C'est une rage... on peut pas, c'est là, on peut pas, on peut pas arrêter. » (37)

L'agir violent apparaît donc comme le moyen d'expression de ressentis négatifs, mais ces derniers n'ont pas nécessairement été entraînés par un événement déclencheur, bien qu'en majorité ils l'ont été. Cependant, si l'impossibilité de recourir à des mécanismes d'adaptation autres que la violence doit aussi tenir compte des vulnérabilités, deux autres éléments paraissent jouer un rôle primordial.

Le rôle de l'intoxication et du sentiment d'accumulation

Le choix de recourir ou non à la violence comme mécanisme d'adaptation à une situation ou à un ressenti négatif donné apparaît limité par l'état

d'intoxication, mais aussi par le sentiment d'accumulation ressenti à ce moment-là, l'événement déclencheur apparaissant comme « *celui de trop* ».

La consommation d'alcool ou de drogue est un élément de contexte non négligeable pour comprendre l'acte violent, puisque dans 71 % des situations (17/22) l'auteure des faits était intoxiquée ou en manque lors du passage à l'acte. L'influence de l'intoxication est double : d'abord en rendant incapables les femmes de se tourner vers des stratégies adéquates pour faire face aux ressentis négatifs, mais également en favorisant ou accroissant ces ressentis.

« [J'ai arrêté de boire] parce que je devenais violente, j'avais envie de frapper tout le monde. Je devenais violente donc j'ai arrêté. » (26)

Toutefois, si l'intoxication joue un rôle sur l'apparition de la violence, cet état, à lui seul, ne permet pas de comprendre son recours. En effet, un grand nombre de femmes ont un historique d'intoxication et employaient jusqu'alors des stratégies inadéquates mais non violentes, comme la passivité. D'ailleurs, un tiers de l'échantillon n'avait jamais agi violement.

Un autre élément semble donc entrer en jeu pour expliquer l'émergence de la violence à ce moment précis et l'ensemble des participantes parle d'un sentiment d'accumulation. Lorsqu'un événement est mis en avant, ce dernier est perçu comme *celui de trop*.

« Ma colère c'est bizarrement cette année que ça a monté. Parce qu'il y avait un trop plein. Au bout d'un moment ton cerveau il est..., il chauffe, il chauffe, pendant dix ans t'accumules tout. » (24)

Dans dix situations, la cause du conflit qui mène à la violence est d'ailleurs plutôt anodine, comme une assiette de frites ou le refus de faire à manger, suggérant, comme le soulignent les participantes, que la violence ne trouve pas toujours sa cause directe dans le sujet du conflit, mais plutôt dans l'accumulation qui résulte de l'affect négatif ressenti.

« Tout ça parce qu'il avait fait un coq au vin, et il m'avait servi, mais une grosse assiette, je lui ai dit « tu m'en as mis trop ». » (17)

Le contraste est saisissant entre la banalité des événements, le ressenti négatif engendré et la réponse violente consécutive. Ceci met en évidence que d'autres facteurs que l'événement en lui-même sont en jeu. Nos résultats soulignent que le parcours de vie des auteures de violences et la période prédélictuelle engendent des ressentis négatifs qui ne font que s'accumuler. La métaphore de la cocotte-minute ou du verre plein est d'ailleurs utilisée par les participantes pour illustrer l'émergence de la violence.

« C'est un coup de colère, c'est le vase qui a débordé [...] je pouvais plus, je pouvais plus. » (35)

En résumé, nos résultats font apparaître l'acte de violence comme la réponse inadéquate à un événement et au ressenti négatif afférent, favorisée par l'état d'intoxication des participantes et par l'accumulation de ressentis négatifs antérieurs qui n'ont pas été adéquatement extériorisés et entraînent un sentiment d'accumulation auquel la personne n'arrive pas à faire face. Cependant, dans certains cas, la violence ne fait pas partie de l'enchaînement décrit ci-dessus, mais apparaît plutôt comme relevant d'un moyen habituel et général d'extériorisation des ressentis négatifs ou comme étant utilitaire, c'est-à-dire un moyen de parvenir à ses fins. L'émergence de la violence se fait donc majoritairement, mais pas toujours, à la suite d'un changement dans les circonstances de vie (n = 18).

Discussion

Notre étude avait pour objectif d'offrir une meilleure compréhension du lien entre les événements de vie et le passage à l'acte violent chez les femmes. Nos résultats ont confirmé l'importance de la survenue d'événements de vie dans l'enchaînement menant à l'émergence de l'acte violent. Dans l'année précédant le délit, une accumulation d'événements constitue un terreau fertile pour l'apparition de la violence. En effet, le changement environnemental apparaît souvent être à l'origine de ressentis négatifs qui nécessitent une adaptation de l'auteure de violence. Le choix de recourir à un mécanisme d'adaptation adéquat ou non apparaît en partie déterminé par les vulnérabilités antérieures (p. ex. : victimisation, problèmes de santé mentale ou de consommation). Il n'apparaît pas possible de détacher l'apparition de la violence de l'histoire de vie des auteures de violences, qui sont ponctuées, souvent depuis l'enfance, de violences de différents types, mais aussi d'intensités différentes.

Cette continuité dans les expériences de violence a été théorisée à travers le concept de « continuum des violences » (Kelly, 1988), dans lequel les violences ne sont pas approchées comme des événements isolés, mais comme des éléments d'un même processus, souvent commencé dès l'enfance, et qui se manifeste sous différentes formes tout au long de la vie des femmes. Selon cette approche, les violences peuvent prendre des formes variées (physiques, sexuelles, psychologiques, institutionnelles...)

et s’inscrire dans une logique de répétition et d’intensification. Elles s’enracinent dans les rapports sociaux de genre et contribuent à renforcer la vulnérabilité des femmes exposées, notamment lorsque les ressources d’accompagnement sont absentes. Or, comme nos résultats l’ont montré, les auteures de violences se trouvent souvent dans des situations précaires et isolées. Le concept de « continuum de la violence » permet d’interpréter les trajectoires des auteures de violences comme le résultat d’une exposition prolongée à un environnement violent, qui contribue à façonnner leurs ressentis face à un événement et les stratégies d’adaptation qu’elles vont adopter. D’ailleurs, les participantes à notre étude ont ainsi recouru plus fréquemment à des mécanismes inadéquats qu’adéquats, ces derniers paraissant parfois hors de portée ou n’étant même pas considérés.

Ces enchaînements événements – ressentis – adaptation se produisent généralement à de nombreuses reprises au cours de l’année qui précède l’acte violent et les vulnérabilités vont alors tendre à se renforcer. Elles semblent par la suite entraîner le développement de vrais facteurs de risque qui peuvent amener les femmes à se sentir plus agressives et rendre plus probables les manifestations de violences, une aggravation des problèmes de consommation ou le recours à des stratégies d’adaptation inadéquates. Ces résultats sont confirmés par des recherches (Colarossi et Eccles, 2003 ; DeCou et al., 2015 ; Fergusson et Horwood, 2002 ; Gannon et al., 2008, 2014 ; Johansson-Love et Fremouw, 2009 ; Kubiak et al., 2013).

Au moment du passage à l’acte, un événement de vie spécifique est souvent identifié comme l’élément déclencheur, considéré par les participantes comme *celui de trop*. Évidemment l’effet de cet événement se doit d’être compris dans son contexte, puisqu’il s’ajoute à l’accumulation de ceux qui ont déjà eu lieu. Ainsi, l’événement déclencheur, combiné à l’accumulation de multiples événements qui ont déjà poussé les femmes à adopter des stratégies inadéquates et à leur intoxication à ce moment-là, les conduit à percevoir la violence comme la seule solution envisageable.

L’enchaînement qui a émergé de nos analyses peut être comparé à plusieurs modèles mis en avant dans la littérature, et notamment au modèle général de l’agression développé par Anderson et Bushman (2002). Ce dernier suggère que le comportement violent est déterminé par le contexte et par la personne – et notamment par sa personnalité ou ses expériences passées – qui vont influencer l’état psychologique

(humeurs, émotions et cognitions) de l'individu à l'instant « t », lequel, à son tour, déterminera la réponse choisie. Notre recherche montre un processus similaire, l'agir délinquant étant le fruit de facteurs qui s'influencent mutuellement. Ainsi, des facteurs tant externes (contextuels) qu'internes (état psychologique, sentiment d'accumulation, vulnérabilités, intoxication) doivent être mobilisés pour comprendre l'émergence de la violence. En cela, elle tend ainsi à confirmer l'hypothèse de Andersson et Torstensson-Levander (2013) selon laquelle la délinquance féminine à l'âge adulte résulterait moins d'une propension à la délinquance qu'à une exposition importante à un environnement social négatif et à l'escalade de problèmes dans le mode de vie.

Importance de l'événement et du sentiment d'accumulation

La littérature avait jusqu'ici principalement étudié l'impact sur la trajectoire criminelle des changements qui interviennent entre les rôles sociaux (p. ex.: les passages du célibat au mariage, à la parentalité ou de l'emploi au chômage), notamment chez les délinquantes où toute autre forme de changement est négligée. Notre étude montre pourtant que les changements qui impactent l'apparition de l'acte violent sont autant des passages d'un rôle social à l'autre que des variations au sein des mêmes rôles sociaux (p. ex.: naissance d'un nouvel enfant, période de trouble au sein de la relation de couple). S'il n'a pas été possible de déterminer si certaines familles d'événements avaient plus d'influence que d'autres, la nature de l'événement pourrait être importante, mais variable selon l'importance que les femmes y attribuent. Par exemple, une personne qui investit fortement la sphère sentimentale serait plus influencée par un événement qui s'y produit qu'une autre qui y attache une importance moindre. Plusieurs études ont ainsi montré que les valeurs et perceptions individuelles permettaient d'expliquer les variations intra-individuelles quant à l'impact d'un événement de vie (Horney et al., 1995 ; Sampson et Laub, 1993).

Nos résultats ont toutefois mis en évidence que ces événements, indépendamment de leur nature, avaient entraîné, directement ou non, un ressenti négatif chez la personne concernée. La littérature (Brain Injury Resource Center, 1998 ; DeCou et al., 2015 ; Murdoch et al., 2010 ; Shea et al., 2014) note que des événements de ce type sont une grande source de stress et ont un fort impact sur la vie des individus, notamment sur leur santé mentale. Ainsi, les événements mis en avant

par les participantes peuvent être qualifiés d'événements stresseurs qui, par les ressentis négatifs qu'ils entraînent, vont contribuer à accroître leurs difficultés, notamment sur le plan de la santé mentale, et leur vulnérabilité générale.

Le sentiment d'accumulation apparaît être une donnée primordiale pour comprendre l'apparition de l'acte violent chez une femme. De nombreuses études se sont bornées à déterminer quels événements immédiats avaient pu être déterminants pour comprendre la délinquance (ou son évolution). Dans le cadre de notre étude, l'événement qui déclenche l'acte violent semble s'inscrire dans la continuité des événements de vie antérieurs. Comment expliquer alors que cet événement seul soit responsable de la violence ? Plutôt, l'émergence de la violence apparaît comme un processus graduel qui résulte de la succession d'événements stresseurs dans la vie de la femme, et particulièrement de leur accumulation dans l'année qui précède le délit, entraînant une accumulation d'affects négatifs et de stratégies d'adaptation inadéquates.

L'accumulation n'est pas seulement un ressenti subjectif des participantes et se traduit objectivement dans la trajectoire de vie, où la survenue d'un nombre important d'événements peut être notée. Il est donc important de considérer l'ensemble des événements qui peuvent se produire dans les mois ou années qui précèdent l'émergence de la violence pour comprendre au mieux ce phénomène. En effet, pris séparément, peu d'entre eux apparaissent avoir eu une incidence déterminante sur la vie des auteures de violences ; plutôt, c'est leur accumulation qui joue ce rôle. De nombreuses études féminines mettent en avant ce lien entre la survenue d'un nombre important d'événements de vie et le passage à l'acte violent (Morin, 2018 ; Robitaille et Cortoni, 2018 ; St-Hilaire, 2012). Ainsi, l'acte de violence apparaît comme le point culminant d'une série d'événements de vie, de ressentis négatifs et de stratégies d'adaptation dysfonctionnelles qui se sont accumulées.

Importance des recherches gynocentrées

La survenue d'un nombre important d'événements et le sentiment d'accumulation sont des résultats clés de notre recherche et viennent conforter l'importance de développer des connaissances sexospécifiques.

Plusieurs études (Kessler et al., 1995 ; Tolin et Foa, 2006) révèlent que les femmes sont significativement plus susceptibles que les hommes

de vivre des victimisations et des événements sociaux stressants liés à des rôles traditionnels de genre (travail précaire ou domestique, responsabilités familiales). La nature des événements stresseurs est différente chez les hommes qui expérimenteraient plutôt des violences physiques extérieures, des accidents, ou des problèmes professionnels.

Les femmes témoignent également plus souvent que les hommes d'une fréquence accrue d'événements traumatisques tout au long de leur vie, avec des différences de 15 à 20 % dans la prévalence des événements stresseurs, en particulier ceux associés à la violence interpersonnelle (Kessler, 2003). En revanche, bien que les hommes soient également confrontés à des événements stresseurs, ces événements semblent moins émotionnellement perturbants pour eux, et sont souvent normalisés dans leurs trajectoires de vie (Polaschek et al., 2008). Ces derniers ne mettent ainsi pas en avant un sentiment d'accumulation. Cette conclusion diffère de l'expérience féminine, où chaque événement stresseur agissant dans une dynamique d'accumulation pourrait mener à un acte violent. Cela soutient notre constat selon lequel les femmes, contrairement aux hommes, sont plus vulnérables à des facteurs de stress multiples et récurrents, souvent liés à des événements de vie complexes (Carrasco et Filatriau, 2023 ; Guilley et al., 2014). La délinquance féminine ne s'exprimerait ainsi que lorsque les femmes sont exposées à un nombre important d'événements de vie, comparativement aux hommes, notamment parce que les comportements violents sont contraires à la socialisation de genre (Wong et al., 2010).

Également, les femmes sont les premières victimes d'abus de toutes natures et deviennent ainsi plus perméables aux différentes formes de vulnérabilités (violences conjugales, précarité, etc.) (Carrasco et Filatriau, 2023 ; Jaspard et al., 2003). Or, la majorité des auteures de violences présentent un historique de victimisation important et des vulnérabilités nombreuses et variées (Desfachelles et Cortoni, 2017 ; Robitaille et Cortoni, 2018). Or, ces vulnérabilités, comme le soulignent nos résultats et la littérature, favorisent la survenue d'événements stresseurs ou restreignent le recours à des mécanismes d'adaptation adéquats. En comparaison, les hommes auteurs de violences rapportent moins souvent une histoire personnelle marquée par des victimisations précoces ou chroniques (Cauffman, 2008). En outre, les femmes ont l'impression de vivre davantage d'injustices, de ressentiment, ou de déception que les hommes (Berenguer, 2010). Cette perception est souvent liée à leur position dans la société et aux inégalités qu'elles subissent dans les

sphères personnelle, professionnelle et sociale (Bourdieu, 1998 ; Maruani, 2000). Une première différence de genre tient donc au fait que les femmes vivent et perçoivent vivre plus d'événements de vie que les hommes.

Une seconde différence est également à noter dans l'expression des ressentis négatifs. Ainsi, Ogle et al. (1995) notent que le passage à l'acte violent féminin serait une conséquence de l'internalisation de la colère en raison de la culture et de la société. Des mécanismes d'adaptation seraient mis en place pour éviter la colère, les émotions seraient retenues et accumulées, augmentant ainsi le niveau de stress des femmes, qui serait plus élevé que celui des hommes. Les auteurs avancent ainsi que les femmes auteures d'homicide auraient une personnalité généralement non violente, mais d'une violence extrême lorsqu'elle se manifeste. Cette explosion de violence serait consécutive à un pic de stress, ce que nos résultats tendent également à suggérer. Ainsi, quand les femmes vivent des événements qui sont source de stress et qu'elles en ressentent de la colère ou de l'agressivité (des caractéristiques dites masculines), elles inhibent l'expression de ces ressentis, de par leur socialisation dans l'expression de leurs émotions, tandis que les hommes les expriment plus facilement (Pollack, 2006; Shepard, 2002). Le passage à l'acte violent chez les femmes ne semble ainsi pouvoir être détaché d'un contexte social.

Face aux différences exposées ci-dessus, et en l'absence de données probantes, il ne semble pas possible à l'heure actuelle de simplement transférer les connaissances sur les hommes pour les appliquer aux femmes (Blanchette et Brown, 2006). En continuant à s'inscrire dans une démarche androcentrée, le risque est de négliger une part importante des caractéristiques spécifiquement féminines. Il est donc nécessaire pour la recherche portant sur des populations féminines de se dégager autant que faire se peut de l'hégémonie des recherches réalisées par et pour des hommes.

Limites

Plusieurs limites à la présente recherche doivent être soulignées. D'abord, si une analyse du marché a été réalisée avant d'examiner les données dont nous disposions et que les participantes à notre étude présentaient des profils variés, l'hétérogénéité de notre échantillon n'est pas parfaite. D'abord, toutes les participantes rencontrées étaient incarcérées. Or, les

femmes sont moins incarcérées que les hommes. Celles qui le sont sont les auteures des délits les plus graves ou présentant les profils les plus « marginaux » (p. ex.: nombreuses récidives, problèmes de santé mentale) (Sénat français, 2009). Nos résultats décrivent donc l'impact des événements de vie sur les auteures des violences les plus graves ou les plus à risque.

Également, il convient de garder à l'esprit que les discours varient selon les circonstances et évoluent constamment. Ils sont notamment soumis à des éléments tels que la durée de l'incarcération, la présence ou non d'une détention provisoire, la durée de l'enquête, le suivi avec un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, le conseil d'avocats, l'effectivité d'un suivi psychologique ou psychiatrique, qui sont d'une importance capitale pour comprendre les différences de discours. Cet aspect ne remet pas en question nos résultats puisque notre recherche, à l'instar de la criminologie narrative (Presser et Sandberg, 2015), visait aussi à observer comment les participantes donnaient un sens à leurs comportements criminels.

De plus, comme noté précédemment, la valeur accordée par les femmes à certaines sphères d'événements n'a pu être déterminée avec certitude. La majorité des événements révélés touchaient aux sphères familiale et conjugale, le couple ressortant comme le fil conducteur de leur récit et le sujet sur lequel elles mentionnaient le plus d'événements, tandis que la famille arrivait ensuite. Ceci pourrait suggérer que ces deux sphères sont les plus importantes à leurs yeux et qu'en conséquence un événement qui s'y produit serait considéré comme plus important et aurait donc plus d'incidence sur leur vie. Cependant, lors des entretiens, il s'est avéré difficile de questionner directement les auteures de violences sur la valeur exacte accordée aux différentes sphères de leur vie. Ces dernières semblaient ne pas comprendre nos questions ou ne jamais y avoir réfléchi réellement. De même, les ressentis exprimés sont majoritairement apparus sans nuances. La palette d'affects qui étaient verbalisés était en effet relativement sommaire, et relativement orientée vers les extrêmes : tout allait bien (p. ex.: *formidable, joie, bonheur, parfait*) ou tout allait mal (p. ex.: *atroce, horrible, enfer, mal*), ne nous permettant pas de saisir de nuances et de subtilités pour les distinguer et donc d'observer si certains événements avaient entraîné une réponse affective plus ou moins importante. Il s'agit d'une limite souvent rencontrée lorsqu'on s'intéresse aux populations criminelles, où ces individus éprouvent des défis au niveau langagier, limitant ainsi leur capacité à

exprimer leur expérience, leur vécu et leur interprétation des événements passés (Presser et Sandberg, 2015). L'alexithymie est également une difficulté fréquemment observée chez les auteures de violences qui peut découler d'un historique de victimisations violentes (Louth et al., 1998). Or, nos résultats ont montré l'importance des violences vécues par les auteures de violences. Ainsi, de plus amples investigations seraient nécessaires pour déterminer si les valeurs des auteures de violences sont un élément important à prendre en compte, comme le suggèrent certains auteurs (Clausen, 1995) et pour déterminer quelles sont ces valeurs.

Conclusion

Cette recherche a permis de montrer l'importance d'une compréhension multifactorielle et multitemporelle de la violence féminine. L'aspect multitemporel se justifie d'abord par le fait que nos résultats vont dans le sens des recherches qui pointent la pertinence d'étudier la période qui précède l'émergence de l'acte violent (Gannon et al., 2008, 2014; St-Hilaire, 2012), même si notre étude montre que, plutôt que de se cantonner aux quelques mois qui la devancent, il est plus pertinent de laisser les auteures de violences partager les événements qu'elles souhaitent, qui seront parfois bien antérieurs.

L'aspect multifactoriel se manifeste ensuite par la nécessité de prendre en considération tant des facteurs environnementaux comme les événements de vie que les caractéristiques individuelles comme le passé ou la subjectivité. Nos résultats ont en effet révélé l'importance du sentiment d'accumulation dans l'émergence de la violence. Les futures recherches ne devraient donc pas uniquement se concentrer sur les facteurs environnementaux ou individuels pour comprendre l'émergence de la violence, mais plutôt appréhender ce phénomène comme le fruit d'un processus et de la rencontre entre différents facteurs. En outre, le sentiment d'accumulation révélé par les participantes à notre étude étant une caractéristique sexospécifique, il pourrait être significatif pour la compréhension des conduites violentes et une piste de réflexion pour la mise en place d'interventions destinées aux auteures de celles-ci.

Références

- Anderson, C. A. et Bushman, B. J. (2002). Human aggression. *Annual review of psychology*, 53(1), 27-51.
- Andersson, F. et Torstensson-Levander, M. (2013). Adult onset offending in a Swedish female birth cohort. *Journal of Criminal Justice*, 41(3), 172-177.
- Berenguer, J. E. (2010). Investigation of gender differences in the expression, experience, and perception of anger using Classical Test Theory, Item Response Theory, and Item Content Analysis. St. John's University.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Seuil.
- Bourdieu, P. (2001). Langage et pouvoir symbolique. Thomson, Fayard.
- Carrasco, V. et Filatriau, O. (2023). La mesure statistique de la victimisation et de la délinquance des femmes. *Cahiers de la sécurité et de la justice*, 59(3), 23-35.
- Cauffman, E. (2008). Understanding the female offender. *The future of children*, 119-142.
- Clausen, J. A. (1995). *American lives: Looking back at the children of the Great Depression*. University of California Press.
- Couvrette, A. et Plourde, C. (2019). Au-delà de la séparation : perceptions de mères incarcérées sur leurs relations avec leurs enfants depuis la détention. *Criminologie*, 52(1), 301-323.
- Couvrette, A., Brochu, S. et Plourde, C. (2016). The “deviant good mother” motherhood experiences of substance-using and lawbreaking women. *Journal of Drug Issues*, 46(4), 292-307.
- Cowan, P.A. (1991). Individual and family life transitions : A proposal for a new definition. In P. A. Cowan, & E. M. Hetherington, (Eds), *Family transitions*. Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum Associates Inc.
- DeCou, C. R., Cole, T. T., Rowland, S. E., Kaplan, S. P. et Lynch, S. M. (2015). An ecological process model of female sex offending: The role of victimization, psychological distress, and life stressors. *Sexual Abuse*, 27(3), 302-323.
- Desfachelles, M. (2014). Les femmes qui agressent sexuellement en compagnie de leur conjoint : trajectoire de vie et passage à l'acte. [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal].
- Desfachelles, M. (2022). Parcours de vie et trajectoires criminelles d'auteures de violences. [Thèse de doctorat, Université de Montréal].
- Desfachelles, M. et Cortoni, F. (2017). Les femmes qui agressent sexuellement en compagnie de leur conjoint : trajectoires de vie. *Criminologie*, 50(2), 33-54.
- Desfachelles, M. et Ouellet, F. (2018). La méthode des cartes de vie pour reconstruire les trajectoires de délinquantes sexuelles et violentes. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 71, 456-464.
- Dubois, M.-È., et Ouellet, F. (2022). Les motivations à s'impliquer dans le crime à travers la trajectoire criminelle. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 77(4), 468-476.

- F.-Dufour, I., Aucoin, B., Marcotte, J. et Fortin, M. C. (2021). Les récits de vie des jeunes adultes qui ont commis des délits : entre persistance et désistement du crime. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(2), 194-213.
- Fortino, S. (2012). II. Genre et précarité en France : vers la mise en cause de l'autonomie des femmes ? Dans Fortino, S., Tejerina, B., Cavia, B., et Calderón Gil, J. A. (dir.), *Crise sociale et précarité*. Champ social.
- Gannon, T., Waugh, G., Taylor, K., Blanchette, K., O'Connor, A., Blake, E. et Ciardha, C. O. (2014). Women who sexually offend display three main offense styles: A re-examination of the Descriptive Model of Female Sexual Offending. *Sexual Abuse*, 26, 207-224.
- Griffin, M. L., et Armstrong, G. S. (2003). The effect of local life circumstances on female probationers' offending. *Justice Quarterly*, 20(2), 213-239.
- Guilley, E., Carvalho Arruda, C., et Gauthier, J. A. (2014). *Maçonne ou avocate : Rupture ou reproduction sociale ? Une enquête sur les aspirations professionnelles des jeunes en Suisse aujourd'hui, menée dans le cadre du PNR 60 « Égalité entre hommes et femmes »*. Service de la recherche en éducation.
- Horney, J., Osgood, D. W. et Marshall, I. H. (1995). Criminal careers in the short-term: Intra-individual variability in crime and its relation to local life circumstances. *American sociological review*, 60(5), 655-673.
- Jaspard, M., Brown, E., Lhomond, B. et Saurel-Cubizolles, M. J. (2003). Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? *Revue française des affaires sociales*, 57(3), 157-190.
- Kelly, L. (1988). *Surviving sexual violence*. Cambridge : Polity Press.
- Kessler, R. C. (2003). Epidemiology of women and depression. *Journal of Affective Disorders*, 74(1), 5-13.
- Kessler, R. C., Sonnega, A., Bromet, E., Hughes, M., et Nelson, C. B. (1995). Posttraumatic stress disorder in the National Comorbidity Survey. *Archives of General Psychiatry*, 52(12), 1048-1060.
- Kubiak, S. P., Kim, W. J., Fedock, G., et Bybee, D. (2013). Differences among incarcerated women with assaultive offenses: Isolated versus patterned use of violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 28(12), 2462-2490.
- Louth, S. M., Hare, R. D., et Linden, W. (1998). Psychopathy and alexithymia in female offenders. *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, 30(2), 91.
- Maruani, M. (2000). *Travail et emploi des femmes*. Paris : La Découverte.
- Monsbakken, C. W., Lyngstad, T. H., & Skardhamar, T. (2013). Crime and the transition to parenthood: The role of sex and relationship context. *British Journal of Criminology*, 53(1), 129-148.
- Morin, M. S. (2018). Le processus de passage à l'acte homicide chez les femmes. [Thèse de doctorat, Université de Montréal].
- Murdoch, S., Vess, J., et Ward, T. (2010). Descriptive Model of the Offense Process of Women Violent Offenders Distal Background Variables. *Psychiatry, Psychology and Law*, 17(3), 368-384.

- Ogle, R. S., Maier-Katkin, D., et Bernard, T. J. (1995). A theory of homicidal behavior among women. *Criminology*, 33(2), 173-193.
- Ouellet, F. (2019). Stop and go : Explaining the timing of intermittency in criminal careers. *Crime & Delinquency*, 65(5), 630-656.
- Polaschek, D. L. L., Calvert, S. W., et Gannon, T. A. (2008). Linking violent thinking: Implicit theory-based research with violent offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(1), 75-96.
- Pollack, W. S. (2006). The "war" for boys: Hearing "real boys" voices, healing their pain. *Professional Psychology: Research and Practice*, 37(2), 190-195.
- Presser, L. et Sandberg, S. (dir.) (2015). *Narrative criminology: Understanding stories of crime* (vol. 17). New York: NYU Press.
- Robitaille, M. P. et Cortoni, F. (2018). Violent women offenders. *Women and the criminal justice system: A Canadian perspective*, 115-139.
- Rodermond, E., Kruttschnitt, C., Slotboom, A. M. et Bijleveld, C. C. (2016). Female desistance : A review of the literature. *European Journal of Criminology*, 13(1), 3-28.
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (1993). Structural Variations In Juvenile Court Processing: Inequality, The Underclass, And Social Control. *Law And Society Review*, 27, 285-311.
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (2016). Turning Points and the Future of Life-Course Criminology Reflections on the 1986 Criminal Careers Report. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 53(3), 321-335.
- Sénat français (2009). Rapport d'activité pour l'année 2009 et compte rendu des travaux de cette délégation sur le thème « Les femmes dans les lieux de privation de liberté ». Rapport d'information n° 156.
- Shea, M., Wong, Y. J., Wang, S., Wang, S., Jimenez, V., Hickman, S. J., et LaFollette, J. R. (2014). Toward a constructionist perspective of examining femininity experience: The development and psychometric properties of the Subjective Femininity Stress Scale. *Psychology of Women Quarterly*, 38(2), 275-291.
- Shepard, D. S. (2002). A negative state of mind : Patterns of depressive symptoms among men with high gender role conflict. *Psychology of Men and Masculinities*, 3, 3-8.
- Sordes-Ader, F. et Lacoste, S. (2004). Des trajectoires de vie à la gestion de la précarité. Dans Tap P. et de Lourdes Vasconcelos M., (dir.), *Précarité et vulnérabilité psychologique*. Ramonville-Saint-Agne : Eres.
- St-Hilaire, G. (2012). Le processus de passage à l'acte violent chez les femmes. [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal].
- Strauss, A. L., et Corbin, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative*. Saint-Paul : Academic Press.
- Tolin, D. F., et Foa, E. B. (2006). Sex differences in trauma and posttraumatic stress disorder : A quantitative review of 25 years of research. *Psychological Bulletin*, 132(6), 959-992.
- Vidal, S., Ouellet, F., et Dubois, M.-È. (2020). Walking into the Sunset : How Criminal Achievement Shapes the Desistance Process : Criminal Achieve-

- ment and the Desistance Process. *Criminal Justice and Behavior*, 47(11), 1529-1546.
- Wong, T. M., Slotboom, A. M. et Bijleveld, C. C. (2010). Risk factors for delinquency in adolescent and young adult females: A European review. *European Journal of Criminology*, 7(4), 266-284.

The impact of life events on female violence : A life-course perspective

ABSTRACT • *In the life-course perspective, the concept of change plays a key role. Previous studies have shown that changes in social roles, as well as factors such as substance abuse issues, mental health problems, or a history of victimization, can influence female delinquency. However, the influence of individual factors in the experience of life events remains largely unexplored. This study seeks to understand the effect of life events on the transition to violent behaviour. Thirty-four semi-structured interviews were conducted with women incarcerated in France for acts of physical or sexual violence. The results reveal that these women frequently experienced a series of stressful events in the years leading up to their violent acts. Their feelings toward these events were mostly negative. While certain women managed to adapt appropriately, the majority reacted inadequately, exacerbating their vulnerabilities, while fostering the emergence of new stressors and reducing their chances of developing adaptive responses. The available coping mechanisms seem to be influenced by personal vulnerabilities and their state of intoxication at the time of the offence. Thus, violence appears to be linked to an accumulation of events in the year preceding the violent act, where the number of events, as well as the response to them, play a more decisive role than the nature of the events themselves.*

KEYWORDS • *Female offenders, violent offending, sexual offending, life events, offence process, France.*

Violencia femenina y acontecimientos vitales : una perspectiva basada en las trayectorias de vida

RESUMEN • *La noción de cambio juega un papel clave en los enfoques centrados en las trayectorias de la vida. Estudios anteriores han demostrado que los cambios en los roles sociales, así como los acontecimientos de la vida, pueden influir en la delincuencia femenina. Sin embargo, la influencia de los factores individuales en la experiencia asociada a los acontecimientos de la vida sigue estando en gran medida inexplorada. Este estudio tiene como objetivo comprender el efecto de los acontecimientos de la vida en la transición a la acción violenta. Basándose en 34 entrevistas semiestructuradas con perpetradores de violencia física o sexual, los resultados revelan que estas mujeres a menudo experimentaron una serie de acontecimientos estresantes que dieron lugar a sentimientos negativos en el año que precede a sus actos violentos. Aunque algunos logran adaptarse adecuadamente, la mayoría reacciona de manera inadecuada, lo que aumenta sus vulnerabilidades, favorece la aparición de*

nuevos estresores y reduce sus posibilidades de desarrollar respuestas apropiadas posteriormente. Los mecanismos de adaptación disponibles parecen estar influenciados por sus vulnerabilidades personales y su estado de intoxicación en el momento del incidente. Así, la violencia parece estar vinculada a una acumulación de acontecimientos en el año precedente al acto, donde el número y la respuesta a estos acontecimientos juegan un papel más determinante que su naturaleza específica.

PALABRAS CLAVE • *Acontecimiento vital, delincuencia femenina, violencia, delincuencia sexual, paso al acto, Francia.*

La coercition sexuelle exercée par les femmes : l'impact du lien avec la victime

Geneviève Parent, Ph. D¹

Professeure

*Département de psychoéducation et de psychologie,
Université du Québec en Outaouais*

Centre international de criminologie comparée (CICC)

Équipe AJIR: difficultés d'Adaptation des Jeunes et Interventions de Réadaptation
genevieve.parent@uqo.ca

Alexandre Viel, D. Psy

Psychologue

*Département de psychoéducation et de psychologie,
Université du Québec en Outaouais*

vieao6@uqo.ca

Faits saillants

- La prévalence de la coercition sexuelle dans cette étude s'élevait à 49,7 % envers un partenaire stable et à 19,0 % envers un partenaire occasionnel.
- La stratégie coercitive la plus fréquemment utilisée par les femmes était la manipulation, peu importe le type de partenaire.
- La victimisation sexuelle durant l'enfance, le surinvestissement de la sexualité, les traits de la Triade noire ainsi que les scripts sexuels stéréotypés sont des facteurs associés à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes.
- Les facteurs associés à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle chez les femmes diffèrent toutefois selon la nature de la relation avec le partenaire.

1. Geneviève Parent, 283 boulevard Alexandre-Taché, C.P. 1250 succursale Hull, Gatineau (Québec) Canada, J8X 3X7.

Cette étude a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (2021-NP-281187)

RÉSUMÉ • Les recherches menées au cours des deux dernières décennies ont permis d'identifier divers facteurs associés à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes. Cependant, aucune étude n'a encore exploré l'influence du lien entre la femme et la victime dans cette problématique. Or, le contexte relationnel, qu'il s'agisse d'une relation stable ou occasionnelle, pourrait moduler les facteurs impliqués. La présente étude a donc pour objectif d'analyser l'impact de différents facteurs associés à la coercition sexuelle exercée par les femmes, en fonction de la relation avec la victime. L'échantillon est composé de 197 femmes sexuellement attirées par les hommes et ayant répondu à des questionnaires en ligne sur la plateforme Lime Survey. Près d'une femme sur deux (49,7 %) a rapporté avoir eu recours à une stratégie de coercition sexuelle avec un partenaire stable, tandis que 19,0 % ont rapporté y avoir eu recours avec un partenaire occasionnel. Les résultats indiquent que les traits de la Triade noire ainsi que les scripts sexuels stéréotypés varient selon la nature de la relation avec la victime. De plus, la victimisation sexuelle est associée à la coercition sexuelle uniquement lorsque le partenaire est stable, alors que l'hypersexualité n'y est associée que lorsque le partenaire est occasionnel. Les résultats sont discutés en fonction du lien avec la victime.

MOTS CLÉS • Coercition sexuelle, femmes, partenaire stable, partenaire occasionnel.

La coercition sexuelle exercée les femmes

Au Canada, seulement 6 % des agressions sexuelles ont été portées à l'attention de la police en 2019 (Cotter, 2021). Parmi ces infractions, environ 2 % sont commises par des femmes (Cortoni et al., 2017). Toutefois, une récente méta-analyse ($k = 30$) avec un échantillon de 22 632 femmes a estimé que 17 % des femmes hétérosexuelles ont déclaré avoir utilisé au moins une fois au cours de leur vie une stratégie de coercition sexuelle contre un homme (DiMarco et Savitz, 2024). La coercition sexuelle est définie comme « l'utilisation de toute tactique ou stratégie dans le but d'engager une autre personne dans un comportement sexuel malgré l'absence de consentement libre et éclairé, ou l'expression manifeste d'un refus » (Benbouriche et Parent, 2018, p. 82). Ainsi, alors que l'agression sexuelle renvoie à l'acte violent lui-même, la coercition sexuelle se réfère à l'utilisation de contrainte, explicite ou implicite, dans le but d'obtenir un contact de nature sexuelle (Trottier et al., 2018).

Depuis les grandes études de prévalence sur la coercition sexuelle chez les femmes (voir par exemple Krahé et al., 2003; Struckman-Johnson et al., 2003), trois grandes stratégies de coercition sexuelle sont mesurées : la manipulation verbale, psychologique ou émotionnelle (p. ex. : mensonges, menaces de rupture, chantage, remises en question de leur performance sexuelle ou de la relation), l'intoxication de la vic-

time (p. ex.: donner délibérément de l'alcool ou des drogues à une personne ou profiter d'une personne intoxiquée) et l'utilisation (ou la menace) de la force physique. Les femmes rapportent utiliser principalement des stratégies de manipulation, bien qu'une minorité recoure également à l'intoxication ou à la force physique (Escarguel et al., 2024; Hughes et al., 2020; Stead et al., 2022; Struckman-Johnson et al., 2020).

Les recherches des 20 dernières années ont permis d'identifier divers facteurs associés à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes à l'encontre d'hommes adultes. Cependant, bien que des études montrent que les femmes recourent plus souvent à des stratégies de coercition sexuelle avec un (ex-)partenaire amoureux qu'avec d'autres types de partenaires (Gambardella et al., 2020; Krahé et al., 2003; Krahé et Berger, 2013), ces études ne prennent pas en compte le lien entre la femme et sa victime. Pourtant, le contexte relationnel, qu'il s'agisse d'une relation avec un partenaire amoureux (ou stable) ou occasionnel (Czarnietzki et al., 2024; Camilleri et Quinsey, 2009; Jung et al., 2021; Léveillé et al., 2022; Messing et al., 2014), pourrait venir moduler les facteurs associés à cette problématique.

Facteurs associés à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes

Parmi les facteurs qui ont été fréquemment associés chez les femmes à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle envers des hommes, on retrouve la victimisation sexuelle durant l'enfance, le surinvestissement dans la sexualité, les traits de personnalité malveillants et la perception inégalitaire des relations entre les hommes et les femmes. La majorité des études établissent un lien entre la victimisation sexuelle durant l'enfance et l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes à l'âge adulte (Bouffard et al., 2016; Niebuhr et al., 2024; Schatzel-Murphy et al., 2009, 2011). Certaines études indiquent également que la sévérité de la victimisation, mesurée par le nombre d'agresseurs (Schatzel-Murphy, 2011), et la diversité des types de victimisation subie (Bouffard et al., 2016) sont significativement associées à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle à l'âge adulte.

Lorsque les expériences de victimisation sexuelle vécues durant l'enfance sont associées à des formes de gratification telles que des récompenses, de l'attention ou de l'affection, certaines victimes peuvent,

à l'âge adulte, recourir à la sexualité pour satisfaire des besoins non sexuels (p. ex.: rechercher de l'intimité à travers les activités sexuelles ; Merril et al., 2003). Cette dynamique peut mener à une promiscuité sexuelle accrue et à des manifestations d'hypersexualité (Merril et al., 2003 ; Marshall, 2023). Dans ce contexte, un surinvestissement dans la sexualité, mesuré par un âge précoce lors des premières relations sexuelles et un nombre élevé de partenaires sexuels (Bouffard et al., 2016 ; Krahé et al., 2003), des comportements sexuels compulsifs (Carvalho et Nobre, 2015 ; Parent et al., 2018 ; Schatzel-Murphy et al., 2009, 2011), une hypersexualité (Basting et al., 2023) ou un désir de relations sexuelles occasionnelles et sans engagement (Carvalho et Nobre, 2015 ; Schatzel-Murphy, 2011), est lié à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes. Les études ayant considéré à la fois la victimisation sexuelle et le surinvestissement dans la sexualité dans l'explication de la coercition sexuelle indiquent que chacun de ces facteurs apporte une contribution statistiquement significative à l'explication de la coercition sexuelle (Bouffard et al., 2016 ; Schatzel-Murphy et al., 2009, 2011 ; pour une exception, voir Parent et al., 2018), soulignant ainsi l'apport unique de chacun de ces facteurs.

Les traits de personnalité malveillants étudiés en lien avec l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle chez les femmes incluent principalement la psychopathie (marquée par des déficits affectifs, de l'insensibilité et de l'impulsivité), le machiavélisme (caractérisé par une approche manipulatrice, stratégique et calculatrice) et le narcissisme (défini par une vision grandiose de soi et un besoin constant de validation). Toutefois, ce sont principalement le narcissisme et la psychopathie, et non le machiavélisme (Beckett et Longpré, 2024 ; Bouffard et al., 2016 ; Escarguel et al., 2024 ; Hughes et al., 2020 ; Lyons et al., 2022 ; Stead et al., 2022), qui seraient considérés comme des facteurs déterminants dans l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes. Finalement, certaines études ont également exploré le lien entre une vision inégalitaire des relations hommes-femmes et la coercition sexuelle. L'adhésion aux mythes du viol (Bonneville et Trottier, 2022 ; Bouffard et al., 2016 ; Parent et al., 2018 ; Struckman-Johnson et al., 2020) ainsi qu'aux scripts hétérosexuels stéréotypés et rigides (Birke et al., 2024 ; Fournier et al., 2023 ; Parent et al., 2018 ; Schatzel-Murphy, 2011) a fréquemment été associée à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes.

Relation entre la femme et la victime masculine

Quelques études antérieures ont souligné que les femmes utilisent généralement la coercition sexuelle envers des hommes qu'elles connaissent, qu'il s'agisse d'un (ex-)partenaire amoureux (6,4 % à 67,5 %) ou d'un ami ou d'une connaissance (3,7 % à 61,0 %), et beaucoup plus rarement envers un homme inconnu (1,3 % à 41,5 % des cas ; Gambardella et al., 2020 ; Krahé et Berger, 2013 ; Krahé et al., 2003, 2021). Les relations sexuelles entre partenaires stables (amoureux) et occasionnels (amis ou connaissances) diffèrent tant en matière de motivation (Armstrong et Reissing, 2015) que d'engagement affectif (Garcia et al., 2018 ; Rodrigue et al., 2018). Chez les hommes, une attention particulière est portée aux auteurs de violences sexuelles à l'encontre de leur partenaire stable (Morgan et Gilchrist, 2010 ; Thomas et al., 2022), un domaine encore peu exploré à l'intersection de la violence conjugale et de l'agression sexuelle (Bagwell-Gray et al., 2015 ; Logan et al., 2015). Les rares études comparant les auteurs de violences sexuelles qui se trouvent dans des relations stables ou amoureuses et ceux qui se trouvent dans des relations occasionnelles avec leur victime révèlent, chez ces hommes, des différences en matière d'antécédents criminels, de récidive (Czarnietzki et al., 2024 ; Jung et al., 2021 ; Léveillé et al., 2022), de caractéristiques personnelles (Camilleri et Quinsey, 2009) et de motivations (Camilleri et Quinsey, 2009 ; Czarnietzki et al., 2024 ; Messing et al., 2014).

Objectif de l'étude

Malgré les avancées des dernières années dans l'identification des facteurs associés à l'utilisation de stratégies de coercition par les femmes, aucune étude n'a pris en compte la nature de la relation entre la femme et la victime dans l'observation de ces facteurs. Considérant les différences dans la dynamique relationnelle lorsqu'il est question de contacts sexuels entre la femme et un partenaire stable ou occasionnel, il est possible de croire que les facteurs associés puissent diverger. L'objectif de la présente étude est donc d'évaluer le lien entre plusieurs facteurs connus (victimisation sexuelle durant l'enfance, surinvestissement dans la sexualité, traits de personnalité malveillants et scripts hétérosexuels stéréotypés) et l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes en fonction de la relation qu'elles entretiennent avec la victime (partenaire stable ou occasionnel).

Méthodologie

Afin de répondre à l'objectif de la présente étude, un devis corrélationnel transversal a été utilisé. L'étude a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (références #2020-874).

Participantes

L'échantillon de cette étude est composé de 197 femmes adultes, de la population générale et étudiante, ayant une attirance sexuelle pour les hommes et étant actives sexuellement. L'âge moyen des participantes était de 31,9 ans (écart-type = 9,0), avec une étendue allant de 18 à 61 ans. La majorité des femmes étaient d'origine européenne (94,3 %; $n = 182$), en couple au moment de la passation des questionnaires (73,3 %, $n = 143$) et exclusivement hétérosexuelle (73,6 %, $n = 142$).

Procédure

Nous avons recruté les participantes entre novembre 2019 et septembre 2020 par les réseaux sociaux (population générale) et le Panel HEC Montréal (population étudiante). Nous avons collecté les données de manière anonyme sur la plateforme Lime Survey et avons employé une stratégie de dissimulation pour éviter les biais liés à la désirabilité sociale. Le formulaire de consentement initial indiquait que l'étude portait sur l'impact de différents historiques sexuels durant l'enfance sur les comportements sexuels des femmes à l'âge adulte. Après avoir rempli les questionnaires, les participantes ont reçu une explication sur la véritable nature de l'étude, suivie d'un second formulaire de consentement éclairé pour valider l'utilisation des réponses. Seulement trois femmes ont refusé que leurs réponses soient utilisées à la suite de cette explication.

Mesures

Victimisation et coercition sexuelle

Nous avons mesuré la victimisation sexuelle avant 14 ans et la coercition sexuelle depuis 18 ans à l'aide du *Multidimensional Inventory of Development, Sex, and Aggression* (MIDSA, 2011), un inventaire informatisé autorévélé. Bien que le MIDSA ait initialement été conçu pour

recueillir des données auprès d'hommes adultes auteurs d'infractions sexuelles, il a déjà été utilisé auprès de populations générales masculines (voir Ronis et al., 2022) ainsi que féminines (Parent et al., 2018 ; Schatzel-Murphy et al., 2009, 2011). Les questions mesurant la victimisation et la coercition sexuelle dans le MIDSA sont similaires à celles du *Sexual Experiences Survey – Short Form Perpetration* (SES-SFP ; Koss et al., 2007), l'un des instruments les plus largement utilisés pour mesurer la coercition sexuelle dans la population générale (DiMarco et Savitz, 2024). Nous avons évalué trois stratégies de coercition sexuelle, tant pour la victimisation vécue que pour la coercition exercée : la manipulation (faire de fausses promesses, culpabiliser, faire preuve de jalousie, bouder, insulter), l'intoxication (profiter de l'état d'intoxication d'une personne ou l'intoxiquer intentionnellement) et la force physique (proférer des menaces ou user de la force).

Pour chaque stratégie de coercition sexuelle, les participantes devaient indiquer la fréquence, de jamais (0) à très souvent (4), à laquelle elles ont utilisé ces stratégies depuis l'âge de 18 ans afin d'obtenir différents types de contacts sexuels (caresses, baisers, sexe oral, relation sexuelle vaginale) alors que leur partenaire masculin avait exprimé un refus. Elles devaient également distinguer si la victime était un partenaire stable ou occasionnel. Par ailleurs, les participantes devaient indiquer, toujours sur la même échelle de Likert, à quelle fréquence ces mêmes stratégies ont été utilisées contre elles avant l'âge de 14 ans dans le but d'obtenir les mêmes contacts sexuels sans leur consentement.

Étant donné la distribution fortement asymétrique des fréquences de victimisation et de coercition sexuelle et à l'instar de la majorité des études sur la coercition sexuelle chez les femmes (voir la méta-analyse de DiMarco et Savitz, 2024), nous avons créé 12 variables dichotomiques (oui/non) : quatre pour la victimisation, quatre pour la coercition sexuelle envers un partenaire stable et quatre pour la coercition sexuelle envers un partenaire occasionnel. Autant pour la victimisation que la coercition sexuelle, nous avons créé une variable dichotomique pour chaque stratégie de coercition sexuelle et une regroupant toutes les stratégies (c.-à-d. mesurant l'utilisation ou la victimisation à partir d'au moins une stratégie de coercition sexuelle). À noter que les variables concernant la coercition sexuelle ne sont pas mutuellement exclusives, ce qui signifie qu'une participante pouvait rapporter l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle à la fois envers un partenaire stable et un partenaire occasionnel.

Traits de la Triade noire

La Triade noire regroupe le machiavélisme, le narcissisme et la psychopathie qui sont évalués à un niveau sous-clinique et donc applicable à la population générale (Jones et Paulhus, 2014). Nous avons évalué ces traits chez les participantes à l'aide de la version française (Gamache et al., 2018) du *Short Dark Triad* (Jones et Paulhus, 2014). L'alpha de Cronbach obtenu était de 0,73 pour le machiavélisme, de 0,68 pour le narcissisme et de 0,70 pour la psychopathie. Nous avons mesuré chaque trait à travers neuf items, cotés sur une échelle de Likert à cinq points, allant de 1 (fortement en désaccord) à 5 (fortement en accord).

Adhésion à des scripts hétérosexuels stéréotypés et rigides

Nous avons évalué l'adhésion à quatre scripts hétérosexuels stéréotypés et rigides (ci-après scripts stéréotypés) à l'aide du *Heterosexual Script Scale*² (Seabrook et al., 2016). Ce questionnaire comprend 22 items cotés sur une échelle de Likert à six points, allant de 1 (fortement en désaccord) à 6 (fortement en accord). Le premier script, « fréquentation et engagement » (8 items, $\alpha = 0,69$), évalue les scénarios sexuels traditionnels relatifs à l'engagement dans une relation hétérosexuelle (p. ex.: les hommes évitent les relations monogames) et aux caractéristiques perçues comme attrayantes pour les partenaires (p. ex.: les femmes utilisent leur apparence pour séduire). Le second script, « hommes comme initiateurs puissants » (4 items, $\alpha = 0,64$), mesure le rôle actif attribué aux hommes et le rôle passif assigné aux femmes dans les interactions hétérosexuelles. Le troisième script, « valorisation de l'apparence des femmes par les hommes » (5 items, $\alpha = 0,62$), quantifie la tendance des hommes à objectifier les femmes et à utiliser les femmes attrayantes pour accroître leur statut social. Enfin, le dernier script, « définition de la masculinité par le sexe » (5 items, $\alpha = 0,76$), examine le double standard sexuel selon lequel les hommes sont perçus comme étant toujours avides de relations sexuelles, tandis qu'il revient aux femmes de freiner l'évolution rapide de la relation sur le plan sexuel.

2. Une procédure de rétrotraduction a été mise en œuvre pour traduire les items en français. Dans un premier temps, le questionnaire a été traduit en français par un traducteur. Ensuite, un traducteur indépendant, n'ayant pas de connaissance de la version originale en anglais, a effectué une traduction vers l'anglais. Les deux versions anglaises ont ensuite été comparées, et des ajustements ont été apportés à la version française en cas de divergences.

Surinvestissement dans la sexualité

Nous avons évalué le surinvestissement dans la sexualité à l'aide de deux échelles du MDSA : l'hypersexualité et la sociosexualité. L'échelle d'hypersexualité mesure la pulsion sexuelle (*sexual drive*) à l'aide de quatre items ($\alpha = 0,78$), comme « J'ai besoin de me masturber ou d'avoir des relations sexuelles chaque jour pour me sentir moins tendue ». L'échelle de sociosexualité, pour sa part, mesure la disposition à avoir des activités sexuelles en dehors d'une relation stable à l'aide de six items ($\alpha = 0,83$), comme « Je peux m'imaginer en train d'avoir des relations sexuelles occasionnelles avec différent(e)s partenaires ». Les dix items ont été cotés sur une échelle de Likert à cinq points, allant de 1 (définitivement faux) à 5 (définitivement vrai). Ainsi, les femmes ayant obtenu un score élevé à l'échelle d'hypersexualité ont rapporté une activité sexuelle fréquente ou un besoin constant de rapports sexuels, alors que les femmes ayant un score élevé à l'échelle de sociosexualité ont rapporté une propension plus marquée à s'engager dans des relations sexuelles sans engagement ou occasionnelles.

Stratégie analytique

Nous avons effectué les analyses statistiques à l'aide de la version 28 du logiciel *Statistical Package for the Social Sciences* (IMB, 2021). Nous avons d'abord réalisé des analyses descriptives sur toutes les variables de l'étude. Par la suite, nous avons produit des comparaisons de groupes (test t et chi-carré) pour analyser les différences entre les femmes ayant rapporté ou non l'utilisation d'au moins une stratégie de coercition sexuelle (vis-à-vis d'un partenaire stable ou occasionnel) en fonction de la victimisation sexuelle, du surinvestissement dans la sexualité, des traits de la Triade noire et des scripts stéréotypés. Nous avons interprété les tailles d'effet obtenues (petite, modérée et élevée) selon les seuils proposés par Cohen (1988), respectivement de 0,1, 0,3 et 0,5 pour phi et 0,2, 0,5 et 0,8 pour le *d* de Cohen.

Finalement, nous avons exécuté des analyses de régression logistique sur les variables de coercition sexuelle mesurant l'utilisation d'au moins une stratégie de coercition sexuelle depuis l'âge de 18 ans. Dans un premier temps, une matrice de corrélation nous a permis de nous assurer que tous les coefficients de corrélation entre les variables ne dépassaient pas 0,70 (*r* le plus élevé = 0,58). À l'instar de récents articles sur la coercition sexuelle (Birke et al., 2024; Struckman-

Johnson et al., 2020), nous avons effectué une entrée par étapes (*stepwise*) afin de sélectionner les variables indépendantes à conserver pour les modèles finaux (un modèle pour la prédiction de la coercition sexuelle envers un partenaire stable et un autre pour la coercition sexuelle envers un partenaire éphémère). Cette approche ajoute ou retire systématiquement des variables en fonction de leur contribution à l'explication de la variance, facilitant ainsi l'identification des prédicteurs clés et la construction d'un modèle concis (Desboulets, 2018). L'objectif de la sélection était de réduire l'ensemble des variables indépendantes à celles qui sont nécessaires et qui expliquent une proportion de la variance comparable à celle expliquée par l'ensemble des variables indépendantes.

Ainsi, nous avons d'abord entré les variables indépendantes statistiquement significatives lors des tests de comparaison selon la méthode ascendante (*forward*) puis selon la méthode descendante (*backward*). La méthode ascendante débute avec un modèle vide. Les variables prédictives sont ajoutées une à une, en commençant par celle qui présente la plus forte corrélation avec la variable dépendante ($p = 0,10$). Une fois incluse dans le modèle, une variable y demeure. La méthode ascendante constitue le processus inverse : toutes les variables indépendantes sont d'abord incluses dans le modèle, puis chacune est supprimée individuellement si elle ne contribue pas de manière significative à l'explication de la variable dépendante ($p = 0,10$). Ces deux méthodes d'entrée des variables indépendantes ont identifié les mêmes variables indépendantes. Finalement, nous avons réalisé les deux régressions logistiques (partenaire stable et partenaire occasionnel) en entrant uniquement les variables indépendantes sélectionnées. Considérant que les femmes ayant utilisé au moins une stratégie de coercition sexuelle ne se distinguent pas de celles n'en ayant pas utilisé sur les caractéristiques sociodémographiques (âge, origine ethnique, statut relationnel et orientation sexuelle), nous n'avons pas introduit ces variables dans les modèles de régression (analyses non présentées).

Résultats

Les résultats des analyses descriptives sont présentés au tableau 1. Les participantes rapportent avoir eu recours à la coercition sexuelle plus de deux fois plus fréquemment à l'égard d'un partenaire stable (49,7 %, $n = 98$) qu'à l'égard d'un partenaire occasionnel (19,0 %, $n = 37$). Dans les deux situations, la stratégie coercitive la plus fréquemment utilisée est la manipulation (98 % des situations à l'égard d'un partenaire stable et 89 % à l'égard d'un partenaire occasionnel). Un peu plus de deux participantes sur cinq indiquent avoir été victimisées sexuellement avant l'âge de 14 ans (41,8 %, $n = 81$). À l'instar de la coercition sexuelle, la stratégie la plus fréquemment employée était la manipulation (89 % des situations de victimisation), suivie de la violence (26 % des situations). Le score moyen obtenu à l'échelle de la sociosexualité s'avère supérieur à celui de l'échelle de l'hypersexualité. Parmi les traits de la Triade noire, le narcissisme présente le score moyen le plus élevé chez les femmes de l'échantillon. Enfin, les participantes manifestent également une adhésion plus marquée au script de « valorisation de l'apparence des femmes par les hommes ».

Les résultats des analyses comparatives entre les femmes ayant rapporté l'utilisation d'au moins une stratégie de coercition sexuelle et celles ne l'ayant pas fait, en fonction de la victimisation sexuelle avant l'âge de 14 ans, des traits de la Triade noire, des scripts stéréotypés et du surinvestissement dans la sexualité, sont présentés au tableau 2. Les femmes ayant déclaré avoir utilisé au moins une stratégie de coercition sexuelle envers un partenaire stable affichent des proportions ou des scores statistiquement plus élevés pour l'ensemble des variables à l'étude, à l'exception de la victimisation sexuelle à l'aide d'une stratégie de violence et de la sociosexualité. Celles ayant rapporté l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle envers un partenaire occasionnel montrent également des scores statistiquement supérieurs pour l'ensemble des variables, à l'exception de la victimisation sexuelle (toutes les stratégies) et de la sociosexualité ($p = 0,063$). Les tailles d'effet sont de faibles à modérées pour la coercition sexuelle envers un partenaire stable et de modérées à élevées pour la coercition sexuelle envers un partenaire occasionnel.

TABLEAU 1
Statistiques descriptives des variables à l'étude

		%	n	Moyenne	Écart-type
Coercition sexuelle envers un partenaire stable					
Manipulation	49,0	96			
Intoxication	4,6	9			
Violence	1,0	2			
Au moins une stratégie	49,7	98			
Coercition sexuelle envers un partenaire occasionnel					
Manipulation	16,8	33			
Intoxication	3,6	7			
Violence	0,5	1			
Au moins une stratégie	19,0	37			
Victimisation sexuelle					
Manipulation	36,7	72			
Intoxication	6,2	12			
Violence	10,7	21			
Au moins une stratégie	41,8	81			
Surinvestissement de la sexualité					
Hypersexualité (1-5)	-	-		2,02	1,01
Sociosexualité (1-5)	-	-		2,73	0,97
Triade noire					
Machiavélisme (1-5)	-	-		2,52	0,56
Narcissisme (1-5)	-	-		2,76	0,53
Psychopathie (1-5)	-	-		1,84	0,50
Scripts stéréotypés					
Fréquentation et engagement (1-6)	-	-		1,95	0,62
Hommes comme initiateurs puissants (1-6)	-	-		2,86	0,86
Valorisation de l'apparence des femmes par les hommes (1-6)	-	-		3,18	0,90
Définition de la masculinité par le sexe (1-6)	-	-		2,51	1,00

TABLEAU 2

Comparaisons entre les femmes ayant et n'ayant pas utilisé la coercition sexuelle en fonction de la victimisation sexuelle, des traits de la Triade noire, des scripts stéréotypés et du surinvestissement dans la sexualité

	Coercition sexuelle envers un partenaire stable				Coercition sexuelle envers un partenaire occasionnel			
	Non	Oui	%	n	Non	Oui	%	n
Victimation sexuelle								
Manipulation	22,2	22	51,5	50	0,30***	35,0	55	43,2
Intoxication	2,1	2	10,2	10	0,17*	5,8	9	8,1
Violence	9,1	9	12,2	12	0,95	9,5	15	16,2
Au moins une stratégie	26,8	26	56,7	55	0,30***	40,0	62	48,6
	M	é-t	M	é-t	d de Cohen	M	é-t	M
Surinvestissement de la sexualité								
Hypersexualité	1,82	0,89	2,22	1,10	-0,40**	1,89	0,95	2,57
Sociosexualité	2,71	0,94	2,76	1,00	-0,05	2,66	0,99	3,00
	M	é-t	M	é-t	d de Cohen	M	é-t	M
Triade noire								
Machiavéïsme	2,44	0,53	2,60	0,57	-0,29*	2,45	0,52	2,76
Narcissisme	2,68	0,52	2,84	0,54	-0,31*	2,72	0,52	2,92
Psychopathie	1,72	0,44	1,96	0,51	-0,50***	1,78	0,45	2,04
	M	é-t	M	é-t	d de Cohen	M	é-t	M
Scripts stéréotypés								
Fréquentation et engagement	1,80	0,60	2,10	0,62	-0,49***	1,87	0,59	2,30
Hommes comme initiateurs puissants	2,71	0,88	3,01	0,82	-0,35*	2,78	0,84	3,24
Valorisation de l'apparence des femmes par les hommes	2,93	0,90	3,42	0,85	-0,56***	3,09	0,88	3,59
Définition de la masculinité par le sexe	2,36	0,99	2,66	0,99	-0,30*	2,43	0,99	2,86

Note. M = moyenne. é-t = écart-type.

* $p < 0,10$. ** $p < 0,05$. *** $p < 0,01$. **** $p < 0,001$.

† $p < 0,10$. * $p < 0,05$. ** $p < 0,01$. *** $p < 0,001$.

TABLEAU 3

Régressions logistiques sur l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle en fonction de la victimisation sexuelle, des traits de la Triade noire, des scripts stéréotypés et du surinvestissement dans la sexualité

	Coercition sexuelle envers un partenaire stable			Coercition sexuelle envers un partenaire occasionnel		
	Wald	Rapport de cote	IC à 95 %	Wald	Rapport de cote	IC à 95 %
Victimation sexuelle Au moins une stratégie	11,83***	3,13	[1,63-5,99]	—	—	—
Surinvestissement de la sexualité Hypersexualité	1,80	1,26	[0,90-1,76]	9,91**	1,79	[1,25-2,58]
Triade noire Machiavélisme Psychopathie	— 5,75*	— 2,36	[1,17-4,77]	3,71*	2,21	[1,03-4,95]
Scripts stéréotypés Fréquentation et engagement Valorisation de l'apparence des femmes par les hommes	— 10,25**	— 1,88	[1,28-2,76]	7,45** —	2,45 —	[1,29-4,65] —
χ^2 Nagelkerke r^2 n	41,12*** 0,257 192			28,81*** 0,221 195		

Note. IC = intervalle de confiance.
* $p < 0,05$. ** $p < 0,01$. *** $p < 0,001$.

Nous avons réalisé deux régressions logistiques afin d'examiner les effets de la victimisation sexuelle durant l'enfance (au moins une stratégie utilisée), du surinvestissement dans la sexualité, des traits de la Triade noire et des scripts stéréotypés sur la probabilité qu'une femme recoure à au moins une stratégie de coercition sexuelle envers un partenaire stable ou occasionnel pour obtenir un contact sexuel (voir Tableau 3). Les deux modèles de régression logistique se sont avérés statistiquement significatifs ($p < 0,001$) et expliquent respectivement 25,7 % (partenaire stable) et 22,1 % (partenaire occasionnel) de l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle chez les femmes.

Les résultats montrent que les facteurs associés à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle chez les femmes diffèrent selon la nature de la relation qu'elles entretiennent avec la victime. Lorsqu'il s'agit d'un partenaire stable, le fait d'avoir été victime de violence sexuelle durant l'enfance, d'afficher un score élevé de psychopathie et de soutenir le script stéréotypé de la « valorisation de l'apparence des femmes par les hommes » augmente le risque d'utiliser une stratégie de coercition sexuelle à l'âge adulte. En revanche, dans le cas d'un partenaire occasionnel, un score élevé de machiavélisme, le soutien au script stéréotypé de « fréquentation et engagement » et un score élevé d'hypersexualité augmentent le risque d'utilisation de stratégies de coercition sexuelle à l'âge adulte.

Interprétation des résultats

Cette étude a permis d'évaluer les liens entre la victimisation sexuelle durant l'enfance, le surinvestissement dans la sexualité, les traits de la Triade noire et les scripts sexuels stéréotypés avec l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes de la population générale et étudiante, en tenant compte du lien que celles-ci entretiennent avec la victime (partenaire stable ou occasionnel).

Prévalence de la coercition sexuelle par les femmes

La prévalence de la coercition sexuelle dans cette étude s'élevait à 49,7 % envers un partenaire stable et à 19,0 % envers un partenaire occasionnel. Alors que le taux exprimant la coercition sexuelle envers un partenaire occasionnel est similaire à celui rapporté par DiMarco et Savitz (2024) dans leur méta-analyse (17 %), celui qui concerne un partenaire stable

est près du triple. Ces différences pourraient s'expliquer par le questionnaire employé pour mesurer la coercition sexuelle dans la présente étude. DiMarco et Savitz (2024) ont recensé, parmi les 30 études de leur méta-analyse, six outils pour mesurer la coercition sexuelle. Le MDSA, un des outils les moins utilisés, présentait le taux pondéré de coercition sexuelle le plus élevé parmi les six outils (35,2 %). La prévalence de la coercition sexuelle envers un partenaire stable est toutefois comparable à celle de Parent et al. (2018 ; 41,2 %) et de Schatzel-Murphy et al. (2009 ; 49,5 %), deux études ayant également utilisé le MDSA comme questionnaire. Elle se rapproche également de celles de Doroszewicz et al. (2008 ; 40 %) et de Stead et al. (2022 ; 42,4 %), deux études ayant utilisé des outils différents du MDSA.

Bien que la prévalence de la coercition sexuelle envers un partenaire stable soit beaucoup plus élevée dans cette étude (49,0 %) que dans les études antérieures (entre 10 % à 19,2 % selon les études ; Escarguel et al., 2024 ; Hughes et al., 2020 ; Stead et al., 2022 ; Struckman-Johnson et al., 2020), la manipulation, peu importe le lien avec le partenaire, était la stratégie de coercition sexuelle la plus fréquemment utilisée par les femmes. Nos prévalences concernant l'exploitation d'un partenaire intoxiqué (4,6 % et 3,6 %) et l'utilisation (ou la menace) de la violence (1,0 % et 0,5 %) se situaient toutefois dans le bas de l'étendue de celle des études antérieures, respectivement de 4,0 % à 6,9 % et de 1,0 % à 5 % (Escarguel et al., 2024 ; Hughes et al., 2020 ; Stead et al., 2022 ; Struckman-Johnson et al., 2020).

Finalement, le ratio de 2,6 (partenaire stable) : 1 (partenaire occasionnel) concernant la prévalence en fonction du lien avec le partenaire est similaire au ratio de 2,7 : 1 de Krahé et al. (2003), supérieur à ceux de 1,3 : 1 de Krahé et Berger (2013) et de 1,7 : 1 de Krahé et al. (2021) et à l'inverse de celui de 1 : 2,1 de Gambardella et al. (2020). L'ensemble de ces disparités dans la prévalence de l'utilisation de la coercition sexuelle par les femmes soulignent que des travaux sont donc encore nécessaires. En effet, il faudra d'autres études afin de bien comprendre la problématique que représente l'utilisation de la coercition sexuelle par les femmes, et, surtout, le rôle qu'y joue le lien que ces femmes entretiennent avec les victimes.

Importance du lien avec la victime

Les résultats de cette étude corroborent les conclusions des recherches antérieures en identifiant la victimisation sexuelle durant l'enfance, le surinvestissement de la sexualité, les traits de la Triade noire ainsi que les scripts stéréotypés comme des facteurs associés à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes. Toutefois, la prévalence de la coercition sexuelle envers un partenaire stable est généralement plus élevée que celle envers un partenaire occasionnel (Gambardella et al., 2020; Krahé et Berger, 2013; Krahé et al., 2003, 2021). Par conséquent, les recherches antérieures, lorsqu'elles n'ont pas distingué la coercition sexuelle en fonction de la nature du lien avec la victime, ont majoritairement identifié des facteurs associés à l'utilisation de coercition sexuelle envers un partenaire stable plutôt qu'un partenaire occasionnel. Nos résultats apportent ainsi une perspective nuancée de ces associations.

Utilisation de stratégies de coercition envers un partenaire stable

Une des conséquences possibles de la victimisation sexuelle subie durant l'enfance est le développement d'un attachement anxieux envers les partenaires intimes (voir par exemple Brenner et al., 2021; Shen et Soloski, 2024). Les personnes présentant de l'anxiété d'attachement sont souvent plus vulnérables face au rejet et à la peur de l'abandon (Kim et al., 2019), tout en manifestant un désir prononcé de proximité et d'intimité avec leur partenaire stable (Davis, 2006; Feeney, 2016). Ainsi, une femme ayant été victime de violence sexuelle dans l'enfance (présentant possiblement de l'anxiété d'attachement) et percevant les hommes comme objectifiant les femmes et valorisant leur apparence physique (selon ses scripts stéréotypés) pourrait interpréter un refus de la part de son partenaire de s'engager dans des activités sexuelles comme une remise en question de son attractivité sexuelle, voire un rejet ou un abandon et même la fin de la relation amoureuse.

Cette situation pourrait générer des émotions désagréables et intenses, susceptibles de conduire à une agression (Leary, 2006). En effet, selon les modèles de Bornstein (2006) et Davis (2006), les personnes présentant une grande insécurité dans leur relation amoureuse et une peur de l'abandon sont plus enclines à recourir à des comportements agressifs en réaction à la crainte d'être rejetés,

incluant l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle (Barbaro et al., 2018 ; Stead et al., 2022).

Ce choix peut s'expliquer par une difficulté à gérer la détresse émotionnelle suscitée par la menace perçue de la rupture de la relation (Bell et al., 2020) ou du refus d'intimité de la part du partenaire (Davis, 2006). La femme pourrait alors recourir à des stratégies de coercition sexuelle dans un effort de préserver la relation et d'accroître la proximité avec son partenaire (Barbaro et al., 2018 ; Bell et al., 2020 ; Davis, 2006). En effet, l'utilisation de la coercition sexuelle pourrait être motivée par un désir d'affiliation et d'intimité visant à établir une connexion interpersonnelle avec le partenaire (Davis, 2006 ; Schatzel-Murphy et al., 2009 ; Struckman-Johnson et al., 2003), particulièrement avec un partenaire stable. Ce comportement serait d'autant plus favorisé par des déficits affectifs et une impulsivité accrue, caractéristiques de la psychopathie.

Utilisation de stratégies de coercition envers un partenaire occasionnel

Dans le contexte des rencontres occasionnelles, nos résultats suggèrent que les femmes qui ont recours à une stratégie de coercition sexuelle sont généralement celles qui entament le processus de séduction avec un désir sexuel élevé, une attitude manipulatrice et une approche stratégique et calculatrice. Elles adhèrent également à un script stéréotypé selon lequel leur apparence physique jouerait un rôle central dans l'attriance d'un partenaire sexuel et où les hommes seraient davantage intéressés par des relations éphémères plutôt que stables. Dans cette perspective, la femme peut se percevoir comme un objet de désir (voire une marchandise), utilisé pour attirer un partenaire sexuel (Parent et al., 2018). En cohérence avec sa perception des dynamiques de séduction, une femme prenant l'initiative d'une relation sexuelle avec un homme s'attendrait à ce que celui-ci se sente redevable et accepte ses avances (Schatzel-Murphy, 2011). Ainsi, l'obtention d'un contact sexuel pourrait être minutieusement planifiée et orchestrée à l'avance par la femme.

En cas de refus de la part du partenaire, la femme pourrait être submergée par des émotions désagréables telles que la colère, le rejet, l'embarras ou encore la frustration, et cela plus intensément que les hommes (de Graaf et Sandfort, 2004 ; Wright et al., 2010). Le rejet interpersonnel représente en effet une menace pour l'estime de soi et peut engendrer de la colère ainsi que des comportements agressifs et

impulsifs (Leary et al., 2006). Dans un contexte sexuel, cela peut se traduire par de l'insistance, voire des comportements coercitifs envers le partenaire (Escarguel et al., 2024 ; Kim et al., 2019 ; Wright et al., 2010).

Dans cette situation, les attitudes manipulatrices, stratégiques et calculatrices de la femme peuvent également influencer son évaluation des conséquences associées au recours à une stratégie de coercition sexuelle (Davis, 2006). En effet, elle pourrait envisager l'utilisation de la coercition sexuelle à l'égard de son partenaire en raison de son évaluation positive des conséquences qu'elle pourrait en retirer (telles que la satisfaction de son désir sexuel élevé et la diminution de l'intensité des émotions vécues), mais également pour son partenaire (comme la possibilité de vivre, pour lui, une relation sexuelle sans engagement avec une femme perçue comme attirante). Elle pourrait également recourir à une stratégie de coercition sexuelle dans une tentative désespérée de rétablir le scénario initial, cherchant ainsi à atténuer la charge émotionnelle ressentie (Parent et al., 2018 ; Schatzel-Murphy, 2011).

Implications cliniques

Comme le soulignent Judson et al. (2013), l'attention et les ressources accordées aux victimes masculines demeurent insuffisantes. Au Québec, à titre d'exemples, le Regroupement des organismes québécois pour les hommes agressés sexuellement (ROQHAS), dont la « mission de rassembler les organismes communautaires dédiés au soutien des hommes ayant vécu une agression sexuelle au Québec, ainsi que toutes et tous les intervenantes et les intervenants concernés par cette réalité » (ROQHAS, 2025), n'a été fondé qu'il y a cinq ans. Pourtant, de nombreuses études ont mis en évidence que les hommes victimes de violence sexuelle subissent des conséquences psychologiques comparables à celles vécues par les femmes (Dworkin et al., 2017, 2020). À l'instar de DiMarco et Savitz (2024), nous rejetons l'idée selon laquelle accorder de l'attention aux victimes masculines détournerait celle accordée aux victimes féminines. Les personnes victimes de coercition sexuelle, qu'elles soient femmes, hommes ou non binaires, doivent toutes être reconnues, écoutées et soutenues.

Les résultats de notre étude ont permis, au-delà d'une meilleure compréhension de l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes en fonction du lien avec la victime, de mettre en lumière deux

facteurs communs : les scripts sexuels stéréotypés et les traits de personnalité malveillants. Dans la mesure où les traits de personnalité tendent à demeurer relativement stables à l'âge adulte (Atherton et al., 2021), il apparaît, par conséquent, plus pertinent de cibler les scripts sexuels stéréotypés dans les interventions de prévention. Conformément aux recommandations de Struckman-Johnson et al. (2020), ces attitudes stéréotypées devraient être incluses dans les programmes de prévention des violences sexuelles, tant pour les hommes que pour les femmes. En plus de renforcer l'idée de relations inégalitaires entre les sexes, ces attitudes semblent constituer un facteur central dans l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle chez les femmes, indépendamment de leur relation avec la victime. À ce sujet, plusieurs études sur des programmes d'éducation sexuelle destinés aux personnes adolescentes (avant que ces attitudes ne se cristallisent) rapportent une amélioration des connaissances, une sensibilisation accrue, ainsi qu'une valorisation de l'égalité des sexes et des droits sexuels (Goldfarb et Lieberman, 2021).

Forces et limites

À notre connaissance, notre étude est la première à explorer le lien entre divers facteurs et l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes. La taille de l'échantillon ($n = 197$) a permis de répondre de manière adéquate à l'objectif de la recherche. Néanmoins, nous devons souligner deux limites, incitant à une interprétation prudente des résultats. Premièrement, la majorité des participantes étaient d'origine européenne (94,3 % ; $n = 182$), en couple (73,3 %, $n = 143$) et exclusivement hétérosexuelle (73,6 %, $n = 142$). Une telle homogénéité limite la validité externe des résultats et complique la généralisation des conclusions à une population plus diversifiée. Deuxièmement, le caractère corrélationnel de cette étude ne permet pas d'établir une séquence causale claire, empêchant l'identification de véritables facteurs de risque. Ainsi, il est possible de conclure uniquement à une association entre les facteurs étudiés et l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes.

Pistes de recherches futures

Comme le soulignent DiMarco et Savitz (2024) dans leur méta-analyse, la diversité des instruments utilisés d'une étude à l'autre pour mesurer

la coercition sexuelle rend plus difficile la comparaison des taux de prévalence entre ces études. Il serait donc souhaitable que les recherches futures convergent vers l'adoption d'un outil de mesure unique, afin de déterminer si les variations observées entre les études s'expliquent par des différences dans les caractéristiques des échantillons ou, plus largement, par des différences régionales – les taux de prévalence étant généralement plus élevés en Amérique du Nord qu'en Europe.

Aussi, depuis plus de vingt-cinq ans, les recherches portant sur la coercition sexuelle exercée par les femmes se sont multipliées, permettant d'enrichir progressivement les connaissances sur les facteurs qui y sont associés. Toutefois, les études à devis longitudinal demeurent rares, limitant la possibilité d'identifier des relations causales. Finalement, comme la présente étude constitue la première à examiner les facteurs associés à la coercition sexuelle exercée par les femmes en fonction de la nature du lien avec la victime, les résultats obtenus doivent être répliqués, et ce, à l'aide d'un échantillon de plus grande taille et des participantes présentant des caractéristiques sociodémographiques plus diversifiées.

Conclusion

À l'instar des études portant sur les hommes qui distinguent les violences sexuelles envers une partenaire stable de celles envers une partenaire occasionnelle, les résultats de notre recherche soulignent l'importance de prendre en compte la nature du lien avec la victime lorsqu'il s'agit de l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle exercée par les femmes. Cette distinction a révélé des facteurs associés différents selon que l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle visait un partenaire stable ou occasionnel. D'une part, l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle envers un partenaire stable pourrait s'expliquer par le désir de connexion interpersonnelle et la peur de l'abandon de la femme et par des déficits affectifs et impulsifs, ces éléments culminant en un effort de la femme pour préserver la relation et renforcer la proximité avec le partenaire. D'autre part, l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle envers un partenaire occasionnel découlerait plutôt d'une approche calculée et manipulatrice, fondée sur des stéréotypes selon lesquels les hommes préfèrent des relations éphémères, et les femmes peuvent exploiter leur sexualité en tant que « marchandise ». Dans ce cadre, l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle peut être interpré-

tée comme une tentative de la femme de contrer l'attaque envers son estime d'elle-même ou de rétablir le script stéréotypé initial afin de réguler les fortes émotions ressenties. Il serait donc pertinent, dans de futures recherches, d'approfondir la compréhension de ces deux trajectoires menant les femmes à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle ainsi que la place qu'occupent les représentations d'attachement et la régulation émotionnelle au sein de ces trajectoires.

Références

- Armstrong, H. L. et Reissing, E. D. (2015). Women's motivations to have sex in casual and committed relationships with male and female partners. *Archives of Sexual Behavior*, 44, 921-934. <https://doi.org/10.1007/s10508-014-0462-4>
- Atherton, O. E., Grijalva, E., Roberts, B. W. et Robins, R. W. (2021). Stability and change in personality traits and major life goals from college to midlife. *Personality and social psychology bulletin*, 47(5), 841-858. <https://doi.org/10.1177/0146167220949362>
- Bagwell-Gray, M. E., Messing, J. T et Baldwin-White, A. (2015). Intimate partner sexual violence: A review of terms, definitions, and prevalence. *Trauma, Violence, & Abuse*, 16(3), 316-335. <https://doi.org/10.1177/1524838014557290>
- Barbaro, N., Holub, A. M. et Shackelford, T. K. (2018). Associations of attachment anxiety and avoidance with male-and female-perpetrated sexual coercion in romantic relationships. *Violence and Victims*, 33(6), 1176-1192. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.33.6.1176>
- Basting, E. J., Barrett, M. E., Garner, A. R., Florimbio, A. R., Sullivan, J. A., Medenblik, A. M. et Stuart, G. L. (2023). Sexual narcissism and hypersexuality relate to sexual coercion in hookups among US university students. *Archives of Sexual Behavior*, 52(6), 2577-2588.
- Beckett, N. et Longpré, N. (2024). The dark tetrad in relationships: sexual coaxing, sexual coercion and rape myth acceptance. *Journal of Sexual Aggression*, 1-18. <https://doi.org/10.1080/13552600.2024.2354356>
- Bell, K. M., Howard, L. et Cornelius, T. L. (2020). Emotion dysregulation as a moderator of the association between relationship dependency and female-perpetrated dating aggression. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(5-6), NP2891-NP2911. <https://doi.org/10.1177/0886260520945678>
- Benbouriche, M. et Parent, G. (2018). La coercition sexuelle et les violences sexuelles dans la population générale: définition, données disponibles et implications. *Sexologies*, 27(2), 81-86. <https://doi.org/10.1016/j.sexol.2018.02.002>
- Birke, J., Hochleitner, M. et Komlenac, N. (2024). Similar employment of coercion strategies by men and women: Links between conformity to traditional masculine ideologies and sexual coercion following sexual rejection. *The Journal of Sex Research*, 1-14. <https://doi.org/10.1080/00224499.2024.2395481>

- Bonneville, V. et Trottier, D. (2022). Gender differences in sexual coercion perpetration : Investigating the role of alcohol-use and cognitive risk factors. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(15-16), NP13791-NP13812. <https://doi.org/10.1177/08862605211006360>
- Bornstein, R. F. (2006). The complex relationship between dependency and domestic violence : Converging psychological factors and social forces. *American Psychologist*, 61(6), 595-606. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.61.6.595>
- Bouffard, J. A., Bouffard, L. A. et Miller, H. A. (2016). Examining the correlates of women's use of sexual coercion : Proposing an explanatory model. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(13), 2360-2382. <https://doi.org/10.1177/0886260515575609>
- Brenner, I., Bachner-Melman, R., Lev-Ari, L., Levi-Ogolnic, M., Tolmacz, R. et Ben-Amitay, G. (2021). Attachment, sense of entitlement in romantic relationships, and sexual revictimization among adult CSA survivors. *Journal of interpersonal violence*, 36(19-20), NP10720-NP10743. <https://doi.org/10.1177/0886260519875558>
- Camilleri, J. A. et Quinsey, V. L. (2009). Testing the cuckoldry risk hypothesis of partner sexual coercion in community and forensic samples. *Evolutionary Psychology*, 7(2), 164-178. <https://doi.org/10.1177/147470490900700203>.
- Carvalho, J. et Nobre, P. (2015). Psychosexual characteristics of women reporting sexual aggression against men. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(15), 2539-2555. <https://doi.org/10.1177/0886260515579504>
- Cohen, J. (1988). *Statistical power analysis for the behavioral sciences* (2^e édition). Lawrence Erlbaum Associates.
- Cortoni, F., Babchishin, K. M. et Rat, C. (2017). The proportion of sexual offenders who are female is higher than thought : A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 44(2), 145-162. <https://doi.org/10.1177/0093854816658923>
- Cotter, A. (2021). *La victimisation criminelle au Canada*, 2019 (publication no 85-002-X). Juristat, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.pdf?st=TVqgG1Oi>
- Czarnetzki, M., Ricono-Kaufhold, S., Darjee, R., Davis, M. et Nanav, A. (2024). Murdering the person closest to you: Similarities and differences between intimate partner sexual homicide and non-intimate partner sexual homicide. *Behavioral Sciences & the Law*. Advance online publication. <https://doi.org/10.1002/bls.2680>
- Davis, D. (2006). Attachment-Related Pathways to Sexual Coercion. Dans M. Mikulincer et G. S. Goodman (dir.), *Dynamics of romantic love: Attachment, caregiving, and sex* (p. 293-336). The Guilford Press.
- de Graaf, H. et Sandfort, T. G. M. (2004). Gender differences in affective responses to sexual rejection. *Archives of Sexual Behavior*, 33(4), 395-403. <https://doi.org/10.1023/B:ASEB.0000028892.63150.be>
- Desboulets, L. D. D. (2018). A review on variable selection in regression analysis. *Econometrics*, 6(4), 45. <https://doi.org/10.3390/econometrics6040045>

- DiMarco, D. et Savitz, R. (2024). An examination of sexual coercion perpetrated by women. *Sexuality & Culture*, 28(1), 41-53. <https://doi.org/10.1007/s12119-023-10102-1>
- Doroszewicz, K. et Forbes, G. B. (2008). Experiences with dating aggression and sexual coercion among Polish college students. *Journal of Interpersonal Violence*, 23, 58-73. <https://doi.org/10.1177/088626050730765>
- Dworkin, E. R. (2020). Risk for mental disorders associated with sexual assault: A meta-analysis. *Trauma Violence Abuse*, 21(5), 1011-1028. <https://doi.org/10.1177/1524838018813198>
- Dworkin, E. R., Menon, S. V., Bystrynski, J. et Allen, N. E. (2017). Sexual assault victimization and psychopathology: A review and meta-analysis. *Clinical psychology review*, 56, 65-81. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2017.06.002>
- Escarguel, M., Benbouriche, M., Tibbels, S. et Przygodzki-Lionet, N. (2024). The role of the dark triad and emotion regulation in women's sexual coercion: A social information processing perspective. *Journal of criminal psychology*, 14(1), 38-54. <https://doi.org/10.1108/JCP-03-2023-0017>
- Feeney, J. A. (2016). Adult romantic attachment: Developments in the study of couple relationships. Dans J. Cassidy et P. R. Shaver (dir.), *Handbook of Attachment* (3rd ed., pp. 435-463). <https://www.guilford.com/books/Handbook-of-Attachment/Cassidy-Shaver/9781462536641/summary>
- Fournier et al. (2023). A comparison of sexual minority and heterosexual college students on gendered sexual scripts and sexual coercion perpetration. *Journal of Interpersonal Violence*, 38(7-8), 6167-6194. <https://doi.org/10.1177/08862605221130389>
- Gamache, D., Savard, C. et Maheux-Caron, V. (2018). French adaptation of the Short Dark Triad: Psychometric properties and a head-to-head comparison with the Dirty Dozen. *Personality and Individual Differences*, 122, 164-170. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2017.10.027>
- Gambardella, G., Benz, M., Hines, D. A. et Palm Reed, K. M. (2020). A descriptive analysis of college students' experiences of female-perpetrated sexual assault. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 36(4), 520-538. <https://doi.org/10.1177/1043986220936077>
- Garcia, J. R., Gesselman, A. N., Massey, S. G., Seibold-Simpson, S. M. et Merriwether, A. M. (2018). Intimacy through casual sex: Relational context of sexual activity and affectionate behaviours. *Journal of Relationships Research*, 9(12). <https://doi.org/10.1017/jrr.2018.10>
- Goldfarb, E. S. et Lieberman, L. D. (2021). Three decades of research: The case for comprehensive sex education. *Journal of Adolescent Health*, 68(1), 13-27. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2020.07.036>
- Hughes, A., Brewer, G. et Khan, R. (2020). Sexual coercion by women: The influence of pornography and narcissistic and histrionic personality disorder traits. *Archives of sexual behavior*, 49, 885-894. <https://doi.org/10.1007/s10508-019-01538-4>
- IBM Corp. (2021). *IBM SPSS Statistics for Windows* (Version 28.0) [Computer software]. IBM Corp.

- Jones, D. N. et Paulhus, D. L. (2014). Introducing the Short Dark Triad (SD3) : A brief measure of dark personality traits. *Assessment*, 21(1), 28-41. <https://doi.org/10.1177/1073191113514105>
- Judson, S. S., Johnson, D. M. et Perez, A. L. (2013). Perceptions of adult sexual coercion as a function of victim gender. *Psychology of Men and Masculinity*, 14(4), 335. <https://doi.org/10.1037/a0030448>
- Jung, S., Faitakis, M. et Cheema, H. (2021). A comparative profile of intimate partner sexual violence. *Journal of Sexual Aggression*, 27(1), 95-105. <https://doi.org/10.1080/13552600.2020.1722268>.
- Kim, J. J., Horne, R. M., Muise, A. et Impett, E. A. (2019). Development and validation of the responses to sexual rejection scale. *Personality and Individual Differences*, 144, 88-93. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2019.02.039>
- Koss, M. P., Abbey, A., Campbell, R., Cook, S., Norris, J., Testa, M., Ullman, S., West, C. et White, J. (2007). Revising the SES : A collaborative process to improve assessment of sexual aggression and victimization. *Psychology of Women Quarterly*, 31(4), 357-370. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.2007.00385.x>
- Krahé, B. et Berger, A. (2013). Men and women as perpetrators and victims of sexual aggression in heterosexual and same-sex encounters : A study of first-year college students in Germany. *Aggressive Behavior*, 39(5), 391-404. <https://doi.org/10.1002/ab.21482>
- Krahé, B., Schuster, I. et Tomaszevska, P. (2021). Prevalence of sexual aggression victimization and perpetration in a German university student sample. *Archives of Sexual Behavior*, 50(5), 2109-2121. <https://doi.org/10.1007/s10508-021-01963-4>
- Krahé, B., Waizenhöfer, E. et Möller, I. (2003). Women's sexual aggression against men : Prevalence and predictors. *Sex Roles*, 49(5-6), 219-232. <https://doi.org/10.1023/A:1024648106477>
- Leary, M. R., Twenge, J. M. et Quinlivan, E. (2006). Interpersonal rejection as a determinant of anger and aggression. *Personality and social psychology review*, 10(2), 111-132. https://doi.org/10.1207/s15327957pspr1002_2
- Léveillée, S., Vignola-Lévesque, C., Brisson, M. et Champagne, C. (2022). Enjeux psychosociaux des auteurs de violences conjugales sexuelles. *Sexologies*, 13(1), 14-26. <https://doi.org/10.1016/j.sexol.2021.07.001>
- Logan, T. K., Walker, R. et Cole, J. (2015). Silenced suffering : The need for a better understanding of partner sexual violence. *Trauma, Violence, & Abuse*, 16(2), 111-135. <https://doi.org/10.1177/1524838013517560>
- Lyons, M., Houghton, E., Brewer, G. et O'Brien, F. (2022). The Dark Triad and sexual assertiveness predict sexual coercion differently in men and women. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(7-8), NP4889-NP4904. <https://doi.org/10.1177/0886260520922346>
- Marshall, E. (2023). Sexual victimization and hypersexuality in college women : Examining alcohol use as a potential mediator. *Social Sciences*, 12(12), 654. <https://doi.org/10.3390/socsci12120654>
- Merrill, L. L., Guimond, J. M., Thomsen, C. J. et Milner, J. S. (2003). Child sexual abuse and number of sexual partners in young women : The role of

- abuse severity, coping style, and sexual functioning. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(6), 987-996. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.71.6.987>
- Messing, J. T., Thaller, J. et Bagwell, M. (2014). Factors related to sexual abuse and forced sex in a sample of women experiencing police-involved intimate partner violence. *Health & Social Work*, 39(3), 181-191. <https://doi.org/10.1093/hsw/hlu026>.
- MIDSA. (2011). *Clinical manual*. Augur Enterprises, Inc. http://www.midsa.us/pdf/MIDSA_clinical_manual.pdf.
- Morgan, W. et Gilchrist, E. (2010). Risk assessment with intimate partner sex offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 16(3), 361-372. <https://doi.org/10.1080/13552600.2010.502976>
- Niebuhr, N., Miller, H. A. et Bouffard, J. (2024). The relationship between risk factors, protective factors and women's use of sexual coercion. *Journal of Sexual Aggression*, 30(1), 60-77. <https://doi.org/10.1080/13552600.2022.2087923>
- Parent, G., Robitaille, M. P. et Guay, J. P. (2018). La coercition sexuelle perpétrée par la femme : mise à l'épreuve d'un modèle étiologique. *Sexologies*, 27(2), 113-121. <https://doi.org/10.1016/j.sexol.2018.02.007>
- Regroupement des organismes québécois pour les hommes agressés sexuellement (ROQHAS). (2025). *Notre mission*. Regroupement des organismes québécois pour les hommes agressés sexuellement. <https://roqhas.org/>
- Rodrigue, C., Blais, M., Lavoie, F., Adam, B. D., Goyer, M. F. et Magontier, C. (2018). Passion, intimacy, and commitment in casual sexual relationships in a Canadian sample of emerging adults. *The Journal of Sex Research*, 55(9), 1192-1205. <https://doi.org/10.1080/00224499.2017.1399195>
- Ronis, S. T., Knight, R. A. et Vander Molen, L. (2022). The covariation of sexual fantasies and behaviors among self-identified sexually aggressive criminal and noncriminal samples. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 66(5), 517-537. <https://doi.org/10.1177/0366624X19895905>
- Schatzel-Murphy, E. (2011). *Expanding a model of female heterosexual coercion: Are sexually coercive women hyperfeminine?* (Publication No. 3490006) [Doctoral dissertation, University of Massachusetts]. ProQuest Dissertations and Theses Global.
- Schatzel-Murphy, E. A., Harris, D. A., Knight, R. A. et Millburn, M. A. (2009). Sexual coercion in men and women: Similar behaviors, different predictors. *Archives of Sexual Behavior*, 38, 974-986. <https://doi.org/10.1007/s10508-009-9481-y>
- Seabrook, R. C., Ward, L. M., Reed, L., Manago, A., Giaccardi, S. et Lippman, J. R. (2016). Our scripted sexuality: The development and validation of a measure of the heterosexual script and its relation to television consumption. *Emerging Adulthood*, 4(5), 338-355. <https://doi.org/10.1177/2167696815623686>
- Shen, F. et Soloski, K. L. (2024). Examining the moderating role of childhood attachment for the relationship between child sexual abuse and adult attach-

- ment. *Journal of Family Violence*, 39(3), 347-357. <https://doi.org/10.1007/s10896-022-00456-9>
- Stead, L., Brewer, G., Gardner, K. et Khan, R. (2022). Sexual coercion perpetration and victimisation in females: The influence of borderline and histrionic personality traits, rejection sensitivity, and love styles. *Journal of sexual aggression*, 28(1), 15-27. <https://doi.org/10.1080/13552600.2021.1909156>
- Struckman-Johnson, C., Anderson, P. B. et Smeaton, G. (2020). Predictors of female sexual aggression among a U.S. MTurk sample: The protective role of sexual assertiveness. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 36(4), 499-519. <https://doi.org/10.1177/1043986220936100>
- Struckman-Johnson, C., Struckman-Johnson, D. et Anderson, P. B. (2003). Tactics of sexual coercion: When men and women won't take no for an answer. *Journal of Sex Research*, 40(1), 76-86. <https://doi.org/10.1080/00224490309552168>
- Thomas, M. L., Himmen, M. K. et Jung, S. (2022). Sexual violence perpetration against intimate partners: Current progress and future directions. *Current Psychiatry Reports*, 24(11), 661-670. <https://doi.org/10.1007/s11920-022-01373-w>
- Trottier, D., Bonneville, V. et LeBlanc, C. (2018). État des connaissances sur la violence sexuelle : définition, prévalence et enjeux entourant la dénonciation. *Psychologie Québec*, 35, 25-28.
- Wright, M. O. D., Norton, D. L. et Matusek, J. A. (2010). Predicting verbal coercion following sexual refusal during a hookup: Diverging gender patterns. *Sex Roles*, 62, 647-660. <https://doi.org/10.1007/s11199-010-9763-9>

Sexual coercion by women : The impact of the relationship with the victim

ABSTRACT • Research conducted over the past two decades has identified various factors associated with the use of sexual coercion strategies by women. However, no study has to date examined the influence of the relationship between the woman and the victim in this context. Yet, the relational setting—whether involving a stable or casual partner—may modulate the factors at play. The present study thus aims to analyze the impact of different factors associated with sexual coercion perpetrated by women, depending on the nature of their relationship with the victim. The sample consisted of 197 women sexually attracted to men, who completed online questionnaires via Lime Survey. Nearly half of the participants (49.7 %) reported having employed a strategy of sexual coercion with a stable partner, while 19.0 % did so with a casual partner. The findings indicate that Dark Triad traits, as well as stereotypical sexual scripts, both varied depending on the type of relationship with the victim. Furthermore, sexual victimization was associated only with sexual coercion toward a stable partner, whereas hypersexuality was linked exclusively to sexual coercion toward a casual partner. The results are discussed based on the relationship with the victim.

KEYWORDS • Sexual coercion, women, romantic partner, casual partner.

La coacción sexual ejercida por las mujeres : el impacto de la relación con la víctima

RESUMEN • *Las investigaciones realizadas durante las dos últimas décadas han permitido identificar diversos factores asociados al uso de estrategias de coacción sexual por parte de las mujeres. Sin embargo, ningún estudio ha explorado aún la influencia de la relación entre la mujer y la víctima en esta problemática. Ahora bien, el contexto relacional, ya se trate de una pareja estable u ocasional, podría modular los factores implicados. Por lo tanto, el objetivo del presente estudio es analizar el impacto de diferentes factores asociados con la coacción sexual ejercida por las mujeres, en función de la relación con la víctima. La muestra está compuesta por 197 mujeres sexualmente atraídas por los hombres que respondieron a cuestionarios en línea en Lime Survey. Casi una de cada dos mujeres (49,7 %) declaró haber recurrido a una estrategia de coacción sexual con una pareja estable, mientras que el 19,0 % lo hizo con una pareja ocasional. Los resultados indican que los rasgos de la tríada oscura y los guiones sexuales estereotipados varían según la naturaleza de la relación con la víctima. Además, la victimización sexual se asocia únicamente con la coacción sexual hacia una pareja estable, mientras que la hipersexualidad se asocia solo con la coacción hacia una pareja ocasional. Los resultados se discuten en función de la relación con la víctima.*

PALABRAS CLAVE • *Coacción sexual, mujeres, pareja estable, pareja ocasional.*

Répression policière des manifestantes au Québec

**Au croisement des convictions politiques
et du genre**

Maude Pérusse-Roy¹

Candidate au doctorat

École de criminologie, Université de Montréal

maude.perusse-roy@umontreal.ca

Faits saillants

- Les expériences des femmes manifestantes supposent une ambiguïté dans la considération de la foule par les forces de l'ordre. Elle est parfois considérée dans ses convictions politiques, parfois dans son genre.
- Les convictions politiques semblent déterminantes dans la considération de la menace posée par les groupes protestataires : elles amènent les manifestantes à subir de la répression policière.
- Lorsque la foule est majoritairement féminine ou féministe, les manifestantes ne se sentent pas prises au sérieux par la police, qui nie leur agentivité politique.
- Les manifestantes sont parfois la cible de violences genrées dans leurs interactions avec les forces de l'ordre.
- La police, dans ses interventions à l'endroit des manifestantes, semble protéger la société des désordres à l'ordre social (genré).

1. École de criminologie, Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx, C. P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7, Canada

RÉSUMÉ • *Les criminologies féministes s'intéressent depuis longtemps à la criminalisation secondaire vécue par les femmes, c'est-à-dire l'application différentielle des lois et des normes pénales (Cartuyvels, 2007). Or, qu'en est-il de cette variation de traitement lorsque les femmes sont appréhendées par la police dans un contexte de contestation sociale ? À partir d'entretiens semi-dirigés menés auprès de 42 militantes ayant vécu de nombreuses interactions conflictuelles avec la police dans leurs activités protestataires, cet article s'intéressera aux effets du croisement des convictions politiques et du genre dans la nature des rapports entre les femmes et la police. Les rencontres auprès de manifestantes nous apprennent que les convictions politiques des groupes sont bien souvent la porte d'entrée des interactions avec la police, l'adoption de certaines idéologies augmentant la fréquence et la nature de la répression policière. Cela pose la question de l'invisibilité du genre de la foule. C'est plus spécifiquement lorsque les militantes se rassemblent sur des enjeux féministes ou en mixité choisie que les dimensions genrées et politiques des identités semblent influencer le cours des interactions avec les forces de l'ordre.*

MOTS CLÉS • *Manifestantes, répression policière, genre, convictions politiques, féminisme.*

Introduction

Le militantisme constitue un espace important sur lequel poser le regard afin d'élargir la compréhension de la judiciarisation des femmes. Non parce que les femmes sont nouvellement appréhendées dans un contexte de contestation sociale, mais parce que la criminalisation de la contestation sociale – avec l'augmentation des interventions policières répressives et des procédures judiciaires intentées contre les militants et militantes – est un phénomène de plus en plus marqué (della Porta et Fillieule, 2006 ; Dufour, 2016 ; Vegh Weis, 2022 ; Waddington, 2007). Bien que les criminologies féministes² s'intéressent depuis longtemps aux interactions des femmes face à la justice et plus spécialement à leur criminalisation secondaire, c'est-à-dire l'application différentielle des lois et des normes pénales (Cartuyvels, 2007), le contexte protestataire est en fait oublié. Pourtant, les études sur la répression policière des mouvements sociaux, la gestion policière des foules et les profilages policiers ont attesté que les caractéristiques identitaires des groupes et individus qui contestent l'ordre social établi influencent et déterminent le niveau de coercition et de force déployée à leur endroit (Davenport et al., 2011 ;

2. *Criminologies féministes* est utilisé au pluriel pour rendre compte des nombreux courants et postures des recherches poursuivies par les chercheuses et chercheurs féministes en criminologie.

Dominique-Legault, 2016, 2022; Dufour et Dupuis-Déri, 2022; Dupuis-Déri, 2014; Earl et al., 2003; Rafail, 2010).

Les recherches en matière de gestion policière des foules montrent effectivement que, dans la détermination des interventions réservées aux groupes et individus manifestants, la police procède à une sélection et une catégorisation fondées sur la perception de la menace et du risque posés par les groupes et individus, et ce, dans le but de prévenir et de contrôler les désordres sociaux (Noakes et al., 2005). La police cherche à neutraliser – par la force, par diverses tactiques militarisées et par la judiciarisation – les groupes et individus posant selon elle une trop grande menace (Gillham, 2011; Wood, 2015). Plus encore, ces recherches nous apprennent que la construction de cette menace s'effectue selon certaines caractéristiques identitaires des manifestants et manifestantes. Ce sont plus particulièrement les convictions politiques associées à la gauche, à l'anarchisme ou à la défense de la justice sociale, la classe sociale ou encore l'identité racialisée qui sont influents dans l'adoption de stratégies coercitives et préventives par la police, et ce, indépendamment des actions commises sur le terrain (Asal, 2022; Davenport et al., 2011; Dominique-Legault, 2016, 2022; Dupuis-Déri, 2014; Earl et al., 2003; Rafail, 2010, 2014).

Au Québec, et plus largement au Canada, parmi les groupes contestataires ayant fait l'objet d'un contrôle, d'une surveillance ou ayant été la cible d'un grand degré de coercition et de violences dans leurs activités protestataires, se retrouvent historiquement le mouvement autochtone (Crosby et Monaghan, 2016; Howe et Monaghan, 2018), le mouvement palestinien, les groupes communistes et le mouvement indépendantiste québécois des années 1960-1970 (Asal, 2022). Plus récemment, la menace s'est élargie aux mouvements altermondialistes et anticapitalistes, contre la brutalité policière, aux mouvements étudiants et aux individus et groupes identifiés comme anarchistes (Dominique-Legault, 2016, 2022; Dupuis-Déri, 2014; Khelil, 2023). L'adoption de certaines convictions politiques amène donc une vulnérabilité pour les individus qui font face aux forces de l'ordre, vulnérabilité qui peut les amener à subir violence et discrimination dans leurs interactions. Ainsi, il y a tout lieu de s'interroger sur les expériences des femmes qui agissent consciemment pour déstabiliser l'ordre social établi afin de comprendre l'effet de rapports de pouvoir (de genre, des convictions politiques, de race, d'âge, etc.) sur leurs interactions avec la police.

Les femmes face à la police et à la justice

Du côté de la criminologie, la perspective différentialiste a mis en lumière des doubles standards dans l'application des normes sociales et pénales à l'endroit des femmes et la spécificité de leur traitement face aux autorités policières. Lorsqu'on se penche sur le vécu des femmes dans leur rapport à la police, on observe que le genre constitue une caractéristique importante du déroulement des interactions. Sur la question de la prévalence des rapports avec la police, certaines recherches ont établi que les femmes seraient moins interpellées que les hommes, ce qui a été constaté plus particulièrement dans le contexte des contrôles d'identité en France (Gauthier, 2022; Habrih, 2022). Les raisons évoquées dans la littérature seraient que les femmes ne représenteraient pas une menace ou un risque à l'ordre public dans le regard policier, étant plutôt perçues comme des victimes, faibles (Darley et Gauthier, 2014; Gauthier, 2022; Veillette, 2017). La police, dans ses interactions auprès des femmes, faisant preuve d'attitudes sexistes et machistes, chercherait davantage à sauver les femmes : de la criminalité et de la menace des hommes ou, encore, du travail du sexe (Bovet, 2021; Veillette, 2017, 2020).

Or, des disparités importantes existent entre les femmes. Comparativement aux femmes blanches, les femmes autochtones, les femmes racialisées, les femmes judiciarises et les travailleuses du sexe sont davantage ciblées et contrôlées par les forces de l'ordre (Armony et al., 2019; Balfour et Comack, 2014; Maynard, 2018; Palmater, 2016). Bien qu'elles puissent aussi être perçues comme des victimes, elles sont sujettes à vivre la violence des forces de l'ordre, des violences propres à leur genre, à leur identité racialisée et à leur statut social (Habrih, 2022; Maynard, 2018; Palmater, 2016, 2016; Sudbury, 2002; Veillette, 2020). Les forces de l'ordre étant inactives face à leur victimisation, les femmes sont également exposées à des dangers puisqu'elles subissent des abus à leur contact, incluant l'usage de la force et des violences sexuelles (Balfour et Comack, 2014; Bovet, 2021; Maynard, 2018; Palmater, 2016; Veillette, 2020). Ces études soutiennent l'importance de saisir les rapports de pouvoir qui structurent les relations sociales, c'est-à-dire le genre, la race, la classe sociale, mais aussi de considérer les contextes coloniaux dans la compréhension de ces expériences. Dans cette perspective, il y a lieu de se demander si l'identité militante des femmes peut être un facteur de vulnérabilité dans les rapports aux forces de l'ordre, à l'instar de ce que les études sur la répression policière des mouvements sociaux nous apprennent.

Les militantes face à la police

À notre connaissance, très peu d'études se sont tout particulièrement attardées à la répression policière vécue par les femmes dans un contexte protestataire (Daines et Seddon, 1994; Dupuis-Déri, 2009; Filteau, 2009; Henderson, 2004; Pérusse-Roy et Mulone, 2020). Daines et Seddon (1994) soulignent que, lorsque les femmes acquerront de l'autonomie sur le plan politique, elles seront davantage ciblées par les interventions policières répressives, tandis que, de son côté, Henderson (2004) soutient plutôt l'inverse. D'autres recherches, qui se sont plutôt penchées sur les interactions entre militantes et forces de l'ordre, établissent que le genre est central dans les expériences des femmes. Ces études, réalisées auprès de militantes au Mexique (Filteau, 2009) et au Québec (Dupuis-Déri, 2009), montrent que, dans leurs contacts aux forces de l'ordre, elles vivraient des interactions s'inscrivant dans le continuum des violences sexistes et sexuelles. D'abord, Dupuis-Déri (2009) suggère dans son étude exploratoire que les militantes de gauche et d'extrême gauche sont à risque de vivre du sexisme policier menant à des mauvais traitements. Il soutient que les femmes seraient moins prises au sérieux par les forces de l'ordre, comparativement à leurs camarades masculins. Toutefois, lorsqu'elles vivraient de la répression policière, ces militantes seraient réprimées à la fois selon leur conviction politique, mais également sur le fait qu'elles sont des femmes (Dupuis-Déri, 2009). Dans son étude, Filteau (2009) a approfondi les violences sexuelles commises par la police (viols, attouchements, menaces de viol) et vécues par les femmes mexicaines lors des manifestations à San Salvador Atenco, au Mexique, en 2006. Les violences sexuelles commises à l'endroit des militantes sont, pour l'autrice, une méthode typiquement genrée de contrôle social qui vise à réaffirmer leur position subordonnée (Filteau, 2009). Malgré leur pertinence quant à la compréhension réelle des expériences de répression policière vécues par les femmes, ces études demeurent exploratoires (Dupuis-Déri, 2009) et dans un contexte géographique différent (Filteau, 2009). Ainsi, il y a tout lieu de poursuivre les recherches sur ce sujet. Cette étude vise donc à explorer si – et comment – les caractéristiques identitaires des femmes militantes, principalement le genre et les convictions politiques, peuvent influencer la nature de leurs interactions avec la police.

Méthodologie

Afin de comprendre les expériences des militantes dans leurs interactions conflictuelles avec la police lors d'actions de protestation, c'est la méthodologie qualitative avec entretien semi-dirigé qui a été utilisée. Cette recherche, qui adopte une perspective féministe, s'inscrit dans une visée exploratoire et phénoménologique centrée sur les expériences des femmes et la signification qu'elles leur attribuent. Ces expériences sont comprises dans les rapports de domination de genre, mais également selon la globalité de leur identité avec d'autres catégories sociales qui structurent les rapports sociaux (Collins et Bilge, 2016).

Au cours des entretiens, diverses thématiques ont été approfondies avec les activistes, notamment leur parcours militant, leurs expériences de participation aux actions de protestation, leurs interactions avec la police ou, encore, l'influence des rapports de pouvoir à travers leurs expériences. Quarante-trois entretiens semi-dirigés ont été menés auprès de quarante-deux personnes s'identifiant comme des femmes ou ayant été identifiées comme telles par la police, et ayant vécu de nombreux rapports conflictuels avec cette dernière dans leurs activités protestataires. Les entretiens se sont déroulés en deux temps distincts. Dix-neuf ont d'abord été menés en 2016 et 2017 et vingt-quatre en 2022 et 2023, pour une durée moyenne de 110 minutes chacun³. Aucun nombre minimal de rapports conflictuels avec les forces de l'ordre n'était fixé afin de permettre à toutes les personnes interpellées d'entrer en contact avec nous.

C'est le principe de la diversification interne qui a été suivi afin de constituer l'échantillon et l'obtention d'une multiplicité de profils était primordiale autant sur le plan de l'âge, des périodes de mobilisation, des rapports de pouvoir vécus, de l'identité racisée, l'identité sociale ou idéologique dans le but de bien comprendre la spécificité des expériences. Diverses méthodes de recrutement ont été privilé-

3. Les résultats analysés pour cet article proviennent de deux recherches qui s'inscrivent en continuité: une recherche de maîtrise et une recherche doctorale. Les objectifs de ces recherches, bien que similaires, sont différents dans leur portée. La recherche doctorale s'inscrit plus largement dans l'objectif de comprendre les rapports qu'entretiennent les femmes militantes avec la force – utilisée et subie – dans leurs activités protestataires, ce qui inclut les rapports à la police. L'objectif initial de la recherche de maîtrise se concentrerait plutôt sur la compréhension des interactions avec la police. Une des participantes a été rencontrée aux deux temps de recherche, étant donné le changement apporté aux objectifs. Les critères d'échantillonnage sont demeurés les mêmes.

giées afin de rencontrer des personnes de tous horizons. Les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ont été des outils utiles afin de prendre contact avec des organisations militantes. Les appels de participation étaient communiqués à ces groupes, qui pouvaient diffuser l'information à leurs membres et personnes abonnées. D'autres organisations militantes ont plutôt été contactées par courriel. Finalement, le réseau personnel de la chercheuse a été sollicité et a permis de faire boule de neige.

Ainsi, un peu plus de la moitié des personnes rencontrées dans le cadre de la recherche sont de jeunes femmes blanches de 20 à 29 ans. Toutefois, l'autre moitié de l'échantillon varie en âge : dix personnes sont âgées de 30 à 39 ans, sept de 40 à 49 ans et, finalement, trois ont plus de 65 ans. Une minorité des personnes rencontrées se définit comme non blanche (quatre participantes) et comme non cisgenre ou non binaire (cinq personnes)⁴. L'ensemble des activistes se sont mobilisées pour des causes liées à la justice sociale, les mobilisations étudiantes et féministes étant les plus représentées au sein de l'échantillon. D'ailleurs, grâce à la diversité sur le plan de l'âge, il a été possible de couvrir diverses époques de mobilisation sociale au Québec. Au moment des entretiens, les participantes avaient une moyenne d'environ 14 années d'expérience de militantisme. Les activistes rencontrées résidaient au Québec au moment des entretiens et, en forte proportion, elles vivaient en milieux urbains, plus particulièrement à Montréal, Québec ou Sherbrooke.

En ce qui a trait aux caractéristiques de leur participation protestataire, comme il a été présenté dans le tableau 1, c'est plus de la moitié de l'échantillon qui s'est mobilisée dans plus de 50 actions de protestation. Sur les quarante-deux militantes, une seule n'a pas été en mesure de faire une estimation.

4. L'échantillon sera principalement désigné par les termes *militantes*, *activistes*, *manifestantes* ou *participantes* afin de refléter ce que l'identité *femme* produit sur les rapports avec la police et comment cette identité est parfois imposée aux personnes militantes. Lorsque les extraits proviendront des entretiens menés auprès des personnes non binaires, les pronoms utilisés seront en concordance avec leur identité.

TABLEAU 1

Nombre de participations à des actions de protestation

Nombre de participations à des actions de protestation	Nombre de personnes participantes
Moins de 50	8
De 50 à 99	11
De 100 à 149	13
Plus de 150	9
N/D	1
Total	42

Sur toutes ces actions, vingt participantes ont vécu de 11 à 29 rapports conflictuels avec les forces de l'ordre, tandis que 12 personnes en ont vécu plus de 30. Les interactions conflictuelles, ce sont toutes les occasions où elles ont directement été la cible ou indirectement été témoins de conflits avec les forces de l'ordre et de violences policières. Ces interactions conflictuelles ont parfois mené à des arrestations, allant jusqu'au dépôt d'accusations criminelles. Au total, seules neuf participantes n'ont jamais été arrêtées pour leurs activités protestataires, alors que dix ont été criminellement accusées dans leur cadre de leur militantisme, les charges étant généralement abandonnées rapidement après l'arrestation, sauf pour certaines qui ont été reconnues non coupables seulement au terme du processus judiciaire. Une militante était toujours en attente de la fin de son procès au moment de l'entretien, alors que trois personnes ont été reconnues coupables d'infractions criminelles, dont deux en justice des mineurs. Les expériences avec la police ont eu lieu majoritairement dans les villes de Montréal et de Québec, même si les activistes ont participé à certaines manifestations qui ont été durement réprimées à l'extérieur de ces villes, comme à Toronto (2010) ou Victoriaville (2012), pour ne nommer que celles-ci. Toutefois, les interactions conflictuelles avec la police ne se limitent pas aux grandes villes. Comme les expériences des activistes se situent principalement dans la province de Québec, les résultats seront délimités par cet espace.

L'expérience militante acquise par les activistes rencontrées dans cette recherche est sans contredit une des grandes forces de la démarche. Elles ont non seulement de nombreuses années d'expérience de militantisme, mais ont aussi vécu de graves et nombreux rapports conflictuels avec les forces de l'ordre. Ceci donne un grand poids à leur témoignage. Toutefois,

TABLEAU 2

Nombre de rapports conflictuels avec la police

Nombre de rapports conflictuels avec la police	Nombre de personnes participantes
10 et moins	8
Entre 11 et 29	20
Entre 30 et 49	4
Entre 50 et 99	8
Plus de 100	2
Total	42

une limite importante de l'étude se retrouve dans la diversité de l'échantillon. Bien que celui-ci soit diversifié sur le plan de l'âge, la majorité des personnes rencontrées sont des femmes cis blanches, militant pour la justice sociale. Afin d'atteindre une plus grande finesse analytique, il aurait été impératif de rencontrer davantage de personnes racisées et s'inscrivant sur un spectre plus large du genre féminin, caractéristiques qui sont reconnues comme pouvant influencer fortement les rapports à la police. Dans la même lignée, comme la majorité des participantes militent pour la justice sociale, les points de vue idéologiques par rapport à la violence, à l'État et à la police convergent. Finalement, il est nécessaire de rappeler que la recherche porte sur le point de vue des activistes et non celui de la police. Cela étant dit, penchons-nous maintenant sur les expériences vécues par les militantes dans leur rapport aux forces de l'ordre.

Les convictions politiques des manifestantes : effacement du genre

La compréhension de la nature des interactions conflictuelles entre la police et les manifestantes bénéficie du cadre d'analyse intersectionnel. Comme nous le verrons, l'identité de *femme manifestante* – incluant le genre et les convictions politiques – semble importante à plusieurs niveaux dans les expériences des activistes rencontrées pour cette recherche. Toutefois, selon les points de vue des personnes participantes, les résultats indiqueraient des moments où l'identité militante et l'identité de femmes ne pouvaient pas coexister pour les forces de l'ordre. À certains moments précis, les résultats nous ont amenées à soutenir que

le genre semble disparaître de l'analyse de la police dans le traitement de la foule et de ses individus, laissant toute la place aux convictions politiques. À l'inverse, d'autres expériences pouvaient être interprétées à l'aide d'une lunette genrée et semblaient plutôt limiter la dimension politique des identités des femmes, comme si la reconnaissance du genre devenait incompatible avec la considération des convictions politiques dans le regard policier. Prenant en compte certaines expériences vécues par les activistes, plus particulièrement les épisodes de violence et leurs rassemblements sur des enjeux féministes ou en mixité choisie, il sera possible d'apporter des nuances et de comprendre comment peuvent s'alimenter le genre et les convictions politiques.

D'abord, le contexte de militantisme pour la justice sociale est un espace où les interactions avec la police sont fréquentes, nombreuses et s'étendent sur un continuum de gravité. Dans leurs activités protestataires (manifestations, actions directes ou de désobéissance civile, occupations d'espace public ou de bâtiments, affichages, etc.) qui se sont majoritairement déroulées dans la province du Québec, les militantes ont été témoin et la cible directe d'un grand arsenal de stratégies visant la dissuasion, la dispersion, la répression et la neutralisation des mouvements sociaux. Ces stratégies policières se sont inscrites dans le continuum d'usage de la force par la police, avec des tactiques de contrôle de la foule, comme les arrestations de masse, l'utilisation de clôtures pour délimiter des zones de protestation, des souricières, des animaux (chiens et chevaux), mais également l'utilisation d'armes à létalité dite réduite (gaz lacrymogène, poivre de cayenne, grenade assourdissante, canon à eau, etc.), réputées à moindre risque de blessures mortelles (Gendron et al., 2017), ou encore des armes létales. Elles ont été directement poussées et frappées par des coups de bouclier ou de vélo, et se sont fait matraquer par des membres des forces de l'ordre alors qu'elles manifestaient. Plusieurs militantes ont été témoins de camarades blessés par des balles de caoutchouc ou de plastique, et elles ont vu des armes à feu, parfois directement pointées sur elles (deux participantes). Bref, les participantes racontent avoir vécu leur lot de violences policières.

Lorsqu'elles racontent ces expériences, leurs discours témoignent de moments de grande intensité et d'émotions. Pour exprimer cette intensité, les propos de Chloé sont particulièrement évocateurs. Elle raconte la force de la répression policière vécue lors d'une occupation des bureaux de Loto-Québec, une entreprise d'État à Montréal, pendant la grève étudiante de 2012, alors qu'elle tentait de sortir de l'édifice.

J'étais sortie pis, finalement, on était vraiment pognées entre Loto-Québec [l'édifice] pis les marches. Donc, là, c'est comme James Bond. Tu cours, tu sautes, y a du monde qui t'attendent en bas pour te sortir de là. Pis y'a du gaz, ça fait que tu as le foulard jusque-là. [...] Ils [la police] chargent, je me suis dit : « Je vais pas rester dans leur chemin », pis quand je m'en allais, ils ont lancé une *rubber bullet* à bout portant, pis c'était trop bas, pis ça a comme éclaté sur le sol, pis je me suis ramassée avec des bouts de grenade sur moi. Ça fait que je me suis ramassée avec un bleu gros de même sur la cuisse. Avec une entaille grosse de même. [...] Pis, honnêtement, ça avait tellement fait mal. Pis, ça aurait pu tellement être dangereux. (Chloé; 5 ans d'expérience, 100 actions, 20 rapports conflictuels)

Comme le rapporte cette participante, les interventions policières ne se sont pas faites sans conséquence, causant de nombreuses blessures physiques, mais plus encore, elles ont profondément et négativement affecté pour une forte majorité de militantes leur perception de l'institution policière et de l'État.

Du point de vue d'une majorité de personnes participant à l'étude, ce qui détermine ces nombreuses expériences d'interactions conflictuelles avec la police, et le degré de coercition déployé, se trouve dans la nature même des manifestations auxquelles elles participent, c'est-à-dire les convictions politiques défendues par les groupes politiques et leurs individus, de même que le statut social qui leur est attribué. Pour la plupart, ce sont précisément les manifestations de gauche – identifiées comme anarchistes, radicales, associées au mouvement étudiant, avec des idéologies comme l'anticapitalisme ou l'opposition à la brutalité policière – et l'utilisation de tactiques d'action directe, comme la présence d'un Black Bloc ou de personnes habillées en noir, qui verront un plus fort déploiement policier et généralement des interventions policières plus rapides et plus violentes. Dans leurs expériences, les militantes discutent spécialement de la manifestation du 15 mars contre la brutalité policière, organisée par le Collectif opposé à la brutalité policière (COBP) et du 1^{er} mai organisé par la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC), qui se déroulent chaque année à Montréal. Elles parlent des manifestations étudiantes partout en province⁵ ou, encore, des manifestations anticapitalistes ou altermondialistes dans le

5. Deux éléments sont notables à ce sujet dans les expériences des activistes. D'abord, les interventions policières auprès du mouvement étudiant en région semblent liées à un contexte plus large de répression policière face à ces groupes. Ensuite, il serait possible de faire l'hypothèse d'une diffusion des stratégies policières des centres urbains vers les régions, où le militantisme étudiant s'avère une menace (Wood, 2007).

cadre de sommets internationaux qui se sont déroulés dans différentes régions du Québec et en Ontario. Le Sommet des Amériques à Québec, en 2001, en est un bon exemple. Ceci fait directement écho à ce qui est rapporté dans la littérature sur la répression policière des mouvements sociaux et sur l'influence des convictions politiques dans la détermination d'interventions policières coercitives et préventives des groupes contestataires au Québec et au Canada (Asal, 2022; Dominique-Legault, 2016, 2022; Dupuis-Déri, 2014; Khelil, 2023; Rafail, 2010, 2014). Lors de ces actions protestataires, les militantes rapportent que la police déploie un large éventail de stratégies répressives, mais elles témoignent également d'attaques verbales et d'insultes qui dénotent des convictions politiques ou le statut social des personnes manifestantes. Les entretiens de Julie et Catherine sont particulièrement évocateurs quant à cette réalité. D'abord, Julie raconte une manifestation spontanée suivant un rassemblement de personnes abstentionnistes, à Montréal. Dès que la foule s'est mise en marche, elle raconte que la police est intervenue.

Pis yo ! Ça a été vraiment réprimé ! Je capotais. Je ne m'attendais pas à ça. Mais tu sais, on était des abstentionnistes, anarchistes, black bloc aux yeux de la police. [...] J'ai comme souvent senti que, quand c'était pas une organisation ouvertement anticapitaliste ou anti-police comme le COBP ou la CLAC ou *whatever*, qu'ils nous prenaient moins au sérieux. (Julie ; 17 ans d'expérience, plus de 100 actions, plus de 50 rapports conflictuels, 5 arrestations)

Dans la même lignée, Catherine poursuit en exprimant son point de vue quant à ce qui motive les interventions policières dans les mouvements sociaux.

Tu sais des manifestations de Defund the Police ou du 1^{er} mai avec le IWW [International Workers of the World], ils sont beaucoup plus présents et ils sont beaucoup plus prêts [la police]. Donc, je trouve que dépendamment de l'événement, la présence policière, ce qu'ils portent... Tu sais, ils ont-ils leurs boucliers ? [...] Quand ça touche des manifestations, mettons d'accès au logement ou dans Hochelaga-Maisonneuve, dès qu'ils sentent que le Black Bloc, les antifas vont être là, clairement le IWW est un groupe... est associé à des groupes anarchistes, clairement ils le savent... (Catherine ; Plus de 25 ans d'expérience, plus de 100 actions, plus de 20 rapports conflictuels, 4 arrestations)

Ces citations soutiennent un avis partagé par les membres de l'échantillon que les convictions politiques et le statut social sont centraux dans l'analyse de ce qui détermine pour les forces de l'ordre le niveau de risque et de menace présenté par les groupes, et qui fait en sorte que les manifestations dans lesquelles elles se mobilisent sont ciblées. Dès lors, leurs convictions politiques et le statut social (statut d'étudiante pour une partie d'entre elles) prennent une place très grande dans leur vécu.

C'est à partir de la littérature sur la gestion policière des foules contestataires ainsi que sur le profilage politique, social et racial qu'il est possible de comprendre les expériences des activistes. Pour revenir aux recherches, les stratégies policières varient aujourd'hui de la «gestion négociée» des foules protestataires – qui implique une négociation entre les groupes manifestants et la police – à la neutralisation stratégique (Waddington, 2007). Cette neutralisation stratégique consiste, pour les forces de l'ordre, à identifier des groupes et des individus qui représentent selon elles un niveau élevé de menace et de risque de désordre à l'ordre public (Noakes et al., 2005). La police procède à une catégorisation des manifestants et manifestantes entre ceux *contenus* (bons), qui ne constituent pas une menace à l'ordre public et avec lesquels la police négocie, et les *transgresseurs* (mauvais), qui sont une source de danger et qui sont ciblés par la force et la coercition visant leur neutralisation (Gillham, 2011). Ainsi, les manifestantes font partie de ces groupes étiquetés comme déviantes et marginaux par la police à cause de leurs convictions politiques et de leur statut social. Aussi, sont-elles considérées comme de *mauvaises* activistes, justifiant une suspicion policière et des interventions coercitives à leur endroit (Asal, 2022; Dominique-Legault, 2016, 2022; Dupuis-Déri, 2014; Gillham, 2011; Wood, 2015). Cela a des effets considérables sur les pratiques policières vécues par les militantes et leurs groupes qui subissent une plus grande surveillance en amont des activités protestataires, un plus grand contrôle et un plus grand usage de la force, au moyen de tactiques militarisées, pendant leurs manifestations. À ce stade-ci, ce sont donc les dimensions politique et sociale de la militance des participantes qui semblent être les caractéristiques prédominantes de leurs interactions avec la police. Au regard de l'objet d'étude, cela pose une question importante : les convictions politiques portées par les manifestantes, considérées comme déviantes et menaçantes par les forces de l'ordre, comportent-elles une dimension genrée ?

Ce qui émerge des résultats est qu'au contraire, lorsque la foule militante est considérée dans son entièreté – sans distinction des individus –, les expériences de certaines semblent pointer vers une prédominance importante des idéologies politiques comme élément influençant le déroulement des rapports à la police, à un point où le genre serait même porté à disparaître. Cette indifférenciation concernant le genre des militants et militantes se produirait dans des circonstances précises, lorsque la foule est « black bloquée » pour reprendre les propos de trois participantes (Kimberly, Myriam et Patricia). Une partie des militantes rencontrées perçoivent que, lors de ces manifestations, la police traite les personnes militantes de manière indifférenciée quant à son usage de la violence et de la force. C'est ce qu'explique Patricia, qui s'est mobilisée dans de nombreuses régions du Québec, lorsqu'elle discute de ses expériences qui ont été teintées par le genre. Elle relate que, lorsque « la foule est black bloquée », il n'y aurait pas de différenciation genrée en ce qui concerne le traitement des personnes militantes.

Dans une manif mixte, j'étais pas la première... De un, il ciblait. Tu sais, oui, il y avait des souricières, mais avant, y avait des arrestations aussi, ciblées. C'était majoritairement des garçons, c'était vraiment les hommes. Je pense que ça les prenait [la police] plus de court que ce soit des femmes. Les seules fois que je sentais pas ça, c'est quand qu'on était black bloqué. Parce qu'on pouvait pas vraiment... à moins d'avoir vraiment une grosse poitrine, mais comme, c'est pas mon cas. Tsé ils pouvaient pas savoir à quel genre j'appartenais. **Il y a comme une invisibilité du genre?** C'est ça, c'est comme paf, c'est toutes des personnes en noir, fait que peu importe. (Patricia ; 13 ans d'expérience, plus de 500 actions, plus de 250 rapports conflictuels, 5 arrestations)

Cet extrait de l'entretien de Patricia est évocateur sous plusieurs aspects des expériences d'une partie des militantes. Sur le plan du genre, ses propos soutiennent qu'il y aurait généralement une différenciation genrée dans les interactions avec la police, les hommes militants seraient davantage ciblés par les forces de l'ordre. Plus encore, c'est avec surprise que la police se rend compte qu'elle a affaire à des personnes identifiées comme des femmes, étonnée de voir celles-ci militer dans l'affrontement. Toutefois, là où la foule est vêtue de noir, il n'y aurait pas de différenciation de traitement relativement au genre, la police « fesse égal⁶ », pour reprendre les propos d'une autre participante, Kimberly. Bien qu'il n'y

6. Au sens de frapper les individus sans distinction de genre.

ait qu'une partie des personnes rencontrées qui partagent cette perception, il est intéressant de s'y attarder. Si l'on suit cette ligne de pensée, la foule « black bloquée » serait catégorisée comme une masse indifférenciée, dangereuse et déviant, à cause des convictions politiques qui lui sont associées, et poserait un risque accru, nécessitant un contrôle, pour les policiers. Il semblerait donc que ce type de foule est sans genre. Toutefois, une autre hypothèse mériterait d'être approfondie quant à la représentation de l'usage de la force dans les milieux policiers. Darley et Gauthier (2014), en conduisant une ethnographie de la police française, ont saisi que ce sont tout particulièrement les interactions auprès des clientèles masculines – et racialisées – qui permettent d'atteindre l'idéal d'affrontement viril recherché par les forces de l'ordre, c'est-à-dire des interactions avec un potentiel d'opposition directe et d'usage de la force (Darley et Gauthier, 2014; Gauthier, 2022). Ainsi, l'emploi de la force à l'endroit des groupes contestataires « black bloqué » pourrait-il également être déterminé par l'idée, selon la police, que la foule serait majoritairement constituée d'hommes ? Cette question mériterait d'être approfondie par de futures recherches qui étudieraient le travail policier à partir de données policières.

Malgré ce qui vient d'être avancé, les expériences militantes des personnes rencontrées nous montrent également qu'il existe bel et bien une spécificité genrée dans les rapports entre les militantes et la police. Celle-ci se dévoilerait lors d'interactions individualisées entre les militantes et les forces de l'ordre (Pérusse-Roy et Mulone, 2020), ou lorsque la foule est composée majoritairement de femmes (en mixité choisie ou non-mixité⁷), ou sur des enjeux féministes. Est-ce que ces considérations genrées peuvent être comprises à travers le prisme de l'identité militante des femmes ?

Le genre des mobilisations : effacement des convictions politiques

Les expériences des participantes nous apprennent qu'à certains moments, la foule est considérée de façon genrée : lorsque les femmes se rassemblent sur des enjeux féministes, en non-mixité ou mixité choisie. De ces expériences, il est très difficile de séparer ce qui relève

7. La non-mixité et la mixité choisie sur le plan du genre sont des formes d'organisation regroupant des personnes qui vivent les mêmes oppressions par rapport au genre.

des convictions politiques féministes de la dimension genrée de ces rassemblements. De manière presque systématiquement racontée, les quarante-deux personnes rencontrées ont exprimé ne pas se sentir considérées comme de potentielles menaces à l'ordre public ni prises au sérieux par les forces de l'ordre lors de ces manifestations, ce qui constitue un contraste saisissant par rapport à leurs expériences déjà évoquées. Leurs mobilisations féministes ou majoritairement entre femmes ne sont la cible que d'un très faible déploiement de l'arsenal policier, sans unité antiémeute, avec une voiture de police en avant et une autre en arrière ou, encore, que la présence de policiers et policières à vélo. Selon les militantes, et pour reprendre les propos de Julie cités plus haut, les forts déploiements policiers seraient réservés à des manifestations et des groupes aux idéologies précises. La non-prise en compte, par la police, du potentiel perturbateur des rassemblements en mixité choisie ou féministes est telle que les militantes disent se sentir insultées dans leur agentivité, particulièrement lorsque la police va même jusqu'à considérer ces espaces comme sécuritaires relativement à son usage de la répression. L'extrait de l'entretien de Karine est évocateur de ce qui est partagé par les personnes de l'échantillon. Celle-ci raconte qu'au cours de ses nombreuses années d'organisation féministe ou en non-mixité, la police n'a (presque) jamais fait usage de la force à l'endroit de son groupe, et ce, même lors d'une vague de répression policière, comme cela a été le cas lors du Sommet des Amériques à Québec, en 2001. De son côté, Maxime raconte une manifestation féministe à Montréal qui a été considérée avec légèreté par la police.

Puis, beaucoup dans mon parcours militant, j'ai fait des actions entre femmes, non mixtes, puis avec des madames. Moi j'avais 20 ans [lors du Sommet des Amériques], mais tu sais, il y avait des madames de 80 avec nous. Puis des mères de famille. Puis des aînées. Puis tu sais... Zéro police, zéro menace. Écoute, on est montées sur la clôture. [J'ai pris] une photo de moi, montée sur la clôture ! Puis là, on met nos toiles, puis tout. Tsé on n'a pas brisé la clôture, mais on aurait pu passer par-dessus, puis aller en dedans. Écoute, tellement... Tu sais, c'était quasiment insultant ! On n'était pas pris[es] au sérieux ! (Karine ; 25 ans d'expérience, 50 actions, 6 rapports conflictuels, 1 arrestation)

D'être vues comme si on était faibles, pis que mon action va avoir moins d'impact parce qu'elle est... parce que ce sont des personnes qu'on voit comme des femmes qui sont en train de commettre l'action. Ce que je trouve ridicule. Tu sais, toute l'affaire de Papa UQAM⁸. Ça a zéro été pris au sérieux par la police. Pis comme, les policiers en riaient presque là. [...] Pis les policiers, c'était comme un *coffee break*, pour eux. « Ha ha »! Comme « bon, check les enragées ». (Maxime ; 4 ½ ans d'expérience, plus de 40 actions, 20 rapports conflictuels, 2 arrestations)

Ce faible déploiement policier lors de manifestations féministes ou de personnes perçues comme des femmes laisse libre cours aux militantes, ce que nous avons déjà rapporté ailleurs (Pérusse-Roy et Mulone, 2020). Ce qui est surprenant dans le vécu des personnes participantes à ces mouvements, c'est que, malgré les convictions politiques de ces groupes, décrites comme *déviantes*, comme c'est le cas ici avec les manifestations altermondialistes, ce n'est que très rarement que ces rassemblements subissent le même traitement. Selon les activistes, ces manifestations ne sont pas considérées comme menaçantes aux yeux de la police. Cela fait écho aux expériences de paternalisme vécu dans les interactions individuelles entre les militantes et la police, lors desquelles cette dernière considérait les militantes qui se retrouvaient dans les actions radicales de protestation comme des victimes des *vrais militants*, leur camarade masculin, et tend à adopter un traitement plus clément comparativement à leur camarade (Pérusse-Roy et Mulone, 2020). Dans ces interactions, le pouvoir d'agir des militantes est nié, ce qui rejoint la littérature sur le rapport des femmes à la police et au système de justice qui soutient que les femmes – généralement blanches, d'une certaine classe sociale – sont traitées avec plus de clémence ou selon un sexism bienveillant (Curry, 2014 ; Veillette, 2020 ; Vuattoux, 2014). Il s'avère nécessaire de se demander si la dévaluation des militantes rassemblées en mixité choisie ou sur des enjeux féministes est reliée à la dévaluation du genre *femme* comme menace à l'ordre public ou à la dévaluation des *convictions politiques féministes* qui ne seraient donc pas vues comme déviantes (Pérusse-Roy et Mulone, 2020). Considérant la nature des données, il nous est malheureusement impossible de fournir une réponse claire quant à l'effet du genre ou des convictions féministes sur la décision des forces de

8. Manifestation qui s'est déroulée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans le but de dénoncer le sexism de l'institution suivant la poursuite judiciaire intentée contre une étudiante ayant posé seins nus pour une photo de remise des diplômes (Abran, 2021).

l'ordre d'utiliser des stratégies répressives⁹, mais des hypothèses pourront être soulevées à partir des expériences de répression policière, bien que peu nombreuses, vécues par les militantes dans le cadre de ces évènements.

Le genre des mobilisations et l'identité politique

Même si elles sont beaucoup plus rares dans les expériences rapportées par les participantes, les interactions conflictuelles et la répression policière se produisent également lorsque les femmes se regroupent en non-mixité, mixité choisie ou sur des enjeux féministes. Elles prennent la forme d'attaques verbales, de violences physiques (genrées) et d'interactions s'inscrivant dans le continuum des violences sexuelles. De nombreuses militantes de l'échantillon ont été ciblées par des insultes à l'endroit des femmes, au sujet de leur sexualité ou de leurs convictions politiques féministes lors de ces actions de protestation. Par exemple, Jade s'est fait dire « retourne dans la cuisine » lors d'une intervention policière, tandis qu'elle et Patricia ont toutes deux entendu des policiers les traiter de « sales féministes frustrées », « lesbiennes mal baisées », « bitch ». Pour ce qui est de la violence physique de la répression policière, certaines manifestantes féministes ont été traitées de manière particulièrement brutale, atteignant une violence « inouïe » (Anne). Cela a été le cas lors d'une manifestation féministe étudiante à Québec en 2012, de deux manifestations féministes en non-mixité à Montréal en 2014 et 2015 (à laquelle près de la moitié des participantes se sont jointes), il y a aussi eu des arrestations lors d'occupations ou de collages féministes. Finalement, en ce qui concerne les interactions s'inscrivant dans le continuum des violences sexuelles, les militantes ont été sexuellement objectifiées par la police. Cela a été le cas lorsque la police montée a fait semblant de cravacher les manifestantes, comme l'a raconté Patricia, ce qui fait écho aux expériences d'attouchement et de menaces d'attouchement qui se sont produites au cours de manifestations. Pour illustrer l'ensemble de ces interactions conflictuelles dans un contexte de manifestations féministes ou en mixité choisie, les propos d'Angela sont particulièrement évocateurs. Il semble que la nature des interactions

9. Pour ce faire, il faudrait, par exemple, constituer une banque d'événements et évaluer la probabilité des interventions policières visant ces groupes.

puisse être influencée autant par l'identité de genre de la foule que des convictions politiques.

On Women's Day we had a non-mixt manif and the police were like being really inappropriate and like calling us like bitch [...] So there was like gendered terms, and they grab one girl's boob. Yeah, it was really fucked up, it was the Women's Day. They threw a girl on the ground. [...] Yeah, they're super gendered. [...] And they don't take it seriously. I find they really joke about it. [...] They were laughing at us and kind of mocking us. What did they say, do you remember? I can't remember what they were saying but it was like pointing and laughing, if I remember correctly, at the women. Kind of making jokes of women's right, [...] the message of women's right. Like a non-mixt manif... Yeah, so that was weird. And do you think they target more the gender or the political beliefs? The gender. I mean, they type a political message in the gender, they're not very intersectional I think so. In attacking the gender, I think they think they attack the politics. (Angela; 6 ans d'expérience, 150 actions, 100 rapports conflictuels, 80 arrestations)

Cette participante soulève le fait qu'il est difficile ou très ambigu de comprendre ce qui est attribuable au traitement réservé à la foule lorsqu'elle est composée majoritairement de femmes ou a des convictions féministes. Dans ce type de mobilisation sociale, les caractéristiques identitaires, dans ce cas-ci le genre, sont également liées aux convictions politiques du groupe qui se bat contre la domination masculine, patriarcale, contre le sexism. De la même manière que les luttes des communautés de la diversité sexuelle et de genre ou les luttes antiracistes sont généralement portées par des individus faisant partie de ces communautés, puisque ce sont des mouvements sociaux qui regroupent des personnes sur la base d'identités et d'oppressions communes (Bernstein, 2005). Dans la répression policière coercitive et violente, qui a été vécue par les militantes rencontrées, lors des actions féministes ou en mixité choisie, il semble qu'il y ait une association qui est faite, par les policiers, entre l'identité des femmes et leurs convictions politiques, même si la nature des interactions conflictuelles demeure genrée. Si l'on suit cette ligne de pensée, l'identité militante des femmes existe et est visible. Les militantes deviennent catégorisées comme des personnes et des groupes qui transgressent l'ordre social et posent un risque nécessitant une forme de contrôle policier. Considérant la nature genrée de ce dernier, il semble que cette identité militante ne corresponde pas aux attentes et aux rôles en vertu de leur genre (Pérusse-Roy et Mulone, 2020).

Pour mieux le comprendre, le cas de la manifestation féministe en non-mixité à Montréal, en 2015, qui dénonçait les mesures d'austérité imposées par le gouvernement provincial et touchant particulièrement les femmes, est pertinent. Une des militantes y ayant participé raconte que, dès le départ, les policiers contrôlaient et limitaient fortement les déplacements des manifestantes, entravant leur possibilité même de manifester. Cela a provoqué une réaction de la tête de la manifestation qui s'est mise à zigzaguer dans les rues afin de pouvoir continuer d'avancer. La manifestation, organisée par des militantes du mouvement étudiant, se déroulait dans une ambiance ludique, jusqu'à ce que la police y mette violemment un frein.

Finalement, on se rend compte qu'on se fait bloquer, mais que la tête de la manifestation décide que ça ne se passera pas comme ça. Puis je me rappelle, c'était vraiment de jeunes femmes, mais en tout cas plus jeunes que moi. [...] Et là, elles contournent, elles nous font courir, on prend des ruelles et les policiers se sont vraiment vraiment fâchés. Et là, j'ai été témoin vraiment d'un moment d'une violence assez importante avec coups de bouclier, matraques. Et je les ai entendus dire « p'tite criss, ça se passera pas comme ça ». Tu sais, il y avait vraiment comme si on jouait avec eux, puis qu'eux, fallait qu'ils mattent en fait. [...] J'entendais une militante dire : « C'est comme si c'était nos pères. » C'étaient des pères qui essayaient de dire à leur fille : « Tu vas bien te comporter, tu vas te comporter comme une femme, tu vas te comporter comme une fille. Une fille, ça fait pas ça. Une fille, c'est docile. » Ça les mettait encore plus en colère. Les policiers, ça les mettait encore plus en colère. Parce qu'on respectait pas notre rôle de genre. [...] Mais autant là, on entendait des choses que moi j'avais pas entendues jusqu'à maintenant. Justement un traitement différencié, un traitement genre, mais qui a un rapport, qui est imbriqué à l'âge, vraiment. Et ça, ça a été, pour moi, un moment. Ça, c'était du jamais-vu. C'était plus que le petit commentaire sexiste. Là, c'était brutal physiquement. Leur regard, il y avait une haine dans leur regard. J'avais jamais vu ça. Je les ai vus ces yeux de policiers haineux, mais à l'endroit d'anarchistes en général, donc tu subis le même regard quand t'es dans ces contingents-là parce qu'ils sont vraiment en profilage d'anarchistes. Mais là, c'est une manif féministe. (Anne ; 23 ans d'expérience, plus de 1000 actions, 50 rapports conflictuels, 2 arrestations)

Pour l'ensemble des militantes de l'échantillon qui ont participé à cette manifestation, cette expérience a été marquante à cause de la violence des forces de l'ordre inégalée pour une manifestation féministe non mixte, mais également à cause de la nature de cette répression. Il était

incontestable pour elles que le déroulement des interactions avec la police était en rapport direct avec l'identité des femmes et plus particulièrement des *jeunes femmes étudiantes*. Le contrôle dont elles ont été la cible a été vécu comme celui d'un père de famille qui ramène sa fille à l'ordre. Lors de cette manifestation, l'insoumission des activistes semble avoir engendré une réaction genrée dans laquelle la police (masculine, paternaliste) cherche à ramener avec violence les militantes (jeunes femmes) au bon ordre social (de genre) : un ordre social dans lequel les filles et les femmes sont soumises et dociles. La nature de la répression policière semble donc avoir été spécialement influencée par le genre et l'âge. Dans ce contexte, il y a tout lieu de se demander si l'identité *militante* des femmes n'a pas influencé ce traitement genré. Pour comprendre ces expériences, il faut se tourner vers la signification de la participation politique des femmes dans l'espace public et dans les mouvements sociaux.

L'identité militante des femmes : conjuguer le genre et le politique

La position sociale des femmes et les rapports de pouvoir liés au genre ont largement influencé l'organisation collective et protestataire des femmes. En effet, la politique est un espace qui a été historiquement dominé par les hommes, les femmes étant exclues complètement de la formation des institutions démocratiques et reléguées à l'extérieur de la sphère politique (Staggenborg et Taylor, 2005 ; Vickers et al., 1993). Cela ne signifie toutefois pas qu'elles ne faisaient pas de politique, au contraire : leur participation s'est concentrée autour de l'organisation sociale et communautaire (MacDonald et Drobilowsky, 2020 ; Vickers et al., 1993). Dans l'organisation sociale – lire politique –, les femmes sont sorties graduellement de la sphère domestique pour revendiquer une plus grande justice sociale et, par le fait même, elles ont remis en question la place initiale qui leur était dévolue dans le champ politique. Pour comprendre l'identité de *femme militante*, il est impératif de considérer ce qu'accomplit concrètement leur mobilisation quant à la prise de pouvoir sur le plan politique et plus précisément par rapport au genre. En se mobilisant sur divers enjeux sociaux, les femmes se taillent une place dans l'arène politique, y prennent du pouvoir. Et cela semble transparaître dans leurs interactions avec les forces de l'ordre. La police, dans son utilisation du genre comme objet et outil de répression, semble

maintenir à la fois un ordre social de genre, avec normes et attentes à respecter en fonction de celui-ci (Cardi, 2007 ; Pérusse-Roy et Mulone, 2020), mais également un ordre politique auquel les femmes n'ont pas accès ; l'identité de militante devant être réprimée.

L'objectif de cet article était de comprendre la nature des interactions entre les femmes militantes et la police dans un contexte d'action de protestation, et plus particulièrement la place du genre et des convictions politiques dans leurs expériences. Bien que de façon générale, les convictions politiques adoptées par les militantes ressortent lorsqu'elles se rassemblent en mixité, tendant même vers l'effacement des caractéristiques de genre, il existe parfois une ambiguïté dans la prise en considération des caractéristiques identitaires – politiques, de genre, d'âge, etc.

– qui influence la nature de la répression policière. Les cas des manifestations féministes ou en mixité choisie en sont de bons exemples. Le contexte politique dans lequel s'inscrit le contrôle social et pénal par les femmes est un espace qui s'apparente plus largement à ce qu'elles vivent dans leur rapport aux forces de l'ordre (Cardi, 2007 ; Lafrenière, 2012 ; Minaker, 2014 ; Perreault, 2015 ; Vuattoux, 2014 ; Zedner, 1991). Leur potentiel de menace se voit à la fois diminué à cause des attentes de genre (douceur, docilité) ; par contre, lorsqu'elles sont considérées politiquement, leur identité de militante semble exacerber la violence (genrée) dont elles sont la cible par la police.

Références

- Abran, G. (2021, avril 10). « À l'UQAM en bobettes » : petites tenues, grandes revendications. *Montréal Campus*. <https://montrealcampus.ca/2021/04/10/a-luqam-en-bobettes-petites-tenues-grandes-revendications/>
- Armony, V., Hassaoui, M. et Mulone, M. (2019). *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées. Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*.
- Asal, H. (2022). La défense de la cause palestinienne sous surveillance. Dans P. Dufour et F. Dupuis-Déri, *Profilages policiers* (p. 193-214). Les Presses de l'Université de Montréal ; Les Presses universitaires de Rennes.
- Balfour, G. et Comack, E. (2014). Introduction. Dans G. Balfour et E. Comack (dir.), *Criminalizing women. Gender and (in)justice in neo-liberal times* (2^e éd, p. 1-10). Fernwood Publishing.
- Bovet, F. (2021). *Comprendre l'expérience des femmes étant ou ayant déjà été impliqué dans le travail du sexe dans leur relation avec les autorités policières*. Université d'Ottawa. <https://ruor.uottawa.ca/server/api/core/bitstreams/cadf5d73-35e8-4ab9-b6bd-37c89570dab8/content>

- Burgess-Proctor, A. (2006). Intersections of race, class, gender, and crime future directions for feminist criminology. *Feminist Criminology*, 1(1), 27-47. <https://doi.org/10.1177/1557085105282899>
- Cardi, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, 31(1), 3-23. <https://doi.org/10.3917/ds.311.0003>
- Cartuyvels, Y. (2007). La criminologie et ses objets paradoxaux : retour sur un débat plus actuel que jamais ? *Deviance et Societe*, Vol. 31(4), 445-464.
- Collins, P. H. et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Polity.
- Crosby, A. et Monaghan, J. (2016). Settler colonialism and the policing of idle no more. *Social Justice*, 43(2), 37-57,108.
- Curry, T. R. (2014). The benefits and penalties of gender for criminal justice processing outcomes among adults and juveniles. Dans R. Gartner et B. McCarthy (dir.), *The Oxford handbook of gender, sex, and crime* (Oxford University Press, p. 551-571).
- Daines, V. et Seddon, D. (1994). Fighting for survival: Women's responses to austerity programs. Dans J. Walton et D. Seddon, *Free Markets & Food Riots: The Politics of Global Adjustment* (Blackwell, p. 55-96). John Wiley et Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9780470712962.ch3>
- Darley, M. et Gauthier, J. (2014). Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat. *Genèses*, 97(4), 67-86.
- Davenport, C., Soule, S. A. et Armstrong, D. A. (2011). Protesting while black ? The differential policing of American activism, 1960 to 1990. *American Sociological Review*, 76(1), 152-178.
- della Porta, D. et Fillieule, O. (2006). *Police et manifestants : Maintien de l'ordre et gestion des conflits*. Presses de Sciences Po.
- Dominique-Legault, P. (2016). Des savoirs policiers sur les « mouvements marginaux ». Les constructions du projet GAMMA du SPVM1. *Criminologie*, 49(2), 301-321. <https://doi.org/10.7202/1038426ar>
- Dominique-Legault, P. (2022). La pérennisation de la surveillance des marginaux et anarchistes aux étudiants. Dans P. Dufour et F. Dupuis-Déri (dir.), *Profilages policiers*. Les Presses de l'Université de Montréal; Les Presses universitaires de Rennes.
- Dufour, P. (2016). Mobilisation du droit dans le conflit étudiant de 2012 au Québec : Quand le juridique se mêle de la contestation politique. Dans D. Lamoureux et F. Dupuis-Déri (dir.), *Au nom de la sécurité! : Criminalisation de la contestation et pathologisation des marges* (p. 15-38). M Éditeur.
- Dufour, P. et Dupuis-Déri, F. (2022). *Profilages policiers*. Les Presses de l'Université de Montréal; Les Presses universitaires de Rennes.
- Dupuis-Déri, F. (2009). *La violence des policiers contre des femmes* | C.O.B.P. <https://cobp.resist.ca/documentation/la-violence-des-policiers-contre-des-femmes>
- Dupuis-Déri, F. (2014). Émergence de la notion de « profilage politique » : Répression policière et mouvements sociaux au Québec.

- Earl, J., Soule, S. A. et McCarthy, J. D. (2003). Protest under fire? Explaining the policing of protest. *American Sociological Review*, 68(4), 581-606. <https://doi.org/10.2307/1519740>
- Filteau, M.-È. (2009). *Répression policière et violence de genre au Mexique, les cas de San Salvador Atenco*. Université du Québec à Montréal.
- Gauthier, J. (2022). Les profilages policiers à l'intersection du genre et de la race en France. Dans P. Dufour et F. Dupuis-Déri (dir.), *Profilages policiers* (p. 61-80). Les Presses de l'Université de Montréal; Les Presses universitaires de Rennes.
- Gillham, P. F. (2011). Securitizing America: Strategic incapacitation and the policing of protest since the 11 September 2001 terrorist attacks. *Sociology Compass*, 5(7), 636-652. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9020.2011.00394>.
- Habrih, K. (2022). L'expérience pratique de l'altérité. Dans P. Dufour et F. Dupuis-Déri, *Profilages policiers* (p. 81-104). Les Presses de l'Université de Montréal; Les Presses universitaires de Rennes.
- Henderson, C. W. (2004). The political repression of women. *Human Rights Quarterly*, 26(4), 1028-1049. <https://doi.org/10.1353/hrq.2004.0044>
- Howe, M. et Monaghan, J. (2018). Strategic incapacitation of Indigenous dissent: Crowd theories, risk management, and settler colonial policing. *Canadian Journal of Sociology*, 43(4). <https://doi.org/10.29173/cjs29397>
- Khelil, L. (2023). *Les discours publics de légitimation de la répression policière des manifestations : Le cas des arrestations de masse et du règlement P-6 à Montréal (2012-2015)*.
- Lafrenière, C. (2012). *Délinquance des filles et délinquance des garçons : Différence dans les comportements ou différence dans la gestion des comportements ? Une étude du point de vue des intervenants*. [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/8348>
- MacDonald, F. et Dobrowolsky, A. (2020). Introduction : Transforming and transformational gender politics in turbulent times. Dans F. MacDonald et A. Dobrowolsky (dir.), *Turbulent Times, Transformational Possibilities? : Gender and Politics Today and Tomorrow* (p. 1-22). University of Toronto Press.
- Maynard, R. (2018). *NoirEs sous surveillance: Esclavage, répression et violence d'État au Canada*. Mémoire d'encrer.
- Minaker, J. C. (2014). Sluts and slags : The censuring of the erring female. Dans G. Balfour et E. Comack (dir.), *Criminalizing Women. Gender and (In)justice in Neo-Liberal Times* (2e éd., p. 11-46). Fernwood Publishing.
- Noakes, J. A., Klocke, B. V. et Gillham, P. F. (2005). Whose streets? Police and protester struggles over space in Washington, DC, 29-30 September 2001. *Policing and Society*, 15(3), 235-254. <https://doi.org/10.1080/10439460500168576>
- Palacios, L. (2016). Challenging convictions : Indigenous and Black race-radical feminists theorizing the carceral state and abolitionist praxis in the United States and Canada. *Meridians*, 15(1), 137.

- Palmater, P. (2016). Shining light on the dark places: Addressing police racism and sexualized violence against Indigenous women and girls in the national inquiry. *Canadian Journal of Women and the Law*, 28(2), 253-284.
- Perreault, I. (2015). « Sans honte et sans regret » : les chemins de traverse entre le pénal et le psychiatrique dans les cas d'aliénation criminelle à Montréal, 1920–1950. *Canadian Bulletin of Medical History*. <https://doi.org/10.3138/cbmh.32.1.51>
- Pérusse-Roy, M., & Mulone, M. (2020). Police, protectrice de l'ordre social (genre) : Le cas des femmes manifestantes au Québec. *Lien social et Politiques*, 84, 239-259. <https://doi.org/10.7202/1069452ar>
- Rafail, P. (2010). Asymmetry in protest control? Comparing protest policing patterns in Montreal, Toronto, And Vancouver, 1998-2004. *Mobilization: An International Quarterly*, 15(4), 489-509. <https://doi.org/10.17815/majq.15.4.p64822u83v032715>
- Rafail, P. (2014). What makes protest dangerous? Ideology, contentious tactics, and covert surveillance. Dans *Intersectionality and Social Change* (Vol. 37, p. 235-263). Emerald Group Publishing Limited. <http://www.emeraldinsight.com/doi/full/10.1108/S0163-786X20140000037026>
- Staggenborg, S. et Taylor, V. (2005). Whatever happened to the women's movement? *Mobilization*, 10(1), 16.
- Sudbury, J. (2002). Celling black bodies: Black women in the global prison industrial complex. *Feminist review*, 70(1), 57-74.
- Vegh Weis, V. (2022). *Criminalization of activism: Historical, present, and future perspectives* (1-1 online resource : illustrations.). Routledge. <https://www.taylorfrancis.com/books/9781003144229>
- Veillette, A.-M. (2020). Femmes et violence policière : réflexions féministes sur le pluralisme violent dans les favelas de Rio de Janeiro au Brésil. *Lien social et Politiques*, 84, 284301. <https://doi.org/10.7202/1069454ar>
- Vickers, J., Rankin, P. et Appelle, C. (1993). *Politics as if women mattered: A political analysis of the National Action Committee on the status of women*. University of Toronto Press.
- Vuattoux, A. (2014). Adolescents, adolescentes face à la justice pénale. *Geneses*, 97(4), 47-66.
- Waddington, D. P. (2007). *Policing public disorder: Theory and practice*. Routledge.
- Wood, L. (2007). Breaking the wave: Repression, identity, and Seattle tactics. *Mobilization: An International Quarterly*, 12(4), 377-388.
- Wood, L. J. (2015). *Mater la meute: la militarisation de la gestion policière des manifestations*. Montréal (QC). Lux Éditeur.

The police repression of woman protesters in Quebec : At the crossroads of political beliefs and gender

ABSTRACT • Feminist criminologies have long taken an interest in the secondary criminalization experienced by women; that is, the differential application of criminal laws and norms they are faced with (Cartuyvels, 2007). How does this differential application manifest itself when women are apprehended by the police in a context of social protest? Through 42 semi-structured interviews with woman activists who have experienced numerous conflictual interactions with the police during their protest activities, this article looks at the effects of political ideologies and gender on the nature of relations between woman activists and the police. These interviews demonstrate that the political convictions of activists, and the groups that they are a part of, can often serve as the gateway to interactions with the police, with specific ideologies increasing the frequency and nature of police repression. This raises the question of the invisibility of the crowd's gender, as it is specifically when activists gather around feminist issues or in non-mixed demonstrations that the gendered and political dimensions of identity appear to influence the course of interactions with the police.

KEYWORDS • Woman activists, police repression, gender, political beliefs, feminism.

Represión policial contra mujeres manifestantes en Quebec : en el cruce de las creencias políticas y de género

RESUMEN • Las criminologías feministas se han interesado desde hace tiempo por la criminalización secundaria que experimentan las mujeres, es decir, la aplicación diferencial de las leyes y normas penales (Cartuyvels, 2007). ¿Pero qué pasa con esta variación en el trato cuando las mujeres son detenidas por la policía en un contexto de protesta social? Basado en 42 entrevistas semiestructuradas realizadas con activistas que han experimentado numerosas interacciones conflictivas con la policía durante sus actividades de protesta, este artículo examinará los efectos de la intersección de las creencias políticas y del género en la naturaleza de las relaciones entre las mujeres y la policía. Las entrevistas con manifestantes nos muestran que las creencias políticas defendidas por dichos grupos son a menudo el origen de sus interacciones con la policía, y que la defensa de ciertas ideologías aumenta la frecuencia y la naturaleza de la represión policial. Ahora bien, esto plantea la cuestión de la invisibilidad del género de la multitud. Es más bien cuando las activistas se reúnen en torno a cuestiones feministas o en grupos mixtos elegidos que las dimensiones de género y política de las identidades parece influir en el curso de sus interacciones con la policía.

PALABRAS CLAVE • Manifestantes, represión policial, género, convicciones políticas, feminismo.

Travailleuses du sexe indépendantes : risques de victimisation et stratégies de protection en contexte de marginalisation

Cloé Gobeil¹

*M. Sc. en criminologie,
École de criminologie, Université de Montréal
cloe.gobeil@umontreal.ca*

Frédéric Ouellet

*Professeur titulaire
École de criminologie, Université de Montréal
frédéric.ouellet.1@umontreal.ca*

Faits saillants

- Les travailleuses du sexe indépendantes font face à des formes spécifiques de victimisation, souvent invisibilisées, notamment des agressions physiques, sexuelles et des extorsions.
- La marginalisation sociale, le stigma et le contexte législatif de leurs activités exacerbent leur vulnérabilité et limitent l'accès aux ressources de protection.
- Malgré les risques, ces femmes développent une série de stratégies autonomes et collectives de gestion des risques, allant du filtrage des clients à la mise en place de routines sécuritaires adaptées à leur environnement de travail.
- L'analyse met en lumière la diversité des parcours et des expériences, soulignant l'importance d'une approche nuancée et centrée sur les voix des principales concernées.

1. École de criminologie Université de Montréal C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7 Canada

- L'étude souligne la nécessité d'élaborer des politiques publiques ancrées dans les réalités quotidiennes des travailleuses du sexe, en reconnaissant leur rôle actif dans la gestion des risques.

RÉSUMÉ • *Une multitude d'études empiriques ont exploré le travail du sexe et les individus qui y participent. Cependant, ces recherches tendent à uniformiser les réalités vécues, en négligeant la diversité des pratiques et des profils. Les expériences des femmes qui s'engagent volontairement dans le travail du sexe de manière indépendante demeurent particulièrement peu étudiées. Souvent actives en marge des structures institutionnalisées et moins visibles de l'industrie, ces femmes restent largement méconnues et sous-représentées dans la littérature scientifique. Cette étude s'intéresse aux effets de la marginalisation sur la trajectoire des travailleuses du sexe indépendantes. À partir d'une méthodologie qualitative, treize participantes ont partagé leur vécu au sein de l'industrie, permettant d'analyser les risques de victimisation auxquels elles font face, ainsi que les stratégies qu'elles mobilisent pour se protéger. L'analyse des témoignages révèle les formes de discrimination et de violence auxquelles ces femmes sont exposées, les mécanismes de protection qu'elles développent et les conséquences psychologiques et sociales de la stigmatisation. En approfondissant la compréhension des risques et des stratégies de gestion liés à leur profession, cette recherche met en lumière les défis particuliers auxquels ces femmes doivent faire face dans un contexte de marginalisation.*

MOTS CLÉS • *Travail du sexe, prostitution, trajectoire, victimisation, marginalisation.*

1. Introduction

Le travail du sexe regroupe une diversité de pratiques et d'expériences influencées par des facteurs économiques, culturels et sociaux différents (Agustín, 2008 ; Sanders et al., 2017). La recherche s'est longtemps concentrée sur les travailleuses du sexe pratiquant dans l'espace public, notamment dans la rue, où les enjeux de victimisation et d'exploitation sont souvent mis en avant. Cette focalisation a contribué à une représentation partielle du phénomène, négligeant les réalités des travailleuses pratiquant dans des contextes privés, notamment celles exerçant de manière indépendante.

Si l'on a tendance à associer l'indépendance à un plus grand contrôle sur les conditions de travail, cette autonomie reste relative. En l'absence d'encadrement formel, certaines travailleuses collaborent entre elles ou recourent à des tiers (assistants, chauffeurs) pour optimiser leur activité et renforcer leur sécurité (Comte, 2016 ; Földhàzi, 2009 ; Sanders et al.,

2017). Par ailleurs, les cadres législatifs actuels restreignent leur accès aux protections juridiques et institutionnalisent leur marginalisation. Cette exclusion semble reposer sur un « stigmate structurel » (Goffman, 2009), soit une marginalisation qui ne se limite pas au regard social, mais qui est renforcée par des lois et des politiques excluant les travailleuses du sexe.

Dans ce contexte, cette étude explore, à travers des récits de vie, les risques de victimisation auxquels font face les travailleuses du sexe indépendantes et les stratégies qu'elles mobilisent pour assurer leur sécurité. En mettant l'accent sur celles qui exercent en dehors de l'espace public et qui œuvrent de manière indépendante, cette étude vise à mieux comprendre les défis liés à ce type de travail, ainsi que les ressources et compétences mobilisées pour assurer leur sécurité et maintenir le contrôle de leur activité.

L'analyse prend en compte la diversité des secteurs du travail du sexe, reconnaissant que les expériences de victimisation et les stratégies de protection varient en fonction du contexte d'exercice et des spécificités de chaque activité. En s'appuyant sur des données empiriques, cette étude contribue à une compréhension plus nuancée du travail du sexe indépendant et des implications des cadres législatifs qui le régissent.

1.1 Diversité des pratiques et indépendance dans le travail du sexe

Alors que les recherches sur le travail du sexe se sont longtemps concentrées sur les travailleuses de rue, une attention croissante est aujourd'hui accordée à celles qui exercent dans des espaces privés ou numériques (Kingston et Smith, 2020). Cette évolution reflète les transformations de l'industrie du sexe, notamment marquées par une utilisation accrue des technologies et des plateformes en ligne facilitant l'organisation autonome des travailleuses (Brogis, 2016; Cunningham et Kendall, 2011; Kingston et Smith, 2020).

Le travail du sexe regroupe un large éventail de pratiques, allant des services sexuels directs, comme les rapports sexuels ou la masturbation, aux formes plus indirectes, telles que les danses érotiques ou la production de contenu pornographique (Escoffier, 2007; Harcourt et Donovan, 2005; O'Neill, 1996; Weitzer, 2012b). Dans la littérature scientifique, les termes « travail du sexe » et « pratique sexuelle rémunérée » sont privilégiés par rapport au mot « prostitution », souvent associé à des

connotations négatives (Hardy et al., 2016). Cette terminologie permet également d'inclure une plus grande diversité de pratiques et de mieux saisir la complexité de cette industrie (Kingston et Sanders, 2016).

Le terme « travailleuse du sexe » désigne spécifiquement les personnes qui offrent et pratiquent ces services qu'elles exercent dans un cadre structuré ou de manière indépendante (O'Neill, 1996). Des études insistent sur la notion d'autonomie dans cette profession, soulignant que certaines travailleuses conservent une part de contrôle sur leurs conditions de travail et leurs pratiques, bien que cette autonomie soit modulée par des contraintes légales et économiques (Cimino, 2018; Grittner et Walsh, 2020; Rabinovitch et Strega, 2004).

L'indépendance est ici définie comme l'exercice du travail du sexe sans l'intermédiation d'un proxénète ou d'une agence, bien que les travailleuses puissent collaborer entre elles pour des raisons de sécurité ou de logistique (Cunningham et Kendall, 2011; Weitzer, 2012a). Si l'on associe souvent le travail du sexe hors de la rue à une plus grande autonomie, il est essentiel de reconnaître que certaines formes de proxénétisme subsistent dans les milieux privés (Dequiré, 2017; Rosa, 2015). Cette réalité complexifie la distinction entre indépendance et encadrement, certaines travailleuses pouvant être soumises à l'influence ou au contrôle de tiers malgré l'apparence d'une gestion autonome de leur activité.

Certaines travailleuses du sexe choisissent d'opérer de manière indépendante tout en ayant recours à des tiers (assistants, chauffeurs) afin de faciliter la gestion de leur activité (Comte, 2016; Földhàzi, 2009; Sanders et al., 2017). Par ailleurs, les escortes indépendantes développent des réseaux de soutien, partageant des informations sur les clients ou collaborant pour renforcer leur sécurité (Campbell et al., 2019). Si cette autonomie leur permet parfois de mieux filtrer leur clientèle et d'améliorer leurs conditions de travail (Weitzer, 2012b; Cunningham et Kendall, 2016), l'absence d'un cadre structurant peut aussi accroître leur vulnérabilité face aux clients abusifs ou aux pressions économiques, notamment lorsqu'elles peinent à imposer leurs propres règles (Bernstein, 2010; Scoular et O'Neill, 2021).

1.2 Contexte sociolégal et marginalisation

Le cadre législatif joue un rôle majeur dans la manière dont le travail du sexe est pratiqué et perçu. En 2013, la Cour suprême du Canada a rendu une décision historique dans l'affaire Canada c. Bedford, annulant trois

dispositions du Code criminel concernant le travail du sexe. Les articles touchés interdisaient la tenue de maisons de débauche (art. 210), le proxénétisme (art. 212(1)j)) et la sollicitation dans les lieux publics (art. 213(1)c)). La Cour a jugé que ces lois contrevenaient à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, car elles mettaient en danger la sécurité des travailleuses du sexe en les empêchant de travailler dans des conditions plus sûres.

En réponse à cette décision, le gouvernement conservateur a adopté en 2014 le projet de loi C-36, inspiré du modèle suédois, qui criminalise l'achat de services sexuels tout en prétendant protéger les travailleuses du sexe (Gouvernement du Canada, 2014). Cette nouvelle législation a toutefois suscité des critiques, notamment parce qu'elle réintroduit certaines restrictions annulées par l'arrêt Bedford, telles que l'interdiction de publicité pour les services sexuels et les restrictions sur les communications avec les clients. Ces mesures limitent la capacité des travailleuses du sexe à négocier avec leurs clients et à évaluer les risques de victimisation (Sterling, 2018).

La marginalisation des travailleuses du sexe ne se limite pas au cadre légal. Elle est également renforcée par des normes sociales stigmatisantes qui isolent ces femmes de leur communauté (Grittner et Walsh, 2020). Cette marginalisation prend plusieurs formes, notamment politique, sociale, économique et culturelle (Ziegler, 2020). Sur le plan politique, les lois criminalisant certaines pratiques liées au travail du sexe contribuent à stigmatiser les travailleuses et à les exclure des protections légales, ce qui les rend plus susceptibles d'être victimes de violence sans pouvoir se tourner vers les autorités (Bruckert et Hannem, 2013).

Sur le plan économique, les travailleuses du sexe, souvent issues de milieux précaires, éprouvent des difficultés d'accès à des possibilités d'emploi alternatives, renforçant leur dépendance à l'industrie pour subvenir à leurs besoins (Benoit et al., 2017). La dimension sociale de la marginalisation est également cruciale, car elle isole les travailleuses du sexe de leurs réseaux de soutien, qu'il s'agisse de la famille ou des services sociaux, par crainte de jugement ou de discrimination (Sanders, 2004).

Enfin, la marginalisation culturelle perpétue des stéréotypes négatifs sur le travail du sexe, renforçant le double standard sexuel qui stigmatise les femmes pour leur activité et réduit leur légitimité au sein de la société (Irvine, 2015). Cette marginalisation amplifie la vulnérabilité des tra-

vailleuses du sexe à la victimisation et complique leurs tentatives d'améliorer leurs conditions de travail et de vie.

1.3 Facteurs individuels et sociaux

Les femmes qui entrent dans l'industrie du sexe proviennent de milieux divers, mais de nombreux facteurs influencent leur décision, notamment des besoins financiers pressants, des antécédents de victimisation, ou des relations familiales problématiques (Benoit et al., 2017; Kramer et Berg, 2003). Des études ont révélé que les femmes ayant subi des abus physiques, émotionnels ou sexuels pendant leur enfance étaient plus susceptibles de s'engager dans des activités sexuelles rémunérées à l'âge adulte (Kramer et Berg, 2003).

La précarité économique figure parmi les principaux facteurs incitant ces femmes à entrer dans l'industrie du sexe, avec 87 % des travailleuses interrogées dans une étude canadienne ayant cité des raisons financières comme principal motif (Benoit et al., 2017). Des résultats similaires ont été observés dans d'autres études, où la précarité économique, la responsabilité d'enfants à charge et des perspectives d'emploi limitées sont des facteurs décisifs dans leur entrée dans l'industrie (Ernst et al., 2021). Dans certains cas, des motivations évolutives sont observées, où le désir de reconnaissance ou de célébrité peut, à plus long terme, remplacer les motivations initiales (Abbott, 2000).

1.4 Risques de victimisation et interactions avec les clients

La violence est une réalité omniprésente pour les travailleuses du sexe, surtout pour celles qui travaillent dans la rue (Church et al., 2001; Matthews, 2015). Leur taux de victimisation étant beaucoup plus élevé que celui de la population générale, elles font régulièrement face à des agressions physiques, des violences sexuelles, et même à des homicides (Beech et al., 2005; Church et al., 2001). Cependant, les travailleuses du sexe pratiquant à l'intérieur ne sont pas exemptes de risques, bien que la nature des violences qu'elles subissent soit différente. Des études montrent que les travailleuses en maisons closes ou dans des salons de massage sont plus susceptibles d'être victimes de tentatives de viol ou d'abus psychologiques (Church et al., 2001).

Les relations entre les travailleuses du sexe et leurs clients varient selon les types de pratiques. Les travailleuses indépendantes qui

exercent dans des environnements contrôlés, comme des salons de massage ou des résidences privées, ont souvent plus de pouvoir pour choisir leurs clients et les conditions de travail, ce qui leur permet de réduire certains risques (Weitzer, 2012a). En revanche, les travailleuses de rue vivent des interactions plus imprévisibles et risquées, car elles ont moins de contrôle sur leur environnement et sur les personnes qu'elles rencontrent (Sanders et al., 2009).

Pour atténuer les risques de victimisation, les travailleuses du sexe développent diverses stratégies de protection. Ces stratégies incluent la sélection rigoureuse des clients (Lever et Dolnick, 2010), l'utilisation de technologies numériques pour filtrer les interactions (Brogis, 2016), et l'établissement de relations avec des clients réguliers (McBride et al., 2022). La technologie joue un rôle clé dans la réduction des risques, permettant aux travailleuses du sexe d'avoir un contrôle plus important sur leurs rencontres (Sterling, 2018). En revanche, les travailleuses de rue sont souvent limitées dans leur capacité à mettre en œuvre ces stratégies, ce qui les expose à des risques plus élevés de violence.

1.5 La présente étude

Bien que de nombreuses études aient porté sur le travail du sexe, une attention particulière a été apportée à celui effectué dans des contextes visibles, comme celui exercé dans la rue. Or, les femmes qui choisissent de travailler de manière indépendante dans des cadres plus privés restent largement sous-représentées dans la recherche (Bernstein, 2010 ; Szczepanik et al., 2014 ; Weitzer, 2009). Cette omission crée une compréhension déséquilibrée du travail du sexe, souvent réduite à des récits de victimisation ou d'exploitation, négligeant la diversité des expériences et des parcours de celles qui exercent cette activité de manière indépendante (Weitzer, 2009). Cet article s'intéresse à cette lacune et vise donc à explorer le parcours de vie de femmes ayant exercé, à un moment ou à un autre, des activités sexuelles rémunérées de manière indépendante. En s'appuyant sur les récits de vie de 13 travailleuses du sexe indépendantes, l'objectif principal est de mieux comprendre les risques particuliers auxquels elles sont exposées, ainsi que les stratégies qu'elles adoptent pour les atténuer. Cette sous-représentation des femmes qui évoluent dans des contextes moins visibles nécessite une attention particulière pour saisir la complexité et la diversité de leurs réalités. L'étude de cette population est donc cruciale pour dépasser les stéréotypes simplificateurs et offrir une compréhension plus nuancée de leurs expériences.

2. Méthodologie

2.1 *Participantes*

Afin d'analyser les risques de victimisation auxquels sont exposées les travailleuses du sexe indépendantes ainsi que les stratégies de protection qu'elles adoptent, 13 participantes de la province de Québec ont été recrutées en 2022 dans le cadre d'une recherche plus large sur leurs trajectoires.

Ce projet a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal²; toutes les participantes impliquées ont accepté de participer à cette étude et ont donné un consentement libre et éclairé. De plus, elles ont été assurées de la confidentialité des données. Les entretiens, d'une durée de 1 à 2 heures, comprenaient également un court questionnaire inspiré de la méthode des calendriers de vie, permettant de recueillir des informations précises sur leur parcours et leur implication dans l'industrie du sexe.

Trois critères ont été utilisés pour sélectionner les participantes. Le premier critère stratégique consistait à pratiquer (ou avoir pratiqué) des activités sexuelles rémunérées de manière indépendante (sans tierce partie impliquée – partiellement ou en totalité). Ces pratiques incluaient notamment l'escorting, le massage érotique, la performance pornographique, la danse érotique et le travail de *camgirl*. Afin d'être en mesure de relever des changements et des transitions au sein de leur trajectoire dans l'industrie du sexe, les participantes devaient être (ou avoir été) impliquées minimalement de manière quasi mensuelle sur une période d'au moins un an. Les participantes devaient être des femmes ou des personnes s'identifiant comme des femmes et être âgées de 18 ans et plus.

2.2 *Le processus de recrutement et de collecte de données*

Dans l'optique de recruter les participantes, trois sites internet promouvant l'offre de services sexuels rémunérés par des travailleuses du sexe indépendantes ont été mobilisés. À partir de ces sites, chaque profil correspondant aux critères d'inclusion préalablement déterminés et affichant une adresse courriel a été sollicité. Une participante a également été recrutée grâce à la recommandation d'une femme ayant préalablement

2. Projet n° CERSC-2022-022-P.

pris part à l'étude. Cette méthode de sollicitation a permis de constituer un échantillon composé de 13 travailleuses du sexe indépendantes.

Les femmes rencontrées sont âgées de 25 à 47 ans, la moyenne se situant dans le début de la trentaine. Chacune a effectué ou effectue des études universitaires ($n = 10$), collégiales ($n = 3$) ou une formation professionnelle ($n = 1$). Six d'entre elles entretiennent une relation conjugale, dont une rapporte être fiancée et une autre mariée. Une participante mentionne être mère monoparentale d'un enfant. Il ressort que toutes les participantes, sauf une qui se définit comme danseuse érotique, se considèrent comme escortes indépendantes au moment de l'entretien.

Les participantes expriment diverses motivations derrière la décision de s'initier à l'industrie du sexe. Pour huit d'entre elles, le besoin financier a été l'élément ayant incité leur entrée, et pour douze, les gains financiers justifient leur maintien dans le milieu. Cinq participantes mentionnent le plaisir lié à la sexualité comme motivation d'entrée. Pour la totalité d'entre elles, la source de revenus principale provient des activités sexuelles rémunérées, bien que la plupart détiennent plus d'une source de revenus, notamment des emplois dans le domaine de l'éducation, de la relation d'aide ou de l'art. On remarque que leur parcours dans l'industrie du sexe est diversifié et marqué par divers changements à travers le temps, où elles sont (ou ont été) masseuses érotiques, danseuses érotiques, créatrices de contenus pornographiques, escortes pour une agence ou pour un proxénète. La durée de leur parcours dans l'industrie du sexe varie, la plus courte étant de 1 an, alors que la plus longue, de 17 ans.

2.3 Instruments et procédures de collecte de données

Les données analysées pour cette étude ont été collectées par le biais d'entretiens semi-directifs. Cette méthode a été choisie pour sa capacité à recueillir des récits détaillés, permettant une exploration approfondie des expériences individuelles et des dynamiques complexes qui caractérisent les trajectoires de ces femmes dans l'industrie du sexe (Ghiglione et Matalon, 1978). Tous les entretiens étaient basés sur une série de questions ouvertes, organisées autour de thèmes clés tels que les motivations à entrer dans l'industrie du sexe, les variations des pratiques au fil du temps, les risques de victimisation, et les stratégies de protection.

TABLEAU 1
Le profil des participantes

Participants ¹	Âge au moment de l'entretien	Âge d'entrée dans l'industrie du sexe	Formation générale	Source de revenus actuelle	Differentes pratiques effectuées dans l'industrie du sexe
Andréa	33	17	Diplôme d'études collégiales (en cours)	Activités sexuelles Aide financière aux études	Escorte indépendante
Odrée	30	27	Baccalauréat	Activités sexuelles Arts	Escorte indépendante
Flore	31	24	Maîtrise	Activités sexuelles Arts	Escorte indépendante
Élisabeth	31	28	Technique et diplôme d'études professionnelles	Activités sexuelles	Massueuse érotique Snapchat Premium ² OnlyFans ³ Vente de vêtements à caractère sexuel Escorte indépendante
Carla	33	25	Majeure et maîtrise (en cours)	Activités sexuelles Prêts étudiants	Escorte pour une proxénète Massueuse érotique Escorte indépendante
Marion	35	27	Baccalauréat	Activités sexuelles Travailleuse autonome ⁴	Création de vidéos pornographiques Escorte indépendante
Romy	25	18	Diplôme d'études collégiales (en cours)	Activités sexuelles	Dansuseuse érotique Escorte pour une agence Escorte indépendante OnlyFans

TABLEAU 1 (suite)

Participants ¹	Âge au moment de l'entretien	Âge d'entrée dans l'industrie du sexe	Formation générale	Source de revenus actuelle	Differentes pratiques effectuées dans l'industrie du sexe
Isabelle	41	24	Baccalauréat (en cours)	Activités sexuelles Enseignement	Danseuse érotique Danseuse érotique dans un bar favorisant la prostitution Massuse érotique Escorte pour une agence Escorte indépendante
Claudelle	37	36	Baccalauréat	Activités sexuelles Travailleuse autonome	Escorte indépendante
Lucie	47	34	Baccalauréat (en cours)	Activités sexuelles Travailleuse autonome	Escorte pour une agence Escorte indépendante
Judith	30	18	Doctorat	Activités sexuelles	Danseuse érotique dans un bar favorisant la prostitution Escorte indépendante
Arielle	32	26	Baccalauréat	Activités sexuelles	Escorte pour une agence Escorte indépendante
Anne-Marie	31	25	Diplôme d'études collégiales Baccalauréat (en cours)	Activités sexuelles	Escorte indépendante

1. Dans l'optique de préserver la confidentialité des participantes, les noms employés sont fictifs.

2. Snapchat Premium est un réseau social proposant un service d'abonnement payant qui offre aux utilisateurs l'accès à du contenu exclusif. Dans ce contexte, le contenu offert est de nature pornographique.

3. OnlyFans est un réseau social proposant un service d'abonnement payant qui héberge principalement du contenu de nature pornographique.
4. «Travailleuse autonome» implique qu'elle occupe un emploi distinct de celui de travailleuse du sexe.

Cette méthode a permis aux participantes de partager leurs expériences dans leurs propres termes, tout en assurant que les aspects essentiels de l'étude étaient couverts.

En complément des entretiens, des calendriers d'histoire de vie ont été utilisés pour colliger des renseignements sur la trajectoire de ces participantes. Cet outil a permis de collecter des informations objectives sur leur trajectoire de vie, conventionnelle et dans l'industrie du sexe. L'adaptation pour des projets qualitatifs des calendriers d'histoire de vie (pour plus d'information, voir Nelson, 2010) permet de visualiser et de chronologiser les événements marquants et les transitions importantes dans la vie des travailleuses du sexe. Cette méthode a été reconnue efficace pour faciliter la remémoration des expériences passées, en aidant les participantes à situer les événements dans le temps et à mieux comprendre les liens entre différentes phases de leur vie (Desfachelles et Ouellet, 2018 ; Vidal et al., 2020).

2.4 Stratégie d'analyse

Les entretiens ont d'abord été retranscrits verbatim pour assurer l'exactitude des propos analysés (Rioufreyt, 2016). Ces verbatim ont ensuite été examinés chronologiquement pour contextualiser les transitions de vie des participantes et mieux comprendre l'évolution de leurs pratiques, motivations, risques de victimisation et stratégies de protection (Desfachelles et Ouellet, 2018).

L'analyse thématique a ensuite été réalisée selon une approche systématique visant à identifier et à examiner les thèmes centraux abordés lors des entretiens (Paillé et Mucchielli, 2021). Le logiciel MAXQDA Analytics Pro 2022 a été utilisé pour faciliter la thématisation, permettant d'identifier les thèmes et sous-thèmes pertinents. À mesure que l'analyse progressait, des unités de sens, définies comme des idées ayant une signification indépendante, ont été identifiées et regroupées en fonction de leur pertinence pour les objectifs de recherche (Paillé et Mucchielli, 2021).

Afin de structurer l'analyse des stratégies de protection, les données ont été examinées au cours des différentes phases d'une transaction avec un client : la sélection et la préparation (avant), l'interaction et la mise en place des stratégies de protection (pendant), ainsi que la gestion des risques futurs (après). Cette approche a permis d'examiner comment les travailleuses du sexe indépendantes adaptent leurs pratiques selon

chaque étape de l’interaction. Les questions d’entrevue portaient sur les critères de sélection des clients, les mesures de sécurité mises en place avant et pendant la rencontre, ainsi que les adaptations post-rencontre en cas de risques perçus.

Le processus d’analyse, itératif et combinant des approches verticale et transversale, a conduit à la construction d’un arbre thématique structurant les principaux enjeux soulevés par les participantes. Cette démarche a assuré une fidélité aux récits recueillis tout en explorant leurs perspectives sur les risques de victimisation (Paillé et Mucchielli, 2021).

3. Résultats

3.1 Risques et expériences de victimisation

D’emblée, il importe de mentionner que toutes les participantes ont signalé que les expériences de victimisation sont relativement rares dans leur parcours dans l’industrie du sexe. Ensuite, bien qu’inhabituelles, les situations de victimisation les plus fréquemment rapportées sont des violences psychologiques et des menaces, souvent liées à la marginalisation du métier. Une minorité a signalé des agressions physiques ou sexuelles, généralement perpétrées par des clients, bien que l’entourage des travailleuses soit parfois à l’origine des abus les plus graves. Quelques participantes ont également mentionné avoir été victimes de viol.

3.1.1 Marginalisation

La marginalisation du travail du sexe, telle que rapportée par les participantes, conduit souvent à des abus psychologiques, notamment sous forme de commentaires désobligeants. Ces violences verbales, alimentées par les stéréotypes négatifs entourant l’industrie, proviennent souvent de clients réguliers. En effet, les remarques dégradantes que subissent les travailleuses du sexe reflètent une vision stéréotypée où la femme est réduite à un objet sexuel sans voix ni droit.

Souvent [les clients] vont se permettre d’être plus violents envers [les travailleuses du sexe] et tout. [...] Peut-être qu’ils se garderaient une petite gêne, mais que là, vu que je suis une travailleuse du sexe, ils peuvent se permettre d’être plus violents envers moi où j’ai moins de crédibilité en tant que femme. (Claudelle)

La situation devient encore plus difficile à gérer lorsque ces violences psychologiques émanent de l'entourage. Par exemple, Anne-Marie se sent jugée par ses amis, qui la considèrent comme une victime de ses choix professionnels.

J'ai deux amis très très proches, que c'est mes amis depuis le secondaire. Fais que je leur en ai parlé [...] J'ai l'impression qu'ils sont tristes pour moi. Fait que ça me fait sentir un peu victimisée des fois, parce que j'ai vraiment l'impression qu'ils voient ça comme si j'étais une victime [...] Peut-être qu'ils se disent : « Elle a pas eu le choix de faire ça. » [...] Ouais, ça me fait sentir un peu victime. (Anne-Marie)

Les commentaires dénigrants, en particulier de la part de proches, ont un impact important sur le bien-être psychologique des travailleuses du sexe, lesquelles redoutent souvent que leur activité soit dévoilée sans leur consentement.

Cette crainte du dévoilement non consenti accentue la marginalisation des travailleuses du sexe. Parmi les treize participantes, neuf cachent leur activité à leur entourage, et plusieurs ont été victimes de menaces de divulgation, souvent utilisées comme une forme de chantage. Des ex-conjoints ou des proxénètes ont proféré des menaces visant à révéler leur travail à leurs proches, provoquant ainsi des périodes d'anxiété intense.

Lui, il connaît mon passé. Il connaît le fait que j'ai fait des vidéos [pornographiques]. Donc pour moi, il me tenait un peu comme ça parce que j'avais tellement peur qu'il balance à tout le monde que j'avais fait des vidéos, alors que c'est mon choix de le dire ou pas [...] Moi je vois ça comme une épée [de] Damoclès qui va me tomber sur la tête un jour ou l'autre. (Marion)

Ces témoignages révèlent que certaines travailleuses du sexe vivent dans l'ombre, redoutant que la révélation de leur activité ne les expose davantage à la marginalisation. Le secret entourant leur profession donne à ceux qui le connaissent un pouvoir de contrôle, souvent utilisé pour exercer des violences psychologiques, telles que le chantage et la manipulation, renforçant ainsi leur isolement. Le risque de dévoilement peut avoir des conséquences graves, affectant non seulement leur vie sociale et professionnelle, mais aussi, dans certains cas, leur statut légal.

3.1.2 Expériences de victimisation par les clients

En plus de ces pressions psychologiques, les récits des participantes révèlent que des agressions sexuelles surviennent parfois lorsque les clients ne respectent pas les règles ou les limites établies. Bien que rares, ces incidents peuvent avoir de graves conséquences sur leur bien-être physique et psychologique.

3.1.2.1 Contourner le port du condom

Le type d'agression sexuelle le plus fréquemment rapporté par les travailleuses du sexe est le retrait non consenti du condom par les clients durant l'acte sexuel. Cette pratique, connue sous le terme de *bareback*, expose les travailleuses à des risques accrus d'infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) ainsi qu'à des grossesses non désirées. Malgré leurs efforts pour imposer l'utilisation du condom, certains clients contournent ces règles, ce qui augmente la vulnérabilité des travailleuses.

[Le client] a insisté plusieurs fois. Il voulait le faire sans condom. Puis je lui ai dit: « Non, non non non non ! Je le fais pas, je le fais pas. » [...] Puis j'ai pas vraiment eu le choix finalement, parce que je me suis dit: « Ah ! C'était ça ou alors je perdais l'argent que je pouvais avoir avec ça. » (Marion)

Marion a vécu une situation où un client a insisté de manière pressante pour ne pas utiliser de condom lors de l'acte sexuel. Face à cette pression, elle a finalement cédé, craignant de perdre la rémunération prévue. Avec du recul, elle reconnaît que cet événement constitue une agression sexuelle, mettant en lumière le dilemme auquel les travailleuses sont souvent confrontées entre leur sécurité et leur revenu.

Le retrait non consenti du condom peut également survenir sans que la travailleuse du sexe s'en aperçoive, notamment dans des positions où il est difficile de vérifier si le client le porte toujours. Romy raconte qu'un client a retiré le condom à son insu durant l'acte, alors qu'elle lui tournait le dos. Cet événement l'a profondément marquée, et elle éprouve désormais une grande anxiété dans les situations où elle ne peut pas vérifier directement le port du condom. Ce qui l'a sérieusement perturbée est que cet incident soit survenu avec un client en qui elle avait confiance, soulignant que, même dans des relations perçues comme sécurisées, la garantie de protection reste incertaine.

3.1.2.2 Être indépendante

Les témoignages des participantes révèlent que le travail du sexe en tant qu'indépendante peut s'associer à des risques de victimisation, principalement en raison de l'absence de protection assurée par des tiers. Sans gardien pour intervenir en cas de problème, les travailleuses se trouvent plus vulnérables, et certains clients profitent de cette situation pour transgresser les limites, conscients qu'aucune intervention immédiate ne sera possible. Judith et Romy expriment qu'elles se sentaient plus en sécurité lorsqu'elles travaillaient avec une agence ou dans un environnement surveillé, où des gardiens pouvaient intervenir en cas de problème.

Il y a des *doormen*. Tu fais juste dire : « Bien, si tu veux pas me payer, je vais aller voir le *doorman*. » Ihh ! Ils changent d'idée ! Ils changent d'idée assez vite. (Judith)

Arielle et Élisabeth partagent un sentiment similaire, soulignant que la présence de gardiens ou de responsables dans leurs précédents milieux de travail leur procurait une protection supplémentaire.

Bien que ces incidents de victimisation soient perçus comme rares par les participantes, la fréquence des interactions avec les clients et l'absence de protection formelle augmentent les risques. Toutefois, la prise de conscience de ces dangers pousse les travailleuses à adopter une prudence accrue, contribuant ainsi à la réduction de leur exposition aux risques par l'élaboration de stratégies de protection adaptées.

3.2 Stratégies pour limiter les risques de victimisation

Les travailleuses du sexe indépendantes développent diverses stratégies pour limiter les risques de victimisation, influencées par la complexité du cadre législatif. Craignant d'être considérées comme fautives aux yeux de la loi et potentiellement revictimisées par les forces de l'ordre en raison de la stigmatisation associée à leur profession, elles évitent souvent de solliciter l'aide policière. Cette réticence à dénoncer les abus accroît leur vulnérabilité, les obligeant à adopter des mesures de protection individuelle et collective. Malgré la rareté relative des incidents de victimisation, de nombreuses travailleuses du sexe rapportent avoir mis en place des stratégies préventives, apprises par expérience ou d'autres membres de la communauté, afin de minimiser les risques liés à leur activité.

3.2.1 Avant la rencontre

3.2.1.1 Attirer la bonne clientèle

Les témoignages des participantes montrent que le tarif des services influence le type de clients attirés. Des prix plus élevés tendent à attirer des clients plus aisés, éduqués et soucieux de préserver leur réputation, réduisant ainsi les comportements à risque. Romy note qu'augmenter ses tarifs agit comme un « entonnoir naturel », attirant des clients plus respectueux :

C'est pas tout le monde qui peut se permettre un 600-800 \$ pour une heure. Fait que je pense que tu as plus des clients qui veulent pas causer de problème parce qu'ils ont une vie professionnelle ! [...] Fait que c'est comme un entonnoir naturel quand tu montes tes prix, tu te sécurises un peu. (Romy)

Flore ajoute que des prix élevés sont souvent associés à un meilleur savoir-être des clients. Cependant, des tarifs plus bas sont parfois perçus par les clients comme un signe de flexibilité sur les pratiques à risque, comme l'absence de condom, ce qui peut rendre l'expérience moins sécuritaire.

La manière dont les travailleuses se présentent a aussi à voir avec la clientèle qu'elles attirent. Des photos ou des descriptions plus suggestives peuvent intéresser des clients particuliers, tandis qu'une image plus sobre et professionnelle peut filtrer ceux qui cherchent des services plus respectueux. Isabelle et Romy soulignent l'importance du « branding » pour s'assurer d'attirer des clients correspondant à leurs préférences et types de pratiques.

Ces stratégies, souvent apprises par expérience, permettent aux travailleuses du sexe de mieux sélectionner leurs clients et d'éviter ceux susceptibles de causer des problèmes.

3.2.1.2 La prise de contact

Avant de rencontrer un client, les travailleuses du sexe prennent soin de discuter des services à offrir afin de conclure un accord clair et satisfaisant. Ces discussions leur permettent de mieux cerner l'attitude d'un client potentiel et d'identifier ceux qui tentent de contourner leurs règles, comme refuser un versement de sécurité ou insister sur des pratiques non souhaitées. Romy, par exemple, considère le refus d'un versement comme un signe avant-coureur que le client pourrait ne pas respecter d'autres règles essentielles à sa sécurité, telles que le port du

condom. Certaines travailleuses, comme Lucie, adoptent des protocoles stricts pour filtrer leurs clients, demandant des informations détaillées (nom, âge, état matrimonial, ville, etc.) pour s'assurer du sérieux et du respect de ceux-ci.

Ces pratiques de sélection permettent aux travailleuses de mieux contrôler les risques et de se prémunir contre des comportements problématiques. Elles s'ajoutent aux stratégies déjà évoquées visant à attirer une clientèle respectueuse et à limiter les risques de victimisation.

3.2.1.3 Les aptitudes en rédaction

Les aptitudes en rédaction d'un client constituent un indicateur clé pour les travailleuses du sexe dans l'évaluation d'un client potentiel. L'orthographe, la syntaxe et la manière dont le client se présente dans ses messages reflètent son sérieux et son engagement envers la rencontre.

Arielle et Anne-Marie observent que des messages bien rédigés et détaillés les rassurent davantage, tandis que les messages courts ou négligés sont souvent perçus comme un manque de sérieux. De plus, certaines travailleuses, comme Isabelle, filtrent les clients en fonction du ton et du contenu de leurs messages, en privilégiant ceux qui expriment une attitude de soumission, ce qui leur permet d'éviter des comportements potentiellement irrespectueux ou dangereux.

Je filtrais mes clients, de la façon qu'ils m'écrivaient. J'avais tendance à choisir des clients qui étaient un peu plus soumis. Comme je faisais attention à... Pas tout le temps ! Je pouvais pas tout prévoir ! Mais en général, j'ai été vraiment chanceuse. (Isabelle)

3.2.1.4 Connaître et vérifier l'identité du client

Les travailleuses du sexe adoptent diverses stratégies pour vérifier l'identité des clients, comme demander des pièces d'identité, des références à d'autres travailleuses ou encore vérifier des profils sur les réseaux sociaux. Ce processus vise à réduire les risques, à identifier les clients potentiellement dangereux et à faciliter une éventuelle dénonciation en cas de problème. Certaines travailleuses partagent ces informations entre elles pour renforcer la sécurité collective.

Toutefois, cette vérification peut s'avérer plus difficile dans certains cas, notamment en raison du cadre législatif actuel qui incite les clients à être plus discrets et réticents à fournir des renseignements

personnels. Cette réticence complique le filtrage de la clientèle et la mise en place de protocoles de sécurité rigoureux. Si les travailleuses plus établies ont généralement la possibilité d'être sélectives, celles en situation financière plus précaire doivent parfois assouplir ces exigences, ce qui les expose davantage aux risques. Par ailleurs, certaines choisissent de ne pas demander d'identification afin de préserver la confidentialité de leurs clients. Ainsi, le recours à ces stratégies varie selon la notoriété, la stabilité financière et la tolérance au risque de chaque travailleuse.

3.2.1.5 Avertir quelqu'un

Une autre méthode employée par les travailleuses du sexe est d'informer une personne de confiance de leur rencontre prochaine avec un client, surtout lorsque des doutes subsistent quant à leur sécurité, et particulièrement s'il s'agit d'un nouveau client ou lieu de rendez-vous. Plusieurs participantes, comme Romy et Flore, partagent leur position ou communiquent avec des collègues pour signaler le début et la fin d'une rencontre. Claudelle, quant à elle, collabore avec une assistante qui assure le suivi de ses rendez-vous et contacte la police si nécessaire.

Cependant, cette méthode n'est pas utilisée par toutes en raison de la complexité de constamment impliquer une personne extérieure. Marion explique qu'elle a cessé de le faire régulièrement pour éviter de déranger son entourage. D'autres, comme Flore, estiment que l'expérience acquise et la sécurité des lieux fréquentés les exemptent de cette précaution.

Avant, je disais toujours à quelqu'un où j'allais. Mais je fais plus ça maintenant. **Pourquoi?** Parce que je me sens assez en sécurité pour pas avoir besoin de faire ça. Comme je te dis, je vais dans des hôtels que j'estime être « escort friendly », « sex work friendly ». (Flore)

Ainsi, en plus de filtrer soigneusement les clients, vérifier leur identité et éviter les pratiques à risque, certaines travailleuses avertissent une personne de leur entourage pour assurer leur sécurité. La solidarité entre travailleuses du sexe et la communauté joue également un rôle clé dans la gestion des risques, offrant un soutien et une protection supplémentaires.

3.2.2 Pendant la rencontre

Lors de la rencontre avec le client, plusieurs stratégies sont mises en œuvre par les travailleuses du sexe pour assurer que l'échange de services s'effectue de manière à assurer leur sécurité physique et psychologique.

3.2.2.1 Le lieu de l'échange de services

La majorité des travailleuses du sexe préfèrent rencontrer leurs clients dans des hôtels, jugés plus sécuritaires en raison de la présence de personnes à proximité pouvant intervenir en cas de problème. Le domicile du client est considéré comme plus risqué, car il réduit les possibilités d'alerte. Flore et Arielle sont sensibles à la présence de « gardiens potentiels » dans les hôtels, comme d'autres clients ou le personnel, qui peuvent être sollicités en cas d'urgence.

Une fois la confiance établie avec un client régulier, certaines travailleuses acceptent de le rencontrer à son domicile, tout en prenant des précautions, comme partager leur position en temps réel. D'autres préfèrent les « incalls », des appartements partagés entre collègues, offrant une sécurité relative grâce à la connaissance des horaires de ces dernières, mais sans garantie de protection immédiate.

Enfin, certaines, comme Élisabeth et Claudelle, reçoivent des clients chez elles, mais uniquement des « réguliers », en prenant des mesures de sécurité, telles que l'installation de caméras ou le suivi par une assistante. Le choix du lieu de rencontre repose donc sur la perception de la sécurité, la confiance envers le client et les stratégies de protection adoptées.

3.2.2.2 Exiger l'argent avant l'échange de services

Les travailleuses du sexe interrogées exigent généralement d'être payées avant l'échange de services pour éviter les risques de non-paiement. Elles précisent à l'avance les services offerts et le tarif, une pratique surtout appliquée lors des premières rencontres. Pour sécuriser le paiement, certaines exigent un acompte ou un versement complet des nouveaux clients, tandis qu'avec les habitués, elles se montrent plus souples et acceptent d'être payées à l'arrivée. Cette stratégie, perçue comme efficace, vise à prévenir les situations où le client refuserait de verser la somme convenue.

3.2.2.3 La consommation de substances

Selon les entretiens, la plupart des travailleuses du sexe évitent ou contrôlent la consommation de substances (alcool, drogues) pendant les rencontres afin de rester alertes et assurer leur sécurité. Bien que certaines consomment de l'alcool dans un cadre social ou festif, la majorité préfère s'abstenir pour ne pas compromettre leur vigilance, notamment concernant l'utilisation du condom et la gestion de l'échange.

Deux participantes ont mentionné avoir consommé des drogues, comme la cocaïne, durant les rencontres. Pour Judith, cette consommation l'aide à supporter l'alcool et les clients, tandis que Marion, après avoir expérimenté la cocaïne, a cessé par peur de développer une dépendance.

Certaines travailleuses imposent également des limites aux clients concernant la consommation de substances, refusant de fournir des services si elles estiment que le client est sous l'influence de drogues dures, comme la cocaïne, en raison du risque accru de comportements agressifs. Elles peuvent « barrer » ces clients, c'est-à-dire refuser de les revoir et partager leurs informations avec leurs collègues pour les protéger.

3.2.2.4 Le port du condom

La quasi-totalité des travailleuses du sexe interrogées utilisent le condom lors des relations sexuelles avec les clients, particulièrement pour les pénétrations vaginales et anales, afin de protéger leur santé sexuelle. Certaines l'utilisent systématiquement pour les pénétrations, tandis que l'usage du condom lors des fellations varie selon la perception des risques, notamment en cas de doute, comme la présence de lésions buccales.

Le port du condom est une norme dans l'industrie, encouragée par les travailleuses elles-mêmes pour limiter la propagation des ITSS. Odrée souligne l'importance de cette éducation entre collègues pour promouvoir des pratiques sécuritaires. Une seule participante, Judith, a offert des services sans condom, qu'elle considérait comme un « service de luxe » facturé à un tarif plus élevé. Toutefois, elle s'assurait de prendre des précautions strictes, incluant des tests de dépistage réguliers et des traitements médicaux pour minimiser les risques d'infection.

3.2.3 Après la rencontre

Les stratégies adoptées après une rencontre avec un client jouent un rôle clé dans la prévention de la victimisation des travailleuses du sexe. Ces stratégies, qui suivent un cycle, incluent la vérification et le partage d'informations sur les clients avec d'autres travailleuses, permettant ainsi de reconnaître les comportements à risque et d'alerter la communauté.

Les travailleuses du sexe alimentent une base de données commune où elles consignent les informations sur les clients, telles que leur nom, courriel ou numéro de téléphone, et les évaluent en fonction de leur comportement. Ces données permettent aux autres de vérifier si un nouveau client a déjà causé des problèmes et d'éviter ainsi des situations à risque. Romy insiste sur l'importance de ce système, expliquant que les commentaires des collègues aident à évaluer si un client est fiable ou potentiellement dangereux.

De plus, l'existence de cette base de données a un effet dissuasif à certains égards, car les clients sont conscients que leur comportement peut être signalé, les incitant à adopter une attitude respectueuse s'ils souhaitent continuer à recevoir des services.

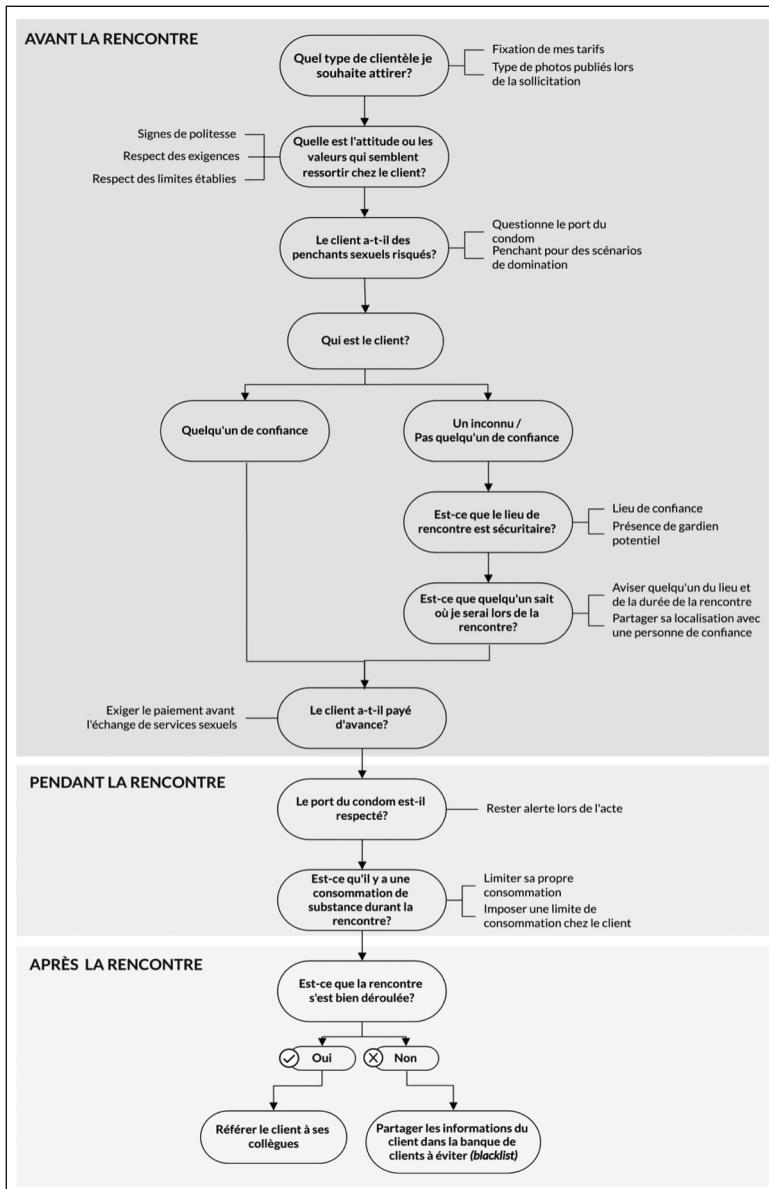
Globalement, les décisions prises par les travailleuses du sexe avant, pendant et après une rencontre influencent leur exposition aux risques. L'échange constant d'informations au sein de la communauté est une stratégie essentielle dans la gestion des risques, bien que l'application de ces mesures varie en fonction de la tolérance individuelle au risque et de la confiance accordée au client. La figure 1 présente le processus idéal pour minimiser les risques, comprenant les phases avant, pendant et après la rencontre.

4. Discussion

Cette étude exploratoire vise à approfondir la compréhension des trajectoires des travailleuses du sexe indépendantes en examinant leurs expériences de victimisation et les stratégies de protection qu'elles adoptent. Par une approche qualitative combinant des calendriers d'histoire de vie avec des entretiens semi-directifs, cette étude donne une voix à ce groupe souvent négligé dans la recherche (Bernstein, 2010; Szczepanik et al., 2014; Weitzer, 2009). Elle met en lumière la dynamique de leurs parcours et propose une perspective nuancée sur les choix et les contraintes qui influencent leur sécurité et leur autonomie dans un contexte de travail indépendant.

FIGURE 1

Le processus sécuritaire d'une rencontre avec un client



Les recherches montrent que les travailleuses du sexe sont souvent exposées à divers types de violence, physique, psychologique ou sexuelle, provenant de clients ou de leur entourage, quel que soit leur contexte d'activité (Church et al., 2001 ; Kinnell, 2013 ; Matthews, 2015). Toutefois, les résultats de cette étude nuancent cette perception en révélant que les travailleuses du sexe indépendantes rapportent relativement peu d'expériences de victimisation directe.

Lorsqu'elles sont victimes, la victimisation tend davantage à être de nature psychologique, prenant la forme de violences verbales et de menaces, souvent associées à la stigmatisation sociale entourant leur profession. Ces agressions psychologiques, souvent infligées par des clients ou des proches, accentuent la marginalisation de ces travailleuses et affectent leur bien-être. Pour éviter les jugements, plusieurs préfèrent cacher leur activité, ce qui les pousse à vivre une « double vie » et les prive de réseaux de soutien essentiels, augmentant ainsi leur vulnérabilité face aux risques (Bruckert et Hannem, 2013 ; Irvine, 2015 ; Sanders, 2004).

L'indépendance apparaît comme une stratégie adoptée par les travailleuses du sexe afin de mieux contrôler leurs conditions de travail et limiter leur exposition aux risques. Contrairement aux discours qui opposent travail du sexe encadré et autonomie, plusieurs participantes soulignent que leur indépendance leur permet de mieux filtrer leur clientèle, de fixer leurs propres règles et de limiter leur exposition aux risques liés aux proxénètes ou aux agences (Cunningham et Kendall, 2011 ; Weitzer, 2018). Malgré ces avantages, elles doivent composer avec une pression constante liée aux restrictions légales et aux risques accrus de stigmatisation sociale (Platt et al., 2018 ; Vanwesenbeeck, 2017).

Cette autonomie demeure par ailleurs relative et comporte ses propres limites. En l'absence de cadre formel, les travailleuses du sexe indépendantes doivent assumer la gestion complète de leur activité, ce qui peut engendrer une charge mentale et logistique importante. Le manque de soutien officiel, combiné avec la criminalisation de certaines formes d'assistance, restreint également leur capacité à mettre en place des mesures de protection structurées (Bernstein, 2010 ; Scoular et O'Neill, 2007). Face à ces contraintes, plusieurs travailleuses adoptent des stratégies spécifiques pour sécuriser leur activité et pallier l'absence d'encadrement formel.

Ces stratégies reposent notamment sur leur capacité à filtrer leur clientèle et à instaurer une relation de confiance avec leurs clients. L'augmentation des tarifs et l'exigence de versements de sécurité consti-

tuent des moyens efficaces pour sélectionner des clients plus respectueux et réduire les comportements abusifs. En effet, les clients réguliers et fiables sont plus enclins à respecter les règles établies par les travailleuses, sachant que leur comportement pourrait affecter l'accès futur aux services.

Elles évitent également la consommation de substances lors des rencontres afin de rester en alerte et de préserver leur sécurité. Contrairement aux conclusions récurrentes dans la littérature, qui associent souvent la consommation de drogues ou d'alcool au travail du sexe, les résultats de cette étude mettent en évidence une distinction notable pour les travailleuses exerçant en dehors de la rue et de manière indépendante (Deering et al., 2014; Spittal et al., 2003). Cette différence peut s'expliquer par le contexte d'indépendance, où l'absence de tiers contraignants, tels que les proxénètes ou les agences, permet une meilleure qualité d'expérience et réduit le besoin de substances pour gérer les inconvénients liés au travail (Williamson et Baker, 2009).

La solidarité entre les travailleuses du sexe, par le biais du partage d'informations sur les clients à risque et l'adoption de pratiques sécuritaires communes, est également un facteur clé pour renforcer la sécurité collective. Ce réseau de soutien informel, souvent mis en place en l'absence de protection institutionnelle, joue un rôle protecteur en offrant aux travailleuses un espace pour échanger des stratégies et renforcer leur autonomie. Toutefois, l'efficacité de ce réseau dépend de la capacité des travailleuses à maintenir des contacts réguliers et à faire confiance à leurs collègues pour une transmission d'information fiable (Ouellet, Bouchard et Thomas, 2022).

L'étude montre comment le stigmate structurel (Goffman, 2009) du travail du sexe se manifeste non seulement par la stigmatisation sociale, mais aussi par des cadres légaux qui limitent la capacité des travailleuses à assurer leur propre protection. Les participantes ont rapporté que la criminalisation des clients et la répression du proxénétisme freinent l'accès à des stratégies de sécurité essentielles, telles que le partage d'informations avec d'autres travailleuses ou le recours à un soutien logistique. Plus précisément, la définition étendue du « proxénétisme » dans le Code criminel canadien dissuade les travailleuses du sexe indépendantes d'avoir recours à des assistants ou des chauffeurs, qui pourraient pourtant contribuer à réduire les risques de victimisation (Pitcher, 2015). En l'absence de ce soutien, les travailleuses sont plus vulnérables lorsqu'elles se retrouvent seules avec leurs clients.

Bien que les participantes ne mentionnent pas explicitement le cadre légal comme un facteur influençant leurs décisions, leurs stratégies de protection et de gestion des risques s'inscrivent dans un contexte où les restrictions légales façonnent leur environnement de travail. Craignant d'être associées à des pratiques illégales, plusieurs privilégient des formes de soutien informelles entre collègues ou misent sur des mesures individuelles d'autoprotection.

En outre, la criminalisation des clients, bien que visant à réduire la demande, engendre paradoxalement de nouveaux risques. En effet, les clients, soucieux de leur anonymat et réticents à divulguer leurs informations personnelles, compliquent le filtrage et la mise en place de protocoles de sécurité. Cette ambiguïté législative entrave les stratégies de protection des travailleuses indépendantes, soulignant la nécessité de politiques plus claires et adaptées.

Pour répondre aux défis complexes que les travailleuses du sexe indépendantes doivent relever, plusieurs mesures peuvent être envisagées. La décriminalisation du travail du sexe entre adultes consentants pourrait offrir un cadre plus sécurisant, en permettant aux travailleuses d'exercer sans crainte de sanctions légales, réduisant ainsi les obstacles à la mise en place de stratégies de protection (Platt et al., 2018 ; Vanwesenbeeck, 2017). Parallèlement, il est essentiel de mettre en place des services de soutien adaptés à leurs besoins, incluant des programmes de réduction des méfaits et des soins de santé confidentiels et accessibles (Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe, 2017). Par ailleurs, sensibiliser les professionnels de la santé, les travailleuses sociales et les forces de l'ordre aux réalités du travail du sexe contribuerait à diminuer la stigmatisation et à promouvoir l'inclusion sociale (Armstrong, 2019 ; Ziegler, 2020 ; Zvi, 2022). Enfin, intégrer les travailleuses du sexe dans l'élaboration des politiques qui les concernent garantirait que leurs perspectives et besoins soient pris en compte, renforçant ainsi leur sécurité et leur autonomie tout en réduisant leur dépendance envers des tiers potentiellement exploitants.

4.1 Limites de l'étude

Cette étude présente certaines limites. Le nombre restreint de participantes réduit la portée des résultats et, bien que des tendances générales aient émergé, la saturation des données n'a pas été atteinte. Les récits recueillis tendent à être globalement positifs à l'égard de l'industrie du

sexe, ce qui pourrait influencer l'interprétation des résultats, dans la mesure où des trajectoires plus négatives auraient pu offrir des perspectives contrastantes. La capacité des participantes à se souvenir et à relater les détails de leur trajectoire peut également avoir restreint la précision des données.

Malgré ces limites, l'étude possède plusieurs forces. L'approche qualitative permet une exploration approfondie des expériences subjectives des travailleuses du sexe indépendantes, offrant des récits détaillés et nuancés. En se concentrant sur un groupe peu étudié, cette étude apporte une perspective novatrice, enrichissant la compréhension des réalités de l'industrie du sexe souvent abordée de manière plus générale dans la littérature scientifique.

5. Conclusion

Pour mieux cerner l'étendue de cette étude, un point à considérer est que les résultats découlent de discours qui sont unanimement positifs où très peu de travailleuses du sexe ont vécu des expériences problématiques dans le cadre de leur pratique. Ces discours peuvent avoir une influence sur la manière dont le travail du sexe est perçu. Une femme ayant vécu une expérience traumatisante ou exploitative peut avoir un point de vue totalement différent en regard de l'industrie du sexe. Pour cette raison, il serait intéressant dans une recherche future de comparer les trajectoires de femmes ayant vécu des épisodes de manipulation ou d'exploitation avec celles ayant un parcours positif et synonyme de reprise de pouvoir, tel que perçu dans la présente étude.

Références

- Abbott, A. S. (2000). Motivations for pursuing an acting career in pornography. Dans *Sex for sale: Prostitution, Pornography, and the Sex Industry* (p. 17-34). Routledge.
- Agustín, L. M. (2008). Sex at the margins : Migration, labour markets and the rescue industry. *Bloomsbury Publishing*.
- Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe. (2017). *Safety, Dignity, Equality: Recommendations for Sex Work Law Reform in Canada*.
- Armstrong, L. (2019). Stigma, decriminalisation, and violence against street-based sex workers: Changing the narrative. *Sexualities*, 22(7-8), 1288-1308. <https://doi.org/10.1177/1363460718780216>
- Beech, A., Fisher, D. et Ward, T. (2005). Sexual murderers' implicit theories. *Journal of interpersonal violence*, 20(11), 1366-1389.

- Benoit, C., Ouellet, N., Jansson, M., Magnus, S. et Smith, M. (2017). Would you think about doing sex for money? Structure and agency in deciding to sell sex in Canada. *Work, Employment and Society*, 31(5), 731-747. <https://doi.org/10.1177/0950017016679331>
- Bernstein, E. (2010). *Temporarily yours: Intimacy, authenticity, and the commerce of sex*. University of Chicago Press.
- Brogis, M. (2016). *The internet, prostitution, and rape: Can taking prostitution "indoors" mitigate social harms?* [Thèse de doctorat, Union College]. <https://digitalworks.union.edu/theses/278>
- Bruckert, C. et Hannem, S. (2013). Rethinking the prostitution debates: Transcending structural Stigma in systemic responses to sex work. *Canadian journal of law and society*, 28(1), 43-63. <https://doi.org/10.1017/cls.2012.2>
- Campbell, R., Sanders, T., Scouler, J., Pitcher, J. et Cunningham, S. (2019). Risking safety and rights: Online sex work, crimes and 'blended safety repertoires'. *The British journal of sociology*, 70(4), 1539-1560.
- Church, S., Henderson, M., Barnard, M. et Hart, G. (2001). Violence by clients towards female prostitutes in different work settings: Questionnaire survey. *BMJ*, 322(7285), 524-525. <https://doi.org/10.1136/bmj.322.7285.524>
- Cimino, A. (2018). Sex work and adult prostitution: From entry to exit. Dans *Handbook of Behavioral Criminology* (p. 239-255). https://doi.org/10.1007/978-3-319-61625-4_14
- Comte, J. (2016). Parcours de travailleuses du sexe offrant des services d'escorte au Québec. *Deviance et Societe*, 2, 201-226.
- Cunningham, S. et Kendall, T. D. (2011). Prostitution 2.0: The changing face of sex work. *Journal of urban economics*, 69(3), 273-287. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1583510>
- Deering, K. N., Amin, A., Shoveller, J., Nesbitt, A., Garcia-Moreno, C., Duff, P., Argento, E., et Shannon, K. (2014). *A systematic review of the correlates of violence against sex workers*. 104(5), e42-e54.
- Dequiré, A. F. (2017). Le proxénétisme: L'invisible du marché prostitutionnel. *Le sociographe*, 3, 67-78.
- Desfachelles, M. et Ouellet, F. (2018). La méthode des cartes de vie pour reconstruire les trajectoires de délinquantes sexuelles et violentes. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 71, 456-464.
- Ernst, F., Romanczuk-Seiferth, N., Köhler, S., Amelung, T. et Betzler, F. (2021). Students in the sex industry: Motivations, feelings, risks, and judgments. *Frontiers in Psychology*, 12. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.586235>
- Escoffier, J. (2007). Porn star/stripper/escort: Economic and sexual dynamics in a sex work career. *Journal of Homosexuality*, 53(1-2), 173-200. https://doi.org/10.1300/J08253n01_08
- Földhàzi, Á. (2009). Activités prostitutionnelles et gestion des violences: «les risques du métier. *Genre, sexualité & société*, 2.
- Ghiglione, R. et Matalon, B. (1978). Comment interroger? Les entretiens. Dans *Les enquêtes sociologiques: théories et pratiques*. Armand Colin.

- Goffman, E. (2009). Stigma and social identity. Dans *Stigma: Notes on the management of spoiled identity* (p. 1-40).
- Gouvernement du Canada. (2014). *Réforme du droit pénal en matière de prostitution: Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/c36fs_fi/
- Grittner, A. L. et Walsh, C. A. (2020). The role of social stigma in the lives of female-identified sex workers: A scoping review. *Sexuality & Culture*, 24(5), 1653-1682. <https://doi.org/10.1007/s12119-020-09707-7>
- Harcourt, C. et Donovan, B. (2005). The many faces of sex work. *Sexually Transmitted Infections*, 81(3), 201-206. <https://doi.org/10.1136/sti.2004.012468>
- Hardy, K., Kingston, S. et Sanders, T. (dir.). (2016). *New sociologies of sex work*. Routledge.
- Irvine, J. M. (2015). The Other sex work: Stigma in sexuality research. *Social Currents*, 2(2), 116-125. <https://doi.org/10.1177/2329496515579762>
- Kingston, S. et Sanders, T. (2016). New Sociologies of Sex Work in Perspective. Dans K. Hardy, S. Kingston et T. Sanders (dir.), *New sociologies of sex work* (Routledge, p. 1-8).
- Kingston, S. et Smith, N. (2020). Sex counts : An examination of sexual service advertisements in a UK online directory. *The British Journal of Sociology*, 71(2), 328-348.
- Kinnell, H. (2013). Murder made easy : The final solution to prostitution ? Dans *Sex Work Now* (p. 162-189). Willan.
- Kramer, L. A. et Berg, E. C. (2003). A survival analysis of timing of entry into prostitution : The differential impact of race, educational level, and childhood/adolescent risk Factors. *Sociological Inquiry*, 73(4), 511-528. <https://doi.org/10.1111/1475-682X.00069>
- Lever, J. et Dolnick, D. (2010). Call girls and street prostitutes : Selling sex and intimacy. Dans *Sex for sale: Prostitution, pornography, and the sex industry* (p. 187-203). Routledge.
- Matthews, R. (2015). Female prostitution and victimization : A realist analysis. *International Review of Victimology*, 21(1), 85-100. <https://doi.org/10.1177/0269758014547994>
- McBride, B., Shannon, K., Pearson, J., Krüsi, A., Braschel, M. et Goldenberg, S. M. (2022). Seeing pre-screened, regular clients associated with lower odds of workplace sexual violence and condom refusal amidst sex work criminalization : Findings of a community-based cohort of sex workers in Metro Vancouver, Canada (2010-2019). *BMC Public Health*, 22.
- Nelson, I. A. (2010). From quantitative to qualitative : Adapting the life history calendar method. *Field Methods*, 22(4), 413-428. <https://doi.org/10.1177/1525822X10379793>
- O'Neill, M. (1996). Prostitute women now. Dans *Rethinking Prostitution: Purchasing Sex in the 1990s* (p. 21-46).

- Paillé, P., et Muccielli, A. (2021). L'analyse thématique. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5ème ed., p. 269-357). Armand Colin. <https://www.cairn.info/1-analyse-qualitative-en-sciences-humaines-9782200624019-p-269.htm>
- Pitcher, J. (2015). Sex work and modes of self-employment in the informal economy: Diverse business practices and constraints to effective working. *Social Policy and Society*, 14(1), 113-123. <https://doi.org/10.1017/S1474746414000426>
- Platt, L., Grenfell, P., Meiksin, R., Elmes, J., Sherman, S. G., Sanders, T., Mwangi, P. et Crago, A.-L. (2018). Associations between sex work laws and sex workers' health: A systematic review and meta-analysis of quantitative and qualitative studies. *PLoS Medicine*, 15(12), 54. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1002680> D
- Rabinovitch, J. et Strega, S. (2004). *The PEERS Story: Effective services sidestep the controversies*. 10(2), 140-159. <https://doi.org/10.1177/1077801203260947>
- Rioufreyt, T. (2016). *La transcription d'entretiens en sciences sociales: Enjeux, conseils et manières de faire*. <https://shs.hal.science/halshs-01339474>
- Rosa, J. (2015). *Le proxénétisme au féminin: Étude sur le rôle des femmes dans le recrutement de prostituées à Montréal*. SPVM.
- Sanders, T. (2004). A continuum of risk? The management of health, physical and emotional risks by female sex workers. *Sociology of Health & Illness*, 26(5), 557-574. <https://doi.org/10.1111/j.0141-9889.2004.00405.x>
- Sanders, T., O'Neill, M. et Pitcher, J. (2009). Sex Workers and Sex Work. Dans *Prostitution. Sex work, policy & politics* (p. 33-51). SAGE Publications Ltd.
- Sanders, T., O'Neill, M. et Pitcher, J. (2017). *Prostitution: Sex work, policy & politics*. SAGE Publications Ltd. <https://doi.org/10.4135/9781529714944>
- Scouler, J. et O'Neill, M. (2007). Regulating prostitution: Social inclusion, responsibilization and the politics of prostitution reform. *The British journal of criminology*, 47(5), 764-778.
- Spittal, P. M., Bruneau, J., Craib, K. J. P., Miller, C., Lamothe, F., Weber, A. E., Li, K., Tyndall, M. W., O'Shaughnessy, M. V. et Schechter, M. T. (2003). Surviving the sex trade: A comparison of HIV risk behaviours among street-involved women in two Canadian cities who inject drugs. *AIDS Care*, 15(2), 187-195. <https://doi.org/10.1080/0954012031000068335>
- Sterling, A. (2018). New Risk-Spaces, New Spaces for Harm. The Effects of the Advertising Offence on Independent Escorts. Dans E. M. Durisin, E. van der Meulen et C. Bruckert (dir.), *Red Light Labour: Sex Work Regulation, Agency, and Resistance* (p. 94-103). UBS Press.
- Szczepanik, G., Ismé, C. et Grisé, É. (2014). *Portrait de l'industrie du sexe au Québec* (p. 12) [Rapport sommaire]. Consertation des luttes contre l'exploitation sexuelle.
- Vanwesenbeeck, I. (2017). Sex work criminalization is barking up the wrong tree. *Arch Sex Behav*. <https://doi.org/10.1007/s10508-017-1008-3>
- Vidal, S., Ouellet, F. et Dubois, M.-È. (2020). Walking into the sunset: How criminal achievement shapes the desistance process: Criminal achievement

- and the desistance process. *Criminal Justice and Behavior*, 47(11), 1529-1546. <https://doi.org/10.1177/0093854820913316>
- Weitzer, R. (2009). Sociology of sex work. *Annual review of Sociology*, 35(1), 213-234. <https://doi.org/10.1146/annurev-soc-070308-120025>
- Weitzer, R. (2012a). Indoor prostitution: What makes it Special? Dans *Legalizing Prostitution. From Illicit Vice to Lawful Business* (p. 22-44). New York University Press.
- Weitzer, R. (2012b). Understanding prostitution. Dans *Legalizing prostitution. From illicit vice to lawful business* (p. 3-21). New York University Press.
- Weitzer, R. (2018). Resistance to sex work stigma. *Sexualities*, 21(5-6), 717-729. <https://doi.org/10.1177/1363460716684509>
- Williamson, C. et Baker, L. M. (2009). Women in street-based prostitution : A typology of their work styles. *Qualitative Social Work*, 8(1), 27-44. <https://doi.org/10.1177/1473325008100420>
- Ziegler, C. D. (2020). *The Impact Of Marginalization On Sex Workers And Improving Health Outcomes In This Population Through Contextualized Interventions And Services* [Mémoire de maîtrise, Public Health University of Saskatchewan]. <https://harvest.usask.ca/bitstream/handle/10388/13258/ZIEGLER-THESIS-2020.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Zvi, L. (2022). Police Perceptions of Sex-worker Rape Victims and Their Offenders: A Vignette Study. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(15-16), NP14189-NP14214. <https://doi.org/10.1177/08862605211005140>

Independent sex workers : Risks, victimization and protective strategies in a context of marginalization

ABSTRACT • A growing body of empirical research has explored sex work and those involved in it. However, these investigations often flatten the diversity of lived experiences by overlooking the distinctions related to both the diverse practices and varied profiles of individuals engaged in the industry. The experiences of women who voluntarily and independently enter into sex work remain particularly underexplored. Often operating on the fringes of institutionalized and more visible forms of sex work, these women remain largely unknown and underrepresented in academic literature. As such, this study examines the impact of marginalization on the trajectories of independent sex workers. Employing a qualitative methodology, thirteen participants shared their experiences within the industry, offering insight into the risks of victimization they are faced with, as well as the protective strategies they adopt. Analyzing their narratives reveals the many forms of discrimination and violence they encounter, the self-protection mechanisms they develop, and the psychological and social consequences of persistent stigmatization. By deepening our understanding of the risks and coping strategies associated with their profession, this research offers essential perspectives on the unique challenges faced by independent sex workers in contexts characterized by marginalization.

KEYWORDS • Sex work, prostitution, trajectory, victimization, marginalization.

Trabajadoras sexuales independientes : riesgos, victimización y estrategias de protección en el contexto de marginación

RESUMEN • *Numerosos estudios empíricos han explorado el trabajo sexual y las personas que participan en él. Sin embargo, dichas investigaciones tienden a uniformizar las realidades vividas, pasando por alto las distinciones entre las diferentes prácticas y los distintos perfiles de las personas involucradas. Las experiencias de las mujeres que se dedican voluntariamente al trabajo sexual de forma independiente siguen estando particularmente poco documentadas. Estas mujeres, que a menudo actúan al margen de estructuras institucionalizadas y tienen poca visibilidad en la industria, siguen siendo en gran medida desconocidas y estando subrepresentadas en la literatura científica. Este estudio examina los efectos de la marginación en la trayectoria de las trabajadoras sexuales independientes. Sobre la base de una metodología cualitativa, trece participantes compartieron sus experiencias dentro de la industria, lo que permitió analizar los riesgos de victimización a los que se enfrentan, así como las estrategias que utilizan para protegerse. El análisis de sus testimonios destaca las múltiples formas de discriminación y violencia a las que están expuestas estas mujeres, los mecanismos de protección que desarrollan, así como las repercusiones psicológicas y sociales de la estigmatización. Al profundizar nuestra comprensión de los riesgos y las estrategias de gestión asociadas con su profesión, esta investigación proporciona una visión esencial de los desafíos específicos a los que se enfrentan las trabajadoras sexuales independientes en un contexto de marginación.*

PALABRAS CLAVE • *Trabajo sexual, prostitución, trayectoria, victimización, marginación.*

Entre encadrement et invisibilisation : les trajectoires des femmes dans les tribunaux de santé mentale

Audrey-Anne Dumais Michaud¹

Professeure

École de travail social et de criminologie, Université Laval

audrey-anne.dumais-michaud@tsc.ulaval.ca

Maude Boucher-Réhel

Étudiante au doctorat

École de criminologie, Université de Montréal

maude.boucher-rehel@umontreal.ca

Yanick Charette

Professeur agrégé

École de travail social et de criminologie, Université Laval

yanick.charette.1@uлавal.ca

Geneviève Nault

Professeure assistante

École de travail social et de criminologie, Université Laval

genevieve.nault@tsc.ulaval.ca

Anne G. Crocker, Ph. D.

Professeure titulaire

Département de psychiatrie et d'addictologie et École de criminologie, Université de Montréal

Directrice, Recherche et enseignement universitaire

Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

anne.crocker@umontreal.ca

Joao Da Silva Guerreiro

Professeur associé

Département de psychologie, Université du Québec à Montréal

da_silva.joao@uqam.ca

Faits saillants

- Les femmes participantes aux PAJ-SM présentent plus fréquemment un diagnostic de trouble de la personnalité limite que les hommes.

1. École de travail social et de criminologie, Pavillon Charles-De-Koninck (local 5444), 1030, avenue des Sciences-Humanaines, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6.

- Les plans d'intervention sont majoritairement centrés sur le suivi médical ou psychosocial et la conformité aux règles du programme.
- La participation des femmes s'inscrit dans des trajectoires marquées par la précarité, la consommation et des hospitalisations psychiatriques.
- Les taux de récidive demeurent présents après la fin du programme, bien que la majorité des femmes complètent leur suivi avec succès.

RÉSUMÉ • *Cet article analyse les trajectoires judiciaires de femmes ayant participé à un Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM). L'étude examine la manière dont ces dispositifs traduisent les vulnérabilités des femmes en catégories d'intervention, en se centrant notamment sur les diagnostics psychiatriques, les conditions judiciaires imposées, les objectifs d'intervention et les taux de récidive. Cette étude repose sur une analyse comparative de 988 dossiers judiciaires provenant de 10 tribunaux de santé mentale au Québec, sélectionnés selon un échantillonnage stratifié, et intègre des données judiciaires et policières afin de comparer les trajectoires des femmes et des hommes judiciarialisés dans ces dispositifs. Les résultats révèlent une forte surreprésentation des diagnostics de trouble de la personnalité limite chez les femmes, une tendance à la standardisation des plans d'intervention, ainsi qu'un encadrement fondé sur des logiques de responsabilisation individuelle. Loin d'être neutres, ces dispositifs mobilisent des attentes comportementales genrées, valorisant l'adhésion, la stabilité et la collaboration, tout en invisibilisant les contextes de précarité, de victimisation ou de violence structurelle. Ce travail met en lumière les tensions entre soin et contrôle, et souligne la nécessité d'une plus grande sensibilité aux rapports sociaux de genre dans l'évaluation et l'adaptation des pratiques judiciaires dites thérapeutiques.*

MOTS CLÉS • *Tribunaux de santé mentale, femmes, justice thérapeutique, violences invisibilisées, santé mentale.*

Introduction

Face aux conséquences néfastes de l'incarcération sur les personnes ayant des problèmes de santé mentale, des tribunaux de santé mentale (TSM) ont commencé à émerger à la fin des années 1990 (Slinger et Roesch, 2010). Ces tribunaux spécialisés s'inscrivent dans une volonté de proposer une réponse adaptée aux problématiques sociales et cliniques qui alimentent les trajectoires de judiciarisation, particulièrement chez les personnes les plus vulnérabilisées. Crées pour répondre à la surreprésentation des personnes ayant des troubles mentaux dans le système judiciaire et à la reconnaissance de l'inadaptation des pratiques traditionnelles de justice à leur égard, les TSM visent à favoriser l'accès aux soins et aux services sociaux, et à réduire le risque de récidive (Arnold, 2019 ; Bonfine et al., 2016 ; Hiday et al., 2014 ; Lowder et al., 2018).

Les données existantes mettent en évidence la prédominance des problématiques de santé mentale chez les femmes judiciarises et incarcérées (Balfour, 2020 ; Brown et al., 2018 ; Gouvernement du Canada, 2023 ; Hannah-Moffat et al., 2017) ainsi que les effets délétères de l'incarcération sur leur santé, leur sécurité, leur parentalité et leur réinsertion sociale (Gouvernement du Canada, 2023 ; Mills et Kendall, 2016 ; Visher et Bakken, 2014). Dans ce contexte, il semble que les femmes peuvent particulièrement bénéficier des approches comme les TSM, qui visent à offrir des alternatives à l'incarcération pour les personnes vivant avec un trouble de santé mentale (Slinger et Roesch, 2010). Pourtant, peu d'études ont porté une attention à l'expérience genrée des femmes dans ces tribunaux spécialisés (Ennis et al., 2016).

Au Québec, les TSM sont connus sous l'appellation de Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM). Depuis la mise en place du premier PAJ-SM à la cour municipale de Montréal en 2008, ces programmes se sont multipliés, avec plus d'une quarantaine recensés aujourd'hui (Ministère de la Justice, 2024). Malgré leur expansion, aucune étude n'avait jusqu'ici examiné leur fonctionnement de manière systématique à l'échelle provinciale. La présente recherche s'inscrit dans le cadre d'une étude plus vaste menée par l'Observatoire en justice et santé mentale visant à documenter les PAJ-SM à travers le Québec. Ce sous-volet s'intéresse spécifiquement aux trajectoires des femmes participantes, afin de combler un angle mort dans les connaissances scientifiques sur les dispositifs de justice thérapeutique.

L'objectif de cet article est de brosser un portrait des trajectoires judiciaires et psychosociales des femmes ayant participé à un PAJ-SM au Québec. Pour répondre à cet objectif, l'article se déploie en quatre sections : (1) un panorama des écrits sur la santé mentale, la judiciarisation et l'incarcération des femmes ; (2) une présentation du modèle des PAJ-SM au Québec ; (3) une analyse comparative des profils, parcours et objectifs d'intervention associés aux femmes participantes ; et (4) une discussion critique sur les tensions perçues dans ces programmes.

Vulnérabilités croisées et réponses institutionnelles : regards sur les femmes judiciarises

De nombreuses études portant sur les femmes judiciarises ont mis en évidence une pluralité de difficultés préexistantes à leur premier contact avec le système de justice pénale (Bloom et al., 2004 ; Brown et al., 2018 ;

Gouvernement du Canada, 2023). Ces recherches soulignent l'importance d'adopter une lecture située des trajectoires des femmes, en prenant en compte les rapports sociaux de genre, les effets cumulatifs de la violence, ainsi que les inégalités structurelles qui traversent leur quotidien. Il ressort de ces études qu'une proportion significative de ces femmes ont été victimes d'agressions physiques et sexuelles, tant durant leur enfance qu'à l'âge adulte, et ce, dans des proportions largement supérieures à celles observées chez les hommes ou chez les femmes non judiciarises (Anumba et al., 2012; Bloom et al., 2004; Messina et al., 2007). Ces violences, loin d'être des événements isolés, s'inscrivent dans des trajectoires marquées par une accumulation de ruptures, d'exclusions et de rapport inégaux avec les institutions. Elles sont souvent à l'origine de problématiques de santé mentale, dont le stress post-traumatique, qui contribuent à la judiciarisation (Lynch et al., 2013).

La majorité des femmes judiciarises présenterait également des problèmes liés à l'usage de substances (Bloom et al., 2004), des enjeux de santé physique exacerbés par la pauvreté, ainsi qu'un accès limité à des soins de santé de qualité comparés à ceux offerts aux hommes (Acoca, 1998; Bloom et al., 2004; Young, 1996). Elles sont aussi plus susceptibles d'être mères d'enfants mineurs (Bloom et al., 2004), et moins susceptibles que les hommes d'avoir reçu une formation professionnelle avant leur incarcération (Bloom et al., 2004; Gouvernement du Canada, 2023), souvent en lien avec des trajectoires marquées par le trauma (Bloom et al., 2004; DeHart et al., 2014).

Bien que leur proportion parmi les personnes détenues soit faible, les femmes constituent le groupe carcéral enregistrant la croissance la plus rapide (Balfour, 2020; Gouvernement du Canada, 2023; Nations Unies, 2014). Au Canada, la proportion de femmes dans les pénitenciers fédéraux aurait augmenté de 50 % entre les années 2000 et 2020 (Balfour, 2020). Le Service correctionnel du Canada révèle que près de 80 % des femmes sous responsabilité fédérale présentent un trouble mental, dont un tiers souffrant de stress post-traumatique et 17 % de troubles mentaux dits graves, tels que la dépression, le trouble bipolaire ou psychotique (Brown et al., 2018). Dans les établissements provinciaux, les données diffèrent quelque peu. Au Québec, moins de 10 % des femmes sous responsabilité provinciale auraient des problèmes de santé physique ou mentale, mais plus d'un tiers prennent des médicaments sur ordonnance (Ministère de la Sécurité publique, 2020). Toutefois, ces écarts dans les données peuvent aussi refléter des différences dans les pratiques de diagnostic et de suivi.

Les effets délétères de l'incarcération sur la santé mentale sont largement documentés. Le milieu carcéral, caractérisé par l'isolement, la sécurité prioritaire et le manque d'approche thérapeutique, est inapte à soutenir des environnements propices aux interventions thérapeutiques et au rétablissement (Gouvernement du Canada, 2023 ; Mills et Kendall, 2016). À la sortie, les femmes présentent des indices marqués de détérioration de leur état de santé, de précarité accrue, et de ruptures dans les liens familiaux et sociaux² (Visher et Bakken, 2014). Ce cumul d'effets rend la réinsertion d'autant plus difficile et contributive à la reproduction des cycles d'exclusion. Chez les femmes ayant des enfants, la recherche de Baldwin et Epstein (2017) documente en outre les conséquences durables de l'incarcération sur leur relation avec leurs enfants, en mettant en lumière le manque de soutien de leur réseau social. Ce manque de soutien constitue une source supplémentaire de stress pour ces femmes lors de leur réinsertion sociale, en particulier dans leur rôle de mère.

Ces constats ont mené, au fil des dernières années, à la reconnaissance de la nécessité d'adapter les pratiques judiciaires et correctionnelles aux réalités spécifiques des femmes (Anumba et al., 2012 ; Gouvernement du Canada, 2023). Des approches sensibles au trauma, aux violences et au genre ont été mises de l'avant. Ces approches plaident pour une compréhension genrée de la criminalisation, insistant sur les différences de trajectoires, de besoins et d'attentes institutionnelles entre les genres. (Gouvernement du Canada, 2023 ; Hannah-Moffat et al., 2017 ; Hannah-Moffat et Shaw, 2001).

La mise en œuvre des tribunaux de santé mentale

Depuis la mise en œuvre des premiers TSM aux États-Unis et au Canada à la fin des années 1990, les programmes de déjudiciarisation en santé mentale se sont multipliés (Jaimes et al., 2009 ; Loong et al., 2019). Le premier programme de ce type au Québec, le PAJ-SM, a vu le jour à la cour municipale de Montréal en 2008. Il existe aujourd'hui

2. Visher et Bakken (2014) montrent qu'au cours de l'année suivant leur libération, les femmes ayant des problèmes de santé mentale signalent une détérioration de leur état de santé, une augmentation des hospitalisations, davantage de pensées suicidaires, des difficultés accrues pour se loger et trouver un emploi, une implication plus importante dans des comportements criminels, ainsi qu'un soutien financier familial moindre par rapport aux femmes sans problèmes de santé mentale.

plus d'une quarantaine de PAJ-SM à travers le Québec, déployés dans diverses cours municipales et de la cour du Québec. Ces initiatives ont été présentées comme mesure prometteuse pour réduire la surreprésentation des personnes ayant un problème de santé mentale dans le système judiciaire (Jaimes et al., 2009).

Pour que le dossier soit transféré du tribunal régulier au PAJ-SM, une référence doit d'abord être faite par un avocat ou une avocate de la défense, un procureur ou une procureure ou tout autre acteur sociojudiciaire. Ensuite, deux évaluations distinctes sont nécessaires : l'une par le procureur ou la procureure pour s'assurer que les critères judiciaires sont respectés (victimes, types de délits, antécédents judiciaires, etc.) et l'autre par l'intervenant ou l'intervenante pivot qui évalue la situation psychosociale, le volontariat et la motivation de la personne à participer au programme (Ministère de la Justice, 2024). Le plan de référence précise qu'un diagnostic psychiatrique n'est pas requis, mais que la personne doit reconnaître vivre des vulnérabilités en santé mentale ou présenter des signes ou symptômes pouvant s'apparenter à des troubles neurodéveloppementaux, tels que la déficience intellectuelle ou le trouble du spectre de l'autisme, à des troubles liés à un traumatisme craniocérébral ou à des dépendances³, qu'ils soient ou non diagnostiqués (Ministère de la Justice, 2024).

Bien que la participation au programme repose sur le volontariat, certaines études ont souligné l'influence de la perspective d'éviter une peine de détention ou de la réduction de la sentence sur le consentement de la personne, ce qui peut atténuer la portée du libre choix (Matejkowski et al., 2020). Le volontariat suppose également que la personne consent à ce que des informations soient partagées entre l'équipe du PAJ-SM et les ressources cliniques ou communautaires qui l'accompagnent. Cette dynamique soulève des tensions, notamment pour les intervenants et intervenantes confrontés à des dilemmes liés au secret professionnel et aux obligations légales. Par exemple, que faire lorsqu'une personne consomme malgré une interdiction judiciaire ? Révéler cette information pourrait amener des défis supplémentaires à sa participation au programme.

Inspirés des principes de la justice thérapeutique, les TSM ne se limitent pas à statuer sur la culpabilité ou l'innocence d'un individu,

3. De manière distincte, dans le Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ), la personne doit être visée par des accusations criminelles et reconnaître sa culpabilité. Les infractions admises au programme sont celles qui sont causées ou motivées par un problème d'abus ou de dépendance. Le PTTCQ permet à la personne de suivre un traitement en lien avec sa dépendance et de recevoir une peine allégée.

mais visent à comprendre les causes sous-jacentes ayant mené aux accusations (Winick, 1997). Les données indiquent que ces programmes d'alternatives à l'incarcération seraient globalement efficaces d'un point de vue judiciaire : réduction de la récidive, allongement des périodes sans nouvelle arrestation et diminution des durées de détention (Canada et al., 2020 ; Loong et al., 2019 ; Lowder et al., 2018). Ils seraient aussi efficaces d'un point de vue clinique, notamment par un meilleur accès aux soins et aux services et une réduction de la consommation de substances (Lange et al., 2011 ; Lemieux et al., 2022). Cependant, les programmes qui appliqueraient des sanctions sévères, telles que l'incarcération, auraient des effets négatifs sur les personnes participantes, incluant une augmentation du taux de récidive (Lemieux et al., 2022 ; Ray et al., 2015). Ce constat pourrait s'expliquer par la perception de coercition : les personnes qui vivent le programme comme une obligation plutôt qu'un soutien tendent à en tirer moins de bénéfices (Pratt et al., 2013).

Malgré la prolifération des initiatives et l'accumulation des recherches, une étude de la portée sur les programmes de déjudiciarisation menés au Canada, aux États-Unis et à l'international (Lemieux et al., 2022) souligne que peu d'éléments concrets guident la mise en œuvre de ce type de programme. Il demeure difficile de dégager des balises claires concernant les professionnels et professionnelles à impliquer, les conditions de participation, les stratégies de surveillance, ou encore les pratiques intersectorielles à privilégier. Ainsi, bien que ces programmes soient favorables, leur application concrète reste marquée par des incertitudes et des tensions sur le plan des pratiques. Toutefois, malgré leur visée inclusive, peu de recherches se sont penchées sur l'expérience spécifique des femmes au sein de ces dispositifs. L'analyse des trajectoires des femmes dans le cadre des PAJ-SM permet ainsi d'examiner à la fois les modalités concrètes d'intervention et les logiques de catégorisation qui sous-tendent l'orientation, le suivi et la définition des besoins. Elle invite également à examiner la manière dont la « vulnérabilité » est construite, interprétée et gouvernée dans un cadre institutionnel se réclamant de la justice thérapeutique.

Régulation genrée et justice pénale contemporaine

Cette recherche s'inscrit dans la lignée des travaux de Hannah-Moffat (et Shaw, 2001 ; 2005), qui ont documenté la manière dont les interven-

tions pénales, y compris les approches dites thérapeutiques, s'articulent à des logiques de responsabilisation genrée, de gestion du risque, et de surveillance différenciée. Selon cette auteure, les pratiques pénales contemporaines à l'égard des femmes sont marquées par une double injonction : reconnaître les vulnérabilités spécifiques (ex. : trauma, santé mentale, dépendance) tout en exigeant des signes tangibles d'engagement, de changement et d'autonomie. Ce cadre théorique permet de réfléchir à la manière dont les PAJ-SM appliquent ces logiques de gouvernementalité genrée. En effet, les femmes judiciaisées sont souvent perçues à travers des prismes qui combinent vulnérabilité individuelle et potentiel de réhabilitation, ce qui peut entraîner des formes d'intervention spécifiques, mais aussi des attentes normatives sur leur comportement, leur attitude ou leur « motivation au changement ». En mobilisant cette perspective, l'analyse quantitative proposée vise à analyser si et comment ces logiques se traduisent dans les trajectoires judiciaires des femmes dans les PAJ-SM : en quoi les objectifs d'intervention, les problématiques de santé mentale, les types d'infractions ou encore les mesures de suivi sont-elles appliquées pour les femmes ?

Méthode

Données

En 2018, l'Observatoire en santé mentale et justice⁴ a été mandaté par le ministère de la Justice du Québec pour réaliser une évaluation des PAJ-SM. Dans le cadre de ce mandat, l'équipe de recherche a ciblé dix PAJ-SM actifs depuis au moins un an au moment de la sélection. La collecte de données a été rendue complexe par plusieurs contraintes, notamment la fermeture temporaire des tribunaux liée à la pandémie de COVID-19 et la multiplicité des démarches administratives et judiciaires requises pour accéder aux dossiers des procureures et procureurs⁵. Cette collecte s'est déroulée de mai 2022 à juin 2023. Parallèlement, une demande d'accès à l'information a été déposée auprès de la Sûreté du Québec pour obtenir les données policières pour l'ensemble des per-

4. L'Observatoire en justice et santé mentale est une équipe de recherche financée par le Fonds de recherche du Québec.

5. Des autorisations judiciaires ont été obtenues auprès de la Cour du Québec (16 juillet 2020), de la Cour municipale de Québec (21 décembre 2021) et de la Cour municipale de Montréal (17 mars 2022) afin de consulter les dossiers des procureures et procureurs nommés aux PAJ-SM étudiés.

sonnes ayant participé aux PAJ-SM ciblés depuis leur mise en œuvre. Ces informations, extraites à partir du Module d'information policière (MIP), incluent les antécédents judiciaires, les dates des infractions, les condamnations, ainsi que les liens avec d'éventuelles victimes.

Afin d'obtenir un portrait représentatif de la population à l'étude, suivant une stratégie d'échantillonnage stratifié par tribunal, les dossiers judiciaires des procureurs et procureures des PAJ-SM ont été consultés pour 1 010 personnes participantes, permettant une marge d'erreur de 5 % et un niveau de confiance de 95 % (Cochran, 1963). En raison de données incomplètes concernant le genre pour 22 personnes, l'échantillon final retenu comprend 988 dossiers : 288 femmes et 700 hommes.

Mesures

Caractéristiques sociodémographiques. Les caractéristiques sociodémographiques ont été récoltées dans les dossiers du procureur ou de la procureure, soit le genre, le pays de naissance, la langue maternelle, le statut autochtone, le niveau de scolarité, la source de revenus, l'état civil et l'âge au début du programme.

Type de délit ayant mené à la participation au programme. Le délit a été noté à partir du dossier du procureur ou de la procureure et catégorisé selon cinq types d'infraction⁶ : (1) infractions de voies de fait ; (2) autres infractions impliquant de la violence ou la menace de violence ; (3) infractions contre les biens ; (4) infractions administratives ; (5) autres infractions.

Diagnostic psychiatrique au moment de l'entrée dans le programme. Le diagnostic consigné dans les dossiers au moment de l'admission a été classé dans une des six catégories suivantes : 1) troubles psychotiques ; 2) troubles de l'humeur ; 3) troubles anxieux ; 4) troubles liés à l'abus de substances ; 5) troubles de personnalité ; 6) autres troubles psychia-

6. (1) Infractions de voies de fait (265, 266, 267, 270, 270.1 et 270.01 du Code Criminel) ; (2) Autres infractions impliquant de la violence ou la menace de violence (Articles 264, 264.1, 279, 282, 346, 372, 373, 423 et 423.1 du Code Criminel) ; (3) Infractions contre les biens (Articles 56.1, 324, 333.1, 335, 334, 342, 344, 348, 349, 354, 355, 355.2, 364, 367, 368, 380 à 414, 430, 433, 434, 437 b), 445.1, 446, 450 et 452 du Code Criminel) ; (4) Infractions administratives (Articles 85, 86, 88, 91, 95, 117.01, 127, 129, 130, 137, 139, 140, 143, 145, 145 (1)a), 161, 175, 177, 447.1, 733.1, 810.1, 810 et 811 du Code Criminel) ; (5) Autres infractions (173, 174, 162.1, 164.1, 249, 249.1, 252, 253, 254, 259, 271, 286.1, 320.14 et 810.1. Inclut également les infractions en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

triques. Une personne pouvait avoir plus d'un diagnostic. Aucune évaluation psychologique n'a été effectuée par l'équipe de recherche, et la validité clinique de ces diagnostics n'a pu être vérifiée.

Antécédents psychiatriques. La présence d'antécédents psychiatriques a été notée, lorsqu'ils étaient mentionnés au dossier.

Antécédents criminels. Le nombre total d'arrestations en lien avec des infractions criminelles a été recensé, par les données policières, pour chaque personne. Afin d'en estimer la gravité, l'indice de gravité des crimes de Statistique Canada (Wallace et al., 2009) a été utilisé, en calculant la somme des scores associés aux délits antérieurs à l'entrée au programme.

Facteurs de vulnérabilisation. Les événements survenus au cours du suivi ont été notés lorsqu'ils étaient consignés dans les dossiers : bris de condition, consommation, récidive, hospitalisation psychiatrique, déménagement, instabilité résidentielle ou absence d'emploi. Ces facteurs sont regroupés sous la catégorie des vulnérabilisations en cours de programme.

Conditions émises. Les conditions dans le cadre d'une ordonnance de remise en liberté sont regroupées en quatre types : (1) conditions liées au suivi du PAJ-SM (effectuer un suivi médical, psychosocial, etc.) ; (2) conditions de résidence et de couvre-feu ; (3) conditions en lien avec la consommation (ne pas consommer, ne pas fréquenter des lieux de consommation, etc.) ; (4) autres conditions (travaux communautaires, interdiction de contact, paiement d'amendes, etc.). Les personnes participantes pouvaient être soumises à plus d'une condition.

Objectifs du plan d'action. Les objectifs identifiés ont été codés selon sept catégories : (1) suivi médical ou psychosocial ; (2) suivi spécialisé ; (3) suivi en toxicomanie ; (4) suivi en lien avec la vie quotidienne ; (5) stabilité résidentielle ; (6) contrôle de la consommation (réduction ou arrêt) ; (7) conformité aux règles du PAJ-SM et au développement de bonnes relations. Les personnes participantes peuvent avoir plus d'un objectif à atteindre dans le cadre de leur suivi PAJ-SM.

Services utilisés. Les services ont été classés selon cinq types : (1) services médicaux et psychosociaux (médecin, psychiatre, psychologue, travailleuse sociale ou travailleur social, etc.) ; (2) services spécifiques (jeu, vol, itinérance, gestion des émotions, etc.) ; (3) services en toxicomanie ;

(4) services de la vie quotidienne (emploi, études, budget, etc.); (5) services liés à la stabilité résidentielle. Les personnes participantes pouvaient avoir été dirigées à plus d'un service à travers leur suivi au PAJ-SM.

Durée de la participation au programme. La durée a été calculée en jours, à partir de la différence entre la date d'entrée et la date de fin du programme.

Achèvement du programme. L'achèvement a été codé comme une variable dichotomique (programme complété versus non complété).

Récidive. La récidive a été mesurée, à partir des données de la Sûreté du Québec à deux moments : 1) pendant la participation au programme et 2) après la fin du programme (un an et deux ans après). Elle a été identifiée pour l'ensemble des infractions, ainsi que pour les infractions contre la personne spécifiquement.

Analyses

Afin de comparer les femmes et les hommes ayant participé au programme, des analyses bivariées ont été effectuées, soit des tableaux croisés (test de khi carré) pour les variables catégorielles, ainsi que des tests de comparaison de moyennes (test t) pour les variables continues. Les tailles d'effet sont aussi présentées (phi pour les tableaux croisés ; eta² pour les tests de différence de moyenne). En raison de l'absence d'information pour certains indicateurs dans les dossiers consultés, les analyses ont été réalisées en excluant ces cas de manière indépendante pour chaque test (*pairwise deletion*). La proportion de valeurs manquantes est indiquée pour chacune des variables analysées.

Résultats

Qui sont les femmes accusées dans un tribunal de santé mentale ?

Parmi les 988 personnes participantes au PAJ-SM recensées dans l'échantillon, 29,1 % sont des femmes (n = 288). Sur le plan sociodémographique, les femmes ne se distinguent statistiquement des hommes que pour une seule caractéristique (Tableau 1). Leur âge moyen est similaire (36,46 ans pour les femmes ; 36,42 ans pour les hommes), de même que le lieu de naissance (85 % des femmes et 89,1 % des hommes sont nés au Canada) et la langue maternelle (français pour plus de 90 %

des deux groupes). Toutefois, un écart significatif est observé sur le plan du statut matrimonial: 37,5 % des femmes sont en couple, comparativement à 23,2 % des hommes. Ces données confirment une certaine homogénéité apparente entre les groupes, mais cette proximité statistique ne doit pas occulter des différences qualitatives, notamment dans la manière dont les femmes vivent leur trajectoire judiciaire et leur rapport aux institutions.

Les types d'accusations à l'origine du PAJ-SM varient peu entre les groupes (Tableau 2). On note toutefois une proportion plus importante de voies de fait pour les femmes (43,8 % ; n = 126) que pour les hommes (35,4 % ; n = 220), alors qu'elles sont légèrement moins représentées pour les autres infractions contre la personne. Ce constat soulève une question centrale sur la manière dont certains comportements, en particulier les conflits interpersonnels, sont qualifiés pénallement et interprétés dans une perspective judiciaire genrée.

La différence la plus marquée entre les groupes concerne les diagnostics psychiatriques (Tableau 3). Les femmes présentent significativement moins de troubles psychotiques (19,1 % contre 32,7 % pour les hommes), mais beaucoup plus de diagnostics de troubles de la personnalité (54,2 % des femmes ; 25,6 % des hommes) et plus précisément, du trouble de la personnalité limite (50,3 % des femmes ; 11,6 % des hommes). Toutefois, les hommes étaient plus nombreux à avoir un trouble de personnalité antisocial (3,5 % des femmes ; 9,6 % des hommes). Ces résultats renforcent l'idée d'une double catégorisation genrée : les hommes apparaissent davantage liés à des problématiques perçues comme psychiatriques (ex.: psychose), tandis que les femmes sont plus souvent associées à des troubles de la personnalité, souvent en lien avec des formes d'instabilité relationnelle ou émotionnelle. Cette tendance pourrait refléter une surpathologisation de certains traits comportementaux féminins.

Durant leurs trajectoires dans les PAJ-SM, les femmes ont été nombreuses à vivre des épisodes de vulnérabilisation (Tableau 4) : 25,7 % ont connu, pendant leur trajectoire au PAJ-SM, une hospitalisation psychiatrique, 30,6 % ont eu une rechute de consommation, 29,5 % ont déménagé et 4,5 % ont connu une instabilité résidentielle. Ces facteurs, aussi présents chez les femmes que chez les hommes, rappellent que la participation au programme s'inscrit dans des parcours marqués par la précarité, la fragilité et l'instabilité, autant de dimensions qui influencent leur capacité à répondre aux exigences du programme.

TABLEAU 1
Caractéristiques individuelles des participant-e-s au PAJ-SM

	Femmes		Hommes		Valeurs manquantes		<i>chi²; phi</i>
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n valide</i>	% valeurs manquantes	
Pays de naissance : Canada	85	85,0	180	89,1	302	69,4	0,70 ; 0,06
Langue maternelle : Français	242	92,0	573	91,4	890	9,9	0,03 ; -0,01
Statut autochtone	3	4,2	6	3,8	231	76,6	0,01 ; -0,01
Secondaire complété	55	51,4	104	48,8	320	67,6	0,10 ; -0,02
Source de revenus : Emploi	39	28,3	100	29,2	481	51,3	0,01 ; 0,01
En couple	51	37,5	69	23,2	434	56,1	8,90** ; -0,15
Âge	<i>M</i>	<i>E.T.</i>	<i>M</i>	<i>E.T.</i>	<i>n valide</i>	% valeurs manquantes	<i>t; eta²</i>
	36,46	13,07	36,42	13,38	902	8,7	0,05 ; 0,01

* $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

TABLEAU 2

Accusations ayant mené à l'intégration au PAI-SM pour les femmes et les hommes de l'échantillon

	Femmes			Hommes			Valeurs manquantes		
	n	%	n	%	n valide	% valide	% valeurs manquantes	<i>chi</i> ² ; <i>phi</i>	
Infractions de voies de fait	126	43,8	251	35,9	988	988	0	5,06*; -0,07	
Autres infractions contre la personne	105	36,5	293	41,9	988	988	0	2,25; 0,05	
Infractions contre les biens	78	27,1	204	29,1	988	988	0	0,33; 0,02	
Infractions administratives	113	39,2	281	40,1	988	988	0	0,04; 0,01	
Autres infractions	27	9,4	97	13,9	988	988	0	3,34; 0,06	
	<i>M</i>	<i>É.-T.</i>	<i>M</i>	<i>É.-T.</i>	<i>n valide</i>	<i>% valide</i>	<i>% valeurs manquantes</i>	<i>t; eta</i> ²	
Sévérité de l'infraction	4,73	1,02	4,69	1,05	988	988	0	0,44; 0,03	

*p < 0,05; **p < 0,01; ***p < 0,001

TABLEAU 3

Diagnostics psychiatriques émis au moment de l'entrée dans le programme pour les femmes et les hommes de l'échantillon

	Femmes		Hommes		Valeurs manquantes		<i>kh12; phi</i>
	<i>n</i>	% ^a	<i>n</i>	% ^a	<i>n valide</i>	% valeurs manquantes	
Trouble psychotique	55	19,1	229	32,7	988	0	17,81***; 0,14
Trouble de l'humeur	76	26,4	166	23,7	988	0	0,65; -0,03
Trouble anxieux	53	18,4	111	15,9	988	0	0,78; -0,03
Trouble de personnalité	156	54,2	179	25,6	988	0	73,18***; -0,27
Trouble de personnalité antisociale	10	3,5	67	9,6	988	0	9,73**; 0,10
Trouble de personnalité limite	145	50,3	81	11,6	988	0	171,71***; -0,42
Trouble de personnalité autre	109	37,8	138	19,7	988	0	34,82***; -0,19
Trouble lié à l'usage de substances	80	27,8	227	32,4	988	0	1,85; 0,05
Trouble lié à l'usage de l'alcool	18	6,3	42	6,0	988	0	0,01; -0,01
Trouble lié à l'usage de drogue	20	6,9	71	10,1	988	0	2,13; 0,05
Autres diagnostics	104	36,1	275	39,3	988	0	0,74; 0,03

^a La somme des pourcentages du type de diagnostic n'est pas de 100 puisque les catégories ne sont pas mutuellement exclusives, une personne pouvant avoir plus d'un diagnostic.

* $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

TABLEAU 4

Facteurs de vulnérabilisation durant la trajectoire dans un PAJ-SM pour les femmes et les hommes de l'échantillon

	Femmes			Hommes			Valeurs manquantes		
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n valide</i>	%	<i>n valide</i>	%	<i>n valide</i>
Bris de condition	44	15,3	123	17,6	98,8	0	0	0,60 ; 0,02	<i>kh²; phi</i>
Consommation	88	30,6	249	35,6	98,8	0	0	2,97 ; 0,05	
Récidive	64	22,2	145	20,7	98,8	0	0	0,20 ; -0,02	
Hospitalisation	74	25,7	149	21,3	98,8	0	0	2,02 ; -0,05	
Déménagement	85	29,5	226	32,3	98,8	0	0	0,60 ; 0,03	
Instabilité résidentielle	13	4,5	42	6,0	98,8	0	0	0,60 ; 0,03	
Sans emploi	281	97,6	666	95,1	98,8	0	0	2,44 ; -0,06	
<i>M</i>			<i>M</i>		<i>É.-T.</i>		<i>n valide</i>		<i>t; eta²</i>
Nombre de types de facteurs	2,98	1,51	3,01	1,52	98,8	0	0	-0,31 ; 0,02	

TABLEAU 5

Conditions à respecter émises durant le suivi des PAJ-SM pour les femmes et les hommes de l'échantillon

	Femmes		Hommes		Valeurs manquantes		<i>chi²; phi</i>
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n valide</i>	% valeurs manquantes	
Suivi PAJ-SM	46	16,0	165	23,6	98,8	0	6,57*; 0,08
Résidence et couvre-feu	76	26,4	248	35,4	98,8	0	7,16**; 0,09
Consommation	43	14,9	137	19,6	98,8	0	2,65; 0,05
Autres	91	31,6	289	41,3	98,8	0	7,69**; 0,09
<i>M</i>			<i>M</i>	<i>É-T.</i>	<i>n valide</i>	% valeurs manquantes	<i>t; et^a</i>
Nombre de types de conditions	1,52	1,86	1,74	1,95	98,8	0	-3,10**; 0,03

À quoi doivent-elles répondre ? Que doivent-elles faire ?

L'étude des dossiers des procureurs et procureures des PAJ-SM a permis de brosser un portrait des conditions judiciaires auxquelles étaient soumises les personnes judiciarisesées pendant leur participation aux PAJ-SM (Tableau 5). Tandis que le non-respect des conditions judiciaires peut entraîner de nouvelles accusations, le non-respect des objectifs peut mener à l'exclusion du programme. Les analyses démontrent que 15,3 % des femmes ont brisé une condition imposée. Nos analyses ont illustré qu'il n'y avait pas de différence significative entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le respect des conditions. Les femmes se sont vu imposer en moyenne moins de conditions judiciaires que les hommes, notamment en lien avec le suivi du PAJ-SM et la résidence ou le couvre-feu. Cela pourrait refléter une reconnaissance implicite de certaines vulnérabilités structurelles, mais aussi une possible représentation genrée de leur risque perçu. Toutefois, les conditions demeurent nombreuses et peuvent entraîner des ruptures de parcours si elles ne sont pas respectées.

Les objectifs inscrits aux plans d'intervention sont relativement similaires entre les groupes, mais leur nature et leur formulation révèlent certaines logiques normatives implicites. Le suivi médical ou psychosocial est l'objectif le plus fréquemment mentionné (69,8 % des femmes), ce qui reflète une préoccupation institutionnelle pour la stabilisation clinique. Viennent ensuite les objectifs liés au traitement spécialisé (31,6 %) et à la consommation (24,0 %), suggérant une approche prioritairement axée sur la diminution des symptômes ou des comportements jugés problématiques. Près de la moitié des femmes (43,1 %) ont des objectifs liés à l'insertion sociale, tels que la recherche d'un emploi ou la participation à des activités structurées, et environ un quart ont un objectif de stabilisation résidentielle. Par ailleurs, la formulation générique de certains objectifs, comme « améliorer l'assiduité » ou « respecter les rendez-vous », laisse peu de place à une reconnaissance des obstacles structurels rencontrés par les femmes, qu'il s'agisse de précarité, de violences, ou de responsabilités familiales. Cette standardisation des attentes pourrait occulter la diversité des besoins, et renforcer une logique implicite de mérite, où seules les personnes les plus en mesure de répondre aux critères fixés accèdent à une sortie favorable du programme.

TABLEAU 6
Objectifs établis durant le suivi des PAJ-SM pour les femmes et les hommes de l'échantillon

	Femmes		Hommes		Valeurs manquantes		<i>chi²; phi</i>
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n valide</i>	% valeurs manquantes	
Suivi médical/psychosocial	201	69,8	477	68,1	988	0	0,19; 0,02
Suivi spécialisé	91	31,6	191	27,3	988	0	1,65; -0,04
Suivi en toxicomanie	69	24,0	211	30,1	988	0	3,54; 0,06
Suivi d'insertion sociale	124	43,1	341	48,7	988	0	2,40; 0,05
Suivi pour la stabilité résidentielle	32	11,1	125	17,9	988	0	6,45*; 0,08
Consommation	64	22,2	166	23,7	988	0	0,18; 0,02
Autres objectifs	150	52,1	341	48,7	988	0	0,80; -0,03
<i>M</i>	\bar{X} - <i>T.</i>	<i>M</i>	\bar{X} - <i>T.</i>	<i>n valide</i>	% valeurs manquantes		<i>t; et^a2</i>
Nombre d'objectifs	2,98	1,92	3,04	1,95	988	0	0,46; 0,01

Le Tableau 7 présente la distribution des services utilisés par les personnes participantes. Les services effectivement utilisés sont cohérents avec les objectifs d'intervention. Près de la moitié des femmes ont reçu des services médicaux ou psychosociaux (49,7 %), et plus d'un tiers ont accédé à des services spécialisés au PAJ-SM. Les données liées aux services pour consommation ou d'insertion sociale montrent une certaine correspondance entre les attentes du programme et les services rendus disponibles, mais ne permettent pas d'évaluer leur pertinence ou leur adéquation aux besoins spécifiques des femmes en comparaison à ceux des hommes.

Les femmes ont débuté le PAJ-SM après un délai plus long que les hommes, tant en ce qui concerne le temps écoulé depuis l'infraction (Femmes : $M = 254,56$ jours, $\bar{E.T.} = 2,97$; Hommes : $M = 211,80$ jours, $\bar{E.T.} = 3,50$; $t = 2,28$, $p = 0,023$) que depuis la première audience (Femmes : $181,51$ jours, $\bar{E.T.} = 2,79$; Hommes : $M = 152,46$ jours, $\bar{E.T.} = 3,15$; $t = 2,07$, $p = 0,039$). Cette différence temporelle peut traduire une plus grande lenteur du système à traiter certains cas, ou des hésitations dans l'orientation des dossiers des femmes. La durée moyenne de participation est similaire pour les deux groupes (environ 240 jours). La majorité des femmes (71,7 %) ont complété le programme avec succès, une proportion similaire à celle des hommes ($n = 429$; 66,6 %; $Khi^2_{(1)} = 2,01$; $p = 0,157$). Cependant, 27,3 % des femmes ne l'ont pas terminé. Cette proportion suggère que, malgré une performance institutionnelle satisfaisante, les obstacles à la réussite restent nombreux.

L'analyse des données policières (Tableau 8) à un et deux ans suivant la fin du programme montre que 19,1 % des femmes ont été arrêtées dans ces deux années, et 12,1 % pour une infraction contre la personne. Ces taux indiquent qu'une part importante des femmes demeurent dans une trajectoire de judiciarisation.

Victimisation et risque : une association dangereuse

Cet article vise à documenter et analyser les trajectoires judiciaires de femmes dans les PAJ-SM, afin de mieux comprendre comment ces dispositifs encadrent et interprètent leurs situations. Si les résultats mettent en lumière une relative homogénéité des profils et objectifs d'intervention attribués aux femmes, cette apparente neutralité appelle une lecture critique. En s'appuyant notamment sur les travaux de

TABLEAU 7
Services reçus durant le suivi des PAI-SM pour les femmes et les hommes de l'échantillon

	Femmes		Hommes		Valeurs manquantes		<i>chi²; phi</i>
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n valide</i>	% valeurs manquantes	
Médical/psychosocial	143	49,7	327	46,7	98,8	0	0,59 ; -0,03
Spécialisé	112	38,9	238	34,0	98,8	0	1,92 ; -0,05
Toxicomanie	68	23,6	165	23,6	98,8	0	0,01 ; 0,01
Insertion sociale	70	24,3	162	23,1	98,8	0	0,10 ; -0,01
Stabilité résidentielle	32	11,1	108	15,4	98,8	0	2,78 ; 0,06
	<i>M</i>	<i>É.-T.</i>	<i>M</i>	<i>É.-T.</i>	<i>n valide</i>	% valeurs manquantes	<i>t; eta²</i>
Nombre de types de services	2,07	1,85	2,05	1,80	98,8	0	0,18 ; 0,01

TABLEAU 8
Taux de récidive suivant la fin du programme pour les femmes et les hommes de l'échantillon

		Femmes			Hommes			Valeurs manquantes			
		n	%	n	%	n	%	n	%	% valeurs manquantes	k^2 ; p/χ^2
Récidive suivant la fin du programme											
Tout type d'infraction											
1 an	20	10,6		29	6,0	675					3,75; -0,08
2 ans	27	19,1		46	12,3	514					3,36; -0,08
Infractions contre la personne											
1 an	13	7,2		20	4,2	659					1,89; -0,06
2 ans	17	12,1		35	9,4	508					0,67; -0,04

Hannah-Moffat (et Shaw, 2001 ; 2005), il est possible d'interpréter cette homogénéité comme le produit d'une responsabilisation différenciée selon le genre, où les femmes sont soumises aux mêmes standards d'adhésion, de motivation et de changement que d'autres personnes participantes, sans reconnaissance explicite de leurs trajectoires différencierées. Plusieurs éléments des résultats empiriques viennent soutenir cette interprétation. Par exemple, les objectifs d'intervention, qui concernent dans 69,8 % des cas un suivi médical ou psychosocial, et dans 43,1 % un objectif d'insertion sociale, renvoient à des attentes implicites de normalisation des comportements. Cette lecture institutionnelle tend à invisibiliser les obstacles structurels que rencontrent les femmes, comme les contextes de précarité (97,6 % des femmes étaient sans emploi).

Plusieurs éléments observés dans les résultats invitent à réfléchir à la manière dont ces vulnérabilités sont traduites en catégories d'action institutionnelle. Tandis que les hommes présentaient plus souvent un trouble de personnalité antisocial, les données révèlent que les femmes sont plus fréquemment associées à des diagnostics de troubles de la personnalité, notamment le trouble de la personnalité limite. Cette surreprésentation n'est pas anodine : elle s'inscrit dans une tendance bien documentée dans la littérature féministe critique, qui souligne que ce diagnostic est historiquement surutilisé auprès des femmes, souvent pour qualifier des comportements perçus comme instables, excessifs ou dérangeants (Lefrançois et al., 2013). Au-delà du système judiciaire, ce type de diagnostic renvoie à des constructions cliniques qui appellent une lecture critique, notamment en lien avec la médicalisation des effets du trauma. Cette lecture peut entraîner une disqualification de la parole des femmes, une réduction de leurs souffrances à des caractéristiques personnelles pathologisées, et une légitimation d'interventions davantage orientées vers la surveillance clinique que vers le soutien structurel. Or, la vulnérabilité ainsi objectivée prend rarement en compte les formes de victimisation vécues par les femmes, notamment les violences sexuelles et intimes, qui sont pourtant largement documentées dans les parcours féminins de judiciarisation (Bloom et al., 2004 ; DeHart et al., 2014). Ce processus de vulnérabilisation, au sens de Fassin et Memmi (2004), désigne moins un état individuel qu'un effet produit par les institutions elles-mêmes, qui transforment les expériences de violence en catégories administratives ou médicales sans toujours reconnaître leur dimension sociale ou politique.

Bien que les données quantitatives disponibles ne permettent pas de documenter directement les expériences de violence ou de traumatisme vécues par les femmes, le diagnostic de trouble de la personnalité limite est souvent corrélé dans la littérature avec des antécédents de violence interpersonnelle, notamment des agressions dans l'enfance ou dans des relations intimes (McFertridge et al., 2015). Le silence de ces données dans les dossiers des procureures et procureurs sur ces trajectoires complexes peut donc être interprété non comme une absence de victimisation, mais comme une mise en invisibilité de cette réalité (Larose-Hébert et al., 2023).

En ce qui concerne la récidive, les résultats montrent que 19,1 % des femmes ont été mises en état d'arrestation dans les deux années suivant leur sortie du programme. Ces taux, supérieurs à ceux des hommes (12,3 %), peuvent mettre en doute l'efficacité du programme. Plutôt que d'être interprétée uniquement comme un échec personnel, la récidive pourrait aussi indiquer un défaut de prise en charge des déterminants sociaux du risque ou la reconnaissance des parcours de violence. Ce constat remet en question l'effet à long terme du programme pour les personnes judiciarises, notamment en ce qui concerne les conditions sociales et structurelles dans lesquelles ces femmes sont réinsérées. La récidive devient alors un révélateur des angles morts de l'intervention, et non seulement une mesure de performance individuelle.

Par ailleurs, le fait que le genre soit peu mobilisé dans les dossiers des procureures et procureurs constitue un résultat en soi. Cette neutralisation du genre dans les récits institutionnels peut être interprétée comme une stratégie de gestion standardisée, qui tend à invisibiliser les effets concrets du genre dans les trajectoires judiciaires. En l'absence d'une prise en compte explicite du genre, les pratiques peuvent reproduire des inégalités structurelles, notamment en matière de diagnostic, de suivi ou de compréhension des contextes de vie (Donohue et Moore, 2009). Cette neutralité apparente peut aussi révéler une tension entre, d'une part, la volonté de ne pas stigmatiser les femmes, et, d'autre part, l'incapacité du système à reconnaître et à adapter ses interventions à leurs réalités spécifiques (Messina, 2021). Dans cette perspective, il est particulièrement préoccupant de constater l'absence de données sur certaines dimensions pourtant déterminantes à l'analyse des parcours genrés. En outre, bien que la collecte de données liées à l'identité autochtone ait été initialement prévue, ces données n'étaient pas disponibles dans les dossiers des procureures et procureurs. Ainsi, malgré le fait que les femmes autochtones représentent aujourd'hui 50 % de la

population carcérale fédérale au Canada (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2021), il demeure impossible de documenter leur présence et leur trajectoire dans les PAJ-SM, soulignant une zone d'ombre significative dans les pratiques de suivi et d'évaluation.

Limites de l'étude

Les données utilisées proviennent exclusivement des dossiers judiciaires (sauf celles sur la récidive et les antécédents qui proviennent de la Sûreté du Québec), ce qui restreint l'accès à la perspective des femmes elles-mêmes. Ces données reflètent ainsi principalement la lecture institutionnelle des trajectoires en ne permettant pas d'évaluer en profondeur l'impact subjectif des PAJ-SM sur la qualité de vie, le sentiment d'autonomie ou le processus de rétablissement des participantes. Par ailleurs, les délais entre l'entrée au programme et la récidive postérieure ne permettent qu'une lecture à court et moyen terme.

Conclusion

Cette étude a permis de mettre en lumière des dynamiques sous-jacentes aux trajectoires judiciaires des femmes inscrites dans les PAJ-SM, en examinant la manière dont leurs profils, leurs problématiques de santé mentale et leurs parcours sont institutionnellement catégorisés et encadrés. Si l'analyse quantitative présentée ne révèle pas de différences statistiques majeures entre les femmes et les hommes sur plusieurs indicateurs, une lecture critique invite à étudier ce qui est rendu visible, ou invisible, par les outils de suivi et les récits institutionnels. En révélant les angles morts des approches actuelles, cette recherche plaide pour un renforcement des analyses sensibles au genre, qui ne se limitent pas à quantifier les écarts, mais qui examinent aussi les logiques institutionnelles à l'œuvre. Elle invite à la mise en place de pratiques d'intervention plus attentives aux trajectoires genrées, aux contextes de victimisation et aux rapports de pouvoir qui façonnent l'expérience des femmes judiciarées. Enfin, elle souligne la nécessité d'intégrer les perspectives des femmes elles-mêmes pour mieux comprendre comment elles vivent et interprètent leur passage au sein des dispositifs de justice thérapeutique. Pour reprendre Donohue et Moore (2009), l'idée que les personnes en conflit avec la loi disposent d'un choix, d'une autonomie est peut-être l'un des plus grands mythes de la punition contemporaine.

Références

- Acoca, L. (1998). Defusing the Time Bomb: Understanding and Meeting the Growing Health Care Needs of Incarcerated Women in America. *Crime & Delinquency*, 44(1), 49-69. <https://doi.org/10.1177/0011128798044001005>
- Anumba, N., Dematteo, D. et Heilbrun, K. (2012). Social Functioning, Victimization, and Mental Health among Female Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 39(9), 1204-1218. <https://doi.org/10.1177/0093854812443489>
- Arnold, S. (2019). A meta-analysis of mental health courts: State of the research and recommendations. Thèse de doctorat. Drexel University.
- Baldwin, L. et Epstein, R. (2017). Short but not sweet: a study of the impact of short custodial sentences on mothers & their children [Rapport de recherche]. De Montfort University.
- Balfour, G. (2020). Women in Custody. Dans M. Weinrath et J. A. Winterdyk (dir.), *Adult Corrections in Canada* (2^e édition, p. 147-166). Sitter Publications.
- Bloom, B., Owen, B. et Covington, S. (2004). Women Offenders and the Gendered Effects of Public Policy. *Review of Policy Research*, 21(1), 31-48. <https://doi.org/10.1111/j.1541-1338.2004.00056.x>
- Bonfine, N., Ritter, C. et Munetz, M. R. (2016). Exploring the relationship between criminogenic risk assessment and mental health court program completion. *International Journal of Law and Psychiatry*, 45, 9-16. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2016.02.002>
- Brown, G., Barker, J., McMillan, K., Norman, R., Derkzen, D. et Stuart, L. (2018). *Prévalence nationale des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale—Échantillon de la population carcérale (R-406)*. Service correctionnel du Canada.
- Bureau de l'enquêteur correctionnel (2021). *Rapport annuel 2021-2022*. <https://oci-bec.gc.ca/sites/default/files/2023-06/annrpt20212022-fra.pdf>
- Canada, K.E., Trawver, K.R., Barrenger, S. (2020). Deciding to participate in mental health court: Exploring participant perspectives. *International Journal of Law and Psychiatry*, 72, 1-11.
- Cochran, W. G. (1963). *Sampling Techniques*, 2nd Ed., John Wiley and Sons, Inc.
- DeHart, D., Lynch, S., Belknap, J., Dass-Brailsford, P. et Green, B. (2014). Life History Models of Female Offending: The Roles of Serious Mental Illness and Trauma in Women's Pathways to Jail. *Psychology of Women Quarterly*, 38(1), 138-151. <https://doi.org/10.1177/0361684313494357>
- Delmas, C. (2006). Didier Fassin & Dominique Memmi, eds, *Le Gouvernement des corps*: Paris, Éd. de l'Ehess, 2004, 269 p., notes bibliogr. (« Cas de figure » 3). *L'Homme*, 177-178, 556-558. <https://doi.org/10.4000/lhomme.2315>
- Donohue, E., et Moore, D. (2009). When is an offender not an offender?: Power, the client and shifting penal subjectivities. *Punishment & Society*, 11(3), 319-336.
- Ennis, A. R., McLeod, P., Watt, M. C., Campbell, M. A. et Adams-Quackenbush, N. (2016). The Role of Gender in Mental Health Court Admission and

- Completion. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 58(1), 1-30. <https://doi.org/10.3138/cjcc.2015.E08>
- Gouvernement du Canada (2023). Comprendre les expériences vécues par les femmes avec le système de justice pénale en tant qu'accusées et délinquantes [Gouvernemental]. Ministère de la Justice. <https://www.justice.gc.ca/socjs-esjp/fr/women-femmes/ao-ad>
- Hannah-Moffat, K. (2004). Losing Ground: Gendered Knowledges, Parole Risk, and Responsibility. *Social Politics*, 11(3), 363-385
- Hannah-Moffat, K. et Shaw, M. (2001). Situation risquée: Le risque et les services correctionnels au Canada. *Criminologie*, 34(1), 47-72. <https://doi.org/10.7202/004755ar>
- Hannah-Moffat, K., Hyrd, M. J. et Pavlich, G. (2017). Women in Prison: Who and why? Dans M. J. Hyrd et G. Pavlich (dir.), *Questioning Sociology: Canadian Perspectives* (p. 215-228).
- Hiday, V. A., Ray, B. et Wales, H. W. (2014). Predictors of mental health court graduation. *Psychology, Public Policy, and Law*, 20(2), 191-199. <https://doi.org/10.1037/law0000008>
- Jaimes, A., Crocker, A., Bédard, É. et Ambrosini, D. L. (2009). Les Tribunaux de santé mentale: Déjudiciarisation et jurisprudence thérapeutique. *Santé mentale au Québec*, 34(2), 171-197. <https://doi.org/10.7202/039131ar>
- Lange, S., Rehm, J. et Popova, S. (2011). The Effectiveness of Criminal Justice Diversion Initiatives in North America: A Systematic Literature Review. *International Journal of Forensic Mental Health*, 10(3), 200-214. <https://doi.org/10.1080/14999013.2011.598218>
- Larose-Hébert, K., Hieu Truong, A., Deshaies, M.H., Léonard, J. et Rochefort, E. (2023). Santé mentale et violence sexiste, ce que les femmes ont à dire. Expériences dans les services publics: point de vue de femmes psychiatrisées ayant vécu de la violence. Rapport de recherche.
- LeFrançais, B. A., Menzies, R. et Reaume, G. (dir.) (2013). *Mad Matters: A Critical Reader in Canadian Mad Studies*, Canadian Scholars' Press
- Lemieux, A. J., Dumais Michaud, A.-A., Gagnon, J.-P., Beauchamp, E., Gratton, E., Klein, A. et Crocker, A. G. (2022). *Un examen de la portée des alternatives à l'incarcération au niveau des tribunaux: Constats et enjeux applicables au contexte québécois*. Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.
- Loong, D., Bonato, S., Barnsley, J. et Dewa, C. S. (2019). The Effectiveness of Mental Health Courts in Reducing Recidivism and Police Contact: A Systematic Review. *Community Mental Health Journal*, 55(7), 1073-1098. <https://doi.org/10.1007/s10597-019-00421-9>
- Lowder, E. M., Rade, C. B. et Desmarais, S. L. (2018). Effectiveness of Mental Health Courts in Reducing Recidivism: A Meta-Analysis. *Psychiatric Services*, 69(1), 15-22. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.201700107>
- Lynch, S. M., DeHart, D. D., Belknap, J. et Green, B. L. (2013). *Women's Pathways to Jail: The Roles & Intersections of Serious Mental Illness & Trauma: (528222013-001)* [Jeu de données]. <https://doi.org/10.1037/e528222013-001>

- Matejkowski, J., Han, W. et Conrad, A. (2020). Voluntariness of treatment, mental health service utilization, and quality of life among mental health court participants. *Psychology, Public Policy, and Law*, 26(2), 185-197.
- McFetridge, M., Milner, R., Gavin, L.V. Levita (2015). Borderline personality disorder: patterns of self-harm, reported childhood trauma and clinical outcome. *BJPsych Open*, 1, 18–20. doi: 10.1192/bjpo.bp.115.000117
- Messina, M. (2021). The Evolution of Gender- and Trauma-Responsive Criminal-Justice Interventions for Women. *HSOA Journal of Addiction & Addictive Disorders*, (8)070. <https://doi.org/10.24966/AAD-7276/100070>
- Messina, N., Grella, C., Burdon, W. et Prendergast, M. (2007). Childhood Adverse Events and Current Traumatic Distress: A Comparison of Men and Women Drug-Dependent Prisoners. *Criminal Justice and Behavior*, 34(11), 1385-1401. <https://doi.org/10.1177/0093854807305150>
- Mills, A. et Kendall, K. (2016). Mental Health in Prisons. Dans Y. Jewkes, B. Crewe et J. Benett (dir.), *Handbook on Prisons* (p. 187-204). Routledge.
- Ministère de la Justice (2024). Cadre de référence. Programme d'accompagnement justice et santé mentale+ (PAJ-SM+). Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/programmes/PAJSM/Cadre_Reference_PAJSM.pdf
- Ministère de la Sécurité publique (2020). *Profil des femmes confiées aux services correctionnels en 2018-2019* (CORR-053 [2020-11]; p. 5). Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_femmes_2018-2019.pdf
- Nations Unies (ONU) (2014). *Handbook on Women and Imprisonment*: 2nd edition, with reference to the United Nations rules for the treatment of women prisoners and non-custodial measures for women offenders (The Bangkok Rules). In *Criminal Justice handbook series*. UN.
- Pratt, C., Koerner, J., Alexander, M. J., Yanos, P. T. et Kopelovich, S. L. (2013). Predictors of Criminal Justice Outcomes Among Mental Health Courts Participants: The Role of Perceived Coercion and Subjective Mental Health Recovery. *International Journal of Forensic Mental Health*, 12(2), 116-125. <https://doi.org/10.1080/14999013.2013.791351>
- Ray, B., Kubiak, S. P., Comartin, E. B. et Tillander, E. (2015). Mental Health Court Outcomes by Offense Type at Admission. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 42(3), 323-331. <https://doi.org/10.1007/s10488-014-0572-2>
- Slinger, E. et Roesch, R. (2010). Problem-solving courts in Canada: A review and a call for empirically-based evaluation methods. *International Journal of Law and Psychiatry*, 33(4), 258-264. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2010.06.008>
- Visher, C. A. et Bakken, N. W. (2014). Reentry Challenges Facing Women with Mental Health Problems. *Women & Health*, 54(8), 768-780. <https://doi.org/10.1080/03630242.2014.932889>
- Wallace, M., Turner, J., Matarazzo, A. et Babyak, C. (2009). La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité

- et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf?st=BJmj_MBU
- Winick, B. J. (1997). The jurisprudence of therapeutic jurisprudence. *Psychology Public Policy*, 3(1), 184-206.
- Young, D. S. (1996). Contributing Factors to Poor Health Among Incarcerated Women: A Conceptual Model. *Affilia*, 11(4), 440-461. <https://doi.org/10.1177/088610999601100403>

Between surveillance and invisibility: Women's trajectories in mental health courts

ABSTRACT • This article examines the judicial trajectories of women who participated in a Mental Health Justice Support Program (PAJ-SM) in Quebec. The study explores how these programs translate women's vulnerabilities into intervention categories, with a particular focus on psychiatric diagnoses, imposed judicial conditions, intervention objectives and recidivism rates. It is based on a comparative analysis of 988 judicial case files from ten Mental Health Courts in Quebec, selected using a stratified sampling strategy, and integrates both judicial and police data to compare the trajectories of justice-involved women and men within these programs. The findings highlight a significant overrepresentation of borderline personality disorder diagnoses among women, a tendency toward standardized intervention plans, as well as a framework shaped largely by rationales of individual responsibilization. Far from being neutral, these programs rely upon gendered behavioural expectations that value compliance, stability and cooperation, while rendering invisible the contexts of precarity, victimization and structural violence. This study sheds light on the tensions between care and control, and underscores the need for greater gender sensitivity in the assessment and adaptation of so-called therapeutic judicial practices.

KEYWORDS • Mental, health courts, women, therapeutic justice, trauma and invisibilized violence, mental health.

Entre la supervisión y la invisibilización : las trayectorias de las mujeres en los tribunales de salud mental

RESUMEN • Este artículo analiza las trayectorias judiciales de las mujeres que participaron en un Programa de acompañamiento justicia-salud mental (PAJ-SM). El estudio examina la forma en que estos programas transforman las vulnerabilidades de las mujeres en categorías de intervención, centrándose en particular en los diagnósticos psiquiátricos, las condiciones judiciales impuestas, los objetivos de la intervención y las tasas de reincidencia. Este estudio se basa en un análisis comparativo de 988 expedientes judiciales de diez tribunales de salud mental de Quebec, seleccionados a partir de un muestreo estratificado, e

integra datos judiciales y policiales con el fin de comparar las trayectorias de las mujeres y los hombres llevados ante los tribunales. Los resultados revelan una fuerte sobrerepresentación de las mujeres diagnosticadas con trastorno límite de la personalidad, una tendencia a uniformizar los planes de intervención y un marco basado en la lógica de la responsabilidad individual. Lejos de ser neutrales, estos sistemas movilizan expectativas de comportamiento de género, valorando la adherencia, la estabilidad y la colaboración, al tiempo que invisibilizan contextos de precariedad, victimización o violencia estructural. Este trabajo pone de manifiesto las tensiones entre cuidado y control, y subraya la necesidad de una mayor sensibilidad a las relaciones de género en la evaluación y adaptación de las llamadas prácticas judiciales terapéuticas.

PALABRAS CLAVE • *Tribunales de salud mental, mujeres, justicia terapéutica, violencias invisibilizadas, salud mental.*

Points de vue des femmes judiciarises : trajectoires drogue-crime et rôle des services en dépendance sur leur rétablissement et leur désistement

Natacha Brunelle, Ph. D¹

Directrice scientifique du programme de recherche en partenariat (RÉ)SO 16-35

Directrice adjointe, antenne UQTR- Centre international de criminologie comparée (CICC)

Professeure titulaire

Département de psychoéducation et travail social, Université du Québec à Trois-Rivières

natacha.brunelle@uqtr.ca

Nadia L'Espérance, Ph. D.

Agente de planification, de programmation et de recherche – Chercheuse en établissement

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

nadia_leesperance@ssss.gouv.qc.ca

Catherine Arseneault, Ph. D.

Professeure agrégée

École de criminologie, Université de Montréal

catherine.arseneault.1@umontreal.ca

Rosalie Baril

Étudiante de maîtrise

Département de psychoéducation et travail social, Université du Québec à Trois-Rivières

rosalie.baril@uqtr.ca

Marie Drolet-Noël

Étudiante de maîtrise

Département de psychoéducation et travail social, Université du Québec à Trois-Rivières

marie.drolet-noel@uqtr.ca

Julie-Soleil Meeson, M. Sc.

Chargeée de cours

Faculté de l'apprentissage continu, Université de Montréal

Responsable, contenus et valorisation de la pratique

Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ)

responsable.contenus@aidq.org

1. 3351 Boul. des Forges, C.P. 500, Trois-Rivières, Québec, G9A 5H7

Criminologie, vol. 58, n° 2 (2025)

Faits saillants

- Les trajectoires drogue-crime des femmes judiciarées sont influencées par des expériences genrées telles que la violence conjugale, la grossesse et la prise en charge d'un animal.
- Le rétablissement relié aux problèmes de consommation de substances psychoactives (SPA) et le désistement du crime sont des processus interreliés, longs et multidimensionnels, qui dépassent la simple abstinence.
- Le lien de confiance avec les intervenants et intervenantes en dépendance, notamment ceux et celles ayant un savoir expérientiel, est perçu comme un tournant majeur dans leur processus de changement.
- Même sans mandat explicite, les intervenants et intervenantes en dépendance agissent comme des agents de désistement assisté en favorisant l'estime de soi, l'espérance et la (ré)intégration sociocommunitaire chez les femmes judiciarées de l'étude.
- L'étude souligne l'importance d'interventions sensibles au genre, au trauma et ancrées dans une approche relationnelle, pour soutenir à la fois le rétablissement face aux problèmes de consommation de SPA et le désistement du crime chez les femmes judiciarées.

RÉSUMÉ • *Chez les personnes judiciarées, les problèmes liés à la consommation de substances psychoactives (SPA) sont fréquents. Les trajectoires drogue-crime et les effets des services en dépendance demeurent toutefois moins documentés pour les femmes que pour les hommes. Cet article met en lumière certaines spécificités du parcours de femmes judiciarées éprouvant ou ayant éprouvé des problèmes de consommation, de même que leur perception du rôle des services et des personnes intervenant en dépendance dans leur processus de désistement assisté. L'analyse thématique porte sur un sous-échantillon de 60 jeunes judiciarés (17 femmes et 43 hommes) âgés de 16 à 35 ans, à partir d'entretiens semi-dirigés. Les résultats révèlent des enjeux propres aux femmes, notamment en lien avec l'entrée dans la criminalité, les violences conjugale et sexuelle, l'effet de la grossesse sur la consommation, ainsi que la prise en charge d'un animal. Par ailleurs, plusieurs femmes attribuent leurs progrès aux services reçus, mais surtout aux relations de confiance, d'écoute et de reconnaissance établies entre elles et les personnes intervenantes. Ces liens, souvent renforcés par le savoir expérientiel, contribuent au désistement de l'acte, identitaire et social. Les personnes intervenantes en dépendance font ainsi véritablement office d'agents de désistement assisté, bien que cela ne soit pas leur mandat explicite. L'étude souligne l'importance des interventions sensibles au genre et au trauma, et ancrées dans une approche relationnelle, afin de soutenir à la fois le rétablissement face aux problèmes de consommation et le désistement du crime chez les femmes judiciarées.*

MOTS CLÉS • *Jeunes adultes, femmes judiciarées, services en dépendance, désistement du crime.*

Contexte

La consommation de substances psychoactives (SPA)

Selon l'Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues (ECAD) menée en 2019 chez les personnes âgées de 15 ans et plus (Gouvernement du Canada, 2023), 78 % des hommes et 75 % des femmes ont déclaré avoir consommé de l'alcool au cours de la dernière année. En ce qui concerne la prévalence de la consommation de cannabis pour la même période (que ce soit pour des raisons médicales ou non médicales), 23 % d'hommes et 19 % de femmes en ont fait mention. Au Québec, dans le cadre de l'Enquête québécoise sur le cannabis 2023 (ISQ, 2023), 14 % des femmes et 21 % des hommes interrogés ont révélé avoir consommé du cannabis au moins une fois au cours de la dernière année. Dans le cadre de l'ECAD de 2019 (Gouvernement du Canada, 2023), la prévalence de la consommation d'au moins une des six drogues illicites étudiées (cocaïne/crack, amphétamines/méthamphétamine, ecstasy, hallucinogènes, héroïne et salvia) au cours de la dernière année était de 3 %. Dans l'ensemble, cette prévalence est comparable chez les hommes (4 %) et les femmes (3 %). L'ECAD s'intéresse également à la consommation et à l'usage problématique de trois catégories de substances psychoactives (SPA) pharmaceutiques : analgésiques opioïdes, stimulants (prescrits pour le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité) et tranquillisants/sédatifs. Ces substances sont habituellement prescrites à des fins thérapeutiques, mais elles peuvent toutefois faire l'objet d'un usage non thérapeutique (récréatif) en raison de leurs propriétés psychoactives (Gouvernement du Canada, 2023). Dans ce cas, on observe une plus grande consommation de ces substances chez les femmes (27 %) que chez les hommes (19 %). Enfin, parmi les personnes répondantes ayant déclaré avoir fait un usage de SPA pharmaceutiques au cours de la dernière année, 7 % en avaient fait un usage problématique (pour l'expérience ou l'effet qu'elles causent, pour se sentir euphoriques ou pour des raisons autres que l'usage prescrit).

Bien que la prévalence de la consommation de SPA soit généralement plus élevée chez les hommes que les femmes, les femmes continuent de représenter environ un tiers des adultes déclarant un trouble de l'usage de substances (TUS) (SAMHSA, 2021). Par ailleurs, au Canada et au Québec, plus d'hommes (62 %) que de femmes (38 %) accèdent à un traitement pour un TUS (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), 2021 ; Fleury et al., 2023). Or, les

conséquences physiques/médicales, psychiatriques, sociales et fonctionnelles néfastes associées aux TUS sont souvent plus graves chez les femmes que chez les hommes (McHugh et al., 2018 ; Poole et Dell, 2005 ; SAMHSA 2021), parmi lesquelles se trouvent des conséquences particulières aux femmes des complications physiques, le risque de perdre la garde de leurs enfants et une plus grande exposition à la violence conjugale.

La consommation de SPA est aussi liée à d'autres difficultés ou comportements à risque chez les femmes en général et chez les femmes détenues, parmi lesquels, des comportements sexuels à risque (Goyette et Flores-Aranda, 2015) comme des relations sexuelles non protégées (Bello et al., 2021). Dans l'étude de Clarke et collaborateurs (2006), 83,6 % des femmes détenues et consommatrices de SPA de leur échantillon présentaient un historique de grossesse involontaire. Cette prévalence des grossesses involontaires est nettement moindre dans la population générale, se situant à 35,7 % en 2019 (Rossen et al., 2023).

La délinquance

La délinquance des femmes est généralement de nature moins grave et moins violente que celle des hommes (Chené et Chouinard, 2018 ; Giroux et Frigon, 2011). Selon les données de 2015-2016, les infractions les plus fréquentes chez les femmes judiciarées concernent le défaut de se conformer à une ordonnance de probation (10,1 %) ou à un engagement (10,0 %) et la possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic (10,0 %) (Chéné et Chouinard, 2018). La délinquance des femmes est souvent liée à l'interaction entre traumas, consommation de SPA et problèmes de santé mentale (Chesney-Lind et Pasko, 2013). Ces facteurs contribuent à placer les femmes sur une trajectoire criminelle, « intrinsèquement différente de la trajectoire des hommes » (Wright et al., 2007, p. 313). Des recherches révèlent l'importance d'autres facteurs comme les problèmes financiers et l'employabilité (Kruttschnitt et al., 2019). La maternité est également une réalité propre aux femmes qui influencerait tant la trajectoire de consommation que la trajectoire criminelle (Couvrette, 2013). Par ailleurs, la population féminine incarcérée est en croissance (Balfour, 2020 ; Knittel et al., 2020 ; Monazzam et Budd, 2023 ; Zeng, 2019), un phénomène lié à l'augmentation de la consommation et à l'imposition de peines minimales obligatoires de détention pour certains délits liés aux drogues (Knittel et al., 2020 ; Monazzam et Budd, 2023). Enfin, les femmes détenues présentant un TUS subissent

une stigmatisation importante, tant en détention que pendant leur réinsertion (Strong-Jones et al., 2024).

La consommation de SPA et le crime

Beaucoup de personnes judiciarises ont – ou ont déjà – présenté des problèmes de consommation de SPA. La moitié des femmes incarcérées dans les centres de détention provinciaux ont ainsi vécu des problèmes de dépendance à l'alcool et plus de 60 % ont souffert de dépendance à d'autres SPA. Ces problèmes de consommation de SPA étaient toujours présents pour plus du tiers d'entre elles au moment de l'étude. En outre, la persistance de ces problèmes est associée à la délinquance pour 48 % des femmes, à leurs difficultés familiales et de couple pour 38 % d'entre elles, ainsi qu'à des difficultés liées à l'éducation ou à l'emploi pour 23 % (Giroux et Frigon, 2011).

La consommation de SPA et la délinquance étant souvent interdépendantes dans les trajectoires de vie des personnes judiciarises (Chamberlain et al., 2019; Fazel, et al., 2006), le recours aux services en dépendance à une ou à plusieurs reprises est également observé (Skjaervo et al., 2021). Les trajectoires drogue-crime et l'impact des services en dépendance chez les femmes judiciarises sont toutefois moins bien documentés que chez les hommes.

Consommation de SPA, crime et services en dépendance

Les liens entre le crime et la dépendance aux SPA, tout comme ceux entre désistement et rétablissement, sont bien connus (Best et Colman, 2019; Van Roeyen et al.; 2017). Une large proportion des personnes judiciarises éprouve des problèmes liés à la consommation de substances, et inversement (Turnbull, 2019). Souvent, un même individu peut se retrouver dans un service correctionnel à un moment particulier, puis dans un service en dépendance après (ou l'inverse), fréquentant parfois les deux en même temps (p. ex., pendant une probation) (Brochu et al., 2016). Les effets des services en dépendance sur les personnes judiciarises se manifestent généralement à long terme, plusieurs épisodes de fréquentation de ces services étant souvent nécessaires pour consolider le rétablissement. Un des impacts positifs bien documentés du traitement de la dépendance est la diminution significative de la récidive criminelle (Brochu et al., 2014).

Les femmes canadiennes détenues dans les établissements de déten-
tion fédéraux en 2021-2022 présentaient ainsi des niveaux de risque et
de besoins plus complexes qu'auparavant. Elles étaient aussi proportion-
nellement plus nombreuses à avoir besoin d'être suivies dans des pro-
grammes correctionnels et en dépendance (Wanamaker et Chadwick,
2023).

Le rétablissement de la dépendance

Dans cet article, le terme « rétablissement » est privilégié puisqu'il reflète les résultats obtenus dans les différentes études analysées (Mercier et Alarie, 2000). En plus de l'abstinence ou de l'arrêt de la consommation incontrôlée, le rétablissement s'accompagne d'une amélioration de la santé, de la fonction et de la qualité de vie (CCDUS, 2017). En effet, le concept de rétablissement réfère à des changements au mode de vie et aux comportements qui visent à améliorer les aspects biologique, psychologique, social et spirituel associés à la toxicomanie. Il inclut toutes améliorations des comportements de consommation (p. ex., le fait de consommer moins souvent, d'éviter certains contextes de consommation, d'adopter des pratiques plus sécuritaires), telles que prônées par l'approche de réduction des méfaits ou par l'abstinence, même partielle ou temporaire.

Le rétablissement face aux problèmes de dépendance aux SPA est multidimensionnel et s'opère à long terme (Brochu et al., 2014), tout comme le désistement du crime. Best (2019) mentionne à quel point les processus de rétablissement et ceux du désistement ont des caractéristiques en commun et sont interreliés (Best, 2019 ; Brunelle et al., 2024).

Le désistement du crime

Le désistement du crime est un processus complexe et multidimensionnel qui consiste en l'arrêt des comportements criminels. L'arrêt du comportement est conçu comme le désistement primaire (Maruna et al., 2004 ; McNeill, 2016) ou de l'acte (Nugent et Schinkel, 2016). Pour y arriver ou pour le maintenir, la personne doit arriver à se définir de façon plus prosociale ou positive, ce qui correspond au désistement secondaire (Maruna et al., 2004 ; McNeill, 2016) ou identitaire (Nugent et Schinkel, 2016 ; Villeneuve, F.-Dufour et Farrall, 2020). Finalement, les membres de l'entourage, de la communauté et de la société doivent

reconnaître les changements opérés par la personne et lui offrir des occasions favorisant l'appartenance et l'estime de soi. Il s'agit là du désistement tertiaire (McNeill, 2016) ou social/relationnel (Nugent et Schinkel, 2016).

Le désistement implique donc à la fois l'abandon des comportements criminels et une nouvelle forme d'inclusion sociale et identitaire (Laub et Sampson, 2001 ; Maruna et LeBel, 2012). Il importe que cette identité soit reconnue par autrui et que les personnes ayant adopté ces comportements aient la possibilité de renforcer leurs liens sociaux (Sampson et Laub, 2012). Enfin, le désistement n'est ni linéaire ni irréversible (Farrall et al., 2014) : des retours aux délits demeurent possibles à tout moment (Johnson et Maruna, 2019).

Le désistement du crime nécessite également des interventions qui soutiennent ce processus. Selon F.-Dufour, Villeneuve et Perron (2018, p. 213), le désistement assisté désigne « toute intervention auprès d'une personne judiciarisée qui vise, directement ou indirectement, le maintien d'une abstinence du crime ». Le désistement peut être soutenu par un individu convaincu du potentiel de changement de la personne judiciarisée (McNeill et al., 2012). McNeill et ses collègues (2012) ont défini huit principes susceptibles d'y contribuer, dont la gestion constructive des écarts, l'approche individualisée, le maintien de la motivation et de l'espoir, l'importance du lien relationnel, la valorisation des ressources personnelles et sociales, le développement du capital humain et la reconnaissance des progrès. Puisque le traitement de la dépendance contribue à la diminution de la récidive criminelle, il est permis de penser que les personnes intervenant en dépendance puissent être des agents de désistement.

Objectifs

Le présent article permettra de répondre à deux questions :

1. Quelles expériences, perceptions et dynamiques marquent les trajectoires des femmes judiciarées éprouvant ou ayant éprouvé des problèmes de consommation de SPA ?
2. En quoi les services et les personnes intervenant en dépendance font-ils un travail de désistement assisté auprès d'elles ?

Méthode

Une approche phénoménologique a été privilégiée (Paillé et Muchielli, 2016) et un devis de recherche qualitatif a été choisi en conséquence. Cette étude s'inscrit dans le programme de recherche en partenariat (RÉ)SO 16-35 de N. Brunelle (UQTR) et ses collègues (CRSH 2018-2026). Les résultats présentés proviennent du projet 1A : « (Ré)intégration sociocommunautaire : point de vue des jeunes judiciarés de 16 à 35 ans ». La méthode complète est détaillée dans le chapitre 2 (« Méthodologie ») du livre de F.-Dufour et de ses collègues (2024).

Mode de recueil de données et déroulement

Les données ont été recueillies par entretiens semi-dirigés (Fortin, 2010 ; Gauthier et Bourgeois, 2016). Les thèmes abordés portaient sur les trajectoires psychosociales et de déviance, sur les services reçus, ainsi que sur les perceptions du parcours et des facteurs facilitant le désistement et la (ré)intégration sociocommunautaire. La durée moyenne des entretiens était de 96 minutes.

Les personnes devaient avoir commis au moins un crime et avoir été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel dans les deux dernières années. Leur recrutement a été effectué dans divers organismes et institutions, publiques et communautaires (centre jeunesse, probation, libération conditionnelle, maison de transition, justice réparatrice, dépendance, santé mentale, employabilité, hébergement), majoritairement par l'intermédiaire de personnes intervenantes de ces organisations. Un échantillon de convenance de 140 personnes judiciarées (16 à 35 ans) a été constitué en 2019-2020 (Temps 1) dans trois régions québécoises : Mauricie–Centre-du-Québec, Capitale-Nationale et Montréal. Près de la moitié des participantes et participants (48 % ; $n = 67$) a été rencontrée à une deuxième reprise entre 2020 et 2022 (Temps 2), en moyenne 21 mois après la première rencontre. Pour les deux temps de mesure, 22 % de cet échantillon était féminin. Seules les données du Temps 1 (T1) ont été utilisées pour le présent article.

Échantillon

Les données des hommes ont également été analysées, et ce dans le but de les comparer aux expériences des femmes. Le sous-échantillon comprend ainsi 17 femmes judiciarées (moyenne d'âge : 29 ans), 43 hommes

judiciarises (moyenne d'âge : 26 ans) et une personne non binaire², tous ayant reçu des services en dépendance à un moment de leur trajectoire. La majorité d'entre eux et elles a été recrutée dans les secteurs de la dépendance (59 % F et 23 % H) et des services correctionnels (18 % F et 30 % H). D'autres provenaient de la santé mentale (16 % H) ou de l'employabilité (12 % F). La majorité était caucasienne et d'origine québécoise (83 % : 50), les autres se déclarant autochtones (3), métisse (1), italiennes (2), russes (2), algérienne (1) et hispanique (1). La majorité était célibataire, (60 % H vs. 53 % F) et sans emploi au moment de l'entretien du T1 (65 % F vs 58 % H).

Chez les femmes, les délits les plus fréquents sont les vols (59 %), les bris de condition³ (59 %), la conduite avec facultés affaiblies (53 %), la possession (47 %) et le trafic de drogues (47 %). Les hommes se distinguent par une plus forte proportion de délits violents, notamment des voies de fait (70 %), de vols (67 %), de trafic de drogues (53 %) et de bris de condition (49 %). Plus d'hommes que de femmes ont été en détention provinciale⁴ (63 % vs 35 %). Tous les individus ayant connu la détention fédérale avaient aussi été détenus en détention provinciale, ce qui concerne davantage de femmes (18 %) que d'hommes (5 %).

Analyses

Une analyse thématique a ensuite été menée (Paillé et Muchielli, 2016). La grille d'analyse a été développée selon une méthode mixte, combinant un codage inductif à une attention aux dimensions issues de la littérature, notamment le désistement du crime et le rétablissement. Une analyse verticale a d'abord été réalisée à partir d'un arbre thématique et de la codification des entretiens dans le logiciel NVivo, suivie d'une analyse transversale des thèmes afin d'en dégager des éléments de convergence et de divergence. En lien avec le premier objectif et les différences de genre en matière de consommation et de délinquance, des

2. Pour préserver l'anonymat de la seule personne non binaire de l'échantillon, aucune information spécifique ne sera présentée à son sujet.

3. Le bris de condition désigne le non-respect d'une condition imposée par un tribunal dans le cadre d'une probation, pouvant entraîner une nouvelle accusation criminelle. Il peut aussi concerner une condition imposée par la Commission des libérations conditionnelles du Canada ou du Québec ce qui, sans accusation supplémentaire, peut mener à un retour en détention.

4. La détention est provinciale pour les peines de moins de deux ans, et fédérale pour celles de deux ans et plus.

comparaisons ont été effectuées entre les femmes et les hommes, en tenant compte des récurrences, des absences et des nuances dans leurs récits. L'intégration d'une perspective genrée permet aux personnes chercheuses et praticiennes de concevoir des interventions plus ciblées, efficaces, inclusives et équitables (Pederson et al., 2014).

Résultats

En ce qui concerne les trajectoires drogue-crime, les points communs entre les femmes et les hommes judiciarés seront d'abord présentés, et les spécificités du parcours des femmes seront ensuite mises en lumière. Les expériences de ces dernières dans les services en dépendance seront ensuite exposées. La contribution perçue des personnes intervenant en dépendance au désistement et au rétablissement de ces femmes conclura enfin cette section.

Expériences communes aux femmes et aux hommes judiciarés

L'analyse suivante rend compte des significations que les participantes et participants attribuent à leurs expériences, en identifiant d'abord des éléments communs aux femmes et aux hommes. Les personnes soulignent notamment l'interrelation marquée entre consommation de SPA et comportements délinquants. Elles ont mentionné :

- avoir commis des délits en état d'intoxication ou en sevrage ;
- que certains délits, comme la possession, le trafic de drogues ou la conduite avec facultés affaiblies étaient directement liés à leur consommation ;
- avoir commis des crimes pour obtenir des drogues ou de l'argent pour s'en procurer ;
- que la dépendance aux SPA favorisait la délinquance, ou inversement, que la délinquance avait mené à la consommation de SPA ;
- enfin, que rétablissement (consommation) et désistement (délinquance) sont souvent des processus indissociables.

Tant chez les femmes que les hommes, plusieurs ont rapporté des améliorations dans diverses sphères de leur vie lors d'une diminution ou d'un arrêt de consommation de SPA. Les propos suivants illustrent comment

les participantes et participants articulent le rétablissement et la reprise de pouvoir sur leur quotidien :

J'ai arrêté de consommer. J'ai repris le contrôle de ma vie. J'ai arrêté de manquer l'école parce que j'étais trop gelée [intoxiquée]. Maintenant, j'y vais tous les jours. J'ai un emploi. Je fais tous mes suivis de probation. (Jasmine, 17 ans)

Éric explique qu'il commet des délits impulsifs sous intoxication ou pour payer sa drogue. Il conseille d'éviter de consommer pour ne pas (ou moins) enfreindre la loi :

Quand j'pas en consommation, j'pas quelqu'un qui fait des délits. J'aime mieux travailler ou aller à l'école.

Intervieweur : *Aurais-tu un conseil à donner à quelqu'un qui souhaiterait commettre moins de délits ?*

De ne pas se geler [s'intoxiquer]. (Éric, 23 ans)

Les spécificités chez les femmes judiciarises

Les propos des femmes ont mis en lumière certaines spécificités liées au développement ou à la réduction de leur consommation. Certaines ont indiqué avoir été recrutées par leur partenaire amoureux pour vendre de la drogue et plusieurs d'entre elles consommaient avec celui-ci. Ces expériences illustrent comment les dynamiques conjugales peuvent influencer – voire structurer – les comportements de consommation.

D'autres femmes rapportent avoir vécu de la violence conjugale ou des agressions sexuelles. Quitter ce genre de relation toxique peut être aussi difficile que de cesser de consommer ; dans les deux cas, il faut sortir d'une dynamique enracinée et chercher un soutien extérieur :

En plus que c'était une relation nuisible pis vraiment toxique là, pour vrai. C'était pas agréable là [...] En fait, j'ai eu besoin d'une aide extérieure, pour pouvoir sortir de là. Je pouvais pas partir de là comme par moi-même. Dans le fond, j'ai vécu de la violence conjugale. Je voulais arrêter de consommer pis je voulais sortir de là. (Jasmine, 17 ans)

Certaines femmes évoquent la grossesse comme facteur de réduction de leur consommation ou de recours aux services en dépendance, mais aussi comme élément associé à une rechute ou à une augmentation de leur consommation, notamment en cas de dépression post-partum. Ces récits

soulignent l'ambivalence affective autour de la maternité, à la fois levier de changement et facteur de vulnérabilité :

Non, mais quand je suis tombée enceinte, je ne vivais pu pour moi... Faque, je faisais attention à moi pendant 9 mois. Il [son fils] m'a sauvé la vie. On s'était entendu avec [ex-conjoint] qu'il retourne travailler... Mais il est jamais retourné travailler. J'ai fait une dépression post-partum pis il a continué à vendre de plus en plus, des choses différentes... il vendait à la maison... J'ai commencé à faire de la Kétamine pis du GHB à ce moment-là... On a eu la visite de la DPJ [Direction de la protection de la jeunesse] chez nous... Ils nous ont obligés à faire un pissoir test... J'ai capoté... Je me suis inscrite en thérapie... Je voulais être clean pour pouvoir avoir mon fils. (Eléonore, 28 ans)

Les responsabilités associées à la maternité semblent pour certaines femmes se transposer à la garde d'un animal de compagnie. Des hommes ont aussi parlé de leurs chiens, mais davantage en termes de soutien moral que d'inhibiteur de leur consommation. Pour Antoinette, s'occuper de son chien l'aide à réduire les méfaits liés à sa consommation. Cette perspective témoigne de stratégies de régulation que les femmes développent, parfois en dehors des cadres formels d'intervention :

Je me suis acheté un chien l'année passée. Veux, veux pas là, tu as un chien, tu as une responsabilité là. Tu peux pas découcher en état d'ébriété ou partir sur la brosse pendant deux jours-là. Tu as un chien à t'occuper chez vous, faut que tu le nourrisse... c'est con, mais veux, veux pas, faut que tu aies une conscience là... Est-ce que ça m'aide à gérer ma consommation ? Ça m'aide plus à gérer mes excès. Je vais quand même consommer chez nous, même si j'ai un chien, mais c'est juste que je ne me dirais pas après trois, quatre verres : « ah, je m'en vais chez mon ami, je m'en vais continuer ça », je laisse le chien tout seul à la maison pis je reviens juste le lendemain. Avant c'était ça là. C'était comme des décisions très impulsives. Mais là, je peux pas faire ça. (Antoinette, 30 ans)

La contribution des services en dépendance au désistement et au rétablissement

Les résultats montrent que les services en dépendance soutiennent le rétablissement et contribuent au désistement (de l'acte, identitaire ou social). Les femmes rapportent notamment que la thérapie induit un « arrêt d'agir » (moment où une personne cesse de poser des gestes criminels) et améliore leurs liens familiaux ou sociaux. Elles soulignent

également que la qualité de la relation thérapeutique établie avec les personnes intervenant en dépendance, particulièrement ceux et celles ayant un savoir expérientiel favorise une meilleure estime de soi. Le contact avec des personnes ayant vécu des expériences similaires nourrit l'espoir de ces femmes et leur donne le sentiment d'être comprises. Les extraits suivants illustrent en quoi ces expériences sont perçues par ces femmes comme des tournants dans leur trajectoire de désistement.

Désistement de l'acte

Pour des participantes comme Antoinette et Anaïs, la thérapie fermée permet de réduire ou d'interrompre temporairement des comportements jugés néfastes ou incontrôlables, liés à la consommation ou à la délinquance :

Mettons que je rechuterais solide, je refais une thérapie fermée, parce que je vois ça aussi un peu comme un arrêt d'agir. Là faut que tu mettes un frein parce que tu es sur la dérape solide. (Antoinette, 30 ans)

À partir du moment où je suis sortie de cette thérapie-là, en fait, j'ai eu beaucoup trop la chienne [j'ai eu beaucoup trop peur] [rire] de recommencer anyway. (Anaïs, 25 ans)

Désistement identitaire

Aline estime qu'à la suite de sa thérapie et à l'arrêt de sa consommation, elle est devenue une personne fiable et pleinement présente pour sa famille. Son processus de désistement identitaire passe par une redéfinition de soi axée sur la fiabilité et l'authenticité, deux valeurs auparavant compromises par sa consommation :

J'ai toujours été quelqu'un qui a voulu être là pour ma famille, mais [...] c'était pas quelque chose que je pouvais maintenir, parce que j'étais pas une personne fiable. J'étais ma propre ennemie. Dans le sens où j'avais souvent des bonnes intentions, mais à cause que la consommation était présente dans ma vie, ça faisait que je ne pouvais pas vraiment être là autant que je voulais... j'étais là en surface [...]. Ça manquait d'authenticité, pis autour de moi, les gens le sentaient... je pouvais donner de mon temps, mais là maintenant, ce que je trouve intéressant, c'est que je suis moi-même. (Aline, 34 ans)

Désistement social

La reconnaissance des changements par l'entourage après une thérapie semble avoir pour plusieurs participantes encouragé leur rétablissement face aux problèmes de dépendance et leur désistement du crime. Pour Béatrice, le regard des proches agit comme un miroir validant son changement et l'encourageant à poursuivre ses efforts :

Je pense qu'elle [sa sœur] a été vraiment agréablement étonnée de tous les changements que j'ai faits dans ma vie. Mais aussi pas juste les changements... bon, arrêter de consommer, c'est pas juste ça, c'est vraiment la personne que je suis aussi. (Béatrice, 30 ans)

Comme d'autres participantes, Béatrice s'est rapprochée de sa famille après avoir modifié sa consommation de SPA et cessé sa délinquance. Des efforts mutuels ont été faits, ses parents et sa sœur s'étant aussi impliqués :

J'ai recréé des liens avec ma famille. C'est sûr que la consommation a beaucoup affecté tout ça. Mais depuis les deux dernières années... justement quand j'ai changé ma vie, j'ai vraiment recréé des liens avec eux pis autant moi j'ai changé certaines choses, mais eux aussi... Moi j'ai changé beaucoup de choses, mais mes parents aussi ont changé certains comportements à eux qui étaient ben néfastes pour eux-mêmes. Ma sœur aussi... on a toute mis du sien pour améliorer toutes nos relations ensemble pis ça va vraiment bien. (Béatrice, 30 ans)

La contribution des personnes intervenant en dépendance au désistement et au rétablissement

Les participantes décrivent diverses formes de soutien offertes par les personnes intervenant en dépendance : gestion des « *cravings* », écoute, conseils relationnels, soutien lors de rechutes et en période de maintien, etc. Le lien établi est souvent évoqué de façon affective et valorisante, révélant l'importance du sentiment d'être reconnue et comprise :

Ben je pense que c'est toujours de continuer de croire en la personne. Je pense que tout le monde est capable... De savoir qu'il y a quelqu'un qui croit en nous, c'est vraiment un... Un plus, là. Parce que [prénom de l'intervenant], elle aurait ben pu me revirer de bord pis dire: « T'es une perte totale », [rire] c'est plate à dire, mais non. Elle a cru en moi pis elle a continué de m'ouvrir la porte pis de me dire... « viens, je vais t'écouter ». Pis quand ça faisait pas, c'était comme non là... Quand c'était non, c'était non. Tsé d'être franc, mais de quand même croire en nous malgré tout. (Adèle, 30 ans)

Plusieurs participantes insistent surtout sur le lien de confiance développé avec un intervenant ou une intervenante en dépendance, appréciant leur attitude dépourvue de jugement, leur ouverture, leur disponibilité et leur persévérance :

Je lui ai dit : « Je t'ai beaucoup aimé, parce qu'au fond, tu ne juges pas le monde. Tu apprends à le connaître. Pis malgré que j'ai fait des faux pas, des conneries et tout, il n'y a pas une fois où tu m'as regardée croche. Au contraire, tu as juste voulu essayer de comprendre mon ancienne mentalité. » Qu'est-ce que je suis devenue ? Comment j'ai évolué ? Pis c'est gratifiant... Je veux garder mon affirmation, être capable de m'affirmer comme je le fais *live*. Garder ma mentalité face à la toxicomanie, que c'est caca, pas bon pour moi. Réaliser que je suis une fille avec du potentiel, avant je ne le voyais pas, je voyais juste le noir, le négatif. Maintenant, quand je me réveille le matin j'ai hâte. Je sais c'est quoi mon potentiel. (Chantal, 33 ans)

Les personnes intervenantes ayant elles-mêmes consommé ont particulièrement été appréciées, illustrant le rôle crucial du savoir expérientiel dans une alliance thérapeutique perçue comme authentique :

C'est drôle, à [organisme en dépendance], j'avais comme beaucoup plus tendance à m'ouvrir avec les gens, les intervenants là-bas qui avaient consommé. On dirait que c'était tangible. Il y en avait que c'était vraiment plus théorique [...] On dirait qu'ils pouvaient pas me comprendre. Peut-être que c'était moins crédible à mes yeux, leurs conseils justement. (Fanny, 32 ans)

Anaïs affirme qu'une intervenante ayant un savoir expérientiel l'a aidée de manière particulièrement salutaire. Convaincue que partager son vécu est l'acte le plus utile, Anaïs joue désormais elle-même un rôle d'intervention :

Mais ce qui m'a aidé le plus, c'est l'intervenante que j'ai eue qui était comme, c'était pas ça son rôle là, mais en même temps, oui. C'était une paire elle aussi, une paire aidante à sa façon. Elle n'avait pas de titre, elle était intervenante, une vraie comme pour vrai là, sauf qu'elle, elle avait commencé en faisant cette thérapie-là. Il y a 15-20 ans. Pis elle s'en était sortie pis là elle travaillait là. Faque c'était la seule intervenante de toute la place qui avait passé au travers des expériences de consommation. Pis on avait comme connecté beaucoup pis je voyais tsé, elle me comprenait, je la comprenais pis elle me partageait son vécu, faque c'est vraiment là où est-ce que le concept de pair aidant m'a comme, c'est ça qui m'a aidé pis c'est ça, c'est de ça que je me sers pour aider les autres. C'est vraiment ça qui fonctionne. (Anaïs, 25 ans)

Discussion

Les résultats de cette étude permettent de répondre aux deux questions de recherche. D'une part, ils éclairent les trajectoires de femmes judiciarises ayant vécu des problèmes de consommation de SPA. D'autre part, ils montrent comment les services en dépendance et les personnes intervenantes peuvent agir en tant qu'agents de désistement assisté.

Expériences particulières des femmes judiciarises

Cette section répond à la première question de recherche, qui visait à mieux comprendre les expériences, perceptions et dynamiques spécifiques aux trajectoires des femmes judiciarises ayant des problèmes de consommation de SPA. Nos résultats montrent que les femmes judiciarises ont commis des délits généralement moins graves que les hommes, ce qui est cohérent avec les études sur le sujet (Balfour, 2020 ; Chéné et Chouinard, 2018). Plusieurs participantes ont aussi rapporté des expériences de victimisation, notamment de la violence conjugale ou sexuelle, ce qui reflète le poids des traumas dans la délinquance féminine (Jones et al., 2019).

Parmi les agresseurs, on retrouve parfois leur conjoint, souvent impliqué lui aussi dans la délinquance (Jones et al., 2019). Une femme subissant de la violence conjugale serait par ailleurs plus susceptible d'être impliquée dans des délits reliés aux drogues que celles en couple qui n'en subissent pas (DeHart et al., 2014). Ce contexte peut rendre les femmes complices de la délinquance des conjoints (notamment de leur trafic de drogues) et dépendantes de ces derniers sur le plan financier (Barlow et Weare, 2019 ; Smith, 2017). Plusieurs d'entre elles consommeraient également pour s'automédicamenter et pour faire face aux émotions négatives issues de leur victimisation (Smith, 2017). Les vulnérabilités relationnelles expliqueraient ainsi en grande partie leur criminalité (Nuytiens et Christiaens, 2016). Enfin, selon Howard et ses collègues (2017), la délinquance féminine est corrélée aux traumas vécus à l'enfance et à l'âge adulte, ainsi qu'à l'usage de drogues.

Ces expériences s'inscrivent dans des dynamiques relationnelles pour lesquelles les partenaires amoureux jouent des rôles souvent nuisibles pour la consommation et la délinquance des femmes : ils peuvent être déclencheurs de la consommation, figures centrales dans le trafic ou obstacle à la sortie. Ces éléments constituent des dimensions spécifiques de la trajectoire drogue-crime chez les femmes, ce qui répond à notre

première question de recherche. Quant au rôle de la grossesse et de la parentalité, nos résultats révèlent qu'elles peuvent tantôt servir de levier de changement, tantôt intensifier les facteurs de risque, en fonction du soutien disponible et des conditions de vie (Begin et al., 2019 ; Bello et al., 2021 ; Fast et al., 2023). Certains parents considèrent ainsi la grossesse comme l'occasion de trouver une stabilité, notamment par le développement de compétences parentales et d'une meilleure estime de soi (Begin et al., 2019), mais la dépression post-partum ou une charge parentale trop élevée peuvent favoriser une augmentation de la consommation ou des rechutes (Couvrette et al., 2016). En effet, plusieurs mères n'arrivent pas à maintenir l'abstinence après la naissance de l'enfant. Pour certaines, la consommation représente une stratégie de gestion du stress liée aux diverses responsabilités parentales (Couvrette et al., 2016). Pour d'autres, la stigmatisation face à la consommation durant la grossesse ou le sentiment de culpabilité qui y est associé mènent à consommer davantage afin de s'adapter (*coping*) aux émotions négatives ressenties (Ellis et al., 2019).

Enfin, certaines femmes évoquent leur lien avec un animal de compagnie comme stratégie de régulation et d'ancrage dans la réalité quotidienne – il s'agit d'une dimension peu explorée, mais significative de leur rapport à la responsabilité et au rétablissement (Dell et al., 2024 ; Kerr-Little et al., 2023), notamment en détention (Contalbrigo et al., 2017). Dell et ses collègues (2024) identifient trois bénéfices principaux à la présence de chiens d'assistance dans le processus de rétablissement des personnes présentant un TUS : favoriser la connexion sociale avec d'autres humains ; réduire le stress et l'anxiété ; motiver des changements positifs dans leur vie.

L'expérience clinique et la littérature montrent enfin qu'en plus des troubles liés à la consommation, les personnes judiciarises présentent souvent d'autres difficultés, comme des problèmes de santé mentale, d'itinérance ou d'employabilité, ce qui requiert la collaboration entre organismes spécialisés pour répondre à l'ensemble des besoins de ces personnes. Vu la complexité des situations vécues par les femmes judiciarises, Annison, Byng et Quinn (2019) recommandent une approche holistique et intégrée pour soutenir leur désistement du crime. Strong-Jones et ses collègues (2024) suggèrent quant à eux des interventions favorisant la réinsertion, ce qui permet notamment de réduire la stigmatisation liée à l'incarcération et au trouble d'utilisation d'opioïdes (TUO.) Des services de santé doivent également être accessibles pendant

l'incarcération ou pendant le traitement et les approches adoptées devraient être dépourvues de jugement, solidaires et axées sur la motivation interne au changement (Bello et al., 2021). Ces trajectoires doivent aussi être comprises à la lumière de facteurs plus larges, comme les inégalités sociales, les rapports de genre ou encore les barrières d'accès aux services adaptés. Ces éléments structurent les expériences des participantes et influencent concrètement leur capacité à amorcer ou maintenir des changements durables.

Contribution des services et des personnes intervenant en dépendance au désistement des femmes

En lien avec la deuxième question de recherche, cette section explore comment les services et les personnes intervenant en dépendance font un travail de désistement assisté auprès des femmes judiciarées.

À l'instar d'autres études (Durbeej et al., 2015; Holloway, et al., 2006; Skjaervo et al., 2021 ; Wilson, et al., 2006), nos résultats mettent en lumière le fait que ces services contribuent à réduire la récidive criminelle chez les femmes judiciarées présentant un TUS. Les personnes intervenantes jouent des rôles clés dans le désistement. D'abord dans le désistement de l'acte, en offrant notamment un temps d'arrêt via la thérapie. Sur le plan identitaire, en aidant les individus à se voir autrement et à croire au changement (Villeneuve et al., 2020). Enfin, sur le plan relationnel, en agissant parfois comme élément médiateur avec la famille ou en représentant un lien de reconnaissance sociale (McNeill, 2016 ; Nugent et Schinkel, 2016). Leur rôle excède le simple encadrement ou le statut de référence : ces personnes deviennent véritablement des figures de soutien et de valorisation, facilitant le désistement assisté. Elles soutiennent ainsi l'arrêt d'agir, mais aussi la (re)valorisation de soi et la reconnaissance des progrès. Rappelons la définition du désistement assisté de F.-Dufour et de ses collègues (2018, p. 213) : «toute intervention auprès d'une personne judiciarée qui vise, directement ou indirectement, le maintien d'une abstinence du crime». Puisque des personnes intervenantes dont le mandat principal n'est pas d'intervenir en contexte de délinquance (comme c'est le cas pour les personnes intervenant en dépendance) peuvent avoir un impact positif et significatif sur le désistement du crime et son maintien, cette définition mériterait d'être élargie à toute intervention contribuant à enclencher ou à soutenir ce processus.

L'analyse des résultats montre que ce sont surtout les personnes intervenantes, plutôt que les services eux-mêmes, qui soutiennent le désistement. Les participantes évoquent en effet un regard dénué de jugement, qui ne trahit pas et suscite l'engagement. Le lien de confiance apparaît ainsi central, tout comme le sentiment de pouvoir être soi-même, d'être respectée et d'être accueillie sans être identifiée uniquement comme délinquante.

Les participantes valorisent particulièrement le fait que certaines personnes intervenantes aient un vécu semblable au leur, ce qui favorise la compréhension mutuelle et crédibilise le lien d'aide. Le savoir expérientiel, surtout chez les pairs-aidants, est perçu comme une source d'espoir et d'authenticité, renforçant dès lors l'alliance thérapeutique (Leblanc, 2020).

Comme l'ont aussi montré Giordano et ses collègues (2002), ainsi que Maruna (2001), le soutien reçu dans le contexte d'une relation empreinte de bienveillance, de reconnaissance et de valorisation joue un rôle déterminant dans le processus de désistement. Les femmes rencontrées en soulignent l'effet transformateur : elles y trouvent une motivation à changer et un miroir leur permettant de se percevoir autrement. Ce processus participe au désistement assisté, la reconnaissance de la personne intervenante agissant comme un levier identitaire et relationnel de la construction d'un nouveau récit de soi. Ces résultats rappellent que le désistement assisté n'est pas un processus strictement comportemental ou programmatique : il repose avant tout sur la qualité de la relation humaine, la reconnaissance mutuelle et la foi en la capacité de changement de la personne.

Par ailleurs, Best (2019) mentionne que si le rétablissement peut débuter en traitement clinique, il dépend toutefois des efforts déployés dans la communauté. Celle-ci joue d'ailleurs un rôle central dans le désistement social (tertiaire). Selon Best (2019), le rétablissement face aux problèmes de dépendance et le désistement du crime sont des éléments qui ont plusieurs caractéristiques en commun, soit : changement sur le long terme ; nécessité de transformer les réseaux sociaux des personnes et importance d'offrir des occasions concrètes de (ré)intégration communautaire.

Une des limites de cette étude qualitative réside dans l'utilisation d'un échantillon de convenance. Les personnes judiciarises ayant accepté de participer peuvent avoir un point de vue différent de celles qui ont refusé. Cela dit, leurs récits représentent des cas de figure pertinents, que la

méthode a permis de relier à des constats documentés et à des pistes d'intervention discutées en conclusion. L'objectif de cette étude n'était pas de quantifier ou de généraliser, mais bien de mieux comprendre les expériences vécues par les femmes rencontrées de même que les significations qu'elles leur attribuent. Rappelons enfin que les résultats présentés proviennent uniquement du premier temps de mesure de l'étude ; l'analyse du second temps pourrait enrichir les constats actuels.

Conclusion

Cette étude visait à mieux comprendre, d'une part, les expériences, les perceptions et les dynamiques marquant les trajectoires de femmes judiciarises aux prises avec des problèmes de consommation de SPA, et d'autre part, à explorer le rôle des services en dépendance et des personnes intervenantes dans le processus de désistement du crime de ces mêmes femmes.

Les résultats mettent en lumière des réalités genrées complexes – telles que l'impact de la violence conjugale, de la maternité ou du lien avec un animal de compagnie – qui façonnent les trajectoires drogue-crime des femmes judiciarises ayant participé à l'étude. Le changement ne repose pas uniquement sur la diminution ou l'arrêt des comportements ou sur l'accès à des services spécialisés, mais se construit également à travers une relation d'aide significative, empreinte de reconnaissance, de constance, d'écoute et parfois de savoir expérientiel.

Les personnes intervenantes en dépendance agissent souvent comme de véritables agents de désistement assisté, même lorsqu'elles n'en ont pas formellement le mandat. Leur capacité à tisser des liens de confiance, à croire au potentiel de la personne et à soutenir son parcours constitue un levier central de changement.

Nos résultats soulignent l'importance des approches intégrées, sensibles au genre et au trauma, mais surtout à caractère relationnel et humanisant. En permettant la reconnaissance de la personne judiciaisée dans sa globalité et pour son potentiel, ces pratiques soutiennent non seulement le rétablissement face aux problèmes de consommation de SPA, mais aussi le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire. En définitive, le désistement assisté apparaît comme un processus profondément relationnel, au sein duquel le lien humain devient le vecteur essentiel de la transformation.

Références

- Annison, J., Byng, R. et Quinn, C. (2019). Women offenders: Promoting a holistic approach and continuity of care across criminal justice and health interventions. *Criminology & Criminal Justice*, 19(4) 385-403. <https://doi.org/10.1177/1748895818773805>
- Balfour, G. (2020). Women in Custody. Dans J. Winterdyk et M. Winrath (dir.), *Adults Corrections in Canada* (p. 147-166), de Sitter Publications.
- Barlow, C. et Weare, S. (2019). Women as co-offenders: Pathways into crime and offending motivations, *The Howard Journal*, 58(1) 86-103.
- Begun, S., Frey, C., Combs, K. M. et Torrie, M. (2019). «I guess it would be a good shock»: A qualitative examination of homeless youths' diverse pregnancy attitudes. *Children and Youth Services Review*, 99, 87-96. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2019.01.0294>.
- Bello, J. K., Johnson, A. et Skiöld-Hanlin, S. (2021). Perspectives on preconception health among formerly incarcerated women with substance use disorders. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 131, 108545. <https://doi.org/10.1016/j.jsat.2021.108545>
- Best, D. (2019). *Pathways to Recovery and Desistance*. Policy Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctvpwhfpp>
- Best, D. et Coleman, C. (2019). Promoting relational and strengths-based approaches to illustrating pathways to desistance and recovery. Dans D. Best et C. Colman (dir.), *Strengths-based approaches to crime and substance use*, (p. 298-307). Routledge.
- Brochu, S., Brunelle, N. et Plourde C. (2016). *Drogue et criminalité: une relation complexe*. 3^{ème} édition revue et augmentée. Presses de l'Université de Montréal.
- Brochu, S., Landry, M., Bertrand, K., Brunelle, N. et Patenaude, C. (2014). *À la croisée des chemins: trajectoires addictives et trajectoires de services, la perspective des personnes toxicomanes*. Presses de l'Université Laval.
- Brunelle, N., L'Espérance, N., Meeson, J.-S., Lapointe, S. et Drolet-Noël, M. (2024). Effets positifs des interventions en dépendance sur le rétablissement et le désistement du crime. Dans I. F.-Dufour, N. Brunelle, R. C.-Dubé et D. Henry (dir.). *Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire: L'expérience de jeunes judiciarises de 16 à 35 ans*. Collection Devenir Adulte. Presses de l'Université du Québec.
- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS). (2021). *Traitemennt de l'usage de substances au Canada 2017-2018*. Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. <https://www.ccsa.ca/fr/traitement-de-lusage-de-substances-au-canada-en-2017-2018-infographie>
- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS). (2017). *La vie en rétablissement de la toxicomanie au Canada. Survol du rapport*. Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2019-04/CCSA-Life-in-Recovery-from-Addiction-Report-at-a-Glance-2017-fr.pdf>

- Chamberlain, A., Nyamu, S., Aminawung, J., Wang, E. A., Shavit, S. et Fox, A.D. (2019). Illicit substance use after release from prison among formerly incarcerated primary care patients: a cross-sectional study. *Addiction Science & Clinical Practice*, 14(7). <https://doi.org/10.1186/s13722-019-0136-6>
- Chené, B. et Chouinard, E. (2018). *Profil des femmes confiées aux Services correctionnels en 2015-2016*. Québec, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Chesney-Lind, M. et Pasko, L. (2013). *The female offender. Girls, women and crime*. Third edition. Sage Publications.
- Clarke, J. G., Hebert, M. R., Rosengard, C., Rose, J. S., DaSilva, K. M. et Stein, M. D. (2006). Reproductive health care and family planning needs among incarcerated women. *American Journal of Public Health*, 96(5), 834-839.
- Contalbrigo, L., De Santis, M., Toson, M., Montanaro, M., Farina, L., Costa, A. et Nava, F. A. (2017). The efficacy of dog assisted therapy in detained drug users: A pilot study in an Italian attenuated custody institute. *International Journal Environmental Research and Public Health*, 14(7) <https://doi.org/10.3390/ijerph14070683>
- Couvrette, A. (2013). *L'influence de la maternité dans la trajectoire de consommation et de criminalité de femmes toxicomanes judiciarées*. [Thèse de doctorat, inédite], Université de Montréal.
- Couvrette, A., Brochu, S. et Plourde, C. (2016). The “deviant good mother”: Motherhood experiences of substance-using and lawbreaking women. *Journal of Drug Issues*, 46(4), 292-307. <https://doi.org/10.1177/0022042616649003>
- DeHart, D., Lynch, S., Belknap, J., Dass-Brailsford, P. et Green, B. (2014). Life history models of female offending: The roles of serious mental illness and trauma in women’s pathways to jail. *Psychology of Women Quarterly*, 38(1), 138-151. <https://doi.org/10.1177/0361684313494357>
- Dell, C., Kosteniuk, B., Doi, C., Townsend, C., Cook, A., Chalmers, D. et Butt, P. (2024). The role of the human-canine bond in recovery from substance use disorder: A scoping review and narrative synthesis. *Human-Animal Interactions*. <https://doi.org/10.1079/hai.2024.0038>
- Durbeej, N., Palmstierna, T., Rosendahl, I., Berman, A. H., Kristiansson, M. et Gumpert, C. H. (2015). Mental health services and public safety: Substance abuse outpatient Visits Were Associated with Reduced Crime Rates in a Swedish Cohort. *PLoS One*, 10(9). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0137780>
- Ellis, J. D., Grekin, E. R. et Resko, S. M. (2019). Correlates of substance use in pregnant women under community supervision after conviction for a criminal offence: The role of psychological distress. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 29(5-6), 261-275. <https://doi.org/10.1002/cbm.2133>
- F.-Dufour, I., Brunelle, N., Couture-Dubé, R. et Henry, D. (2024). *Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire. L’expérience de jeunes judiciarés de 16 à 35 ans*. Collection Devenir Adulte. Presses de l’Université du Québec.
- F.-Dufour, I., Villeneuve, M.-P. et Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté: une étude de la portée. *Revue Canadienne de Criminologie et de Justice Pénale*, 60(2), 206-240. <https://doi.org/10.3138/cjcc.2017-0026.r1>

- Farrall, S., Hunter, B., Sharpe, G. et Calverley, A. (2014). *Criminal careers in transition: The social context of desistance from crime*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199682157.001.0001>
- Fast, D., Charlesworth, R., Thulien, M., Krüsi, A., Buxton, J., West, S., Chase, C. et Manson, D. (2023). Staying together no matter what: Becoming young parents on the streets of Vancouver. *Culture, Medicine, and Psychiatry: An International Journal of Cross-Cultural Health Research*. <https://doi.org/10.1007/s11013-022-09813-1>
- Fazel, S., Bains, P. et Doll, H. (2006). Substance abuse and dependence in prisoners: A systematic review. *Addiction*, 101, 181-191.
- Fleury, M.J., Cao, Z. et Huỳnh, C. (2023). Profiles of quality of outpatient care use, associated sociodemographic and clinical characteristics, and adverse outcomes among patients with substance-related disorders. *Substance Abuse Treatment, Prevention, and Policy*, 18(1). <https://doi.org/10.1186/s13011-022-00511-0>
- Giordano, P.C. Cernkovich, S.A. et Rudolph, J.L. (2002). Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *Sociology Faculty Publications*, 1. https://scholarworks.bgsu.edu/soc_pub/1
- Giroux, L. et Frigon, S. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : Les femmes confiées aux Services correctionnels*. Québec, Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Gouvernement du Canada (2023). *Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues, sommaire 2019*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-alcool-drogues/sommaire-2019.html>
- Goyette, M. et Flores-Aranda, J. (2015). Consommation de substances psychoactives et sexualité chez les jeunes: une vision globale de la sphère sexuelle. *Drogues, santé et société*, 14(1), 171-195. <https://doi.org/10.7202/1035554ar>
- Holloway, K. R., Bennett, T. H. et Farrington, D. P. (2006). The effectiveness of drug treatment programs in reducing criminal behavior: A meta-analysis. *Psicothema*, 18(3), 620-629.
- Howard, R., Karatzias, T., Power, K. et Mahoney, A. (2017). Posttraumatic stress disorder (PTSD) symptoms mediate the relationship between substance misuse and violent offending among female prisoners. *Social Psychiatry and Psychiatry Epidemiology: The International Journal for Research in Social and Genetic Epidemiology and Mental Health Services*, 52(1), 21-25. DOI: 10.1007/s00127-016-1293-5.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2023). *Enquête québécoise sur le cannabis, 2022 et 2023*. Gouvernement du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-le-cannabis-2023>
- Johnson, K., et Maruna, S. (2019). Doing justice to desistance narratives. Dans P. Ugwudike, H. Graham, F. McNeill, P. Raynor, F. S. Taxman, et C. Trotter (dir.), *The Routledge Companion to Rehabilitative Work in Criminal Justice* (p. 116-124). Routledge.
- Jones, M. S., Mitchell Peck, B., Sharp, S. F. et McLeod, D.A. (2019). Childhood adversity an intimate partner violence in adulthood: The mediating influence

- of PTSD in a sample of women prisoners. *Journal of interpersonal violence*, 00(0) 1-25.
- Kerr-Little, A., Bramness, J. G., Newberry, R. et Biong, S. (2023). Exploring dog ownership in the lives of people with substance use disorder : a qualitative study. *Addiction Science & Clinical Practice*, 18(57). <https://doi.org/10.1186/s13722-023-00411-z>
- Knittel, A. K., Shook-Sa, B. E., Rudolph, J., Edmonds, A., Ramirez, C., Cohen, M., Donohue, J., Foster, A., Fischl, M., Kondle-Parker, D. et Adimora, A. A. (2020). Incarceration and number of sexual partners after incarceration among vulnerable US women, 2007–2017. *American Journal of Public Health*, 110(S1), S100–S108. <https://doi.org/10.2105/ajph.2019.305410>.
- Kruttschnitt, C., Joosen, K. et Bijleveld, C. (2019). Research note : Re-examining the gender responsive approach to female offending and its basis in the pathways literature. *Journal of Offender Rehabilitation*, 58(6), 485-499. <https://doi.org/10.1080/10509674.2019.1621415>
- Laub, J. H. et Sampson, R. (2001). Understanding desistance from crime. Dans M. Tonry (dir.), *Crime and Justice* (p. 1-69). University of Chicago Press.
- Leblanc, L. (2020). Les attitudes professionnelles en psychoéducation. Dans C. Maïano, S. Coutu, A. Aimé et V. Lafontais (dir.), *L'ABC de la psychoéducation* (p.10-126). Presses de l'Université du Québec.
- Maruna, S. (2001). *Making good : How ex-convicts reform and rebuild their lives*. American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10430-000>
- Maruna, S. et LeBel, T. P. (2012). Approche sociopsychologique des sorties de délinquance. Dans M. Mohammed (dir.), *Les sorties de délinquance: Théorie, méthodes, enquêtes* (p. 44-60). La Découverte.
- Maruna, S., Immarigeon, R. et LeBel, T. P. (2004). Ex-offender reintegration : Theory and practice. Dans S. Maruna et R. Immarigeon (dir.), *After crime and punishment: Pathways to offender Reintegration* (p. 181-197). Willan Publishing.
- McCulloch, T. (2005). Probation, social context and desistance : Retracing the relationship. *Probation Journal*, 52(1), 822.
- McHugh, R. K., Votaw, V. R., Sugarman, D. E. et Greenfield, S. F. (2018). Sex and gender differences in substance use disorders. *Clinical Psychology Review*, 66, 12-23. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2017.10.012>
- McNeill, F. (2009). *Towards Effective Practice in Offender Supervision*. Scottish Centre for Crime and Justice Research.
- McNeill, F. (2016). Desistance and criminal justice in Scotland. Dans H. Croall, G. Mooney et G. Munro (dir.), *Crime, justice and society in Scotland* (p. 200-216). Routledge.
- McNeill, F., Farrall, S., Lightowler, C. et Maruna, S. (2012). *How and why people stop offending: Discovering desistance*. Institute for Research and Innovation in Social Services.
- Mercier, C. et Alarie, S. (2000). « Le processus de rétablissement chez les personnes alcooliques et toxicomanes ». Dans P. Brisson (dir.), *L'usage des drogues et la toxicomanie* (vol. 3, p. 335-350). Gaëtan Morin.

- Monazzam, N. et Budd, KM. (2023). Fiche d'information : femmes et filles incarcérées. Le projet sur la détermination de la peine. <https://www.sentencingproject.org/fact-sheet/incarcerated-women-and-girls/>
- Nugent, B. et Schinkel, M. (2016). The Pains of Desistance. *Criminology & Criminal Justice*, 16(5), 568-584. <https://doi.org/10.1177/1748895816634812>
- Nuytiens, A. et Christiaens, J. (2016). Female pathways to crime and prison: Challenging the (US) gendered pathways perspective. *European Journal of Criminology*, 13(2) 195-213.
- Paillé, P. et Muccielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4e éd.). Armand Colin.
- Pederson, A., Greaves, L. et Poole, N. (2014). Gender-transformative health promotion for women : a framework for action. *Health Promotion International*, 30(1), 140-150.
- Poole, N. et Dell, C. A. (2005). Toxicomanie au féminin, Vancouver (C.-B.), Centre d'excellence de la Colombie-Britannique pour la santé des femmes et Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2019-05/ccsa-011143-2005.pdf>
- Rosser, L. M., Hamilton, B. E., Abma, J. C., Gregory, E. C. W., Beresovsky, V., Resendez, A., Chandra, A. et Martin, J. A. (2023). *Updated methodology to estimate overall and unintended pregnancy rates in the United States 2(201)*. National Center for Health Statistics. Vital and Health Statistic. <https://dx.doi.org/10.15620/cdc:124395>
- SAMHSA (Substance Abuse and Mental Health Services Administration) Advisory. (2021). *Addressing the Specific Needs of Women for Treatment of Substance Use Disorders*. <https://store.samhsa.gov/sites/default/files/pep20-06-04-002.pdf>
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (2012). Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants. Dans M. Mohammed (dir.), *Les sorties de la délinquance : théories, méthodes, enquêtes*. La Découverte.
- Skjaerv, I., Clausen, T., Skurtveit, S. et Bukten, A. (2021). Desistance from crime following substance use treatment : The role of treatment retention, social network and self-control. *BMC Psychiatry*, 21(1), 563. <https://doi.org/10.1186/s12888-021-03518-2>
- Smith, V. C. (2017). Substance-abusing female offenders as victims : Chronological sequencing of pathways into the criminal justice system. *Victims & offenders*, 12(1), 113-137.
- Strong-Jones, S., Brant, K., Kreager, D., Harrison, E. et Jones, A. (2024). Adverse effects of criminal legal system involvement : A qualitative study examining the role of incarceration and reentry on substance use trajectories among women with opioid use disorders. *BMC Global and Public Health*, 2(26). <https://doi.org/10.1186/s44263-024-00058-1>
- Turnbull, P. (2019). The relationship between drugs and crime and its implications for recovery and desistance. Dans D. Best et C. Colman (dir.), *Strengths-based approaches to crime and substance use* (p. 8-22). Routhledge.
- Van Roeyen, S., Anderson, S., Vanderplasschen, W., Colman, C. et Vander Laenen, F. (2017). Desistance in drug-using offenders : A narrative review.

- European Journal of Criminology*, 14(5), 606-625. <https://doi.org/10.1177/1477370816682980>
- Villeneuve, M.-P., F-Dufour, I. et Farrall, S. (2020). Désistement assisté en contexte formel: une étude de la portée. *Criminologie*, 53(1), 41-72.
- Wanamaker, K., et N. Chadwick. (2023). Profils régionaux de la population canadienne de détenues sous responsabilité fédérale (Rapport de recherche R-467). Service correctionnel du Canada.
- Wilson, D. B., Mitchell, O. et MacKenzie, D. L. (2006). A systematic review of drug court effects on recidivism. *Journal of Experimental Criminology*, 2(4), 459-487. <https://doi.org/10.1007/s11292-006-9019-4>.
- Wright, E. M., Salisbury, E. J. et Van Voorhis, P. (2007). Predicting the prison misconducts of women offenders: The importance of gender-responsive needs. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23(4), 310-340. <https://doi.org/10.1177/1043986207309595>
- Wright, E. M., Van Voorhis, P., Salisbury, E. J. et Bauman, A. (2012). Gender-Responsive Lessons Learned and Policy Implications for Women in Prison: A Review. *Criminal Justice and Behavior*, 39(12), 1612-1632. <https://doi.org/10.1177/0093854812451088>
- Zeng, Z. (2019). *Jail inmates in 2017*. U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Bureau of Justice Statistics. <https://bjs.ojp.gov/library/publications/jail-inmates-2017>

The perspectives of justice-involved women: Drug-crime trajectories and the role of addiction services in recovery and desistance

ABSTRACT • Among both male and female justice-involved individuals, issues related to the use of psychoactive substances (PAS) are common. However, drug-crime trajectories and the impact of addiction services remain less documented for women than for men. This article highlights specific aspects of the experiences of justice-involved women who have used or are using PAS, as well as the role of addiction services and practitioners in supporting their desistance process. Thematic analysis was conducted on a subsample of 60 justice-involved youth (17 women and 43 men), aged 16 to 35, from three regions of Québec, based on semi-structured interviews. The results reveal issues specific to women, including pathways into criminal activity, experiences of intimate partner violence and sexual assault, the influence of pregnancy on substance use behaviours and the responsibilities associated with caring for a pet. Addiction services can act as catalysts for desistance, provided they take into account gendered realities, particularly through the use of gender- and trauma-informed approaches, or even animal-assisted interventions. Moreover, several women attribute their change not only to the services received but above all to the trusting, listening, and validating relationships established with practitioners. These relationships, often strengthened by experiential knowledge, contribute to behavioural, identity-based, and social desistance. Thus, addiction practitioners act as true agents of assisted desistance, even if this is not their explicit mandate.

The study underlines the importance of gender- and trauma-sensitive, relational approaches in supporting both recovery from substance use and desistance from crime among justice-involved women.

KEYWORDS • *Young adults, judicially involved women, addiction services, desistance from crime.*

Puntos de vista de las mujeres judicializadas : trayectorias droga-crimen y papel de los servicios de adicciones en su recuperación y desistimiento

RESUMEN • *Entre las personas con antecedentes penales, los problemas relacionados con el consumo de sustancias psicoactivas (SPA) son frecuentes. Sin embargo, las trayectorias droga-crimen y los efectos de los servicios de tratamiento de la adicción siguen estando menos documentados en las mujeres que en los hombres. Este artículo pone de relieve algunas características específicas de la trayectoria de las mujeres judicializadas que tienen o han tenido problemas de consumo, así como su percepción del papel de los servicios y las personas que intervienen en el tratamiento de la adicción en su proceso de desistimiento asistido. El análisis temático se basa en una submuestra de 60 jóvenes judicializados (17 mujeres y 43 hombres), de entre 16 y 35 años, a partir de entrevistas semiestructuradas. Los resultados revelan problemáticas específicas de las mujeres, en particular en relación con la entrada en la delincuencia, la violencia conyugal y sexual sufrida, el efecto del embarazo en el consumo y el cuidado de un animal. Conviene señalar que varias mujeres atribuyen su cambio a los servicios recibidos, pero sobre todo a la relación de confianza, escucha y reconocimiento establecida con los profesionales de intervención. Estos vínculos, a menudo reforzados por el conocimiento adquirido con la experiencia práctica, contribuyen al desistimiento del acto, tanto a nivel identitario como social. Así, los profesionales de la intervención en servicios de adicción son verdaderos agentes del desistimiento asistido, aunque este no sea su mandato explícito. El estudio destaca la importancia de las intervenciones sensibles al género, al trauma y basadas en un enfoque relacional, para apoyar tanto la recuperación después del consumo como el desistimiento de la delincuencia entre las mujeres judicializadas.*

PALABRAS CLAVE • *Jóvenes adultos, mujeres judicializadas, servicios de adicción, desistimiento de la delincuencia.*

La construction des identités des femmes judiciarises en situation d'itinérance : une exploration du rôle des expériences traumatisques dans le processus de désistement du crime et de stabilisation résidentielle

Mathilde Moffet-Bourassa¹

Candidate au doctorat

Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval

mathilde.moffet-bourassa.1@ulaval.ca

Julie Marcotte

Professeure titulaire

Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

julie.marcotte@ugtr.ca

Isabelle F.-Dufour

Professeure titulaire

Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval

isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca

Faits saillants

- Les femmes judiciarises en situation d'itinérance passent par cinq positions identitaires – en suspens, cherchée, imposée, agentive et de soi cohérente – qui mettent en évidence la progression de leur capacité de mise en sens de perturbateurs biographiques.
- Les expériences traumatisques vécues dès l'enfance agissent comme des perturbations biographiques qui entravent la construction identitaire et influencent leur rapport à elles-mêmes et aux autres.

1. 2325 Rue de l'Université, Québec, QC, G1V 0A6, Canada

Criminologie, vol. 58, n° 2 (2025)

- La stigmatisation sociale et la non-reconnaissance des traumas contribuent à l'imposition d'identités négatives (criminelle, toxicomane, fugueuse), qui ne correspondent pas à la perception que ces femmes ont d'elles-mêmes.
- La sécurité ontologique, rendue possible par un chez-soi stable et des relations saines, joue un rôle clé dans la (re)construction identitaire, en favorisant le désistement du crime et la stabilisation résidentielle.
- L'approche narrative permet de valoriser la voix et la réflexivité des femmes judiciarisesées en situation d'itinérance, en mettant en lumière leur capacité à transformer des expériences de rupture en leviers de résilience et de réappropriation identitaire.

RÉSUMÉ • *Les expériences des femmes judiciarisesées en situation d'itinérance (FJSI) et les significations qu'elles attachent à celles-ci font partie intégrante de leurs identités présentes et futures. Cependant, la manière dont une personne perçoit et interprète ses expériences reste intrinsèquement liée à la culture suggérant que certaines expériences peuvent également influencer la construction identitaire d'un individu. Plusieurs études documentent les caractéristiques individuelles résultant d'expériences de vie qui peuvent être stigmatisées et influencer le processus sous-jacent de construction de sens essentiel à la formation continue des identités. Par exemple, l'itinérance entraîne une stigmatisation sociale susceptible d'influencer la manière dont les personnes se définissent. Dans cette étude qualitative, les récits de vie de cinq FJSI impliquées dans le double processus de sortie de l'itinérance et de désistement du crime ont été analysés afin d'identifier comment elles décrivent l'influence de leurs expériences traumatiques dans la construction de leur identité d'affiliée. L'analyse montre qu'au fur et à mesure qu'elles font face à leurs expériences traumatiques, les FJSI passent par cinq positions identitaires. Ces résultats mettent en lumière la pertinence de la dimension identitaire et des approches narratives pour comprendre les processus d'affiliation sociale des FJSI.*

MOTS CLÉS • *Femme, identité narrative, expérience traumatique, désistement du crime, stabilisation résidentielle.*

Introduction

On estime que près de 75 % des femmes en situation d'itinérance canadiennes s'identifient comme des survivantes de traumatismes ou d'agressions (Schwan et al., 2021). En effet, elles s'inscrivent souvent dans des trajectoires développementales qui se caractérisent par des expériences traumatiques dès l'enfance (Racette et al., 2024). La négligence, les violences sexuelles, verbales et physiques, la maltraitance et les dysfonc-

tionnements familiaux sont des expériences surreprésentées dans leurs histoires de vie, comparativement aux hommes en situation d’itinérance (Fournier et al., 2022; Milaney et al., 2020). Elles constituent également des facteurs de risque à l’itinérance (García-Valverde et al., 2025 ; Phipps et al., 2019). Les femmes sont aussi plus susceptibles que les hommes de se retrouver en itinérance en raison de la violence conjugale qu’elles subissent (Andermann et al., 2021 ; Flynn et al., 2025 ; Latimer et Bordeleau, 2019). À ce chapitre, des données récentes révèlent qu’une femme est tuée tous les 5 jours en moyenne par son partenaire intime au Canada, et plus de 40 000 femmes et leurs 27 000 enfants doivent vivre dans des refuges (Andermann et al., 2021).

L’itinérance en soi est décrite comme une expérience traumatisante, et ce, particulièrement par les femmes puisqu’elles sont plus susceptibles, comparativement à leurs homologues masculins, d’être à nouveau victimes d’agressions sexuelles et physiques, de faire de la prostitution de survie et d’être exploitées par le biais de la traite des personnes (Andermann et al., 2021 ; Phipps et al., 2019). Ces réalités combinées au sentiment d’insécurité envahissant et persistant, au renoncement à la dignité et à la perte de statut social associés à l’itinérance (Bellot et Rivard, 2017) engendrent des défis supplémentaires pour les femmes qui sont susceptibles de provoquer d’importantes perturbations identitaires (Desrosiers et MacDonald, 2025 ; Greissler, 2025 ; McCarthy, 2015). Ces femmes sont aussi plus souvent aux prises avec des problèmes de santé mentale et physique, incluant un risque plus élevé d’avoir des idées suicidaires, d’avoir tenté de se suicider ou d’être hospitalisées dans des unités psychiatriques (Fournier et al., 2022 ; Milaney et al., 2020). Elles sont plus susceptibles de vivre des conflits avec des personnes de leur réseau social (Fournier et al., 2022 ; Winetrobe et al., 2017). Les particularités et les facteurs de risque spécifiques aux femmes augmentent les risques de vivre des situations d’itinérance de façon répétée et d’avoir recours à des comportements délinquants, d’être arrêtées, incarcérées et d’avoir des contacts négatifs avec les policiers (Edalati et al., 2020 ; Hocken et al., 2022). À ce chapitre d’ailleurs, les femmes entrent fréquemment en contact avec le système de justice pénale en raison de la criminalisation de leurs efforts pour survivre à des traumatismes répétés (Petrillo, 2023 ; Sharpe, 2022). Ces efforts consistent souvent en des réponses de survie qui se manifestent par des comportements criminels (p. ex., vente de stupéfiants, troubler la paix), lesquelles engendrent des étiquettes sociales, de la stigmatisation et des formes de

non-reconnaissance qui ne tiennent pas compte des traumatismes antérieurs vécus (Desrosiers et MacDonald, 2025 ; Flynn et al., 2025). De plus, l'implication dans la criminalité contribue à perpétuer la violence et les traumas, augmentant les risques de vivre des situations d'itinérance, et ainsi de suite (McCarthy et Hagan, 2024).

La sortie de l'itinérance et le désistement de la criminalité

Le désistement du crime renvoie au processus menant à l'arrêt de la carrière criminelle des personnes qui ont commis des délits. La première phase (primaire ou comportementale) implique une période d'arrêt des conduites criminelles. La deuxième (secondaire ou identitaire) se caractérise par un changement dans les rôles sociaux menant la personne contrevenante à se concevoir comme une « nouvelle personne ». La troisième (tertiaire ou relationnelle) est perceptible lorsque la personne, grâce à ses nouvelles perceptions à propos d'elle-même, de celles que les autres lui renvoient et de sa place dans la société, développe un sentiment d'appartenance et de légitimité (Brunelle et al., 2024 ; McNeill et Schinkel, 2024). Le processus de désistement est par ailleurs facilité par le fait d'avoir un « chez-soi » qui favorise la sécurité ontologique² des femmes judiciarises, car celui-ci donne accès à des bénéfices psychosociaux qui leur permettent de développer un sentiment de contrôle sur leur vie, d'établir une routine et de s'investir dans des relations sociales (Dupuis et Thorns, 1998). Le chez-soi et les bénéfices qui en découlent favorisent également l'inscription dans la conformité et fournissent un espace sécuritaire pour construire une identité « nouvelle » qui soutient le désistement du crime (Low et Mills, 2024). Bien que peu de connaissances existent au sujet du désistement du crime chez les FJSI (Moffet-Bourassa et F.-Dufour, 2024), il est plausible de croire qu'en l'absence d'un chez-soi, les FJSI ne disposent pas de cet espace sécurisant où elles peuvent se consacrer à la construction d'une identité de « non-contrevenante » (Low et Mills, 2024 ; Österman, 2019). Ainsi, les FJSI, compte tenu de leur vécu et de leur instabilité résidentielle, sont plus susceptibles de faire face à des défis décuplés alors que les processus de désistement du crime et de sortie de l'itinérance se superposent et s'influencent (Low et Mills, 2024 ; McCarthy, 2015 ; Utting et Woodall,

2. La sécurité ontologique désigne un sentiment de continuité, de stabilité et de cohérence de soi, de son environnement social et matériel (Giddens, 1991).

2022). Bien qu'elles souhaitent se désister du crime et se mobilisent pour cela, la difficulté de concevoir leur chez-soi, en raison d'expériences passées, peut freiner ce processus.

Plusieurs auteurs conçoivent le processus du désistement du crime comme étant étroitement intriqué avec les changements dans l'identité narrative (voir Maruna et Liem, 2021 ; Petrich et Lee, 2024). D'autres suggèrent que les FJSI incarnent plusieurs identités personnelles et sociales qui ne sont pas fixées seulement à partir de leur expérience de l'itinérance (Gonyea et Melekis, 2017 ; McCarthy, 2015 ; Williams, 2003) et qui évoluent à travers différentes positions subjectives (Preece et al., 2020) qui sont susceptibles d'être affectées par les facteurs d'entrée dans, de maintien dans et de sortie de l'itinérance (Bellot et Rivard, 2017). Toutefois, peu de connaissances sont actuellement disponibles quant aux altérations identitaires vécues par les femmes impliquées dans le double processus de sortie de l'itinérance et de désistement du crime. Cette étude exploratoire vise précisément à s'intéresser à ces altérations identitaires telles que décrites et mises en sens par les femmes dans leur récit de vie.

Cadre conceptuel

Cette section est dévolue à la présentation des concepts clés qui sous-tendent cette étude : l'identité narrative, la construction de sens (*meaning-making*) et les perturbations biographiques.

Identité narrative

Le concept d'identité narrative découle de l'approche narrative, une approche interdisciplinaire qui s'est développée depuis le tournant narratif des années 80. Les théoriciens de la narration soutiennent que les récits aident les individus à construire des identités avec un public social immédiat ou imaginé (Becker, 1997 ; Langellier et Peterson, 2004 ; Riessman, 2008). Les identités sont toujours relationnelles, mises en œuvre par différents processus (cognitifs, matériels, sensoriels) dans lesquels un sentiment de soi est créé en relation avec les autres. À travers ces processus d'identification et de désidentification, les gens en viennent à comprendre leur place dans le monde et par rapport aux autres (Preece et al., 2020). Bruner (1990) affirme que la narration est un moyen pour les individus de traiter et de donner un sens à leurs expériences, car elle

va au-delà des détails du « qui », du « quoi » et du « où », pour saisir les sentiments, les pensées et les motivations. Lorsque les individus racontent des histoires autobiographiques, des liens se créent entre les expériences passées et le soi (McAdams, 1985, 1992; McLean, 2005). Ainsi, pour contribuer à la construction de l'identité, les récits nécessitent un raisonnement autobiographique qui permet aux individus d'explorer et d'intégrer des idées et des expériences dans un sens cohérent du soi (Habermas et Bluck, 2000; McAdams, 2003; McLean, 2005).

Création de sens, construction de sens, faire du sens, donner du sens, raisonnement autobiographique, etc.³

Dans le cadre de cette étude, « faire du sens » ou « construire du sens » renvoient à la manière dont les narrateurs établissent des liens conscients entre les différents événements de leur vie, ainsi qu'entre les événements et leur identité. Autrement dit, comment les protagonistes interprètent les événements et la façon dont ceux-ci ont contribué à façonner qui ils sont au fil du temps (McAdams et McLean, 2013; McLean, 2005, 2008). Le processus de donner, construire ou faire du sens est particulièrement sollicité lorsque que les individus font face à des expériences de perturbations ou de ruptures biographiques. Ces expériences correspondent à des événements imprévus, souvent négatifs, qui se sont produits et qui sont considérés comme des catalyseurs du processus de construction/création de sens, lequel est nécessaire à l'intégration de ces ruptures du parcours de vie dans l'identité narrative. Celles-ci incarnent un écart par rapport à ce qui est considéré comme « normal » et qui devient des attentes culturelles (McAdams et McLean, 2013; McLean, 2005, 2008). À ce chapitre, les expériences de stigmatisation et d'autostigmatisation constituent des perturbations qui incitent les individus à faire du sens. Pour les FJSI, les perturbations biographiques sont nom-

3. Des chercheurs issus de différentes perspectives théoriques ont conceptualisé la construction de sens narrative de multiples façons et avec différents vocables tout en partageant certains points communs (voir Adler et al., 2016; McAdams et McLean, 2013 pour quelques exemples). À la diversité conceptuelle s'ajoute, en langue française, la mixité de traductions souvent imparfaites du concept. En effet, le processus actif de *meaning-making* est souvent traduit par « donner un sens ». Or, ce vocable n'évoque pas le travail perpétuel qu'implique réellement « faire du sens » (qui n'est pas un terme accepté en français) et la « construction de sens », quant à lui, suggère que le sens est édifié petit à petit vers un produit fini, ce qui ne concorde pas avec la signification du *meaning-making*. Bref, nous utiliserons ici ces termes de façon interchangeable malgré leur imperfection.

breuses : le vécu traumatique, l'itinérance et la délinquance sont susceptibles de solliciter le processus de construction de sens pour les intégrer dans leur identité narrative et amener les FJSI à adopter différentes positions subjectives, qui leur permettent de s'approprier ou se réapproprier des identités précaires (Gonyea et Melekis, 2017 ; McCarthy, 2015 ; Williams, 2003).

Bien qu'elles consistent en des expériences de nature différente, l'expérience du trauma, de la délinquance et de l'itinérance sont souvent des perturbations biographiques qui sont intriquées les unes dans les autres dans la vie des individus. Les expériences traumatiques, particulièrement celles vécues pendant l'enfance, altèrent l'attachement sécurisant avec les figures parentales/donneurs de soins et les compétences d'autorégulation associées à l'apprentissage, la mémoire et les émotions. S'ensuivent alors diverses répercussions qui, selon Godbout et al. (2018), peuvent être classées en neuf catégories : la dissociation et l'évitement, les problèmes relationnels et d'attachement, la somatisation et la biologie/physiologie, les problèmes cognitifs et d'apprentissage, la régulation émotionnelle, la compréhension du monde, les comportements dysfonctionnels (consommation excessive de substances, délinquance), la mentalisation (échec de la fonction réflexive) et, finalement, l'identité et le concept de soi. En effet, la consolidation identitaire des personnes traumatisées est complexe, car elle implique l'intégration de « l'étranger, l'inacceptable, le terrifiant et l'incompréhensible » au concept de soi (Van der Kolk et al., 1996, p. 419). Leur perception de soi peut donc se caractériser par des sentiments de honte, de culpabilité, de vide intérieur et d'être stigmatisé, contribuant à une faible estime de soi (Herman, 2015).

Pressley et Smith (2017) mettent en évidence que les séquelles du trauma complexe sont fréquemment des stratégies de survie (p. ex., consommation de substances), d'abord fonctionnelles, qui deviennent problématiques lorsqu'elles se maintiennent dans le temps (p. ex., abus de substances, délinquance pour maintenir la consommation) (Marcotte et al., 2023) et qui mènent, parfois, à des périodes d'itinérance (La rue des Femmes, 2025). En outre, ces perturbations biographiques particulières sont associées à des étiquettes ou des condamnations sociétales qui stigmatisent encore davantage les individus sans égard à la genèse de leurs difficultés. Certains auteurs ont montré que, malgré les effets délétères des expériences et de la stigmatisation, les étiquettes d'« itinérant » (Gonyea et Melekis, 2017 ; McCarthy, 2015 ; Williams, 2003), de

« délinquant » (Toolis et Hammack, 2015) ou de « victime » (Marcotte et al., 2023) ne sont pas des déterminants fixes de l'identité et du soi des individus qui en font l'expérience. En effet, selon Preece et al. (2020), la mise en sens (*meaning-making*) et l'évolution à travers différentes positions subjectives participent à la reconstruction des identités précaires, mettant en avant des choix alternatifs, la fierté de survivre, l'ingéniosité, ainsi que la liberté. Gonyea et Melekis (2017), McCarthy (2015) et Williams (2003) soutiennent que la marginalisation n'est pas un obstacle absolu à la réflexivité et à la créativité. Prenant appui sur ces différents constats, nous nous intéressons, dans le cadre de cette étude, aux différentes positions identitaires qui émergent de la mise en sens des perturbations biographiques dans le récit de vie de cinq FJSI qui ont fait face à des traumas.

Méthode

Projet Transcendance 1.0 : un lab VIEvant

Cette étude utilise les données colligées dans le cadre du projet Transcendance 1.0 : un lab VIEvant. Les objectifs de ce projet d'envergure consistaient à colliger des récits de vie auprès de jeunes de 18 à 30 ans ayant rencontré des difficultés avant, pendant ou après leur transition à la vie adulte. Le recrutement s'est d'abord effectué en collaboration avec divers organismes partenaires œuvrant auprès des personnes en situation de vulnérabilité (p. ex., Squat Basse-Ville, Point de Rue, Maison Radisson) des régions de la Mauricie et de Québec. Ensuite, la méthode boule de neige (bouche-à-oreille de la part de participant·es) a permis de compléter l'échantillon. Chacune des personnes intéressées à participer recevait un document lui permettant de se préparer à l'entrevue (ligne du temps, rappel des éléments centraux de l'entrevue). Au total, 91 récits de vie ont été colligés auprès de personnes participantes (PP) ayant vécu de multiples et diverses expériences de vulnérabilité au cours de leur vie. S'appuyant sur un paradigme narratif et critique, le projet Transcendance repose sur une ontologie subjective où la réalité est narrée, construite et modulée par les structures de pouvoir. Dans ce contexte, les connaissances sont accessibles à travers les histoires racontées qui permettent de comprendre la réalité des individus et des structures qui l'influencent. Conséquemment, l'outil de collecte privilégié dans notre étude est l'entrevue du récit de vie inspirée du *life-story interview* de McAdams (2008) qui a été utilisé dans un

nombre considérable de recherches depuis les années 90 (voir Hammond et al., 2020).

Outil de collecte : le récit de vie

L’entretien de récit de vie offre une méthodologie pratique et holistique pour la collecte sensible de récits personnels qui révèlent comment une vie humaine spécifique est construite et reconstruite en représentant cette vie comme une histoire. Le récit de vie a un rôle multiforme en tant que méthodologie d’enquête narrative, d’abord et avant tout en cherchant à faire émerger la voix et l’essence d’une vie dans un récit personnel global. Cette approche repose sur le respect des narrateurs individuels et sur la considération de la signification subjective véhiculée par leurs récits (Atkinson, 2007). Becker (1997) soutient que la narration est un processus de création de sens dans lequel les individus s’engagent pour donner un sens à des événements, et particulièrement à ceux qui marquent une rupture avec le cours normal des choses. En outre, plusieurs chercheurs utilisant l’approche narrative soutiennent que les récits ou les histoires que les gens racontent et/ou interprètent aident les individus à construire leur identité et à donner un sens à leur monde et à leurs expériences (Becker, 1997 ; Langellier et Peterson, 2004 ; Riessman, 2008). Ainsi, il est postulé que l’identité (McAdams, 2008 ; Ricœur, 1988) est essentiellement narrative et que les individus « sont » l’histoire qu’ils (se) racontent à propos d’eux-mêmes. Plus particulièrement, l’identité résulte de la création de sens que nécessitent les perturbations biographiques rompant avec la continuité biographique ou avec les normes et attentes culturelles (Langellier et Peterson, 2004 ; Riessman, 2008).

Notre canevas d’entrevue propose une première section peu structurée où l’on demande à la personne de raconter sa vie en la découplant en chapitres, de réfléchir à ce qui détermine la fin d’un chapitre et le début d’un autre et de donner un titre à chacun des chapitres en mentionnant aux PP : « Décrivez ce qui s’est passé, où et quand, qui était impliqué, et ce que vous pensiez et ressentiez. » Lorsque, pendant cette première section de l’entrevue, les PP décrivaient sans approfondir les événements des différents chapitres, la personne intervieweuse (PI) utilisait des phrases de relance telles que : « Comment cet événement vous a-t-il affecté ? Comment ce que vous me racontez a-t-il influencé le chapitre suivant ou votre vie en général ? » (McAdams, 2008, p. 2). La deuxième

portion de l'entrevue proposait à la PP de décrire des scènes précises : le moment le plus positif, le moment le plus négatif, le point tournant, le moment de révélation de soi, les plus grands défis et les valeurs. Pour terminer, la PI proposait à la PP de se projeter dans le chapitre suivant et d'en décrire les éléments clés. Tout au long de l'entrevue, la PI utilisait des phrases de relance permettant à la PP de réfléchir à la signification des événements racontés (p. ex., « Quelle est l'importance de cet événement dans votre vision de vous-même, de votre vie ? »). Les entrevues duraient entre une heure et deux heures quarante-cinq minutes (moyenne de quatre-vingtquinze minutes), en fonction du niveau de préparation, de l'état émotif lors de l'entrevue et de la tendance plus ou moins prononcée des PP à partager et à s'ouvrir, ou des PI à approfondir avec les questions de relance.

Les entrevues ont été enregistrées pour ensuite être retranscrites en verbatim. La longueur des verbatim retranscrits variait entre 20 et 40 pages. Chacun des verbatim a été relu par deux assistants de recherche pour retracer les événements clés et les caractéristiques de la trajectoire des individus, de sorte à identifier la nature des difficultés racontées par les PP et un bref résumé des différentes sections a été réalisé pour permettre aux chercheuses de l'équipe de bien cerner les récits pertinents à certaines analyses (p. ex., regroupement des récits où des épisodes de psychose toxique sont racontés). Ainsi, à travers cette identification, nous avons pu, dans le cadre de cette étude, cerner dix récits où les PP qui s'identifiaient au genre féminin, avaient vécu des épisodes d'itinérance et, parmi celles-ci, cinq d'entre elles avaient également commis des actes délinquants et avaient été en contact avec le système de justice. À tout le moins, elles amorçaient un processus de désistement du crime et entreprenaient des démarches ou un cheminement visant leur stabilisation résidentielle. Dans le contexte de l'étude et de l'entrevue, l'objectif n'était pas d'examiner précisément le vécu d'itinérance, l'expérience de trauma ou de la judiciarisation des participantes, mais bien de laisser émerger les éléments jugés significatifs par les participantes. Ces éléments sont considérés comme étant constitutifs de l'identité narrative de la personne qui leur donne un sens dans son récit.

Analyses

La richesse, la profondeur, la diversité et la complexité des récits de vie. L'obtention et l'analyse des récits des PP offrent l'avantage unique

de capturer une vivacité de détails et de particularités qui rend les histoires intelligibles en tant que vies vécues tout en les rendant également propices à une analyse scientifiquement crédible. Dans ce contexte, nous souscrivons à la posture de Braun et Clarke (2019) (au sujet de l'analyse thématique) voulant que, bien que les concepts de saturation des données, des thèmes ou des codes, et même de saturation du sens, soient cohérents avec le néo-positivisme et l'orientation vers la découverte, ils ne sont pas compatibles avec les valeurs et les hypothèses de l'approche et l'analyse narrative. L'utilisation de données, telles que les récits de vie, impose de reconnaître que le sens est généré par l'interprétation des données et non extrait de celles-ci, et que par conséquent les jugements sur le « nombre » d'éléments de données sont subjectifs et ne peuvent être déterminés (entièvement) avant l'analyse. Nous considérons, tout comme Nelson (2016), que la « densité conceptuelle » ou la « profondeur conceptuelle » est préférable à celle de saturation lorsqu'il est question de récits de vie.

Les analyses des récits de vie. Il existe plusieurs méthodes différentes lorsque le corpus de données est formé de récits de vie narratifs. Parmi ces méthodes, deux principales se dégagent. L'une consiste à mesurer quantitativement le nombre d'unités de sens qui renvoient à des thèmes « universels » présents dans la plupart des récits de vie, tels que « l'agentivité », « la communion », « la rédemption », « la contamination », « la recherche de sens » et « la croissance personnelle », ainsi que pour des caractéristiques structurelles telles que la cohérence narrative (voir Adler et al., 2016; Bauer et al., 2019; Waters et Fivush, 2015 pour les définitions de ces thèmes). Dans le cadre de cette étude, c'est plutôt le second type d'analyse qui approche le récit de façon qualitative et holistique de sorte à capter les événements clés et le sens donné à ceux-ci par le narrateur qui a été préconisé. Plus précisément, nous avons utilisé l'étude de cas (Yin, 2014) et la phénoménologie comme méthodes d'analyse des récits de vie (Fortin et Gagnon, 2015). La première étape de notre démarche a été de réaliser des lignes de vie décrivant de manière chronologique la narration de soi de chacune des cinq FJSI (Fiorelli et al., 2014). Le moment le plus négatif et positif, le ou les points tournants et le chapitre futur de leur vie y figurent (McAdams, 2008). En deuxième lieu, nous avons réanalysé les récits de vie en portant une attention particulière aux liens consciens qu'elles faisaient entre les différents événements décrits dans leur ligne de vie, ainsi qu'entre les événements et leur identité pour identifier des perturbations biographiques. En troisième

lieu, il a été possible de regrouper dans les résumés phénoménologiques les différentes positions identitaires qui émergent de la mise en sens subjective et rétrospective de ces perturbations pour chacune des femmes. Finalement, la quatrième étape d'analyse a visé à mettre en exergue les contrastes et similitudes observés dans ces résumés, ce qui a permis d'identifier une séquence de positions identitaires occupées par les FJSI qui ont fait face à des traumas et été impliquées dans le double processus de sortie de l'itinérance et de désistement du crime.

Résultats

En documentant les liens conscients que font les PP entre leurs expériences de vie et leur identité, cinq positions identitaires subjectives ont émergé : « l'identité en suspens », « l'identité cherchée », « l'identité imposée », « l'identité agentive » et « l'identité de soi cohérente ».

1. *L'identité en suspens*

L'analyse rétrospective de leur histoire de vie par les PP permet d'identifier que les expériences de maltraitances et d'abus, de dysfonctionnements et de conflits familiaux, d'interventions des services de la protection de la jeunesse et d'instabilité résidentielle (placements et déménagements multiples) vécues dès leur enfance agissent comme les premières perturbations biographiques. Des sentiments de rejet parental, d'instabilité, d'incompréhension et de perte de sécurité amènent les participantes à se décrire en victimes, n'ayant pas de pouvoir sur les événements qu'elles vivent. Audrey⁴ explique que :

« ... de 1 an à 11 ans [...] j'ai été mal traitée, abusée, mal nourrie. On mangeait une fois par semaine [...] Ils [mes parents] m'ont abandonnée dans un banc de neige à six mois [...] Ils aimait mieux [...] faire la poudre avec leurs clients... » Laurence explique qu'elle était « un enfant qui n'avait pas peur qui était en sécurité. Aussitôt que j'ai eu mon abus [sexuel], je n'étais plus en sécurité. J'avais la peur, l'insécurité, l'incompréhension ».

Maude, de son côté, mentionne comment elle s'est sentie comment un « déchet » lorsque sa mère l'a « pitchée » dans un centre d'accueil, alors qu'Olivia et Rachel expliquent, notamment, comment la séparation de leurs parents et les reconfigurations familiales ont suscité une détresse

4. Les prénoms des PP sont fictifs.

psychologique chez elles. En revisitant ces expériences infantiles lors de l'entretien, les participantes évoquent peu de mise en sens, la construction de leur identité étant entravée, à ce moment, par les conséquences de leurs traumas :

L'enfant ne peut pas genre avoir la haine comme un adulte, mais il l'a quand même. Il ne sait pas c'est quoi ces émotions-là. Il est tout pogné avec ça. J'ai carrément changé, l'enfant change tout de suite. Il est révolté, plus renfermé (Laurence).

Les traumas mettent en suspens la construction de l'identité des participantes.

2. L'identité cherchée

À l'adolescence, les participantes expliquent réaliser des tentatives de construction de sens des perturbations biographiques (traumas) vécues à l'enfance. Celles-ci se font à travers des comportements et des relations essentiellement négatives qui précarisent leur stabilité résidentielle. Olivia explique que la séparation de ses parents s'est traduite chez elle en « de la peine » et un sentiment d'être « perdue », ce qui a été contributif, selon elle, à ce qu'elle s'inscrive dans une relation de violence conjugale :

« C'était une manière de trouver de la sécurité vraiment mauvaise, vraiment la pire dans le fond. Tsé, avec du recul, c'est sûr qu'un gars qui a 15 ans, 20 ans de plus que toi, qui a des tatous partout dans la face, qui est carcéral puis criminalisé puis tout ça, ce n'est pas sécurisant là [...] Je ne me sentais plus toute seule. »

Pour Rachel, la séparation de son père avec une conjointe qui lui était significative l'a amenée à « *changer de style* » en passant de « *emo à gothique à normale* » à finalement ne plus « vraiment [avoir d']estime [d'elle-même] » et se sentir « *jugée* » par ses ami-es. Ce contexte est favorable à l'établissement d'un « *premier contact dans le milieu criminel* », à sa consommation de « *speed* » et à son opposition. Elle explique ne plus être « *la petite fille modèle* [...] sensible ». Laurence évoque qu'elle avait « beaucoup de problèmes de comportement, de violence, de drogue, d'alcool », qu'elle était « *avec les bums* » et fuguait. Maude a des comportements similaires face au rejet affectif de sa mère qui la place en centre jeunesse. Or, à la différence des autres participantes, Audrey est en mesure de faire un lien entre ses agressions sexuelles et son identité, mais

elle n'est toutefois pas en mesure de (re)définir le sens qu'elle donne à cette perturbation afin de (re)construire son identité :

« J'me suis tout l'temps cherchée puis j'me suis jamais trouvée [...] J'ai toujours gardé ça pour moi [mon agression sexuelle] [...] Ça l'a eu comme impact que j'suis devenue agressive, impulsive, le trouble de la personnalité extrême. Je ne sais pas qui j'suis, j'sais même pas c'est quoi prendre soin d'moi [...] J'ai été agressée. J'en ai pété des murs. »

Au temps de l'entrevue, celle-ci « espère réussir à reprendre le dessus, surtout sur [ses] émotions [...] [et faire] la retrouvaille [d'elle]-même ». Les difficultés que les participantes rencontrent dans leurs tentatives de construction de sens des perturbations biographiques (traumas) vécues à l'enfance les amènent à chercher leur identité.

3. *L'identité imposée*

En rétrospective, toutes les participantes, mis à part Audrey, expliquent avoir pris conscience que leurs tentatives de construction de sens (leurs comportements et relations essentiellement négatives) des perturbations biographiques vécues à l'enfance (traumas), les ont amenées à endosser des identités qu'elles décrivent comme n'étant pas les leurs. Au moment de l'entrevue, elles évoquent avoir eu le sentiment de jouer un rôle et de ne pas être elles-mêmes alors qu'elles étaient jeunes adultes. Pour Rachel et Laurence, la commission des crimes de survie pour répondre à leurs besoins physiologiques, de sécurité, d'amour, d'appartenance et d'estime les oblige en quelque sorte à endosser des identités de « criminelle », « violente », « toxicomane », « fugueuse », notamment. Laurence évoque :

« Moi je ne veux pas de mal aux gens, je ne suis pas négative. Je fais attention, je suis polie. Mais dans la rue je fais ce que j'ai à faire, si je vends de la drogue. Dans ce milieu, tu te fais une façade de dure, il n'y a rien qui te dérange, tu te câlisses de tout le monde. S'il y a de quoi, tu règles le problème avec la violence [...] Je me suis mis une façade. Parce que j'ai deux personnalités, il y a moi et il y a moi dans la rue. Maintenant je suis capable de dissocier les deux. Avant, je n'étais pas capable, mais maintenant je suis capable... »

Alors que Rachel explique :

« Si un gars me regardait dans la rue, je lui crissais une claque sur la gueule parce que je sais pas, je n'acceptais pas de me faire regarder pis des gars du milieu, du milieu de la rue, j'avais comme l'impression qu'il fallait que je me

prouve plus que les autres vu que j'étais une fille dans ce milieu-là pis qu'il fallait comme que je montre que j'étais violente pour faire peur aux autres. »

Dans leurs cas, Olivia et Maude évoquent les conséquences des étiquettes stigmatisantes sur la construction de leur identité personnelle. Olivia explique que

« quand tu parles avec une autre personne, que ça soit une travailleuse sociale, ta famille ou n'importe quoi. Toujours le paraître. Puis, il y a comme des étiquettes grosses comme la consommation, c'est très facile d'avoir des préjugés puis tout ça. T'as le goût de te cacher. Tu n'as pas l'goût d'être vraie. Puis, quand t'es pas vraie avec quelqu'un, tu l'es pas avec toi-même non plus ».

Maude explique :

« ça [relation de violence conjugale], j'me suis sentie aussi pognée que quand j'étais au centre d'accueil [...], comme si on essayait d'écraser ma personne, qu'on voulait que j'sois quelqu'un d'autre que j'suis pas [...] J'me suis vraiment sentie comme opprimée ».

En adoptant les comportements déviants et en s'engageant dans des relations malsaines et négatives, les participantes se conforment en quelque sorte aux étiquettes dont elles sont affublées en endossant, dès lors, des identités imposées qui ne concordent pas avec qui elles sont.

4. L'identité agentive

Au moment de l'entrevue, Laurence, Maude, Olivia et Rachel expliquent avoir vécu des expériences qui leur ont permis de construire du sens à partir des événements passés ou à réaliser des prises de conscience qui ont été génératrices de changements. Elles expliquent avoir eu le sentiment de (re)prendre le pouvoir sur leur vie. Pour Olivia et Laurence, la réalisation d'une thérapie leur a permis de prendre conscience que leur recours à des comportements négatifs et leur engagement dans des relations malsaines découlaient de leurs traumatismes et de la stigmatisation. Laurence explique :

« Ici [en thérapie], ça m'apprend que pourquoi j'ai de la misère avec le monde. Pourquoi j'ai besoin de me geler. À cause que j'ai subi des abus, ça fait que je suis méfiante, que j'ai de la misère à créer des liens et que je suis insécuré beaucoup. Je fais de l'angoisse, de l'anxiété beaucoup, beaucoup. Je suis agressive, impulsive depuis que j'ai six ans [...] J'ai appris aussi, si je ne règle pas mes blessures et mes deuils et je ne me pardonne pas, ben je ne serai jamais capable d'arrêter de consommer. Moi je pensais que j'étais capable sans faire ça, mais non. »

Pour Olivia, c'est à travers la spiritualité qu'elle réalise des prises de conscience génératrices de changements :

« Avec Dieu, j'ai de plus en plus pris conscience de ma réalité. Tsé, au lieu de ne pas me l'avouer puis d'être dans le déni ou d'être dans la colère ou d'être dans toutes sortes de choses. C'est ça, j'ai avancé de plus en plus [...] S'regarder comme on est. S'voir dans miroir, c'est difficile [...] d'arrêter de donner de l'importance aux idées préconçues. »

Le fait d'être mère (Olivia), de rencontrer un conjoint sain (Maude et Rachel), de tenter d'arrêter ou de cesser de consommer (Laurence, Maude, Olivia et Rachel) et d'être épisodée du rythme de vie de la criminalité et de l'instabilité résidentielle (Laurence, Maude, Olivia et Rachel) sont autant d'expériences qui permettent aux participantes de construire du sens d'événements passés et de réaliser des prises de conscience qui sont génératrices de changements. Maude met en mots la complexité de ce processus :

« ... Quand tu changes de mode de vie pis toute c'est compliqué, tu pars avec une certaine mentalité pis c'est comme si y fallait un peu que tu te donnes une autre mentalité pis c'est compliqué par rapport à ça. C'est stressant, c'est stressant pis c'est très éprouvant [...] Il y en a beaucoup qui pensent que ouuh tu vas t'en sortir de même, mais c'est un gros chemin que t'as à faire avec toi-même pis moi j'ai trouvé ça compliqué. »

Les expériences que vivent les participantes les amènent à devenir graduellement l'actrice principale de leur vie.

Dans le cas d'Audrey, être mère et participer à une thérapie lui permet de réfléchir à ses expériences et perturbations biographiques (p. ex., agressions sexuelles), ainsi qu'à leurs conséquences sur ses émotions et comportements :

« Tsé, si je n'avais pas eux [mes enfants], j'pense je serais rendue à Pinel avec les camisoles de force... », « Ça m'a aidée [ma thérapie] à m'recentrer un peu sur moi puis essayer de me comprendre pour ou contre que faut que je fasse de quoi. J'reste tranquille... »

Or, à la différence des autres PP, Audrey n'arrive pas à suffisamment mettre à distance ses perturbations biographiques de sorte à comprendre leur influence sur qui elle est. Au moment de l'entrevue, Audrey verbalise chercher son identité et tente encore de construire du sens des perturbations biographiques (traumas) par des comportements et des relations essentiellement malsains.

À la différence d'Audrey, Laurence explique être en processus de (re) prise de pouvoir de sa vie. Elle explique que sa thérapie lui a permis de suffisamment réfléchir aux différentes expériences et perturbations biographiques vécues pour comprendre qu'elle peut, aujourd'hui, agir sur ce qu'elle souhaite être et incarner :

« J'ai du cheminement encore à faire [...] Si je réussis à me pardonner, je vais pouvoir pardonner les autres. Je vais pouvoir avancer et après ma culpabilité va être moins lourde. Je vais pouvoir la [ma vie] vivre totalement à la place de l'assumer [...] Pour l'instant, [mon ambition] c'est d'être honnête [avec moi-même] et comment dire, je ne suis pas une citoyenne, mais d'essayer d'être une citoyenne normale, pas criminelle. »

5. L'identité de soi cohérente

Finalement, l'analyse rétrospective que Maude, Olivia et Rachel font de leur histoire de vie met en lumière leur capacité de donner du sens aux différents positionnements identitaires qu'elles ont occupés auparavant (en suspens, cherché, imposé et agentif). Ce processus leur a permis de comprendre leur identité actuelle et d'y intégrer tant les éléments positifs que négatifs. Rachel évoque :

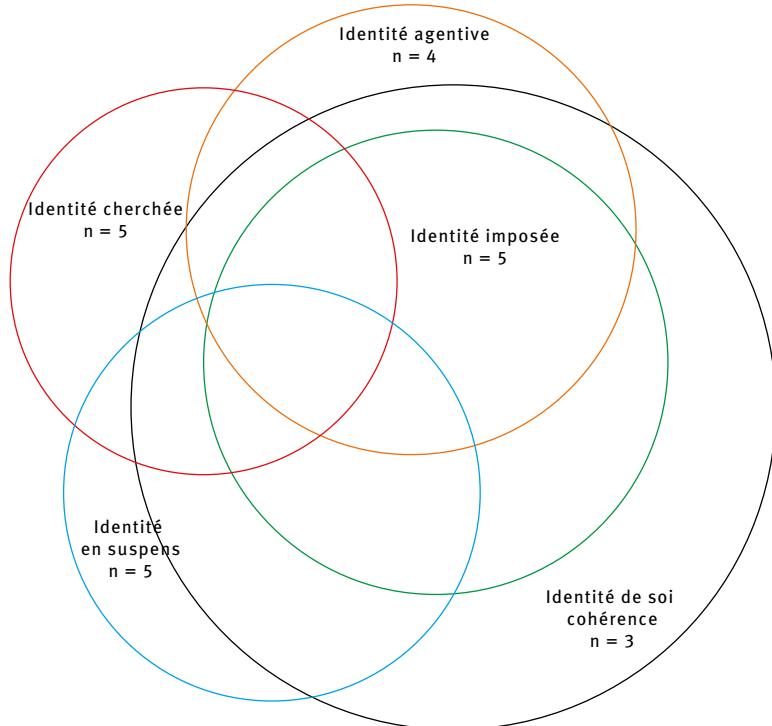
« [J'ai] appris que moi aussi je suis importante pis que je vaux pas de la marde, même si j'ai été vraiment traitée comme de la marde pareil [...] C'est comme un cheminement que j'ai fait. J'ai été vraiment creux pis j'ai remonté la pente [...] Ce qui est derrière moi ça fait quand même partie de moi pis si je ne l'a[v]ais pas vécu, ça n'aurait pas été pareil pis c'est aussi à cause de qu'est-ce que j'ai vécu avant, que je suis qui je suis aujourd'hui [...] Je sens que je suis redevenue moi-même. Je m'étais vraiment perdue dans la période pis j'ai vraiment honte de qui j'ai pu être pis là, que je sois revenue comme la fille sensible que j'étais, bien ça me fait prendre conscience que je suis à la bonne place, que là je commence à redevenir la vraie moi. »

Olivia explique à son tour :

« Je pense que l'important, c'est de ne pas avoir de jugements. Pas sur les autres c'est sûr. Mais sur nous non plus. Puis, tsé, souvent les choses ne sont pas qu'est-ce qui ont l'air [...] J'ai beau avoir fait bien des détours puis voir des choses vraiment pas belles. Là-dedans, il avait eu des apprentissages. Il y a eu des outils ou des clés [dont] je me sers [...] Mon passé, je l'aime pas nécessairement, mais j'en déteste pas. J'ai du respect pour mon passé de plus en plus parce que aujourd'hui, ça me sert à plein de places. » Maude s'exprime dans le même sens en disant : « ... J'ai fait les 400 coups pis toute sauf que si on veut, ça m'a permis de connaître beaucoup sur moi, sur les autres... »

Ces trois participantes expliquent aussi être « fières » de leur « cheminement » et être dans la capacité de s'enviser dans de nouvelles identités dans le futur. Maude désire être mère et fonder une famille avec son conjoint. Rachel souhaite aussi fonder une famille, mais elle veut, en outre, terminer sa formation en éducation spécialisée et devenir propriétaire d'une maison. Olivia, pour sa part, rêve notamment de trouver un emploi où elle pourra s'épanouir. C'est donc grâce à leurs capacités de mettre en sens leurs perturbations biographiques (p. ex., les traumas, l'itinérance, la judiciarisation/délinquance) qu'elles peuvent construire une identité cohérente de soi. Les résultats obtenus peuvent donc s'illustrer ainsi :

FIGURE 1
La séquence et la superposition des positions identitaires



Note. Chacun des cercles illustrés représente l'une des cinq positions identitaires. Leurs contours discontinus mettent en évidence la perméabilité de chaque position aux autres. Leur entrelacement symbolise à la fois les superpositions entre les positions et la dynamique itérative qui caractérise la séquence de construction de l'identité narrative. Le cercle de l'identité de soi cohérente est d'une plus grande taille, car elle implique une capacité de donner du sens aux différents positionnements identitaires antérieurs (en suspens, cherché, imposé et agentif).

Discussion

Cette recherche s'intéresse aux différentes positions identitaires qui émergent de la mise en sens des perturbations biographiques dans les récits de vie de cinq FJSI qui ont vécu différents traumas au cours de leur vie. À l'instar de la perspective théorique sur la construction de sens narrative utilisée dans cette étude (McAdams et McLean, 2013 ; McLean, 2005, 2008), les femmes de notre échantillon évoquent plusieurs perturbations biographiques constituées, entre autres, d'expériences traumatisques vécues à l'enfance, de comportements déviants, d'épisodes d'itinérance et d'expériences de stigmatisation. L'analyse des récits a permis de cerner cinq positions identitaires subjectives qui émergent et se construisent au fil du temps. Les différentes positions identitaires évoquées dans les récits de vie mettent en évidence la progression de la capacité de mise en sens des expériences. Cette progression est stimulée par les perturbations biographiques qui jalonnent le parcours de vie de ces femmes. Par leur nature, les perturbations biographiques s'inscrivent en porte à faux des normes sociales et des attentes normatives. De manière intéressante, une position identitaire plus avancée semble favoriser à la fois le désistement du crime et la stabilisation résidentielle chez les femmes.

Les traumas et leurs conséquences comme des perturbations biographiques

À la lumière des résultats, il semblerait que le rétablissement des traumas est central dans la construction de sens et de l'identité narrative des FJSI (Petrillo, 2023). Les maltraitances et abus, les conflits et dysfonctionnements familiaux, les interventions des services de la protection de la jeunesse, ainsi que les instabilités résidentielles vécues à l'enfance sont des expériences qui marquent de façon importante le récit des participantes, qui stimulent la construction de sens et façonnent leur identité. Ayant profondément transformé leur rapport à elles-mêmes, aux autres et à leurs environnements, les participantes doivent continuellement composer avec ces expériences en plus d'intégrer d'autres perturbations biographiques contemporaines. La position identitaire en suspens s'aligne plus particulièrement avec les répercussions des traumas décrites par Godbout et al. (2018) qui semblent se manifester et complexifier la construction de l'identité narrative des participantes. Ces dernières évoquent «fonctionner au quotidien en mode "survie", en développant

une hypervigilance au détriment du développement de leur monde intérieur» (p. 67). Elles expliquent aussi vivre de la détresse, de la peur et de l'angoisse, ce qui a le potentiel de complexifier aussi le contact avec leur expérience interne, qui est primordiale à la construction de leur identité (Godbout et al., 2018). Sachant que les participantes ont toutes dépassé cette position subjective liminaire, cette position identitaire est normale et attendue à l'enfance où, d'une part, le développement cérébral n'est pas encore suffisant pour permettre l'émergence d'un concept de soi structuré et d'une mémoire narrative cohérente (McLean et Pasupathi, 2010) et, d'autre part, la gravité des événements vécus dépasse largement le spectre des capacités adaptatives développées en bas âge (Godbout et al., 2018).

La non-reconnaissance des traumas, leurs conséquences et les étiquettes stigmatisantes

En cohérence avec les travaux de Pressley et Smith (2017) et de Petrillo (2023), les récits des participantes mettent en évidence que les stratégies d'adaptation mobilisées pour faire face aux expériences traumatiques sont des stratégies de survie, d'abord fonctionnelles, mais qui deviennent problématiques lorsqu'elles se maintiennent dans le temps (Marcotte et al., 2023). La position identitaire «cherchée» suggère que les comportements délinquants, les situations d'itinérance, la consommation de substances ainsi que les relations malsaines qu'entretiennent les FJSI sont des tentatives de compensation ou d'apaisement face à des besoins fondamentaux non comblés en raison des traumas vécus. Elles évoquent des besoins d'estime de soi, d'amour, de sécurité, d'appartenance et de liberté, notamment. La position identitaire «imposée» met en évidence, pour sa part, la façon dont la stigmatisation vécue et les étiquettes négatives socialement apposées aux comportements de survie ne résonnent pas avec la perception que les participantes ont d'elles-mêmes (Gonyea et Melekis, 2017). Coincées entre l'image que la société leur renvoie et celle qu'elles se font d'elles-mêmes, les FJSI évoquent la dissociation qu'elles doivent faire entre leur identité et la délinquance, l'itinérance, la consommation de substances et les relations malsaines. En toile de fond de ces deux positions identitaires, la non-reconnaissance par autrui des traumas et de leurs conséquences semble contribuer à stigmatiser et à priver les FJSI de soutiens et d'accompagnements dont elles ont réellement besoin (Desrosiers et MacDonald, 2025 ; Greissler, 2025).

La sécurité ontologique et la construction de sens

Pour persévéérer dans la construction de sens de leurs expériences traumatisques et de leurs conséquences, il semble que les FJSI doivent développer une sécurité ontologique (Giddens, 1991 ; Henwood et al., 2018). La position identitaire « agentive » révèle que le sentiment grandissant d'avoir du contrôle sur sa vie et de pouvoir déterminer et suivre une routine favorisent la création d'occasions de tisser des liens sociaux et de s'inscrire dans la conformité. Celles-ci génèrent, en retour, une forme de constance dans leur environnement social et matériel, lequel constitue une base sécurisante pour la construction de leur identité (Giddens, 1991). À titre d'exemples, les expériences de devenir mère, de suivre une thérapie, d'avoir un conjoint sain, offrent une sécurité suffisante pour que les participantes, graduellement, dissocient leur identité des étiquettes stigmatisantes (Fontaine et Séguin, 2024) et commencent de premières constructions de sens de leurs expériences traumatisques. D'une certaine manière, elles semblent amorcer une sortie progressive de la dynamique de survie en devenant graduellement les actrices principales de leur vie. Pour ces participantes, ces changements favorisent leur stabilisation résidentielle et leur désistement du crime (Low et Mills, 2024 ; Petrillo, 2023). Alors que Maude, Olivia et Rachel rencontrent toutes des situations d'instabilité résidentielle alors qu'elles sont dans des positions identitaires antérieures à celle « agentive », elles résident dorénavant avec leur conjoint respectif dans un appartement et sont en processus de construction d'un *chez-soi* (p. ex., meublent et décorent les lieux selon leurs goûts). De surcroît, ces participantes n'ont pas récidivé dans la criminalité et s'inscrivent dans de nouveaux rôles sociaux (p. ex., conjointe, mère, étudiante, employé, locataire), les amenant à se concevoir comme de « nouvelles personnes » (Brunelle et al., 2024).

La marginalisation, la réflexivité et la créativité

Finalement, les résultats suggèrent que des participantes sont parvenues à construire leur identité en intégrant et en transcendant les étiquettes stigmatisantes et les expériences traumatisques qu'elles ont vécues. L'identité de soi cohérente met en évidence les capacités des FJSI à se (re)construire leur identité, en mobilisant leurs perturbations biographiques telles des leviers de transformations identitaires positives (McCarthy, 2015 ; Preece et al., 2020 ; Williams, 2003). Ce constat met

en évidence les capacités souvent invisibilisées chez les FJSI, alors que les connaissances scientifiques les concernant tendent à se concentrer principalement sur le caractère tragique de leurs réalités et sur l'insuffisance des services leur étant destinés, sans valoriser pleinement leur agentivité et leur créativité (Phipps et al., 2019). L'apport de notre étude réside d'ailleurs dans sa capacité à cerner les significations données par les femmes elles-mêmes aux événements qui les façonnent et à l'intégration plus ou moins grande des expériences traumatiques dans ces positions. Cette approche permet d'exposer la manière dont les femmes se définissent, se perçoivent et s'approprient leur identité dans les réalités de l'itinérance et de la judiciarisation. Il reste que cette étude aurait bénéficié d'un échantillon d'une plus grande taille pour s'assurer de sa fidélité, et d'un deuxième temps de mesure pour valider auprès des participantes les résultats. Or, les constats exploratoires de cette étude mettent en lumière la pertinence de la dimension identitaire et des approches narratives pour comprendre les processus d'affiliation sociale des FJSI.

Conclusion

La manière dont les FJSI qui ont vécu des traumas « font sens », « construisent du sens » ou « mettent en sens » leurs perturbations biographiques est révélatrice de qui elles sont et ce qu'elles souhaitent devenir. Par l'analyse de ce processus narratif de construction de l'identité, il a été possible de cerner une séquence et une superposition de cinq positions identitaires qui les concernent : « en suspens », « cherchée », « imposée », « agentive » et « de soi cohérente ». À l'instar des résultats, le rétablissement des traumas, ainsi que la reconnaissance de ceux-ci, de leurs conséquences et des étiquettes stigmatisantes, de même que la sécurité ontologique, contribueraient au développement d'opportunités et de capacités de mise en sens des perturbations biographiques. Ces dispositions constituerait un tremplin vers la (re)construction d'identités positives, le désistement du crime et la stabilisation résidentielle de cette population. Des recherches complémentaires sont nécessaires pour approfondir et valider ces résultats exploratoires.

Références

- Adler, J. M., Lodi-Smith, J., Philippe, F. L. et Houle, I. (2016). The incremental validity of narrative identity in predicting well-being: A review of the field and recommendations for the future. *Personality and Social Psychology Review: An Official Journal of the Society for Personality and Social Psychology, Inc*, 20(2), 142-175. <https://doi.org/10.1177/1088868315585068>
- Andermann, A., Mott, S., Mathew, C. M., Kendall, C., Mendonca, O., Harriott, D., McLellan, A., Riddle, A., Saad, A., Iqbal, W., Magwood, O. et Pottie, K. (2021). *Interventions fondées sur des données probantes et pratiques exemplaires en matière de soutien apporté aux femmes en situation ou à risque d'itinérance: Examen de la portée avec analyse fondée sur le sexe et l'équité*. Gouvernement du Canada.
- Atkinson, R. (2007). The life story interview as a bridge in narrative inquiry. Dans D. J. Clandinin (dir.), *Handbook of narrative inquiry: Mapping a methodology* (p. 224-245). Sage Publications, Inc. <https://doi.org/10.4135/9781452226552.n9>
- Bauer, J. J., Graham, L. E., Lauber, E. A. et Lynch, B. P. (2019). What growth sounds like: Redemption, self-improvement, and eudaimonic growth across different life narratives in relation to well-being. *Journal of Personality*, 87(3), 546-565. <https://doi.org/10.1111/jopy.12414>
- Becker, G. (1997). *Disrupted lives: How people create meaning in a chaotic world*. University of California Press.
- Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50 (2), 95-121. <https://doi.org/10.7202/1041700ar>
- Braun, V. et Clarke, V. (2019). Reflecting on reflexive thematic analysis. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health*, 11(4), 589-597. <https://doi.org/10.1080/2159676X.2019.1628806>
- Brunelle, N., F.-Dufour, I., Couture-Dubé, R., Carpentier, J. et Hamel, S. (2024). Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire. Dans I. F.-Dufour, N. Brunelle, R. Couture-Dubé et D. Henry (dir.), *Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire. L'expérience de jeune judiciarises de 16 à 35 ans* (p.19-26). Presses de l'Université du Québec.
- Bruner, J. (1990). Culture and human development: A new look. *Human development*, 33(6), 344-355.
- Desrosiers, A. et MacDonald, S.-A. (2025). « Battre des ailes comme un colibri ». Paradoxes du croisement des (in)visibilités dans l'itinérance et la santé mentale des femmes. Dans J. Rivard et E. Greissler, *Penser l'itinérance au féminin* (p.196-217). Presses de l'Université du Québec.
- Dupuis, A. et Thorns, D. C. (1998). Home, Home ownership and the search for ontological security. *The Sociological Review*, 46(1), 24-47. <https://doi.org/10.1111/1467-954X.00088>
- Edalati, H., Nicholls, T. L., Schütz, C. G., Somers, J. M., Distasio, J., Aubry, T. et Crocker, A. G. (2020). Examining the relationships between cumulative childhood adversity and the risk of criminal justice involvement and victimization among homeless adults with mental illnesses after receiving hou-

- sing first intervention. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 65(6), 409-417. <https://doi.org/10.1177/0706743720902616>
- Fiorelli, C., Chaxel, S. et Moity Maizi, P. (2014). Les récits de vie: Outils pour la compréhension et catalyseurs pour l'action. *Interrogrations?*, 17, 1-14. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01189838>
- Flynn, C., Petrucci, G., Côté, P.-B., Galant, J. et Renard-Robert, G. (2025). « C'était une relation violente, mais je n'avais pas de place où coucher ». Les violences dans les relations intimes chez les femmes en situation d'itinérance. Dans J. Rivard et E. Greissler (dir.), *Penser l'itinérance au féminin* (p.196-217). Presses de l'Université du Québec.
- Fontaine, A. et Séguin, F. (2024). Agir. Dans S. MacDonald (dir.), *L'itinérance au Québec: Réalités, ruptures et citoyenneté* (p.167-210). Presses de l'Université du Québec.
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2015). *Fondements et étapes du processus de recherche: Méthodes quantitatives et qualitatives* (3^e éd.). Chenelière Éducation.
- Fournier, V., Simard, M.-C., Fontaine, A. et Jobin, G. (2022). Le portrait de l'itinérance au Canada. Dans V. Fournier, M.-C. Simard, A. Fontaine et G. Jobin (dir.), *Être mère en contexte d'itinérance* (p. 1-6). Presses de l'Université du Québec.
- García-Valverde, E., Picado-Valverde, E., Yurrebaso Macho, A. et Guzmán-Ordaz, R. (2025). Risk factors in women experiencing homelessness from an ecological and intersectional perspective: A systematic review. *International Social Work*. <https://doi.org/10.1177/00208728251336953>
- Giddens, A. (1991). *Modernity and self-identity: Self and society in the late modern age*. Polity Press.
- Godbout, N., Girard, M., Milot, T., Collin-Vézina, D. et Hébert, M. (2018). Répercussions liées aux traumas complexes. Dans N. Godbout, T. Milot et D. Collin-Vézina (dir.), *Trauma complexe: Comprendre, évaluer et intervenir* (p. 57-90). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv28683g.7>
- Gonyea, J. G. et Melekis, K. (2017). Older homeless women's identity negotiation: Agency, resistance, and the construction of a valued self. *Sociological Review*, 65(1). <https://doi.org/acces.bibl.ulaval.ca/10.1111/1467-954X.123>
- Greissler, E. (2025). Faire parler les silences. Entre l'invisible et l'indicible. Que révèle le contenu implicite des récits de vie de femmes en situation d'itinérance ? Dans J. Rivard et E. Greissler (dir.), *Penser l'itinérance au féminin* (p.196-217). Presses de l'Université du Québec.
- Habermas, T. et Bluck, S. (2000). Getting a life: The emergence of the life story in adolescence. *Psychological Bulletin*, 126(5), 748-769.
- Hammond, S. P., Young, J. et Duddy, C. (2020). Life story work for children and young people with care experience: A scoping review. *Developmental Child Welfare*, 2(4), 293-315. <https://doi.org/10.1177/2516103220985872>
- Henwood, B. F., Redline, B., Semborski, S., Rhoades, H., Rice, E. et Wenzel, S. L. (2018). What's next ? A theory on identity preservation for young adults in supportive housing. *Cityscape*, 20(3), 87-100.

- Herman, J. L. (2015). *Trauma and recovery. The aftermath of violence – from domestic abuse to political terror* (3^e éd.). Basic Books.
- Hocken, K., Taylor, J. et Walton, J. (2022). Trauma and the experience of imprisonment. Dans P. Willmot et L. Jones (dir.), *Trauma-Informed Forensic Practice* (p. 298-315). Routledge.
- La rue des Femmes. (2025). Penser l'itinérance au féminin... Soigner et guérir l'état d'itinérance. Dans J. Rivard et E. Greissler (dir.), *Penser l'itinérance au féminin* (p. 267-282). Presses de l'Université du Québec.
- Langellier, K. M. et Peterson, E. E. (2004). *Storytelling in daily life*. Temple University Press.
- Latimer, E. et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*. Ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf>
- Low, G. et Mills, A. (2024). « A safe place to be happy and content » : Housing and 'home' in women's desistance. *Feminist Criminology*, 20(1), 24-46. <https://doi.org/10.1177/15570851241246846>
- Marcotte, J., Richard, M.-C., F.-Dufour, I. et Plourde, C. (2023). Les récits de vie des jeunes placés : Vécu traumatique, stratégies pour y faire face et vision d'avenir. *Criminologie*, 56(1), 163-186. <https://doi.org/10.7202/1099010ar>
- Maruna, S. et Liem, M. (2021). Where is this story going? A critical analysis of the emerging field of narrative. *Criminology*, 4, 125-146. <https://doi.org/10.1146/annurev-criminol-061020-021757>
- McAdams, D. P. (1985). *Power, intimacy, and the life story: Personological Inquiries into identity*. The Dorsey Press.
- McAdams, D. P. (1992). Unity and purpose in human lives : The emergence of identity as a life story. Dans R. A. Zucker, A. I. Rabin, J. Aronoff et S. J. Frank (dir.), *Personality structure in the life course: Essays on personology in the Murray tradition* (p. 323-375). Springer Publishing Company.
- McAdams, D. P. (2003). Identity and the life story. Dans R. Fivush et C. A. Haden (dir.), *Autobiographical memory and the construction of a narrative self: Developmental and cultural perspectives* (p. 187-207). Lawrence Erlbaum Associates.
- McAdams, D. P. (2008). Personal narratives and the life story. Dans O. P. John, R. W. Robins et L. A. Pervin (dir.), *Handbook of personality: Theory and research* (3^e éd., p. 242-262). The Guilford Press.
- McAdams, D. P. et McLean, K. C. (2013). Narrative identity. *Current Directions in Psychological Science*, 22(3), 233-238. <https://doi.org/10.1177/0963721413475622>
- McCarthy, B. et Hagan, J. (2024). Homelessness, offending, victimization, and criminal legal system contact. *Annual Review of Criminology*, 7, 257-281. <https://doi.org/10.1146/annurev-criminol-022422-020934>
- McCarthy, L. (2015). (Re)negotiating the self: Homeless women's constructions of home. Homelessness and identity [thèse doctorale, Sheffield Hallam University]. SHURA. <https://shura.shu.ac.uk/id/eprint/11000>

- McLean, K. C. (2005). Late adolescent identity development: Narrative meaning making and memory telling. *Developmental Psychology, 41*(4), 683-691.
- McLean, K. C. (2008). The emergence of narrative identity. *Social and Personality Psychology Compass, 2*(4), 1685-1702.
- McLean, K. C. et Pasupathi, M. (2010). *Narrative development in adolescence: creating the storied self*. Springer.
- McNeill, F. et Schinkel, M. (2024). Tertiary or relational desistance: contested belonging. *International Journal of Criminal Justice, 6*(1) 47-74.
- Milaney, K., Williams, N., Lockerbie, S. L., Dutton, D. J. et Hyshka, E. (2020). Recognizing and responding to women experiencing homelessness with gendered and trauma-informed care. *BMC Public Health, 20*(1), 1-6. <https://doi.org/10.1186/s12889-020-8353-1>
- Moffet-Bourassa, M. et F-Dufour, I. (2024). Women's homelessness and the justice system: A study of desistance and social (re)integration among Canadian women who used or did not use criminal activities to survive. *Criminal Justice and Behavior, 51*(9), 1299-1469. <https://doi.org/10.1177/00938548241249610>
- Nelson, J. (2016). Using conceptual depth criteria: Addressing the challenge of reaching saturation in qualitative research. *Qualitative Research, 17*(5), 554-570. <https://doi.org/10.1177/1468794116679873>
- Österman, L. (2019). Structural 'ladders' and the female path to desistance. Comparative lessons from Sweden and England. Dans S. Farrall (dir.), *The architecture of desistance* (p. 55-74). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429461804>
- Petrich, D. M. et Lee, H. (2024). Gender, narrative identity, and desistance. Dans S. L. Browning, L. C. Butler et C. L. Jonson (dir.), *Gender and Crime: Contemporary Theoretical Perspectives* (p. 155-179). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003305040>
- Petrillo, M. (2023). *Women, trauma, and journeys towards desistance: Navigating the labyrinth*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003202325>
- Phipps, M., Dalton, L., Maxwell, H. et Cleary, M. (2019). Women and homelessness, a complex multidimensional issue: Findings from a scoping review. *Journal of Social Distress and Homelessness, 28*(1), 1-13. <https://doi.org/10.1080/10530789.2018.1534427>
- Preece, J., Garratt, E. et Flaherty, J. (2020). Living through continuous displacement: Resisting homeless identities and remaking precarious lives. *Geoforum, 116*, 140-148. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2020.08.008>
- Pressley, J. et Smith, R. (2017). No ordinary life: Complex narratives of trauma and resilience in under-resourced communities. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma, 26*(2), 137-154. <https://doi.org/10.1080/10926771.2016.1246500>
- Racette, E. H., Fowler, C. A., Faith, L. A., Geis, B. D. et Rempfer, M. V. (2021). Characteristics of trauma among women experiencing homelessness: An exploratory cluster analysis. *North American Journal of Psychology, 23*(4), 569-582.

- Ricœur, P. (1988). L'identité narrative. *Esprit* (1940-), 140/141(7/8), 295-304. <http://www.jstor.org/stable/24278849>
- Riessman, C. K. (2008). *Narrative methods for the human sciences*. Sage Publications.
- Schwan, K., Vaccaro, M.-E., Reid, L., Ali, N. et Baig, K. (2021). *L'enquête pancanadienne sur le besoin en logement et l'itinérance chez les femmes* (9 781 550 146 806). Canadian Observatory on Homelessness.
- Sharpe, G. (2022). Female offending during adolescence and emerging adulthood. Dans S. L. Brown et L. Gelsthorpe (dir.), *The Wiley handbook on what works with girls and women in conflict with the law. A critical review of theory, practice, and policy* (p. 295-306). Wiley Blackwell. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.1002/9781119874898>
- Toolis, E. E. et Hammack, P. L. (2015). The lived experience of homeless youth: A narrative approach. *Qualitative Psychology*, 2(1), 50-68. <https://doi.org/10.1037/qua0000019>
- Utting, E. et Woodall, T. (2022). From care to custody? Dans P. Willmot et L. Jones (dir.), *Trauma-informed forensic practice* (p. 93-110). Routledge.
- Van der Kolk, B., McFarlane, A.C. et Weisaeth, L. (1996). *Traumatic stress: The effects of overwhelming experience on mind, body, and society*. Guilford Press.
- Waters, T. E. A. et Fivush, R. (2015). Relations between narrative coherence, identity, and psychological well-being in emerging adulthood. *Journal of Personality*, 83(4), 441-451. <https://doi.org/10.1111/jopy.12120>
- Williams, J. C. (2003). Meanings and myths of homelessness: Homeless women speak. Dans J. C. Williams, *"A roof over my head": homeless women and the shelter industry* (p.133-150). University Press of Colorado.
- Winetrobe, H., Wenzel, S., Rhoades, H., Henwood, B., Rice, E. et Harris, T. (2017). Differences in health and social support between homeless men and women entering permanent supportive housing. *Women's Health Issues*, 27(3), 286-293. <https://doi.org/10.1016/j.whi.2016.12.011>
- Yin, R. K. (2014). *Case study research: Design and methods* (5^e éd.). Sage Publications.

The identity construction of justice-involved homeless women: an exploration of the role of traumatic experiences in the process of desisting from crime and housing stabilization

ABSTRACT • *The experiences of justice-involved homeless women (JIHW) and the meanings they attach to these experiences are integral to their present and future identities. However, the ways in which a person perceives and interprets his or her experiences remain inextricably linked to culture, suggesting that certain experiences may also influence an individual's identity construction. Several contemporary studies document individual characteristics resulting from life experiences that may be stigmatized and influence the underlying meaning-making process essential to the ongoing formation of identities. For example, homelessness is an experience that leads to social stigma that may influence*

how they define themselves. In this qualitative study, the life narratives of five JIHW engaged in the dual process of exiting homelessness and desisting crime were analyzed to identify how they describe the influence of their traumatic experiences in the construction of their affiliate identity. The analysis informs that as they cope with their traumatic experiences, JIHW go through five identities. These results highlight the relevance of identity-related dimensions and narratives approaches in understanding the social affiliation process of JIHW.

KEYWORDS • *Women, narrative identity, traumatic experience, desisting from crime, housing stabilization.*

La construcción de identidades entre mujeres judicializadas en situación de calle: una exploración del papel de las experiencias traumáticas en el proceso de desistimiento de la delincuencia y estabilización residencial.

RESUMEN • *Las experiencias de las mujeres judicializadas en situación de calle (MJSC) y los significados que les atribuyen son parte integrante de sus identidades presentes y futuras. Sin embargo, la forma en que una persona percibe e interpreta sus experiencias sigue estando intrínsecamente ligada a la cultura, lo que sugiere que determinadas experiencias también pueden influir en la construcción de la identidad de un individuo. Varios estudios documentan las características individuales resultantes de experiencias vitales que pueden estigmatizarse e influir en el proceso subyacente de creación de sentidos, esencial para la formación continua de las identidades. Por ejemplo, el sinhogarismo conlleva un estigma social que puede influir en la forma en que las personas se definen a sí mismas. En este estudio cualitativo, se analizaron las historias de vida de cinco MJSC implicadas en el doble proceso de salir de la situación de sinhogarismo y de desistir de la delincuencia para identificar cómo describían la influencia de sus experiencias traumáticas en la construcción de su identidad de afiliada. El análisis muestra que, a medida que asumen sus experiencias traumáticas, las MJSC se mueven a través de cinco posiciones identitarias. Estos resultados ponen de relieve la importancia de la dimensión identitaria y de los enfoques narrativos para comprender los procesos de afiliación social de las MJSC.*

PALABRAS CLAVE • *Mujer, identidad narrativa, experiencia traumática, desistimiento de la delincuencia, estabilización residencial.*

De victimes à « coauteures » ? La place des femmes dans les stages de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales en France

Cet article est rédigé à la mémoire d'Elodie (1983-2023), femme victime de violences conjugales accompagnée par SOS Violences conjugales (Corrèze), condamnée pour des faits de violences, qui a mis fin à ses jours en 2023.

Glòria Casas Vila

Professeure agrégée en Sociologie

Centre d'Étude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir (CERTOP)

Université Toulouse Jean- Jaurès

gloria.casas-vila@univ-tlse2.fr

Alicia Brox Sáenz de la Calzada¹

Professeure Assistante en Droit (Prof.º Ayudante Doctora)

Centre Universitaire de la Défense, A.G.M

Laboratoire de Sociologie

abrox@unizar.es

Faits saillants

- En France, la part des femmes présumées auteures de violences conjugales est passée de 5 à 10 % entre 2019 et 2020, période qui correspond également au renforcement des politiques publiques en la matière.
- Même si elle reste minoritaire, la présence des femmes augmente aussi au sein des stages RAVC, prononcés par le Parquet souvent

1. Université Toulouse Jean Jaurès – Maison de la Recherche bureau B220-bis, 5 Allés Antonio Machado 31038 Toulouse (France)

comme des mesures alternatives aux poursuites. Elles étaient 6 % des stagiaires en 2017 contre 11 % en 2021.

- Nos résultats font état d'une logique institutionnelle paradoxale et contradictoire :
 - Toutes les femmes interviewées ($n = 5$) et judiciarisesées comme auteures de violences conjugales sont, en réalité, victimes de longue date.
 - Les conséquences négatives de leur judiciarisation sont multiples : psychologiques, civiles, pénales, économiques et administratives.
 - La plupart des professionnels et professionnelles ($n = 18$) reconnaissent qu'elles sont aussi des victimes, mobilisant la notion de « coauteures » de violences conjugales.
 - Les stages RAVC en mixité, souvent mobilisés comme des mesures socio-éducatives, deviennent le scénario de reproduction de violences de genre institutionnelles.

RÉSUMÉ • *Dans la plupart des pays ayant criminalisé les violences conjugales, la question des agressions dites « réciproques » se pose. Dénoncées par des spécialistes féministes, ces situations correspondent souvent à des gestes réactifs d'autodéfense de la part des femmes. Pourtant, qualifier pénalement la légitime défense demeure une tâche complexe. En France, des femmes condamnées pour violences au sein du couple peuvent être obligées de réaliser des stages de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales (RAVC). Cet article présente les résultats d'une enquête qualitative exploratoire basée sur 23 entretiens, avec des professionnels et professionnelles sociojuridiques ($n = 18$) en lien avec ces mesures ainsi qu'avec des femmes victimes ($n = 5$) ayant reçu une convocation pour y participer en tant qu'auteures. Leurs récits révèlent les effets de la victimisation secondaire subie, exemple paradigmatique des violences de genre institutionnelles. Quant aux professionnels, la mixité dans les stages semble être à l'origine d'un certain « malaise » qui pourtant coexiste avec des discours prônant la neutralité du droit face aux violences conjugales.*

MOTS CLÉS • *Violences conjugales, coauteurs, rapports de genre, stages de responsabilisation/mesures alternatives aux poursuites, légitime défense.*

Introduction²

Depuis les années 1990, sous l'impulsion des mouvements féministes, les violences envers les femmes sont devenues une préoccupation internationale, objet de politiques publiques et considérées comme un phé-

2. Nous remercions les évaluations anonymes qui nous ont aidées à améliorer cet article, ainsi que la lecture attentive et les conseils de Cristina Oddone.

nomène structurel et persistant. Cependant, dans certains pays, une des conséquences imprévues de cette *juridicisation et judiciarisation* des violences de genre (Jouanneau, 2024) a été l'augmentation des plaintes croisées entre partenaires et la qualification des violences comme étant réciproques. En France, deux affaires médiatiques récentes illustrent leur visibilité croissante : en décembre 2023, Mathias Vicherat, alors directeur de Sciences Po Paris, et sa compagne Annissa Bonnefont ont été placés tous les deux en garde à vue pour « violences conjugales réciproques ». Puis, en février 2024, Jean-Michel Maulpoix, professeur des universités et prix Goncourt de poésie, comparaissait à Strasbourg aux côtés de son épouse, Laure Helms, de 35 ans sa cadette, pour « violences réciproques sur conjoint ». Dans ce deuxième cas, et contre l'avis du procureur, elle a été relaxée et lui, condamné à 18 mois de prison avec sursis³. Or, la poursuite et l'arrestation des femmes pour violences sur conjoint restent controversées, paradoxales et fortement liées aux enjeux définitionnels des violences (Delage, 2017). Ainsi, avec une perspective de genre, au sein du couple, les agressions des hommes ne seraient pas comparables à celles des femmes, ni quantitativement ni qualitativement. Dans ce contexte, caractériser la légitime défense pour les femmes victimes de violences conjugales s'avère difficile et constitue l'un des grands enjeux juridiques des pays occidentaux (Le Magueresse, 2016 ; Rueda Martin, 2023 ; Sheehy, 2014).

En 2014, la Convention d'Istanbul est entrée en vigueur. Ratifiée par la France, la norme reconnaît le caractère genré des violences conjugales, et oblige les pays signataires à agir avec la diligence voulue. Cinq ans plus tard, entre 2019 et 2020, dans un contexte de mobilisation et de dénonciation croissante de l'inaction de l'État, dans le sillage des luttes (post-) #metoo (Cavalin, Da Silva et al., 2022), le gouvernement français a annoncé le premier Grenelle⁴ des violences conjugales afin de renforcer les mesures en la matière. Pourtant, à cette même période, en France, la part des femmes présumées auteures de violences au sein du couple est passée de

3. Voir DesGranges, M., « Jean-Michel Maulpoix : une histoire de bleu(s) », *Zone Critique*, 29 février 2024 : <https://zone-critique.com/critiques/jean-michel-maulpoix-une-histoire-de-bleus/>

4. Le mot « Grenelle » se réfère aux accords qui ont mis fin à la révolte de mai 1968, signés au numéro 127 de la rue de Grenelle à Paris, siège du ministère du Travail. Depuis, ce mot est utilisé pour se référer à la rencontre des représentants du gouvernement, des organisations professionnelles et de la société civile sur un sujet, ici sur les violences conjugales.

5 % à 10%⁵, variation que les associations de terrain ont aussi constatée. Dans un contexte international de dénonciation des violences envers les femmes, quelles sont les raisons qui expliquent cette évolution ? S'agit-il d'une hausse de femmes ayant recours à la violence dans un cadre intime – car elles en sont capables aussi (Cardi et Prevost, 2012) – ou bien de femmes qui se défendent ? Les opérateurs juridiques seraient-ils aujourd'hui moins « cléments » envers elles, historiquement moins poursuivies car jugées moins dangereuses (Parent, 2012; Lelièvre et Léonard, 2012; Philippe, 2022) ? Enfin, y aurait-il de nos jours, dans un cadre hétérosexuel, plus d'hommes portant plainte contre leurs partenaires ? En France, ces données n'ont fait l'objet d'aucune recherche scientifique. Pour tenter de combler ces lacunes, nous avons démarré en 2023 une enquête qualitative exploratoire autour de la place des femmes dans les stages de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales (ci-après, RAVC).

Introduits par la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle femmes-hommes, ces dispositifs sont prévus aux articles 131-5-1 et R131-35 du Code pénal. Malgré une forte variabilité territoriale concernant leurs contenu, durée et déroulement (Delaunay, 2023), les RAVC sont souvent prononcés par le procureur sous la forme d'une solution de rechange aux poursuites. Si les femmes concernées par ces mesures restent minoritaires, leur pourcentage a considérablement augmenté, passant de 6 % en 2017 à 11 % en 2021⁶. Dans certaines régions, ce chiffre peut être encore plus élevé (environ 16,4 % des femmes stagiaires)⁷. Comme nous l'avons mentionné, la Convention d'Istanbul oblige les États à introduire la perspective de genre dans l'élaboration des mesures de sa mise en œuvre (Gil Ruiz, 2018), injonction qui concerne aussi les programmes pour auteurs (art. 16). Pourtant, assurer une telle approche peut s'avérer difficile avec une population mixte. Précisons qu'au cours de notre recherche, le tribunal judiciaire du territoire enquêté a décrété, pour toute l'année 2023 et à titre expérimental, la non-mixité des stages RAVC, preuve de l'actualité de ce débat.

Notre enquête empirique est basée sur 23 entretiens semi-dirigés avec des professionnels et professionnelles sociojuridiques en lien avec les

5. « Répartition des auteurs présumés de violences entre partenaires poursuivis selon le sexe. » Lettres 16 et 17 de l'Observatoire des violences faites aux femmes en France.

6. Données citées par Maëlle Stricot lors de sa communication à l'Université d'automne de la Fédération nationale Solidarité Femmes (2025: 15-17).

7. Données du tribunal judiciaire de la ville enquêtée, années 2022-2023.

stages RAVC ($n = 18$) et des femmes victimes judiciarises en tant qu'auteures de violences conjugales ($n = 5$). L'objectif était de comprendre quelles sont les pratiques et les récits de ces professionnels et professionnelles sur la place des femmes au sein de ces dispositifs, ainsi que les enjeux liés aux rapports de genre et à la mixité. En parallèle, nous nous sommes intéressées aux discours des femmes victimes, à la façon dont elles vivent et appréhendent les procès judiciaires, ainsi que les éventuelles condamnations ou renvois vers des stages. Dans cet article, nous allons présenter tout d'abord un bref état de la littérature sur la judiciarisation des femmes victimes et sur le contexte sociojuridique des RAVC en France. Nous aborderons ensuite la méthodologie utilisée, notre population d'enquête et les résultats obtenus, que nous discuterons par rapport aux recherches existantes.

La mise en cause des femmes victimes de violences conjugales : état de l'art

La question de la place des femmes au sein des dispositifs juridiques pour auteurs de violences conjugales suscite bon nombre d'interrogations : pour certains et certaines, leur présence serait la « preuve » que les femmes sont aussi violentes que les hommes, une idée largement influencée par une conception neutre des violences conjugales. Depuis des décennies, comprendre les caractéristiques de ce problème est au cœur d'un important débat scientifique, notamment dans la discussion des chiffres de victimation et du genre des auteurs (Kimmel, 2002 ; Delage, 2017). Contrairement à la France, la littérature anglophone documente la mise en cause, la poursuite, l'arrestation, voire la condamnation, des femmes victimes de violences de couple depuis au moins deux décennies⁸. Ces recherches signalent que ces cas correspondent souvent à des situations de *self-defense*, habituellement précédées d'un long passif de victimation (MacMahon et Pence, 2003 ; Miller, 2001 ; Saunders, 1986). Pourtant, reconnaître que les femmes se défendent est un préalable pour déconstruire certaines images caricaturales de « ce qu'est une victime », ce statut n'étant pas incompatible avec celui de sujet agissant (Romito, 2010).

8. Voir la liste constituée par Molly Dragiewicz : www.mollydragiewicz.com/women-s-use-of-violence.

La criminalisation des femmes pour violences conjugales a aussi été observée aux États-Unis, à la suite de l'adoption des lois de mise en accusation automatique et de non-retrait des poursuites. Des recherches ont montré qu'une application « aveugle » de ces mécanismes entraînait une hausse des condamnations de femmes, poursuivies au moindre signe de violence de leur part (Parent, 2012), et, dans certaines régions, une augmentation des doubles arrestations – concernant parfois presque 20 % des détentions (Miller, 2001, p. 1343). Pour faire face à cette situation, des lois sur l'agresseur principal (« *primary aggressor laws* ») et des formations pour la police ont été mises en place (Miller, 2001), permettant ainsi de limiter les doubles détentions dans certains États, notamment à Los Angeles, où le nombre de femmes arrêtées s'est réduit d'un tiers (Miller, 2001, p. 1343).

En Espagne, pays précurseur de la lutte contre les violences de genre en Europe, la Loi Organique 1/2004, relative aux mesures de protection intégrale contre la violence de genre, a créé des infractions genrées pour sanctionner les violences contre les femmes au sein du couple (Brox Saénz de la Calzada, 2024). Or, depuis son entrée en vigueur, des chercheuses ont aussi observé une augmentation des « contre-plaintes » des hommes envers leurs (ex-)partenaires (Calvo García, 2007 ; Ortubay, 2015). En 2016, le Conseil Général du Pouvoir Judiciaire⁹ prenait parti pour alerter les juges du danger de condamner des femmes victimes, les encourageant à « agir avec spéciale prudence pour éviter que des victimes puissent se voir accusées pour des délits de violence domestique face à toute manifestation simplement défensive de leur part » (CGPJ, 2016, pp. 258-261). Depuis, les condamnations ont été divisées par cinq en dix ans (2012-2022)¹⁰.

Enfin, toutes les femmes ne font pas face de la même manière aux poursuites pénales (Mahon et Pence, 2003) : aux USA, celles qui contredisent les stéréotypes genrés ont plus de risques d'être arrêtées pour violences conjugales, spécialement les femmes noires ou les jeunes femmes (Miller, 2001, p. 1348). En Espagne, les femmes migrantes victimes de violences de genre accusées par leurs agresseurs ont aussi été

9. Organe constitutionnel de direction du pouvoir judiciaire espagnol. Composé du président de la Cour suprême et de vingt membres (juges, magistrats et juristes), élus à parité par le Parlement et le Sénat.

10. Selon les données du CGPJ, en 2012, autour de 500 femmes avaient été condamnées dans ce cadre-là ; en 2022, 109 femmes ont été poursuivies et 94 condamnées dans les tribunaux spécialisés de violence contre les femmes.

plus condamnées que les Espagnoles dans ces mêmes situations (93 % contre 62 %, respectivement en 2010) (Naredo, 2012, p. 81). En France, des recherches ont montré que les hommes issus de classes populaires et peu diplômés sont plus nombreux au sein des RAVC. Les descendants d'immigrés (première génération) issus des pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique subsaharienne ou d'autres pays à confession majoritairement musulmane sont aussi surreprésentés (Oddone et Boué, 2023). Ces statistiques attestent de la nécessité de mobiliser une grille d'interprétation intersectionnelle, s'intéressant aux imbrications du sexism avec le classisme, le racisme, l'âgisme ou d'autres rapports de domination et de discrimination.

Contexte des stages de responsabilisation en France

En France, les premiers stages de responsabilisation en matière pénale ont été introduits en 2004 par la Loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité. Appelés « stages de citoyenneté à l'époque », ils sont plus tard devenus les « stages de responsabilisation », ayant pour but d'être à la « recherche d'un équilibre entre éducation, prévention et punition, au service d'une adaptation qualitative de la réponse pénale aux infractions de faible gravité » (Gautron et Raphalen, 2013, p. 28). Le stagiaire doit avoir reconnu les faits, et les frais, d'environ 200-250 euros, sont à sa charge. La non-exécution du stage est passible de deux ans de réclusion et de 30 000 euros d'amende (art. 434-41, Code pénal). Ces mesures peuvent être imposées à titre d'aménagement de la peine, comme peine complémentaire, comme une obligation du sursis probatoire ou, enfin, comme une alternative aux poursuites. Par ailleurs, les stages abordent différentes problématiques, dont la lutte contre l'achat d'actes sexuels, la sécurité routière, la responsabilité parentale, ou les violences conjugales. Ces derniers, prévus à l'art. R131-35 du Code pénal, doivent « permettre de rappeler au condamné le principe républicain d'égalité entre les femmes et les hommes, la gravité des violences, quelle que soit leur forme, au sein du couple ou à caractère sexiste et, le cas échéant, le devoir de respect mutuel qu'implique la vie en couple ».

Les stages RAVC ont fait l'objet de recherches sociologiques récentes, notamment sur la manière dont les hommes en font l'expérience (Delaunay, 2023 ; Oddone et Boué, 2023 ; Oddone et Blouin, 2022 ; Oddone, 2020). Ces travaux montrent qu'ils sont insuffisants selon les

standards internationaux, qu'il y a un manque de formation des professionnels et professionnelles aux questions de genre (par ailleurs non obligatoire) et une absence d'évaluation des risques qui parfois mène à des situations de danger pour les femmes et enfants victimes (Oddone et Blouin, 2022 ; GREVIO, 2019 ; 2025). De plus, ces recherches mettent en lumière des situations graves de connivence entre les agresseurs et certains professionnels et professionnelles, leur donnant parfois des pistes pour contourner les interdictions d'entrer en contact avec les victimes (Oddone et Blouin, 2022). Ces carences ont aussi été signalées par le GREVIO dans son premier rapport d'évaluation pour la France, selon lequel l'efficacité des stages « souffre d'un manque d'encadrement fondé sur les principes de la sécurité, du soutien et du respect des droits humains de la victime » (GREVIO, 2019, p. 40). Pour autant, le groupe d'experts et expertes ne se prononce pas sur la mixité, et les travaux précités ne traitent pas non plus de la question des femmes au sein de ces dispositifs, probablement par ce que leur présence accrue est plus récente. Pour Delaunay (2023, p. 104), « ces présences féminines attestent du caractère symétrique des violences conjugales et constituent, pour les hommes, une preuve du partage des responsabilités dans le passage à l'acte ». Pour élargir ce questionnement, nous avons entamé l'enquête exploratoire présentée ci-dessous.

Terrain et méthodes

Notre enquête empirique exploratoire est basée sur 23 entretiens semi-dirigés avec 18 professionnelles et professionnels sociojudiciaires impliqués dans le déroulement des stages (dont 3 entretiens de groupe) et 5 entretiens avec des femmes victimes ayant fait l'expérience d'une condamnation en tant qu'auteures. L'enquête s'est déroulée dans une métropole française, hors zone rurale, avec une population assez jeune (plus d'un tiers a entre 15 et 29 ans), un certain dynamisme économique et une moyenne d'habitants étrangers plus basse que celle des autres villes européennes de caractéristiques similaires.

Concernant les femmes victimes, leur contact s'est fait à travers une association locale d'accompagnement. Aucune d'elles n'a été interviewée directement lors des stages, même si nous en avions fait la demande. Le critère d'inclusion était le fait d'avoir suivi un stage RAVC tout en ayant été victime de violences conjugales. Avec ces conditions, nous avons recueilli 5 témoignages, dont quatre femmes qui ont réalisé un stage et

déposé une plainte contre leurs (ex-)conjoints pour violences ; et une victime qui n'a pas été obligée de réaliser ladite mesure car reconnue comme agissant en légitime défense. Du total, quatre d'entre elles ont été placées en garde à vue. Âgées de 32 à 55 ans, elles viennent des milieux populaires, exerçant dans l'animation socioculturelle, l'artisanat et le nettoyage de bureaux. Deux étaient sans emploi : une femme était au chômage lors de l'entretien et l'autre, tout en ayant été fonctionnaire dans son pays d'origine en Afrique, a subi un fort déclassement social en arrivant en France et se retrouvait sans aucune ressource financière. Quatre femmes sur cinq ont des enfants, tous mineurs sauf un cas. Trois d'entre elles ont la nationalité française et deux sont étrangères avec droit de séjour.

Les professionnelles et professionnels interrogés, quinze femmes et trois hommes, ont entre 24 et 68 ans, parmi lesquels six sur dix-huit (un tiers) ont une formation spécifique sur les questions de genre avec un diplôme niveau master (BAC+5). Concernant le dispositif du stage et son organisation, nous avons interviewé huit personnes qui travaillent dans ce milieu : la cheffe du service et la coordinatrice (sans formation spécifique sur les violences conjugales), cinq animateurs et animatrices (dont trois sociologues ; un éducateur et une médiatrice) et une étudiante de master genre qui a fait de l'observation durant deux jours dans un stage en milieu rural. Nous avons également interviewé deux membres du parquet, une magistrate substitute du procureur et référente violences intrafamiliales ainsi qu'un délégué du procureur, avec respectivement une semaine et trois jours de formation sur les violences conjugales à l'École nationale de la magistrature. Finalement, dans l'accompagnement des victimes, nous avons interrogé six professionnelles de deux structures différentes de la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF)¹¹ ; une avocate spécialisée dans les violences et une juge aux affaires familiales.

Les 23 entretiens ont été réalisés individuellement ou en binôme au cours de l'année 2023 et le contact s'est fait par une lettre de présentation de la recherche détaillant ses objectifs ainsi que les garanties de confidentialité et d'anonymisation. Tous sauf 3 ont été effectués en face-à-face, d'une durée de 30 à 120 minutes. Ils ont été intégralement retranscrits, codifiés et analysés, et, concernant les personnes et les lieux,

11. La FNSF structure les 81 associations qui soutiennent et hébergent plus de 30 000 femmes victimes de violences conjugales par an en France.

doublement anonymisés avec des prénoms d'emprunt pour mieux protéger leur identité. Nous avons utilisé un logiciel en accès libre (Taguette) pour pouvoir effectuer le travail de codification de manière collaborative : ancrés dans nos données en tant que corpus textuel, nous avons créé 24 codes qui regroupent différents extraits récurrents et significatifs des entretiens. Nous nous sommes basées sur l'analyse critique du discours, inscrivant les récits des personnes interviewées dans leur contexte et dans des rapports de pouvoir (Lazar, 2007). Nous avons analysé les entretiens de manière individuelle et transversale, séparément pour le groupe des professionnels et professionnelles, et pour celui des femmes judiciarises. Concernant la parole de ces dernières, peu entendue dans l'arène publique, nous nous inspirons des réflexions épistémologiques de Romito (2006, p. 195), pour qui « l'un des aspects essentiels et révolutionnaires de la méthodologie féministe a été et continue d'être sa volonté à écouter les femmes, à les croire et à légitimer leur point de vue ». Dans la section suivante, nous présentons les résultats les plus saillants, sachant qu'il faut les prendre avec prudence eu égard à la nature non représentative et exploratoire de notre recherche.

Résultats

Cette partie est structurée en cinq points : le premier aborde les récits des femmes victimes judiciarises, et les quatre suivants traitent des discours des professionnels et professionnelles qui travaillent avec elles.

Les conséquences des stages pour les femmes

Les gardes à vue, les stages de responsabilisation et, de façon générale, le fait de se retrouver de manière inopinée face à la justice ont un effet important sur les femmes. À partir des 5 entretiens effectués avec des victimes et les associations qui les accompagnent, cette section présente plusieurs de ces conséquences (sur le plan subjectif, de la procédure pénale, civile, sur le droit de séjour et sur le plan économique).

Les femmes interviewées ont des trajectoires diverses. Alors que certaines ont été condamnées à réaliser un stage de responsabilisation tout en ayant déposé plainte au préalable contre leurs conjoints, d'autres ont été directement convoquées comme auteures de violences, parfois même pour des agressions qu'elles n'ont jamais commises. Malgré ces différences, leurs récits font état d'un fort sentiment d'injustice lié à la

non-reconnaissance de leur statut de victime. Par exemple, Cindy, victime de violences de la part de son conjoint, va être, au même titre que celui-ci, enjointe à faire un stage sans aucun suivi postérieur de la récidive. Quelques semaines après, son mari exerce de nouvelles agressions contre elle, cette fois-ci avec de lourdes conséquences pour sa santé (hématomes de plus de 10 cm, diverses interventions chirurgicales ophtalmologiques). Après ce deuxième épisode violent, elle racontait :

J'avais été traumatisée des conséquences et puis même surtout ce qui m'a le plus blessée dans toute la situation déjà c'était la gendarmerie, comment elle avait réagi... En fait j'ai l'impression que d'un point de vue extérieur, ils ont considéré qu'on était un peu comme deux gamins qui s'étaient mis dessus et puis allez, ça va être l'attraction de la journée, ils vont faire un peu de garde à vue, et allez hop un petit stage ça leur fera du bien. Et le fait de s'être retrouvé en stage je savais que c'était une humiliation supplémentaire. (Cindy, 32 ans, sans enfants)

De façon similaire, Lamya expliquait :

Donc, en fait, je n'avais pas d'autre solution que d'accepter ce stage de merde. Et en plus, la dame, elle me regardait et elle vous récite le truc. Vous n'avez pas d'autre solution que d'avoir les larmes aux yeux et de rester là pétrifiée de peur. Je vous jure, je suis sortie de là, et même moi, tout du long, vous savez, vous êtes là-bas, vous voyez des gens qui ont fait des violences avec des armes, des machins, j'étais morte de peur, quoi ! Et moi, j'étais la seule débile qui était là pour la légitime défense ou sinon en fait il fallait que j'attende peut-être d'être morte. (Lamya, 42 ans, 2 enfants)

Ces propos font écho aux analyses de la philosophe française Elsa Dorlin (2019, pp. 17-18) pour qui, au-delà des questions de « légitimité » de la violence défensive, celle-ci « n'a d'autre enjeu que la vie : ne pas être abattue d'emblée ».

Le stage de responsabilisation ou la garde à vue affecte également leur rapport à la justice, parfois directement sur le plan procédural, en ce qui concerne la prévention et la protection face à de nouveaux faits de violence. Dans les récits étudiés, la perte de confiance dans le système judiciaire décourage les femmes de contacter la police ou la gendarmerie face à de nouvelles violences. Pour Cindy, avoir été condamnée à un stage a provoqué un sentiment d'abandon qui l'a dissuadée de porter plainte lors de ces deuxièmes faits :

La première fois je me suis retrouvée au stage et en fait je n'étais pas placée en victime. Comme on va dire « des violences réciproques », je n'avais aucune position de victime dans cette histoire-là, ce qui fait que lors des (deuxièmes)

violences et qui là, vraiment étaient très graves et que vraiment j'avais des marques et du sang même... J'avais tellement peur des conséquences vu qu'on ne m'a pas crue la première fois que forcément j'ai dit que tout allait bien. (Cindy, 32 ans, sans enfants)

Maryam, de nationalité étrangère et fonctionnaire dans son pays d'origine en Afrique, s'est mariée avec un homme français qu'elle a rejoint quelques mois après. Une fois en France, elle subit des violences psychologiques et sexuelles de sa part et, lorsqu'elle essaie de quitter le domicile conjugal, son ex-mari porte plainte contre elle pour des agressions auto-infligées. À la suite de cela, elle se retrouve en garde à vue :

Donc, c'est passé, la garde à vue, le procureur appelle, il dit que puisque c'est sa parole contre la mienne, on va me déférer sur (la ville enquêtée), je passe devant le procureur le matin. Je me suis dit, mais c'est mon monde qui s'effondre... [...] Comment se fait-il que moi, je sors de mon pays, je n'ai jamais eu des démêlés avec la justice, je vais avoir un casier judiciaire en France, simplement parce que cet homme veut se libérer de moi ? Je me suis mise à pleurer, à crier ma rage. (Maryam, 45 ans, 2 enfants mineurs)

Par ailleurs, une fois passée la garde à vue, nombreux professionnels et professionnelles proposent une confrontation aux parties afin de comparer leurs versions sur les faits instruits. Or, s'agissant de violences conjugales, les victimes sont souvent soumises à des processus d'emprise psychologique. Dans ces cas, la confrontation accentue cette asymétrie, favorisant une surresponsabilisation des femmes qui souvent se traduit par une reconnaissance de culpabilité. Tel est le cas de Marie-Lou, qui, s'étant défendue en mordant son ex-partenaire lorsque celui-ci l'étranglait, elle se retrouve en garde à vue à la suite d'une plainte qu'il a déposée ultérieurement. La police lui propose alors une confrontation avec de lourdes conséquences :

J'étais mise en garde à vue. Dans la nuit, vers minuit, on m'a montée dans un bureau et on m'a demandé ma version des faits. Moi, j'ai expliqué exactement ce qui s'est passé. On s'était disputés gravement, qu'il m'avait étranglée et que je l'avais mordu pour me défendre, pour qu'il me lâche [...] Le lendemain matin, il y a une confrontation [...] il me fait très peur, et vu la situation dans laquelle on était, l'emprise, il m'avait menacée de mort, qu'il me prendrait mes enfants, il avait essayé de m'étrangler. Moi, j'avais vraiment peur. Donc, devant lui, j'ai dit oui à tout ce qu'il disait que j'avais fait. Donc, en fait, je suis partie sur une reconnaissance de culpabilité. (Marie-Lou, 39 ans, 2 enfants mineurs)

Concernant les aspects civils, si les femmes ont des enfants mineurs en commun avec leurs ex-partenaires, le passage par la justice peut compromettre l'autorité parentale. Quelques mois après sa garde à vue, Marie-Lou reçoit les services sociaux :

Je risque de perdre la garde de mes enfants parce qu'il les a amenés au commissariat [...] témoigner contre moi comme quoi j'étais un parent maltraitant. J'ai reçu un courrier de la protection de l'enfance et des services sociaux comme quoi mes enfants étaient en danger avec moi. (Marie-Lou, 39 ans, 2 enfants mineurs)

En l'espèce, même si la légitime défense a été retenue pour Marie-Lou, les questions touchant la garde des enfants restaient très incertaines pour elle lors de son entretien.

Par ailleurs, d'après nos résultats, les femmes migrantes sont victimes à double titre : en plus de l'effet subjectif de leur judiciarisation et du manque de soutien dans un pays qui n'est pas le leur, le fait de réaliser un stage peut aussi remettre en question leur droit de séjour, étant donné les possibles poursuites judiciaires contre elles. Par exemple, pour Maryam, originaire d'un pays d'Afrique :

C'est ce qui me fait vraiment peur parce qu'étant donné que lui il est français... J'ai peur que la justice ne penche pas en ma faveur et je suis menacée d'expulsion parce que déjà le procès aura lieu en mars de l'année prochaine, mais là maintenant mon visa va expirer en octobre, je risque d'être expulsée, je peux être expulsée. Je ne sais pas par où je vais commencer. Si on m'expulse, ce sera la catastrophe pour moi. (Maryam, 45 ans, 2 enfants mineurs)

Finalement, sur le plan économique, l'article 131-5-1 du Code pénal prévoit que le coût du stage est à la charge de la personne intéressée. Cette dépense contribuerait à appauvrir les femmes, qui assument souvent les frais quotidiens des enfants mineurs à charge. C'est le cas d'Houria :

Ah oui, les 200 euros, c'est beaucoup pour moi. Moi, je suis en invalidité, et je travaille que 14 heures par semaine. Et j'ai trois enfants, même mes enfants, les grands, ils travaillent un peu, ils m'aident, ils m'aident un peu pour payer l'eau, l'électricité, et sinon, tout le reste, c'est moi. (Houria, 55 ans, 3 enfants)

Dans les stages, des contenus hétérogènes et contradictoires

Les stages sont mis en place par le parquet en partenariat avec des associations sociojudiciaires. Dans notre terrain, les personnes animatrices n'ont pas accès aux dossiers judiciaires des stagiaires et ignorent les faits qui leur sont reprochés. Ces mesures se déroulent sur deux jours, même si dans d'autres régions cela peut s'étendre jusqu'à quatre (Oddone et Boué, 2023). Les contenus abordés intègrent la psychologie, le droit et la sociologie, bien que cette dernière approche soit absente dans d'autres territoires (Delaunay, 2023). Alors que la pluridisciplinarité des équipes semble, a priori, un atout pour aborder ces problématiques, des interviewés et interviewées rapportent l'absence de « culture commune » entre elles, aboutissant parfois à des discours contradictoires, notamment entre les psychologues, qui questionnent les sociologues. Par exemple, une animatrice va se concentrer sur la notion de conflit conjugal plutôt que sur celle de violences :

J'aborde avec eux le conflit. Qu'est-ce qu'un conflit ? Comment on peut le définir aussi ? Quels types de conflit il existe ? [...] Donc je leur parle aussi de la médiation familiale, la conciliation, le jugement [...] Et puis, je leur dis qu'il y a aussi, qu'ils peuvent mettre en place des réunions de famille, de couple [...]. (Animatrice, médiatrice familiale, 42 ans)

Or, en France, depuis 2014, la médiation est formellement interdite en cas de violences. De plus, les stages visent à aborder des faits qui constituent un délit, et non pas des conflits. La confusion entre les deux renforce la conceptualisation des agressions symétriques et réciproques et dépolitise les violences (Casas Vila, 2024). Par ailleurs, nous avons observé un grand turnover quant à ces professionnels et professionnelles : la cheffe de service et la coordinatrice sont parties après seulement un an de travail, ainsi que la plupart des animateurs et animatrices (soit cinq des sept personnes interviewées), situation rendant difficile la stabilisation des contenus.

Pour les professionnels et professionnelles du parquet, les RAVC comme solution de recharge aux poursuites seraient une « main tendue », une sorte de « justice de proximité » pour les « violences mineures », permettant de donner aux primodélinquants un premier avis avant leur condamnation pénale. Or, pour certaines et certains animateurs, ces dispositifs participeraient aussi à banaliser la gravité des faits :

Les violences ont vraiment été minimisées pour en arriver à juste faire un stage de deux jours. D'ailleurs, il y a un animateur qui pouvait le rappeler souvent : « Bon, si vous êtes là, vous n'avez pas fait quelque chose de très grave. » [...] Je trouve que c'est vraiment problématique [...]. (entretien de groupe, animatrice, sociologue, 36 ans)

En ce sens, des interviewés et interviewées relèvent que les femmes rapportent souvent de graves agressions :

... nous sommes sur des cas de violence qu'on va dire « de plus petit niveau quoi », il n'y a pas eu de crime bien sûr... Même s'il y a tout ce qu'on ne sait pas en dehors du cas [...] Il y a des femmes qui parlent de choses beaucoup plus graves, qu'elles ont vécues avant [...] Elles parlent vraiment de coups, d'empêchement économique, de séquestration [...]. (Animateur, formation en économie sociale et solidaire, 61 ans)

Des femmes victimes qui deviennent « coauteures »

Dans notre enquête, la présence de plus en plus marquée de femmes dans les stages n'est pas perçue comme une augmentation de la violence féminine, comme d'autres recherches l'ont aussi constaté (Miller, 2001). Ainsi, la plupart des personnes interviewées reconnaissent plus facilement les femmes comme étant des victimes. Par exemple, selon la coordinatrice, 24 ans, juriste, « les femmes qui étaient là comme auteures, en fait toutes, dans le stage, elles étaient toutes victimes de violence ». Cette situation provoque parfois un certain malaise pour les intervenants et intervenantes, qui vont les prendre à part et les rediriger vers des structures d'aide aux victimes, voire adapter le contenu du stage. Cependant, cela n'est pas généralisable à l'ensemble des équipes : certains animateurs et animatrices ne discriminent pas en fonction du genre, et d'autres essaient d'éviter la question :

... on va avoir des femmes qui [...] nous disent qu'elles ont vécu pendant très longtemps des violences et qu'elles n'ont jamais porté plainte. Après, elles-mêmes exerçaient une violence et que là, par contre, leur conjoint a porté plainte et qu'elles se retrouvent ici. Donc, il y a un grand sentiment d'injustice très incarné qu'on essaie de mettre de côté un petit peu. (Coordinatrice, 24 ans, juriste)

Or, afin de dépasser ces incohérences et d'intégrer la présence de victimes au sein de dispositifs pour auteurs, bon nombre de professionnels et professionnelles vont parler de personnes « co-auteures », un terme

qui semble se répandre. Selon deux animatrices répondant à une enquêtrice :

Enquêtrice : Et les autres intervenants utilisent cette notion de coauteur ou c'est seulement toi ?

Première animatrice : C'est un terme utilisé partout.

Enquêtrice : D'accord, tout le monde utilise ce terme. C'est la première fois, je pense, que je l'entends.

Première animatrice : C'est le terme utilisé à l'(association sociojudiciaire) en fait, ce n'est pas mon terme. (animatrice, sociologue, 35 ans)

Deuxième animatrice : ... moi, à la fin, j'avais quand même pu dire que j'étais très étonnée qu'il y ait des femmes victimes de violences conjugales qui soient présentes et elle (la procureure) m'a simplement répondu que non, en fait, il n'y avait pas de femmes victimes ou, en tout cas, il n'y avait que des coauteurs, donc si une femme était présente, c'est qu'elle était coauteure, que la justice ne pouvait pas se tromper et que, de toute façon, c'était pareil qu'une femme soit maltraitante ou qu'un homme soit maltraitant, c'est la même chose et ça se traite de la même façon. (entretien de groupe, animatrice, sociologue, 36 ans)

Ce discours fait preuve de l'importance de la neutralité du droit pénal dans l'appréhension des violences de genre en France, un principe fondamental du système juridique mais qui, lorsqu'il est interprété de façon stricte, conduit à de grandes contradictions (Brox Sáenz de la Calzada, 2020). Dans notre cas, le terme « coauteure » entérine la symétrisation de la responsabilité pénale, et participe à invisibiliser le statut de victime, mettant sur un pied d'égalité les violences ponctuelles et défensives des femmes avec celles répétitives et graves de la plupart des agresseurs (Brown, Debauche et al., 2020). Ainsi, par un jeu terminologique, la situation des femmes victimes est euphémisée, voire niée (Romito, 2006).

Rapports de genre et mixité

Selon Kimmel (2002), hommes et femmes vivent la violence subie et exercée différemment : alors que les premiers tendent à surestimer aussi bien la violence des femmes que leur propre victimation, celles-ci sous-estiment leur statut de victimes et surestiment leurs propres agressions. Sur notre terrain d'enquête, les femmes sont plus facilement dans l'aveu que les hommes, systématiquement sur le déni. Comme le rapporte une intervenante d'une association d'accompagnement :

C'est déjà arrivé ça, on voit des femmes qui tout de suite reconnaissent beaucoup plus que les hommes, « oui, je l'ai giflé, oui, je l'ai griffé », dans des choses défensives [...], elles disent « oui, oui », elles reconnaissent tout de suite, elles sont super honnêtes et avec un sentiment de culpabilité alors qu'eux, ils sont dans le déni total. (Entretien collectif 1)

Même si, dans les stages, la plupart des participants sont des hommes, la place des femmes s'est récemment accrue comme nous l'indiquions précédemment. Au cours de notre enquête, en 2024, le TJ de la ville enquêtée a décidé de mettre en place une mesure provisoire de non-mixité pendant une année. Un membre du parquet nous expliquait :

... on ne laisse jamais une femme seule dans un stage de violence conjugale entourée que par des hommes. Donc, on était sur des stages mixtes où il y avait la moitié de femmes et la moitié d'hommes. Et comme il y a moins de femmes qui doivent accomplir ces stages, il y avait des séances mixtes où elles n'étaient vraiment pas très nombreuses [...]. (Délégué du procureur, 68 ans)

Or, ceci n'est pas le cas dans toute la France : parfois des femmes se retrouvent seules, voire dans le même stage que leurs (ex-)partenaires¹², question qu'il faudrait examiner de plus près pour comprendre si ce sont des situations systématiques ou isolées. En tout cas, aucune ligne directrice de l'organisation des RAVC n'empêche que des victimes et des agresseurs se retrouvent au sein du même dispositif. Pour certaines animatrices et certains animateurs, la mixité favoriserait une dynamique de groupe constructive, dans la mesure où la présence des femmes faciliterait la communication, apaiserait les hommes et créerait une « meilleure ambiance » :

Et n'empêche que je trouvais que la mixité, ça donnait vraiment une richesse, en tout cas, dans ces groupes-là. Parce que quand même, les gars, globalement... Ils se tempéraient plus, quand même. Ils faisaient plus attention. Pas parce que c'était des femmes, mais parce que je pense que ça les confrontait aussi à des victimes qu'elles étaient et qu'ils n'avaient pas envie de... Alors, soit par stratégie, ils ne voulaient pas passer pour des bourrins. (Animateur, éducateur spécialisé, 43 ans)

Pourtant, pour d'autres, le cadre mixte du stage serait à l'origine de grandes difficultés pour les femmes :

12. Informations recueillies aux Universités d'automne de la FNSF, 2024.

... je vous dis ce qu'elles me disent, ce qui est violent, en tout cas pour elles, c'est justement d'être au milieu des hommes dont elles ont été victimes. (Avocate, 36 ans)

Ce qui m'a été difficile sur ces stages de mixité, c'est qu'on a eu des femmes qui sont quand même venues en aparté, venir nous témoigner de leurs difficultés à être sur ces espaces avec des hommes, sachant que certaines avaient été aussi victimes de violences fortes, que certaines pouvaient témoigner même de violences sexuelles. Et que d'être en présence d'hommes qui n'étaient pas forcément agressifs, mais qui, en tout cas, exprimaient aussi ce rapport un peu dominant, ça pouvait les mettre en grande difficulté et qu'elles ne se sentaient pas forcément sécurisées. (Coordinatrice, juriste, 24 ans)

Des violences « réciproques » à la légitime défense « disproportionnée »

D'après certaines personnes interviewées, la présence des femmes dans les stages renforcerait, autant chez des animateurs que chez les hommes stagiaires, une conception neutre des violences conjugales basée sur une symétrie entre les femmes et les hommes (Delaunay, 2023). La résistance à une lecture genrée des violences est aussi présente chez les professionnels et professionnelles du droit, comme l'explique la magistrate substitut du procureur, référente VIF du parquet :

Et nos associations féministes voient d'un très mauvais œil qu'on « ose » poursuivre des femmes auteures. Nous, la loi ne fait pas de distinction de genre. Donc, ce serait illégal de dire « notre principe, c'est qu'on ne poursuit aucune femme pour des violences conjugales ». La loi nous l'interdit formellement. On ne doit pas faire de distinction de genre. (Magistrate du parquet, 32 ans)

Pourtant, d'autres professionnels et professionnelles y voient des situations de légitime défense :

Ce qui est complètement dingue, c'est que, souvent, les femmes qui sont poursuivies, c'est pour des violences réciproques. Donc, la plupart du temps, on connaît les pourcentages, c'est simplement la légitime défense suite à des violences conjugales. Donc, en fait, elles se retrouvent en plein milieu d'auteurs. (Avocate, 36 ans)

Selon le principe de l'opportunité des poursuites (art. 40-1, Code de procédure pénale), le procureur peut classer sans suite « dès lors que les circonstances particulières liées à la commission des faits le justifient »,

y compris en cas de légitime défense (art. 122-7, Code pénal). Dans le cas des femmes victimes, ce point revêt une grande importance car il constitue une cause objective d'irresponsabilité (Le Magueresse, 2016). Or, pour que la légitime défense soit retenue, le Code pénal exige la concordanse d'une atteinte injustifiée, contre soi ou autrui; et d'une défense proportionnelle, immédiate et nécessaire (art. 122-5 al. 1).

Selon le délégué du procureur :

« Dans ces violences de femmes vis-à-vis d'hommes, la plupart du temps c'est des violences réciproques. Donc, on est presque plus dans une notion d'appréciation de légitime défense disproportionnée où des femmes se font justice elles-mêmes que de violences initiales, c'est-à-dire en fait, c'est vraiment exceptionnel qu'une femme soit violente, physiquement en tout cas, avec son compagnon. (Délégué du procureur, 68 ans)

En outre, au cours des entretiens, il est apparu que, parfois, les professionnels et professionnelles encourageraient les femmes à ne pas se défendre :

... ce qui est notable, c'est que donc il y a des premières violences où elle s'est défendue et elle est poursuivie, et il y a de nouveaux faits de violence de monsieur, là où justement il lui a fait mal à l'œil, c'est un euphémisme (elle a subi 4 opérations à cause des déchirements de la rétine), et là, elle me dit, texto : « Là, je ne me suis pas défendue parce que j'ai pensé à ce que m'avait dit la procureure. » Une conséquence énorme, c'est qu'elle a intégré qu'il ne fallait pas se défendre, parce que la procureure lui avait dit que c'était de la violence, qu'elle avait été violente. (Entretien collectif 1)

Finalement, des recherches ont montré que des femmes juges seraient plus sévères avec les femmes justiciables que les hommes juges, ces derniers se montrant plus cléments, voire paternalistes, avec elles, car perçues « comme plus fragiles ou moins dangereuses » (Philippe, 2022, p. 261). Ces analyses, basées sur des données des années 2000, qui mériteraient d'être actualisées, ont constaté plus de condamnations de femmes (tous délits confondus) lorsque la proportion de juges de sexe féminin augmentait au sein du tribunal (Philippe, 2022). La magistrate interviewée pour notre enquête ajoute une deuxième variable, à savoir les différences générationnelles :

On ne les envoie pas toutes en stage [...] Alors c'est marrant parce que dans les collègues, il y a toutes les générations, et les plus vieilles (générations) ont du mal à poursuivre les femmes. Les collègues plus âgés, entre 50 et 60 ans, ils demandent moins systématiquement la garde à vue de madame,

dans des contextes où on l'aurait demandé [...] Là où nous, les jeunes, on a plus cette culture de l'absence de distinction de genre. (Magistrat du parquet, 32 ans)

D'un point de vue diachronique, il serait intéressant de comprendre si, concernant le traitement des femmes judiciarises, nous sommes passés d'un paternalisme juridique basé sur des idées stéréotypées sur les sexes à un égalitarisme formel qui se veut débarrassé de ces préjugés mais qui entraîne, de fait, des inégalités entre les femmes et les hommes.

Discussion

Les résultats présentés proviennent d'une enquête sociojuridique exploratoire menée pendant un an, afin de comprendre la plus forte présence de femmes dans les stages RAVC. En France, les enquêtes de victimisation ont montré l'asymétrie de genre existante dans l'exercice et les conséquences de ces violences (Brown et al., 2020). Nos enquêtés et enquêtées (re)connaissent aussi cette différence, puisqu'ils font consensus sur le statut de victimes de bon nombre de femmes stagiaires ; et ces dernières racontent leur calvaire face aux plaintes déposées à leur encontre. Pourtant, nos résultats révèlent aussi des divergences concernant le travail sociojudiciaire des professionnels et professionnelles, et soulignent la prégnance des discours sur la neutralité du droit dans l'appréhension des violences conjugales (Brox Sáenz de la Calzada, 2024). Sur ce point, selon Oddone et Boué (2023, p. 133) «en France, la dimension du genre semble reléguée au second plan (voire est exclue comme catégorie d'analyse pertinente) dans la compréhension de la violence masculine et notamment dans la prise en charge des hommes violents». La poursuite des femmes «battues» ayant recours à la violence refléterait précisément une mauvaise compréhension de la nature sexospécifique du problème (Mahon et Pence, 2003), probablement à l'origine de ce «malaise» dont font état nos personnes interviewées. Les professionnels et professionnelles perçoivent différemment les enjeux liés à la mixité de genre dans les stages RAVC, au point que certains développent des stratégies pour soutenir les femmes judiciarises. Notre enquête montre les «brèches» et contradictions d'une approche qui se veut aveugle au genre des violences, mais qui est fondamentalement ancrée dans la symétrie de genre. La décision de non-mixité par le parquet à titre expérimental, l'inclusion de la sociologie et des questions de genre dans le contenu du stage, ou le fait de prendre

les femmes à part pour les orienter vers des associations d'accompagnement en sont quelques exemples.

L'hypothèse d'une moindre clémence des opérateurs et opératrices judiciaires envers les femmes serait à questionner dans des situations de violences conjugales. Certaines recherches ont plutôt montré que, dans ces cas, le système pénal peut être encore plus sévère envers elles (Ortubay, 2015 ; Hester, 2009). Notre travail révèle aussi un manque de réflexion chez les opérateurs et opératrices juridiques sur l'applicabilité de la légitime défense dans les poursuites pénales des femmes victimes, constat qui, par ailleurs, n'est pas surprenant si l'on tient compte des conditions pour retenir cette figure, pensée d'après un modèle de confrontation homme-homme (Laurenzo, 2020 ; Le Magueresse, 2016).

Conclusion

La mise en place en 2014 des stages de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales partait d'une louable intention : renforcer le volet préventif et éducatif du système pénal pour les personnes non connues par la justice dans des contextes d'une faible gravité. Conçus comme des mesures alternatives à la peine, les stages au sens large se sont progressivement imposés sur la scène nationale, au point d'être aujourd'hui prévus pour un grand nombre d'infractions.

Les entretiens réalisés pour ce projet nous permettent d'en tirer plusieurs conclusions. D'une part, toutes les femmes interviewées et condamnées en tant qu'auteures de violences sont des victimes régulières de leurs (ex-)conjoints. Ne pas respecter ce statut est une sanction d'autant plus grande que ces stages sont caractérisés par la présence d'une population majoritairement masculine, ce qui accentue un sentiment d'impunité chez eux et une sensation d'abandon pour elles. Par ailleurs, celles-ci, revictimisées par l'obligation de s'assumer coupables et d'écouter le vécu des agresseurs, perdent la confiance dans le système judiciaire. Leur judiciarisation entraîne de lourdes conséquences, notamment en cas de nouvelles violences de la part des (ex-)conjoints, hypothèse fortement probable dans ces situations. L'efficacité des stages, pensés pour agir en amont et sous l'optique de l'accompagnement, est à questionner lorsque les victimes ne sont pas reconnues en tant que telles. Les effets non désirés, parfois inévitables, nuisent aux buts de ces mesures et cristallisent les asymétries de genre, particulièrement graves lorsqu'il s'agit de femmes migrantes en situation de précarité écono-

mique. Pour toutes ces raisons, d'une manière générale, orienter les femmes victimes vers des dispositifs destinés aux agresseurs pourrait desservir à long terme l'engagement de l'État dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la diligence voulue imposée par la Convention d'Istanbul. La persécution pénale des femmes pourrait même s'avérer une forme de discrimination quand leur participation à la commission d'un délit est liée à des situations d'extrême vulnérabilité (Laurenzo, 2020). L'intégration de la perspective de genre dans l'interprétation de la loi pénale est donc une exigence du principe de non-discrimination et ne doit pas être confondue avec une application bienveillante à l'égard des femmes (Laurenzo, 2020). Enfin, ces situations de victimisation secondaire sont un exemple des violences (de genre) institutionnelles (Bodelón, 2014; Casas Vila, 2022) qui méritent d'être analysées à plus grande échelle.

Références

- Bodelón, E. (2014). Violencia institucional y violencia de género. *Anales de la Cátedra Francisco Suárez*, 48, 131-155.
- Brown, E., Debauche A., Hamel, C. et Mazuy, M. (dir.). (2021). *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, INED.
- Brox Sáenz de la Calzada, A. (2020). El Convenio de Estambul en Francia y en España: tareas pendientes. *Cuadernos Electrónicos De Filosofía Del Derecho*, 43, 46-64.
- Brox Sáenz de la Calzada, A. (2024). *Aspectos sociojurídicos de la violencia de género. Estudio comparado entre Francia y España*. REUS.
- Calvo García, M. (2007). La violencia de género ante la administración de justicia: primeros apuntes sobre la implementación de la LO 1/2004. *Cuadernos de derecho judicial*, 9, 75-100.
- Cardi, C., Pruvost, G. (dir.). (2012). *Penser la violence des femmes*. La Découverte.
- Casas Vila, G. (2022). De l'injonction à porter plainte à la dénonciation des violences institutionnelles en Espagne: Quelles avancées après presque 20 ans de loi-cadre contre les violences de genre? *Empan*, 128, 19-30.
- Casas Vila, G. (2024). Une analyse féministe de la médiation familiale: des inégalités de genre aux violences machistes. *Revue des Médiations*, 4, 79-84.
- Cavalin, C., Da Silva, J., Delage, P., Despontin Lefèvre, I., Lacombe, D. et Pavard, B. (2022). *Les violences sexistes après #MeToo*. Presses des Mines.
- Delage, P. (2017). *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*. Les Presses de Sciences Po.
- Delaunay, M. (2023). La responsabilisation des auteurs de violences conjugales à l'épreuve de leurs stratégies de contestation des décisions pénales. *Déviance et Société* 2023/3, 3(47), 401-433.

- Dorlin, E. (2019). *Se défendre. Une philosophie de la violence*. La Découverte.
- Fédération Nationale Solidarité Femmes. (2025). *Défendre les droits des femmes : comment répondre collectivement aux mouvements réactionnaires et anti-droits ?* Actes écrits, Universités d'Automne, document interne.
- Gautron, V. et Raphalen, P. (2013). Les stages : une nouvelle forme de pénalité ? *Déviance et Société*, 1(37), 27-50.
- Gil Ruiz, J.- M^a. (2018). *El convenio de Estambul: como marco de derecho antisubdiscriminatorio*. Dykinson.
- GREVIO (2019). *Rapport d'évaluation* (de référence), France. Conseil de l'Europe.
- GREVIO (2025). *Premier rapport d'évaluation thématique*, France. Conseil de l'Europe.
- Hester, M. (2013). Who does what to whom? Gender and domestic violence perpetrators in English police records. *European Journal of Criminology*, 10(5), 623-637.
- Jouanneau, S. (2024). *Les femmes et les enfants d'abord? Enquête sur l'ordonnance de protection*. CNRS Editions.
- Kimmel, M. (2002). "Gender symmetry" in Domestic Violence. A Substantive and Methodological Research Review. *Violence Against Women*, 8(11), 1332-1363.
- Laurenzo, P. (2020). La responsabilidad penal de mujeres que cometen delitos en contextos de violencia de género o vulnerabilidad extrema. Dans Laurenzo, P., Laura Segato, R., Asensio, R., Di Corleto, J. et González, C. (2020). *Mujeres imputadas en contextos de violencia o vulnerabilidad. Hacia una teoría del delito con enfoque de género*. Programa EUROSociAL, 153-183.
- Lazar, M. (2007). Feminist critical discourse analysis : Articulating a feminist discourse praxis. *Critical Discourse Studies*, 4(2), 141-164.
- Le Magueresse, C. (2016). Les femmes victimes des violences de leur conjoint et la légitime défense. Dans Pichard, M. et Viennot, C. (dir.). *Le traitement juridique et judiciaire des violences conjugales*. (p. 217-232). Mare & Marin.
- Lelièvre, M., Léonard, T. (2012). Une femme peut-elle être jugée violente ? Les représentations de genre et les conditions de leur subversion lors des procès en comparution immédiate. Dans Cardi, C. et Pruvost, G. (dir.). *Penser la violence des femmes*. (p. 314-329). La Découverte.
- McMahon, M. et Pence, E. (2003). Making Social Change. Reflections on Individual and Institutional Advocacy With Women Arrested for Domestic Violence. *Violence Against Women*, 9(1), 47-74.
- Miller, S. (2001). The Paradox of Women Arrested for Domestic Violence. Criminal Justice Professionals and Service Providers Response. *Violence Against Women*, 7(12), 1339-1376.
- Oddone, C. (2020). Perpetrating violence in intimate relationships as a gendering practice: An ethnographic study on domestic violence perpetrators in France and Italy. *Violence: An International Journal*, 1(2), 242-264.
- Oddone, C. et Blouin, J. (2022). Prise en charge des auteurs de violences conjugales : normes internationales et limites françaises. *Empan*, 128, 112-119.

- Oddone, C. et Boué, M. (2023). Action publique, gouvernementalité et violences conjugales. Enjeux de genre, classe, «race» dans la prise en charge des auteurs de violences en France. *Revue des sciences sociales*, 70, 130-143.
- Ortubay, M. (2015). Cuando la respuesta penal a la violencia sexista se vuelve contra las mujeres: las contradenuncias. *Oñati Socio-legal Series*, 5(2), 645-668.
- Parent, C. (2012). La criminologie féministe et la question de la violence des femmes. Dans Cardi, C., Pruvost, G. (dir.). *Penser la violence des femmes* (p. 273-285). La Découverte.
- Philippe, A. (2022). *La fabrique des jugements. Comment sont déterminées les sanctions pénales*. La Découverte.
- Romito, P. (2006). *Un silence de mortes: la violence masculine occultée*. Syllèpse.
- Romito, P. (2010). Du silence au bruit: l'occultation des violences masculines contre les femmes. *Nouveaux Cahiers du Socialisme*, 4, 144-154.
- Rueda Martin, M.A. (2023). La Legítima defensa de la mujer frente a la violencia habitual en su relación de pareja o expareja con un hombre. *Revista General de Derecho Penal*, 40.
- Saunders, D. (1986). When battered women use violence: husbands abuse or self-defense? *Violence & Victims*, 1.
- Sheehy, E. (2014). *Defending battered women on trial: Lessons from the transcripts*. UBC Press.

From victims to “offenders”? Women’s place in domestic violence intervention programs in France

ABSTRACT • *In most countries where domestic violence is criminalized, the question of so-called mutual abuse arises. These situations, which are denounced by feminist specialists, often correspond to reactive acts of self-defence on the part of women. However, the task of qualifying such acts of self-defence under criminal law remains complex. In France, women charged with domestic violence can be required to take part in programs for perpetrators of intimate partner violence. This article presents the results of an exploratory qualitative study based on 23 interviews with socio-legal professionals (n=18) involved in these measures, as well as with female victims (n=5) who have been legally considered as perpetrators, so as to understand their place within these programs and the way in which legal actors make sense of it. Their narratives reveal the effects of secondary victimization, a paradigmatic example of institutional gender violence. For professionals, mixed groups (men/women) in programs for perpetrators seems to be at the root of a certain “malaise”, which nevertheless coexists with discourses advocating the law neutrality about domestic violence.*

KEYWORDS • *Domestic violence, programs with perpetrators, gender inequalities, mutual abuse, self-defence.*

¿De víctimas a “co-agresoras”? La posición de las mujeres en los cursos de responsabilización para autores de violencia conyugal en Francia

RESUMEN • *En la mayoría de países que han tipificado como delito la violencia doméstica, la cuestión de las llamadas agresiones «recíprocas» plantea grandes debates. Denunciadas por especialistas feministas, estas situaciones corresponden muchas veces a gestos reactivos de autodefensa por parte de las mujeres. Sin embargo, calificar penalmente la legítima defensa sigue siendo una tarea compleja. En Francia, a las mujeres condenadas por violencia conyugal se les puede exigir que realicen cursos de responsabilización (RAVC, por sus siglas en francés). Este artículo presenta los resultados de una investigación cualitativa exploratoria basada en 23 entrevistas a profesionales sociojurídicos (n = 18) en relación con estas medidas, así como a mujeres víctimas (n = 5) condenadas a participar como autoras de un delito de violencias. Sus relatos revelan los efectos de la victimización secundaria, un ejemplo paradigmático de la violencia institucional de género. En cuanto a los profesionales, la presencia simultánea de mujeres y hombres en los cursos RAVC parece generar un cierto «malestar» que, sin embargo, coexiste con un discurso sobre la necesaria neutralidad de la ley frente a la violencia conyugal.*

PALABRAS CLAVE • *Violencia conyugal, relaciones de género, programas para agresores, medidas alternativas, legítima defensa.*

Surveillance communautaire au Québec : étude sur les ajustements des pratiques auprès des femmes judiciarisées

Chloé Leclerc

Professeure titulaire

École de criminologie, Université de Montréal

chloe.leclerc@umontreal.ca

Ambre Robert

Candidate à la maîtrise en criminologie

École de criminologie, Université de Montréal

ambre.robert@umontreal.ca

Amélie Couvrette

Professeure agrégée

Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

amelie.couvrette@ugo.ca

Catherine Arseneault

Professeure adjointe

École de criminologie, Université de Montréal

catherine.arseneault.1@umontreal.ca

Elsa Euvrard

Professeure agrégée

École de travail social et de criminologie, Université Laval

elsa.euvrard@tsc.ulaval.ca

Faits saillants

- Plusieurs pratiques auprès des femmes suivies en communauté au Québec s'inspirent des recommandations des approches sensibles au genre : réduire l'accent mis sur la récidive, éviter la confrontation, aborder les traumatismes, prendre le temps et investir la relation.
- Le cadre institutionnel, pensé pour les hommes, la division du travail entre les intervenants et intervenantes, la mixité des clientèles, l'éloignement des grands centres urbains – et donc des ressources spécia-

- lisées – et le faible volume de femmes freinent l'adoption d'intervention sensible au genre.
- Un soutien et une reconnaissance institutionnelle claire des principes des approches sensibles au genre sont nécessaires pour que ce qui est actuellement la « touche personnelle » des intervenants et interventeuses devienne la norme attendue.

RÉSUMÉ • *L'importance d'adapter les pratiques correctionnelles aux réalités des femmes est aujourd'hui reconnue, notamment en milieu carcéral. Pourtant, cette sensibilité au genre demeure peu étudiée en surveillance communautaire, alors même que la majorité des femmes judiciarées purgent leur peine dans la collectivité. Cet article propose une réflexion sur l'intégration des principes appartenant aux approches sensibles au genre dans les pratiques correctionnelles. Il s'appuie sur une étude menée auprès d'une soixantaine de professionnels et professionnelles en surveillance communautaire, dans des organismes communautaires ou au sein du système correctionnel provincial (agents de probation), dans le cadre de peines de probation ou d'emprisonnement avec sursis. Les résultats révèlent que plusieurs pratiques s'inspirent des recommandations des approches sensibles au genre: réduire l'accent mis sur la récidive, éviter la confrontation, aborder les traumatismes, prendre le temps de bâtir une relation et investir dans cette relation. Toutefois, ces ajustements restent souvent informels, fragiles et contraints par un cadre organisationnel pensé pour les hommes, qui entre en contradiction avec les réalités des femmes. L'article examine également les impacts de la division du travail, de la mixité des clientèles et du faible volume de femmes suivies en région, qui inhibent le déploiement d'initiatives adaptées. L'étude souligne la nécessité de reconnaître ces enjeux structurels, de renforcer la formation des professionnels, d'adapter les outils et protocoles et d'assurer un financement adéquat des services sexospécifiques.*

MOTS CLÉS • Femmes judiciarées, approche sensible au genre, surveillance communautaire, probation, intervenant communautaire, agent de probation.

Introduction

L'importance d'adapter les pratiques correctionnelles aux réalités des femmes est aujourd'hui largement reconnue, tant dans les milieux universitaires que professionnels. De nombreuses recherches ont mis en évidence les limites des approches fondées sur la clientèle masculine auprès des femmes, ici (Martel, 2023) comme ailleurs (Bloom et al., 2003). Pourtant, cette sensibilité aux enjeux de genre a suscité moins d'attention dans le domaine de la surveillance communautaire (Opsal et Luxton, 2024), alors que la majorité des femmes judiciarées purgent leur peine dans la collectivité.

Historiquement, le système correctionnel a été conçu autour des besoins et des réalités des hommes qui constituent la vaste majorité des personnes prises en charge par les services correctionnels. Ces dernières années, les femmes représentaient environ 10 % de la population carcérale provinciale (condamnée à une peine d'au plus deux ans moins un jour) au Québec (Chéné et Chouinard, 2018) et 6 % de la population sous responsabilité fédérale (condamnée à une peine de deux ans ou plus). Bien qu'elles forment une plus grande proportion de la population sous surveillance communautaire (16,9 %), elles demeurent minoritaires (Chéné et Chouinard, 2018) et ont ainsi longtemps été considérées « trop peu nombreuses pour compter » (Martel, 2023, p. 92).

Or, les femmes judiciarées se distinguent des hommes sur plusieurs plans : elles sont reconnues coupables d'infractions moins graves et moins violentes (Chéné et Chouinard, 2018), et leurs parcours criminels sont plus souvent marqués par des traumatismes (Belknap et McDonald, 2010 ; Salisbury et Van Voorhis, 2009), une consommation de substances psychoactives (SPA) et des troubles de santé mentale (Bloom et al., 2003). Elles sont aussi davantage marginalisées sur les plans social et économique, avec un accès limité à l'éducation et à l'emploi (Forouzan et al., 2012). Nombre d'entre elles sont mères et principales responsables des soins de leurs enfants avant leur incarcération (Couvrette et Plourde, 2019).

Les approches sensibles au genre

Ces distinctions ont amené plusieurs autrices à souligner la nécessité d'adopter une approche sensible au genre dans l'élaboration des interventions correctionnelles (Bloom et al., 2003 ; Covington et Bloom, 2007 ; Salisbury et Van Voorhis, 2009 ; Wright et al., 2012), un principe consolidé par les règles de Bangkok, adoptées en 2011 par les Nations unies, qui rappellent l'importance d'adapter les pratiques correctionnelles auprès des femmes judiciarées, en prison comme en communauté. Bloom et ses collaboratrices (2003) identifient six principes fondamentaux qui sous-tendent ce type d'approches. Il s'agit premièrement de reconnaître que le genre influence la manière dont les interventions doivent être conçues et mises en œuvre. La prétendue neutralité de genre est jugée dangereuse, car elle revient à traiter les femmes « comme des hommes », sans tenir compte de leurs trajectoires et de leurs besoins spécifiques. Deuxièmement, il est essentiel de créer un environ-

nement sécuritaire, fondé sur le respect, qui réponde aux besoins particuliers des femmes et évite de réactiver les traumatismes passés. Cela est particulièrement crucial en détention, où des pratiques comme les fouilles à nu, les attitudes autoritaires et la violence verbale peuvent raviver des traumatismes (Auty et al., 2023 ; Benedict, 2014 ; Harner et Burgess, 2011 ; Kubiak et al., 2017 ; Lehrer, 2021). Troisièmement, les politiques et pratiques doivent soutenir les liens familiaux et sociaux, accompagner les femmes dans leur rôle parental et favoriser le maintien de relations positives avec leurs proches et leur communauté. L'approche sensible au genre insiste aussi sur la qualité du lien entre la femme et la personne responsable de sa prise en charge, un aspect central pour nombre d'entre elles. Quatrièmement, les interventions doivent être intégrées et globales, et prendre en compte l'intersection entre traumatismes, consommation de SPA et santé mentale. Le personnel doit être formé à ces cooccurrences et développer une approche culturellement adaptée. Cinquièmement, il est essentiel d'offrir aux femmes des moyens d'améliorer leurs conditions socioéconomiques, notamment par des formations et un accompagnement favorisant la réinsertion, en veillant à ce que leurs besoins de base (logement, alimentation, etc.) soient comblés. Sixièmement, l'investissement dans les services communautaires est indispensable pour offrir un accompagnement collaboratif et holistique, capable de répondre à l'ensemble de leurs besoins. L'approche dite du « one-stop shopping » recommande que l'accès aux services soit facilité par une personne ou un service pivot.

La majorité des changements apportés dans les prisons pour femmes, au Canada comme à l'international, s'inspirent de ces principes. Quelques programmes de surveillance communautaire les reprennent également, mais restent rares et peu documentés. La revue de la portée, menée par Opsal et Luxton (2024), recense 32 études qui évaluent les programmes sensibles au genre dans le milieu de la justice, dont seulement neuf concernent la surveillance communautaire. De l'analyse de ces neuf études émergent trois leviers pour renforcer l'efficacité des interventions en communauté. D'abord, les programmes axés sur les traumas, la consommation de SPA et la santé mentale montrent des effets plus marqués sur le bien-être psychologique et la réduction des symptômes de stress post-traumatique que sur la récidive. Opsal et Luxton insistent donc pour que le bien-être des femmes demeure un objectif central de ces programmes. Elles soulignent les limites d'une approche individualisante qui tend à négliger les oppressions structu-

relles, telles que le racisme et la pauvreté, et déplorent le faible nombre de programmes culturellement adaptés. Ensuite, les études recensées confirment l'importance de la relation, notamment la qualité du lien avec la personne chargée de la surveillance, qui apparaît déterminante pour le succès des interventions, et suggèrent diverses stratégies : formations sur les dynamiques de groupe, pair-aidance ou encore évaluation du climat social par les participantes. Enfin, les autrices rappellent le rôle stratégique des mesures de surveillance comme la probation dans la coordination avec les ressources communautaires.

La reconnaissance de la spécificité féminine au Québec

Le Canada a été un précurseur dans l'élaboration de principes sexospécifiques. Les critiques de l'incarcération des femmes et plusieurs événements tragiques dans la seule prison pour femme existante ont mené à la rédaction du rapport *La création de choix* (1990), qui proposait une réforme complète de la prise en charge des femmes (voir Frigon, 2002 ; Martel, 2023). Le rapport recommandait la fermeture de l'établissement et sa substitution par des unités à sécurité minimale, dont un pavillon autochtone, mieux adaptées au faible risque des femmes et leur permettant une incarcération plus proche de leur milieu de vie. Il proposait aussi cinq principes directeurs : favoriser l'autonomie des femmes, les traiter avec respect et dignité, leur offrir des programmes leur permettant de faire de réels choix, dans un environnement positif et soutenant, avec une responsabilité collective et partagée de leur prise en charge.

Au Québec, la Direction des services correctionnels (DSC) à vocation féminine a été créée en 2013 avec le mandat de soutenir la spécificité féminine en établissement comme en communauté. Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Sécurité publique (2023) réaffirme cet engagement et indique que, grâce au projet ELLES, plusieurs initiatives ont permis d'ajuster l'incarcération aux vulnérabilités des femmes, tout en souhaitant élargir l'accès à des services adaptés.

Cependant, l'analyse des pratiques institutionnelles révèle que peu de changements ont été mis en œuvre, tant au fédéral qu'au provincial. Frigon (2002) et Martel (2023) expliquent que l'adoption des principes sensibles au genre a été freinée par une série d'événements (émeutes, déficit budgétaire) et de décisions politiques ou correctionnelles (comme l'intégration d'un outil d'évaluation du risque qui n'est pas sexospécifique ou le transfert des femmes détenues à l'établissement Leclerc). L'un

des constats récurrents des approches sensibles au genre est que leur implantation exige une volonté institutionnelle forte, un personnel motivé et formé, et une révision systématique des protocoles pour garantir leur cohérence avec les principes de base (Bloom et al., 2003). Duwe et Clark (2015) ont d'ailleurs démontré que des changements de personnel, de ressources ou de fidélité aux principes nuisent significativement à la mise en œuvre et à l'efficacité des programmes.

Dans le milieu communautaire québécois, la reconnaissance de la spécificité féminine a été rapide, donnant naissance à des organismes tels que la société Elizabeth Fry du Québec en 1978. D'autres ressources sexospécifiques ont vu le jour par la suite et continuent d'offrir des services conçus pour les femmes.

La surveillance communautaire au Québec

Selon Statistique Canada (2024), 109 371 personnes ont été admises en surveillance communautaire entre 2022 et 2023 au Canada. Au Québec, environ 204 personnes pour 100 000 habitants font l'objet d'un suivi dans la collectivité. Deux peines entraînent un suivi régulier en communauté : la probation et l'emprisonnement avec sursis. Les ordonnances de probation sont largement majoritaires (9369 dossiers en 2021-2022) par rapport aux peines d'emprisonnement avec sursis (966 dossiers en 2021-2022) (ministère de la Sécurité publique du Québec, 2023).

Les personnes sous probation ou purgeant une peine d'emprisonnement avec sursis doivent respecter des conditions individualisées fixées lors du prononcé de la peine. Ces conditions peuvent être des interdictions (p. ex., ne pas consommer, ne pas fréquenter certains lieux ou personnes) ou des exigences (p. ex., occuper un emploi, suivre une thérapie). Leur non-respect peut mener à de nouvelles accusations¹ dans le cas de la probation ou à la révocation de la peine et à l'incarcération dans le cas de l'emprisonnement avec sursis et de la probation. Le législateur, comme la Cour suprême (R. c. Proulx, 2000), précise que la principale différence entre les deux peines tient aux objectifs : la probation vise la

1. Le manquement aux conditions de la probation ou à un autre engagement, souvent regroupé sous le vocabulaire des infractions liées à l'administration de la justice, est très courant dans les tribunaux criminels canadiens. Dans les prisons provinciales, 10 % des femmes sont incarcérées pour défaut de se conformer à une ordonnance de probation (Chéné et Chouinard, 2018). Cette infraction, tout comme l'omission de se conformer à un engagement (10,0 %) et la possession de stupéfiants en vue d'en faire le trafic (10,0 %), figure parmi les trois motifs d'incarcération les plus fréquents chez les femmes.

réinsertion sociale, tandis que le sursis combine punition et réinsertion. Les sursitaires sont souvent assignés à domicile, avec peu de permissions de sortie les premiers mois.

L'évaluation des personnes sous surveillance communautaire est réalisée par des agentes et agents de probation et elle est encadrée par un outil actuaire, le RBAC-PCQ². Cette évaluation sert à mesurer le niveau de risque (faible, moyen ou élevé) et à identifier les besoins criminogènes (consommation, instabilité professionnelle, gestion des émotions, problèmes relationnels et allégeance délinquante) à travailler qui seront utilisés pour élaborer le plan d'intervention correctionnel (PIC). Depuis la révision des services professionnels en 2023, le suivi peut par la suite être confié à différents types de professionnels.

Si la personne présente un risque faible et qu'aucun plan d'intervention n'est établi, le suivi, qualifié de « technique », est confié aux agentes et agents de services correctionnels travaillant en communauté, qui font alors de très brèves rencontres servant uniquement à s'assurer du respect des conditions légales à l'ordonnance (de sursis ou de probation). Lorsque la personne obtient une cote faible, moyenne ou élevée (et qu'elle présente des enjeux de santé mentale), le suivi est confié à des intervenants ou intervenantes communautaires, travaillant dans des organismes à but non lucratif reconnus par les services correctionnels au Québec, comme l'explique l'article 112 de la Loi sur le système correctionnel du Québec (2002). En revanche, si le risque est considéré comme élevé et que la personne ne présente pas d'enjeux de santé mentale, le suivi sera confié à un agent ou une agente de probation travaillant pour le ministère de la Sécurité publique (MSP). Dans le cas où l'agent ou l'agente ayant réalisé l'évaluation (communément appelé agent évaluateur, agente évaluateuse) assumerait aussi une charge de suivi, il ou elle conservera le dossier de la personne une fois l'évaluation réalisée. Toutefois, si l'agent ou l'agente exerce uniquement des fonctions évaluatrices, le suivi sera transféré à une autre personne du même bureau.

Il est important de souligner que l'agent de probation conserve le statut de représentant légal pour la sentence de probation (LSCQ, 2007). En effet, chaque bureau de probation comprend un, une ou plusieurs agents et agentes de relations communautaires (ARC), qui ont la responsabilité légale du suivi et qui ont des contacts réguliers avec les

2. Le RBAC-PCQ (Risque, besoins et analyse clinique des personnes contrevenantes du Québec) était l'outil utilisé par les services correctionnels du Québec lors du déroulement de la recherche.

intervenants et intervenantes effectuant le suivi. Il y a donc un partage régulier des informations sur la personne sous surveillance. Néanmoins, pour les ordonnances d'emprisonnement avec sursis, le mandat légal est assuré par la personne effectuant le suivi, peu importe son poste (intervenant, intervenante communautaire ; agent, agente de services correctionnels ou de probation) (Euvrard et Béty, 2021).

Les personnes judiciarées sont rencontrées mensuellement ou bimensuellement (lorsque le risque est considéré comme élevé), et il en va du respect de leurs conditions de se présenter à ces rencontres. Depuis 2007, la supervision légale des peines d'emprisonnement avec sursis incombe aux intervenants et intervenantes communautaires (Euvrard et Béty, 2021), qui doivent ainsi jongler entre aide et contrôle, s'assurant du respect des conditions tout en accompagnant la personne dans sa réinsertion sociale.

L'objectif général de cet article est de réfléchir à l'intégration des principes des approches sensibles au genre dans le contexte de la surveillance communautaire au Québec. Pour ce faire, il s'agira d'abord d'examiner la manière dont les personnes œuvrant dans ce milieu perçoivent la spécificité féminine, en portant une attention particulière aux différences qu'elles évoquent entre les hommes et les femmes qu'elles évaluent ou accompagnent, ainsi qu'aux variations dans leurs modes d'intervention. Ensuite, l'analyse portera sur les éléments susceptibles d'influencer les représentations et les pratiques des personnes interrogées, en considérant notamment le type d'intervenant (agent, agente de probation ou intervenant, intervenante communautaire), la composition de la clientèle suivie (mixte ou exclusivement féminine), ainsi que le lieu de résidence des femmes évaluées ou accompagnées (grand centre urbain, ville ou région éloignée).

Méthodologie

Le présent article mobilise les données de deux projets de recherche. Le premier rassemble des entrevues de groupes menées au printemps 2022 auprès de cinq groupes d'employées et employés des services correctionnels, travaillant en prison ou en communauté. Les groupes étaient invités à discuter des femmes judiciarées, du travail qu'ils effectuaient auprès d'elles et des défis d'implantation d'une approche sensible au genre. Pour les besoins de notre article, nous avons analysé les discussions de deux groupes travaillant en communauté, l'un dans un bureau

œuvrant auprès d'une clientèle féminine et l'autre auprès d'une clientèle mixte. Au total, ces analyses portent sur les propos de 25 personnes. Par souci d'anonymat, on a attribué à chacune un numéro en remplacement de son nom, et l'article ne dévoile ni son groupe d'appartenance ni sa fonction (agent ou agente de probation, intervenant ou intervenante communautaire).

Le deuxième projet, quant à lui, visait à documenter les impacts des pratiques de suivi des peines dans la collectivité sur les situations de précarité des femmes judiciarises. Dans le cadre de ce projet, les pratiques de 15 agences de surveillances communautaires, 6 appartenant au milieu correctionnel (bureaux de probation) et 9 au milieu communautaire, ont été observées. L'échantillon a été diversifié de manière à intégrer des ressources situées dans de petites (5), moyennes (5), grandes villes (5), mais aussi dans des régions éloignées (3). Certaines ressources avaient une clientèle exclusivement féminine (6), d'autres avaient une clientèle mixte (9). Certaines se spécialisaient auprès des personnes issues des peuples autochtones (1), des familles (2), des problèmes d'abus de SPA (2) ou de santé mentale (1). L'accès à ces ressources a permis à l'équipe de recherche d'observer plus de 80 rencontres entre les femmes et leur agente ou agent de probation ou leur intervenante ou intervenant communautaire. Il leur a également permis de réaliser 30 entrevues auprès des femmes et 54 entrevues auprès du personnel correctionnel ou communautaire.

Dans le cadre de cet article, nous nous sommes penchés sur les entrevues menées auprès de ce dernier groupe³. Le recrutement s'est fait au sein des personnes présentes lors des journées de collecte de données. L'échantillon est composé de 23 personnes œuvrant dans le milieu communautaire, 17 agentes et agents de probation, 8 personnes occupant des postes de coordination ou de direction et une agente des services correctionnels. Parmi ces personnes, seuls 6 étaient des hommes. Dans un souci de préserver leur anonymat, nous éviterons de les associer à des fonctions ou à des organisations. Les entrevues avec les participants et participantes duraient environ une heure (entre 20 minutes et 1 h 50) et portaient sur leurs perceptions des femmes suivies en communauté (particularités, besoins et situation de précarité), de leurs interventions (spécificités féminines, défis) et des peines dans la communauté (condi-

3. Un mémoire de maîtrise propose une analyse approfondie de ces entretiens (Chopin, 2025).

tions de suivi, améliorations possibles). Lorsque l'entrevue suivait l'observation d'une rencontre, la personne était invitée à discuter de son suivi avec la femme de manière plus générale. Chaque personne a été conviée à se choisir un prénom fictif pour préserver son anonymat.

Les 54 entrevues et les deux groupes de discussion ont fait l'objet d'une première analyse verticale dont l'objectif était de saisir les principaux éléments du discours des participants et participantes (Gaudet et Robert, 2018). Une analyse horizontale a par la suite permis d'analyser les thématiques relatives à la spécificité féminine et aux défis de l'intervention auprès des femmes. Les propos ont été regroupés selon les thèmes émergents, et les citations les plus illustratives ont été utilisées pour représenter les idées partagées par plusieurs personnes.

Dans la première partie des résultats, nous décrirons comment les responsables de la surveillance communautaire se représentent les femmes suivies en communauté et les principales différences qu'ils mettent de l'avant avec la clientèle masculine. Une distinction sera faite entre le travail des agents et agentes de probation, principalement orienté sur l'évaluation du risque et des besoins, et celui des intervenantes et intervenants communautaires, qui assurent davantage le suivi de la peine. La seconde partie soulignera deux enjeux du travail des responsables de la surveillance communautaire, qui concernent plus particulièrement le travail auprès des femmes, soit les enjeux entourant la parentalité (et la garde des enfants) et les absences aux rencontres.

1. Les perceptions de la spécificité féminine

Lorsqu'ils discutent de leur pratique d'évaluation, la majorité des agentes et agents de probation rencontrés reconnaissent des différences liées au genre, surtout en ce qui concerne le processus d'évaluation et la relation avec les femmes

1.1 L'évaluation des femmes judiciaisées

Au Québec, l'outil d'évaluation utilisé au moment de la collecte de données est le RBAC-PCQ. L'objectif de l'outil est d'une part identifier le risque, mais, d'autre part, d'identifier les besoins criminogènes qui devront être travaillés dans le cadre du PIC. Peu de personnes ont remis en question la validité de l'outil chez les femmes, mais quelques-unes soulignent que l'outil saisit mal certains besoins non criminogènes, plus fréquents chez les femmes :

Ce que je trouve, c'est que la partie qui est plus sur les éléments qui ne sont pas nécessairement criminogènes à proprement dit, mais qui sont quand même importants dans l'histoire, je trouve que je l'utilise plus [ceux]-là avec les femmes. (Lorraine)

Plusieurs expliquent qu'il est ainsi souvent difficile de savoir quels besoins prioriser dans le PIC chez les femmes qui présentent plusieurs enjeux et besoins, dont certains ne sont pas considérés comme criminogènes. Une agente de probation explique :

Alors là, on se retrouve avec une femme qui ne cote pas dans l'emploi, qui ne cote à rien au niveau criminogène, selon l'outil, mais qui peut, je sais pas, flamber tout son argent dans la consommation, qui peut avoir des problèmes financiers importants, qui peut... Ça cote nulle part. Cliniquement, nous, on peut quand même décider qu'il y a ce besoin-là, puis l'ajouter dans un plan d'intervention, puis dire que c'est tout simplement un besoin qui est non criminogène, mais ça, même si tu ajoutes six besoins non criminogènes, ça ne joue pas techniquement sur ton risque de récidive. [...] C'est comme si ces femmes-là ont divers besoins qui ne se retrouvent pas dans cette liste-là, bien établie, qui ne nous permet pas de faire coter tant bien là, de faire scorer l'outil pour que ça donne le niveau juste du risque ou de l'encadrement nécessaire. (Joanie)

Elle poursuit en expliquant, comme d'autres agentes l'ont fait, que pour certaines femmes, particulièrement celles qui souffrent de problèmes de santé mentale qui les rendent fragiles et instables, le niveau de risque et de besoins est sous-évalué. Ce qui dérange n'est pas tant le faible score obtenu à l'évaluation du niveau de risque, mais plutôt les services qui ne leur seront conséquemment pas offerts. Une agente de probation explique lors d'un groupe de discussion :

[...] On est pris avec notre évaluation. Le résultat de notre évaluation aussi. Pas de PIC, pas de communautaire si le besoin prioritaire qui sort, c'est la santé mentale. [...] La personne n'ira pas en ressource. Elle va se ramasser en suivi technique. (Intervenante 6)

Le suivi technique est réalisé avec un ou une agente des services correctionnels et non avec une ou un agent de probation et il consiste en des rencontres, beaucoup plus brèves (15 minutes en général), où seul le suivi des conditions est discuté. Comme la personne ne présente pas de risque et n'a pas de besoin criminogène spécifique, le soutien est limité et consistera au mieux en des références à des ressources spécialisées.

L'enjeu central avec le fait que les besoins plus importants des femmes sont souvent non criminogènes est que cela peut créer une certaine

incohérence entre le mandat général que les professionnelles et professionnels reçoivent et ce qu'ils et elles estiment être la priorité dans le suivi particulier des femmes. En groupe de discussion, une agente de probation explique :

Quand il y a des problèmes d'hébergement, on accompagne, on fait notre possible pour aider la personne, mais dans les faits, ce qu'on nous demande de cibler en priorité, ce sont les besoins criminogènes et de travailler là-dessus. Donc, il faut qu'il y ait une cohérence au travers de tout ça. (Intervenante 14)

Concernant le processus d'évaluation, plusieurs vont souligner des différences dans les rencontres avec les femmes et les hommes. La plupart des différences nommées sont liées, comme le résume Claudette, à une méfiance de la part des femmes qui fait qu'il est parfois difficile d'obtenir de l'information lors de l'évaluation :

Je trouve que les femmes sont plus résistantes, se confient moins spontanément, ont besoin d'un plus gros lien de confiance avant d'en arriver à se dévoiler.

Plusieurs ont expliqué que les femmes s'ouvriront plus spontanément sur leurs émotions, mais que les informations plus factuelles, plus incriminantes, qui sont nécessaires pour procéder à l'évaluation sont plus difficiles à obtenir. Pour les personnes rencontrées, si les hommes répondent facilement aux questions de l'outil d'évaluation du risque, c'est possiblement, car ils ne subissent pas la même stigmatisation associée à la délinquance :

Les gars font des mauvais coups parce qu'on dirait que ça les alimente, ça les allume. Plus ils sont [...] performants, plus ils arrivent à quelque chose [...], plus [...] ils se sentent gratifiés [...] La fille, bien souvent, elle va faire des mauvais coups, mais c'est pour répondre à un besoin de base, à un besoin primaire. (Intervenante 12)

Elles ont un besoin de pas se sentir jugées. [...] Elles ont plus besoin d'être rassurées, entendues, non jugées. (Intervenante 10)

Certaines personnes interrogées vont expliquer cette méfiance par l'expérience de victimisation ou la forte prévalence de troubles de santé mentale chez les femmes, le trouble le plus souvent évoqué étant le trouble de personnalité limite. Pour plusieurs, ces caractéristiques limitent la capacité des femmes à faire confiance facilement et font en sorte qu'elles se dévoileront seulement si elles ont eu le temps de développer avec le professionnel ou la professionnelle un certain lien de confiance :

J'ai eu beaucoup de personnalités limites donc qui sont plus réfractaires, plus méfiantes, elles ont besoin d'un plus gros lien de confiance avant d'en arriver à se dévoiler. (Stéphanie)

Avec toute la victimisation et tout ce que l'on vient de parler, elles sont tellement méfiantes qu'elles ne nous disent pas tout. (Intervenante 9)

D'autres jugeront que le déroulement des évaluations est en partie responsable de cette méfiance ou de cette fermeture chez les femmes. Ils sont nombreux à aborder le court laps de temps accordé pour procéder à l'évaluation comme étant un frein important à l'établissement d'un lien de confiance :

Moi, je trouve qu'il y a beaucoup de femmes [pour] qui on ne respecte pas le rythme. Souvent, c'est « Aweille ! Donne-moi tes infos. C'est quoi ta vie ? C'est quoi ton enfance ? » pis on enligne nos questions. (Intervenante 13)

On doit se dépêcher à faire des liens de confiance, c'est ça la réalité d'un agent de probation, on doit vite, vite, vite, vite créer un lien de confiance pour vite, vite, vite, vite évaluer le niveau de risque puis vite, vite, vite, vite trouver des orientations pour que cette personne-là se mobilise, mais on s'entend tu que des fois ce n'est pas le vite, vite, vite, vite qu'ils ont de besoin. (Claudette)

1.2 Le suivi des femmes judiciarisées

Les intervenants et intervenantes communautaires sont nombreux à rapporter des différences dans leur manière d'intervenir auprès des femmes comparativement à celle qu'ils et elles utilisent auprès des hommes. Trois différences principales émergent de leurs propos.

La première concerne l'approche adoptée avec les femmes, décrite comme plus « douce », « moins confrontante ». On évoque la nécessité de « marcher sur des œufs » ou de « mettre des gants blancs ». Ces ajustements sont rarement rattachés explicitement aux approches sensibles au genre, mais plutôt justifiés par l'expérience : ils permettent aux professionnels de sauvegarder le lien de confiance. Certaines personnes chargées du suivi communautaire expliquent que les femmes reconnaissent plus difficilement la violence qu'elles exercent ou ont tendance à la banaliser, ce qui complique le travail de responsabilisation. Les professionnels avancent avoir moins tendance à confronter les femmes ou à insister sur leur responsabilisation ou encore prendre plus de temps pour le faire. Ils considèrent que la stigmatisation liée à la violence est plus importante chez les femmes en raison des stéréotypes de genre,

mais aussi parce que la banalisation de la violence de la part des femmes vient souvent de leurs expériences personnelles avec la violence subie :

Les femmes ont tellement l'idée que la violence c'est quand elles se font sacrer un coup de poing sur la gueule par leur mari qu'elles [pensent :]...
 « Ah ! je l'ai juste poussé sur le mur là, ça lui [a] même pas fait mal. »
 (Béatrice)

Certaines personnes, bien qu'assez rarement dans notre échantillon, ont évoqué un certain malaise à intervenir auprès des femmes, notamment en raison de cette difficulté qu'elles ont à reconnaître leur responsabilité et cette tendance, selon les termes des intervenantes, à « se victimiser » et à se cacher derrière leurs expériences difficiles.

La seconde différence tient à la complexité des situations des femmes. Les personnes consultées expliquent en entrevue que le principal défi des femmes est qu'elles se trouvent souvent face à un ensemble de problèmes psychologiques et sociaux qui les fragilisent et les placent dans des situations difficiles et précaires. Plus rarement adhèrent-elles à des valeurs délinquantes. Les avenues des interventions possibles sont ainsi nombreuses, mais complexes compte tenu de la nature du suivi (une rencontre de 30 minutes chaque mois, en général) et du mandat qui incombe aux intervenants et intervenantes. Plusieurs ont expliqué que les interventions auprès des femmes sont souvent très différentes de celles auprès des hommes, car elles se centrent sur des urgences ponctuelles ou encore parce qu'elles s'axent autour du passé de victimisation des femmes suivies :

Je trouve que l'on est plus souvent dans les urgences avec les femmes. On est là à essayer d'appliquer le plan d'intervention et à développer les besoins ciblés, mais des fois, on n'arrive même pas à faire ça. Elles arrivent au bureau, il est arrivé une catastrophe, elle s'est fait mettre dehors, elle a un *black eye*, elle est dans la rue... On est beaucoup plus dans la gestion d'urgences, de crises personnelles [...] que de travailler justement à... [...] As-tu avancé tel objectif? As-tu fait tel appel? Souvent, on va y aller beaucoup dans la survie. Essayer de s'assurer que la personne va être en sécurité, que ses besoins de base vont être répondus. Après, on travaillera le reste. (Intervenante 13)

Les femmes, quand on les rencontre, oui il y a le délit, mais il y a tellement d'autres choses qui prennent tellement de place [...] Il faut comme y aller avec notre jugement dans ce qui est prioritaire. Si on a une femme qui n'a pas de logement ou qui est dans une relation conjugale violente... le vol... peut-être qu'on va en parler, on n'a pas le choix, mais je veux dire, des fois, il y a d'autres choses à stabiliser avant. Je trouve que c'est... en tout cas, moi,

je le vois plus présent ou presque systématiquement présent dans mes suivis avec les femmes. (Lorraine)

Ces urgences et besoins multiples font qu'il est difficile pour les professionnels de savoir quoi prioriser. Cette difficulté a été mentionnée dans les deux groupes de discussion et lors de différentes entrevues individuelles, comme celle de Béatrice :

Essayer de trouver la ressource qui va les aider parce qu'elles ont tellement de besoins, mais en même temps, ça leur ferait avoir tellement de rencontres que j'essaie de me concentrer sur une place en particulier qui pourrait les aider. (Béatrice)

Ce faisant, plusieurs personnes ont rapporté se sentir peu outillées pour répondre à la diversité des problèmes rencontrés. Les connaissances qui semblent manquer le plus cruellement concernent la gestion des problèmes de santé mentale, particulièrement des troubles de personnalité limite, et du vécu de victimisation comme l'explique cette intervenante lors d'un groupe de discussion :

J'étudie évidemment dans l'aspect criminologie et non victimologie, fait que, tu sais, je suis plus ou moins, des fois, à l'aise avec le fait qu'elles ont été victimes. Comment, comment les aider là-dedans ? [...] Souvent, elles ont pas eu de suivi psychologique pour les aider à passer à travers leur traumatisme, elles ont pas eu accès à ce service-là, ça ressort beaucoup et des fois on est un peu démunis dans ce sens-là, parce qu'on n'a pas autant de formation en victimologie qu'en criminologie. (Intervenante 2)

Si toutes les personnes rencontrées disent que leur rôle ou leur mandat est le même auprès des hommes et des femmes et que seule l'approche qu'ils utilisent change, ils sont néanmoins nombreux à expliquer que, auprès des femmes, la question de la « responsabilisation de leurs actes » occupe moins de place dans le suivi et que la gestion du risque porte souvent sur leur risque de (re)victimisation plus que sur leur risque de récidive :

[...] Je les accompagne plus, parce que je me dis qu'il y a [...] un risque pour elles [...] si les démarches ne sont pas faites. C'est plus difficile... Tu peux [essayer de les responsabiliser], mais on dirait que tu te dis, quand tu vois cette vulnérabilité-là, « Oh ! Attends un peu ». [...] Il y a quelque chose dans cette notion de vulnérabilité là qui fait qu'on s'implique peut-être plus dans l'accompagnement. (Intervenante 1)

La troisième différence entre la manière d'intervenir auprès des femmes et celle d'intervenir auprès des hommes concerne le rapport à la relation

d'intervention. Plusieurs intervenantes disent s'investir davantage auprès des femmes. Deux intervenantes, parmi les plus jeunes de l'échantillon, expliqueront se sentir plus à l'aise avec les femmes, parce qu'il n'y a pas l'enjeu de séduction, parfois plus présent avec les hommes. D'autres, comme Delphine, expliqueront partager une certaine «sororité» avec les femmes leur donnant envie de s'investir davantage, parce que «ça vient les toucher». Elles auront plus de difficultés à voir les femmes comme des clientes, à les vouvoyer ou à mettre une distance professionnelle, qui vient plus naturellement lors de leur suivi avec les hommes. Elles voudront plus naturellement s'investir dans les suivis auprès de ces femmes, les accompagner et les soutenir plus activement dans leurs démarches.

On observe un certain inconfort chez le personnel intervenant à reconnaître cette proximité. Ces personnes précisent rester toujours «professionnelles». Certaines, qui travaillent auprès d'une clientèle mixte, ont aussi parlé de leur difficulté à trouver l'équilibre entre ce qu'elles nomment, non sans chercher les bons mots, le «maternage» et l'accompagnement. Une des intervenantes mentionne que pour son suivi auprès des femmes, elle aurait besoin d'un positionnement plus clair sur l'attitude à adopter. Elle explique, en parlant d'un organisme communautaire de sa région :

[Les intervenantes] sont justement très maternantes avec leurs femmes, elles les accompagnent partout, tu sais, fait que nous, comme agent de probation, est-ce qu'on va devoir aussi un peu embarquer là-dedans, mais en même temps [garder] une certaine limite avec nos femmes? Parce qu'on ne veut pas qu'elles soient dépendantes de nous... mais je pense que les femmes habituellement sont tellement instables, multiproblématiques, que des fois, pour les amener à faire quelque chose, faudrait peut-être un peu leur tenir la main, je sais pas, fait que... un peu savoir où s'en aller là. (Intervenante 7)

Cet équilibre semble être plus difficile pour ceux et celles qui travaillent également auprès des hommes, pour qui ce genre d'accompagnement n'est pas une réalité. Ils et elles se trouvent ainsi pris entre le paradigme qui domine leur intervention, soit la responsabilisation de la personne en suivi et la réalité et les capacités des femmes qu'ils et elles suivent en plus petit nombre.

2. Les enjeux spécifiques au travail auprès des femmes

Deux enjeux, déjà identifiés dans la littérature internationale, sont également évoqués par les deux groupes impliqués dans la surveillance communautaire, comme des problématiques sexospécifiques de leur travail. Les enjeux de garde d'enfant, identifiés ailleurs dans d'autres recherches (Seng et Lurigio, 2005 ; Spjeldnes et Goodkind, 2009 ; Vasilescu, 2022 ; Wright et Kemshall, 1994) ont souvent été mentionné comme une réalité beaucoup plus présente chez les femmes, et ce, en dépit du fait que plusieurs hommes sont également pères d'enfants en jeune âge. Plusieurs participants et participantes ont raconté des situations où la présence des enfants a compliqué le déroulement des rencontres (pleurs, censure d'un contenu sensible ne pouvant être abordé par exemple) ou ont mené à l'absence des femmes à leur rendez-vous. L'observation par l'équipe de recherche des rencontres de suivi a également permis de constater la place que les enjeux de garde d'enfant peuvent prendre dans les discussions, limitant le temps consacré à d'autres sujets qui constituerait potentiellement des besoins criminogènes.

Le deuxième enjeu, souvent relevé, est le très haut taux d'absentéisme des femmes, qui a lui aussi, pu être observé lors des rencontres de suivi, souvent annulées. La plupart des personnes rencontrées associent ces absences à des difficultés personnelles, que ce soit des soucis financiers qui limitent leurs déplacements, des responsabilités familiales ou professionnelles qui restreignent leurs disponibilités ou une précarité résidentielle (combinée au manque d'accès à un téléphone) qui complexifie les contacts. Ces résultats font écho à ceux de Malloch et McIvor (2011) qui rapportaient que les enjeux financiers, de santé mentale, ou encore d'usage de SPA chez les femmes suivies expliquaient, selon le personnel chargé de leur surveillance, les taux d'absentéisme élevés aux rencontres.

Il est intéressant de souligner que plusieurs des pratiques utilisées et décrites par le personnel qui travaille auprès des femmes s'inspirent des recommandations émises par des approches sensibles au genre : les rencontres sont moins centrées sur les besoins criminogènes, puisque les femmes suivies présentent un plus faible risque de récidive ; les intervenantes et intervenants évitent la confrontation et cherchent plutôt à proposer un milieu sécuritaire et sécurisant ; ils et elles abordent les traumas vécus par les femmes suivies, prennent leur temps et investissent la relation. Or, aucune personne ne justifiera ses pratiques en

faisant appel aux approches sensibles au genre ni en arguant qu'il s'agit de pratiques reconnues auprès des femmes. Ces pratiques apparaissent plutôt comme des stratégies qu'ils ou elles ont développées, par leur expérience, pour s'adapter aux spécificités féminines. Pour certains professionnels, plus particulièrement ceux qui travaillent également auprès des hommes, l'évocation de ces stratégies soulève gêne ou malaise, suscite l'inquiétude de voir leur travail jugé comme reposant sur des stéréotypes ou menant à des traitements discriminatoires selon le genre.

3. L'impact du rôle, du type de clientèle et du lieu de résidence de la femme sur les représentations

Un des avantages de la diversité des données collectées est qu'elle permet de réfléchir aux différences qui peuvent exister entre le type d'intervenant (agent, agente de probation ou intervenante, intervenant communautaire), le type de clientèle (mixte ou exclusivement féminine) et le lieu de résidence de la femme suivie (grand centre urbain, ville ou région éloignée).

Une des spécificités du système québécois est qu'il distingue l'agente ou agent de probation, en charge de l'évaluation du niveau de risque et de besoin, de l'intervenant ou intervenante communautaire qui est responsable du suivi dans la communauté. La plupart des agentes et agents de probation reconnaissent que leur rôle d'évaluation les place dans une situation différente du personnel communautaire, qui eux auront le temps d'établir une relation de confiance et de s'investir dans l'accompagnement. Plusieurs agentes expliquent que, dès le départ, elles définissent pour les femmes les limites de leur rôle auprès d'elles, en mentionnant que c'est une autre personne qui sera chargée du suivi dans la communauté. Certaines agentes expliqueront qu'avec les femmes il leur est souvent plus difficile de rester dans le rôle strict d'évaluatrice :

[...] On a des femmes qui sont très isolées pis, des fois, on se rend compte qu'on est leur relation significative, avec les enjeux que ça représente pour elles, parce qu'on représente quand même le niveau légal là. C'est assez confrontant [...], plus confrontant des fois pour les femmes que pour les hommes. [...] Les hommes nous voient comme leur agente de probation. C'est plus clair [...] on dirait que chez les femmes [...] Elles nous voient plus comme une intervenante, je pense. (Intervenante)

C'est un choix assumé des agents et agentes de probation de centrer leur travail sur l'évaluation et l'analyse et moins sur l'intervention. Lors

de la collecte de données, une nouvelle répartition des dossiers impliquait que les suivis des personnes qui présentent un risque élevé allaient dorénavant être sous la responsabilité des agents de probation (sauf si ces personnes présentent aussi un problème de santé mentale). Si quelques rares agentes et agents étaient contents de retrouver des tâches de suivi et d'accompagnement, la majorité n'était pas particulièrement enthousiaste.

Certaines recommandations s'inspirant des principes formulés par des approches sensibles au genre recommandent de limiter les transferts d'intervenant pour préserver l'alliance thérapeutique. Quelques agentes, comme Clémence et Lorraine, ont souligné justement comment le transfert pouvait demander au personnel un « petit peu de temps pour créer un lien de confiance » avec les femmes ou encore qu'il forçait les femmes « à s'ajuster à des intervenants différents ». Comme Dalia l'explique :

« Il y en a plusieurs qui ont passé plusieurs intervenants, qui ont goûté à toutes sortes d'approches, toutes sortes de façons d'être et de faire. Donc là elles arrivent et sont un peu sur les nerfs ».

Or, cet enjeu n'est pas spécifique à la répartition des tâches entre agent de probation et intervenant communautaire, mais viendrait plus souvent du roulement de personnel. Seule une agente de probation mentionnait explicitement que cette répartition des tâches d'évaluation et de suivi était néfaste pour les femmes.

Pour l'intervention communautaire, ça ne sera même pas moi. Alors, forcer le lien, forcer la divulgation d'informations personnelles pour qu'après 3-4 rendez-vous, et bien, « Anyway, je ne la reverrai plus », je trouve que c'est un peu plate pour ces femmes-là. (Intervenante 13)

Pour les autres, cette répartition des tâches semble plutôt constituer un avantage puisqu'elle permet de distinguer l'évaluateur ou l'évaluatrice, qui a un cadre à suivre et des questions à poser, de l'intervenante ou intervenant communautaire, qui a plus de flexibilité. Si dans la plupart des entrevues, les professionnels œuvrant dans le milieu communautaire disent qu'ils ont un double rôle, celui de surveillance et d'aide, il reste que légalement c'est l'agent ou agente de probation, qui a la responsabilité légale du suivi avec le titre d'ARC. Dans le cadre de la probation, c'est l'agent de probation qui sera responsable de signaler le non-respect des conditions à la Cour. Auprès des femmes un tel signalement sera souvent vécu « comme la pire trahison », explique Carole. Plusieurs

intervenantes et intervenants communautaires ont rapporté que pour les peines d'emprisonnement avec sursis, la relation est souvent plus compliquée justement, car les aspects de contrôle et de surveillance sont importants, rendant plus difficile l'établissement d'un lien de confiance avec les femmes, qui se sont souvent senties trahies dans le passé par des gens en situation d'autorité.

L'autre avantage de la distinction des tâches est de permettre au personnel du milieu communautaire d'adopter une approche plus flexible, qui en individualisant les interventions répond souvent mieux aux besoins des femmes. Plusieurs personnes ont souligné cette force du communautaire qui offre la possibilité aux intervenantes et intervenants de prendre le temps avec les clientes, de les rencontrer ailleurs qu'au bureau et en dehors des heures traditionnelles (8 h à 16 h), notamment pour les accompagner dans certaines démarches. En revanche, les suivis dans les bureaux de probation sont décrits comme très cadrés, offrant peu de flexibilité pour répondre aux besoins ponctuels des femmes :

Malheureusement, comme agent de probation, on peut même pas donner un billet d'autobus à la personne. [...] On peut pas, malheureusement, on peut pas les aider sous aucun prétexte. (Sophie)

Je pourrais pas dire : « je vais prendre la voiture du bureau, je vais te chercher pis on y va ensemble. » Ça, c'est sûr, ça marcherait pas. (Justine)

Justine résume que, pour elle, le suivi, qui est maintenant à la charge des agents de probation pour les personnes qui présentent un risque élevé, est peu adapté pour les femmes :

L'enjeu, c'est qu'on peut pas nécessairement sortir les voir ou les accompagner. Je pense que c'est un enjeu de pas offrir un encadrement peut-être plus souple et adapté à leurs besoins. Je pense que c'est un enjeu. Intervenant communautaire, c'est différent.

Or, ce que les entrevues révèlent est que cette force du communautaire connaît une certaine érosion ces dernières années avec des exigences de plus en plus élevées en ce qui concerne le nombre de personnes suivies (*Caseload*), de notes à compléter, etc. Plusieurs personnes ont souligné craindre que cette augmentation de la charge de travail, mène à l'adoption de pratiques plus bureaucratiques, plus balisées et moins adaptées aux besoins des femmes et à ce qui s'est avérée efficace pour les soutenir.

L'autre différence que l'on observe dans l'écosystème québécois est que certaines ressources sont mixtes, desservant des hommes et des femmes, alors que d'autres organisations, tant correctionnelles (bureau de probation) que communautaires (organisme communautaire), ont développé une expertise spécifique auprès des femmes. L'analyse des différences dans les représentations de ces deux groupes donne à voir que le développement d'une expertise spécifique au genre entraîne un discours plus assumé autour de l'importance d'adopter des interventions différentes auprès des femmes et de reconnaître les risques de ne pas le faire (premier principe des approches sensibles au genre). En revanche, dans les ressources mixtes, on retrouve dans les discours une réticence à reconnaître des différences dans les interventions, ainsi qu'une insistance sur la similarité de la mission et du rôle, malgré une certaine adaptation dans l'approche préconisée ou la manière d'intervenir. Une intervenante dans un groupe de discussion explique :

On est beaucoup dans cette troisième génération féministe... Qui est plus égal pour tout le monde. Ça fait partie des obstacles, ça, de se dire, c'est correct d'être différent pis c'est parfait... C'est quoi l'expression ? « Ce qui est bon pour Pitou est bon pour Minou aussi. » Tu sais, des fois [rigole], c'est ça qui devient un obstacle chez nous [...]. (Intervenante 3)

Dans les ressources mixtes, on observe aussi plus souvent un malaise chez le personnel à travailler auprès des femmes. Si les personnes dans les ressources exclusivement féminines vont souvent expliquer leur choix de travailler auprès des femmes par un intérêt spécifique pour cette clientèle, on note souvent un intérêt similaire pour la clientèle masculine dans les ressources mixtes. Or, la différence est que dans les ressources mixtes, le personnel a également des suivis à faire auprès des femmes. Certains associent leur malaise au caractère plus émotif des interventions auprès des clientèles féminines, d'autres à la tendance à se victimiser des femmes, mais la plupart le rapportent à leur manque d'expérience ou de connaissance. Martin qui coordonne une équipe d'agents de probation observe :

De manière générale, ce que je peux dire, mettons, ce que je sens, c'est que les agents, c'est pas leur... Ils ont moins de facilité avec les femmes. Il y en a peu [...] qui nous nomment être à l'aise. J'ai l'impression souvent, vu qu'elles ont été beaucoup victimes, qu'ils se sentent moins outillés que quand il y a un délinquant qui est comme moins conscientisé. Moi, c'est ça que j'observe.

Dans les grandes villes, il existe des ressources qui sont sexospécifiques et qui fonctionnent sur la base des principes clés des approches sensibles au genre (même si le personnel ne connaît pas toujours la théorie, il en applique les principes). Ces organisations ont des structures flexibles qui favorisent l'adaptation des interventions aux femmes et à leurs besoins évolutifs ainsi qu'à la motivation et aux compétences spécifiques du personnel qui y travaillent. Cependant, ce modèle est difficile à reproduire dans les zones où les femmes ne représentent qu'une petite partie des dossiers. Dans la moitié des bureaux de probation du Québec, le nombre de femmes est limité à moins de 30. Il devient donc difficile pour le personnel, qui a très peu de contacts et d'expérience avec les femmes, de développer une expertise et des approches adaptées à la réalité des femmes. Si on veut créer une expertise spécifique, il faut nécessairement augmenter la distance de déplacement des femmes, ce qui constitue, comme discuté précédemment, un défi important pour les femmes. Bref, bien que les services sexospécifiques se révèlent efficaces, ils nécessitent un nombre suffisant de femmes pour les maintenir en vigueur et une prise en compte des réalités différentes pour assurer leur pérennité. Jessie, qui travaille dans une ressource spécialisée auprès des femmes, souligne comment le financement, qui s'appuie sur la réalité des hommes, crée une discrimination systémique dans les ressources spécifiques aux femmes :

On est pas financé pour travailler avec des femmes. On est financé pour travailler avec des hommes. [...] Les femmes prennent plus de temps. Une rencontre avec une femme prend deux à trois fois plus de temps, c'est ce qu'on voit là, facilement, parce qu'on est dans les émotions, on est dans le relationnel, dans l'établissement du lien de confiance. Les [ressources] pour hommes sont mieux... financées.

Discussion et conclusion

Les résultats de notre étude montrent que, malgré un cadre institutionnel rigide et peu adapté aux réalités féminines, les personnes intervenant en surveillance communautaire développent des pratiques ajustées aux besoins spécifiques des femmes. Ces ajustements s'inscrivent dans ce que Welsh (2019) désigne comme le *personal touch*: une approche individualisée, façonnée par l'expérience, la personnalité et les compétences relationnelles de l'intervenante ou l'intervenant qui permet de composer avec les limites du système. Loin d'être marginale, cette touche person-

nelle constitue une stratégie centrale pour pallier les lacunes d'un dispositif pensé avant tout pour les hommes.

Plusieurs des personnes interrogées expliquent ainsi que leur posture auprès des femmes diffère de celle adoptée auprès des hommes. Elles privilégient une approche plus douce, investissent davantage la relation et prennent en compte la charge émotionnelle ainsi que les urgences psychosociales vécues par les femmes. Bien que rarement explicitée comme relevant des approches sensibles au genre, cette façon d'intervenir s'en rapproche fortement. Elle rejoint, de ce fait, les constats de Vasilescu (2021), Malloch et McIvor (2011) et Beslisle et al. (2023), qui soulignent que la qualité de la relation et la capacité d'adaptation de l'intervenante ou de l'intervenant sont déterminantes dans le succès des suivis auprès des femmes judiciarisées.

Toutefois, la nécessité du recours à la touche personnelle soulève plusieurs tensions. D'une part, ces ajustements reposent sur l'engagement du personnel, sans reconnaissance ni soutien institutionnel. Comme le montrent Welsh (2019) et Pemberton et al. (2024), cette mobilisation affective devient souvent une stratégie de survie professionnelle face à une surcharge de travail et à des mandats institutionnels peu réalistes. Le risque d'épuisement, déjà évoqué dans nos données, est d'autant plus élevé que ces compétences relationnelles ne sont ni formalisées ni valorisées. Certaines personnes rencontrées dans le cadre de la présente étude, notamment en contexte de ressources aidant une clientèle mixte, expriment d'ailleurs un inconfort à reconnaître ces ajustements, par crainte d'agir en rupture avec les normes attendues. Il apparaît donc essentiel de soutenir ces pratiques, de valoriser les savoirs issus de l'expérience, et d'offrir une formation spécialisée permettant la reconnaissance formelle de la spécificité féminine.

D'autre part, ces pratiques coexistent avec un cadre organisationnel encore largement structuré autour des besoins et des trajectoires masculines. Les outils d'évaluation comme le RBAC-PCQ, les objectifs de responsabilisation ou les contraintes administratives (délais entre les rencontres, leur fréquence ou leur durée) sont conçus à partir d'un modèle masculin qui entre souvent en contradiction avec les réalités vécues par les femmes. Cette tension – entre besoins urgents, exigences professionnelles et possibilités d'intervention – a également été observée ailleurs, notamment au Royaume-Uni (Pemberton et al., 2024; Malloch et McIvor, 2011), ou même dans des contextes se réclamant officiellement des approches sensibles au genre (Opsal et Luxton, 2025). Ces

constats, comme ceux de la présente étude, rappellent l'importance de formaliser les principes des approches sensibles au genre en adaptant les outils, en révisant les objectifs et mandats pour une meilleure cohérence des pratiques et des discours, et ce, tout en validant également leur mise en place et leur application au contexte d'intervention. Certains de nos constats rejoignent ceux de Messina et Esparza (2022), qui ont discuté des enjeux liés à l'utilisation des modèles RBR (risque, besoin, réceptivité) pour les femmes. Bien que ces modèles intègrent parfois le genre sous l'angle de la réceptivité, ils reposent néanmoins sur une évaluation des risques et des besoins qui ne tient pas pleinement compte des spécificités genrées. Les autrices soulignent que l'accent mis sur les risques et besoins criminogènes oriente les interventions vers la prévention de la récidive, au détriment d'autres besoins essentiels à la réinsertion des femmes, tels que la stabilité résidentielle ou la rupture d'une relation violente, qui, comme le soulignent nos résultats, ne sont pas considérés dans les éléments évalués par les outils actuariels. Ce qu'il faut retenir de ces constats n'est pas que ces éléments doivent être ajoutés à l'évaluation du risque de récidive, mais que d'autres objectifs doivent être visés par l'intervention (p. ex., la réduction de la consommation, le développement professionnel, etc.). Bien que certaines personnes interrogées aient indiqué que les PIC pour les femmes incluent plus souvent des besoins non criminogènes, cette approche demeure marginale, informelle, et n'est pas explicitement valorisée par les autorités correctionnelles.

Les résultats permettent également de réfléchir à une tendance dénoncée depuis quelques années dans le processus de surveillance communautaire, soit le morcellement des services entre plusieurs personnes chargées de l'évaluation (l'agente ou agent de probation), du suivi (l'intervenant ou intervenante correctionnelle) et de l'intervention (souvent offerte par différentes ressources communautaires). Certaines recherches ont trouvé que le changement de personnel mine l'établissement d'une relation de confiance et crée une lassitude chez les personnes suivies qui doivent chaque fois répéter leur histoire (Robinson, 2005; Partridge, 2004). Cette spécialisation affecte également le personnel, qui peut avoir plus de difficulté à voir le sens ou le fruit de son travail et à y trouver satisfaction (Partridge, 2004). La fragmentation entre l'évaluation et le reste du suivi n'a toutefois pas semblé problématique pour les personnes que nous avons rencontrées. Si celles procédant à l'évaluation trouvent difficile d'établir un lien de confiance et d'obtenir des

informations sensibles auprès des femmes dans le court laps de temps prévu pour l'évaluation, la majorité d'entre elles ont reconnu être plus confortables dans les tâches d'évaluation que de suivi. On peut également dégager du discours de plusieurs personnes que le fait que l'agent ou agente de probation soit responsable de l'évaluation (et des questions plus confrontantes) et du mandat légal pour la probation (et du signalement du non-respect des conditions), permet aux personnes responsables du suivi d'adopter une position plus centrée sur l'aide et le soutien à la personne suivie, et ainsi de maintenir sa confiance. Par contre, la fragmentation dans le suivi et l'intervention est considérée comme négative par plusieurs intervenantes communautaires qui aimeraient en faire plus : accompagner les femmes dans leurs démarches, leur offrir plus de temps, etc. Cette impression d'avoir un mandat très limité, fondé sur l'écoute et les références à des ressources, crée chez quelques intervenantes, une certaine détresse morale (voir le mémoire de Robert [2025] pour plus de détails sur cet aspect).

Nos résultats révèlent en outre d'importantes inégalités structurelles selon les territoires et les organisations. Les ressources sexospécifiques, principalement situées en milieu urbain, offrent un accompagnement plus adapté, mais restent difficiles à maintenir dans les régions où les femmes sont peu nombreuses. La télésurveillance pourrait représenter une piste intéressante dans ces contextes. Dans l'étude de Beslisle et al. (2023), plusieurs femmes ont indiqué que la participation virtuelle aux suivis offrait un sentiment de sécurité (notamment dans les groupes mixtes) ou réduisait la charge mentale liée aux déplacements ou à la garde des enfants. D'autres, cependant, regrettent l'absence de contact humain. Sans être une solution universelle, cette flexibilité pourrait néanmoins constituer une manière pertinente pour élargir l'accès à des ressources spécialisées dans les milieux éloignés. Une autre solution, qui fait écho aux règles de Bangkok (2011) et aux recommandations du rapport *La création de choix* (1990), consiste à réduire le recours à l'incarcération des femmes en misant davantage sur la surveillance communautaire. Une telle stratégie permettrait non seulement d'éviter que les femmes suivies en communauté soient trop peu nombreuses pour bénéficier pleinement de services adaptés, mais surtout de freiner l'inflation carcérale de la population féminine observée au cours des dernières années - phénomène particulièrement marqué au sein des communautés autochtones, souvent situées dans des régions plus éloignées où les services communautaires demeurent particulièrement lacunaires.

Références

- Auty, K. M., Liebling, A., Schliehe, A. et Crewe, B. (2023). What is trauma-informed practice? Towards operationalisation of the concept in two prisons for women. *Criminology & Criminal Justice*, 23(5), 716-738. <https://doi.org/10.1177/17488958221094980>
- Belisle, L.A., Salisbury, E.J. et Cowell Mercier, M. (2023). Gender-Responsive Probation During the COVID-19 Pandemic: Learning from Justice-Involved Women and Their Supervising Officers. *Victims & Offenders* 18(8) : 1498-1520. <https://doi.org/10.1080/15564886.2023.2212254>.
- Belknap, J. et McDonald, C. (2010). Judges' Attitudes about and experiences with sentencing circles in intimate-partner abuse cases. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*. <https://doi.org/10.3138/cjccj.52.4.369>
- Benedict, A. (2014). *Using trauma-informed practices to enhance safety and security in women's correctional facilities*. National Ressource Center on Justice Involved Women.
- Bloom, B., Owen, B. et Covington, S. (2003). *Gender-responsive strategies: Research, practice, and guiding principles for women offenders*. Office of Justice Programs. <https://www.ojp.gov/ncjrs/virtual-library/abstracts/gender-responsive-strategies-research-practice-and-guiding>
- Chéné, B. et Chouinard, E. (2018). *Profil des femmes confiées aux Services correctionnels en 2015-2016*. Ministère de la sécurité publique. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3532198>
- Chopin, A. (2025). *Étude de l'expérience que les femmes font de la peine qu'elles purgent dans la communauté au Québec*. [mémoire de maitrise, Université de Montréal].
- Couvrette, A. & Plourde, C. (2019). Au-delà de la séparation : perceptions de mères incarcérées sur leurs relations avec leurs enfants depuis la détention. *Criminologie*, 52(1), 301-323. <https://doi.org/10.7202/1059550ar>
- Covington, S. S. et Bloom, B. E. (2007). Gender responsive treatment and services in correctional settings. *Women & Therapy*, 29(3-4), 9-33. https://doi.org/10.1300/J015v29n03_02
- Duwe, G. et Clark, V. (2015). Importance of program integrity. *Criminology & Public Policy*, 14(2), 301-328. <https://doi.org/10.1111/1745-9133.12123>
- Euvrard, E. et Béty, E. (2021). La visite à domicile et l'emprisonnement avec sursis à l'ère de la gestion des risques : un outil de surveillance ou de réinsertion ? *Criminologie*, 54(2), 117-142. <https://doi.org/10.7202/1084291ar>
- Forouzan, E., Malingrey, F. et Brouillette-Alarie, S. (2012). Caractéristiques du fonctionnement social des femmes incarcérées. *Criminologie*, 45(1), 271-298. <https://doi.org/10.7202/1008385ar>
- Frigon, S. (2002). La création de choix pour les femmes incarcérées : sur les traces du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences. *Criminologie*, 35(2), 9-30. <https://doi.org/10.7202/008288ar>
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : du questionnement à la rédaction scientifique*. University of Ottawa Press.

- Gouvernement du Québec. (s. d.). *Explorer des métiers et des professions*. Consulté 23 avril 2024, à l'adresse <https://www.quebec.ca/emploi/informer-metierprofession/explorer-metiers-professions/41311-agents-agentes-de-probation-et-de-liberation-conditionnelle>
- Harner, H. et Burgess, A. W. (2011). Using a trauma-informed framework to care for incarcerated women. *Journal of Obstetric, Gynecologic & Neonatal Nursing*, 40(4), 469-476. <https://doi.org/10.1111/j.1552-6909.2011.01259.x>
- Kubiak, S. P., Covington, S. S. et Hillier, C. (2017). Trauma-informed corrections. Dans D. Springler et A. Roberts (dir.), *Social Work in Juvenile and Criminal Justice System*. Charles C Thomas Publisher.
- Lehrer, D. (2021). Trauma-informed care: The importance of understanding the incarcerated women. *Journal of Correctional Health Care*, 27(2), 121-126. <https://doi.org/10.1089/jchc.20.07.0060>
- Loi sur le système correctionnel du Québec (2020). c. S-40.1. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/S-40.1.pdf>
- Malloch, M., et McIvor, G. (2011). *Women and Community Sentences. Criminology & Criminal Justice*, 11(4), 325-344. <http://10.1177/1748895811408839>.
- Martel, J. (2023). *Femmes incarcérées. : inertie institutionnelle dans l'emprisonnement au Canada et au Québec*. Presses de l'Université Laval.
- Messina, N. P. et Esparza, P. (2022). Poking the bear : The inapplicability of the RNR principles for justice-involved women. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 140, 108798
- Ministère de la Sécurité Publique du Québec. (2023). *Profil de la clientèle externe 2021-2022*.
- Opsal, T., et Luxton, I. (2025). Collaborations Between Community Corrections and Community Organizations: Understanding Their Potential for System-Involved Women and Gender Responsive Programming. *Feminist Criminology* 20(1): 47-73. <https://doi.org/10.1177/15570851241246850>.
- Opsal, T. et Luxton, I. (2024). Gender-responsive programming for women in the community corrections context: A scoping review. *Corrections*, 9(4), 500-516. <https://doi.org/10.1080/23774657.2023.2278192>
- Partridge, S. (2004). Examining case management models for community sentences (Home Office Online Report 17/04). Home Office
- Pemberton, S., Holdsworth, E. et Mackenzie, K. (2024). Principles and Practice of Casework in Women's Centres in England and Wales. University of Birmingham: Women, Crime and Justice Research Group.
- Robert, A. (2025). *Composer avec la spécificité féminine» : perceptions et pratiques des intervenants en suivi communautaire*. [mémoire de maîtrise, Université de Montréal].
- Robinson, G. (2005). What works in offender management? *The Howard Journal of Criminal Justice*, 44(3), 307-318. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2311.2005.00374.x>
- Salisbury, E. J. et Van Voorhis, P. (2009). Gendered pathways : A quantitative investigation of women probationers paths to incarceration. *Criminal Justice and Behavior*, 36(6), 541-566. <https://doi.org/10.1177/0093854809334076>

- Seng, M. et Lurigio, A. J. (2005). Probation officers' views on supervising women probationers. *Women & Criminal Justice*, 16(1-2), 65-85. https://doi.org/10.1300/J012v16n01_03
- Service correctionnel Canada. (1990). La création de choix: rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. Ottawa, Ontario.
- Spjeldnes, S. et Goodkind, S. (2009). Gender differences and offender reentry: A review of the literature. *Journal of Offender Rehabilitation*, 48(4), 314-335. <https://doi.org/10.1080/10509670902850812>
- Statistiques Canada (2024). Tableau 35-10-0155-01 Comptes moyens des contrevenants dans les programmes fédéraux, Canada et régions. DOI: <https://doi.org/10.25318/3510015501-fra>
- Vasilescu, C. (2022). Probation officers working with women offenders in the community: Evidence from Catalonia. *Probation Journal*, 69(1), 24-44. <https://doi.org/10.1177/02645505211070087>
- Vasilescu, C. (2021). Women offenders who served community sentences: A view from Catalonia. *European Journal of Probation*, 13(2), 178-198. <https://doi.org/10.1177/20662203211017061>
- Welsh, M. (2019). Conceptualizing the personal touch: Experiential knowledge and gendered strategies in community supervision work. *Journal of Contemporary Ethnography*, 48(3), 311-338. <https://doi.org/10.1177/0891241618777304>
- Wright, E. M., Van Voorhis, P., Salisbury, E. J. et Bauman, A. (2012). Gender-responsive lessons learned and policy implications for women in prison: A review. *Criminal Justice and Behavior*, 39(12), 1612-1632. <https://doi.org/10.1177/0093854812451088>
- Wright, L. et Kemshall, H. (1994). Feminist probation practice: Making supervision meaningful. *Probation Journal*, 41, 73-80.

Community supervision in Quebec: A study of practice adjustments for justice-involved women

ABSTRACT • *The need to adapt correctional practices to women's realities is now widely recognized, particularly in prison. However, gender sensitivity remains understudied in community supervision, even though most justice-involved women serve their sentences in the community. This article reflects on how gender-responsive principles are integrated into these practices. It draws on a study involving around sixty professionals working in community or correctional settings with women serving probation or conditional sentences. The results show that several practices align with gender-responsive recommendations: reducing the focus on recidivism, avoiding confrontation, addressing trauma, taking time, and investing in the relationship. Yet, these adjustments often remain informal, fragile, and constrained by organizational frameworks designed for men, which frequently conflict with women's realities. The article also examines the impacts of the division of labor, mixed-gender caseloads, and the low number of women in certain regions, where they are often too few to count. The study highlights the need to recognize these structural issues, strengthen profes-*

sional training, adapt tools and protocols, and ensure adequate funding for women-specific services.

KEYWORDS • *Justice-involved women, gender-responsive approach, community supervision, probation, community worker, probation officer.*

La supervisión comunitaria en Quebec : un estudio sobre los ajustes de prácticas para las mujeres judicializadas.

RESUMEN • *Actualmente se reconoce la importancia de adaptar las prácticas penitenciarias a la realidad de las mujeres, sobre todo en las prisiones. Sin embargo, se ha prestado poca atención a la sensibilidad de género en la supervisión comunitaria, a pesar de que la mayoría de las mujeres del sistema judicial cumplen sus condenas en la comunidad. Este artículo examina cómo pueden incorporarse a estas prácticas los principios de los enfoques sensibles al género. El artículo se basa en un estudio de unos sesenta profesionales que trabajan en la supervisión comunitaria, en organizaciones comunitarias o en el sistema correccional provincial (agentes de libertad condicional), en el contexto de la libertad condicional o de las condenas condicionales. Los resultados muestran que varias prácticas se inspiran en las recomendaciones de los enfoques sensibles al género: reducir la importancia que se da a la reincidencia, evitar la confrontación, abordar el trauma, tomarse tiempo e invertir en la relación. Sin embargo, estos ajustes siguen siendo a menudo informales, frágiles y limitados por un marco organizativo diseñado para los hombres, que está reñido con las realidades de las mujeres. El artículo también analiza el impacto de la división del trabajo, de la clientela mixta y del escaso volumen de mujeres objeto de seguimiento en zonas más remotas, lo que dificulta el despliegue de iniciativas adecuadas. El estudio subraya la necesidad de reconocer estos problemas estructurales, intensificar la formación, adaptar las herramientas y los protocolos, y garantizar una financiación adecuada para los servicios específicos de género.*

PALABRAS CLAVE • *Mujeres judicializadas, enfoque sensible al género, supervisión comunitaria, libertad condicional, trabajador comunitario, agente de libertad condicional.*

« Je sais qu'à l'avenir, ça va être différent... » : être une mère en processus de réinsertion sociale

Frédérique Hervieux¹

D. Psy., psychologue

hervieuxfrerique@gmail.com

Amélie Couvrette

Professeure agrégée

Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

amelie.couvrette@uqo.ca

Faits saillants

- Les mères judiciarises en réinsertion sociale expriment une vision très positive de leur avenir, marquée par une forte confiance dans leur capacité à se réintégrer de manière prosociale.
- Les participantes projettent un avenir fortement idéalisé, sous-estimant les défis de la réinsertion sociale.
- L'idéalisation du futur pourrait agir comme mécanisme de défense à court terme, risquant toutefois de nuire à la préparation concrète à la réinsertion.
- Les projections maternelles sont marquées par une confiance dans la reconstitution des liens familiaux, malgré les enjeux affectifs post-incarcération.
- Les résultats soulignent l'importance d'un accompagnement qui décentre la responsabilité individuelle pour inclure une réflexion sur les dimensions sociales et structurelles de la stigmatisation.

1. 283, boulevard Alexandre-Taché, local C-2911, Gatineau (Québec) J9A 1L8, Canada.

Criminologie, vol. 58, n° 2 (2025)

RÉSUMÉ • *Cet article propose une exploration des projections identitaires de 25 mères judiciarises en processus de réinsertion sociale, c'est-à-dire celles ayant connu une incarcération et vivant maintenant un retour en communauté au Québec. Le processus de réinsertion sociale des mères judiciarises a été examiné à partir de la théorie des « sois possibles » (Markus et Nurius, 1986), misant sur des représentations qu'un individu se crée quant à la personne qu'il souhaite devenir, qu'il pourrait devenir ou, encore, qu'il craint de devenir. À l'aide d'une analyse thématique, l'article met en lumière une identité prosociale en voie d'acquisition pour les mères en processus de réinsertion sociale et remet en question le rôle de la société dans la consolidation de cette identité. Il dégage aussi une différence entre les défis envisagés par les mères face à la réinsertion et les défis recensés dans la littérature suggérant une idéalisation du futur et des projections identitaires. Les implications néfastes de cette idéalisation pour ces femmes et leur réinsertion sociale sont discutées.*

MOTS CLÉS • *Mère judiciarisee, réinsertion sociale, projection identitaire, renégociation identitaire, soi possible.*

Introduction

La remise en liberté d'une mère incarcérée soulève divers défis. Au Québec, tout comme au Canada, la majorité des femmes incarcérées sont mères. Il est estimé que plus de 70% des femmes incarcérées au fédéral ont des enfants de moins de 18 ans (BEC, 2014; ministère de la Sécurité publique [MSP], 2018) et ont à leur charge des responsabilités familiales (Barrett et al., 2010; Service correctionnel Canada, 2013). Ces mères devront ainsi non seulement affronter les étapes et défis reliés à la réinsertion sociale, mais également composer avec la relation parent-enfant. Alors que de nombreuses recherches ont porté sur les difficultés de la réinsertion sociale pour les femmes, peu d'études ont porté sur la façon dont celles-ci se projettent dans le futur ainsi que sur l'influence de ces projections pour leur processus de réinsertion.

Les difficultés de la (ré)insertion sociale

Plusieurs recherches ont permis de souligner les nombreuses difficultés auxquelles font face les femmes, une fois qu'elles sont libérées d'un établissement de détention.

Si la recherche d'un emploi stable et lucratif pour subvenir aux besoins de la famille, ainsi que la recherche d'un logement suffisamment grand constituent des défis en soi, elles n'ont que peu de scolarisation, d'habiletés ou de compétences professionnelles leur permettant de progresser dans la hiérarchie des postes à leur entrée

sur le marché du travail (Lamboley et al., 2021 ; MSP, 2018 ; Strimelle et Frigon, 2007).

Les femmes doivent également faire face à d'autres défis en lien avec leur santé et leurs relations sociales. En matière de santé, il est connu que les femmes judiciarisesées présentent plus de problèmes de consommation de substances psychoactives (SPA) et de traumatismes que leurs homologues masculins (Tam et Derkzen, 2014; Brown et al., 2018). Elles présentent aussi plus de difficultés physiques et de problèmes de santé mentale que la population carcérale masculine (Belknap, 2007; Brown et al., 2018; Tam et Derkzen, 2014), ce qui complexifie leur sortie en termes de continuité des soins de santé (Nhan et al., 2017). Sur le plan des relations sociales, elles doivent établir un nouveau réseau de soutien prosocial, laissant derrière elles leurs anciennes connaissances, amis ou conjoint(e)s associé(e)s au monde criminel (Bloom et al., 2003; Brown, 2004; Moore et al., 2016). Bien que les hommes doivent faire face à certains défis relationnels semblables, la littérature démontre que les relations suivant l'incarcération ont une importance marquée pour les femmes. Les types de relations qu'elles entretiennent avec leur agent(e) de surveillance, avec leur famille et avec les organismes de soutien peuvent influencer l'issue du désistement criminel (Cobbina, 2010).

Les lourds passés de mauvais traitements, qui sont ceux de ces femmes, peuvent entraîner des patrons relationnels dysfonctionnels et rendre difficile l'établissement d'un nouveau réseau, malgré l'amorce de changement en incarcération (Forouzan et al., 2012; Barrett et al., 2010). Tous ces défis sont alourdis par la présence du casier judiciaire qui les stigmatise et réduit leurs chances de traverser les difficultés mentionnées précédemment (Bernheim, 2010).

Pour ces femmes, la maternité et les compétences parentales sont des domaines de préoccupations importantes durant le processus de réinsertion sociale (Robinson et Miller, 2016). La grande majorité des mères détenues souhaitent reprendre la garde de leurs enfants après la remise en liberté (Barret et al., 2010). Or, la reprise de celle-ci peut s'avérer être un long processus qui implique souvent de satisfaire à plusieurs demandes de la part des différentes instances (p. ex. : la Direction de la protection de la jeunesse, un centre de jour de réadaptation en dépendance, un bureau de libération conditionnelle, etc.) (Blanchard, 2002; Robinson et Miller, 2016). Qui plus est, la reprise des responsabilités parentales demande aussi une tentative de réparation du lien parent-enfant, déjà abîmé par les nombreuses déceptions, blessures et ruptures qui ont

souvent eu lieu avant la dernière incarcération (Couvrette et Plourde, 2019). L'incarcération de la mère entraîne aussi différentes souffrances émotionnelles, financières et sociales chez les enfants (Arditti, 2012 ; Poehlmann-Tynan et Turney, 2021) et la relation mère-enfant est souvent difficile à récupérer après l'incarcération (Turney, 2023 ; Touraut, 2012).

La négociation de l'identité impliquée dans la réinsertion sociale

En plus de ces défis qui se chevauchent (Bergseth et al., 2011), les femmes doivent aussi se (ré)insérer par un processus de négociation identitaire (Maruna et al., 2009). Dans un premier temps, elles devront se considérer comme des personnes respectant les lois et se conformant aux normes de la société, puis elles devront se faire accepter comme telles par la société à l'aide d'un étiquetage prosocial (Maruna, 2011). Les identités doivent donc être reconnues par un public social pour que celles-ci soient intégrées et sécurisées chez une personne (Swann, 2005). Le désistement² implique donc une ouverture au changement de la part de l'individu ainsi qu'une exposition à des opportunités de changement agissant à titre de catalyseur pour le développement d'une nouvelle identité et pour l'abandon du mode de vie délinquant (Giordano et al., 2002).

Les mères judiciaisées font alors face à un défi d'acceptation sociétale important (Richie, 2001) puisqu'en plus de la transgression des lois, elles enfreignent aussi les normes de genre, appuyées par la théorie du féminisme intersectionnel, et de rôles sociaux (Belknap, 2007 ; Collins et Bilge, 2016). En effet, ces mères bafouent non seulement les normes de genre selon lesquelles il est inacceptable pour les femmes d'adopter des comportements violents (Pollock, 2002) mais aussi les normes entourant le modèle de la « bonne mère », qui est décrite comme une nourrice sensible, toujours présente, aimante, dévouée et qui résout tous les problèmes de ses enfants (Lapierre et Damant, 2012 ; O'Reilly 2006). Certaines mères rapportent que l'incarcération aurait terni leur image de « bonnes mères » et les aurait exposées à davantage de stigmatisation et de discrimination une fois en liberté (Gobena et al., 2022). La recherche a, par ailleurs, montré que les mères incarcérées ajusteraient

2. Processus durant lequel la personne judiciaisée cesse de commettre des délits et s'intègre dans sa communauté et dans la société (Maruna et LeBel, 2012).

leur conception de la maternité afin que celle-ci n'entre pas en conflit avec leur style de vie déviant, impliquant souvent la consommation de SPA et le recours à la criminalité, et ce, afin de préserver leur identité de bonne mère (Couvrette et al., 2016). Au moment de la réinsertion sociale, il est souvent attendu que l'identité de mère et la maternité encouragent le désistement en valorisant une identité conventionnelle pour appuyer les démarches des femmes (Brown et Bloom, 2009) ou en les aidant à réparer leur identité prosociale endommagée (Opsal, 2011).

Ainsi, il apparaît important de s'intéresser au vécu identitaire des mères judiciarises, alors qu'elles sont en processus de réinsertion sociale, puisqu'elles apparaissent déjà désavantagées sur le plan identitaire en tant que femmes qui ont commis des délits, qui ont enfreint les normes sociales en lien avec le genre et qui sont considérées comme déviantes face au modèle de la bonne mère. Qui plus est, il importe de s'intéresser à la façon dont elles se projettent dans ce processus et dans l'avenir, car ces projections identitaires pourraient être un vecteur de changement (Bachman et al., 2016; Yule et al., 2015).

Cadre conceptuel: les sois possibles

Les transitions de vie, telles que la maternité ou le passage de la détention à la liberté, renvoient à des changements de phase qui s'accompagnent généralement de modifications dans l'accessibilité, dans l'engagement et dans les croyances concernant la probabilité d'atteindre une identité particulière.

Les sois possibles sont les «composantes du concept de soi qui représentent ce que les individus pourraient devenir, ce qu'ils espèrent devenir ou ont peur de devenir [...]. Ce sont des manifestations cognitives de nos buts, aspirations, motivations, peurs et menaces» (Markus et Nurius, 1986, p.158). Un soi possible est donc une vision de soi dans une situation précise ainsi que le ressenti associé à cette situation. Bien qu'une personne soit théoriquement libre de se créer une infinité de sois possibles, ceux-ci sont en fait restreints par le contexte social (Erikson, 2007). La personne devra évaluer si le soi possible individuel (p. ex. : être une bonne mère) est crédible pour elle-même (identité individuelle), mais aussi s'il est aussi crédible pour son identité sociale (les personnes comme elles peuvent-elles être une bonne mère?).

Ce que représentent les sois possibles diffère en fonction de l'environnement de la personne, et les femmes sont plus susceptibles que les

hommes d'intégrer les désirs ainsi que les perspectives des autres dans leurs sois possibles (Knox, 2006 ; Oyserman et Lee, 2008). Par ailleurs, les sois possibles agissent à titre d'agent motivationnel et influencent les comportements d'une personne, tels que la probabilité de s'engager dans la délinquance (Oyserman et Markus 1990a ; 1990b ; Oyserman et James, 2011). Aussi, ils influencerait des composantes du bien-être, telles que les problèmes reliés à l'anxiété et les troubles de l'humeur (Markus et Nurius, 1986 ; Markus et Wurf, 2003). Par leurs implications, les sois possibles offrent un cadre d'analyse pertinent pour approfondir la compréhension des défis liés à la réinsertion sociale et apportent une contribution innovante à la littérature.

La littérature consultée tend à présenter un portrait assez limité des implications des projections sur la réinsertion sociale des femmes. De plus, elle est incomplète puisqu'elle omet la complexité des souhaits, des craintes et des attentes des mères dans leurs projections identitaires. Cette difficulté s'inscrit à la fois dans les défis concrets de la relation mère-enfant (reprise de la garde, logement, activités et soins avec enfant) et dans les défis moins tangibles (identité maternelle, qualité du lien mère-enfant, perception du lien, stigmatisation, renégociation identitaire, etc.). Les éléments divers constituant la réalité de ces femmes, tels que la maternité, la criminalité, la féminité, l'incarcération, les problèmes de santé mentale, la pauvreté, la victimisation, etc., complexifient l'analyse de leur vécu. Notre effort d'exploration et de compréhension apporte ainsi une contribution particulière à la littérature. Il est primordial de mieux comprendre le vécu et la réalité des mères judiciarises, compte tenu des nombreux défis de réinsertion et de leurs effets sur le bien-être de ces femmes (Bergseth et al., 2011), pour le bien-être de leurs enfants et des familles (Robinson et Miller, 2016), ainsi que pour les conséquences sur la récidive (Bloom et al., 2003 ; Brown et Bloom, 2009 ; Brown et Motiuk, 2005). Cet article vise à mettre en lumière les projections des mères en réinsertion sociale en examinant le contenu des projections identitaires ainsi que les difficultés futures envisagées par ces femmes en ce qui a trait à leur rôle de mère.

Méthodologie

Cette étude est basée sur un corpus de 25 entretiens semi-structurés menés auprès de mères judiciarises en processus de réinsertion sociale, c'est-à-dire, celles qui ont connu une ou des expériences d'incarcération

et qui vivent un retour en communauté. Ces entretiens, conduits dans le cadre d'une recherche financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), portaient sur la maternité des femmes après leur incarcération, sur leurs relations avec leurs enfants et sur la façon dont elles entrevoyaient de renouer avec eux. Des questions précises, s'inspirant des travaux de Lanctôt et al. (2018), portaient ainsi sur leurs projections identitaires, leurs conceptions du futur, leurs aspirations, leurs craintes, les obstacles potentiels à leur réinsertion sociale ainsi que leurs besoins non comblés. Ce sont ces résultats qui seront présentés dans le cadre de cet article.

Pour participer, ces femmes devaient être mères d'un enfant âgé de moins de 18 ans au moment de l'entrevue, avoir la garde légale d'au moins un des enfants ou avoir des contacts réguliers avec au moins un des enfants et avoir connu une ou des expériences d'incarcération de détention provinciale ou fédérale. Elles ont été rencontrées en maison de transition quelques semaines ou mois après leur libération. Cette étude a été approuvée par le comité d'éthique de l'Université du Québec en Outaouais.

Les femmes rencontrées étaient âgées de 25 à 63 ans et la moyenne d'âge était de 40,5 ans. Pour ce qui est des types de délits, la majorité des délits commis (58 %) était de nature violente (vols qualifiés, voies de fait, meurtres, possessions d'arme à feu, exploitation sexuelle de mineurs, etc.). Les délits de type lucratif (trafic de stupéfiants, trafic d'armes à feu, vols, fraudes, etc.) représentaient 29 % des délits commis, tandis que 13 % n'entraient dans aucune des classifications précédemment identifiées (non-respect des conditions et possession de stupéfiants). Le profil des condamnations de notre étude se distingue du portrait connu des femmes judiciarises où les infractions contre les biens sont habituellement les plus commises (44 %), suivis des infractions contre la personne (28 %) et des infractions contre l'administration de la justice (19 %) (Giroux et Frigon, 2011).

Sur le plan de la maternité, les femmes avaient eu leur premier enfant, en moyenne, à l'âge de 22 ans. Le nombre d'enfants des participantes variait de un à neuf, pour une moyenne de 2,5. L'âge moyen des enfants n'ayant pas atteint la majorité était d'environ 8 ans. Puisque l'emprisonnement d'un parent ne constitue pas, en soi, un motif grave justifiant la déchéance de l'autorité parentale (Éducaloi, 2025), certaines femmes avaient la garde exclusive (8) ou la garde partagée (1) de leurs enfants au moment des entretiens. La situation était plus complexe pour les

12 autres (soit 57 % de l'échantillon) et les gardes de leurs nombreux enfants étaient réparties entre les pères des enfants, les grands-parents maternels ou paternels, la protection de la jeunesse (famille d'accueil ou centre jeunesse) ou, encore, entre leurs enfants d'âge adulte étant aptes à s'occuper de leurs frères et sœurs.

Une analyse thématique a été menée. Elle visait à dégager un portrait d'ensemble du corpus. Ce travail d'analyse a utilisé des procédés de réduction de données pour résumer et traiter le corpus de sorte à avoir des « thèmes » et « sous-thèmes » (Paillé et Mucchielli, 2021). La thématisation a débuté par une lecture approfondie des données, suivie de l'identification des thèmes pertinents. La construction d'une grille de codification a été réalisée à l'aide de trois entretiens. Un accord interjuge a été conclu avec les membres de l'équipe de recherche à différents moments au cours des premières étapes de codification pour s'assurer de la fiabilité ainsi que de la validité des thèmes. Chaque entretien a été codé à l'aide de cette grille. Une analyse thématique de deuxième niveau (analyse transversale) a par la suite été effectuée afin de tracer des parallèles, relever des oppositions et documenter des complémentarités (Paillé et Mucchielli, 2021).

Résultats

L'analyse a permis de cerner plusieurs thèmes permettant de mieux saisir les nombreux bouleversements et défis que vivent les mères en processus de réinsertion sociale. Trois thèmes se rapportaient tout particulièrement aux projections identitaires des femmes rencontrées : un renouvellement personnel, une importance marquée accordée à leurs relations sociales et un désir de changement positif dans la relation mère-enfant.

Une personne renouvelée

Les femmes rencontrées ont expliqué avoir une vision de l'avenir axée sur des valeurs différentes de celles qu'elles avaient avant leur incarcération. Selon elles, la partie difficile de ce travail personnel, soit de faire le point sur elles et leur vie, de changer leurs habitudes, de puiser dans leurs ressources personnelles et de reconnaître leurs propres forces, avait déjà été effectuée pendant leur détention.

De nouvelles valeurs

Les mères rencontrées avaient des projections identitaires non déviantes. Elles se projetaient dans le futur comme des personnes indépendantes, honnêtes, travailleuses, sobres, qui aident les autres et qui partagent leurs connaissances. Il était indéniable que ces femmes ne se voyaient pas recourir de nouveau à la criminalité ou à la consommation de SPA. Pour Stéphanie³, la sobriété était un élément central de son discours et la peur de perdre sa famille ou sa liberté lui donnait une motivation supplémentaire.

Je n'ai pas le goût de prendre de l'alcool. Quand j'en ai pris, je suis tombée dedans pendant 1-2 mois. Perdre ma famille, aller en prison puis toute ça... Ça aide pas, non. Ça me tente pas pantoute de refaire ça. Ça ne me tente vraiment pas pour mes enfants. (Stéphanie, 30 ans, 3 enfants)

La priorité accordée à la capacité de travailler (plutôt qu'à faire de l'argent facilement) était également une notion nouvellement inspirante pour ces femmes. Celle-ci était d'autant plus remarquable lorsqu'elle était mise en œuvre dans le but de faire vivre la famille. Cette fonction de pourvoyeuse renforçait la fierté qu'elles attribuaient à cette valeur. Les propos d'Annie traduisent cette idée.

Ce que je veux, c'est travailler. J'aime travailler maintenant pour mon argent. Là j'apprécie ce que j'ai. Tsé quand je travaille pour, c'est le seul temps que je peux apprécier quelque chose. Avant, je n'appréciais pas ça. Maintenant, j'apprécie chaque piasse dépensée. Je ne fais plus d'achats excessifs [...] Je ne peux pas rester comme ça à me sentir comme une merde de la société. Non, non, je peux pas. J'ai besoin de réussir. J'ai toujours été une battante dans ma vie malgré toute ce que j'ai fait. J'ai toujours bien réussi ma vie malgré tout, mais là je veux être fière de ce que j'ai. Pas avoir peur de dire où je travaille. Tsé «Qu'est-ce que tu fais dans la vie maintenant?» «Ah... bien, je travaille au bar de temps en temps puis c'est ça là...» Non, tsé je veux être fière de ce que je fais et de ce que je suis. (Annie, 29 ans, 1 enfant)

Les femmes rencontrées souhaitaient à l'avenir prioriser davantage leurs désirs, leur recherche d'accomplissements, leurs besoins et leurs choix. Un désir d'autonomie, d'indépendance et de liberté d'action les habitait. C'est ce qu'a rapporté Stéphanie qui souhaitait maintenant prendre le

3. Tous les noms ont été changés. Compte tenu de la taille de l'échantillon de l'étude, du peu de diversité ethnique (moins de 4 femmes sur 25) et du désir de préserver l'anonymat des femmes, les prénoms de toutes les participantes ont été remplacés par des prénoms canadiens.

contrôle après s'être reposée entièrement sur son mari pour ce qui est des finances, des tâches domestiques ainsi que des papiers légaux avant son incarcération.

Je me vois indépendante. C'est dur de le décrire parce que, comme je te dis, j'ai l'immigration sur moi et je ne sais pas si je vais rester ici ou [dans son pays d'origine]. Si je reste ici, je me vois être indépendante, ne pas rester à la maison. Je me vois ouvrir un dépanneur, [...] et aussi [aller] au secondaire. [...] [Je ne veux pas devenir l']a femme que j'étais avant. Que tout le monde faisait tout pour moi et que je ne savais pas rien faire pour moi. (Stéphanie, 30 ans, 3 enfants)

Déjà une meilleure personne

Les femmes rencontrées avaient un discours très positif face au futur qui était imaginé comme certain, joyeux et stable. Lorsque questionnées sur leurs craintes, leurs anticipations ou leurs angoisses, la plupart mentionnaient que c'était plutôt le passé qui avait été exigeant. Elles mentionnaient ne plus avoir de craintes face à l'avenir et affirmaient que rien ne pouvait être plus effrayant que l'emprisonnement. Ces femmes éprouvaient de la difficulté à reconnaître les sois possibles craints (négatifs). Quelques-unes ont toutefois fait part de la peur de ressembler à leur ancienne version d'elles-mêmes, soit celle datant d'avant leur incarcération et qui avait plusieurs problèmes, relationnels, financiers, de consommation, etc.

Ma plus grande peur c'est d'être ici. Ce qu'il m'est arrivé là c'est ça. À l'avenir, je n'ai pas peur de rien. Ma peur c'était d'être là-bas en prison. C'est ça. À l'avenir... je ne vois pas ce qui est plus grave qui pourrait m'arriver encore. Non. (Karine, 47 ans, 3 enfants)

Cette projection identitaire d'être une femme renouvelée semblait correspondre à l'image actuelle qu'elles avaient d'elles-mêmes. Elles mettaient ainsi l'accent sur l'importance de la persévérance et de leur volonté de montrer leur transformation aux autres. Elles exprimaient leur désir de persévérer dans l'utilisation des moyens à leur disposition et dans la mise en œuvre des comportements prosociaux qu'elles avaient déjà instaurée.

Bien les moyens, je suis déjà en train de faire les moyens. Après trois jours que j'étais sortie, j'avais une job. Je fonce. Juste de rester comme je suis. Anyways, je sais que je ne retomberais pas là-dedans. Dans ma tête à moi, puis je le sais. C'est fini, la page est tournée. (Jasmine, 31 ans, 1 enfant)

Les propos des femmes laissent penser qu'elles se perçoivent comme des personnes ayant déjà une identité prosociale positive. Selon elles, le changement identitaire se serait alors effectué avant la remise en liberté, alors qu'elles étaient incarcérées. Néanmoins, la reconnaissance d'un public social (processus d'un étiquetage prosocial de la société, Maruna et al., 2009) serait toujours requise afin que leur identité non criminelle soit consolidée.

Les relations sociales : un rôle déterminant dans la construction de l'identité

Les participantes abordaient largement leurs relations interpersonnelles dans les entretiens malgré des questions principalement axées sur leurs trajectoires et leurs perspectives, mettant en évidence l'importance de l'aspect relationnel et du public social pour ces femmes.

Prouver sa nouvelle identité

Le désir de montrer à leurs proches leur changement de valeurs, de mode de vie et de personnalité était très fort chez les femmes rencontrées. Elles désiraient que leurs proches constatent leur évolution et expriment leur fierté envers celle-ci. Comme beaucoup d'autres femmes, Jasmine percevait le statut de « criminelle » comme quelque chose de négatif dont elle souhaitait se départir.

Je vais montrer que j'ai changé. On n'est pas nées criminelles et on ne mourra pas criminelles non plus. C'est à nous à faire notre propre chemin. Oui, on a fait une erreur, on sait... [...] Ce n'est pas parce qu'on a fait une erreur qu'on est des mauvaises personnes, pis j'aimerais ça que la société arrête de penser que, vu qu'on est allées en dedans, on est des *toughs*. (Jasmine, 31 ans, 1 enfant)

Se défaire de l'étiquette de « criminelle »

Les femmes redoutaient de se voir refuser des opportunités d'avancement en raison de la stigmatisation associée au statut de « criminelle ». Les femmes ont reconnu que le dossier criminel et les données publiques et médiatiques les concernant sont une source de stress lorsqu'elles cherchent un emploi ou un lieu de résidence. Éloïse dénonce la « fausse » deuxième chance.

Que ça pourrait arriver à n'importe qui. Puis juste de les aider, mais pas de les juger. Parce que le jugement, c'est fort. Puis le... Tsé, les personnes qui disent: « Ah, moi, la deuxième chance j'en donne, tsé. » Pis quand t'es là, devant eux autres, pis que tu leur dis que tu as un dossier criminel, il n'y en a pas de deuxième chance. Ce n'est pas vrai. Ça, faut changer ça. Faut le changer parce que c'est dur. Tsé, c'est dur, euh... même pour les appartements, ces choses-là. Tsé, j'ai une crainte de me dire: « Coudonc, elle va-tu savoir qui je suis? » Ça c'est une grosse crainte, là, tsé. Pis je me dis: « Comment je vais faire, tsé? » Puis, ça vient me chercher. (Éloïse, 30 ans, 1 enfant)

La place qu'elles accordent aux relations dans leurs projections s'inscrit en continuité avec les travaux déjà existants qui montrent que les femmes ont un besoin plus grand d'obtenir une reconnaissance sociale (Swann, 2005). Cette nécessité de reconnaissance entrerait ainsi en conflit avec la stigmatisation à laquelle feront face les mères de notre étude, à leur sortie de la maison de transition, et met en lumière une impasse identitaire cruciale.

La relation mère-enfant: un désir de changement positif

Malgré la charge émotive associée à la séparation de leur enfant, le temps de détention semblait avoir été un moment de réflexion pour elles puisqu'elles ont toutes rapporté souhaiter que cette réflexion influence positivement leurs relations avec leurs enfants. Celles-ci étaient décrites comme teintées de joie, de tristesse, de culpabilité, mais surtout d'espoir.

Plusieurs rapportaient une nouvelle confiance, voire une certitude, que la relation allait maintenant être bonifiée. Toutes les participantes, à l'exception d'une seule, avaient la certitude et le désir de reprendre contact avec leurs enfants. Reprendre la garde des enfants était, pour elles, un objectif prioritaire.

Ça fait tellement longtemps. Ma fille a tellement grandi que je sais que là où on va reprendre... on est tellement rendues ailleurs... Je pense que je suis départagée entre la douleur que j'ai, puis les choses que j'ai pu faire aussi correctement. Mais je sais... je sais qu'à l'avenir, ça va être différent. Autant c'est difficile, j'ai quand même une confiance qui est là que je n'avais pas auparavant. (Aline, 25 ans, 1 enfant)

Être une mère...

Les femmes rencontrées se projetaient comme des mères dévouées, comme des mères proches de leurs enfants et comme de bonnes mères aux yeux de ceux-ci. Après plusieurs ruptures et de nombreuses périodes d'absence liées à la détention ou à des problèmes de consommation de SPA, de violence conjugale et de santé mentale, l'importance de la proximité physique était immense. C'est le cas de Claudine qui voit son absence physique, causée par la détention et le séjour en maison de transition, comme un défi à son identité maternelle.

J'ai vraiment besoin d'être là pour mes enfants. J'ai besoin de sentir qu'ils sont là aussi. J'ai besoin de sentir que tsé que je suis une mère parce que là, en ce moment, j'ai de la misère à sentir que je suis une mère parce que je suis pas là. (Claudine, 36 ans, 7 enfants)

Le contact physique passait par l'importance du quotidien. Elles avaient, pour la plupart, le désir de passer du temps dans la routine des enfants (les encourager dans leurs activités, donner de leurs temps libres, être présentes pour jouer, donner les soins, etc.).

Être avec lui à chaque jour. Aller en voyage. C'est vraiment, les plans c'est de profiter de notre vie, de profiter de toutes les secondes qui vont passer. [...] Qu'on vive ensemble comme ça, je vais être heureuse pour de vrai. Je vais voyager et c'est tout. C'est tout ce que je veux. L'encourager dans son sport. Je veux être avec lui et lui donner tout mon temps, tout tout ce que je peux dans le fond. (Annie, 29 ans, 1 enfant)

Pour les femmes, le dévouement était presque sacrificiel dans l'action de prendre soin des enfants avant leurs propres besoins ou leurs propres intérêts. Mélodie, qui espère avoir davantage d'enfants dans l'avenir, souhaite que ses enfants parlent d'elle comme une mère qui s'est dévouée pour eux.

Qu'ils disent « maman a tout fait pour nous »... qu'ils voient l'effort que j'ai tout fait pour eux. (Mélodie, 37 ans, 1 enfant)

L'identité maternelle était fortement influencée par la perception des enfants. De nombreuses femmes interrogées exprimaient le souhait que leurs enfants ressentent de la fierté envers elles et leur parcours, que leurs enfants les considèrent comme de bonnes mères malgré la criminalité. C'est l'espérance qu'entretient Cynthia, à la suite de la mise en adoption de sa fille.

Bien oui, j'ai eu une vie difficile, mais j'ai eu des moments aussi... qui étaient inacceptables, mais que j'ai fait le meilleur choix pour moi tsé de la laisser aller en adoption. Puis qu'elle me dise que je suis quand même une bonne mère tsé. Que je pourrais être quand même une bonne mère. (Cynthia, 1 enfant)

Les femmes rencontrées ont mentionné à plusieurs reprises se percevoir comme des mères et être reconnues comme telles par leur entourage et la société. Ce statut de parent et le fait d'avoir vécu l'accouchement de leurs enfants leur conféreraient un lien tangible dans la relation parent-enfant, malgré les séparations. Cela dit, leur relation avec l'identité de bonne mère semble plus complexe une fois qu'elles ne sont plus incarcérées. Leurs perceptions d'elles-mêmes comme étant de « bonnes mères » semblent fragilisées par l'impossibilité d'exercer pleinement leur rôle maternel en maison de transition ainsi que par l'incapacité actuelle à voir la fierté dans les yeux de leurs enfants. Ces constats soulèvent la question d'un changement en lien avec cette perception entre le temps de détention et la mise en liberté puisque l'identité de bonne mère semble plus fragile une fois qu'elles sont sorties de prison.

La trajectoire des enfants : des craintes sous-évaluées ?

Dans l'ensemble, les projections identitaires propres à la maternité portaient sur un avenir prometteur pour leurs enfants et sur la qualité de leurs liens à long terme. Certaines ont évoqué des craintes à court terme, notamment concernant la reprise de la garde des enfants, mais celles-ci finissaient toujours par se résoudre, laissant place à l'espoir.

La plupart des femmes rencontrées ont aussi avoué craindre le cycle intergénérationnel de la délinquance, soit que leurs enfants suivent la même trajectoire déviant que celles (marquée par l'implication délinquante ou par la consommation). Plusieurs d'entre elles se disaient fières à l'idée que leurs enfants leur ressemblent, mais se montraient craintives quant à leurs propres mauvais côtés qui, selon elles, les avaient menées vers la délinquance.

[En parlant de sa fille aînée] Euh... je vois en elle beaucoup, beaucoup de potentiel. Tsé elle... est comme fonceuse aussi puis... Elle est un peu comme moi, mais je ne veux pas qu'elle dévie en délinquance comme moi. (Mélissa, 33 ans, 3 enfants).

Ma fille ? Qu'elle devienne impulsive comme maman. Au fond, qu'elle réfléchisse pas puis qu'elle prenne les mauvaises décisions. Même si elle

prend les mauvaises décisions, je lui ai toujours dit que je vais être en arrière d'elle. Mon rôle c'est de l'éduquer. Mon rôle c'est de l'élever vers le soleil et non le contraire. Tsé je vais être là, mais je ne peux pas le faire à sa place. Je ne le ferais pas à sa place... Ouais. Je veux pas qu'elle devienne impulsive. Je ne veux pas qu'elle devienne une criminelle. (Jasmine, 31 ans, 1 enfant)

Pour beaucoup d'entre elles, reprendre la garde des enfants était leur moyen premier de s'assurer que la crainte de la ressemblance ne se concrétise pas.

La prendre avant qu'elle ne finisse dans le système. Je ne pense pas qu'elle y finira un jour. (Amanda, 36 ans, 1 enfant)

Discussion : des projections idéalisées

L'analyse des résultats suggère qu'il existe un écart important entre les difficultés personnelles envisagées par les mères de notre étude et celles recensées dans la littérature. Ainsi, les mères en processus de réinsertion sociale se projettentraient dans l'avenir de manière idéalisée, c'est-à-dire très positive, et ce, dans une réalité embellie. L'absence, dans leur discours, de sois craints pourrait être révélatrice de cette idéalisation. Ainsi, les mères de notre étude ne semblaient pas avoir de craintes personnelles futures ; cependant, celles qu'elles avaient concernaient presque exclusivement le jugement des autres, le cheminement à venir de leurs enfants et l'éventuel refus du système de leur redonner la garde de ces derniers. Il n'y avait donc aucune inquiétude quant à la manière dont elles pourraient agir dans l'avenir.

Le discours des femmes suggère que certains problèmes relevés dans la littérature étaient moins présents pour elles, notamment parce qu'ils n'ont pas été abordés lors des entretiens. Il n'a donc pas été question de leur situation financière ou occupationnelle (souvent au premier plan des difficultés ; Brown, 2004 ; Morani et al., 2011 ; Travis et Visher, 2005 ; Visher et al., 2004), de leur état de santé (Brown et Motiuk, 2015 ; Nhan et al., 2017) ou de leur situation en maison de transition (la difficulté à respecter les règlements, l'obligation de travailler, la multitude de démarches à effectuer pour obtenir des documents légaux, et le rétablissement d'habitudes) (Dubois et Ouellet, 2020).

Qui plus est, certaines projections des femmes semblaient différentes des constats de la littérature sur la réinsertion sociale et, par conséquent, difficilement réalisables. Entre autres, l'établissement d'un nouveau

réseau de soutien prosocial (Andrews et Bonta, 2016; Bloom et al., 2003; Brown, 2004; Moore et al., 2016) ou, encore, la reprise de contact avec l'entourage (Dubois et Ouellet, 2020) étaient abordés lors des entretiens sous l'angle de l'indépendance plutôt que sous l'angle de l'entraide. Les femmes rencontrées ne souhaitaient pas se sentir liées ou ne voulaient pas avoir besoin des autres pour vivre leur quotidien. Elles aspiraient ainsi à une vie plus autonome, guidée par une solitude jugée saine. Bien que ce changement de style de vie semble positif, il pourrait s'avérer problématique. Parsons et Warner-Robbins (2002) ont constaté que les groupes de soutien, la famille et les connaissances étaient essentiels à la réinsertion réussie des personnes dans la société et qu'une attitude solitaire serait potentiellement un facteur de risque.

Du point de vue des projections relativement à leur rôle de mère, un plus grand écart existe entre les défis réels et ceux imaginés que pour ce qui est de leurs projections personnelles. Les femmes de notre étude semblent, ainsi, avoir des projections maternelles encore plus idéalisées. Elles semblaient certaines que la relation avec leurs enfants serait meilleure que celle qu'elles entretenaient avant l'incarcération et qu'elles récupéreraient aisément la garde de leurs enfants (en dépit du fait que 57 % d'entre elles n'avaient pas la garde avant leur incarcération). Bien que le temps de détention semble avoir été un moment de réflexion quant à leur rôle maternel, les femmes de notre étude semblent mettre de côté le possible vécu émotionnel négatif de leurs enfants. Nos résultats appuient ainsi ceux de Robertson (2017) qui explique que les femmes semblent s'imaginer que la réunion avec leurs enfants à la suite de leur remise en liberté résoudra la plupart des problèmes antérieurs familiaux ainsi que ceux causés par l'incarcération. Par ailleurs, plusieurs recherches ont montré que l'incarcération entraîne plusieurs types de souffrances chez les enfants et que, le plus souvent, les relations mères-enfants sont difficilement récupérables après l'incarcération (Arditti, 2012; Ferraro et Moe, 2003; Laughlin et al., 2008; Touraut, 2012). La période suivant la libération est souvent parmi les plus traumatisantes pour les enfants et la famille (Robertson, 2017). Les problèmes familiaux refont surface, les besoins et attentes des enfants ne sont plus les mêmes, les mères ont tendance à traiter les enfants comme s'ils avaient le même âge qu'au moment de leur détention, causant alors des frictions avec ceux-ci (Robertson, 2017). De plus, les enfants peuvent avoir créé des liens plus forts avec la personne qui a pris soin d'eux durant l'incarcération et peuvent avoir des émotions négatives de manière continue

lors de la reprise de contact avec leur mère (Arditti, 2012; Adalist-Estrin, 2003; Poehlmann, 2005; Robertson, 2017).

Considérant que les défis parentaux et les défis de stigmatisation qu'elles ont mentionnés comme faisant partie de leurs craintes (du jugement, de la délinquance intergénérationnelle, et de la possibilité qu'on leur refuse la garde des enfants) sont bel et bien des épreuves qu'elles devront affronter au cours de leur réinsertion sociale (Dubois et Ouellet, 2020; Robinson et Miller, 2016), il est normal de remettre en question l'efficacité des moyens évoqués par les mères, notamment la constance, définie comme la capacité à maintenir des comportements et des efforts stables dans la durée, malgré l'adversité, dans leurs efforts de changement et de stabilisation de leur mode de vie et la reprise de la garde de leurs enfants, pour relever ces défis.

Nos résultats suggèrent ainsi un mécanisme d'idéalisat ion par lequel les mères en processus de réinsertion sociale se représentent leur futur. Cette idéalisat ion semble présente soit par un réel manque de connaissance de leurs défis futurs ou par un processus inconscient agissant à titre de mécanisme de défense servant à les protéger d'une réalité trop souffrante. En niant ces défis, les femmes arriveraient potentiellement à trouver un sens positif à leur expérience d'incarcération et à surmonter les difficultés actuelles et passées. Bien qu'à court terme, cette idéalisat ion procure une motivation ou un bien-être, elle pourrait devenir détrimentaire lorsqu'elle empêche les femmes de se préparer à la réalité des prochaines étapes auxquelles elles devront faire face, une fois qu'elles seront en libération conditionnelle.

Notre constat s'inscrit en continuité avec les résultats de Hayes (2009) et de Bernstein (2005). Les autrices mentionnent que les mères judiciar isées de leurs études ressentaient une « euphorie de liberté » avant de saisir les véritables obstacles auxquels elles devaient faire face. Elles n'auraient ainsi pas saisi l'ampleur des difficultés associées au fait de revoir leurs enfants et, une fois la période d'harmonie et de bonheur (ou *la lune de miel*) terminée, les mères auraient éprouvé des difficultés : à composer avec les défis réels, comme le manque de confiance ressenti face aux personnes s'occupant de leurs enfants ; à s'intégrer à la vie de famille ; à prendre des décisions responsables ; et à reprendre la garde des enfants. Enfin, nos résultats, ainsi que ceux de Hayes (2009) et Bernstein (2005), semblent suggérer une tendance forte à l'idéalisat ion pour les mères judiciar isées. Ce processus s'avère par ailleurs si crucial pour ces femmes que même leurs projections (ou les sois possibles) sont

soumises à cette euphorie, à cet idéal. Et il est vraisemblable de penser que c'est au moment où elles réaliseront l'écart entre leurs projections identitaires et leur réalité, lorsqu'elles seront sorties de l'incarcération et face aux différents défis liés à leur réinsertion, que cette tendance sera dommageable pour elles et entravera leurs démarches.

Conclusion

Cet article visait à mettre en lumière les projections de mères en réinsertion sociale en examinant le contenu des projections identitaires ainsi que les difficultés envisagées en ce qui a trait à leur rôle de mère. Le contenu des projections identitaires des mères en réinsertion sociale portait sur un renouvellement personnel, sur l'importance des relations sociales ainsi que sur la relation mère-enfant. Les sois possibles s'inscrivaient ainsi en continuité avec les attentes sociales du genre et de la maternité. Très peu de projections identitaires craintes ont été nommées lors des entretiens.

Les résultats montrent que le discours des femmes rencontrées laissait transparaître une confiance et une certitude en un avenir plus que positif. Leurs propos portaient surtout sur leurs projets, tels que trouver un emploi, récupérer la garde légale de leurs enfants ou partager leur vécu. Notre étude permet d'identifier certains constats face aux projections identitaires. Premièrement, elle souligne les possibles trajectoires identitaires des mères en processus de réinsertion sociale. Pour ce qui est de l'identité criminelle, il est évident que les mères de notre étude se considéraient comme ayant déjà une identité prosociale. Nos constats soulignaient une impasse identitaire entre la nécessité d'une reconnaissance d'un public social et la grande stigmatisation que les femmes devront affronter. En ce qui concerne la trajectoire de l'identité maternelle, elle semblait complexe et plus fragile, malgré le désir ferme des femmes de reprendre leur rôle de mère auprès de leurs enfants. Deuxièmement, l'étude met en évidence l'idéalisation présente dans les projections ainsi que les effets possiblement négatifs de ce constat sur le processus de réinsertion sociale. Les femmes ne semblaient pas conscientes des difficultés à venir ou, du moins, elles ne semblaient pas disposer de ressources pour y faire face. Ces constats revêtent une grande importance pour les futures discussions, car ils mettent l'accent sur l'interaction entre la société et l'individu, et soulignent les responsabilités partagées pour qu'une identité soit consolidée.

Une limite importante de l'étude est néanmoins à considérer. Il est ainsi possible que les propos des femmes que nous avons rencontrées aient été marqués par de la désirabilité sociale. Compte tenu du contexte et du sujet de la recherche portant sur la reprise de la garde des enfants et de ses exigences, il est imaginable que certaines femmes aient adapté, consciemment ou non, leurs propos à leur désir, largement véhiculé comme objectif, de se réinsérer socialement (Enos, 2001 ; Kennedy et al., 2020 ; Leverenz, 2014). Le choix de questions ouvertes pour mesurer des «sois possibles» a toutefois permis aux personnes participantes de décrire librement leurs principales préoccupations identitaires (priorisant alors la perception) et de réduire les enjeux de désirabilité sociale (Oberman et James, 2011).

De nos résultats, certains éléments pour l'intervention auprès de ces mères peuvent être dégagés. Il semble ainsi prioritaire de concentrer les efforts d'intervention sur la préparation à la réinsertion sociale et à ses différents défis pour les mères, et ce, afin de revoir les projections idéalisées afin de se fixer des objectifs plus réalistes. Les mères incarcérées devraient être accompagnées dans l'optique de réduire le choc, ou l'écart, entre la réalité et leurs projections identitaires. L'équipe d'intervention pourrait notamment insister sur la déconstruction de l'idéalisation et ainsi préparer les mères au processus de réinsertion sociale sur une base des probabilités réelles du processus, et ce, pour elles, pour leurs enfants et pour leurs relations.

Nos résultats signalent aussi la nécessité d'une réflexion sur la responsabilité collective dans le processus de réinsertion sociale des mères judiciaisées. Il s'agit de reconnaître que le processus va bien au-delà de l'individu et concerne également les environnements particuliers (influencés par des contextes macro-sociétaux) dans lesquels cet individu s'inscrit (Österman, 2017). Des mesures qui sensibiliseraient aux défis de la réinsertion sociale, dont la stigmatisation (p. ex.: subvention pour des documentaires/séries télévisées portant sur ce thème, réflexions quant aux conséquences du dossier criminel), devraient être mises en place afin de reconnaître les efforts et l'identité prosociale de ces femmes. Leurs projections identitaires pourraient ainsi être plus près de la réalité et pourraient constituer un levier de changement prometteur.

Cet article témoigne du désir certain de ces mères de se réintégrer à la société. Force est de constater que de nombreux défis proviennent de l'extérieur des murs de l'incarcération et que ceux-ci doivent être pris en considération. Nos résultats proposent ainsi une réflexion sur l'intro-

duction d'une responsabilité partagée placée, non seulement sur l'individu, mais aussi sur tous les membres de la société dans la réinsertion sociale des femmes.

Références

- Adalist-Estrin, A. (2003). *Common stress points* (Families and Corrections Network) (publication no CPL 303). Children of Prisoners Library. <https://nrcfci.camden.rutgers.edu/files/cpl303-commonstresspoints.pdf>
- Andrews, D. A. et Bonta, J. (2016). *The psychology of criminal conduct* (6^e éd.). Routledge
- Arditti, J. A. (2012). Child trauma within the context of parental incarceration: A family process perspective. *Journal of Family Theory & Review*, 4(3), 181-219. <https://doi.org/10.1111/j.1756-2589.2012.00128.x>
- Bachman, R., Kerrison, E.M., Paternoster, R., Smith, L. et O'Connell, D. (2016). The complex relationship between motherhood and desistance. *Women & Criminal Justice*, 26(3), 212-231. <http://dx.doi.org/10.1080/08974454.2015.1113153>
- Barrett, M.R., Allenby, K. et Taylor, K. (2010). *Vingt ans plus tard: Retour sur le rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale* (publication no R222). Service correctionnel. https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/scc-csc/PS83-3-222-fra.pdf
- Belknap, J. (2007). *The invisible woman: Gender, crime, and justice* (3^e éd.). Thompson Wadsworth.
- Bergseth, K.J., Richardson Jens, K., Bergeron-Vigesaa, L. et McDonald, T.D. (2011). Assessing the needs of women recently released from prison. *Women & Criminal Justice*, 21(2), 100-122. <https://doi.org/10.1080/08974454.2011.558799>
- Bernheim, J. (2010, mars). *Impacts du casier judiciaire: un fardeau à supporter collectivement*. [mémoire de maîtrise]. Comité consultatif clientèle judiciarisée adulte en collaboration avec l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec. http://www.cccja.org/wpcontent/uploads/2016/06/memoire_web.pdf
- Bernstein, N. (2005). *All alone in the world: children of incarcerated*. New Press.
- Blanchard, B. (2002). La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec. *Criminologie*, 35(2), 91-112. <https://doi.org/10.7202/008292ar>
- Bloom, B.E., Owen, B. et Covington, S. (2003). Gender-responsive strategies: Research, practice, and guiding principles for women offenders. National Institute of Corrections.
- Brown, G.P., Barker, J., McMillan, K. et Norman, R. (2018, octobre). *Prévalence des troubles mentaux chez les délinquantes sous responsabilité fédérale: échantillons de la population carcérale et à l'admission* (Sér. Rapport de recherche, r-420). Service correctionnel du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2018/scc-csc/PS83-3-420-fra.pdf

- Brown, J.D. (2004). Challenges facing canadian federal offenders newly released to the community. *Journal of Offender Rehabilitation*, 39(1), 19-35. https://doi.org/10.1300/J076v39n01_02
- Brown, M. et Bloom, B. (2009). Reentry and renegotiating motherhood: Maternal identity and success on parole. *Crime & Delinquency*, 55(2), 313-366. <https://doi.org/10.1177/0011128708330627>
- Brown, S. L. et Motiuk, L.L. (2015). *The dynamic factor identification and analysis (DFIA) component of the Offender Intake Assessment (OIA) process: A meta-analytic, psychometric and consultative review* (publication no R-164). Correctional Service Canada, Research Branch.
- Bureau de l'Enquêteur Correctionnel (2015). Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2014-2015. <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/rapport-annuel-du-bureau-enqueteur-correctionnel-2014-2015>
- Cobbina, J. E. (2010). Reintegration success and failure: Factors impacting reintegration among incarcerated and formerly incarcerated women. *Journal Of Offender Rehabilitation*, 49(3), 210232. <https://doi.org/10.1080/10509671003666602>
- Collins, H. et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Polite Press. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.23.2.249> Google Scholar
- Couvrette, A. et Plourde, C. (2019). Au-delà de la séparation: perceptions de mères incarcérées sur leurs relations avec leurs enfants depuis la détention. *Criminologie*, 52(1), 301323. <https://doi.org/10.7202/1059550ar>
- Couvrette, A., Brochu, S. et Plourde, C. (2016). The "Deviant Good Mother": Motherhood experiences of substance-using and lawbreaking women. *Journal of Drug Issues*, 46(4), 292-307. <https://doi.org/10.1177/0022042616649003>
- Éducaloi. (2025). Perdre son autorité parentale. <https://educaloi.qc.ca/capsules/perdre-son-autorite-parentale/>
- Enos, S. (2001). *Mothering from the inside: parenting in a women's prison*. State University of New York Press.
- Erikson, M. G. (2007). The meaning of the future – Towards a more specific definition of possible selves. *Review of General Psychology*, 11(4), 348358. <https://doi.org/10.1037/1089-2680.11.4.348>
- Ferraro, K.J., et Moe, A.M. (2003). Mothering, crime, and incarceration. *Journal of Contemporary Ethnography*, 32 (1), 9-40. <https://doi.org/10.1177/0891241602238937>
- Forouzan, E., Malingrey, F. et Brouillette-Alarie, S. (2012). Caractéristiques du fonctionnement social des femmes incarcérées. *Criminologie*, 45(1), 271–298. <https://doi.org/10.7202/1008385ar>
- Fortin, M. F. et Gagnon, J. (2016). Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives. Chenelière education.
- Frigon, S. (2002). La création de choix pour les femmes incarcérées: sur les traces du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences. *Criminologie*, 35(2), 9-30. <https://doi.org/10.7202/008288ar>
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A. et Rudolph, J. L. (2002). Gender, crime, and desistance: toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*, 107(4), 990-1064. <https://doi.org/10.1086/343191>

- Giroux, L. & Frigon, S. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008: Les femmes confiées aux Services correctionnels*. Québec: Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Gobena, E. B., Hean, S., Heaslip, V. et Studsrød, I. (2022). The lived experience of motherhood after prison: A qualitative systematic Review. *Women & Criminal Justice*, 33(6), 442-460. <https://doi.org/10.1080/08974454.2022.2030274>
- Goffman, E. (1963). *Stigmate*. Prentice-Hall, Inc.
- Hayes, M. O. (2009). The lived experience of mothering after prison. *Journal of Forensic Nursing*, 5(4), 228-236. <https://doi.org/10.1111/j.1939-3938.2009.01058.x>
- Hennink, M., Hutter, I. et Bailey, A. (2011). *Qualitative research methods*. Sage publications.
- Kennedy, S. C., Mennicke, A. M. et Allen, C. (2020). 'I took care of my kids': Mothering while incarcerated. *Health & Justice*, 8(1), 12. <https://doi.org/10.1186/s40352-020-00109-3>
- Knox, M. (2006). Gender and possible selves. Dans C. Dunkel et J. Kerpelman (dir.), *Possible selves: Theory, research and application* (p. 61-77). Nova.
- Lamboley, M., Rivest, M.-P., Chadillon-Farinacci, V., Levac, L. et Mazerolle, C. (2021). Penser la (ré)insertion sociale des travailleuses du sexe: prendre en compte les besoins des femmes, un impératif conceptuel et pratique. *Criminologie*, 54(2), 195-219. <https://doi.org/10.7202/1084294ar>
- Laclôt, N., Couture, S., Couvrette, A., Laurier, C., Paquette, G., Parent, G., Turcotte, M., Lemieux, A. et Magnan-Tremblay, L. (2018). *La face cachée de la prostitution. Les conséquences de la prostitution chez les filles et les femmes*. Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC)
- Lapierre, S. et Damant, D. (2012). *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*. Les presses de l'Université du Québec.
- Latessa, E. (2012). Why work is important, and how to improve the effectiveness of correctional reentry programs that target employment. *Criminology & Pub. Pol'y*, 11, 87. 10.1111/j.1745-9133.2012.00790.x.
- Laughlin, J. S., Arrigo, B. A., Blevins, K. R. et Coston, C. T. M. (2008). Incarcerated mothers and child visitation: A law, social science, and policy perspective. *Criminal Justice Policy Review*, 19(2), 215-238. <https://doi.org/10.1177/0887403407309039>
- Leverentz, A. M. (2014). *The ex-prisoner's dilemma: How women negotiate competing narratives of reentry and desistance*. (Rutgers University Press).
- Markus, H. et Nurius, P. (1986). Possible selves. *American Psychologist*, 41(9), 954– 969. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.41.9.954>
- Markus, H. R. et Wurf, E. (2003). The Dynamic Self-Concept: A Social Psychological Perspective. *Annual Review of Psychology*, 38(1), 299-337. <https://doi.org/10.1146/annurev.ps.38.020187.001503>
- Maruna, S. (2011). Reentry as a rite of passage. *Punishment & Society*, 13(1), 3-28. <https://doi.org.proxybiblio.uqo.ca/10.1177/146247451038564>
- Maruna, S. et LeBel, T. P. (2012). Approche sociopsychologique des sorties de délinquance. Dans M. Mohammed (dir.), *Les sorties de délinquance: théories, méthodes, enquêtes*. La Découverte

- Maruna, S., LeBel, T.P., Naples, M. et Mitchell, N. (2009). Looking-glass identity transformation: Pygmalion and Golem in the rehabilitation process. Dans Veysey, B., Christian, J. et Martinez, D.J. (dir.), *How offenders transform their lives*. Willan Pub
- Ministère de la Sécurité Publique (2018). *Profil des femmes confiées aux Services correctionnels en 2015-2016* (publication no ISBN 978-2-550-82489-3). https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_femmes_2015-2016.pdf
- Moore, K. E., Stuewig, J. B. et Tangney, J. P. (2016). The effect of stigma on criminal offenders' functioning: A longitudinal mediational model. *Deviant Behavior*, 37(2), 196-218. <https://doi.org/10.1080/01639625.2014.1004035>
- Morani, N. M., Wikoff, N., Linhorst, D. M. et Bratton, S. (2011). A description of the self- identified needs, service expenditures, and social outcomes of participants of a prisoner reentry program. *The Prison Journal*, 91(3), 347365. <https://doi.org/10.1177/003285511409896>
- Murray, J., Farrington, D. P. et Sekol, I. (2012). Children's antisocial behavior, mental health, drug use, and educational performance after parental incarceration: a systematic review and meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 138(2), 175-210. <https://doi.org/10.1037/a0026407>
- Nhan, J. Kendra Bowen, K. et Polzer, K. (2017) The reentry labyrinth: The anatomy of a reentry services network. *Journal of Offender Rehabilitation*, 56(1), 1-19. <https://doi.org/10.1080/10509674.2016.1257533>
- O'Reilly, A. (2006). Between the baby and the bath water: some thoughts on a mother-centered theory and practice of feminist mothering. *Journal of the Association for Research on Mothering*, 8(1), 323-330.
- Opsal, T.D. (2011). Women disrupting a marginalized identity: Subverting the parolee identity through narrative. *Journal of Contemporary Ethnography*, 40(2), 135-167. <https://doi.org/10.1177/0891241610384995>
- Österman, L. (2017). *Penal Cultures and Female Desistance*. <https://doi.org/10.4324/9781351979962>
- Oyserman et James, L. (2011). Possible identities. Dans *Introduction: Toward an Integrative View of Identity* (p. 117-145). https://doi.org/10.1007/978-1-4419-7988-9_6
- Oyserman, D. et Lee, S. W. (2008). Does culture influence what and how we think? Effects of priming individualism and collectivism. *Psychological bulletin*, 134(2), 311342. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.134.2.311>
- Oyserman, D. et Markus, H. (1990a). Possible selves and delinquency. *Journal of Personality and Social Psychology*, 59(1), 112-125. <https://doi.org.proxybiblio.uqo.ca/10.1037/00223514.59.1.112>
- Oyserman, D. et Markus, H. (1990b). Possible selves in balance: Implications for delinquency. *Journal of Social Issues*, 46. 10.1111/j.1540-4560.1990.tb01927.x.
- Paillé, P. et Muccielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (5^e éd.). Armand Colin. <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019?lang=fr>

- Parsons, M. L. et Warner-Robbins, C. (2002). Factors that support women's successful transition to the community following jail/prison. *Health Care for Women International*, 23(1), 6-18. <https://doi.org.proxybiblio.uqo.ca/10.1080/073993302753428393>.
- Poehlmann-Tynan, J. et Turney, K. (2021). A developmental perspective on children with incarcerated parents. *Child Development Perspectives*, 15(1), 3-11. <https://doi.org/10.1111/cdep.12392>
- Poehlmann, J. (2005). Incarcerated mothers' contact with children, perceived family relationships, and depressive symptoms. *Journal of Family Psychology: Journal of the Division of Family Psychology of the American Psychological Association* (Division 43), 19(3), 350-7. doi: 10.1037/0893-3200.19.3.350.
- Pollock, J. M. (2002). *Women, prison, and crime* (2^e éd.). Wadsworth Thomson Learning.
- Richie, B. E. (2001). Challenges incarcerated women Face as they return to their communities: findings from life history Interviews. *Crime & Delinquency*, 47(3), 368-389. <https://doi.org/10.1177/0011128701047003005>
- Robertson, O. (2017, avril). The impact of parental imprisonment on children. Bureau Quaker, Nation Unis. https://www.quno.org/sites/default/files/resources/ENGLISH_The%20impact%20of%20parental%20imprisonment%20on%20children.pdf
- Robinson, K.J. et Miller, M.H. (2016). Decentering Motherhood: Reentry Strategies for Women on Parole and Probation. *Women & Criminal Justice*, 26(5), 319-339. <https://doi.org/10.1080/08974454.2016.1145617>
- Service correctionnel Canada (2013, décembre). Programmes pour les délinquantes: étude sur le programme mère-enfant. <https://www.csc-scc.gc.ca/publications/fsw/fsw24/fsw24efra.shtml>
- Services correctionnels. Service correctionnel. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2098605>
- Strimelle, V. et Frigon, S. (2007). Femmes au-delà des murs : le sens de la quête d'emploi chez les femmes judiciarises et les intervenants au Québec. *Criminologie*, 40(2), 167-189. <https://doi.org/10.7202/016859ar>
- Swann, W. B., Jr. (2005). The self and identity negotiation. *Interaction Studies: Social Behaviour and Communication in Biological and Artificial Systems*, 6(1), 6983. <https://doi.org/10.1075/is.6.1.06swa>
- Tam, K. et Derkzen, D.. Research Branch. (2014, août). *Exposure to trauma among women offenders: a review of the literature* (Ser. Research report, r-333). Correctional Service of Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/scc-csc/PS83-3-333eng.pdf
- Touraut, C. (2012). *La famille à l'épreuve de la prison*. Presses universitaires de France.
- Visher, C. A., LaVigne, N. et Travis, J. (2004). *Returning Home: understanding the challenges of prisoner reentry Maryland Pilot Study: Findings from Baltimore* (publication no CPR04 0122). Urban institute-Justice Policy Center. <https://www.urban.org/sites/default/files/publication/42841/410974-Returning-HomeUnderstanding-the-Challenges-of-Prisoner-Reentry.PDF>

Yule, C., Paré, P.-P. et Gartner, R. (2015). An examination of the local life circumstances of female offenders: Mothering, illegal earnings and drug use. *The British Journal of Criminology*, 55(2), 248-269. <https://doi.org/10.1093/bjc/azu073>

“I know that in the future, things will be different...” : Motherhood during the process of social reintegration

ABSTRACT • *This paper offers an exploration of the projected identities of 25 mothers in the justice system who are in the process of reentry. That is, mothers who have experienced incarceration in Quebec and are now experiencing a return to the community. The process of social reintegration of mothers sentenced to justice is examined based on the theory of “possible selves” (Markus and Nurius, 1986), which explores the representations that an individual creates regarding the person they wish to become, that they could become, or even, that they fear becoming. Employing a thematic analysis, this paper highlights how mothers in the process of social reintegration already have a prosocial identity, while also questioning the role of society in the consolidation of this identity. It also reveals a gap between these mothers’ expected challenges regarding reintegration and the challenges identified in the literature, thereby suggesting that their identity projections are idealized. The harmful implications of this idealization for the mothers and their reentry are discussed.*

KEYWORDS • *Criminalized mother, social reintegration, identity projection, identity renegotiation, possible self.*

“Sé que en el futuro será diferente...” : ser madre en proceso de reinserción social

RESUMEN • *Este artículo propone una exploración de las proyecciones identitarias de 25 madres judicializadas en proceso de reinserción social, es decir aquellas que han experimentado una encarcelación y ahora regresan a la comunidad en Quebec. Se examinó el proceso de reintegración social de las madres judicializadas utilizando la teoría de los «Yoes Posibles» (Markus y Nurius, 1986), que se centra en las representaciones que un individuo crea sobre la persona en la que desea convertirse, podría convertirse o teme convertirse. A través de un análisis temático, el artículo pone en evidencia una identidad prosocial que las madres están adquiriendo en el proceso de reintegración social y cuestiona el papel de la sociedad en la consolidación de esta identidad. También se detecta una diferencia entre los desafíos a los que se enfrentan las madres frente a la reintegración y los desafíos identificados en la literatura que sugieren una idealización del futuro y proyecciones de identidad. Se discuten las implicaciones nocivas de esta idealización para estas mujeres y su reintegración social.*

PALABRAS CLAVE • *Madre judicializada, reinserción social, proyección de identidad, renegociación de identidad, yo posible.*

Analyse des facteurs associés à l'achèvement des Programmes d'accompagnement justice et santé mentale du Québec

Maude Boucher-Réhel, M. A.¹

*Étudiante au doctorat
École de criminologie, Université de Montréal
maude.boucher-rehel@umontreal.ca*

Yanick Charette, Ph. D.

*Professeur agrégé,
École de travail social et de criminologie, Université Laval
yanick.charette.1@ulaval.ca*

Chloé Leclerc, Ph. D.

*Professeure titulaire
École de criminologie, Université de Montréal
chloe.leclerc@umontreal.ca*

Audrey-Anne Dumais Michaud, Ph. D.

*Professeure adjointe,
École de travail social et de criminologie, Université Laval
audrey-Anne.Dumais-Michaud@tsc.ulaval.ca*

Geneviève Nault, M. A.

*Professeure assistante,
École de travail social et de criminologie, Université Laval
genevieve.nault@tsc.ulaval.ca*

Anne G. Crocker, Ph. D.

*Professeure titulaire
Département de psychiatrie et d'addictologie et École de criminologie, Université de Montréal
Directrice, Recherche et enseignement universitaire
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
anne.crocker@umontreal.ca*

Soutien financier: Le projet a été financé par un contrat du ministère de la Justice du Québec. Anne Crocker souhaite reconnaître la contribution du Programme des chaires de recherche du Canada.

1. École de criminologie, Pavillon Lionel-Groulx, Université de Montréal, C. P. 6128, Succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7, Canada.

Faits saillants

- Ce sont 72,3 % (n = 373) des participants des programmes d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM) du Québec qui ont complété le programme, ce qui représente un taux supérieur à la moyenne observée dans les études américaines, estimée à 52 %.
- Les participants qui utilisent des services médicaux ou psychosociaux et des services de soutien à l'intégration sociale sont plus susceptibles de compléter le PAJ-SM.
- Les participants qui présentent une plus grande stabilité au cours de leur participation au PAJ-SM, notamment sur le plan de l'emploi, des études, du logement ou de la relation conjugale, ont une probabilité plus élevée de le compléter.
- Bien que les participants qui brisent les conditions imposées par les équipes du PAJ-SM ou qui ont des rechutes de consommation durant leur participation complètent moins souvent le programme, les équipes du PAJ-SM se distinguent par leur tolérance en ne les excluant par systématiquement et en leur permettant de poursuivre leurs efforts.

RÉSUMÉ • *Les tribunaux de santé mentale (TSM) visent à offrir des services adaptés, réduire la récidive pénale et favoriser la réinsertion sociale des personnes criminalisées et incarcérées vivant avec un trouble mental. Cependant, des études américaines montrent que leur efficacité dépend de l'achèvement des programmes. Au Québec, ces TSM ont pris l'appellation de Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM). Basée sur un échantillon de 6 PAJ-SM et 516 participants, cette étude analyse l'effet de 30 variables indépendantes (caractéristiques des participants, objectifs ciblés, services reçus, conditions imposées et processus judiciaire) sur l'achèvement pour contribuer à l'avancement des connaissances sur ces programmes. Les résultats de modèles de régressions logistiques révèlent que les participants qui utilisent des services médicaux ou psychosociaux et des services de soutien à l'intégration sociale sont plus susceptibles de terminer le programme. Les délais entre les audiences PAJ-SM agissent comme modérateurs entre l'utilisation des services et l'achèvement des programmes. En clarifiant les éléments qui favorisent ou entravent l'achèvement, les résultats offrent des pistes de recommandations au sujet de l'encaissement et du soutien des participants.*

MOTS CLÉS • *Programme d'accompagnement, justice et santé mentale, PAJ-SM, tribunaux de santé mentale, TSM, facteurs de succès.*

Les tribunaux de résolution de problèmes ont été créés pour répondre aux enjeux sociaux liés à la criminalité, comme les troubles de santé mentale ou de toxicomanie, que les tribunaux traditionnels ne peuvent gérer adéquatement (Barber-Rioja et Rotter, 2014; Winick, 2003). Faute de ressources adaptées, les individus qui nécessiteraient des soins et du soutien communautaire sont plutôt criminalisés et incarcérés (Abramson, 1972; Hiday, 2011). Les tribunaux de santé mentale (TSM) ont donc émergé aux États-Unis en 1997, puis au Canada en 1998 (Slinger et Roesch, 2010). Le premier TSM québécois, le Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM), a été créé à Montréal en 2008 pour répondre à l'augmentation des personnes ayant un trouble mental devant les tribunaux (Provost, 2010). Ces tribunaux cherchent à offrir des services adaptés, réduire la récidive pénale et favoriser la réinsertion sociale (Dumais Michaud, 2019; Honegger, 2015).

L'achèvement des programmes de suivi des TSM

Les tribunaux spécialisés visent, entre autres, à trouver des solutions de recharge à l'incarcération par l'offre de programmes et de services adaptés pour répondre aux causes sous-jacentes des comportements criminalisés. En participant à un PAJ-SM, les personnes accusées d'un délit s'engagent dans un suivi avec une équipe traitante. Si elles atteignent les objectifs liés à leur suivi, elles auront terminé leur programme, et leurs accusations pourront être retirées ou réduites. Celles qui ne terminent pas le programme retournent devant le tribunal régulier pour faire face à leurs accusations. Puisque l'achèvement des programmes de suivi des TSM semble réduire de manière importante le risque de récidive pénale des participants (Hiday et al., 2014; Rubenstein et Yanos, 2019), plusieurs études, qui seront présentées ci-dessous, se sont intéressées aux facteurs influençant ce fait : les caractéristiques sociodémographiques, les antécédents criminels, l'état mental, les services reçus et les aspects de la participation au programme (p. ex. : durée du suivi, nombre d'audiences et respect des conditions).

Bien que la majorité de ces études se soient intéressées aux TSM² américains (Bonfine et al., 2016; Burns et al., 2013; Dirks-Linhorst et al., 2013; Dollar et al., 2018; Hiday et al., 2014; Ray et al., 2015;

2. L'étude de Dollar et al. (2018) a analysé un TSM et deux tribunaux de toxicomanie.

Rubenstein et Yanos, 2019) quelques-unes ont été effectuées au Canada³ (Ennis et al., 2016; Seto et al., 2018; Verhaaff et al., 2015). La plupart analysent un seul TSM (Bonfine et al., 2016; Burns et al., 2013; Dirks-Linhorst et al., 2013; Ennis et al., 2016; Hiday et al., 2014; Rubenstein et Yanos, 2019; Verhaaff et Scott, 2015), mais d'autres en étudient plusieurs (Dollar et al., 2018), cinq (Seto et al., 2018) ou huit (Ray et al., 2015). Le nombre de participants observés varie de 81 à 947 selon les études. La variable dépendante commune est l'achèvement du TSM, bien que certains auteurs tiennent aussi compte des taux de récidive pénale (Burns et al., 2013) ou du choix des accusés de participer ou non au TSM (Dirks-Linhorst et al., 2013).

Concernant les caractéristiques sociodémographiques, les participants qui reçoivent de l'aide financière gouvernementale (p. ex. : prestations d'aide sociale) (Dirks-Linhorst et al., 2013), qui n'ont pas d'emploi avant l'entrée dans le programme⁴ (Verhaaff et Scott, 2015), qui présentent une bonne stabilité résidentielle (Verhaaff et Scott, 2015), de race blanche (Dirks-Linhorst et al., 2013; Hiday et al., 2014; Rubenstein et Yanos, 2019) ou qui ont un niveau d'éducation plus élevé (Rubenstein et Yanos, 2019) terminent avec succès les programmes dans une plus grande proportion. Certaines études ont observé que les hommes (Bonfine et al., 2016; Dirks-Linhorst et al., 2013) et les jeunes (Bonfine et al., 2016) terminent les programmes dans une plus faible proportion. Or, d'autres études n'ont trouvé aucun lien entre le sexe (Bonfine et al., 2016; Burns et al., 2013; Dollar et al., 2018; Ennis et al., 2016; Hiday et al., 2014; Ray et al., 2015; Rubenstein et Yanos, 2019), l'âge (Burns et al., 2013; Dollar et al., 2018; Hiday et al., 2014; Ray et al., 2015; Rubenstein et Yanos, 2019) et l'achèvement du programme.

Avoir été incarcéré avant la participation au TSM (Bonfine et al., 2016; Burns et al., 2013; Seto et al., 2018) et, de manière plus générale, avoir des antécédents criminels (Seto et al., 2018) réduisent les probabilités de terminer cette participation. Le type d'infraction ayant mené aux accusations influence son achèvement ; les participants devant répondre à une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par

3. L'étude d'Ennis et al. (2016) a étudié les tribunaux de la Nouvelle-Écosse, celles de Seto et al. (2018) et de Verhaaff et Scott (2015) ont étudié les tribunaux en Ontario.

4. Les auteurs expliquent ce résultat par le fait que les responsabilités professionnelles et les exigences d'un TSM peuvent se faire obstacle. Les participants ayant un emploi se concentreraient davantage sur la conservation de leur travail et leur stabilité financière, négligeant ainsi des objectifs à long terme, tels que l'achèvement du TSM.

procédure sommaire (*misdemeanors*) sont moins susceptibles de la terminer que ceux ayant commis une infraction punissable par mise en accusation (*felonies*) (Ray et al., 2015). Aussi, les participants accusés pour des crimes contre la personne ont un meilleur taux d'achèvement que ceux accusés de délits mineurs (p. ex.: voler ou troubler la paix) (Bonfine et al., 2016; Dirks-Linhorst et al., 2013). Les résultats de l'étude de Bonfine et al. (2016) révèlent également qu'un risque de récidive pénale élevé (selon l'échelle du Level of Service Inventory – Revised [Andrews et Bonta, 1998]) diminue aussi les chances de succès.

La présence d'un diagnostic de trouble mental grave n'est pas associée à l'achèvement des programmes (Dirks-Linhorst et al., 2013; Bonfine et al., 2016; Burns et al., 2013), mais la présence de comorbidité diagnostique la réduit (Dirks-Linhorst et al., 2013; Verhaaff et Scott, 2015). Plusieurs études montrent un lien entre la consommation de substances et l'achèvement des TSM. Les participants avec un diagnostic de trouble lié à l'usage de substances (TUS) (Burns et al., 2013), ayant consommé des drogues lors de l'infraction menant à l'accusation (Hiday et al., 2014) ou pendant le programme (Hiday et al., 2014) terminent moins souvent ce dernier. Cependant, Dirks-Linhorst et al. (2013) ont observé que les participants avec un TUS avaient plus de chances de terminer le programme, grâce à l'effet positif des traitements en santé mentale et en toxicomanie ainsi qu'à la supervision plus étroite du tribunal pour les personnes avec un TUS.

Les participants qui utilisent des services et traitements en santé mentale (Bonfine et al., 2016) et pharmacologiques (Bonfine et al., 2016; Dirks-Linhorst et al., 2013) sont plus portés à terminer leur programme avec succès. Toutefois, les traitements en santé mentale avant l'intégration au TSM ne sont pas associés à cet achèvement (Rubenstein et Yanos, 2019). Les participants avec des besoins cliniques multiples (psychiatrie, santé physique, toxicomanie, service en gestion des émotions) sont moins nombreux à terminer leur programme (Seto et al., 2018).

Pour ce qui est des caractéristiques de la participation au TSM, une durée de suivi plus longue (Bonfine et al., 2016; Rubenstein et Yanos, 2019; Seto et al., 2018) et un plus grand nombre d'audiences est associé à l'achèvement (Dirks-Linhorst et al., 2013; Hiday et al., 2014). Cependant, de nouvelles accusations durant la participation au TSM (Dirks-Linhorst et al., 2013; Hiday et al., 2014), le non-respect des conditions du TSM (Hiday et al., 2014) ou l'absence à une audience sans

raison valable (Hiday et al., 2014) sont négativement associés à l'achèvement positif du programme.

Les études sur les TSM, présentées précédemment, relèvent des facteurs liés à l'achèvement du programme, mais leurs résultats manquent de clarté. Plusieurs raisons expliquent cette situation. D'abord, de nombreuses recherches se concentrent sur un seul ou quelques TSM, limitant la généralisation des résultats (Bonfine et al., 2016; Burns et al., 2013; Dirks-Linhorst et al., 2013; Ennis et al., 2016; Hiday et al., 2014; Rubenstein et Yanos, 2019; Verhaaff et Scott, 2015). Ensuite, les TSM varient en durée, critères d'admission et ressources, compliquant les comparaisons (Ray et al., 2015; Rubenstein et Yanos, 2019). De plus, certaines études manquent de données longitudinales, notamment sur les abandons ou les exclusions, ce qui restreint l'analyse des facteurs d'achèvement ou de non-achèvement du programme (Bruns et al., 2013; Dollar et al., 2018). Par ailleurs, les données proviennent souvent de sources administratives non conçues pour la recherche, ce qui entraîne des lacunes dans les informations disponibles (Ennis et al., 2016; Hiday et al., 2014; Seto et al., 2018). Enfin, des variables clés, comme la gravité des infractions (Seto et al., 2018; Ray et al., 2015) ou les détails du programme (médication, thérapies, sanctions) (Burns et al., 2013; Hiday et al., 2014), sont parfois omises, ce qui peut biaiser les résultats.

La présente étude

La mise en œuvre des TSM peut représenter une réponse juridique à l'enjeu complexe entourant la judiciarisation accrue des personnes vivant avec un trouble mental. D'ailleurs, en 2015, le juge Schneider recommandait leur implantation à l'échelle canadienne en raison de leur effet sur la réduction de la récidive pénale (Lowder et al., 2018; Schneider, 2015). Bien que plusieurs études américaines confirment leur efficacité (Hiday et al., 2014; Rubenstein et Yanos, 2019), aucune étude n'a encore évalué l'impact des PAJ-SM (Protecteur du citoyen, 2011). Considérant qu'aujourd'hui, il existe plus d'une quarantaine de PAJ-SM sur le territoire québécois, suivant l'effort du ministère de la Justice et de ses partenaires d'implanter des PAJ-SM dans tous les districts judiciaires du Québec (Bélanger et al., 2022), il s'avère nécessaire de comprendre quels facteurs influencent l'achèvement de ces programmes et de quelle manière.

Cette étude vise donc à déterminer les facteurs influençant l'achèvement des TSM au Québec. En clarifiant les éléments qui favorisent ou entravent cet achèvement, cette recherche pourrait améliorer l'encadrement et le soutien des participants.

Méthode

Données

L'échantillon utilisé pour mesurer l'achèvement des programmes de suivis des PAJ-SM provient du Projet de recherche sur l'évaluation du Programme d'accompagnement justice et santé mentale du Québec mené par l'Observatoire en justice et santé mentale entre 2019 et 2024.

Cette étude longitudinale porte sur des accusés suivis de 2014 à 2022 dans l'un des dix PAJ-SM étudiés. L'analyse repose sur un sous-échantillon de 516 participants de six PAJ-SM, correspondant à l'ensemble des données collectées au moment de la réalisation des analyses en novembre 2023. Les informations ont été extraites des dossiers judiciaires de la poursuite et incluent les caractéristiques sociodémographiques, les rapports d'arrestation et le suivi des participants. Les données ont été colligées sur une plateforme sécurisée de l'Observatoire. L'approbation éthique et d'accès aux dossiers de la poursuite a été obtenue.

Mesures

Achèvement du programme. L'achèvement du programme, qui correspond à la fin du programme avec succès selon l'équipe de suivi, a été identifié selon les notes aux dossiers de la poursuite. Dans notre échantillon, 373 participants (72,3 %) ont terminé le programme avec succès.

Caractéristiques des participants. Le tableau 1 présente les caractéristiques des participants à l'étude (sexe, âge, ville, diagnostic et infractions). Ceux-ci ont en moyenne 36,78 ans ($\bar{E}T = 13,37$) au début du programme et sont majoritairement des hommes (69,2%). Les accusés proviennent d'un des six districts judiciaires où une collecte de données a été effectuée (Ville A: $n = 151$; 29,3%; Ville B: $n = 103$; 20,0%; Ville C: $n = 94$; 18,2%; Ville D: $n = 71$; 13,8%; Ville E: $n = 68$; 13,2%; et Ville F: $n = 29$; 5,6%). Puisque l'étude n'est pas de nature comparative, le nom des districts a été anonymisé. Ceux-ci agiront principalement en tant que variable contrôle. Les diagnostics sont

regroupés en trois catégories, soit les troubles psychotiques (schizophrénie, trouble schizo-affectif, trouble délirant, etc.; 30,0%; n = 155), les troubles de personnalité (35,3%; n = 182) et les troubles liés à l'usage de substance (TUS; alcool ou drogue; 28,5%, n = 147). Ces troubles ne sont pas exclusifs, plus d'un pouvant être consigné dans un dossier. Ces diagnostics sont basés sur l'information présente dans celui de la poursuite, et leur validité est incertaine. Par exemple, pour 16,5% des participants, aucun diagnostic n'était mentionné au dossier.

T A B L E A U 1
Statistiques univariées des variables de contrôle

	<i>n/moyenne</i>	<i>% /ÉT</i>
Caractéristiques sociodémographiques		
Sexe		
Homme	357	69,2 %
Femme	159	30,8 %
Âge	36,78	13,37
18-25 ans	127	24,6 %
26-39 ans	193	37,4 %
40 ans et plus	196	38,0 %
Ville		
Ville A	151	29,3 %
Ville B	103	20,0 %
Ville C	94	18,2 %
Ville D	71	13,8 %
Ville E	68	13,2 %
Ville F	29	5,6 %
Diagnostics^a		
Trouble psychotique mentionné	155	30,0 %
Trouble de personnalité mentionné	182	35,3 %
Trouble lié à l'usage de substance mentionné	147	28,5 %
Infractions		
Indice de gravité de la criminalité	157,23	165,58

^a La somme des pourcentages du type de diagnostic n'est pas de 100, puisque les catégories ne sont pas mutuellement exclusives, une personne pouvant avoir plus d'un diagnostic.

Les infractions selon l'Indice de gravité de la criminalité. Les infractions ont d'abord été divisées en six grandes catégories⁵: infractions administratives de non-respect des conditions et de non-respect d'une

5. Les variables concernant les types d'infractions n'avaient pas de relation significative avec la variable dépendante et donc seule la variable de l'IGC a été conservée dans les analyses. Bien que la mesure de la gravité des infractions soit subjective, l'indice de gravité des infractions de Statistique Canada est utilisé dans des recherches canadiennes lorsqu'il

ordonnance du tribunal (n = 162; 31,2 %); autres infractions administratives (violation de la paix, entrave à la justice ou à un agent de la paix, méfait public, usage d'une arme à feu, possession d'armes) (n = 72; 14,0 %); infractions de voies de fait (n = 195; 37,8 %); infractions impliquant de la violence ou la menace de violence (harcèlement criminel, communications indécentes ou harcelantes, intimidation, extorsion, séquestration ou enlèvement) (n = 211; 40,9 %); infractions contre les biens (vol, vol qualifié, possession de biens volés, trafic de biens volés, introduction par effraction, incendie criminel, méfait, fraude, contrefaçon) (n = 203; 39,3 %); et autres types d'infractions (infractions sexuelles, infractions concernant les drogues et infractions concernant la conduite d'un véhicule à moteur) (n = 57; 11,0 %). Pour mesurer la gravité des délits en lien avec l'accusation, l'Indice de gravité des infractions de Statistique Canada⁶ (Wallace et al., 2009) a été utilisé. Cet indice évalue la gravité des infractions commises par l'accusé; celles-ci sont ensuite additionnées pour obtenir un indice global. En moyenne, les accusés ont commis des infractions d'une sévérité de 157,23 sur l'Indice de gravité des infractions (ET = 165,58)⁷, comparables à un délit de possession de biens volés de plus de 5 000 \$. Cet indice ne tient pas compte des antécédents judiciaires, mais uniquement des infractions ayant mené au suivi du PAJ-SM.

Objectifs ciblés. Les objectifs sont les buts que les participants s'engagent à atteindre durant leur participation au PAJ-SM, en collaboration avec les équipes multidisciplinaires. Les objectifs ont été regroupés en sept catégories (Tableau 2), soit ceux en lien avec: (1) un suivi médical ou psychosocial (avec un médecin, un psychiatre, une équipe médicale, un psychologue, un éducateur, un travailleur social, un intervenant; n = 315; 61,0 ; (2) un suivi spécialisé (services liés aux problématiques de jeu, de vol, de suicide, de violences sexuelles, de gestion des émotions; n = 162; 31,4 %); (3) un suivi en toxicomanie (n = 101; 19,6 %); (4) un suivi de soutien à l'insertion sociale (l'emploi, les études, la sphère occupationnelle, les finances, l'alimentation, l'hygiène de vie; n = 221; 42,8 %); (5) un suivi par rapport à la stabilité résidentielle (n = 87;

est question de gravité du délit justifiant son utilisation. Elle permet aussi de contrôler les résultats pour les types d'infractions admis dans les PAJ-SM.

6. Il s'agit d'un indice calculé à partir du taux d'incarcération et la durée en jours de la peine d'incarcération par type d'infraction.

7. Étant donné la distribution «asymétrique» de cette variable, la fonction logarithmique a été utilisée pour normaliser la distribution.

16,9%); (6) un objectif en lien avec la consommation (diminution ou arrêt de la consommation; n = 100; 19,4%); et (7) tout autre objectif (prendre sa médication, se soumettre à une évaluation psychiatrique, respecter les règles du PAJ-SM, se présenter à la cour, développer de meilleures relations avec sa famille, écrire une lettre d'excuse à la victime, etc.; n = 234; 45,3%). Les objectifs sont codés de manière dichotomique, identifiant au moins une présence de l'objectif durant l'ensemble du suivi de l'individu, et ne sont pas mutuellement exclusifs.

TABLEAU 2

Statistiques univariées des interventions et des exigences des PAJ-SM

	<i>n/moyenne</i>	% /ÉT
Objectifs des suivis PAJ-SM		
Suivi médical/psychosocial ^a	315	61,0 %
Suivi spécialisé ^b	162	31,4 %
Suivi en toxicomanie	101	19,6 %
Suivi d'insertion sociale ^c	221	42,8 %
Suivi pour la stabilité résidentielle	87	16,9 %
Consommation ^d	100	19,4 %
Autres objectifs ^e	234	45,3 %
Services reçus		
Médical/psychosocial ^a	282	54,7 %
Spécialisé ^b	98	19,0 %
Toxicomanie	106	20,5 %
Insertion sociale ^c	83	16,1 %
Stabilité résidentielle	79	15,3 %
Conditions émises		
Suivi PAJ-SM ^f	96	18,6 %
Résidence et couvre-feu	144	27,9 %
Consommation ^g	73	14,1 %
Autres ^h	166	32,2 %

^a Objectifs/services en lien avec un suivi avec un médecin, un psychiatre, une équipe médicale, un psychologue, un éducateur, un travailleur social, un intervenant, etc.

^b Objectifs/services en lien avec des services liés aux problématiques de jeu, de vol, de suicide, de violences sexuelles, de gestion des émotions, etc.

^c Objectifs/services en lien avec un suivi pour l'emploi, les études, la sphère occupationnelle, les finances, l'alimentation, l'hygiène de vie, etc.

^d Objectifs de diminution ou d'arrêt de la consommation.

^e Objectifs en lien avec la prise de sa médication, sa participation à une évaluation psychiatrique, le respect des règles du PAJ-SM, sa présence à la cour, le développement de meilleures relations avec sa famille, la rédaction d'une lettre d'excuse à la victime, etc.

^f Conditions d'effectuer un suivi médical ou d'effectuer un suivi psychosocial.

^g Conditions en lien avec la non-consommation, la non-communication avec des personnes qui consomment, la non-possession d'alcool ou de drogues, la non-visite d'un lieu où il y a consommation d'alcool ou de drogue, etc.

^h Conditions en lien avec les travaux communautaires, l'interdiction de conduire, le paiement d'une amende, la non-possession d'armes ou la non-communication avec la victime, etc.

Services reçus. Les services incluent les thérapies, aides et traitements reçus par les accusés pendant leur participation au PAJ-SM. Même si un participant a l'intention de suivre un traitement, c'est l'indicateur de services qui mesure s'il l'a effectivement fait. Les services ont été regroupés en cinq catégories (Tableau 2), soit ceux en lien avec : (1) un suivi médical ou psychosocial (suivi avec un médecin, un psychiatre, une équipe médicale, un psychologue, un éducateur, un travailleur social, un intervenant ; n = 54,7 %) ; (2) un suivi spécialisé (services liés aux problématiques de jeu, de vol, de suicide, de violences sexuelles, de gestion des émotions ; n = 98 ; 19 %) ; (3) un suivi en toxicomanie (n = 106 ; 20,5 %) ; (4) un suivi de soutien à l'insertion sociale (l'emploi, les études, la sphère occupationnelle, les finances, l'alimentation, l'hygiène de vie ; n = 83 ; 16,1 %) ; et (5) un suivi par rapport à la stabilité résidentielle (n = 79 ; 15,3 %). Les services sont codés de manière dichotomique, relevant au moins une présence du service durant l'ensemble du suivi de l'individu, et ne sont pas mutuellement exclusifs.

Conditions émises. Les conditions sont celles imposées par la cour régulière dans le cadre d'ordonnance de mise en liberté provisoire, de probation, de libération conditionnelle ou d'emprisonnement avec sursis. Les conditions consignées au dossier ont été regroupées en quatre catégories, soit : (1) des conditions de maintenir le suivi avec l'équipe du PAJ-SM (n = 96 ; 18,6 %) ; (2) des conditions en lien avec le lieu de résidence ou un couvre-feu (n = 144 ; 27,9 %) ; (3) des conditions en lien avec la consommation (ne pas consommer, ne pas communiquer avec des personnes qui consomment, ne pas posséder d'alcool ou de drogue, ne pas aller dans un lieu où il y a consommation d'alcool ou de drogue ; n = 73 ; 14,1 %) ; et (4) des autres conditions (réaliser des travaux communautaires, ne pas conduire un véhicule, payer une amende, ne pas posséder d'armes, ne pas communiquer avec la victime, etc. ; n = 166 ; 32,2 %).

Description du processus judiciaire. Le tableau 3 présente les indicateurs en lien avec le processus judiciaire au sein des PAJ-SM. Dans un premier temps, la durée moyenne des délais entre les audiences a été calculée, soit la somme de ces délais divisée par le nombre d'audiences non annulées. En moyenne, la durée entre les audiences du PAJ-SM est de 63,25 jours (ET = 37,75). Le plus grand délai entre deux audiences

est de 442 jours et 28 participants⁸ n'avaient eu qu'une audience et donc aucun délai dans ce cas. Le deuxième indicateur du processus est le nombre d'audiences annulées durant l'ensemble de la période d'accompagnement du PAJ-SM, celui-ci variant de 0 à 4, avec une moyenne de 0,35 audience annulée (ÉT = 0,74). Le plus grand nombre d'audiences pour un participant a été de 15, et la durée de participation la plus longue, de 1 029 jours.

TABLEAU 3
Statistiques univariées du processus judiciaire

	<i>n/moyenne</i>	<i>% /ÉT</i>
Caractéristiques des audiences PAJ-SM		
Délais entre les audiences	63,25	37,75
Audiences annulées	0,35	0,74
Événements de vie durant la trajectoire PAJ-SM		
Non-respect de conditions ^a	51	9,9 %
Consommation	153	29,7 %
Récidive	91	17,6 %
Hospitalisation	112	21,7 %
Stabilité	0,24	0,25
PAJ-SM terminé	373	72,3 %

^a Inclut le non-respect d'objectifs du PAJ-SM et le non-respect des conditions imposées par le tribunal régulier.

Ensuite, quatre indicateurs permettent de prendre la mesure des événements significatifs qui se sont produits durant la participation au PAJ-SM⁹, soit la présence d'un non-respect de conditions ou d'objectif¹⁰ (9,9 % ; n = 51), d'une rechute de consommation (29,7 % ; n = 153), d'une récidive pénale¹¹ (17,6 % ; n = 91) et d'une hospitalisation (21,7 % ; n = 112). Une échelle de la stabilité a été créée pour évaluer quatre

8. Ces participants ont été inclus dans les analyses puisqu'ils ont été intégrés dans un PAJ-SM.

9. Il convient de préciser que cette information reflète uniquement ce qui est inscrit au dossier de la poursuite, et il est possible qu'il y ait des cas de non-respect de conditions, des rechutes, des récidives ou des hospitalisations dont l'équipe n'a pas été informée ou qui n'ont pas été notés dans le dossier.

10. Incluant les conditions que l'accusé doit respecter en vertu d'une ordonnance du tribunal régulier et les objectifs inscrits au plan d'action dans le cadre du PAJ-SM.

11. Incluant la présence d'une nouvelle infraction (14,3 % ; n = 74) ou la présence d'un acte violent (6,4 % ; n = 33) n'ayant pas mené à des accusations criminelles, durant le PAJ-SM. L'addition des participants ayant commis une nouvelle infraction ou ayant commis un acte de violence n'égale pas le nombre de participants qui ont commis une récidive, car un participant peut avoir commis un acte de violence et une nouvelle infraction.

composantes d'un mode de vie stable durant le suivi, soit le fait d'avoir un emploi, d'être dans une relation conjugale, d'être aux études et d'avoir une stabilité résidentielle. Chaque composante a été codifiée dichotomiquement pour déterminer si le participant remplissait ces critères à un moment donné durant son parcours PAJ-SM. L'échelle affiche la somme de ces quatre indicateurs, ensuite divisée par 4, dont la moyenne y est représentée de 0 à 1, où « 1 » correspond à un mode de vie stable et « 0 », à un mode de vie instable. Les participants ont obtenu un score moyen de 0,24 ($\bar{E}-T = 0,25$) à l'échelle de stabilité.

Analyse

Une analyse de régression logistique a été effectuée afin de déterminer les facteurs qui sont associés à l'achèvement des PAJ-SM et de calculer leur effet sur la variable dépendante à l'aide du rapport de cote, tout en contrôlant pour l'ensemble des facteurs inclus au modèle. Vu le grand nombre de variables indépendantes à considérer (7 variables de contrôle et 23 variables de prédiction), la taille de l'échantillon relativement limitée ($n = 516$) et le taux de base relativement faible de notre variable dépendante (27,7%¹²), la méthode d'analyse pas à pas (*stepwise*) avec sélection descendante a été utilisée pour déterminer le modèle optimal qui explique l'achèvement du programme de suivi. Les variables liées aux caractéristiques des participants ont été insérées dans un premier bloc d'analyse afin d'agir comme variables de contrôle. Dans un second bloc, les 23 prédicteurs ont été intégrés et soumis à la méthode d'analyse pas à pas avec élimination descendante en calculant le rapport de vraisemblance. Le seuil d'entrée et d'élimination des prédicteurs du modèle a été fixé à $p < 0,05$. Un maximum de vingt itérations a été permis et la limite de classifications a été établie à 0,5. Une ordonnée à l'origine (*intercept*) a également été incluse dans le modèle.

Résultats

Le tableau 4 présente les résultats de l'analyse de régression logistique pas à pas prédisant l'achèvement du programme de suivi. L'analyse a permis de définir sept prédicteurs étroitement reliés à l'achèvement du programme de suivi. Le modèle permet d'expliquer 26,7 % de la variance.

12. Il s'agit du pourcentage d'accusés n'ayant pas terminé le PAJ-SM.

TABLEAU 4

**Régression logistique prédisant la probabilité de terminer
avec succès le suivi des PAJ-SM**

	<i>Exp(B)</i>	<i>95 % IC</i>	
Variables de contrôle			
Sexe (réf. : Homme)			
Femme	1,48	0,88	2,50
Âge (réf. : 18-25 ans)			
26-39 ans	1,33	0,75	2,35
40 ans et plus	1,62	0,90	2,90
Villes (réf. : Ville B)			
Ville A	1,74	0,86	3,53
Ville C	0,63	0,29	1,34
Ville D	0,99	0,43	2,29
Ville E	1,63	0,74	3,59
Ville F	1,21	0,45	3,23
Diagnostics			
Trouble psychotique mentionné	1,22	0,75	2,01
Trouble de personnalité mentionné	0,86	0,50	1,46
Trouble lié à l'usage des substances mentionné	0,82	0,47	1,42
Infractions			
Indice de gravité de la criminalité	1,00	0,99	1,00
Intervention et exigences			
Services reçus			
Médical /psychosocial	3,00***	1,80	4,98
Insertion sociale	4,01***	1,80	8,93
Processus judiciaire			
Caractéristiques des audiences PAJ-SM			
Délais entre les audiences	1,02***	1,01	1,03
Audiences annulées	0,62**	0,44	0,88
Événements de vie durant la trajectoire PAJ-SM			
Non-respect des conditions	0,39*	0,18	0,83
Consommation	0,38***	0,22	0,64
Stabilité	7,06***	2,39	20,84
Ordonnées à l'origine	0,3*		
R ² Nagelkerke	26,7 %		
Khi ² (dl), p	105,68 (19), 0,001		

^a Variables entrées à l'étape 1: Non-respect des conditions durant le PAJ-SM, Rechute de consommation durant le PAJ-SM, Récidive pénale durant le PAJ-SM, Hospitalisation durant le PAJ-SM, Stabilité durant le PAJ-SM, Objectif d'effectuer un suivi médical/psychosocial, Objectif d'effectuer un suivi spécialisé, Objectif d'effectuer un suivi en toxicomanie, Objectif d'effectuer un suivi pour le soutien à l'insertion sociale, Objectif d'effectuer un suivi pour la stabilité résidentielle, Objectif en lien avec la consommation (diminution ou arrêt), Objectif en lien avec la conformité et les relations, Condition en lien avec la participation au programme PAJ-SM, Autres conditions, Condition concernant le couvre-feu et la résidence durant l'accompagnement, Condition en lien avec la consommation, Moyenne des délais entre les audiences PAJ-SM, Nombre d'audiences annulées lors de l'accompagnement, Service médical/psychosocial, Service spécialisé, Service en toxicomanie, Service de soutien à l'insertion sociale, Service pour la stabilité résidentielle.

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

Caractéristiques des participants

Comme il est possible de l'observer dans le tableau 4, aucune relation n'a été trouvée entre l'achèvement du programme et le sexe, l'âge ou les diagnostics des participants, ou encore la gravité des infractions commises. Aucune différence entre les districts judiciaires n'a été constatée.

Objectifs ciblés, services reçus et conditions émises

Aucun des indicateurs des objectifs ciblés ou des conditions émises n'a atteint un seuil de prédiction suffisant pour être considéré dans l'équation finale du modèle pas à pas. Par contre, deux indicateurs des services reçus ont été intégrés au modèle de prédiction. Le fait de participer à des services médicaux ou psychosociaux triple les probabilités de terminer le programme ($\exp(b) = 3,00$; $p < 0,001$; IC 95 % [1,80; 4,98]) et l'utilisation de services de soutien à l'insertion sociale augmente de 4 fois ces probabilités ($\exp(b) = 4,01$; $p < 0,001$; IC 95 % [1,80; 8,93]).

Processus judiciaire des PAJ-SM

De plus grands délais entre les audiences ont un effet modérateur sur le rapport entre les services offerts et l'achèvement du programme, et ils sont associés à de plus fortes probabilités de terminer le PAJ-SM ($\exp(b) = 1,02$; $p < 0,001$; IC 95 % [1,01; 1,03]). Toutefois, l'annulation de plusieurs audiences durant le suivi diminue les probabilités de le terminer ($\exp(b) = 0,62$; $p < 0,007$; IC 95 % [0,44; 0,88]).

Des cinq types d'événements importants s'étant produits durant le suivi des participants au programme, seuls trois ont atteint un seuil de prédiction suffisant pour être inclus au modèle final, soit le non-respect des conditions, la consommation, et l'indice de stabilité. Le fait de ne pas respecter ses objectifs et ses conditions diminue de 2,56 fois les probabilités de terminer le programme ($\exp(b) = 0,39$; $p < 0,014$; IC 95 % [0,18; 0,83]). Une rechute de consommation lors du suivi en diminue de 2,63 fois les probabilités de l'achever ($\exp(b) = 0,38$; $p < 0,001$; IC 95 % [0,22; 0,64]). Les résultats en lien avec l'échelle de stabilité montrent qu'un participant qui a une valeur de 1 sur cette échelle a 7 fois plus de chances de réussir le programme qu'un individu qui a un score de 0 ($\exp(b) = 7,06$; $p < 0,001$; IC 95 % [2,39; 20,84]).

Discussion

Caractéristiques des participants

Les résultats confirment que le sexe (Bonfine et al., 2016; Burns et al., 2013; Dollar et al., 2018; Ennis et al., 2016; Hiday et al., 2014; Ray et al., 2015; Rubenstein et Yanos, 2019) et l'âge (Burns et al., 2013; Dollar et al., 2018; Hiday et al., 2014; Ray et al., 2015; Rubenstein et Yanos, 2019) n'influencent pas l'achèvement du programme.

L'absence de relation entre les diagnostics et l'achèvement du programme, comme observé dans d'autres études (Bonfine et al., 2016; Burns et al., 2013; Dirks-Linhorst et al., 2013; Seto et al., 2018), peut s'expliquer en partie par le biais de sélection des participants admis au PAJ-SM. Les accusés souhaitant intégrer un PAJ-SM rencontrent d'abord l'intervenant pivot, qui évalue la présence d'indices de trouble mental, la possibilité d'intervention et leur capacité à s'engager dans le programme (Observatoire en justice et santé mentale, 2023). Ainsi, ce n'est pas le diagnostic, mais la capacité de mobilisation qui détermine l'admissibilité. Notre étude révèle un taux d'achèvement de 72 % aux PAJ-SM, suggérant une sélection de participants prédisposés à terminer le programme. Ce taux, bien que dans la fourchette des TSM américains (19 % – 81 %), dépasse la moyenne de 52 % (Hiday et al., 2014).

Les résultats précédents soulèvent des questions sur l'efficacité des PAJ-SM. D'une part, le biais de sélection de « bons » participants qui seront en mesure de terminer le programme par les équipes des PAJ-SM fait en sorte qu'une partie importante d'accusés ayant une problématique de santé mentale reste prise dans le système de justice pénale régulier. D'autre part, le fait que 28 % des participants ne parviennent pas à achever le programme signifie qu'une portion importante de participants doit retourner devant la cour régulière pour que leur dossier soit jugé, alors qu'il a été démontré à plusieurs reprises que la judiciarisation et l'incarcération de ces personnes ne sont pas la solution appropriée pour les aider (Birmingham, 2003).

Aucune relation significative n'a pu être établie entre la gravité des infractions et l'achèvement du programme, comme observé dans d'autres études (Burns et al., 2013; Dollar et al., 2018; Hiday et al., 2014). Bien que les acteurs des PAJ-SM affirment ne pas avoir de critère d'exclusion lié au type de délit (sauf pour les délits plus graves) (Observatoire en justice et santé mentale, 2023), les données montrent une tendance à accepter des infractions moins graves, ce qui expliquerait l'absence de

relation avec l'achèvement du programme. Cela reflète la judiciarisation des comportements moins graves, mais visibles, des personnes en situation précaire et avec des troubles mentaux (Jaimes et al., 2009). Effectivement, ces individus sont souvent judiciarés pour leurs comportements dérangeants qui sont, en outre, plus visibles en contexte de précarité, tels que l'itinérance (Bernstein et Seltzer, 2003 ; Jaimes et al., 2009). Par ailleurs, l'absence de relation entre l'achèvement du programme et la gravité des infractions invite à reconsidérer les critères d'admission des participants, puisqu'avec les ressources nécessaires, même les accusés ayant commis des crimes graves sont en mesure de terminer un suivi au sein d'un TSM (Hiday et al., 2014).

Objectifs ciblés, services reçus et conditions émises

Les participants recevant des services médicaux, psychosociaux et de soutien à l'insertion sociale ont plus de chances d'achever le programme (Jaimes et al., 2009 ; Seto et al., 2018 ; Winick, 2003), ce qui confirme que l'accompagnement psychosocial en communauté est un facteur clé (Protecteur du citoyen, 2011).

À l'inverse, le non-respect des objectifs et conditions réduit les taux d'achèvement. Cela peut être dû au fait que les conditions et objectifs imposés peuvent nuire aux accusés (Winick, 2003). Leur application peut être perçue comme antithérapeutique, où les exigences légales priment leur bien-être (Dumais Michaud, 2019). Un cadre coercitif et autoritaire peut mener à une surveillance excessive des PAJ-SM, influençant négativement l'achèvement du programme (Dumais Michaud, 2019 ; Redlich, 2013).

Processus judiciaire des PAJ-SM

Les délais entre les audiences PAJ-SM modèrent l'effet des services sur l'achèvement du programme. L'encadrement des participants engagés dans des services permet aux équipes des PAJ-SM d'allonger les délais entre les audiences. Bien que les TSM assurent une surveillance étroite (Kaiser et Holtfreter, 2016), ces services permettent aux participants de consolider leurs acquis et de prouver leur stabilité. Cela reflète la confiance de l'équipe du PAJ-SM dans le rétablissement de l'accusé tout en maintenant un cadre de contrôle (Barber-Rioja et Rotter, 2014). Cependant, les tribunaux spécialisés sont critiqués pour la durée de leur

prise en charge des participants, souvent plus longue que dans les tribunaux réguliers (Hannah-Moffat et Maurutto, 2012). Ceci soulève l'enjeu des délais et de la disponibilité des ressources judiciaires. Néanmoins, les analyses montrent que, dans certains cas, ces délais peuvent s'avérer bénéfiques, puisqu'ils permettent aux participants d'être accompagnés et suivis durant leur processus de rétablissement. Ainsi, chercher à réduire les délais à tout prix, sans tenir compte de ces situations particulières, risquerait de nuire aux participants.

Pendant cette période de supervision, les participants doivent souvent se conformer à des conditions qui vont au-delà du traitement ou de la punition, visant plutôt à en faire des individus capables de s'autogérer (Hannah-Moffat et Maurutto, 2012; Turnbull et Hannah-Moffat, 2009). Cela se traduit notamment dans les PAJ-SM par l'imposition d'objectifs d'insertion sociale. Par conséquent, ces personnes sont souvent soumises à des périodes de surveillance, de contrôle et d'intervention plus longues que celles imposées par les tribunaux traditionnels, non seulement afin qu'elles terminent leur traitement, mais aussi pour les rendre «gouvernables et responsables» (Hannah-Moffat et Maurutto, 2012).

Les résultats révèlent que l'annulation d'audiences durant un suivi diminue les probabilités de terminer celui-ci, confirmant ainsi les conclusions de Hiday et al. (2014) selon lesquelles le défaut de l'accusé de se présenter aux audiences du TSM diminuait les chances d'achèvement du programme. L'absence de l'accusé est souvent la principale raison d'annulation, et peut être interprétée par l'équipe du PAJ-SM comme un manque de motivation et d'engagement dans son processus de rétablissement. Un accusé pourrait également être démotivé du processus pour des raisons structurelles, comme le fait de devoir se présenter au tribunal à de nombreuses reprises sur une longue période. De plus, des annulations non liées à l'absence de l'accusé (report d'audience à cause de la COVID-19, attente du rapport d'expertise, etc.) pourraient causer de la frustration chez celui-ci et potentiellement le décourager de poursuivre le processus.

Les résultats mettent en évidence que le non-respect des objectifs ou des conditions influence l'achèvement du programme, ce qui rejoint les conclusions d'autres études (Hiday et al., 2014). Le fait que les participants enfreignant leurs conditions ne sont pas automatiquement exclus du PAJ-SM illustre la flexibilité du programme à offrir plusieurs chances aux participants afin qu'ils respectent leurs objectifs. Les équipes des

PAJ-SM semblent donc comprendre que le parcours de rétablissement des accusés n'est pas linéaire et que ceux-ci peuvent nécessiter du temps pour s'engager pleinement, mettant l'accent non pas sur l'absence de symptômes, mais sur l'atteinte d'une qualité de vie satisfaisante pour éviter de nouvelles judiciarisations.

Une rechute de consommation lors du suivi diminue significativement les probabilités de terminer le programme, ratifiant ainsi les résultats d'autres recherches (Burns et al., 2013 ; Dirks-Linhorst et al., 2013 ; Hiday et al., 2014). Ce résultat souligne l'importance accordée à la consommation (alcool ou drogue) par les acteurs des PAJ-SM. D'ailleurs, lorsque la rechute de consommation est prise en compte dans les analyses, elle devient un facteur plus déterminant que la récidive pénale pour l'exclusion d'un participant. Les infractions commises pendant le PAJ-SM peuvent être considérées comme faisant partie des infractions admissibles à une réduction de peine, ce qui pourrait expliquer pourquoi la récidive pénale est un prédicteur moins décisif.

L'absence de lien entre l'hospitalisation et l'achèvement du programme pourrait s'expliquer par la logique même des TSM. Ces tribunaux sont conçus pour accompagner les accusés atteints de troubles mentaux. Ainsi, exclure un participant en raison d'une hospitalisation irait à l'encontre de leur objectif, puisque celui-ci serait pénalisé pour le problème de santé que le TSM cherche précisément à prendre en charge.

Enfin, nos résultats indiquant que la stabilité des participants augmentait les probabilités de succès du programme appuient les constats d'autres études qui ont observé un lien positif entre l'emploi (Berghofer et al., 2002 ; Butzin et al., 2002), l'éducation (Butzin et al., 2002 ; Rubenstein et Yanos, 2019), le mariage (Butzin et al., 2002 ; Rubenstein et Yanos, 2019 ; Seto et al., 2018), la stabilité résidentielle (Broner et al., 2004 ; Burns et al., 2013 ; Verhaaff et Scott, 2015) et l'achèvement des programmes d'un tribunal spécialisé. Il est permis de poser l'hypothèse que les participants ayant une plus grande stabilité sont plus disposés à s'investir dans le PAJ-SM, ayant plus de temps et d'énergie, et de mécanismes d'adaptation. Et, qu'au contraire, ceux vivant une grande instabilité ont plus de besoins à combler et d'objectifs à atteindre, rendant leur parcours plus ardu. Il est important de noter que certains accusés ont déjà une certaine stabilité au moment de leur intégration au PAJ-SM. La capacité d'agir sur leur problème, favorisée par cette stabilité, est prise en considération par les équipes lors de l'intégration des participants. La stabilité initiale des accusés n'est donc pas nécessairement attribuable aux

PAJ-SM. D'ailleurs, cette hypothèse est appuyée par le taux d'achèvement du programme par les participants qui, comme mentionné précédemment, reflète une pratique des équipes des PAJ-SM consistant à accepter de « bons » candidats prédisposés à terminer ledit programme.

Conclusion

Cette étude a examiné l'effet de 30 variables indépendantes sur l'achèvement de 6 PAJ-SM par 516 participants. L'accès aux services médicaux, psychosociaux et d'insertion sociale, ainsi qu'un mode de vie stable, favorisent cet achèvement. Toutefois, l'annulation fréquente d'audiences, le non-respect des conditions et la rechute diminuent les probabilités d'y parvenir. Les délais entre les audiences modèrent l'effet des services sur l'achèvement du programme. L'envergure de cette étude, comme en témoigne le nombre de participants, de PAJ-SM et de variables indépendantes testées, contribue de manière significative aux recherches qui s'intéressent aux facteurs influençant l'achèvement des TSM.

Limites

Les données, collectées à partir des dossiers des avocats de la poursuite, étaient incomplètes. Par exemple, dans le cas de 16,5 % des participants, aucun diagnostic n'y était consigné. De plus, les dossiers variaient selon les villes ; dans certains, on avait omis d'entrer des renseignements concernant les objectifs, le non-respect des conditions et les types de conditions. Cela constitue une limite majeure, soulignant la nécessité d'un mécanisme systématique de consignation des informations au sein des PAJ-SM. L'absence de données sur l'ethnicité et le genre empêche une analyse des facteurs ethnoculturels et genrés susceptibles d'influencer l'achèvement des programmes. Cette limite est particulièrement importante dans le contexte canadien, où les personnes autochtones et racialisées sont surreprésentées dans le système de justice criminelle. Une recherche future intégrant ces variables pourrait éclairer les disparités systémiques et améliorer les pratiques des tribunaux spécialisés.

Recherches futures

L'hétérogénéité des TSM, notamment en termes de durée, critères d'admission et ressources, souligne la nécessité de poursuivre les

recherches sur les facteurs influençant l'achèvement du programme par les participants. Comprendre ces facteurs pourrait améliorer ces tribunaux et permettre à davantage de participants d'accéder à des services adaptés à leurs besoins.

L'étude met en évidence l'importance des services médicaux et psychosociaux, utilisés par seulement 54,7 % des participants. Une future recherche devrait examiner les raisons de cette sous-utilisation, qu'elles soient liées aux TSM (p. ex.: services non suggérés ou non offerts) ou aux choix des participants (manque de volonté ou de motivation), afin d'adapter les pratiques pour augmenter leur utilisation.

Bien que les équipes des PAJ-SM soient tolérantes relativement au non-respect de conditions, ces événements sont associés à l'échec du programme. Une étude future pourrait analyser comment les TSM ajustent leurs objectifs et services en fonction de ces événements pour améliorer l'achèvement des programmes.

L'achèvement du programme constitue un premier indicateur pour évaluer les PAJ-SM. Toutefois, il est essentiel d'aller au-delà de ce critère pour mesurer pleinement leur efficacité. Pour comprendre le succès de ces tribunaux spécialisés, il faut examiner les changements concrets survenus dans la vie des participants à la suite de leur passage dans le programme, qu'ils l'aient terminé ou non. Par ailleurs, une recherche sur la récidive pénale des participants serait utile, car les études américaines ont montré que terminer un TSM réduirait la commission de nouvelles infractions (Hiday et al., 2014), mais on en sait encore peu sur son effet sur les PAJ-SM du Québec.

Implications

Les services sont essentiels pour l'achèvement des PAJ-SM, et leur accessibilité en temps opportun doit être garantie (Seto et al., 2018). Cependant, de nombreux TSM canadiens manquent de services communautaires et thérapeutiques, et sont vulnérables aux réductions de services (Reid et al., 2021). Un réinvestissement dans le système de santé mentale améliorerait la qualité des services et pourrait prévenir la judiciarisation (Schneider, 2015), offrant une approche plus proactive pour soutenir les individus en difficulté. Enfin, il est essentiel de souligner que ces tribunaux, dont l'objectif initial est de déjudiciariser les personnes marginalisées, souvent criminalisées pour des problématiques sociales, doivent veiller à ne pas accentuer la stigmatisation de ces individus (Comité de vigilance, 2011 ; Cloutier et al., 2010).

Références

- Abramson, M. F. (1972). The Criminalization of Mentally Disordered Behavior. *Psychiatric Services*, 23(4), 101-105. <https://doi.org/10.1176/ps.23.4.101>
- Andrews, D. et Bonta, J. 1998. *The Level of Service Inventory – Screening version*, Multi-Health Systems.
- Barber-Rioja, V. et Rotter, M. (2014). A Therapeutic Approach to Jurisprudence: A Differential Thinking Model of Sanctions and Rewards. *International Journal of Forensic Mental Health*, 13(3), 272-278. <https://doi.org/10.1080/14999013.2014.922140>
- Bélanger, S., Bellemare, S., Brunelle, M.-C., Lessard, G., Jasmine, P. et Gingras, C. (2022). *S'unir pour un mieux-être collectif: Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-914-14W.pdf>
- Berghofer, G., Schmidl, F., Rudas, S., Steiner, E. et Schmitz, M. (2002). Predictors of treatment discontinuity in outpatient mental health care. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 37, 276-282. <https://doi.org/10.1007/s001270200020>
- Bernstein, R. et Seltzer, T. (2003). Criminalization of people with mental illnesses: The role of mental health courts in system reform. *University of the District of Columbia Law Review*, 7, 143-162.
- Birmingham, L. (2003). The mental health of prisoners. *Advances in Psychiatric Treatment*, 9(3), 191-199. <https://doi.org/10.1192/apt.9.3.191>
- Bonfine, N., Ritter, C. et Munetz, M. R. (2016). Exploring the relationship between criminogenic risk assessment and mental health court program completion. *International Journal of Law and Psychiatry*, 45, 9-16. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2016.02.002>
- Broner, N., Lattimore, P. K., Cowell, A. J. et Schlenger, W. E. (2004). Effects of diversion on adults with co-occurring mental illness and substance use: Outcomes from a national multi-site study. *Behavioral Sciences & the Law*, 22, 519-541. <https://doi.org/10.1002/bls.605>
- Burns, P. J., Hiday, V. A. et Ray, B. (2013). Effectiveness 2 Years Postexit of a Recently Established Mental Health Court. *American Behavioral Scientist*, 57(2), 189-208. <https://doi.org/10.1177/0002764212465416>
- Butzin, C. A., Saum, C. A. et Scarpitti, F. R. (2002). Factors Associated with Completion of a Drug Treatment Court Diversion Program. *Substance Use & Misuse*, 37(12-13), 1615-1633. <https://doi.org/10.1081/JA-120014424>
- Cloutier, N., Milliard, D., Corbeil, J., Latulippe, D., Gaudreau, P. et Ruchon, J.-P. (2010, avril 7). Santé mentale—Des tribunaux qui stigmatisent. *Le Devoir*. Consulté à l'adresse <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/251151/sante-mentale-des-tribunaux-qui-stigmatisent>
- Comité de vigilance sur le PAJ-SM. (2011). *Judiciariser l'accès à des soins en santé mentale? Action Autonomie, AGIDD-SMQ, AQIS, AQPAMM, Centre Denise Massé, Diogène, Projet PAL, Le RACOR en santé mentale, RRASMQ*.
- Dirks-Linhorst, P. A., Kondrat, D., Linhorst, D. M. et Morani, N. (2013). Factors associated with mental health court nonparticipation and negative

- termination. *Justice Quarterly*, 30(4), 681-710. <https://doi.org/10.1080/07418825.2011.615756>
- Dollar, C. B., Ray, B., Hudson, M. K. et Hood, B. J. (2018). Examining changes in procedural justice and their influence on problem-solving court outcomes. *Behavioral Sciences & the Law*, 36(1), 32-45. <https://doi.org/10.1002/bls.2329>
- Dumais Michaud, A.-A. (2017). Accompagnement et injonctions sociales dans les tribunaux de santé mentale. *Revue générale de droit*, 47, 127-148. <https://doi.org/10.7202/1040520ar>
- Dumais Michaud, A.-A. (2019). *Une sociologie de la justice thérapeutique : Triple conformité, dangerosité ordinaire et contraintes composites* [Thèse ou essai doctoral accepté, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/13565/>
- Ennis, A. R., McLeod, P., Watt, M. C., Campbell, M. A. et Adams-Quackenbush, N. (2016). The role of gender in mental health court admission and completion. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 58(1), 1-30. <https://doi.org/10.3138/cjcc.2015.E08>
- Hannah-Moffat, K. et Maurutto, P. (2012). Shifting and targeted forms of penal governance: Bail, punishment and specialized courts. *Theoretical Criminology*, 16(2), 201-219. SAGE Publications Ltd.
- Hiday, V. A. (2011). Community systems collide and cooperate: Control of deviance by the legal and mental health systems. Dans B. A. Pescosolido, J. K. Martin, J. D. McLeod, et A. Rogers (dir.), *Handbook of the Sociology of Health, Illness, and Healing : A Blueprint for the 21st Century* (p. 159-170). Springer. https://doi.org/10.1007/978-1-4419-7261-3_9
- Hiday, V. A., Ray, B. et Wales, H. W. (2014). Predictors of mental health court graduation. *Psychology, Public Policy, and Law*, 20(2), 191-199. <https://doi.org/10.1037/law0000008>
- Honegger, L. N. (2015). Does the evidence support the case for mental health courts? A review of the literature. *Law and Human Behavior*, 39(5), 478-488. <https://doi.org/10.1037/lhb0000141>
- Jaimes, A., Crocker, A., Bédard, É. et Ambrosini, D. L. (2009). Les Tribunaux de santé mentale: Déjudiciarisation et jurisprudence thérapeutique. *Santé mentale au Québec*, 34(2), 171-197. <https://doi.org/10.7202/039131ar>
- Kaiser, K. A. et Holtfreter, K. (2016). An integrated theory of specialized court programs: Using procedural justice and therapeutic jurisprudence to promote offender compliance and rehabilitation. *Criminal Justice and Behavior*, 43(1), 45-62. <https://doi.org/10.1177/0093854815609642>
- Lowder, E. M., Rade, C. B. et Desmarais, S. L. (2018). Effectiveness of mental health courts in reducing recidivism: A meta-analysis. *Psychiatric services*, 69(1), 15-22.
- Observatoire en justice et santé mentale. (2023). *Répertoire des programmes et protocoles d'accompagnement et d'adaptabilité à la cour*. Consulté à l'adresse: <https://santementalejustice.ca/paj/paj-cvat-abitibi-temiscamingue/>

- Protecteur du citoyen. (2011). *Pour des services mieux adaptés aux personnes incarcérées qui éprouvent un problème de santé mentale* (p. 86). Assemblée nationale du Québec. Consulté à l'adresse : https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_speciaux/6-05-11_Rapport_sante_mentale_FINAL_fr_avec_lettre_au_president.pdf
- Provost, J. (2010). Le Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM) à la cour municipale de Montréal: une approche différente pour une clientèle vulnérable. *Le partenaire*, 19(1), 12-13.
- Ray, B., Kubiak, S. P., Comartin, E. B. et Tillander, E. (2015). Mental health court outcomes by offense type at admission. *Administration and Policy in Mental Health and Mental Health Services Research*, 42(3), 323-331. <https://doi.org/10.1007/s10488-014-0572-2>
- Redlich, A. D. (2013). The Past, Present, and Future of Mental Health Courts. In R. L. Wiener & E. M. Brank (dir.), *Problem Solving Courts* (p. 147-161). New York, NY : Springer New York. <https://doi.org/10.1007/978-1-4614-7403-6>
- Reid, S., Boissonneault, J., Finley, C., Siebenmorgen, E., Bichan, K., McPhe-dran, A., Fregeau, H., Persad-Ford, A., Foster, L. et Rad, K. (2021). *Tribunaux thérapeutiques au Canada : Une analyse par administration des tribunaux de la santé mentale et des tribunaux de traitement de la toxicomanie* (p. 161). Comité directeur sur l'efficacité et l'accès en matière de justice pénale. Consulté à l'adresse : <https://icclr.org/wp-content/uploads/2022/04/Tribunaux-therapeutiques-au-canada-Comite-directeur-sur-lefficacite-et-lacces-en-matiere-de-justice-penale.pdf?x82009&x63266>
- Rubenstein, L. et Yanos, P. T. (2019). Predictors of mental health court completion. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 30(6), 959-974. <https://doi.org/10.1080/14789949.2019.1659389>
- Schneider, R. D. (2015). *Les personnes atteintes de maladie mentale—Comment elles se sont retrouvées dans le système de justice pénale et comment nous pourrions les sortir de là*. Division de la recherche et de la statistique. Consulté à l'adresse : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/mental/tdm-toc.html>
- Seto, M. C., Basarke, S., Healey, L. V. et Sirotich, F. (2018). Correlates of mental health diversion completion in a canadian Consortium. *International Journal of Forensic Mental Health*, 17(1), 1-12. <https://doi.org/10.1080/14999013.2017.1405123>
- Slinger, E. et Roesch, R. (2010). Problem-solving courts in Canada : A review and a call for empirically-based evaluation methods. *International Journal of Law and Psychiatry*, 33(4), 258-264. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2010.06.008>
- Turnbull, S. et Hannah-Moffat, K. (2009). Under these conditions : Gender, parole and the governance of reintegration. *The British Journal of Criminology*, 49(4), 532-551. Oxford University Press.
- Verhaaff, A. et Scott, H. (2015). Individual factors predicting mental health court diversion outcome. *Research on Social Work Practice*, 25(2), 213-228. <https://doi.org/10.1177/1049731514523507>

- Wallace, M., Turner, J., Matarazzo, A. et Babyak, C. (2009). *Measuring crime in Canada: Introducing the crime severity index and improvements to the Uniform Crime Reporting Survey* (p. 45). Canadian Centre for Justice Statistics.
- Winick, B. J. (2003). Therapeutic Jurisprudence and Problem Solving Courts. *Fordham Urban Law Journal*, 30(3), 1055-1103.

Analysis of completion factors in Quebec's mental health courts

ABSTRACT • Mental health courts (MHCs) aim to provide tailored services, reduce recidivism and promote social reintegration for criminalized and incarcerated individuals with mental illness. However, American studies show that the effectiveness of MHCs depends on program completion. In Québec, MHCs are coined Programme d'accompagnement justice santé mentale (PAJSM). Based on a sample of 6 PAJSMs and 516 participants, this study examines the effect of 30 independent variables (participant characteristics, targeted objectives, services received, imposed conditions and judicial process) on program completion, to contribute to the advancement of knowledge about these programs. The results of logistic regression models indicate that participants who make use of medical or psychosocial services, as well as social integration support services, are more likely to complete the program. Longer delays between court appearances in the MHC serve as moderators between service use and program success. By identifying the factors that either facilitate or hinder completion, the findings provide actionable recommendations for guiding and supporting participants.

KEYWORDS • Programme d'accompagnement justice et santé mentale, PAJ-SM, mental health court, MHC, completion.

Análisis de los factores asociados a la finalización de los programas de acompañamiento en materia de justicia y salud mental de Quebec

RESUMEN • Los tribunales de salud mental (TSM) tienen como objetivo ofrecer servicios adaptados, reducir la reincidencia y favorecer la reinserción social de las personas criminalizadas y encarceladas que padecen un trastorno mental. Sin embargo, estudios estadounidenses demuestran que su eficacia depende de la completa realización de los programas, hasta su finalización. En Quebec, estos TSM han adoptado la denominación de Programa de acompañamiento justicia-salud mental (PAJSM). Basándose en una muestra de 6 PAJ-SM y 516 participantes, este estudio analiza el efecto de 30 variables independientes (características de los participantes, objetivos fijados, servicios recibidos, condiciones impuestas y proceso judicial) sobre la finalización, con el fin de contribuir al avance de los conocimientos sobre estos programas. Los resultados de los modelos de regresión logística revelan que los participantes que utilizan servicios médicos o psicosociales y servicios de apoyo a la integración social son más propensos a completar el programa. Los plazos entre las audiencias del PAJ-SM

actúan como moderadores entre el uso de los servicios y la finalización de los programas. Al aclarar los elementos que favorecen o dificultan la finalización, los resultados ofrecen pistas para formular recomendaciones sobre la supervisión y el apoyo a los participantes.

PALABRAS CLAVE • *Programa de acompañamiento justicia y salud mental, PAJ-SM, tribunales de salud mental, TSM, factores de éxito.*

La gravité des crimes enregistrés par la police

Il est de l'intérêt général qu'il ne se commette pas de délits, ou du moins qu'ils soient d'autant plus rares qu'ils causent plus de mal à la société.

Cesare Beccaria, *Des délits et des peines – Que les peines doivent être proportionnées aux délits* (1764)

Rémi Boivin¹

Professeur titulaire

École de criminologie, Université de Montréal

Chercheur régulier

Centre international de criminologie comparée

remi.boivin@umontreal.ca

Faits saillants

- Les crimes ne sont pas tous égaux en termes de conséquences pour les victimes et de dommages pour la société.
- La plupart des indicateurs utilisés aujourd'hui, comme l'Indice de gravité de la criminalité de Statistique Canada, combinent la fréquence et la gravité des crimes.
- La gravité des crimes enregistrés ne suit pas la même évolution temporelle que la fréquence, au moins pour la période allant de 2005 à 2023 au Québec.
- Bien qu'ils enregistrent un plus grand nombre de crimes, les services policiers municipaux enregistrent des crimes relativement moins graves.

1. École de criminologie, Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx, C. P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7, CANADA

- Les facteurs prédictifs de la gravité des crimes enregistrés sur un territoire ne sont pas les mêmes que ceux qui visent à expliquer la répartition des crimes.

RÉSUMÉ • *Les crimes ne sont pas tous égaux en termes de conséquences pour les victimes et de dommages pour la société. Pourtant, les décomptes de crimes souvent utilisés ne tiennent compte que de la fréquence des crimes et manquent donc de précision. Certains chercheurs en criminologie ont récemment popularisé une méthode d'estimation de la gravité des crimes qui a le grand avantage de ne pas nécessiter une collecte de données supplémentaires puisqu'elle se base sur les données déjà produites par les tribunaux. Au Canada, la stratégie à la base de l'Indice de gravité des crimes est de combiner les mesures de fréquence et de gravité des crimes enregistrés afin d'obtenir un seul indicateur. Le présent article argumente au contraire qu'il faut développer un indicateur complémentaire aux mesures de fréquence de la criminalité. Après avoir proposé une méthode d'estimation basée sur la médiane des infractions enregistrées, l'article contraste l'évolution temporelle de la fréquence des infractions avec celle de la gravité de celles-ci. Dans un troisième temps, une analyse des variations géographiques de la gravité des infractions enregistrées pour les territoires de toutes les organisations policières municipales du Québec et des postes de la Sûreté du Québec en 2023 est présentée.*

MOTS CLÉS • *Crime, gravité, police, données officielles, géocriminologie.*

Plusieurs études ont démontré une corrélation négative entre fréquence et gravité (voir Harinam et al., 2022), pourtant, la fréquence est aujourd’hui encore le principal indicateur utilisé pour parler des variations de la criminalité. De plus, la majorité des observateurs utilisent des taux de criminalité (nombre de crimes divisés par la population de l’endroit) plutôt que le décompte des événements criminels, de façon à tenir compte de la relation a priori évidente entre la taille de la population et la fréquence de l’activité criminelle (Chamlin et Cochran, 2004). Cet article n’abordera pas la question de la définition de la mesure de la population puisque d’autres l’ont fait (voir notamment Malleson et Andresen, 2016), mais, à proprement parler, le taux de criminalité est une mesure relative de la criminalité qui n’aborde toutefois pas la qualification des crimes. De telles mesures postulent qu’un événement est ou n’est pas un crime, qu'il s’agisse d’une agression physique ou de graffitis. Même l’Indice de gravité de la criminalité de Statistique Canada, qui tient compte du fait que les crimes ne sont pas tous équivalents, décrit principalement la fréquence des crimes (Boivin, 2013).

Le présent article s'intéresse à la gravité des crimes enregistrés par la police, dans un contexte où, sans atteindre les sommets des années 1990, la police a enregistré de plus en plus d'infractions au Canada chaque année depuis 2014. Cette situation représente une source d'inquiétude notable au sein de la population et certains politiciens l'utilisent pour énoncer une rhétorique alarmiste sur la sécurité des Canadiens et Canadiens. Le même genre de stratagème est d'ailleurs utilisé couramment dans d'autres régions du monde.

Comme indiqué dans la citation au début de cet article, l'importance de distinguer la gravité des crimes a été mise de l'avant dès le 18^e siècle par Cesare Beccaria et des écrits scientifiques sur les moyens d'évaluer la gravité de la criminalité enregistrée sont publiés depuis plusieurs décennies (par exemple, voir Akman et Normandeau, 1967 et Pease, 1988). Il est toutefois quelque peu étonnant que la notion de gravité des crimes soit restée à la marge du processus pénal et de la criminologie tandis que l'importance de mesurer l'ampleur d'une perte est, pour sa part, devenue un principe central de la responsabilité civile. Le mécanisme de *restitutio in integrum* veut que le retour à l'état initial soit la conséquence normale de l'annulation d'un contrat et, donc, que la réparation des dommages soit essentielle en droit civil.

Le lecteur pourra se questionner sur la pertinence de l'analyse de la gravité des crimes et se demander si elle est présentée au moment propice, soit plus de dix ans après le début de la hausse. Trois raisons justifient de s'intéresser maintenant à la gravité des crimes. La première raison est que non seulement la hausse de la fréquence des crimes au Canada est présente dans l'actualité, comme en font foi les nombreux reportages sur le sujet, mais que les réponses offertes au problème perçu sont aujourd'hui beaucoup plus diversifiées que par le passé. Mentionnons la création de la Chaire de recherche sur la prévention de la violence armée à Montréal et le mouvement visant à réduire le financement de la police au profit des organismes communautaires qui, bien qu'ils n'aient pas encore fait leurs preuves empiriques, dénotent l'intérêt grandissant des citoyens, des politiciens et des chercheurs pour des solutions différentes aux enjeux de sécurité. Bien qu'importante, la recherche de solutions préventives face à la criminalité va au-delà des objectifs du présent article et ne sera donc pas abordée plus en détail puisqu'elle fait régulièrement l'objet d'évaluations, comme le notent Hinckle et al. (2020) dans leur revue systématique sur l'efficacité des mesures de prévention situationnelle.

L'article se structurera autour de deux autres raisons. D'abord, d'un point de vue didactique, le problème de la gravité est immuable : la gravité est importante puisqu'elle a un impact notable sur le sentiment de sécurité des gens. Ce lien a été démontré empiriquement à plusieurs reprises, dans plusieurs contextes. Les crimes plus graves ont un plus grand impact émotif et donc, plus d'influence sur la peur du crime et le sentiment de sécurité (Chadee et al., 2020). Toutefois, plusieurs études ont démontré que la gravité et la fréquence des infractions avaient une relation faible ou inverse. Autrement dit, les infractions jugées les plus graves sont aussi celles qui se produisent le moins souvent.

Ensuite, il y a eu des développements méthodologiques importants au cours des dernières années. Par exemple, des chercheurs ont conçu le *Crime Harm Index* (Sherman et al., 2016) dans l'espoir qu'une plus grande attention soit accordée aux conséquences des crimes qu'à leur occurrence. Au Canada, Statistique Canada utilise son Indice de gravité de la criminalité dans la majorité de ses publications depuis que l'agence l'a conceptualisé en 2009 (Babyak et al., 2009). Comme nous le verrons plus tard, il s'agit d'un indice combinant la fréquence et la gravité des crimes partant du constat que les crimes ne sont pas tous égaux, c'est-à-dire que les conséquences de certains crimes sont plus grandes que pour d'autres. Si la plupart des gens acceptent que les meurtres soient plus « graves » que les vols, l'Indice postule aussi que le fait d'intégrer la gravité à l'analyse de la fréquence de la criminalité suffit à solutionner le problème. La position contraire à cet argument est développée dans cet article.

L'importance (théorique) de la gravité

L'importance de la gravité se résume simplement : les crimes ne sont pas tous égaux en termes de conséquences pour les victimes et de dommages pour la société (Boivin, 2014; Greenfield et Paoli, 2022; Weinborn et al., 2017). Dans leur revue de la littérature sur le sujet, van Ruitenberg et Ruiter (2023) indiquent que la très grande majorité des travaux visant à mettre au point un *Crime Harm Index* (que nous pourrions traduire par Index des nuisances liées à la criminalité) part de cette prémissse. Les décomptes de crimes ne tiennent compte que de la fréquence de ces derniers et manquent donc de précision. Selon cette perspective, les décomptes, relatifs (comme les taux par personne) ou non à la criminalité, visent à documenter la sécurité publique mais, puisqu'ils ne tiennent pas compte de la gravité, ils échouent à cette tâche.

L'enjeu n'est pas que théorique. Le « hotspot policing » est une des stratégies préventives ayant fait l'objet du plus grand nombre d'évaluations favorables (Braga et al., 2019) : elle consiste essentiellement à cibler des lieux en fonction de différents critères, à commencer par le décompte de la criminalité qui y a lieu, puis à y concentrer des forces policières de façon à y diminuer l'occurrence de crimes. Ainsi, le concept de « harmspot », qui fait écho au concept de « hotspots » (ou *endroits chauds*), a été développé, notamment pour souligner que les stratégies policières peuvent être adéquates mais qu'elles sont souvent ciblées de manière imprécise (Norton et al., 2018; Weinborn et al., 2017). Se limiter à simplement compter les crimes, comme s'ils étaient tous égaux, fait en sorte de négliger dans ce cas de tenir compte des lieux et des personnes qui s'avèrent les plus grandes préoccupations pour le public (van Ruitenberg et Ruiter, 2023).

Cet argument peut aussi être avancé pour rappeler une grande réalité : la société ne possède pas suffisamment de ressources (humaines, financières, etc.) pour consacrer autant d'efforts à la gestion et à la prévention de tous les crimes et doit donc en prioriser certains au détriment d'autres. Certains auteurs rappellent que les coûts économiques associés à la criminalité varient aussi (Wheeler et Reuter, 2021). À titre d'exemple, Hunt et al. (2019) ont calculé que les crimes violents coûtaient en moyenne presque 10 fois plus cher en ressources policières que les crimes contre la propriété. Il en découle que la concentration géographique ou temporelle de crimes violents avait des coûts pour la société beaucoup plus élevés, impliquant qu'il fallait tenir compte de la gravité dans la répartition des ressources policières.

Les travaux empiriques sur la concentration des nuisances sont toutefois limités, tant en termes de nombre que d'étendue (Fenimore, 2019). Ces travaux ont généralement porté sur la concentration géographique du crime, même si la concentration temporelle a fait l'objet de quelques descriptions (voir notamment Norton et al., 2018; Weinborn et al., 2017; et Wheeler et Reuter, 2021). De plus, les études publiées sur le sujet se limitent toutes à comparer les « hotspots » et les « harmspots » mais arrivent tout de même à des observations intéressantes, comme le fait que la nuisance semble plus concentrée dans l'espace que le crime (Macbeth et Ariel, 2019; Weinborn et al., 2017; voir Fenimore, 2019 pour des résultats mitigés). Enfin, la fréquence et la nuisance des crimes ne sont pas synonymes sur le plan empirique non plus. Dans leur étude, Weinborn et al. (2017) ont trouvé sans surprise que la majorité

des secteurs qu'ils ont identifiés en Angleterre avaient été le théâtre de peu ou pas de crime et, donc, de nuisance. Toutefois, lorsqu'ils se sont concentrés sur les segments de rue où au moins un crime avait été commis au cours de la période à l'étude, ils ont réalisé qu'un bon nombre d'entre eux avaient un profil inattendu, c'est-à-dire que la fréquence de commission de crimes y était considérable mais que les crimes qui y étaient commis étaient relativement peu graves ($n = 2837$ segments) ou au contraire que la fréquence y était peu élevée mais que les crimes commis étaient associés à un niveau de nuisance élevé ($n = 1476$ segments).

On en sait par conséquent peu sur les facteurs associés au niveau de nuisance sur le plan géographique en comparaison de la littérature abondante liée à la géocriminologie, souvent nommée « *environmental criminology* » (Andresen, 2024). En fait, la seule étude que nous ayons recensée sur le sujet se contente de noter que « Our qualitative analysis of the most harmful harmspots shows the proximity of harmspots to premises that serve alcohol and/or to transport links » (Norton et al., 2018, p. 362). Ces résultats sont cohérents avec la littérature sur la concentration du crime. À noter toutefois que le transport en commun a souvent été utilisé comme indicateur de la population « flottante » d'un endroit, dans le sens qu'il agirait comme facteur signalant la présence d'un grand nombre de non-résidents dans un secteur (Hipp et Williams, 2020), même si certains travaux ont trouvé que les arrêts d'autobus, les stations de métro et les gares de train pouvaient être criminogènes en eux-mêmes (Ceccato et al., 2022).

Estimer la gravité des crimes

La prise en compte de la gravité des crimes, bien que justifiée d'un point de vue théorique, comporte un enjeu de taille : il faut mesurer le phénomène de façon à obtenir un indicateur qui fait à peu près consensus (Ratcliffe, 2014). Pour ajouter à la complexité de l'entreprise, nous savons maintenant que l'évaluation de la gravité est hautement subjective, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de valeur unique à la gravité (Sweeten, 2012). La stratégie s'inscrit ultimement dans la volonté d'appliquer une pondération aux crimes, soit déterminer leur « valeur » en termes de gravité. Éventuellement, ces valeurs seraient multipliées par la fréquence des crimes pour arriver à commenter la dangerosité d'une période ou d'un endroit (Ignatans et Pease, 2016). Ainsi, nous passons rapidement

d'une évaluation individuelle de la gravité (p. ex. : les répondants croient que telle infraction est plus grave que telle autre) à une analyse macroscopique de la criminalité (p. ex. : la gravité des crimes enregistrés par la police a augmenté ou diminué au cours des dernières années).

On note trois principales manières de mesurer cette « valeur ». Le sondage mené dans les années 1980 par Wolfgang et ses collaborateurs (Wolfgang et al., 1985) pour le compte de l'U.S. Department of Justice est emblématique de la première méthode, qui a été développée par Sellin et Wolfgang (1964). Dans le sondage des années 1980, les chercheurs ont demandé à 60 000 personnes d'évaluer la gravité de 25 énoncés, par rapport à un énoncé de base dont la valeur avait été fixée arbitrairement à 10. Autrement dit, les répondants devaient donner une note à une série d'énoncés, par exemple : « Une personne met le feu de manière intentionnelle à un édifice et cause ainsi 500 000 \$ de dommages matériels. » Les chercheurs ont par la suite mis en commun les réponses de tous les participants de façon à obtenir des valeurs pour 204 énoncés. Ainsi, l'énoncé sur l'incendie criminel arrive au 24^e rang, avec un score moyen de 22,3, ce qui signifie que plusieurs infractions ont été jugées plus graves, que cette infraction a été globalement jugée plus grave que le vol de bicyclette (valeur arbitraire de 10), mais aussi que plusieurs infractions contre la personne ont été jugées moins graves que ce crime contre la propriété. Nous appellerons cette méthode échelle relative, puisqu'elle demande aux participants de déterminer une valeur de gravité par rapport à une valeur de base arbitraire. La méthode a été largement utilisée (p. ex. : Fleming, 1981) et critiquée (p. ex. : Parton et al., 1991), mais elle est aujourd'hui peu utilisée, notamment parce qu'elle exige un niveau d'abstraction important de la part des participants ainsi que des moyens financiers et humains considérables.

La deuxième méthode, méthode comparative, a été développée en réponse aux limites de la première et consiste en une série de « confrontations » entre énoncés, qui sont présentés le plus souvent par paires ; elle est aussi surnommée échelle de Thurstone, du nom du chercheur l'ayant conçue dans les années 1920². Dans les faits, il est demandé aux participants de classer un grand nombre d'énoncés, mais de façon progressive, pour faciliter la tâche. Par exemple, Kwan et al. (2000) ont demandé à 636 répondants de classer 15 crimes. Ils ont ainsi noté que

2. En méthodologie des sondages, il est fréquent de rencontrer une méthode similaire connue sous le nom « MaxDiff ». Les termes sont utilisés ici de manière interchangeable.

le meurtre, le viol, les infractions liées aux stupéfiants et le brigandage (*robbery*) étaient les crimes les plus graves selon les répondants de Hong Kong de leur échantillon. À l'inverse, le vol sans violence et le vol à l'arraché étaient considérés comme peu importants par leurs répondants. À noter que ce classement ne correspondait pas aux sanctions prévues par la loi du pays.

Lawrence Sherman et des collègues ont récemment popularisé la troisième méthode, qui consiste à se baser sur les décisions des tribunaux (Sherman et al., 2016; voir aussi Ratcliffe, 2014). Cette méthode a le grand avantage de ne pas nécessiter une collecte de données supplémentaires potentiellement coûteuse puisqu'elle utilise des données qui sont amassées dans le cadre des activités régulières des systèmes judiciaires. Elle part du postulat que les décisions des tribunaux sont représentatives de l'opinion publique et donc, que la majorité des gens seraient d'accord avec l'ordre des infractions qui en découle. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce postulat n'implique pas que la majorité des gens est en accord avec les décisions des tribunaux prises au cas par cas mais que l'ordre de gravité déterminé par les tribunaux correspond assez bien à l'ordre de gravité qu'estimerait la majorité des gens. Deux grandes stratégies peuvent être distinguées (van Ruitenberg et Ruiter, 2023). La première, favorisée par Sherman, se base sur la gravité théorique des infractions selon ce qui est prévu dans la loi. Elle reflète le fait que plusieurs pays (Tonry, 2019) ont adopté des lignes directrices strictes, ce qui fait qu'il est possible à certains endroits de déterminer précisément le nombre de jours d'incarcération prévus pour telle ou telle infraction. Cette approche a rapidement été mise de côté par plusieurs car elle ne rend pas compte de la réalité des tribunaux dans plusieurs pays ni des circonstances atténuantes ou aggravantes qui peuvent être évoquées (Ignatans et Pease, 2016).

La deuxième grande stratégie consiste à calculer des scores de gravité à partir des jugements rendus dans les causes criminelles du pays. Cette stratégie permet de tenir compte de tous les pays qui compilent des données sur les tribunaux tout en évitant que la mesure ne reflète que les positions parfois politiques ou moralistes qui impliquent les lignes directrices. Par exemple, en se basant sur les données des sanctions enregistrées en Nouvelle-Zélande pour la période 2004-2015, Curtis-Ham et Walton (2017) ont calculé la valeur de la peine accordée en unités équivalentes à des jours d'emprisonnement pour un grand nombre d'infractions. Sans surprise, le meurtre prémédité arrive loin devant les

autres crimes et le vol sans violence obtient un score de gravité assez faible, par exemple.

L'Indice de gravité de la criminalité de Statistique Canada

Bien qu'il ait été conçu avant la publication du premier article sur le *Crime Harm Index* (Sherman et al., 2016), l'Indice de gravité de la criminalité développé par Statistique Canada (« l'Indice », publié pour la première fois en 2009) est un exemple du troisième type de mesure basée sur les décisions effectives des tribunaux (Babyak et al., 2009). La validité de l'Indice a peu été remise en question, ce qui en fait une mesure de la gravité intéressante, jusqu'à preuve du contraire. Ce qui suit s'inspire largement de l'article de Boivin (2013), qui s'est intéressé à la construction de l'Indice.

Boivin (2013) indique que l'Indice est l'aboutissement de trois grandes opérations. La première, la plus importante, est le calcul du taux pondéré de criminalité. Elle implique le calcul d'une mesure de la gravité (le « poids ») pour un grand nombre d'infractions – selon les documents officiels, des poids sont évalués pour plus de 300 infractions différentes enregistrées par la police. De nouveau, l'infraction la plus grave selon cette métrique est le meurtre au premier degré (prémedité), avec un poids oscillant autour de 8 000. À titre comparatif, le poids médian de la gravité des infractions criminelles selon les tribunaux est d'environ 140. Le poids de chaque infraction est obtenu en considérant : (1) le taux d'infractions associées à une peine d'incarcération ; et (2) la durée moyenne de l'incarcération. Une fois cette valeur obtenue, elle est multipliée par la fréquence de l'infraction, de façon à obtenir une valeur pondérée. Autrement dit, l'opération à la base de l'Indice inclut à la fois la fréquence et la gravité des infractions enregistrées. L'Indice est ensuite l'objet de deux standardisations, soit la division par une valeur de référence et la multiplication par 100 de façon à obtenir des valeurs autour de 100. Notons que la valeur de l'Indice n'a aucune signification particulière et que les deux opérations de standardisation ne sont finalement que cosmétiques. En d'autres termes, le fait que l'Indice ait une valeur de 80,45 pour l'ensemble du Canada en 2023 n'a de sens que s'il est utilisé à fins comparatives : l'Indice est plus élevé en 2023 qu'en 2022, il est plus élevé au Nouveau-Brunswick qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, peu importe qu'il soit estimé à 0,8, à 80 ou à 800.

La présente étude

La présente étude se veut d'abord une réaction à des affirmations comme « la criminalité est en hausse » : de tels énoncés sont généralement basés uniquement sur la fréquence des infractions ou sur des mesures combinant fréquence et gravité. Pourtant, le terme « infractions » regroupe une panoplie d'actions allant du meurtre prémedité à la tenue d'une maison de jeux de hasard. Autrement dit, les crimes et infractions enregistrés par la police présentent de nombreuses différences entre eux, à commencer par la gravité de leurs conséquences.

Les indicateurs comme l'Indice de gravité utilisé par Statistique Canada tentent de combiner la fréquence avec la gravité des crimes en construisant des taux pondérés de la criminalité. Toutefois, comme il a été mentionné plus haut, il est bien connu qu'il existe une relation inverse entre la fréquence et la gravité, c'est-à-dire que les crimes les plus graves sont moins fréquents, et vice versa. La conséquence est que de telles mesures ne peuvent pas réellement accorder une importance aux infractions graves, même si l'intention de départ est de le faire. À titre d'exemple, nous pourrions vouloir accorder un poids plus important aux meurtres qu'aux vols, mais la pondération de la gravité choisie par Statistique Canada (les meurtres sont considérés comme étant presque 200 fois plus graves que les vols) ne parvient pas à neutraliser la fréquence beaucoup plus importante des vols (ceux-ci sont près de 1 000 fois plus fréquents). Il n'est donc pas surprenant que, sur le plan géographique, la corrélation entre le taux de criminalité et l'Indice soit presque parfaite ($r = 0,926$; Boivin, 2014) : en termes non statistiques, une corrélation aussi élevée suggère que les deux indicateurs mesurent dans les faits la même chose, soit la fréquence des crimes dans un territoire (voir aussi Ottaro et al., 2024).

Ainsi, des efforts ont été faits pour développer des indicateurs de gravité seulement, comme le *Crime Harm Index* (Sherman et al., 2016), mais bien que leur popularité soit grandissante, ces indicateurs ne parviennent pas à fissurer la domination des mesures de fréquence de la criminalité. De plus, certains indicateurs possèdent des limites intrinsèques qui font qu'au final, ils intègrent des biais aux analyses. Ainsi, le *Crime Harm Index* de Sherman et al. (2016) se base sur des lignes directrices qui peuvent être contestées. C'est aussi le cas de la mesure de gravité moyenne proposée par Boivin (2013). Comme son nom l'indique, cet indicateur mesure la gravité moyenne des infractions enregistrées par la police, même si la distribution de la gravité des infractions est

vraisemblablement non normale, ce qui invaliderait l'utilisation de la moyenne comme mesure de tendance centrale, le cas échéant.

Le présent article vise donc d'abord à proposer un indicateur de la gravité des infractions enregistrées par la police qui, à l'instar des indicateurs proposés par Sherman et al. (2016) et Boivin (2013), serait complémentaire aux indicateurs de fréquence couramment utilisés pour décrire la criminalité. Ensuite, l'article vise à calculer les valeurs de cet indicateur de façon à analyser la criminalité récente au Québec. Il contrastera donc dans un deuxième temps l'évolution temporelle de la fréquence des infractions avec celle de leur gravité. Dans un troisième temps, une analyse des variations géographiques de la gravité des infractions enregistrées pour les territoires de toutes les organisations policières municipales du Québec et des postes de la police provinciale (la Sûreté du Québec) en 2023 est présentée.

Méthodologie

Cette analyse porte sur la criminalité, telle que définie par Pinatel (1964) : l'étude d'un ensemble d'incidents criminels et non d'événements particuliers. Il s'agit donc d'une étude se basant sur des données agrégées, c'est-à-dire des données regroupées comme celles colligées et parfois rendues publiques par des organisations policières ou des agences gouvernementales comme Statistique Canada. Dans le cas actuel, les événements sont regroupés selon un critère géographique en fonction de l'endroit où ils se sont produits. De façon encore plus spécifique, les données portent sur l'ensemble des villes du Québec qui possèdent un service de police municipal (autochtone ou non) et sur les postes de police de la Sûreté du Québec, ce que nous appellerons des « territoires ».

Aussi, même si le tableau 35-10-0179-01 de Statistique Canada (disponible sur le portail Données de l'organisme) rendait disponibles toutes les données criminelles de 1998 à 2023 au moment de la rédaction, nous avons décidé d'analyser uniquement la période 2005-2023. La raison principale est que le début des années 2000 a été particulièrement mouvementé pour ce qui est des villes du Québec, alors que plusieurs municipalités de la province ont été fusionnées (Mévellec, 2024) et qu'ainsi plusieurs ont choisi d'abolir leurs services de police municipaux au profit d'ententes de services avec la Sûreté du Québec. Le résultat est qu'il est souvent hasardeux de comparer les territoires policiers pré- et post-fusions.

Les données sources de la présente analyse sont donc des « données officielles » de la criminalité rapportées par la police. Ces données ont des avantages importants mais plusieurs études ont démontré qu'elles comportaient des limites et biais majeurs (Boivin, 2021). Notamment, les données officielles sont le résultat d'un processus de « production » des crimes qui passe par la détection et le signalement des infractions, le plus souvent par les victimes ou les témoins, ainsi que leur enregistrement par la police. L'existence du chiffre noir de la criminalité, c'est-à-dire l'écart entre le nombre d'infractions commises et le nombre de crimes enregistrés pour un territoire et un moment donnés, est connue depuis des décennies (Biderman et Reiss, 1967). Les données officielles offrent toutefois des avantages importants, comme l'aspect systématique de leur enregistrement, qui en fait une source majeure de données sur le crime.

La présente étude ne remet pas en question la pondération déterminée par Statistique Canada sur la base des données des tribunaux, c'est-à-dire qu'elle utilise les valeurs de base de l'Indice de gravité de la criminalité, avant que celles-ci ne soient combinées avec les données sur la fréquence qui permettent de calculer l'Indice. Ces poids sont mis à jour tous les cinq ans, ce qui veut dire qu'il y a eu quatre pondérations depuis la création de l'Indice (1998-2010, 2011-2015, 2016-2020 et 2021-2026). Ces mises à jour permettent de suivre l'évolution des mœurs sociales en matière de criminalité et d'intégrer de nouvelles infractions, comme celles liées à la cybercriminalité, qui se sont multipliées au cours des dernières années. Dans l'étude actuelle, les pondérations ont été ajustées en fonction de l'année d'enregistrement. Toutefois, bien qu'ils ne soient pas identiques, les poids de gravité sont largement similaires d'une période à l'autre, ce qui indique que, sauf exception, les tribunaux ont jugé aussi sévèrement les infractions au cours des 30 années que couvrent les données. À titre d'exemples, les meurtres au premier (code 1110) et au deuxième degré (code 1120) obtiennent les valeurs de gravité les plus élevées pour les quatre pondérations, tandis que la tenue de maison de paris ou de jeux (codes 3210 et 3220) obtient toujours les scores les plus faibles, même si leur valeur absolue varie d'une période à l'autre.

La stratégie consiste d'abord à calculer le nombre d'infractions pondérées en fonction de la valeur de gravité issue des données des tribunaux canadiens. Il s'agit donc de simplement multiplier chacune des infractions détaillées par la valeur de gravité. Imaginons une ville

(Sainte-Sainteté) où quatre meurtres au premier degré (code 1110 ; valeur de gravité en 2021-2026 de 8273,62), trente-cinq voies de fait simples (code 1430 ; gravité = 26,17) et soixante vols de moins de 5 000\$ (code 2140 ; gravité = 29,34) ont été enregistrés en 2023. Le nombre de crimes enregistrés y est donc de 99 et le nombre pondéré d'infractions, de 35 770,83 (4 X 8273,62 + 35 X 26,17 + 60 X 29,34).

Une tentative de prédire le niveau de gravité médian des infractions enregistrées est ensuite présentée. Celle-ci se base sur le même niveau géographique que précédemment mentionné à l'aide de facteurs identifiés dans la littérature³. Puisque l'hypothèse de base de cet article est que la fréquence diffère de la gravité des crimes enregistrés, deux variables dépendantes sont analysées, la gravité médiane et le nombre de crimes enregistrés en 2023. Des analyses préliminaires ont montré que le taux par 100 000 habitants et le nombre de crimes sur un territoire donnaient des résultats similaires à ces analyses, c'est-à-dire que toutes les relations allaient dans la même direction, même si les coefficients de force étaient différents. Le taux de crimes par habitant n'est pas non plus une mesure offrant une bonne validité lorsque des territoires disparates sont comparés (Boivin, 2013) : nous avons par conséquent décidé de nous en tenir uniquement au modèle de prédiction du nombre de crimes commis sur le territoire.

L'analyse exploratoire se base donc sur des modèles de régression linéaire multiple. Il s'agit d'une technique statistique plutôt flexible qui permet d'obtenir des résultats robustes tant que le postulat de normalité des distributions est respecté, c'est-à-dire que les variables dépendantes présentent des distributions qui ressemblent à la courbe normale (« en cloche »). Si la gravité médiane des crimes par territoire montrait dès le départ une distribution quasi normale, ce n'était pas le cas pour le nombre de crimes enregistrés : le logarithme naturel a été appliqué au nombre de crimes par territoire.

Les modèles de régression comportent cinq variables indépendantes. La première est directement tirée des travaux de Norton et al. (2018) :

3. L'analyse multivariée mise sur des variables issues de plusieurs sources de données qui, pour la plupart, se basent sur la définition de « municipalité » utilisée par le gouvernement québécois. Ainsi, un même territoire peut comporter plusieurs municipalités qui ont été jointes aux territoires de la Sûreté du Québec ou attribuées aux services « municipaux » correspondant. Les données des municipalités ont ensuite été agrégées pour les postes ou les services municipaux de façon à éviter les doublons (par exemple, le territoire 1 regroupe les valeurs des municipalités A, B et C). Des données ont été recueillies sur 1 236 municipalités, ce qui correspond à 128 postes ou services municipaux.

le nombre d'établissements titulaires de permis de bar sur le territoire selon la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ). La RACJ est l'organisme gouvernemental responsable du contrôle de la vente de boissons alcoolisées au Québec. Les commerces qui désirent servir des boissons alcoolisées à des clients ont l'obligation de solliciter un permis pour le faire auprès de la RACJ. Le décompte des permis inclut donc l'ensemble des établissements détenant un permis de type «bar» au Québec mais exclut, par définition, les établissements qui n'en ont pas et qui sont donc considérés comme illégaux au sens de la loi québécoise. La deuxième variable est la population résidente issue du recensement canadien. Cette variable est largement diffusée et donc disponible par le biais de plusieurs sources; nous avons pris les valeurs diffusées par Statistique Canada. Les valeurs de ces deux variables ont été obtenues des municipalités et additionnées pour obtenir la valeur par territoire.

La troisième variable fait écho aux nombreux travaux en criminologie environnementale qui indique que la défavorisation économique est souvent un des meilleurs prédicteurs de la criminalité (p. ex., Chamberlain et Hipp, 2015). Toutefois, puisque les études utilisent plusieurs mesures de cette défavorisation (taux de chômage, revenu moyen ou médian, proportion de la population qui est active, etc.), nous avons choisi d'utiliser une mesure composite de ces indicateurs qui est publiée pour toutes les municipalités québécoises par l'Institut de statistique du Québec: l'indice de vitalité économique. Cet indice standardisé varie de -15,42 à 19,37 pour l'année 2023. La quatrième variable est aussi un indice composite qui visait à mieux rendre compte de la réalité policière du Québec: l'indice d'éloignement des municipalités publié par Statistique Canada. Selon l'organisme, «Pour chaque municipalité, l'indice [d'éloignement] est déterminé en fonction de la distance qui la sépare de tous les centres de population définis par Statistique Canada dans un rayon de déplacement donné, de même que selon la taille de sa population» (Statistique Canada, n. d.). Une étude récente indique qu'à niveau de criminalité comparable, la satisfaction envers les services policiers décline significativement avec l'isolement géographique des communautés éloignées (David, 2022). L'indice d'éloignement est donc un facteur potentiellement pertinent. L'indice varie théoriquement de 0 (peu éloigné) à 1 (très éloigné) mais de 0,03 à 0,77 pour les municipalités du Québec. La valeur moyenne de ces deux indices municipaux a été attribuée aux territoires.

La cinquième et dernière variable visait de nouveau à mieux rendre compte de la réalité policière québécoise. Il s'agit d'une variable dichotomique qualifiant le service de police responsable du territoire analysé (1 = Sûreté du Québec; 2 = service de police municipal). Huit territoires ont été exclus des analyses subséquentes car les données criminelles n'avaient pas été adéquatement rapportées ou diffusées ($n = 5$ territoires), que les frontières du poste avaient été redéfinies au cours de l'année 2023 ($n = 1$) ou que les données de deux postes d'une même région avaient été rapportées ensemble ($n = 2$). Ainsi, l'échantillon analysé comportait 121 territoires: 83 postes de la Sûreté du Québec (68,6% de l'échantillon) et 38 services de police municipaux (31,4%).

Le développement d'une mesure de la gravité médiane des infractions enregistrées

La fréquence des crimes est-elle associée à leur gravité? Afin de répondre à cette question, la corrélation entre la fréquence et la gravité basée sur les jugements des tribunaux de chacune des 202 différentes infractions criminelles enregistrées par la police au Québec au cours de la période 2005-2023 a été calculée. Autant la fréquence que la gravité des crimes présentent une distribution extrêmement asymétrique, ce qui justifie l'utilisation d'une corrélation non paramétrique afin d'évaluer la relation entre les deux, qui est modérée et négative (rho de Spearman = -0,278; $p < 0,01$). Autrement dit, les crimes les plus fréquemment enregistrés par les corps de police étaient aussi susceptibles d'être les moins graves.

Boivin (2013) proposait une mesure de la gravité moyenne des crimes enregistrés. Cette mesure avait l'avantage clair d'être indépendante de la fréquence en répondant à une question différente: les crimes enregistrés à un endroit ou à un moment, peu importe leur fréquence, sont-ils plus ou moins graves? La mesure de la gravité relative proposée était d'ailleurs corrélée plus faiblement et négativement au taux de criminalité tandis que, comme mentionné plus haut, la corrélation entre le taux de criminalité et l'Indice de gravité de la criminalité utilisé par Statistique Canada est positive et très élevée. Autrement dit, la mesure de la gravité des crimes ne correspond pas au taux de criminalité.

Le simple fait que la distribution de la gravité des infractions est asymétrique invalide toutefois l'utilisation de statistiques paramétriques (dont la moyenne) dans l'analyse du phénomène puisque celles-ci sont

basées sur le postulat que la distribution des données suit à peu près celle de la fameuse distribution normale (en « cloche »). Cette notion fondamentale est enseignée dans les cours d'introduction aux statistiques, bien qu'elle soit souvent considérée comme non nécessaire dans la pratique (Schmidt et Finan, 2018). Tout de même, la moyenne surestime ou sous-estime la tendance centrale des distributions asymétriques, parfois de manière dramatique (Rousselet et Wilcox, 2018).

Une solution consiste à calculer la médiane d'une distribution. La médiane est une mesure de tendance centrale théoriquement simple qui consiste à déterminer la valeur du point milieu d'un jeu de données ; celle-ci sépare la distribution en deux, de façon à ce que 50 % des valeurs soient inférieures à la médiane et 50 %, supérieures. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit du score de gravité de l'infraction qui divise la distribution des données en deux pour un territoire donné. L'opérationnalisation de la médiane dans ce contexte consiste en deux étapes. La première est le calcul du rang de la médiane, qui s'obtient simplement en appliquant la formule suivante :

$$\text{Rang de la médiane} = (n + 1) / 2$$

Où n est le nombre d'infractions enregistrées. Reprenons l'exemple de Sainte-Sainteté où 99 infractions ont été enregistrées : la médiane est la valeur de la 50^e infraction $(99 + 1) / 2$, toutes les infractions étant ordonnées de façon croissante selon leur gravité.

La deuxième étape consiste à additionner les effectifs pour déterminer d'abord l'emplacement de la médiane, puis la valeur à laquelle correspond ce rang. Si nous reprenons l'exemple de la ville de Sainte-Sainteté, et que nous ordonnons les valeurs de gravité de chacune de ces infractions, les 35 premiers rangs seront occupés par des voies de fait simples et les 60 suivants (rangs 36 à 95), par des vols de moins de 5 000 \$. La valeur médiane, qui se trouve au 50^e rang, est donc de 29,34. La ville de Sainte-Sainteté a ainsi enregistré 99 infractions qui ont une gravité médiane de 29,34, ce qui indique que les infractions qui sont généralement enregistrées dans cette ville sont d'une gravité équivalente à un vol relativement mineur.

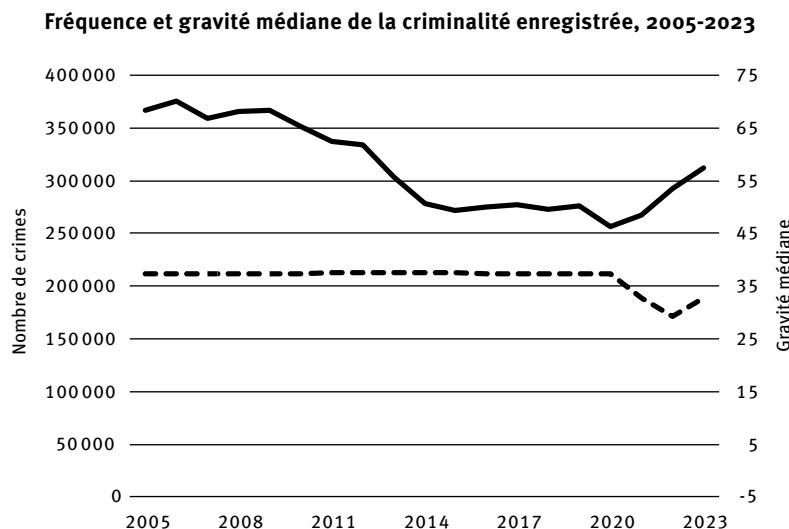
Nous avons aussi calculé la mesure de gravité moyenne présentée par Boivin (2013). Sa mesure consistait à diviser le nombre d'infractions pondérées en fonction de leur gravité par le nombre d'infractions enregistrées. Pour Sainte-Sainteté, l'opération consisterait à diviser 35 770,83 par 99, pour une valeur de 361,32, ce qui est bien supérieur

à la valeur médiane. Au-delà de l'anecdote, la situation est similaire pour les villes et territoires observés en 2023, où la valeur moyenne est environ deux fois plus élevée que la médiane, ce qui est typique des distributions asymétriques étalées vers la gauche. Notons aussi que la corrélation entre la mesure de gravité moyenne proposée par Boivin (2013) et la mesure de gravité médiane est forte et positive ($\rho = 0,588$; $p > 0,01$). Sachant que la médiane est une mesure de tendance centrale théoriquement plus adéquate, ces résultats appuient tout de même l'idée que la mesure énoncée est plus exacte que ce qui a été proposé précédemment.

L'évolution de la criminalité au Québec, 2005-2023

On a fait grand cas de la hausse du nombre de crimes enregistrés au Canada depuis 2014. La figure 1 indique toutefois que la hausse de la fréquence de la criminalité dans notre échantillon est plus récente, la première hausse d'un peu moins de 5 % ayant été enregistrée en 2021. La figure 1 compare cette évolution avec celle de la gravité médiane des infractions.

FIGURE 1



Celle-ci permet trois observations. D'abord, au contraire de la fréquence de la criminalité qui a baissé jusqu'à 2020, la gravité médiane a montré une grande stabilité pour la même période. Ensuite, la gravité médiane a d'abord baissé (2021-2022) puis a dépassé le niveau précédent (2023), ce que nous pouvons de nouveau contraster avec le nombre de crimes enregistrés. Ces deux observations suggèrent fortement que nous ne pouvons pas tenir pour acquis que la fréquence et la gravité des crimes enregistrés évoluent de la même façon, ce qui va à l'encontre des indicateurs qui combinent les deux. Enfin, les valeurs de la gravité médiane (entre 29 et 38) correspondent à des infractions à haute fréquence, mais à gravité relativement faible, comme les vols de moins de 5 000 \$ et les méfaits contre les biens.

Notons aussi que la fréquence et la gravité des crimes peuvent servir à classer plus précisément les territoires. Par exemple, le simple calcul de quartiles du nombre de crimes enregistrés permet de diviser les territoires en quatre catégories selon la fréquence. Lorsque cette information est combinée avec celle sur la gravité médiane de ces crimes, il est possible d'affirmer qu'un territoire comme celui de la MRC de Montcalm consigne systématiquement un plus grand nombre d'infractions et que celles-ci sont globalement plus graves que celles enregistrées par la police d'Obedjiwan. Aussi, même si la criminalité enregistrée sur le territoire de la police de Montréal est toujours élevée, la gravité de celle-ci est en baisse depuis 2005.

Prédire la fréquence et la gravité des crimes enregistrés au Québec en 2023

Les études qui visent à tester et retester les relations statistiques entre des facteurs prédictifs et la criminalité enregistrée à un certain niveau géographique (du segment de rue au pays) sont nombreuses et couvrent une grande diversité d'explications (Andresen, 2024). Weisburd et Piquero (2008) indiquent même que la prédiction de la criminalité agrégée est le domaine dans lequel les chercheurs en criminologie statistique performent le mieux puisqu'ils arrivent à expliquer une variance totale plus élevée que pour n'importe quelle autre variable. Malgré la diversité des explications et des modèles utilisés, ces études partagent une caractéristique : elles visent toutes à prédire la fréquence de la criminalité. Par conséquent, nous ne pouvons pas faire abstraction des connaissances acquises via ces études et, même si cet article s'intéresse

principalement à la gravité des crimes enregistrés, le modèle 2 tend à prédire la fréquence des crimes et sert de comparatif au premier. Le tableau 1 présente deux modèles de régression linéaire pour la criminalité enregistrée au Québec en 2023⁴.

TABLEAU 1

Modèles de régression linéaire visant à prédire la gravité et la fréquence de la criminalité enregistrée par la police, Québec, 2023

	Gravité médiane	Fréquence (nombre de crimes enregistrés; ln)
Nombre d'établissements titulaires de permis de bar	-0,01	0,04
Population résidente (ln)	1,04**	1,04**
Vitalité économique	-0,02	-0,12**
Éloignement	-0,06	0,18**
Service de police municipal	-0,23**	0,19**
Nombre de crimes (ln)	-1,08**	–
R ²	0,33**	0,89**

* p < 0,05; ** p < 0,01

Le coefficient standardisé bêta est présenté afin de faciliter les comparaisons entre les modèles.

Comme le démontrent les coefficients de détermination R-carré, la prédiction de la fréquence de la criminalité est meilleure que celle de la gravité dans nos modèles, mais il faut mentionner qu'il s'agit en partie d'un artefact statistique. En effet, plusieurs considèrent que la relation entre la criminalité et la population résidente au niveau agrégé est si évidente qu'elle justifie à elle seule le recours au taux de criminalité par habitant : il est largement accepté que plus de crimes seront enregistrés dans les grandes villes à forte densité de population que dans les régions rurales. Notons toutefois que les modèles qui excluent la population résidente offrent eux aussi de meilleures prédictions de la fréquence que de la gravité des crimes enregistrés sur un territoire (R-carrés de 0,40 et de 0,20 respectivement). L'autre implication de ces résultats est donc

4. À la suggestion d'un des évaluateurs anonymes, ces analyses ont été répétées pour les données criminelles de 2005 et de 2015. Les valeurs des coefficients varient d'une année à l'autre, mais le sens et la signification statistique des relations varient peu, confirmant ainsi que les résultats qui seront présentés dans l'article pour l'année 2023 sont valides. La seule exception est qu'une relation négative et statistiquement significative entre l'indice d'éloignement et la gravité médiane des crimes enregistrés est détectée pour l'année 2015.

qu'il y a lieu de déterminer des facteurs prédictifs spécifiques de la gravité des crimes enregistrés sur un territoire.

À noter aussi que certaines relations observées restent difficiles à expliquer, faute de littérature sur le sujet. Par exemple, quelle ou quelles hypothèses formuler pour expliquer la relation positive entre la population résidente et la gravité des crimes enregistrés ? Des chercheurs inspirés par la géographie comme Taylor (1988) diraient probablement qu'une population plus nombreuse encourage l'activité criminelle et, par le fait même, encourage l'activité criminelle grave. L'anonymat offert par les territoires populeux inciterait les gens à commettre des crimes, puisqu'ils n'auraient pas peur des conséquences de leurs actes. La relation n'est pas non plus incohérente avec la théorie de la désorganisation sociale, qui indique que la défavorisation sociale empêche la population d'un territoire de mettre en place des contrôles sociaux efficaces pour prévenir la criminalité (Sampson et Groves, 1989). Nous pourrions interpréter la taille de la population résidente comme un indicateur de la facilité à tisser des liens avec ses concitoyens. Les contrôles sociaux devraient donc être plus efficaces sur les territoires moins densément peuplés ; ainsi, la criminalité devrait être plus fréquente et plus grave sur les territoires à forte densité de population. Dans les deux cas, il s'agit d'extensions de propositions théoriques existantes formulées pour expliquer la fréquence des crimes enregistrés, et non la gravité.

La fréquence est elle-même un prédicteur (négatif) de la gravité : la gravité médiane des crimes est plus élevée dans les territoires où un moins grand nombre de crimes est enregistré. Le sens de cette relation est intéressant, car il va à l'encontre de ce qui était attendu. Nous ne nous aventurerons toutefois pas à formuler une hypothèse sur le sujet même si les explications structurelles sont les plus patentes : il nous semble a priori plus fertile d'explorer l'idée qu'une infraction devienne un crime après être passée par le processus judiciaire et donc, que les statistiques criminelles dépendent d'une foule de facteurs ayant peu ou pas à voir avec l'infraction elle-même, comme le pouvoir discrétionnaire des policiers et la capacité de gestion du système judiciaire (Boivin, 2021). Autrement dit, la question n'est peut-être pas « pourquoi les crimes sont-ils plus graves à tel endroit ? » mais bien « pourquoi les crimes enregistrés à tel endroit sont-ils plus graves ? ».

Les prédicteurs de la gravité et de la fréquence des crimes enregistrés ne sont pas les mêmes, ce qui renforce l'idée qu'il s'agit de deux concepts indépendants. D'abord, les deux indices composites sont associés signi-

ficativement au nombre de crimes enregistrés sur un territoire, dans le sens attendu : plus un territoire a un indice de vitalité économique élevé, plus le nombre de crimes qui y sont enregistrés est faible et plus un territoire est éloigné géographiquement, plus le nombre de crimes enregistrés y est élevé. Ce qui est inattendu est le fait que ces deux facteurs ne sont pas associés à la gravité des crimes enregistrés. L'autre différence est un changement de direction pour la variable dichotomique, notant la nature du service de police responsable de la sécurité sur le territoire : la relation est négative avec la gravité mais positive avec la fréquence (les crimes enregistrés sont plus graves lorsque le territoire est sous la responsabilité de la Sûreté du Québec, mais plus fréquents sur les territoires des polices municipales).

Conclusion

Les concepts de fréquence et de gravité des crimes enregistrés sont-ils suffisamment proches pour que les analyses de données agrégées ignorent le second ? Autrement dit, pouvons-nous affirmer que « le crime est en baisse (ou en hausse) » si nous ne tenons pas compte de la gravité des crimes ? Plusieurs observateurs, tant du monde académique que des milieux professionnels, ont démontré le contraire. Statistique Canada affirme depuis plus d'une décennie que l'Indice de gravité des crimes offre une mesure plus précise des méfaits causés par les crimes enregistrés, mais maintient qu'il faut intégrer fréquence et gravité en une seule mesure. Cet article, de même que les concepteurs de nombreux indicateurs, suggère qu'il faut au contraire considérer et mesurer la fréquence et la gravité des crimes comme deux concepts indépendants. Trois preuves empiriques sont apportées ici, qui s'ajoutent à celles présentées ailleurs (van Ruitenberg et Ruiter, 2023).

D'abord, la relation statistique entre la fréquence et la gravité des crimes existe sur des territoires, mais pourrait être qualifiée de moyenne, au mieux. Autrement dit, les deux notions sont moins dépendantes que ce qui est généralement supposé et les crimes les plus fréquemment enregistrés par les corps de police étaient aussi susceptibles d'être les moins graves. Ensuite, l'évolution temporelle des deux indicateurs n'est pas la même. Il est maintenant bien connu que la fréquence de la criminalité a globalement diminué du début des années 1990 jusqu'au milieu des années 2010 pour remonter par la suite, mais la gravité des crimes ne suit pas la même tendance : elle est restée quasi stable au moins pour

la période 2005-2023. Enfin, les facteurs associés à la gravité des crimes enregistrés sur un territoire ne sont pas les mêmes que ceux qui prédisent le nombre de crimes.

Le but de cet article était d'analyser la criminalité sous l'angle de la gravité des actes et non de leur simple fréquence. Il partait d'une évidence qui, pourtant, n'est généralement pas intégrée au discours public sur la criminalité: les crimes ne sont pas tous égaux en termes de conséquences pour les victimes et de dommages pour la société⁵. L'article, de même que la littérature occupant une place grandissante sur le sujet, apporte une preuve empirique qu'on ne peut pas continuer à étudier quasi exclusivement la fréquence de la criminalité. La gravité des crimes représente aussi une piste de recherche riche, puisque le nombre de travaux sur le sujet est faible, du moins par rapport à l'abondante littérature sur la fréquence de la criminalité. Cette observation est cohérente avec l'idée, bien présente depuis au moins les années 1980, que les outils technologiques permettent de préciser les analyses criminologiques, au niveau des unités géographiques (Weisburd, 2015) mais aussi des types de crimes. Les chercheurs n'ont plus à se limiter à de petits jeux de données sur la criminalité, les outils étant disponibles.

Références

- Akman, D. D. et Normandeau, A. (1967). The measurement of crime and delinquency in Canada: A replication study. *The British Journal of Criminology*, 7(2), 129-149.
- Andresen, M. A. (2024). *Environmental criminology: Evolution, theory, and practice* (3^e éd.). Routledge.
- Babyak, C., Alavi, A., Collins, K., Halladay, A. et Tapper, D. (2009). *The methodology of the police-reported crime severity index*. Statistical society of Canada annual meeting, Statistics Canada.
- Biderman, A. D. et Reiss, A. J. (1967). On exploring the “dark figure” of crime. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 374(1), 1-15.
- Boivin, R. (2013). Une mesure de la gravité moyenne des infractions criminelles enregistrées par la police. *Criminologie*, 46(2), 221-241.

5. Une exception notable existe cependant: les tribunaux mettent la gravité au centre de la détermination de la peine puisqu'une personne trouvée coupable de meurtre prémédité obtiendra vraisemblablement une peine plus sévère qu'une autre trouvée coupable de vol à la tire. Nous pourrions toutefois considérer que les tribunaux traitent du crime et non de la criminalité, dans le sens qu'ils s'occupent de cas «individuels» et non de données agrégées, comme dans le cas présent.

- Boivin, R. (2014). Prince George is not (and never was) Canada's most dangerous city: Using police-recorded data for comparison of volume and seriousness of crimes. *Social Indicators Research*, 116(3), 899-907.
- Boivin, R. (2021). *Petit traité d'analyse criminelle*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Braga, A. A., Turchan, B. S., Papachristos, A. V. et Hureau, D. M. (2019). Hot spots policing and crime reduction: an update of an ongoing systematic review and meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 15, 289-311.
- Ceccato, V., Gaudet, N. et Graf, G. (2022). Crime and safety in transit environments: A systematic review of the English and the French literature, 1970-2020. *Public Transport*, 14, 105-153.
- Chadee, D., Williams, D. et Bachew, R. (2020). Victims' emotional distress and preventive measures usage: Influence of crime severity, risk perception, and fear. *Community et Applied Social Psychology*, 30(1), 14-30.
- Chamberlain, A. W. et Hipp, J. R. (2015). It's all relative: Concentrated disadvantage within and across neighborhoods and communities, and the consequences for neighborhood crime. *Journal of Criminal Justice*, 43, 431-443.
- Chamlin, M. B. et Cochran, J. K. (2004). An excursus on the population size-crime relationship. *Western Criminology Review*, 5(2), 119-130.
- Curtis-Ham, S. et Walton, D. (2017). The New Zealand crime harm index: Quantifying harm using sentencing data. *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 12(4), 455-467.
- David, J.-D. (2022). Satisfaction envers la police dans les communautés rurales et éloignées. *Criminologie*, 55(1), 215-240.
- Fenimore, D. M. (2019). Mapping harmspots: an exploration of the spatial distribution of crime harm. *Applied Geography*, 109, 102034.
- Fleming, S. (1981). The closed mind and the judgement of crime: A replication of the Sellin-Wolfgang index. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, 5(1), 51-64.
- Greenfield, V. et Paoli, L. (2022). *Assessing the harms of crime: A new framework for criminal policy*. Clarendon Studies in Criminology, Oxford University Press.
- Harinam, V., Bavcevic, Z. et Ariel, B. (2022). Spatial distribution and developmental trajectories of crime versus crime severity: Do not abandon the count-based model just yet. *Crime Science*, 11,14.
- Hinckle, J. C., Weisburd, D., Telep, C. W. et Petersen, K. (2020). Problem-oriented policing for reducing crime and disorder: An updated systematic review and meta-analysis. *Campbell Systematic Reviews*, 16(2), 1089.
- Hipp, J. R. et Williams, S.A. (2020). Advances in spatial criminology: The spatial scale of crime. *Annual Review of Criminology*, 3, 75-95.
- Hunt, P. E., Saunders, J. et Kilmer, B. (2019). Estimates of law enforcement costs by crime type for benefit-cost analyses. *Journal of Benefit-Cost Analysis*, 10(1), 95-123.

- Ignatans, D. et Pease, K. (2016). Taking crime seriously: Playing the weighting game. *Policing*, 10(3), 184–193.
- Kwan, Y. K., Ip, W. C. et Kwan, P. (2000). A crime index with Thurstone's scaling of crime severity. *Journal of Criminal Justice*, 28, 237-244.
- Macbeth, E. et Ariel, B. (2019). Place-based statistical versus clinical predictions of crime hot spots and harm locations in Northern Ireland. *Justice Quarterly*, 36(1), 93-126.
- Malleson, N. et Andresen, M. A. (2016). Exploring the impact of ambient population measures on London crime hotspots. *Journal of Criminal Justice*, 46(1), 52-63.
- Mévellec, A. (2024). Fusion municipale. Dans S. Breux et A. Mévellec (dir.). *Dictionnaire politique de la scène municipale québécoise*. Presses de l'Université Laval (Collection Études Urbaines)
- Norton, S., Ariel, B., Weinborn, C. et O'Dwyer, E. (2018). Spatiotemporal patterns and distributions of harm within street segments. *Policing: An International Journal*, 41(3), 352-371.
- Ottaro, P., Ariel, B. et Harinam, V. (2024). Crime dynamics in Edmonton's train stations: Analysing hot spots, harm spots and offender patterns. *Policing: An International Journal*, 47(6), 982-1004.
- Parton, D. A., Hansel, M. et Stratton, J. R. (1991). Measuring crime seriousness: Lessons from the National Survey of Crime Severity. *The British Journal of Criminology*, 31(1), 72-85.
- Pease, K. (1988). Judgements of Offence Seriousness: Findings from the 1984 British Crime Survey. Home Office.
- Pinatel, J. (1964). *La criminologie*. Sociologie d'aujourd'hui.
- Ratcliffe, J. H. (2014). Towards an index for harm-focused policing. *Policing*, 9(2), 164-182.
- Rousselet, G.A. et Wilcox, R.R. (2018). Reaction times and other skewed distributions: problems with the mean and the median. bioRxiv preprint
- Schmidt, A.F. et Finan, C. (2018). Linear regression and the normality assumption. *Journal of Clinical Epidemiology*, 98, 146-151.
- Sellin, T. et Wolfgang, M. E. (1964). *The measurement of delinquency*. Wiley.
- Sherman, L., Neyroud, P. W. et Neyroud, E. (2016). The Cambridge Crime Harm Index: Measuring total harm from crime based on sentencing guidelines. *Policing*, 10(3), 171-183.
- Sweeten, G. (2012). Scaling criminal offending. *Journal of Quantitative Criminology*, 28, 533-557.
- Tonry, M. (2019). Differences in national sentencing systems and the differences they make. *Crime and Justice*, 45, 1-16.
- van Ruitenburg, T. et Ruiter, S. (2023). The adoption of a crime harm index: A scoping literature review. *Police Practice and Research*, 24(4), 423-445.
- Weinborn, C., Ariel, B., Sherman, L. W. et O'Dwyer, E. (2017). Hotspots vs. harmspots: Shifting the focus from counts to harm in the criminology of place. *Applied Geography*, 86, 226-244.

- Weisburd, D. (2015). The law of crime concentration and the criminology of place. *Criminology*, 53(2), 133-157.
- Weisburd, D. et Piquero, A.R. (2008). How well do criminologists explain crime? statistical modeling in published studies. *Crime and Justice*, 37, 453-502.
- Wheeler, A. P. et Reuter, S. (2021). Redrawing hot spots of crime in Dallas, Texas. *Police Quarterly*, 24(2), 159-184.
- Wolfgang, M., Figlio, R. M., Tracy, P. E. et Singer, S. I. (1985). *The National Survey of Crime Severity*. U.S. Dept. of Justice, Bureau of Justice Statistics.

The severity of crimes recorded by the police

ABSTRACT • *Not all crimes are equal in terms of their consequences for victims or the damage that they cause to society. Crime counts, however, take into account only the frequency of crimes and therefore lack precision. Recently, certain criminology researchers have popularized a method for estimating the severity of crimes that has the significant advantage of not requiring additional data collection, as it is based on data already produced by the courts. In Canada, the strategy employed by the Crime Severity Index is to combine measures of the frequency of recorded crimes with their severity to obtain a single indicator. This article argues that, to the contrary, it is necessary to develop an indicator that is complementary to measures of crime frequency. After proposing an estimation method based on the median of recorded offences, this article contrasts the temporal evolution of the frequency of offences with that of their severity. Thirdly, an analysis of the geographic variations in the severity of offences recorded in 2023 for both the territories of all municipal police organizations in Quebec, as well as Sûreté du Québec stations, is presented.*

KEYWORDS • *Crime, severity, police, official data, environmental criminology.*

La gravedad de los delitos registrados por la policía

RESUMEN • *No todos los delitos son iguales en cuanto a las consecuencias para las víctimas y los daños a la sociedad. Sin embargo, los recuentos de delitos que se utilizan a menudo sólo tienen en cuenta la frecuencia de los delitos y, por lo tanto, carecen de precisión. Algunos investigadores en criminología han popularizado recientemente un método para estimar la gravedad de los delitos que tiene la gran ventaja de no requerir la recopilación de datos adicionales, ya que se basa en datos ya producidos por los tribunales. En Canadá, la estrategia detrás del Índice de Gravedad del Delito consiste en combinar las medidas de frecuencia y gravedad de los delitos registrados para obtener un único indicador. Este artículo sostiene, por el contrario, que es necesario desarrollar un indicador complementario a las medidas de frecuencia delictiva. Tras proponer un método de estimación basado en la mediana de las infracciones registradas, el artículo contrasta la evolución temporal de la frecuencia de las infracciones con la de su gravedad. En tercer lugar, se presenta un análisis de las variaciones geográficas de la gravedad de las infracciones registradas en los territorios de todas las*

organizaciones policiales municipales de Quebec y de las comisarías de la Sûreté du Québec en 2023.

PALABRAS CLAVE • *Delito, gravedad, policía, datos oficiales, geocriminología.*

REVUE CRIMINOLOGIE

DIRECTIVES DE PUBLICATION

Criminologie ne publie que des textes originaux et inédits en français sur des résultats de recherche se rapportant à la délinquance, à la criminalité et à leur contrôle. Les articles sont évalués anonymement par un comité de lecture extérieur au comité de rédaction. Les articles soumis ne doivent pas être accessibles sur le web.

SOUMISSION DES TEXTES

Les textes doivent parvenir à la rédaction en fichier électronique (en format Word ou RTF) accompagnés d'une lettre attestant le fait qu'ils n'ont jamais été publiés et envoyés à : coordonnatrice@criminologie.ca.

Un accusé de réception électronique suivra la réception du document.

PRÉSENTATION DES TEXTES

Les textes doivent être présentés à double interligne. Ils ne doivent pas contenir plus de 8 500 mots.

Le titre du texte ne doit pas dépasser 64 caractères, espaces compris. Il est cependant possible d'ajouter un sous-titre.

En plus, chaque article doit inclure deux résumés d'au plus 15 lignes chacun, l'un en anglais et l'autre en français, ainsi que des mots clés (5 maximum) dans chacune des langues.

La page de couverture doit indiquer le titre du texte, le nom des auteurs, leur affiliation professionnelle, leur courriel, ainsi que le nombre de mots contenu dans l'article (résumés, références et tableaux exclus).

Parce que les textes sont évalués anonymement, il est très important que les auteurs fournissent une version anonyme de leur article ne contenant aucune information permettant de les identifier.

TABLEAUX

Les tableaux doivent être identifiés dans un ordre séquentiel selon le modèle suivant: Tableau 1, Tableau 2, etc.

Les tableaux doivent être créés avec les fonctionnalités appropriées du traitement de texte. Les items des cellules ne devraient donc pas être séparés avec des tabulations mais plutôt avec de véritables cellules.

Les tableaux doivent être présentés à la fin du texte. Cependant, il faut indiquer à quel endroit dans le texte ils doivent être insérés.

FIGURES

Les figures doivent être identifiées dans un ordre séquentiel selon le modèle suivant: Figure 1, Figure 2, etc.

Joindre des versions électroniques des figures de préférence en formats TIFF, EPS ou Photoshop avec une excellente résolution.

NOTES

Les notes doivent être numérotées et apparaître en bas de page. Utiliser la fonction appropriée du traitement de texte pour lier les notes de bas de page avec les appels de notes dans le texte.

Dans le texte, les appels de notes sont en exposant et se trouvent immédiatement après le passage auquel ils renvoient et avant la ponctuation.

Ex. : « [...] fin de la citation¹. »

Les auteurs doivent éviter d'utiliser les notes pour expliquer et approfondir leurs propos et les réservent pour des précisions essentielles.

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LE TEXTE

Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginaires. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex.: (Boileau, 1991, p. 312-313).

Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex.: Boileau (1991).

Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex.: (Boileau, 1991a).

Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre alphabétique du nom du premier auteur et les séparer par un point-virgule. Ex.: (Dupuis, 1995; Fagnan, 1991; Tardif, 1998).

Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms. Ex.: (Boileau et Fagnan, 1991).

Si un ouvrage compte trois, quatre ou cinq auteurs, citer tous les noms la première fois. Dans les citations subséquentes, citer le premier auteur suivi de « et al. ». Ex.: (Sanders, Murph et Eng, 1997) [1^e citation dans le texte] (Sanders et al., 1997) [citations subséquentes].

Si un ouvrage comporte six auteurs et plus, ne citer que le premier auteur suivi par « et al. » tout au long du texte.

Dans le cas d'un organisme, mentionner le nom au complet lors de la première citation. Il est possible d'utiliser une abréviation, un sigle ou un acronyme par la suite, en autant que ce dernier ait été mentionné lors de la première citation. Ex.: (Office national du film du Canada [ONF], 1992).

Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

LISTE DES RÉFÉRENCES

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée « Références ».

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsqu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser et al. dans la liste des références.

NORMES À SUIVRE POUR LA PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES (NORMES DE L'APA, 7^e éd.)

Livre:

Sanders, D. H. (1992). *Les statistiques: Une approche nouvelle* (2^e éd). McGraw-Hill.

Article:

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19(1), 227-238. <https://doi.org/10.7202/017234ar>

Chapitre d'un livre:

Côté, I., et L'équipe de la Maison Unies-Vers-Femmes. (2018). LA JUSTICE SOCIALE: SE METTRE EN ACTION POUR UN MONDE MEILLEUR. Dans *Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale: 40 ans d'histoire* (1^{re} éd., p. 117 136). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv28689c.12>

Périodique en ligne

Smith, C. A. et Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38(1) 67-102. Repéré à <https://doi.org/10.7202/011486ar>

Document en ligne

American Psychological Association. (2001). *Instructional Aids*. APA Style. Repéré à <https://apastyle.apa.org/instructional-aids>

Criminologie

Revue semi-thématique semestrielle
Directeur: David Décarie-Hétu

Criminologie, revue de recherche qui s'adresse aux scientifiques et aux professionnels de la justice pénale, présente des dossiers thématiques construits autour des préoccupations et des intérêts actuels des criminologues québécois, canadiens, étasuniens et européens. Chaque article est accompagné d'un résumé en anglais, en français et en espagnol.

Déjà parus :

- Pré-crime, post-terrorisme ? (en libre accès)
- Frontières 30 \$
- L'épreuve des profilages et des discriminations 30 \$
- Géographies carcérales 30 \$
- Les impacts de la COVID-19 sur les populations judiciarises et vulnérables et sur les institutions de prise en charge 30 \$
- Criminologie et spiritualités 30 \$
- La réinsertion sociale : construction d'un objet de recherche 30 \$
- Image et justice 30 \$
- Enquête policière et techniques d'enquête : un regard scientifique 25 \$
- Le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche 25 \$
- La criminologie de l'information : état des lieux et perspectives 25 \$
- Les proches de personnes judiciarises : expériences humaines et connaissances carcérales 25 \$
- Prise en charge du suicide : entre crime, troubles mentaux et droit de mourir 25 \$
- 50 ans de Criminologie 25 \$
- Femmes à la marge 25 \$
- L'agression sexuelle commise sur des mineurs : les victimes, les auteurs 25 \$
- Criminalité environnementale 25 \$
- Quand le crime économique contribue au développement des sciences sociales 25 \$
- Nouvelles perspectives sur le phénomène des gangs de rue 25 \$
- Justice et santé mentale 25 \$

Bulletin de commande

- Veuillez m'expédier les titres cochés
- Paiement ci-joint (chèque ou mandat) plus 5 % TPS (non applicable à l'extérieur du Canada)

Visa Master Card

N°

Date d'expiration

Nom

Adresse

Code postal

PUM Les Presses de
l'Université de Montréal

C.P. 6128, succ. Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 343-6933

Téléc. : (514) 343-2232

Courriel : pum@umontreal.ca

www.pum.umontreal.ca

CRIMINOLOGIE OUVRE SES PAGES

Avez-vous récemment réalisé un projet de recherche touchant un aspect de la criminologie ou de la justice pénale ? Aimeriez-vous que vos travaux soient connus d'un vaste public ?

Dans chacun de ses numéros, la revue Criminologie publie des textes de recherche présentant divers aspects d'une même problématique, sous forme d'un dossier thématique. Par ailleurs, chaque numéro réserve également une section aux articles hors thème. Cette section regroupe les articles soumis par des chercheurs et des chercheures qui désirent rendre compte des résultats de leurs recherches récentes. Nous sommes désireux de vous faire connaître cette section tout en vous rappelant qu'elle offre des possibilités pour la publication de vos résultats de recherche.

Pour soumettre vos articles ou obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page web <https://criminologie.ca> ou vous adresser au :

**Secrétariat de rédaction
Revue *Criminologie***

Centre international de
criminologie comparée
Université de Montréal

C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada H3C 3J7
coordonnatrice@criminologie.ca

LES FEMMES JUDICIAIRISÉES: REGARDS CROISÉS SUR LES EXPÉRIENCES ET LES PRATIQUES

- ▶ Introduction. Perspectives intersectionnelles sur les expériences et les pratiques auprès des femmes judiciairisées.
Amélie Couvrette, Catherine Arseneault et Chloé Leclerc
- ▶ Vulnérabilités, adversités de vie et passage à l'acte féminin. Étude quantitative des trajectoires de femmes incarcérées en Belgique francophone
Valentina Doffiny, Chloé Leclerc et Sophie André
- ▶ Violence féminine et événements de vie: une perspective fondée sur les parcours de vie
Marion Desfachelles et Frédéric Ouellet
- ▶ La coercition sexuelle exercée par les femmes: l'impact du lien avec la victime
Geneviève Parent et Alexandre Viel
- ▶ Répression policière des manifestantes au Québec. Au croisement des convictions politiques et du genre
Maude Pérusse-Roy
- ▶ Travailleuses du sexe indépendantes: risques de victimisation et stratégies de protection en contexte de marginalisation
Cloé Gobet et Frédéric Ouellet
- ▶ Entre encadrement et invisibilisation: les trajectoires des femmes dans les tribunaux de santé mentale
Audrey-Anne Dumais Michaud, Maude Boucher-Réhel, Yanick Charette, Geneviève Nault, Anne G. Crocker et Joao Da Silva Guerreiro
- ▶ Points de vue des femmes judiciairisées: trajectoires drogue-crime et rôle des services en dépendance sur leur rétablissement et leur désistement
Natacha Brunelle, Nadia Léspérance, Catherine Arseneault, Rosalie Baril, Marie Drolet-Noël et Julie-Soleil Meeson
- ▶ La construction des identités des femmes judiciairisées en situation d'itinérance: une exploration du rôle des expériences traumatisques dans le processus de désistement du crime et de stabilisation résidentielle
Mathilde Moffet-Bourassa, Julie Marcotte et Isabelle F.-Dufour
- ▶ De victimes à «coauteures»? La place des femmes dans les stages de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales en France
Glòria Casas Vila et Alicia Brox Sàenz de la Calzada
- ▶ Surveillance communautaire au Québec: étude sur les ajustements des pratiques auprès des femmes judiciairisées
Chloé Leclerc, Amélie Couvrette, Catherine Arseneault et Elsa Euvrard
- ▶ «Je sais qu'à l'avenir, ça va être différent...»: être une mère en processus de réinsertion sociale
Frédérique Hervieux et Amélie Couvrette

Hors thèmes

- ▶ Analyse des facteurs associés à l'achèvement des Programmes d'accompagnement justice et santé mentale du Québec
Maude Boucher-Réhel, Yanick Charrette, Chloé Leclerc, Audrey-Anne Dumais Michaud, Geneviève Nault et Anne G. Crocker
- ▶ La gravité des crimes enregistrés par la police
Rémi Boivin

Prière de retourner à

PUM/service des abonnements

5450, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 100
Montréal (Québec)
Canada H3T 1Y6

ISSN 0316-0041

ISBN 978-2-7606-5510-2



9 782760 655102